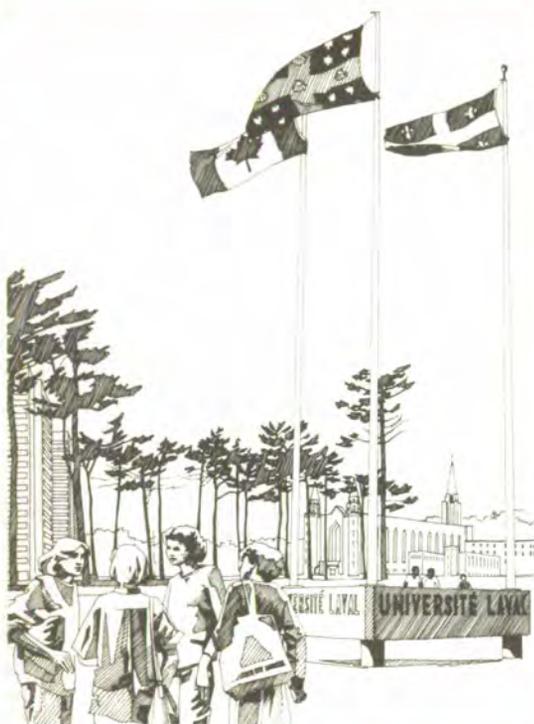


***PARTENAIRES
POUR LE PROGRÈS***

 UNIVERSITÉ
LAVAL
Québec, Canada



*Répertoire des
programmes des
deuxième et troisième cycles
1986-1987*

No 38

**RÉPERTOIRE
DES PROGRAMMES
DES DEUXIÈME
ET TROISIÈME CYCLES**

1986-1987

No 38

Publié par
le Bureau du secrétaire général

en collaboration avec
l'École des gradués

Réalisation:
Service des annuaires

Traitement informatique du texte:
Centre de traitement de l'information

Dépôt légal — 3^e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Direction de l'Université Laval	1
Administration de l'École des gradués	1
Membres du Conseil de l'École des gradués	1
Directeurs et responsables des Comités de l'École des gradués	2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'École des gradués de l'Université Laval	3
a) Nature de l'École	3
b) Historique de l'École	3
c) Organisation de l'École	3
— Conseil de l'École	3
— Directeur d'ensemble des études de deuxième et troisième cycles	3
— Comités de l'École	3
2. L'admission, l'inscription et les droits de scolarité	3
3. Autres renseignements	4
4. Aide financière	4
a) Bourses	4
b) Prestations de recherche	4
c) Postes d'assistant	4
d) Prêts aux étudiants	4
5. Connaissances linguistiques	4
6. Centres de traitement de l'information	4
7. Assurance-accidents	4
8. Union des gradués inscrits à Laval (U.G.I.L.)	5
9. Sources diverses de renseignements	5

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX D'ORDRE SCOLAIRE

1. Cours, essais et projets de recherche	6
a) Cours	6
1. Définition	6
2. Formule pédagogique d'un cours	6
3. Relations entre cours	6
4. Durée d'un cours	6
5. Temps consacré à un cours	6
6. Crédits d'un cours	6
7. Équivalence de cours	6
b) Essais	6
1. Définition	6
2. Crédits attribués à un essai	6
c) Projets de recherche	6
1. Définition	6
2. Crédits de recherche	6
2. Évaluation des cours et des essais	6
a) Évaluation des cours (note de cours)	6
b) Évaluation des essais	6
3. Présentation des résultats du projet de recherche	6
a) Modes de présentation des résultats	6
1. La thèse	7
2. Le rapport de recherche	7
3. Autres formes de présentation	7
b) Règlements concernant les mémoires	7
4. Règlements généraux concernant l'évaluation	7
a) Défaut de se soumettre à un contrôle d'évaluation des études	7

b) Révision d'une note	7
c) Cours de premier cycle	7
d) Fraude	7
5. Remise des diplômes	7

RÉGIME GÉNÉRAL DES ÉTUDES

1. Programmes offerts par l'Université	8
a) Choix d'un programme	8
b) Condition de poursuite d'un programme	8
c) Abandon d'un programme	8
d) Réadmission à un programme	8
e) Changement de programme	8
f) Passage à un programme de doctorat	8
g) Conditions d'obtention d'un diplôme	8
2. Programme d'études de l'étudiant	8
a) Programme complet d'études de l'étudiant	8
b) Programme trimestriel d'études de l'étudiant	8
c) Conseiller	9
d) Directeur de recherche	9
e) Temps alloué à l'étudiant pour compléter son programme	9
f) Modification d'un programme d'études	9
1. Introduction	9
2. Changement de cours	9
3. Abandon de cours	9
4. Modification du projet de recherche	9
5. Changement de projet de recherche	9

DESCRIPTION DU CADRE D'UN PROGRAMME

Modalités de présentation et de description des programmes	10
Liste des programmes des deuxième et troisième cycles	12

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Administration (<i>voir Sciences de l'Administration</i>)	194
Administration scolaire	21
Allemand (<i>voir Littérature allemande</i>)	107
Aménagement du territoire et développement régional	24
Aménagement forestier et sylviculture	26
Analyse des politiques	29
Anglais (<i>voir Linguistique ou Littérature d'expression anglaise</i>)	115
Anthropologie	30
Archéologie classique	33
Architecture	35
Arts et traditions populaires	37
Biochimie (sciences)	40
Biologie	43
Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)	46
Biologie végétale	49
Cartographie et information foncière	52
Chimie	53
Chirurgie expérimentale (<i>voir Médecine expérimentale</i>)	124
Didactique	56
Didactique pour les enseignants au primaire	59
Didactique d'une langue seconde (<i>voir Linguistique</i>)	103
Didactique instrumentale (<i>voir Musique</i>)	140
Droit	60
Droit notarial	62
Écologie et pédologie forestières	63
Économie rurale	65

Économique	67
Endocrinologie (<i>voir</i> Physiologie)	165
Enseignement (<i>voir</i> Didactique, Mesure et évaluation, Psychopédagogie, Technologie de l'enseignement).....	56, 128, 177, 216
Espagnol (<i>voir</i> Linguistique ou Littérature)	118
Ethnographie traditionnelle (<i>voir</i> Arts et traditions populaires) .	37
Études anciennes.....	70
Études de l'art (<i>voir</i> Histoire de l'art)	100
Études françaises (pour non-francophones).....	73
Études québécoises (<i>voir</i> Arts et traditions populaires, Études françaises, Linguistique ou Littérature) .	37, 73, 103, 109
Français (<i>voir</i> Études françaises, Linguistique ou Littérature)	73, 103, 109
Génie chimique.....	74
Génie civil	77
Génie électrique	80
Génie mécanique.....	83
Génie minier (<i>voir</i> Mines).....	137
Génie rural.....	86
Géodésie	88
Géographie	90
Géologie.....	93
Grec (<i>voir</i> Études anciennes)	70
Histoire.....	96
Histoire de l'art	100
Immunologie (<i>voir</i> Microbiologie)	134
Informatique	102
Latin (<i>voir</i> Études anciennes)	70
Linguistique	103
Littérature allemande.....	107
Littérature d'expression anglaise.....	115
Littérature d'expression espagnole	118
Littérature française	109
Littérature québécoise.....	112
Littératures anciennes (<i>voir</i> Études anciennes)	70
Mathématiques	121
Médecine expérimentale.....	124
Mesure et évaluation	128
Métallurgie (<i>voir</i> Mines et métallurgie).....	137
Microbiologie (sciences et génie)	131
Microbiologie (agriculture et alimentation).....	131
Microbiologie-immunologie (médecine)	134
Mines et métallurgie	137
Musique	140

Neurologie.....	144
Nutrition	146
Opérations forestières.....	149
Orientation.....	150
Pastorale (<i>voir</i> Théologie)	220
Pédagogie universitaire des sciences de la santé.....	153
Pédologie forestière (<i>voir</i> Écologie et pédologie forestières) ..	63
Pharmacie	155
Pharmacie d'hôpital	158
Philosophie	159
Photogrammétrie et télédétection.....	162
Physiologie (endocrinologie)	165
Physique	168
Politique (<i>voir</i> Analyse des politiques).....	29
Politique (<i>voir</i> Science politique).....	186
Psychologie.....	171
Psychopédagogie.....	177
Relations industrielles.....	182
Santé au travail	185
Science politique	186
Sciences de l'activité physique	189
Sciences de l'administration.....	194
Sciences de l'Éducation (<i>voir</i> Sciences de l'activité physique, Administration scolaire, Orientation).....	189, 21, 150
Sciences du bois	201
Sciences et technologie des aliments	203
Sciences humaines de la religion.....	206
Sciences du sol (<i>voir</i> Sols).....	214
Sciences infirmières.....	208
Service social	209
Sociologie	211
Sols.....	214
Sylviculture (<i>voir</i> Aménagement forestier et sylviculture).....	26
Technologie de l'enseignement.....	216
Terminologie et traduction	219
Théologie.....	220
Vivres (<i>voir</i> Sciences et technologies des aliments).....	203
Zootchnie.....	224

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Recteur	M. Jean-Guy Paquet
Vice-recteur exécutif	M. André Dufour
Vice-recteur aux affaires professorales et étudiantes	M. Pierre De Celles
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	M. Michel Gervais
Vice-recteur à l'administration et aux services	M. Louis Trotier
Secrétaire général	M. Jacques Genest
Vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche	M. Yves-M. Giroux
Vice-recteur adjoint aux affaires professorales et étudiantes	N...
Vice-recteur adjoint à l'administration et aux services	M. Jean Lemieux
Directeur de l'École des gradués	M. Marcel Boudreault
Directeur général des programmes de cours du premier cycle	M. Benoît Dumais

L'ÉCOLE DES GRADUÉS**DIRECTION**

Directeur	M. Marcel Boudreault
Directeur adjoint	M. Maurice Normand
Directeur adjoint	M. Guy Lacroix
Secrétaire	M. Yves Chartier
Secrétaire administrative	Mme Thérèse Lamontagne

CONSEIL DE L'ÉCOLE DES GRADUÉS**1-MEMBRES D'OFFICE**

Le directeur de l'École des gradués	M. Marcel Boudreault
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	M. Michel Gervais
Directeur adjoint de l'École des gradués	M. Maurice Normand
Directeur adjoint de l'École des gradués	M. Guy Lacroix
Le secrétaire de l'École des gradués	M. Yves Chartier
La directrice générale de la Bibliothèque de l'Université	Mme Céline Cartier

2-MEMBRES ELUS**a) Représentants des facultés**

M. Claude Cossette	Arts
M. Victor Nabhan	Droit
M. J.-André Fortin	Foresterie et géodésie
Mme Marie-Nicole Boisclair	Lettres
M. André Brassard	Médecine
M. André Côté	Philosophie
M. Claude Bourque	Sciences et génie
M. Jacques Lussier	Sciences de l'administration
M. Hani Antoun	Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Mme Andrée Boisclair	Sciences de l'éducation
M. Alain Vinet	Sciences sociales
M. Hermann Giguère	Théologie

b) Représentants étudiants

Mme Monique Lacroix	Sciences de la santé
M. Jacques Lacroix	Sciences
Mme Lyne Bernier	Sciences humaines
M. Jacques Leblanc	Humanités

COMITÉS

ÉTUDES DES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

Disciplines	Comités de programme	Comité d'admission et de supervision		
	Directeur	Responsable		
Administration scolaire	Jean-Yves Drolet	Jean-Yves Drolet	Sciences de l'administration (diplôme)	Jacques Lussier
Aménagement du territoire et développement régional	Pierre Fréchette	Louis-M. Carrier	Sciences de l'administration (maîtrise)	Jacques Lussier
Aménagement forestier et sylviculture	Marius Pineau	Marius Pineau	Sciences de l'administration (doctorat)	Clermont Bégin
Analyse des politiques	Antoine Ambroise	Antoine Ambroise	Sciences du bois	Pierre Laforest
Anthropologie	François Trudel	François Trudel	Sciences et technologie des aliments (maîtrise)	Jean Amiot
Architecture	Pierre S. Guertin	Pierre S. Guertin	Sciences et technologie des aliments (doctorat)	Jean Amiot
Biochimie (sciences)	Claude Godin	Claude Godin	Sciences humaines de la religion	Réginald Richard
Biologie	Jean-Marie Perron	Jean-Marie Perron	Sciences géodésiques	Gilles Ladouceur
Biologie végétale	Henri-Paul Therrien	Henri-Paul Therrien	Sciences infirmières (certificat)	N...
Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)	Marcel Lalanne	Marcel Lalanne	Service social	Christian Côté
Cartographie et information foncière	Jean-Guy Leclerc	Jean-Guy Leclerc	Sociologie	Claude Corriveau
Chimie	Robert E. Prud'homme	Jean-Claude Roy	Sols	Marc R. Laverdière
Didactique	Jean-Pierre Béland	Jean-Pierre Béland	Technologie de l'enseignement	Jacques Lapointe
Didactique pour les enseignants au primaire	Jean-Pierre Béland	Jean-Pierre Béland	Terminologie et traduction	Solange Vouvé
Droit	Pierre Issalys	Pierre Issalys	Théologie	Hermann Giguère
Droit notarial	Pierre Issalys	François Frenette	Théologie (Type A)	Lucien Robitaille
Ecologie et pédologie forestières	Pierre Bellefleur	Pierre Bellefleur	Théologie (Type B)	Gilles Langevin
Economie rurale	Jean-Pierre Wampach	Jean-Pierre Wampach	Zootéchnie	Francis Minvielle
Economique	Gérard Gaudet	Gérard Gaudet		
Génie chimique	Lionel Choplin	Lionel Choplin		
Génie civil	Jean-B. Sérodes	Jean-B. Sérodes		
Génie électrique	Jean-Yves Savard	Jean-Yves Savard		
Génie mécanique	N.-D. Nguyen	Claude Bourque		
Génie rural	Denis Désilets	Denis Désilets		
Géodésie	Jean-Guy Leclerc	Jean-Guy Leclerc		
Géographie	Germain Tremblay	Germain Tremblay		
Géologie	Pierre-A. Bourque	Pierre-A. Bourque		
Histoire	Claire Dolan	Claire Dolan		
-Arts et traditions populaires	Claire Dolan	Marcel Moussette		
-Archéologie classique	Claire Dolan	Tran Tam Tinh		
-Histoire	Claire Dolan	Richard Jones		
-Histoire de l'art	Claire Dolan	Elliott Moore		
Informatique	Lam Locong	Lam Locong		
Langues et linguistique	Denise Deshaies	Denise Deshaies		
Littératures	Marc Gagné	Marc Gagné		
-Études françaises (non francophones)	Marc Gagné	Marthe Pagé		
-Études anciennes	Marc Gagné	Jean Thérasse		
-Littérature allemande	Marc Gagné	W. Schwarz		
-Littératures d'expression anglaise	Marc Gagné	Thomas A. Reisner		
-Littérature d'expression espagnole	Marc Gagné	Antonio Risco		
-Littérature française	Marc Gagné	Monique Benoit		
-Littérature québécoise	Marc Gagné	Alonzo LeBlanc		
Mathématiques	Jean-Claude Massé	Jean-Claude Massé		
Médecine expérimentale	Normand Marceau	Normand Marceau		
Mesure et évaluation (éducation)	Claude Valiquette	Claude Valiquette		
Microbiologie				
-Agriculture et alimentation	Henri-Paul Therrien	Henri-Paul Therrien		
-Sciences et génie	Claude Godin	Claude Godin		
Microbiologie - Immunologie (Médecine)	Jean Joly	Jean Joly		
Mines et métallurgie	Gilles Barbey	Gilles Barbey		
Musique	Pierre Thibault	Pierre Thibault (par intérim)		
Neurobiologie	Jacques Tremblay	Jacques Tremblay		
Nutrition (maîtrise)	Laurent Savoie	Laurent Savoie		
Nutrition (doctorat)	Germain Brisson	Jean Amiot		
Opérations forestières	C.D. Sewell	C.D. Sewell		
Orientation	Bruno Richard	Bruno Richard		
Pédagogie universitaire des sciences de la santé	Georges Bordage	Georges Bordage		
Pharmacie	Pierre-Maxime Bélanger	Pierre-Maxime Bélanger		
Pharmacie d'hôpital	Louise Beaulac-Bailargeon	Louise Beaulac-Bailargeon		
Philosophie	Guy Bouchard	Guy Bouchard		
Photogrammétrie et télédétection	Jean-Guy Leclerc	Jean-Guy Leclerc		
Physiologie (Endocrinologie)	Nicholas Barden	Nicholas Barden		
Physique	Emile J. Krystautas	Emile J. Krystautas		
Psychologie (maîtrise)	Richard Cloutier	Richard Cloutier		
Psychologie (doctorat)	Jean-Yves Lortie	Jean-Yves Lortie		
Psychopédagogie	Jocelyne Giasson	Jocelyne Giasson		
Relations industrielles	Claude Rondeau	Claude Rondeau		
Santé au travail (certificat)	Michel Vézina	Michel Vézina		
Science politique (maîtrise)	Max Nemni	Max Nemni		
Science politique (doctorat)	Antoine Ambroise	Antoine Ambroise		
Sciences de l'activité physique	Charles Thiffault	Charles Thiffault		

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. L'ÉCOLE DES GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

a) Nature de l'École des gradués

Dans plusieurs pays d'Europe occidentale, l'administration des études supérieures (doctorat d'État) relève généralement du ministère de l'Éducation ou d'un organisme gouvernemental analogue. En Amérique du nord, ce sont les universités elles-mêmes qui admettent, inscrivent et contrôlent les étudiants qui poursuivent des recherches en vue d'un grade supérieur (maîtrise et doctorat). A cette fin, la plupart des universités nord-américaines ont institué, selon leur ampleur, une ou plusieurs Écoles des gradués ou Facultés des études supérieures. Les étudiants admis effectuent leurs recherches dans le département où l'on enseigne leur spécialité sous la surveillance de leur conseiller ou directeur de recherche et du Comité de l'École des gradués responsable du programme auquel ils sont inscrits.

b) Historique

L'École des gradués de l'Université Laval a été fondée le 17 mars 1939. D'abord réservée au secteur des sciences, l'École des gradués, dès 1940, s'étendait à tous les secteurs de l'Université et encadrait administrativement les candidats désireux de poursuivre des études théoriques et des recherches en vue de l'obtention d'un grade supérieur (maîtrise et doctorat).

Le 15 juin 1971, en adoptant le nouveau règlement des deuxième et troisième cycles proposé par la Commission de la réforme, le Conseil de l'Université donnait un nouveau mandat à son École des gradués. Jusque là principalement unité administrative, elle devenait une direction générale des programmes des deuxième et troisième cycles dotée d'un Conseil chargé d'assurer la qualité et la coordination des programmes des deuxième et troisième cycles.

Depuis la fondation de l'École des gradués, l'Université n'a cessé d'augmenter les moyens pour stimuler la recherche, d'enrichir sa bibliothèque et de mettre à la disposition des candidats une organisation matérielle adéquate et un personnel enseignant de plus en plus qualifié.

Plus de 5,600 étudiants étaient inscrits à l'École des gradués en 1985-1986.

c) Organisation

L'École des gradués a, pour l'ensemble de l'Université, la responsabilité générale des études des deuxième et troisième cycles. En ce qui touche les programmes de ces cycles elle a une double fonction: celle d'une commission d'études qui veille à la qualité et à la coordination des programmes; celle d'une direction générale qui voit à la bonne marche et à la coordination de l'administration de l'ensemble des programmes.

C'est grâce à la collaboration des Facultés, des Écoles et des Centres où elle puise ses ressources que l'École des gradués peut offrir des programmes d'études avancées.

Liste des Facultés et Écoles

- Faculté des arts
- Faculté de droit
- Faculté de foresterie et géodésie
- Faculté des lettres
- Faculté de médecine
- Faculté de philosophie
- Faculté des sciences de l'administration
- Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
- Faculté des sciences de l'éducation
- Faculté des sciences et de génie
- Faculté des sciences sociales
- Faculté de théologie
- École d'architecture
- École de médecine dentaire
- École des sciences infirmières

Liste des Centres et des Laboratoires de recherche

- Centre de recherche en nutrition (CRN)
- Centre de recherche sur l'eau (CENTREAU)
- Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)
- Centre international de recherche sur le bilinguisme (CIRB)
- Centre d'études nordiques (CEN)
- Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du Nord (CELAT)
- Centre de recherche sur les atomes et les molécules (CRAM)
- Laboratoire des sciences de l'activité physique (LABSAP)
- Laboratoire de recherche en optique et lasers (LROL)
- Laboratoire de recherche en sciences de l'administration (LRSA)
- Laboratoire de recherche en endocrinologie moléculaire (LREM)
- Laboratoire de recherche en biologie cellulaire (LRBC)
- Laboratoire de recherche en neurobiologie (LRN)
- Groupe interuniversitaire de recherches océanographique du Québec (GIROQ)

Conseil de l'École des gradués

Le Conseil de l'École des gradués est formé du directeur de l'École, qui agit comme président; du vice-directeur à l'enseignement et à la recherche; des directeurs adjoints de l'École; du secrétaire de l'École; du directeur de la bibliothèque; d'un professeur agréé à l'École des gradués et désigné pour deux ans par le Conseil de chaque faculté; de quatre étudiants réguliers inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat désignés pour un an, avec mandat renouvelable, par le collège électoral des gradués et choisis respectivement dans l'un des quatre secteurs: humanités, sciences humaines, sciences de la santé et sciences pures et appliquées.

Le Conseil de l'École des gradués a, sous l'autorité du Conseil de l'Université, le mandat:

a) d'assurer de façon générale la qualité et la coordination des programmes des deuxième et troisième cycles offerts par l'Université;

b) d'établir la liste officielle des programmes des deuxième et troisième cycles en vue de son approbation par le Conseil de l'Université;

c) de donner son avis au Conseil de l'Université sur tout projet de création d'un nouveau programme de deuxième ou de troisième cycle;

d) de donner son avis au Conseil de l'Université sur les demandes de modifications à un programme existant qui impliquent un changement dans son orientation et ses objectifs;

e) d'approuver en dernière instance toutes les demandes de modifications à un programme existant, sous réserve de ce qui est prévu en d);

f) d'établir les règlements se rapportant à l'évaluation finale des travaux de recherche: présentation matérielle et dépôt, composition des jurys et nomination de leurs membres, soutenance de thèse, etc.;

g) d'établir, sur proposition des conseils des facultés, la liste des professeurs agréés à l'École des gradués;

h) de considérer toute autre question qui lui est soumise par le Conseil de l'Université ou par le recteur qui se rapporte aux études des deuxième et troisième cycles;

i) de considérer toute question qui lui est soumise par le directeur de l'École des gradués;

j) de recevoir du directeur de l'École, pour recommandation au recteur en vue de la collation d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, les noms des étudiants proposés par les comités d'admission et de supervision et pour lesquels il a reçu l'avis des doyens et directeurs d'école intéressés;

k) de se réunir au moins quatre fois l'an.

Directeur d'ensemble des études de deuxième et troisième cycles

Dans chaque faculté ou école responsable de plusieurs programmes, un directeur d'ensemble assure la coordination de l'administration des divers programmes dont la faculté ou l'école a la responsabilité et agit comme intermédiaire entre la faculté ou l'école et l'École des gradués. Il appartient aux doyens de désigner à cette fonction la personne de son choix.

Comités

Pour chaque discipline, champ d'études ou champ de recherche où il existe un ou plusieurs programmes des deuxième et troisième cycles, il existe normalement un comité de programme et un comité d'admission et de supervision rattaché à la faculté ou à l'école responsable du programme.

1. Le comité de programme:

A) SON RÔLE:

Sous la responsabilité du Conseil de la faculté ou du bureau de direction de l'école non rattachée, le comité de programme s'assure de la qualité du programme de formation dont il a la charge. A cette fin, selon les règles établies par l'Université, il évalue régulièrement les objectifs du programme de formation ainsi que la qualité et la pertinence des moyens mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs; au besoin, et en accord avec les départements intéressés, il propose aux instances appropriées les modifications qu'il juge nécessaires.

B) SA COMPOSITION:

Le comité de programme est présidé par le directeur de programme(s) et comprend:

- d'office, le directeur de programme(s);

- au moins trois professeurs désignés pour trois ans par les professeurs agréés à l'École des gradués et participant aux enseignements et à la recherche faisant partie du programme;

- au moins trois étudiants désignés pour un an par et parmi les étudiants inscrits au programme;

- une personne n'appartenant pas à l'Université, nommée par le Conseil de faculté ou le bureau de direction de l'école non rattachée. La nomination de cette personne comme membre du comité est cependant facultative et laissée à la discrétion du conseil de la faculté ou du bureau de direction de l'école.

2. Le comité d'admission et de supervision:

A) SON RÔLE:

La responsabilité du comité d'admission et de supervision s'exerce à l'endroit des étudiants. Il se prononce sur l'admission des candidats, approuve le programme complet d'études de chaque étudiant inscrit et voit à ce que chacun poursuive ses études dans les meilleures conditions. Son rôle détaillé est décrit à l'article III-1.3.1 du Règlement des deuxième et troisième cycles.

B) SA COMPOSITION:

Le Conseil de la faculté ou le bureau de direction de l'école détermine la nature (professeurs, étudiants, personnes de l'extérieur) et fixe le nombre des membres des comités d'admission et de supervision qui relèvent de sa juridiction. Il établit les modalités d'élection et, le cas échéant, la durée des mandats de ceux-ci.

Le comité d'admission et de supervision comprend:

- d'office, le directeur (ou les directeurs) de programme(s) de formation dont s'occupe le comité d'admission et de supervision;

- au moins trois professeurs membres du comité (ou des comités) de programme en cause.

2. L'ADMISSION, L'INSCRIPTION ET LES DROITS DE SCOLARITÉ

La publication «Renseignements généraux» contient tous les règlements et les renseignements officiels pertinents à l'admission, à l'inscription et aux droits de scolarité des deuxième et troisième cycles. Veuillez consulter cette publication pour tout renseignement concernant ces sujets. On peut se procurer la publication «Renseignements généraux» au Bureau du registraire, Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, Cité universitaire, Québec G1K 7P4.

3. AUTRES RENSEIGNEMENTS

1. Inscription des travaux de recherche, d'essais et de travail sur essai.

Tous les étudiants qui s'inscrivent ou se réinscrivent à l'École des gradués doivent remplir une formule dite «de choix de cours» qui lui est remise par sa direction de programme, en suivant les instructions ci-dessous. Cette formule doit être remise au moment de l'inscription.

a) Si l'étudiant a déposé son essai, son mémoire ou sa thèse à sa faculté ou école ou à l'École des gradués et que pour une raison ou pour une autre il doit se réinscrire, il doit utiliser le code suivant:

Numéro de cours, TRE-61000;crédit, 0; Titre, Thèse, mémoire, essai déposé.

b) Si l'étudiant a entièrement terminé les cours de son programme et que sa recherche n'est pas terminée, il évalue le plus fidèlement possible en heures-semaine le temps qu'il consacra à la recherche ou à la rédaction de son travail durant le trimestre et inscrit sur la formule de choix de cours le numéro de cours (un seul) ci-dessous qui correspond le mieux au nombre d'heures qu'il prévoit consacrer à la recherche ou à la rédaction de son travail durant le trimestre:

Nombre d'heures par semaine consacrées à la recherche	Numéro du cours	Crédits	Titre du cours
3 heures	TRE-61001	1	Recherche (thèse, mémoire, essai)
6 heures	TRE-61002	2	Recherche (thèse, mémoire, essai)
9 heures	TRE-61003	3	Recherche (thèse, mémoire, essai)
12 heures	TRE-61004	4	Recherche (thèse, mémoire, essai)
15 heures	TRE-61005	5	Recherche (thèse, mémoire, essai)
18 heures	TRE-61006	6	Recherche (thèse, mémoire, essai)
21 heures	TRE-61007	7	Recherche (thèse, mémoire, essai)
24 heures	TRE-61008	8	Recherche (thèse, mémoire, essai)
27 heures	TRE-61009	9	Recherche (thèse, mémoire, essai)
30 heures	TRE-61010	10	Recherche (thèse, mémoire, essai)
33 heures	TRE-61011	11	Recherche (thèse, mémoire, essai)
36 heures	TRE-61012	12	Recherche (thèse, mémoire, essai)
39 heures	TRE-61013	13	Recherche (thèse, mémoire, essai)
42 heures	TRE-61014	14	Recherche (thèse, mémoire, essai)
45 heures	TRE-61015	15	Recherche (thèse, mémoire, essai)

c) Si en plus de n'avoir pas terminé sa recherche, l'étudiant n'a pas terminé les cours de son programme, il procède comme suit:

Cours: Pour chaque cours de deuxième ou de troisième cycle, il indique le numéro (60000 et plus), le nombre de crédits qu'il comporte et son titre. Il fait de même pour les cours du premier cycle dont les numéros apparaissent dans le Répertoire des cours du premier cycle.

Recherche: Si en plus des cours, l'étudiant prévoit faire progresser sa recherche au cours du trimestre, il évalue en heures-semaine le temps qu'il y consacra et ajoute sur la formule de choix de cours le numéro de recherche (un seul) qui se rapproche le plus de son évaluation, conformément à ce qui est prévu à l'article a) ci-dessus.

d) Si le cheminement du programme de l'étudiant est la maîtrise de type A (avec accent sur les cours) les essais remplacent le projet de recherche dans son programme. Si l'étudiant compte terminer son essai durant le trimestre, il utilise le numéro ci-dessous qui correspond au nombre de crédits de l'essai.

Numéro du cours	Crédits	Titre du cours
TRE-62001	1	Essai
TRE-62002	2	Essai
TRE-62003	3	Essai
TRE-62004	4	Essai
TRE-62005	5	Essai
TRE-62006	6	Essai
TRE-62007	7	Essai
TRE-62008	8	Essai
TRE-62009	9	Essai
TRE-62010	10	Essai
TRE-62011	11	Essai
TRE-62012	12	Essai
TRE-62013	13	Essai

TRE-62014	14	Essai
TRE-62015	15	Essai
TRE-62016	16	Essai
TRE-62017	17	Essai
TRE-62018	18	Essai

S'il arrive qu'un étudiant doive s'inscrire à deux essais qu'il compte terminer au cours du même trimestre, il utilise un numéro de la série essai II pour son deuxième essai.

Numéro du cours	Crédits	Titre du cours
TRE-62019	1	Essai II
TRE-62020	2	Essai II
TRE-62021	3	Essai II
TRE-62022	4	Essai II
TRE-62023	5	Essai II
TRE-62024	6	Essai II
TRE-62025	7	Essai II
TRE-62026	8	Essai II
TRE-62027	9	Essai II
TRE-62028	10	Essai II
TRE-62029	11	Essai II
TRE-62030	12	Essai II

4. AIDE FINANCIERE

a) Bourses

Les gouvernements fédéral et provincial, la ville de Québec, de nombreuses compagnies, fondations et sociétés, certains organismes internationaux offrent des bourses aux étudiants de l'Université Laval. Les étudiants inscrits en vue de l'obtention d'un grade supérieur peuvent bénéficier de ces bourses et prêts. Il suffit de remplir les conditions exigées et de faire sa demande directement aux organismes en question.

L'énumération et la description de ces bourses et prêts font l'objet d'une publication spéciale mise à la disposition des étudiants. Pour obtenir la publication «Aide financière», l'on voudra bien s'adresser au Service des bourses et de l'aide financière, Pavillon Maurice-Pollack, Cité universitaire, Québec G1K 7P4 ou au Bureau du registraire, Pavillon Jean-Charles Bonenfant, Cité universitaire, Québec G1K 7P4.

b) Prestations de recherche

Dans certaines facultés, il est possible que les étudiants de l'École des gradués puissent obtenir de l'aide financière à même les subventions versées pour fins de recherche par le Conseil national de recherche, par le Conseil de la défense nationale, par le Conseil de recherches médicales et par certaines sociétés privées.

c) Postes d'assistant

Dans la plupart des départements, les étudiants peuvent éventuellement occuper la fonction d'assistant, pendant l'année scolaire, à raison de six à dix heures par semaine. Le taux horaire du salaire est déterminé par l'Université. Dans le cas d'étudiants étrangers, la connaissance suffisante du français est une condition essentielle pour obtenir une fonction rémunérée. Les candidats à ces postes doivent s'adresser au directeur du département concerné pour obtenir des renseignements sur les possibilités d'emploi et les conditions de travail. D'autre part, les étudiants inscrits dans les facultés de sciences humaines peuvent parfois devenir surveillants dans les bibliothèques, faire de l'enseignement à temps partiel à certaines catégories d'étudiants ou exercer la fonction d'assistant de recherche. Les renseignements pertinents peuvent être obtenus du secrétariat des facultés ou des départements concernés.

d) Prêts aux étudiants

Les étudiants qui ont besoin d'une aide financière, soit pour payer leurs droits de scolarité ou leurs frais de subsistance, peuvent s'adresser à une Caisse populaire ou à une banque de leur choix. Ils peuvent s'adresser aussi à la Caisse populaire de l'Université Laval qui est spécialisée dans l'étude des problèmes financiers des étudiants. Ceux-ci peuvent également consulter les responsables du Service des bourses et de l'aide financière du secteur Vie étudiante. Ces derniers, en liaison étroite avec la Caisse populaire de l'Université Laval, pourront les aider dans la recherche d'une solution à leur problème financier.

5. CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

L'enseignement à l'Université Laval se fait en français. Tous les étudiants doivent donc avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. Les thèses doivent être rédigées en français, mais dans certaines disciplines on accepte, exceptionnellement, des thèses rédigées dans une autre langue, avec la permission expresse du Comité d'admission et de supervision.

Les gradués qui veulent acquérir des connaissances en langues étrangères peuvent s'inscrire à des cours de langue de premier cycle.

6. CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Le Centre de traitement de l'information de l'Université Laval dispose d'un équipement très moderne d'ordinateurs ainsi que d'appareils auxiliaires conventionnels.

Le Centre de traitement de l'information fournit aux professeurs-chercheurs, aux étudiants des premier, deuxième et troisième cycles, les services professionnels en informatique requis par l'enseignement et la recherche à l'Université dans toutes les disciplines. Ces services visent à aider l'utilisateur dans la réalisation de ses travaux et comprennent, outre la réalisation technique de systèmes, l'analyse et la programmation, les services-conseils en micro-informatique, le soutien technique, la formation et l'information sur les produits ainsi que les services de prêt de micro-ordinateurs, de réservation d'équipements spécialisés et d'utilisation sur place de logiciels.

Tout membre de la communauté universitaire peut avoir accès aux services du CTI si ses besoins le justifient. Il suffit d'en faire la demande à la direction de l'unité (service ou département) dont il relève.

7. ASSURANCE-ACCIDENTS

Les étudiants gradués ne sont protégés contre les accidents qui pourraient leur arriver dans les limites de la Cité universitaire que si la responsabilité de l'Université est établie. Les gradués sont donc fortement invités à se protéger personnellement par une assurance-accident plus générale en s'adressant à leur agent.

8. UNION DES GRADUÉS INSCRITS À LAVAL (U.G.I.L.)

L'Union des gradués inscrits à Laval (U.G.I.L.) qui a remplacé en février 1967 l'Association des étudiants gradués en sciences (A.E.G.S.) fondée en mai 1964 est incorporée depuis octobre 1967 selon la troisième partie de la loi des compagnies. Elle est reconnue officiellement par l'Université Laval.

Les buts de cette Association, tel qu'il est indiqué dans l'article 4 de sa constitution, sont les suivants:

- a) faciliter les relations entre ses membres, entre ses membres et les autorités de l'Université et de l'École des gradués, entre ses membres et les étudiants du premier cycle;
- b) promouvoir tout ce qui peut ajouter au bien-être général du diplômé;
- c) protéger les droits de ses membres, en tant qu'étudiant, chercheur et professionnel, dans le cadre de leurs activités à l'Université Laval.

Les affaires de l'Association sont régies par les organismes directeurs suivants: l'assemblée générale (des membres), le Conseil d'administration (représentants des facultés), le Comité exécutif (président, vice-président, secrétaire, trésorier). La cotisation annuelle à l'U.G.I.L. est perçue au moment de l'inscription du trimestre d'hiver des étudiants gradués.

L'U.G.I.L. voit à ce que le point de vue des gradués soit exprimé et défendu aux divers échelons des organismes consultatifs, décisionnels et exécutifs de l'Université Laval. Elle s'occupe aussi de promouvoir l'élaboration d'une politique salariale avantageuse pour les gradués.

9. SOURCES DIVERSES DE RENSEIGNEMENTS

- La brochure «Renseignements généraux» donne les informations complètes sur l'admission, l'inscription, les droits de scolarité et les services de l'Université Laval;
- le «Guide de l'admission» est nécessaire à tout étudiant qui désire faire une demande d'admission à l'Université Laval;
- le «Règlement des deuxième et troisième cycles» contient la description et la réglementation des études de deuxième et troisième cycles;
- «La thèse, règles et procédures» est un document qu'il faut consulter au moment de commencer la rédaction du manuscrit de thèse ou d'essai;
- le «Répertoire des cours des deuxième et troisième cycles» contient la description détaillée des cours offerts au niveau de ces cycles.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX D'ORDRE SCOLAIRE

1. COURS, ESSAIS, PROJETS DE RECHERCHE

a) Cours

1. Définition

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études portant sur une seule matière; il constitue l'unité élémentaire de formation entrant dans la composition d'un ou de plusieurs programmes de formation. Il est identifiable par un titre, un sigle et un numéro.

2. Formules pédagogiques d'un cours

Suivant l'objectif poursuivi, un cours utilise une ou plusieurs formule(s) pédagogique(s), une ou plusieurs technique(s) d'enseignement ou d'études.

En raison du niveau des études et des objectifs généraux qu'ils poursuivent, les cours des deuxième et troisième cycles utilisent les formules pédagogiques qui font le plus appel à la participation de l'étudiant.

3. Relations entre cours

Certains cours exigent de l'étudiant qu'il ait suivi au préalable un ou quelque(s) autre(s) cours ou qu'il suive de façon concomitante un ou quelque(s) autre(s) cours.

Le cours préalable est celui dont le contenu est destiné à assurer l'acquisition de connaissances ou de méthodes de travail indispensables à la poursuite des objectifs de cours auquel il est préalable; il doit donc nécessairement avoir été suivi avec succès avant ce cours.

Le cours concomitant est celui dont certains éléments du contenu sont si étroitement liés au contenu d'un autre cours que l'atteinte des objectifs de ce dernier est subordonnée à la poursuite des objectifs du cours concomitant; il doit donc nécessairement être suivi en même temps que le cours auquel il est concomitant, à moins qu'il n'ait été suivi avec succès précédemment.

Le nombre de cours préalables ou concomitants, indiqués pour un même cours de deuxième ou de troisième cycle, doit être aussi réduit que possible et ne peut dépasser deux.

4. Durées d'un cours

Les cours ont normalement une durée d'un trimestre, période qui inclut les cours et l'évaluation des connaissances acquises par l'étudiant lorsque l'évaluation s'accomode de l'horaire régulier des cours.

Avec l'autorisation du département, un cours peut avoir une durée inférieure à un trimestre ou dépasser la durée normale d'un trimestre lorsque des contraintes particulières, inhérentes à une formule pédagogique, l'exigent. Dans ce cas, la durée du cours est annoncée dans l'horaire des cours et, si possible, dans le répertoire des cours.

5. Temps consacré à un cours

A l'exception des stages, des activités complémentaires, des excursions et des travaux sur le terrain, les divers cours exigent chaque semaine de l'étudiant:

1. des «heures de présence» (Pr) à l'Université dans une salle de cours, une salle de séminaire, une bibliothèque, un laboratoire, un atelier, une salle à dessin ou hors de l'Université, dans un établissement de santé, etc. Ces heures apparaissent en général à l'horaire;

2. des «heures de travail personnel» (Pe) à domicile, à la bibliothèque, dans une salle d'étude, etc., dont le nombre est variable d'un étudiant à l'autre et dépend des aptitudes et de la préparation antérieure de chacun. L'Université peut cependant faire une estimation du travail personnel requis normalement de l'étudiant pour un cours et attribuer à ce cours le nombre estimé d'heures de travail personnel qu'il requiert.

Pour les stages, les activités complémentaires, les excursions et les travaux sur le terrain, il faut, dans chaque cas, établir les équivalences sous forme de Pr et de Pe.

Les «heures de présence» (Pr) et «les heures de travail personnel» (Pe) sont exprimés en nombres entiers.

6. Crédits d'un cours (Cr)

Le crédit (Cr) est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours. Appliqué à un cours, le crédit représente quarante-cinq heures consacrées par l'étudiant à la présence à un cours et au travail personnel que ce cours exige selon l'estimation de l'Université.

La durée d'un trimestre étant de quinze semaines, un crédit représente trois heures consacrées chaque semaine d'un trimestre à suivre un cours et à en étudier la matière. Il s'ensuit que le nombre de crédits d'un cours d'un trimestre égale le tiers de la somme des heures de présence par semaine (Pr) et des heures estimées de travail personnel par semaine (Pe) correspondant à ce cours:

$Cr \text{ d'un cours: } (Pr + Pe)/3$

7. Equivalences de cours

Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou plusieurs cours d'un programme de deuxième ou troisième cycle pour les avoir suivis avec succès dans un autre établissement d'enseignement universitaire, peut recevoir une équivalence de ce ou ces cours.

Toute demande d'équivalence de cours doit être adressée par écrit au directeur du Comité de programme de la faculté ou de l'école non rattachée.

b) Essais

1. Définitions

L'essai est un exposé écrit des résultats d'une recherche portant sur un sujet qui se rattache au contenu de la scolarité d'un programme de maîtrise de type A.

L'essai permet à l'étudiant de faire état de ses connaissances dans une discipline ou un champ d'études et de son aptitude à traiter systématiquement d'un sujet pertinent à cette discipline ou à ce champ d'études.

2. Crédits appliqués à un essai

Appliqué à un essai, le crédit est une unité qui permet à l'Université de quantifier le travail normalement exigé de l'étudiant pour atteindre les objectifs d'un essai.

Un crédit équivalant à quarante-cinq heures de travail, le nombre de crédits attribués aux essais dans un programme de formation égale donc, selon l'estimation de l'Université, le nombre total, divisé par quarante-cinq, des heures requises par l'étudiant pour effectuer, dans des conditions normales, l'ensemble des travaux dont le point d'aboutissement sera la présentation d'un ou de plusieurs essais.

Suivant l'importance d'un essai, on lui attribue de six à dix-huit crédits. Les essais de sept crédits et plus sont examinés par au moins deux examinateurs.

c) Projets de recherche

1. Définition

Le projet de recherche est une entreprise scientifique vouée à la poursuite systématique du développement de la connaissance et portant sur un seul sujet à l'intérieur d'un domaine de recherche.

Les projets de recherche sont poursuivis dans le cadre des programmes de maîtrise de type B et des programmes de doctorat et appartiennent à des domaines de recherche reconnus et approuvés par l'Université et pour lesquels elle dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires.

2. Crédits de recherche

Appliqué à la recherche, le crédit est une unité qui permet à l'Université de quantifier la somme de travail normalement exigée de l'étudiant pour atteindre les objectifs de la composante recherche d'un programme de formation.

Un crédit équivalant à quarante-cinq heures de travail, le nombre de crédits attribués à la recherche dans un programme de maîtrise de type B ou de doctorat égale donc, selon l'estimation de l'Université, le nombre total, divisé par quarante-cinq, des heures requises par l'étudiant pour effectuer, dans des conditions normales, l'ensemble des travaux de recherche d'un programme de formation et dont l'aboutissement sera la présentation d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat.

2. EVALUATION DES COURS ET DES ESSAIS

a) Evaluation des cours (note de cours)

Quels que soient, pour un cours, les modes d'évaluation des apprentissages et leur fréquence, le professeur responsable de ce cours attribue à la fin du trimestre, à chaque étudiant qui y est inscrit, une note d'appréciation de son travail et des progrès qu'il a faits.

Cette note de cours est exprimée par l'une des lettres suivantes ayant la signification et la valeur numérique (pour calculs futurs) indiquées:

A = excellent	= 5
B = très bon	= 4
C = bon	= 3
D = suffisant	= 2
E = insuffisant	= 1
F = nul	= 0
W = abandon avec échec	= 0
X = abandon sans échec	
Y = équivalence accordée	
Z = note retardée	
M = évaluation différée	

Les crédits correspondants à un cours sont donnés à l'étudiant lorsque la note de ce cours est A, B, C ou D. La lettre (Y) indique un cours dont un étudiant est dispensé par équivalence.

b) Evaluation des essais

Généralement, les essais de six crédits et moins sont évalués par un seul examinateur.

L'évaluation finale des essais de sept crédits et plus est faite par un jury composé d'au moins deux personnes et donne lieu à une note unique lorsque le travail est terminé. Les crédits correspondants sont attribués à l'étudiant s'il obtient pour son essai une note A, B, C ou D.

Chaque comité responsable d'un programme de maîtrise de type A réglemente le mode de présentation des essais.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DU PROJET DE RECHERCHE

a) Modes de présentation des résultats

Selon le cycle d'études et la nature des disciplines, la présentation des résultats de la recherche peut prendre différentes formes dont les principales sont:

1- Au troisième cycle: la thèse

La thèse de doctorat est un exposé écrit des résultats d'une recherche scientifique originale poursuivie dans le cadre d'un programme de troisième cycle.

2- Au deuxième cycle (maîtrise de type B): le mémoire et autres**a) Le mémoire**

Le mémoire de maîtrise est l'exposé écrit des résultats d'une recherche scientifique poursuivie dans le cadre d'un programme de maîtrise de type B.

b) Autres formes de présentation

Dans certains domaines, avec l'accord de l'École des gradués, la présentation des résultats de la recherche poursuivie dans le cadre d'un programme de deuxième cycle peut prendre d'autres formes: présentation d'un récital, exposition d'œuvres originales, présentation d'un film, etc.

b) Règlements concernant les mémoires et les thèses

Dans la plupart des cas, la présentation écrite des résultats d'une recherche scientifique prend la forme d'un mémoire ou d'une thèse. Elle doit être photocopiee et présentée en conformité avec des règlements très précis. Les candidats doivent se procurer à la faculté ou à l'école la brochure «La Thèse, règles et procédures» avant de commencer la rédaction. Ils y trouveront la réglementation en vigueur.

4. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉVALUATION**a) Défaut de se soumettre à un contrôle d'évaluation des études**

L'étudiant qui peut démontrer qu'il a été dans l'impossibilité de remettre un travail ou de se présenter à un examen oral ou écrit, a droit à un examen ou à un délai pour présenter son travail. À défaut de la preuve de son impossibilité, il se verra attribuer la note F pour ce travail ou cet examen.

b) Révision d'une note ou d'une évaluation

Une requête en révision d'une note ou d'une évaluation doit être adressée au directeur de département dans le cas d'une note de cours, au comité d'admission et de supervision dans le cas d'une note d'essai et au directeur de l'École des gradués dans le cas de l'évaluation d'un mémoire et d'une thèse. À cette fin, ceux-ci établissent des procédures de révision qu'ils portent à la connaissance des étudiants.

Toute requête en révision d'une note de cours, d'une note d'essai ou d'une évaluation d'un travail de recherche doit être faite dans les trente jours qui suivent la date où cette note ou évaluation a été communiquée à l'étudiant. Celui-ci formule sa requête par écrit, en la motivant. Il sera donné suite à la requête le plus tôt possible et au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de dépôt de la requête en révision.

c) Cours de premier cycle

L'étudiant dont le programme d'études comporte des cours de premier cycle doit, pour ces cours, se conformer au règlement du premier cycle. Le comité d'admission et de supervision peut cependant imposer des exigences supplémentaires.

d) Fraude

Le cas de fraude ou de tentative de fraude sont traités dans le règlement de discipline de l'Université.

5. REMISE DES DIPLOMES

L'Université Laval remet les diplômes à la collation des grades qui se tient ordinairement au mois de juin. Les candidats qui pour des raisons sérieuses ne peuvent être présents doivent en aviser le secrétaire général de l'Université au moment de la convocation.

À la demande du candidat, l'École des gradués peut seule émettre ou faire émettre par le secrétaire général une attestation de grade avant que le diplôme n'ait été de fait émis officiellement, à condition que le Comité d'admission et de supervision ait fait connaître sa décision. En aucun cas cette attestation ne pourra être rétroactive à la date où cette décision finale a été prise.

RÉGIME GÉNÉRAL DES ÉTUDES

1. PROGRAMMES OFFERTS PAR L'UNIVERSITÉ

a) Choix d'un programme

Tout étudiant qui désire entreprendre des études conduisant à la maîtrise peut s'inscrire à l'un des programmes que l'Université Laval offre dans quelque soixante-dix domaines d'études. Il pourra encore choisir entre le cheminement de type A centré sur les cours et un essai et le cheminement de type B centré sur les travaux de recherche. Au niveau du doctorat, l'Université Laval offre le choix entre plus de soixante-dix programmes dont plusieurs font appel à des contributions multidisciplinaires.

L'étudiant peut présenter sa candidature à plus d'un programme en déterminant son ordre de choix. Il recevra dans l'ordre de ses choix une réponse à sa demande d'admission de la part de chacun des comités qui jugeront de son aptitude à s'inscrire à l'un des programmes dont il a la compétence. Il ne pourra cependant s'inscrire qu'à un seul programme.

b) Conditions de poursuite d'un programme de deuxième ou de troisième cycle

Les conditions de poursuite d'un programme sont basées sur la promotion par cours ainsi que sur la poursuite satisfaisante des essais ou du travail de recherche proprement dit.

À la fin de chaque trimestre, et à tout le moins une fois l'an, le comité d'admission et de supervision procède à la révision du dossier de chaque candidat.

Après examen du dossier et consultation du directeur de recherche ou du conseiller, le comité avise l'étudiant qu'il peut continuer son programme, qu'il est admis conditionnellement à le poursuivre ou qu'il en est exclu. Selon le cas, le comité précise les conditions de la poursuite du programme ou donne les raisons de l'exclusion. Un étudiant exclu d'un programme donné de deuxième ou de troisième cycle ne peut y être par la suite admis de nouveau. Il peut cependant, aux conditions habituelles, être admis à tout autre programme.

c) Abandon d'un programme

Un étudiant peut abandonner un programme de deuxième ou de troisième cycle en cours de trimestre à condition d'en aviser par écrit son directeur de programme et son directeur de recherche, s'il y a lieu. Cet abandon entraîne la fermeture du dossier à moins que l'étudiant ne manifeste l'intention de se réinscrire à son programme à l'intérieur de l'année qui suit son abandon.

Les cours abandonnés figurent au dossier avec indication de leur abandon. Il appartient au directeur du programme d'aviser de la décision de l'étudiant toutes les personnes intéressées. Tout défaut d'aviser son directeur de programme et son directeur de recherche de l'abandon de son programme entraîne la fermeture du dossier avec une note d'échec pour les cours abandonnés.

d) Réadmission à un programme de deuxième ou de troisième cycle

L'étudiant qui a abandonné, avec avis, un programme de deuxième ou de troisième cycle, peut subseqüemment reprendre la poursuite du même programme aux conditions suivantes:

1. il doit faire une nouvelle demande d'admission, s'il s'est absenté de l'Université durant douze mois consécutifs ou plus;
2. il doit s'inscrire au début d'un trimestre en tenant compte des cours abandonnés et du projet de recherche interrompu, le cas échéant.
3. il conserve les crédits et les notes de cours obtenus précédemment;
4. les crédits déjà obtenus pour le projet de recherche et les essais lui sont comptés, sauf si, dans le cas du projet de recherche, il y a eu changement.

e) Changement de programme

Un étudiant peut, à la suite de l'abandon d'un programme ou après avoir complété un premier programme de deuxième ou de troisième cycle, s'inscrire à un nouveau programme de même cycle aux conditions suivantes:

1. il doit faire une demande d'admission au nouveau programme;
2. il doit satisfaire aux exigences du nouveau programme;
3. tous les cours qu'il a déjà suivis avec succès et qui apparaissent au nouveau programme lui sont crédités. Il appartient au comité d'admission et de supervision concerné de décider quelles équivalences peuvent être accordées.

f) Passage à un programme de doctorat sans franchir toutes les étapes d'un programme de maîtrise

Un étudiant inscrit à un programme de maîtrise avec accent sur la recherche (type B) peut être admis à un programme de doctorat dans le même champ d'études ou un champ d'études connexe sans être tenu de franchir toutes les étapes habituelles de la maîtrise aux conditions suivantes:

- faire une demande d'admission au doctorat;
- avoir réussi tous les cours de son programme de maîtrise;
- poursuivre la même recherche (ou une recherche analogue) avec le même directeur de recherche;
- avoir été recommandé par le directeur de recherche et avoir fait la preuve, à la satisfaction du comité d'admission et de supervision, que le projet de recherche a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour constituer une thèse de doctorat;
- avoir fait la preuve de ses aptitudes à la satisfaction du comité qui lui impose de présenter l'état de ses travaux dans un rapport de recherche et/ou au cours d'un séminaire.

Le diplôme de maîtrise n'est pas décerné à l'étudiant qui est admis au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise. Toutefois, l'étudiant peut obtenir une attestation officielle pour les activités dont fait état son dossier de deuxième cycle.

Si un étudiant abandonne un programme de doctorat auquel il a été admis sans franchir toutes les étapes de la maîtrise, il peut se réinscrire à la maîtrise. Il doit alors se conformer aux exigences du programme de maîtrise.

g) Conditions d'obtention d'un diplôme

Pour recevoir de l'Université le certificat, le diplôme ou le grade sanctionnant un programme de deuxième ou de troisième cycle, un étudiant doit remplir les conditions suivantes:

1. être inscrit à l'Université au moment où il dépose son mémoire ou sa thèse en vue de l'évaluation;
2. avoir obtenu les crédits de cours du programme;
3. avoir obtenu les crédits d'essais dans le cas d'un programme de maîtrise de type A, ceux du mémoire dans le cas d'un programme de maîtrise de type B ou ceux de la thèse dans le cas d'un programme de doctorat;
4. avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,0 (programme de certificat, de diplôme et programme de maîtrise de type A seulement);
5. avoir rencontré, au jugement du comité d'admission et de supervision, les exigences de résidence du programme;
6. avoir satisfait aux exigences de présentation des résultats de son projet de recherche, y compris la soutenance de thèse dans le cas du doctorat;
7. avoir, dans le cas où l'étudiant a été admis à un programme après des études faites en partie dans une autre université, obtenu à l'Université (sans équivalence ou dispense) au moins le dernier tiers des crédits établis pour le programme;
8. avoir, dans le cas où l'étudiant admis dans un programme a été autorisé à poursuivre une partie de ses études dans une autre université en vertu de l'article III-3.4 des règlements, obtenu à l'Université (sans équivalence ou dispense) le tiers des crédits établis pour le programme;
9. avoir satisfait aux autres exigences du programme.

Le comité d'admission et de supervision vérifie si les conditions d'obtention d'un diplôme ont été remplies.

2. PROGRAMME D'ÉTUDES DE L'ÉTUDIANT

a) Programme d'études

Tel que défini à l'article II-1.4, le programme d'études d'un étudiant de deuxième ou de troisième cycle est l'ensemble des activités, appartenant à un programme de formation offert par l'Université, que l'étudiant poursuit en vue de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme de deuxième cycle, d'une maîtrise ou d'un doctorat. Il est ajusté aux besoins de chaque étudiant et approuvé par le comité d'admission et de supervision.

1. Pour les études de certificat, de diplôme et de maîtrise de type A, le programme d'études de l'étudiant comporte:
 - a) une indication de la concentration choisie par l'étudiant si le programme offert par l'Université en comporte plusieurs;
 - b) les cours du programme de formation (CP) qui ont été choisis ainsi que le nombre de crédits qui leur est affecté;
 - c) s'il y a lieu, le nombre de crédits attribués aux essais dont les sujets seront précisés au cours des études;
 - d) s'il y a lieu, la liste des cours complémentaires (CC) exigés de l'étudiant et le nombre de crédits qui leur est affecté;
 - e) les autres exigences, le cas échéant.
2. Pour les études de maîtrise de type B et de doctorat, le programme d'études de l'étudiant comporte:
 - a) le domaine de recherche choisi par l'étudiant;
 - b) le titre du projet de recherche;
 - c) la description du projet de recherche;
 - d) les cours du programme de formation (CP) qui ont été choisis ainsi que le nombre de crédits qui leur est affecté;
 - e) s'il y a lieu, la liste des cours complémentaires (CC) exigés de l'étudiant et le nombre de crédits qui leur est affecté;
 - f) les autres exigences, le cas échéant.

Si le programme d'études de l'étudiant ne peut être précisé dans tous ses éléments au moment de l'admission, il doit cependant être approuvé par le comité d'admission et de supervision le plus tôt possible et, dans le cas de la maîtrise de type B, au plus tard durant le deuxième trimestre d'inscription.

b) Programme trimestriel d'études d'un étudiant

Établi au début de chaque trimestre, le programme trimestriel d'études d'un étudiant de deuxième ou de troisième cycle est cette partie des activités de son programme complet d'études que l'étudiant a décidé de poursuivre pendant ce trimestre. Il peut comporter des cours ainsi que des activités liées à un essai ou à un projet de recherche, le tout évalué en crédits.

L'étudiant établit ce programme d'études après avoir consulté son directeur de recherche, ou son conseiller selon le cas, et le fait approuver par le directeur du programme (ou par son représentant). Dot

être approuvée de la même manière toute autre activité trimestrielle qui, bien que ne faisant pas partie du programme complet d'études de l'étudiant, oblige à une inscription.

c) Conseiller

A tout étudiant inscrit à un programme de certificat, de diplôme ou de maîtrise de type A, le comité d'admission et de supervision, avec l'approbation du directeur du département intéressé, peut assigner un conseiller dont le rôle est d'aider l'étudiant à établir et à réaliser son programme d'études.

Les conseillers sont des professeurs à temps complet agréés à l'École des gradués et sont responsables d'un ou de plusieurs étudiants inscrits à un programme auquel ils participent par leur enseignement et leurs recherches.

d) Directeur de recherche

Tout étudiant, inscrit à un programme de maîtrise de type B ou à un programme de doctorat doit avoir un directeur de recherche. Lorsque l'étudiant n'a pas de directeur de recherche, le comité d'admission et de supervision désigne un directeur provisoire.

Le directeur de recherche aide l'étudiant à établir son projet de recherche, son programme complet d'études et ses programmes trimestriels d'études. Il supervise les travaux de recherche de l'étudiant et l'aide à résoudre les difficultés inhérentes à ses études et à sa recherche. Il lui incombe d'apprécier le travail de recherche accompli par l'étudiant et il participe à l'évaluation dans le cas où le jugement doit être porté par plus d'une personne.

En raison de l'importance de la relation étudiant-directeur de recherche, l'étudiant propose lui-même son directeur de recherche parmi les professeurs du domaine de recherche dans lequel il veut poursuivre ses travaux. Après avoir obtenu l'assentiment écrit du professeur, il soumet son choix à l'approbation du comité d'admission et de supervision qui consulte le directeur du département dont relève le directeur de recherche. À défaut d'un tel choix, le comité d'admission et de supervision désigne, après consultation des intéressés - professeurs, étudiant, directeur du département - le directeur de recherche de l'étudiant.

Les directeurs de recherche sont des professeurs agréés à l'École des gradués pour diriger les travaux de recherche des étudiants. Ils ont la responsabilité d'un ou de plusieurs étudiants poursuivant des travaux de recherche dans un domaine.

e) Temps alloué à l'étudiant pour compléter son programme

De façon générale, l'étudiant ne peut pas, pour réaliser un programme de deuxième cycle, prendre au total plus de quatre années consécutives. De même, il ne peut pas, pour réaliser un programme de troisième cycle, prendre au total plus de sept années consécutives.

Dans l'un et l'autre cas, s'il y a lieu, le sujet de recherche est retenu en faveur du candidat pendant ces mêmes périodes. Cependant, l'étudiant qui abandonne sans avertissement ses études ou qui, sans autorisation, ne s'inscrit pas à un trimestre, perd tout droit sur un sujet de recherche.

Les étudiants, admis pour la première fois à un programme de deuxième ou de troisième cycle, doivent, durant les jours précédant l'inscription, rencontrer leur directeur de recherche ou leur conseiller selon le cas, établir leur programme trimestriel d'études et le faire approuver. Quant aux autres étudiants, ils doivent faire de même durant les dernières semaines du trimestre précédent.

f) Modification d'un programme d'études

1. Introduction

Le Comité d'admission et de supervision peut autoriser un étudiant à apporter des modifications à son programme d'études ou à ses programmes trimestriels d'études.

2. Changement de cours

Tout étudiant peut modifier dans son programme d'études le choix de cours qu'il a fait, en faisant la demande par écrit au directeur du programme. C'est le Comité d'admission et de supervision qui, après consultation du conseiller ou du directeur de recherche, approuve le changement demandé.

3. Abandon de cours

Toute demande d'abandon d'un cours faite au-delà de la date limite fixée par le calendrier universitaire pour les changements de cours doit être adressée au directeur de programme qui avise en conséquence.

4. Modification du projet de recherche

L'étudiant qui, après avoir fait approuver son projet de recherche, désire y apporter des changements importants peut le faire à la condition:

- a) d'obtenir l'approbation écrite de son directeur de recherche;
- b) de faire la demande par écrit au directeur de programme;
- c) de recevoir l'autorisation du Comité d'admission et de supervision.

5. Changement de projet de recherche

L'étudiant qui désire abandonner un projet de recherche et en entreprendre un autre peut le faire aux conditions suivantes:

- a) que le directeur de recherche et le directeur du programme (ou son représentant) en soient avisés par écrit;
- b) qu'il propose, s'il y a lieu, le nom d'un autre directeur de recherche qui accepte de diriger le nouveau projet;
- c) que le comité d'admission et de supervision approuve le nouveau projet de recherche.

L'étudiant qui ne se conforme pas à ces exigences doit s'en tenir à son projet initial ou se retirer.

DESCRIPTION DU CADRE D'UN PROGRAMME

1- MODALITES DE PRESENTATION ET DE DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Ce répertoire des programmes comporte la description des programmes de deuxième et de troisième cycles offerts par l'Université. La description de chaque programme comporte, en plus, des informations sur le régime particulier des études auquel est astreint le candidat qui est admis dans le programme.

Les programmes sont présentés dans l'ordre alphabétique des disciplines (ou des champs d'études), et sous chaque discipline se suivent la maîtrise et le doctorat.

Chaque programme est suivi d'un code de huit chiffres pour usage interne:

aa.b.ccc.dd

Les deux premiers chiffres (a) indiquent le type.

Le troisième (b) indique le cycle.

Les trois suivants (c), la discipline ou le champ d'études.

Les deux derniers (d), la sous-discipline.

La description d'un programme comporte normalement les éléments suivants, numérotés de 1 à 20. Lorsque, dans la description d'un programme donné, un numéro manque, c'est généralement que l'élément auquel il réfère ne s'applique pas au programme en question.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Chaque programme a des objectifs propres qui sont décrits dans un texte de cinq à dix lignes.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Sous cette rubrique est donnée la liste des champs et domaines d'études et de recherche que recouvre le programme. Les noms des professeurs agréés à l'École des gradués pour diriger des travaux de recherche apparaissent dans cette liste à la suite de l'énoncé des champs et domaines de recherche.

3. GRADE

L'Université confère une Maîtrise aux étudiants qui complètent avec succès un programme de deuxième cycle et un Ph.D. (Philosophiae Doctor) à ceux qui complètent avec succès un programme de troisième cycle. Le diplôme porte de plus la mention du programme suivi. Certains programmes rattachés au deuxième cycle sont sanctionnés par un diplôme ou un certificat.

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Le doyen de la faculté ou le directeur de l'école responsable d'un programme voit à ce qu'il y ait pour ce programme un comité de programme. Le directeur de ce comité de programme est nommé pour deux ans par le directeur de l'École des gradués sur recommandation du doyen de la faculté ou du directeur de l'école.

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

A chaque comité de programme correspond un comité d'admission et de supervision. Ce comité agit sous l'autorité du Conseil de la faculté ou du bureau de direction de l'école.

6. EXIGENCES D'ADMISSION

a) Les exigences générales d'admission à un programme sont les suivantes:

Pour les programmes de deuxième cycle:

Le grade de premier cycle, son équivalent ou, pour certains candidats, des études et une expérience jugées équivalentes par le Comité d'admission et de supervision.

Pour les programmes de troisième cycle:

Le grade de deuxième cycle ou son équivalent. Dans le cas où un étudiant inscrit à la maîtrise a fait la preuve de ses aptitudes, il peut exceptionnellement être admis à un programme de troisième cycle sans franchir toutes les étapes requises pour l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle, à la condition d'avoir suivi avec succès les cours de son programme de deuxième cycle. La décision relève toujours du Comité d'admission et de supervision responsable du programme.

b) Les exigences particulières d'admission sont décrites sous chaque programme

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission à un programme n'entraîne pas l'admission automatique d'un candidat. Chaque demande d'admission est étudiée par le Comité d'admission et de supervision qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

c) Trimestres

Certains programmes n'acceptent de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne, tandis que d'autres acceptent aussi des étudiants au trimestre d'hiver ou d'été. La description de chaque programme donne des précisions à ce sujet.

7. CHOIX DU DIRECTEUR ET DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat qui fait sa demande d'admission à un programme de deuxième cycle de type B ou à un programme de troisième cycle n'est pas toujours tenu, au moment de faire sa demande, d'être fixé définitivement sur le choix de son directeur et de son projet de recherche. La description du programme indique sous cette rubrique le moment et les modalités de ces choix. Jusqu'à ce que le directeur de recherche soit choisi, l'étudiant se voit assigner un conseiller.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Suivant les programmes, l'un ou l'autre ou les deux cheminements suivants s'ouvrent à l'étudiant pour atteindre les objectifs de la maîtrise:

a) Le premier (type A) avec accent sur les cours

Ce cheminement, qu'il vise ou non des objectifs professionnels, peut être terminal ou donner accès aux études de troisième cycle.

b) Le deuxième (type B) avec accent sur la recherche

En principe, ce cheminement prépare plus immédiatement aux études de troisième cycle. Il peut, cependant, être terminal. Chaque programme précise le ou les cheminements offerts à l'étudiant.

9. NOMBRE ET REPARTITION DES CREDITS DU PROGRAMME

Chaque programme de maîtrise ou de doctorat offert par l'Université comporte un nombre déterminé de crédits de cours et un nombre déterminé de crédits de recherche ou d'essai. Ce nombre a été précisé en tenant compte des objectifs du programme et, sauf exception autorisée par l'École des gradués, des règles générales suivantes:

1. Le nombre total des crédits d'un programme de maîtrise de type A est compris entre quarante-cinq et soixante dont au moins six et au plus dix-huit crédits sont attribués à un ou à des essais.
2. Le nombre total des crédits d'un programme de maîtrise de type B est compris entre quarante-cinq et soixante dont au moins la moitié est attribué au projet de recherche et au moins douze crédits à des cours.
3. Le nombre total de crédits d'un programme de doctorat est compris entre quatre-vingt-dix et cent-vingt crédits dont au moins les trois quarts sont attribués au projet de recherche et au moins six crédits à des cours.

10. DUREE DU PROGRAMME

La durée normale d'un programme est exprimée en terme de trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps qu'il comporte, un programme peut, être poursuivi à temps partiel. Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre au total plus de quatre années consécutives pour réaliser un programme de deuxième cycle, et plus de sept années consécutives pour réaliser un programme de troisième cycle.

1- Programme de certificat

Pour compléter un programme de certificat, dont la durée normale se situe entre trois et quatre trimestres, l'étudiant, en incluant les trimestres de non inscription et les trimestres d'inscription à temps partiel, ne peut prendre plus de neuf trimestres consécutifs (trois ans) à compter de la date de sa première inscription.

2- Programme de diplôme et de maîtrise

Pour compléter un programme de diplôme ou un programme de maîtrise, dont la durée normale est de quatre ou cinq trimestres, l'étudiant, incluant les trimestres de non inscription et les trimestres d'inscription à temps partiel, ne peut prendre plus de douze trimestres consécutifs (quatre ans) à compter de la date de sa première inscription.

3- Programme de doctorat

Pour compléter un programme de doctorat, l'étudiant, incluant les trimestres de non inscription et les trimestres d'inscription à temps partiel, ne peut prendre plus de vingt-et-un trimestres consécutifs (sept ans) à compter de la date de sa première inscription.

11. COURS DU PROGRAMME

Le répertoire des programmes ne donne que le sigle, l'intitulé et le nombre de crédits de chaque cours d'un programme. La description détaillée des cours est donnée dans le répertoire des cours des deuxième et troisième cycles. Sauf indication contraire, il n'y a pas de distinction entre les cours de deuxième cycle et ceux de troisième cycle.

S'il y a lieu, on précise ici les cours qui doivent être obligatoirement suivis par tous les étudiants qui s'inscrivent au programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

Tout programme de deuxième ou de troisième cycle a des exigences de temps complet ou de résidence. Celles-ci sont décrites à l'article douze de chaque programme. Dans tous les cas cependant, elles ne peuvent être inférieures à un trimestre pour la maîtrise et à trois trimestres pour le doctorat.

Un trimestre de temps complet comporte au minimum douze crédits de cours ou de recherche. (En conséquence, un étudiant a le statut d'étudiant à temps complet quand, pendant un trimestre, il s'inscrit à douze crédits et plus de cours ou de recherche; il a le statut d'étudiant à temps partiel quand il s'inscrit à moins de douze crédits de cours ou de recherche).

Dans chaque cas, la description du programme indique si l'exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite par un trimestre d'été. De même, le programme indique si cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription ou si elle peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

13. EXIGENCES SPECIALES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Tout programme comporte des exigences d'ordre linguistique, à savoir les connaissances nécessaires pour écrire et parler le français et celles qui sont nécessaires à la lecture d'une autre langue.

S'il y a lieu, la description du programme précise ses exigences d'ordre linguistique particulières: modalités de contrôle du degré de connaissance de la langue seconde, exigence d'une troisième langue, etc.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

S'il y a lieu, la description du programme précise dans quel délai les cours du programme doivent être complétés et donne ses exigences concernant les cours du premier cycle imposés au candidat comme scolarité complémentaire, etc.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES TRAVAUX DE RECHERCHE

En plus de préciser les formes acceptées de présentation des résultats de la recherche, la description du programme donne des indications sur la façon dont les travaux de recherche sont évalués, indique s'il y a soutenance, si cette dernière est privée, semi-publique ou publique, etc.

16. AUTRES EXIGENCES DU PROGRAMME

Si un programme comporte des exigences spéciales, telle l'obligation d'un stage dans une industrie, etc., elles sont précisées ici.

17. PROGRAMMES SPECIAUX DE BOURSES

S'il y a lieu, la description du programme précise les principaux programmes de bourses (autres que ceux du Conseil des Arts du Canada, du Conseil National de la Recherche Scientifique et du ministère de l'Éducation du Québec) auxquels a accès le candidat qui souhaite s'inscrire au programme. Ces indications ne dispensent pas l'étudiant de se renseigner auprès de son directeur de recherche ou son conseiller du directeur du programme et du directeur du département, des autorités de la faculté et des services de bourses de l'université.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ETE

Le programme donne une indication sur les possibilités de travail rémunéré en cours d'étude et sur les possibilités qu'a l'étudiant de trouver un emploi d'été en relation avec ses études.

19. UNITES DE RECHERCHE

S'il y a lieu, le programme précise les unités de recherche (centre, groupe, laboratoire) dans lesquelles l'étudiant peut s'intégrer pour poursuivre ses travaux de recherche.

20. DEBOUCHES DU PROGRAMME

Chaque fois que la chose est possible, on donne à titre indicatif, les principaux débouchés qui s'ouvrent à l'étudiant qui a complété le programme avec succès.

LISTE DES PROGRAMMES DES 2e ET 3e CYCLES

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				Total
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	
FACULTÉ DES ARTS							
MUSIQUE							
11	2.112.01	Maîtrise (type A)	54	6	-	-	60
12	2.112.01	Maîtrise (type B)	33	-	30	-	60
10	3.112.01	Doctorat	6	-	-	84	90
FACULTÉ DE DROIT							
DROIT							
11	2.541.01	Maîtrise (type A)	36	9	-	-	45
12	2.541.01	Maîtrise (type B)	18	-	27	-	45
10	3.541.01	Doctorat	-	-	-	90	90
DROIT NOTARIAL							
50	2.541.91	Diplôme	43	-	-	-	43
FACULTÉ DE FORESTERIE ET GÉODÉSIE							
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET SYLVICULTURE							
11	2.365.13	Maîtrise (type A)	47	13	-	-	60
12	2.365.13	Maîtrise (type B)	20	-	40	-	60
10	3.365.13	Doctorat	20	-	-	100	120
CARTOGRAPHIE ET INFORMATION FONCIÈRE							
11	2.361.02	Maîtrise (type A)	40	20	-	-	60
12	2.361.02	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE FORESTIÈRES							
11	2.365.23	Maîtrise (type A)	36	24	-	-	60
12	2.365.23	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.365.23	Doctorat	6	-	-	114	120
GÉODÉSIE							
11	2.361.01	Maîtrise (type A)	40	20	-	-	60
12	2.361.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.361.01	Doctorat	6	-	-	114	120
OPÉRATIONS FORESTIÈRES							
12	2.365.31	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
PHOTOGRAMMÉTRIE ET TÉLÉDÉTECTION							
11	2.363.01	Maîtrise (type A)	40	20	-	-	60
12	2.363.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.363.01	Doctorat	6	-	-	114	120
SCIENCES DU BOIS							
12	2.365.32	Maîtrise (type B)	28	-	32	-	60
10	3.365.32	Doctorat	8	-	-	112	120

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	Total
FACULTÉ DES LETTRES							
ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE							
12	2.119.01	Maîtrise (type B)	18	-	30	-	48
10	3.119.01	Doctorat	12	-	-	108	120
ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES							
12	2.515.01	Maîtrise (type B)	18	-	30	-	48
10	3.515.01	Doctorat	12	-	-	108	120
ÉTUDES ANCIENNES							
12	2.120.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.120.01	Doctorat	6	-	-	114	120
ÉTUDES FRANÇAISES							
11	2.135.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
GÉOGRAPHIE							
12	2.501.01	Maîtrise (type B)	20	-	30	-	50
10	3.501.01	Doctorat	10	-	-	80	90
HISTOIRE							
12	2.511.01	Maîtrise (type B)	18	-	30	-	48
10	3.511.01	Doctorat	15	-	-	105	120
HISTOIRE DE L'ART							
12	2.105.01	Maîtrise (type B)	18	-	30	-	48
LINGUISTIQUE							
11	2.121.01	Maîtrise (type A)	30	18	-	-	48
12	2.121.01	Maîtrise (type B)	12	-	36	-	48
10	3.121.01	Doctorat	6	-	-	114	120
LITTÉRATURE ALLEMANDE							
12	2.125.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
LITTÉRATURE D'EXPRESSION ANGLAISE							
12	2.127.01	Maîtrise (type B)	18	-	27	-	45
10	3.127.01	Doctorat	12	-	-	108	120
LITTÉRATURE D'EXPRESSION ESPAGNOLE							
12	2.132.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
10	3.132.01	Doctorat	12	-	-	108	120
LITTÉRATURE FRANÇAISE							
12	2.133.21	Maîtrise (type B)	18	-	27	-	45
10	3.133.21	Doctorat	12	-	-	108	120
LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE							
12	2.134.34	Maîtrise (type B)	18	-	27	-	45
10	3.134.34	Doctorat	12	-	-	108	120

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				Total
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	
TERMINOLOGIE ET TRADUCTION							
11	2.171.01	Maîtrise (type A)	30	18	-	-	48
FACULTÉ DE MÉDECINE							
BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE (Médecine)							
12	2.412.04	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.412.04	Doctorat	6	-	-	114	120
MÉDECINE EXPÉRIMENTALE							
12	2.404.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.404.01	Doctorat	6	-	-	114	120
MICROBIOLOGIE - IMMUNOLOGIE (Médecine)							
12	2.413.04	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.413.04	Doctorat	6	-	-	114	120
NEUROBIOLOGIE							
12	2.424.01	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.424.01	Doctorat	10	-	-	110	120
PHYSIOLOGIE (ENDOCRINOLOGIE)							
12	2.431.04	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.431.04	Doctorat	6	-	-	114	120
SANTÉ AU TRAVAIL							
60	2.440.04	Certificat	30	-	-	-	30
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE							
PHILOSOPHIE							
12	2.521.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
10	3.521.01	Doctorat	12	-	-	78	90
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION							
SCIENCES DE L'ADMINISTRATION							
50	2.551.03	Diplôme	36	-	-	-	36
11	2.551.01	Maîtrise (type A) - Plan A	60	-	-	-	60
11	2.551.02	Maîtrise (type A) - Plan B	45	15	-	-	60
10	3.551.01	Doctorat	24	-	-	84	108
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION							
BIOLOGIE VÉGÉTALE							
11	2.350.11	Maîtrise (type A)	36	24	-	-	60
12	2.350.11	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.350.11	Doctorat	10	-	-	110	120
ÉCONOMIE RURALE							
11	2.349.31	Maîtrise (type A)	30	15	-	-	45
12	2.349.31	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45

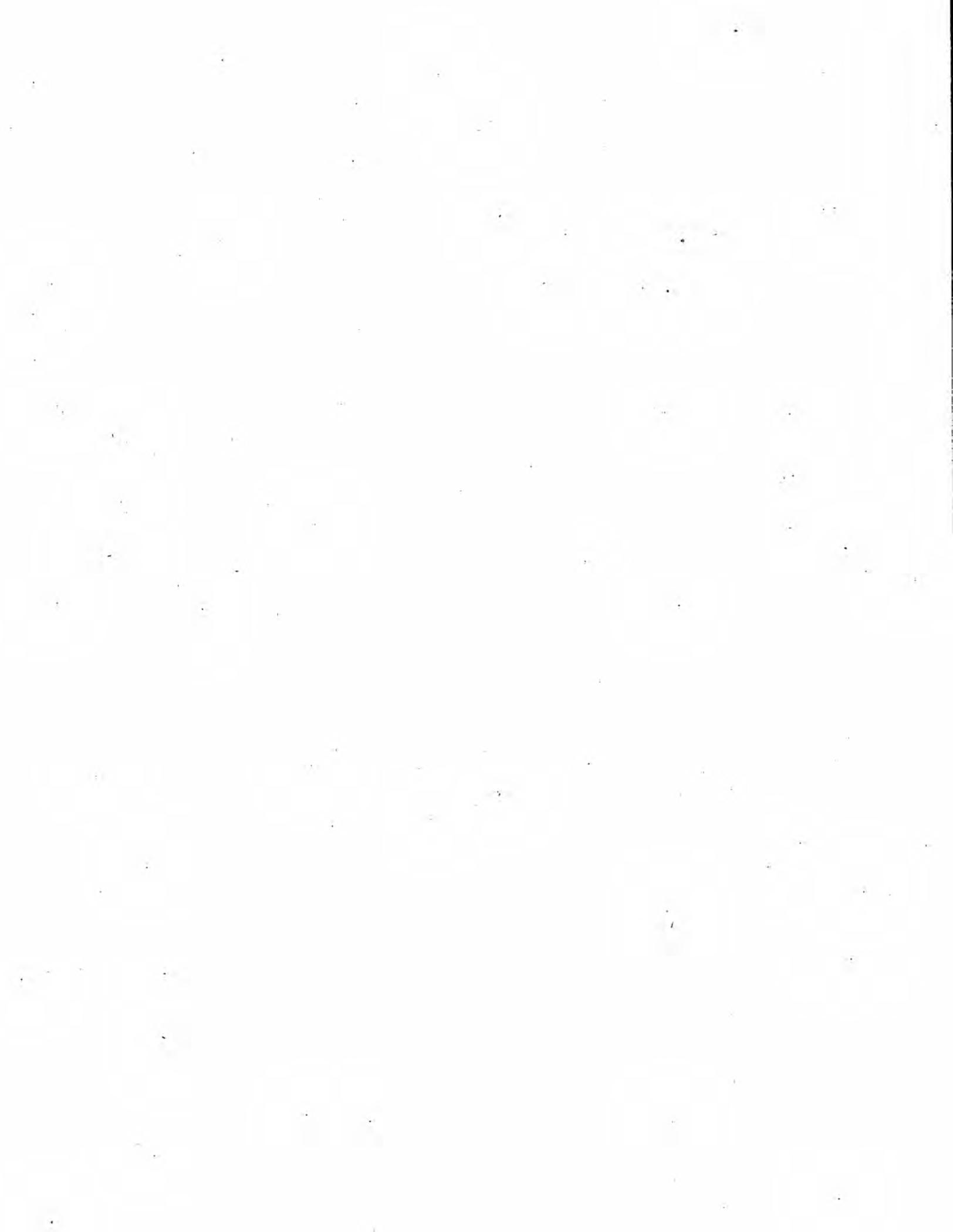
Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	Total
GÉNIE RURAL							
12	2.344.01	Maîtrise (type B)	18	-	42	-	60
MICROBIOLOGIE							
12	2.413.02	Maîtrise en microbiologie (type B) (agriculture et alimentation)	12	-	48	-	60
10	3.413.02	Doctorat	6	-	-	114	120
NUTRITION							
12	2.439.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS							
12	2.346.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.346.01	Doctorat	10	-	-	80	90
SOLS							
12	2.343.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.343.01	Doctorat	9	-	-	81	90
ZOOTECNIE							
12	2.345.01	Maîtrise (type B)	15	-	45	-	60
10	3.345.01	Doctorat	20	-	-	100	120
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION							
ADMINISTRATION SCOLAIRE							
11	2.565.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.565.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.565.01	Doctorat	21	-	-	69	90
DIDACTIQUE							
60	2.564.04	Certificat	30	-	-	-	30
11	2.564.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.564.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.564.01	Doctorat	21	-	-	69	90
MESURE ET ÉVALUATION (Éducation)							
11	2.569.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.569.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.569.01	Doctorat	21	-	-	69	90
ORIENTATION							
11	2.568.01	Maîtrise (type A)	39	6	-	-	45
12	2.568.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.568.01	Doctorat	21	-	-	69	90
PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTÉ							
11	2.563.41	Maîtrise (type A)	37	8	-	-	45

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	Total
PSYCHOPÉDAGOGIE							
60	2.563.04	Certificat	30	-	-	-	30
11	2.563.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.563.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.563.01	Doctorat	21	-	-	69	90
SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE							
11	2.395.01	Maîtrise (type A)	39	6	-	-	45
12	2.395.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.395.01	Doctorat	18	-	-	102	120
TECHNOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT							
11	2.567.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.567.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.567.01	Doctorat	21	-	-	69	90
FACULTÉ DES SCIENCES ET DE GÉNIE							
BIOCHIMIE (Sciences)							
12	2.212.01	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.212.01	Doctorat	6	-	-	84	90
BIOLOGIE							
12	2.211.01	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.211.01	Doctorat	6	-	-	114	120
CHIMIE							
12	2.214.01	Maîtrise (type B)	6	-	54	-	60
10	3.214.01	Doctorat	8	-	-	92	100
GÉNIE CHIMIQUE							
12	2.314.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.314.01	Doctorat	6	-	-	94	100
GÉNIE CIVIL							
11	2.339.01	Maîtrise (type A)	30	15	-	-	45
12	2.339.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
10	3.339.01	Doctorat	6	-	-	99	105
GÉNIE ÉLECTRIQUE							
12	2.334.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.334.01	Doctorat	9	-	-	81	90
GÉNIE MÉCANIQUE							
12	2.336.01	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.336.01	Doctorat	6	-	-	114	120
GÉOLOGIE							
11	2.215.01	Maîtrise (type A)	40	20	-	-	60
12	2.215.01	Maîtrise (type B)	20	-	40	-	60
10	3.215.01	Doctorat	8	-	-	82	90

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	Total
INFORMATIQUE							
11	2.326.01	Maîtrise (type A)	30	18	-	-	48
12	2.326.01	Maîtrise (type B)	18	-	30	-	48
MATHÉMATIQUES							
11	2.221.01	Maîtrise (type A)	36	12	-	-	48
12	2.221.01	Maîtrise (type B)	24	-	24	-	48
10	3.221.01	Doctorat	12	-	-	78	90
MÉTALLURGIE							
11	2.317.01	Maîtrise (type A)	35	10	-	-	45
12	2.317.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.317.01	Doctorat	6	-	-	94	100
MICROBIOLOGIE							
12	2.413.01	Maîtrise en microbiologie (type B) (sciences et génie)	12	-	48	-	60
10	3.413.01	Doctorat	6	-	-	114	120
MINES							
12	2.318.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.318.01	Doctorat	6	-	-	94	100
PHYSIQUE							
11	2.232.01	Maîtrise (type A)	27	18	-	-	45
12	2.232.01	Maîtrise (type B)	12	-	33	-	45
10	3.232.01	Doctorat	15	-	-	105	120
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES							
ANALYSE DES POLITIQUES							
11	2.533.02	Maîtrise (type A)	42	6	-	-	48
ANTHROPOLOGIE							
11	2.531.01	Maîtrise (type A)	42	6	-	-	48
12	2.531.01	Maîtrise (type B)	24	-	24	-	48
10	3.531.01	Doctorat	18	-	-	78	96
ÉCONOMIQUE							
11	2.532.01	Maîtrise (type A)	27	18	-	-	45
12	2.532.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.532.01	Doctorat	21	-	-	75	96
PSYCHOLOGIE							
11	2.525.01	Maîtrise (type A)	39	6	-	-	45
12	2.525.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.525.01	Doctorat	30	-	-	90	120
RELATIONS INDUSTRIELLES							
11	2.534.01	Maîtrise (type A)	36	9	-	-	45
12	2.534.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
10	3.534.01	Doctorat	15	-	-	75	90

Type	Code descriptif	Programmes	Crédits				Total
			Cours	Essai	Mémoire	Thèse	
SCIENCE POLITIQUE							
11	2.533.01	Maîtrise (type A)	36	12	-	-	48
12	2.533.01	Maîtrise (type B)	24	-	24	-	48
10	3.533.01	Doctorat	24	-	-	72	96
SERVICE SOCIAL							
11	2.539.01	Maîtrise (type A)	39	6	-	-	45
12	2.539.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
SOCIOLOGIE							
12	2.535.01	Maîtrise (type B)	24	-	24	-	48
10	3.535.01	Doctorat	24	-	-	72	96
FACULTÉ DE THÉOLOGIE							
THÉOLOGIE							
60	2.582.04	Certificat d'études supérieures	30	-	-	-	30
11	2.582.03	Maîtrise (type A)	39	6	-	-	45
12	2.582.03	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
10	3.582.01	Doctorat	6	-	-	84	90
ÉCOLE D'ARCHITECTURE							
ARCHITECTURE							
11	2.307.01	Maîtrise (type A)	33	12	-	-	45
12	2.307.01	Maîtrise (type B)	21	-	24	-	45
ÉCOLE DE PHARMACIE							
PHARMACIE							
12	2.428.01	Maîtrise (type B)	12	-	48	-	60
10	3.428.01	Doctorat	6	-	-	84	90
PHARMACIE D'HÔPITAL							
60	2.428.92	Certificat	45	-	-	-	45
ÉCOLE DES GRADUÉS							
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL							
11	2.509.01	Maîtrise (type A)	54	6	-	-	60
12	2.509.01	Maîtrise (type B)	30	-	30	-	60
NUTRITION							
10	3.439.01	Doctorat	6	-	-	114	120
SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION							
12	2.523.01	Maîtrise (type B)	15	-	30	-	45
ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES							
SCIENCES INFIRMIÈRES							
60	2.407.04	Certificat de deuxième cycle en sciences infirmières	30	-	-	-	30

DESCRIPTION DES PROGRAMMES



ADMINISTRATION SCOLAIRE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.565.01
Type B: 12 2.565.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif général l'acquisition d'attitudes de connaissances et d'habilités propres au développement d'une compétence professionnelle de même qu'un contact aussi intense que possible avec la recherche en administration scolaire.

Selon le cheminement suivi (type A ou type B) l'insistance sera mise sur l'un ou l'autre des ensembles d'objectifs qui suivent:

Pour le type A, le programme devrait permettre aux étudiants:

- de s'initier à l'analyse des fondements sociaux de l'éducation, des relations qui existent entre le système d'éducation et le contexte économique, politique et culturel de la collectivité dans laquelle il s'inscrit;
- de s'initier à l'analyse et la résolution de problèmes de planification et de gestion en éducation;
- de se préparer à l'exercice de fonctions de direction, d'administration ou de supervision au niveau de l'école de la région ou de la province;
- d'approfondir d'une façon plus spécifique les problèmes de gestion propres à un niveau ou un secteur du système d'éducation ou encore à un domaine particulier de l'administration de l'éducation;
- de développer des habilités à utiliser la démarche de la recherche en administration scolaire et à évaluer d'une façon critique les politiques scolaires et les pratiques de gestion en éducation.

Pour le type B, le programme devrait permettre aux étudiants:

- de connaître et d'appliquer au champ d'étude choisi les méthodologies et les modèles d'analyse des sciences sociales;
- d'analyser les caractéristiques propres au système scolaire du point de vue social, politique, économique et culturel;
- de développer leur capacité de conceptualisation, d'évaluation et de critique des produits du système scolaire;
- de permettre une formation poussée à la recherche dans le champ d'étude choisi par l'étudiant.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Fondements sociaux de l'éducation
Éducation: développement et innovation
Planification et gestion en éducation

Les professeurs qui contribuent régulièrement ou occasionnellement au programme sont:

a) Département d'administration et politique scolaires

Antoine Baby, Pierre-W. Bélanger, Pierrette Bouchard, Renée Cloutier, Claude Deblois, Miala Diambomba, Jean-Yves Drolet, Hermann Girard, Raymond-G. Laliberté, Alain Massot, Jean Moisset, Lucien Morin, Roland Ouellet, Jean Plante, Marcel Robert, Claude Trottier.

b) Département de mesure et évaluation

Jean-Jacques Bernier, Vidya Bhushan, François-A. Dupuis, Marc-André Nadeau, Gérard Scallon, Jean-Paul Voyer

c) Département de counseling et orientation

Jean-Réal Nadeau, Yvon Pépin, Bruno Richard

d) Département de technologie de l'enseignement

Jacques Ste-Marie

e) Département de psychopédagogie

Louis Dubé, Aimée Leduc, Jean-Charles Lessard

f) Département de didactique

Benoit Robert

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Administration scolaire

Directeur: Jean-Yves Drolet

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Administration scolaire

Responsable: Jean-Yves Drolet

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en sciences de l'éducation (administration scolaire) ou l'équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Le détenteur d'un baccalauréat d'enseignement ou l'équivalent est également admissible moyennant certains préalables (maximum 15 crédits).

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un ou des champs connexes (sciences sociales, administration) sont aussi admissibles à la maîtrise. La scolarité de ces candidats tiendra compte de leur préparation antérieure et du domaine de recherche choisi.

Tous les candidats doivent avoir conservé une moyenne de «B» (ou s'approchant de B) au cours des études de 1er cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Pour les candidats du cheminement A, l'attribution du conseiller à l'étudiant est consécutive à la spécification de son programme et au choix du domaine de spécialisation. Cette attribution devrait normalement se faire avant que l'étudiant n'ait complété l'équivalent de 15 ou 18 crédits de cours, de préférence ceux qui appartiennent aux concentrations obligatoires du programme.

Pour les candidats du cheminement B, ils doivent au moment de leur admission avoir obtenu d'un professeur l'acceptation provisoire de diriger le projet de recherche proposé.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	33 crédits
	Essai	12 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Pour les étudiants à temps complet ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Pour les étudiants à temps partiel ce programme doit être complété dans les quatre années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. Les étudiants à temps partiel ne peuvent s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FONDEMENTS SOCIAUX			
ADS -63260	3	FEMMES, ECOLE ET SOCIÉTÉ	(R. Cloutier)
ADS -60232	3	CRITIQUE DES SYSTÈMES SCOLAIRES *	(R. Laliberté, A. Massot)
ADS -61960	3	ECONOMIQUE DE L'ÉDUCATION	(J. Moisset, M. Diambomba)
ADS -61610	3	ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'ÉDUCATION *	(M. Diambomba)
ADS -61477	3	SOCIO. DE LA JEUNESSE: QUEST. SPEC. *	(A. Baby)
ADS -62805	3	LE SYNDICALISME EN ÉDUCATION	(A. Baby, G.-R. Laliberté)
ADS -63268	3	TELEMATIQUE ET ÉDUCATION	(A. Massot)
ADS -63269	3	CRITIQUE DE RECHERCHES EN ADS. *	(A. Massot)
ADS -62962	3	SEMINAIRE DE SOCIOLOGIE DE L'ÉDUC.	(C. Trottier)
ÉDUCATION: DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION			
ADS -61955	3	ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT I	
ADS -61956	3	ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT II	(M. Diambomba)
ADS -61957	3	ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT III	
ADS -62544	3	EDUC. ET DEV.: ASPECTS SOCIO-CULTURELS *	(C. Deblois)
ADS -61072	3	APPROCHES SYST. ET CHANG. PLANIFIE	
ADS -61607	3	STRATÉGIES DE CHANGEMENT	
ADS -61073	3	CHANGEMENT ET INNOVATION EN EDUC.	(M. Robert)
PLANIFICATION ET GESTION EN ÉDUCATION			
ADS -63257	3	FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION	(H.-C. Girard)
ADS -61608	3	LA DÉCISION EN ADM. SCOLAIRE *	(J. Moisset)
ADS -61612	3	LA PLANIFICATION EN ÉDUCATION	(J. Moisset)
ADS -61614	3	DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME SCOL. *	(J. Plante)
ADS -62800	3	PERS. THEO. ET RECH. EN ADS.	(C. Deblois)
ADS -62810	3	GESTION DES RESS. HUM. EN EDUC.	(H. Girard)
ADS -63279	3	ÉVALUATION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES *	(C. Trottier)
ADS -63280	3	SEMINAIRE SUR LE PROJET ÉDUCATIF	(R. Ouellet)

HORS CONCENTRATION

ADS -60226	3	SEMINAIRE DE RECH. DE MAITRISE I *	(C. Trottier, R. Ouellet)
ADS -61249	3	SEMINAIRE DE RECH. DE MAITRISE II *	(C. Trottier, R. Ouellet)
ADS -61918	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE DOCTORAT I	
ADS -61919	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE DOCTORAT II	
MEV -60239	3	OBJECTIFS ET EVALUATION	(R. Girard)
MEV -60246	3	EVALUATION DE PROGRAMMES I	(M.-A. Nadeau)
MEV -61459	3	EVALUATION DE PROGRAMMES II	(M.-A. Nadeau)
CSO -60282	3	SEMINAIRE: LES PROCESSUS DE GROUPE *	(B. Richard)
CSO -61087	3	REALISATION DE SOI: PHEN. INTERPERS. *	(B. Richard)
CSO -61609	3	INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE *	(Y. Pépin)
TEN -61255	3	ORDINATEUR ET ADMINISTRATION SCOLAIRE	(J. Ste-Marie)
MEV -61464	3	INTRODUCTION A L'ANALYSE FACTORIELLE	(J.-J. Bernier)
MEV -61470	3	METHODES DE PREDICTION EN EDUCATION *	(F.-A. Dupuis)
MEV -61472	3	ANALYSE DE VARIABLES MULTIPLES	(F.-A. Dupuis)
MEV -61474	3	TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE	(V. Bhushan)
MEV -62636	3	THEORIE ET PRATIQUE DES ENQUETES PAR SONDAGE	(J.-P. Voyer)
CSO -61075	3	NATURE DE L'EDUCATION DES ADULTES *	(J.-R. Nadeau)
CSO -61076	3	PROGRAMME D'EDUCATION POUR ADULTES *	(J.-R. Nadeau)
PPG -61077	3	MATURITE HUMAINE - ADULTE	(H. Saint-Pierre)
CSO -61615	3	ROLES - COMPORT.: EDUCATEUR D'ADULTE *	(J.-R. Nadeau)

COURS DE LECTURE ET SUJETS SPECIAUX

ADS -61920	1	COURS DE LECTURE
ADS -61921	2	COURS DE LECTURE
ADS -61922	3	COURS DE LECTURE
ADS -62290	1	SUJETS SPECIAUX *
ADS -62291	3	SUJETS SPECIAUX *
ADS -62293	3	SUJETS SPECIAUX
ADS -62294	3	SUJETS SPECIAUX
ADS -62292	3	SUJETS SPECIAUX *

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

Les candidats admis au cheminement de type B (recherche) devront faire une résidence d'au moins un trimestre (hiver ou automne).

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

Les candidats à la maîtrise de type A doivent s'inscrire à au moins six crédits dans chacune des concentrations suivantes:

Fondements sociaux
Education: développement et innovation
Planification et gestion en éducation

Ils doivent compléter leur scolarité par des cours de ces concentrations ou des cours hors concentration.

Pour les candidats à la Maîtrise de type B

Leur programme de 21 crédits de cours est déterminé par le candidat et ses conseillers incluant le directeur de recherche. Le directeur de recherche doit alors approuver le programme avant que le candidat ne l'achemine au Comité de programme.

Le choix des cours est en fonction du sujet de recherche.

Note: En vertu du décloisonnement des départements et facultés, les étudiants peuvent prendre dans les unités pédagogiques pertinentes les cours qui conviennent à leur choix de concentrations. Ainsi plusieurs cours sont ouverts aux étudiants (dans la mesure où ils répondent aux exigences de préalables), dans les différents départements de la Faculté des sciences sociales et à la Faculté des sciences de l'administration.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le nombre de crédits attribué à la recherche est de 12 pour le cheminement de type A et de 24 pour le cheminement de type B.

Le Comité privilégie l'inscription des étudiants aux séminaires de recherche où avec une équipe de chercheurs l'étudiant élabore, discute et fait progresser son projet d'essai ou de mémoire.

Le mode de présentation des résultats de l'essai (cheminement de type A) est multiple: rapport de recherche, projet de consultations, contribution à la solution de problème du milieu, synthèse de recherche, etc. L'essai est évalué par deux examinateurs et la note finale est établie à partir des notes attribuées par les membres du jury.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche (cheminement type B) est le mémoire. Il n'y a pas de soutenance.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, selon son domaine de recherche, l'étudiant a des possibilités de s'intégrer à des projets de recherche en cours. Ces projets ont un rapport dans certains cas avec les séminaires de recherche.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'administration scolaire pour le compte des organismes gouvernementaux et privés est le principal débouché de ce programme.

DOCTORAT

10 3.565.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat vise à:

développer chez les étudiants les habiletés pertinentes à l'analyse des mécanismes sociaux en éducation et à la critique des représentations qu'on s'en fait et des institutions et politiques qu'elles légitiment;

développer chez eux grâce aux sciences de l'intervention et la pratique de l'intervention des habiletés pertinentes en matière d'élaboration, d'administration et d'évaluation des politiques, des organisations et des programmes qui concernent l'éducation.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Administration scolaire

Directeur: Jean-Yves Drolet

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Administration scolaire

Responsable: Jean-Yves Drolet

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Un candidat est admissible aux études du doctorat s'il a complété une maîtrise dans un domaine pertinent à l'administration scolaire (sciences de l'éducation, sciences de l'administration, sciences sociales, etc.) ou l'équivalent.

Le comité d'admission juge les demandes en se basant surtout sur les critères suivants:

- a) obtenir une moyenne de B à la maîtrise;
- b) établir la preuve de la capacité à mener une recherche de qualité;
- c) présenter un sujet de recherche qui tienne compte des études antérieures et des ressources de la faculté;
- d) obtenir l'acceptation d'un professeur de diriger la recherche proposée.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche et sur un projet précis de recherche au moment de sa demande d'admission.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours du programme	21 crédits
Projet de recherche	69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de 6 trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

Les cours ADS-61918 et ADS-61919 sont propres au programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet durant au moins 3 trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'étudiant au doctorat est autorisé à compléter, normalement sous forme de séminaires de recherche, une première tranche de ses crédits de recherche (environ de 12 à 15 crédits). A cet effet, les séminaires de recherche ADS-61918, ADS-61919 sont généralement offerts.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a le candidat de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'étude est bonne. Par contre le candidat a une faible possibilité de trouver un emploi d'été dans le champ de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir maîtrise ci-dessus, no 16

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche et l'enseignement en administration scolaire ainsi que l'administration dans les institutions d'enseignement sont les principaux débouchés du programme.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MAÎTRISE

Type A: 11 2.509.01
Type B: 12 2.509.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de Maîtrise en «Aménagement du territoire et Développement régional» a pour but de permettre à des diplômés de disciplines variées d'assimiler les concepts, les objectifs, les moyens d'action, les méthodes de travail et de recherche des disciplines voisines intervenant en aménagement du territoire et en développement régional. Il vise à donner à des étudiants de disciplines différentes une vision globale et intégrée de l'ensemble des composantes de la planification spatiale.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Un certain nombre de professeurs sont très étroitement liés au programme, formant un noyau indispensable à l'encadrement des étudiants et à la supervision des activités spécifiques à la maîtrise ATDR. Les travaux de recherche de ces professeurs se situent à l'intérieur des champs et domaines suivants:

Inventaire des ressources biophysiques et utilisation potentielle du sol; zonage rural et agricole; évolution récente de l'utilisation du sol dans les régions rurales et périurbaines du Québec; aménagements touristiques et récréatifs du Québec méridional.
Peter B. Clibbon

Urbanisme et design urbain; rôle des transports interurbains dans le développement régional; économie du sol urbain; finances et investissements immobiliers; problèmes de développement urbain face à la mise en valeur du patrimoine architectural; impact de la spécialisation du temps sur l'aménagement régional et urbain.
Claude Dubé

Questions économiques touchant les diverses régions et agglomérations urbaines du Québec; détermination des principaux problèmes économiques des régions; politiques de développement régional.
Pierre Fréchette

Aménagements récréatifs en milieux naturels; utilisation intégrée des ressources forestières; gestion de l'environnement; éducation en environnement; problèmes d'environnement et de gestion des ressources en régions tropicales; parcs et réserves; problèmes du tourisme et de la récréation.
Michel Maldague

De plus, d'autres travaux de recherche peuvent être entrepris dans le cadre du CRAD et dans les départements et les écoles collaborant au programme.

3. GRADE

Le programme ATDR conduit au diplôme de Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. (M. ATDR).

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Aménagement du territoire et développement régional

Directeur: Pierre Fréchette

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Aménagement du territoire et développement régional.

Responsable: Louis-M. Carrier

6. EXIGENCES D'ADMISSION

C'est le Comité d'admission et de supervision du programme ATDR qui admet les candidats au programme.

Sont admissibles à ce programme interdisciplinaire les porteurs d'un diplôme de premier cycle en administration, en agriculture, en architecture, en droit, en foresterie, en géodésie, en géographie, en récréologie, en sciences pures et appliquées et en sciences sociales. Le Comité peut également admettre les candidats provenant d'un autre secteur d'études.

Le nombre de nouveaux étudiants admis est limité. Les candidats retenus sont ceux dont le dossier scolaire de premier cycle est nettement supérieur à la moyenne. De plus, les étudiants doivent faire preuve d'une aptitude pour le travail en équipe, d'une facilité à communiquer et de capacités propres à affronter des situations complexes qu'ils sauront traiter de façon originale.

Normalement, ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne seulement; cependant le Comité peut accepter exceptionnellement certains candidats au trimestre d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Les étudiants admis au programme ATDR doivent être fixés sur leur projet de recherche avant la fin du deuxième trimestre de leur inscription comme étudiant régulier ainsi que sur leur directeur de recherche.

Si l'étudiant le désire, son projet de recherche peut déborder le cadre d'une seule discipline et être de nature interdisciplinaire. Plusieurs disciplines différentes sont alors mises à contribution simultanément et la démarche du chercheur donne lieu à une confrontation continue de l'apport de chaque discipline.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A; type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type: A	Cours Essai	54 crédits 6 crédits
Type: B	Cours Mémoire	30 crédits 30 crédits

Les crédits de cours se répartissent en deux catégories: a) les cours communs et obligatoires (de 27 à 33 crédits); b) des cours à option accrédités au programme ATDR (de l'ordre de 3 à 21 crédits).

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme s'étend normalement sur une période de quatre trimestres complets. Sauf cas d'exception autorisés par le Comité d'admission et de supervision, ce programme n'admet pas d'étudiants à temps partiel. Il n'est pas possible de suivre ce programme à l'occasion de trimestres d'été ou de cours du soir, sauf pour la recherche et/ou les cours à option.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours spécifiques du programme ATDR

NMC	Cr	Titre	
AME -61123	3	SEMINAIRE EN AMENAGEMENT *	(M. Bélanger)
AME -61124	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT I *	(C. Dubé, P. Fréchette, P.B. Clibbon)
AME -61125	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEMENT II *	(P. Fréchette, C. Dubé, P.B. Clibbon)
AME -62738	3	SOCIOLOGIE DE L'AMENAGEMENT *	(L. Guay)
AME -62820	3	LES TRANSPORTS: PROBLEMES ET PERSPECTIVES	(C. Dubé)
AME -62819	3	LA VILLE ET L'URBANISATION	(L. Guay)
AME -60983	3	ECONOMIE REGIONALE I (MICROECONOMIQUE) *	(P. Fréchette)
AME -62828	3	ECONOMIE REGIONALE II (MACROECONOMIQUE) *	(B. Vermet-Destroches)
AME -62243	1	SUJETS SPECIAUX (AMENAGEMENT) *	(Groupe de professeurs)
AME -62244	2	SUJETS SPECIAUX (AMENAGEMENT) *	(Groupe de professeurs)
AME -62245	3	SUJETS SPECIAUX (AMENAGEMENT) *	(Groupe de professeurs)
AME -62246	3	SUJETS SPECIAUX (AMENAGEMENT) *	(Groupe de professeurs)
AME -62840	3	URBANISATION ET URBANISME	(C. Dubé)
AME -62831	3	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	(M. Maldague)
AME -62832	3	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT TROPICAL	(M. Maldague)
AME -63131	3	METHODOLOGIE ET AMENAGEMENT *	(L. Quesnel)
AME -63141	3	LES BASES BIOPHYSIQUES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *	(P.B. Clibbon)
AME -63493	3	ASPECTS JURIDIQUES DE L'AMENAGEMENT	(L. Giroux)
AME -63506	3	INITIATION A LA RECHERCHE I	(Groupe de professeurs)
AME -63650	3	GESTION ET AMENAGEMENT	(P.-A. Letarte)
AME -63651	3	GRAPHISME ET DESIGN URBAIN	(C. Dubé)
AME -63653	3	METHODES QUANTITATIVES EN AME ET DEV	

Les programmes de type A et de type B comportent 33 et 27 crédits de cours obligatoires respectivement. Cependant, l'étudiant ayant déjà acquis une formation en sociologie, en urbanisme, en économie ou en sciences environnementales peut, après entente avec le directeur, faire remplacer certains de ces cours obligatoires par d'autres cours.

Cours à option accrédités au programme

L'étudiant inscrit au programme de type A peut suivre un total de 21 crédits de scolarité à l'extérieur du programme, dans des départements ou école offrant des cours de deuxième cycle portant sur des aspects de l'aménagement du territoire et du développement régional.

De tels cours s'offrent notamment en architecture, en science politique, en sociologie, en agriculture, en foresterie, en géographie, en droit, etc... Le programme de cours à option du candidat doit être approuvé par le directeur au début de chaque trimestre.

L'étudiant inscrit au programme de type B peut suivre jusqu'à trois crédits de scolarité à l'extérieur du programme.

Déroulement du programme académique (Type A)

L'étudiant régulier inscrit à plein temps au programme et qui débute ses études au trimestre d'automne suivra le programme décrit ci-dessous:

PREMIERE ANNEE

Type A (Automne)

AME -62738	3	SOCIOLOGIE DE L'AMENAGEMENT *	(L. Guay)
AME -62840	3	URBANISATION ET URBANISME	(C. Dubé)
AME -60983	3	ECONOMIE REGIONALE I (MICROECONOMIQUE) *	(P. Fréchette)
AME -63141	3	LES BASES BIOPHYSIQUES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *	(P.B. Clibbon)

Un cours à option (3 cr)

Type A (Hiver)

AME -61123	3	SEMINAIRE EN AMENAGEMENT *	(M. Bélanger)
AME -63131	3	METHODOLOGIE ET AMENAGEMENT *	(L. Quesnel)

plus 3 cours choisis parmi les 7 suivants:

AME -62820	3	LES TRANSPORTS: PROBLEMES ET PERSPECTIVES	(C. Dubé)
AME -62819	3	LA VILLE ET L'URBANISATION	(L. Guay)
AME -62828	3	ECONOMIE REGIONALE II (MACROECONOMIQUE) *	(B. Vermot-Desroches)
AME -62831	3	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	(M. Maldague)
AME -63651	3	GRAPHISME ET DESIGN URBAIN	(C. Dubé)
AME -63493	3	ASPECTS JURIDIQUES DE L'AMENAGEMENT	(L. Giroux)
AME -63650	3	GESTION ET AMENAGEMENT	(P.-A. Letartre)

DEUXIEME ANNEE

Type A (Automne)

AME -61124	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT I *	(C. Dubé, P. Fréchette, P.B. Clibbon)
------------	---	---------------------------------------------------	---------------------------------------

trois cours à option (9 cr) et essai (3 cr)

Type A (Hiver)

AME -61125	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT II *	(P. Fréchette, C. Dubé, P.B. Clibbon)
------------	---	----------------------------------------------------	---------------------------------------

Trois cours à option (9 cr) et essai (3 cr)

Si un étudiant ne se trouve pas en mesure de respecter le cheminement normal du programme, il doit soumettre une demande au Comité d'admission et de supervision.

Déroulement du programme académique (Type B)

L'étudiant régulier inscrit à plein temps au programme et qui débute ses études au trimestre d'automne suivra le programme décrit ci-dessous.

PREMIERE ANNEE

Type B (Automne)

AME -62738	3	SOCIOLOGIE DE L'AMENAGEMENT *	(L. Guay)
AME -62840	3	URBANISATION ET URBANISME	(C. Dubé)
AME -60983	3	ECONOMIE REGIONALE I (MICROECONOMIQUE) *	(P. Fréchette)
AME -63141	3	LES BASES BIOPHYSIQUES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *	(P.B. Clibbon)

Un cours à option (3 cr)

Type B (Hiver)

AME -61123	3	SEMINAIRE EN AMENAGEMENT *	(M. Bélanger)
AME -63131	3	METHODOLOGIE ET AMENAGEMENT *	(L. Quesnel)

plus 1 cours (3 cr) choisi parmi les 7 suivants:

AME -62820	3	LES TRANSPORTS: PROBLEMES ET PERSPECTIVES	(C. Dubé)
AME -62819	3	LA VILLE ET L'URBANISATION	(L. Guay)
AME -62828	3	ECONOMIE REGIONALE II (MACROECONOMIQUE) *	(B. Vermot-Desroches)
AME -62831	3	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	(M. Maldague)
AME -63651	3	GRAPHISME ET DESIGN URBAIN	(C. Dubé)
AME -63493	3	ASPECTS JURIDIQUES DE L'AMENAGEMENT	(L. Giroux)
AME -63650	3	GESTION ET AMENAGEMENT	(P.-A. Letartre)

Projet de recherche (6cr)

DEUXIEME ANNEE

Type B (Automne)

AME -61124	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT I *	(C. Dubé, P. Fréchette, P.B. Clibbon)
------------	---	---------------------------------------------------	---------------------------------------

Projet de recherche (12 cr)

Type B (Hiver)

AME -61125	3	LABORATOIRE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT II *	(P. Fréchette, C. Dubé, P.B. Clibbon)
------------	---	----------------------------------------------------	---------------------------------------

Projet de recherche (12 cr)

Si un étudiant ne se trouve pas en mesure de respecter le cheminement normal du programme, il doit soumettre une demande au Comité d'admission et de supervision.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant ne peut s'inscrire à ce programme qu'à temps complet. En conséquence, les exigences de résidence couvrent les quatre trimestres consécutifs de la durée normale du programme.

Cependant, dans certains cas spéciaux, limités habituellement à des personnes revenant aux études tout en ayant déjà une profession, le Comité d'admission et de supervision peut limiter les exigences de temps complet du programme à deux trimestres consécutifs.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus d'une connaissance fonctionnelle du français, on attend du candidat qu'il puisse lire et comprendre un texte anglais.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mémoire de maîtrise (30 cr), exigence obligatoire pour tous les étudiants inscrits au programme de type B, consiste en une recherche de nature analytique qui porte sur une question associée de près à l'une des grandes orientations du programme.

Le directeur du mémoire est un des professeurs du programme ou un professeur rattaché à un autre département ou école de l'Université Laval. Le Comité d'admission et de supervision du programme approuve le sujet du mémoire et accepte le choix du directeur.

Normalement l'étudiant débute ses recherches de mémoire au cours du deuxième trimestre d'études et il les poursuit au cours des troisième et quatrième trimestres.

Le programme est en mesure de fournir certains services essentiels (services d'informatique, centre de documentation, etc.).

L'essai de maîtrise est une exigence obligatoire pour tous les étudiants inscrits au programme de Type A. L'essai est un travail de recherche d'envergure moyenne portant sur un sujet qui se rattache habituellement au contenu de la scolarité du programme. L'essai peut prendre diverses formes: évaluation critique d'un projet ou recherche appliquée à l'aménagement du territoire ou développement régional, dissertation sur un sujet précis, synthèse de littérature sur un sujet; etc.

Le directeur de l'essai sera soit un des professeurs du programme soit un professeur rattaché à un autre département ou école de l'Université Laval.

Le Comité d'admission et supervision approuve le sujet d'essai et accepte le choix du directeur.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Nous suggérons à tous les nouveaux étudiants de faire des demandes de bourses. Les bourses les plus pertinentes sont celles du ministère de l'Éducation du Québec (Fonds FCAR) (maîtrise, concours B-1); du Conseil de recherche en sciences humaines, (Bourse spéciale de maîtrise), et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Au cours de l'année universitaire, les étudiants de deuxième année peuvent postuler des emplois à temps partiel comme auxiliaire d'enseignement dans le cadre des cours du programme ou comme auxiliaire de recherche dans le cadre de projets subventionnés.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Il existe une collaboration avec le Centre de recherches en aménagement et en développement (CRAD). Le CRAD et l'ATDR partagent les mêmes locaux et services et de nombreux étudiants du programme travaillent comme assistants de recherche sur les projets du Centre.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Il existe des débouchés pour des spécialistes de l'aménagement du territoire et du développement régional dans de nombreux ministères fédéraux et provinciaux, dans les administrations municipales et au sein de l'entreprise privée.

Le diplômé en aménagement (type A ou B) peut également envisager de poursuivre des études au niveau du doctorat.

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET SYLVICULTURE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.365.13
Type B: 12 2.365.13

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les étudiants à la maîtrise de recherche (Type B) dans le département d'Aménagement et Sylviculture se familiarisent avec les méthodes de recherche et les concepts propres aux disciplines pertinentes à l'utilisation rationnelle du territoire forestier, tel que de la forêt, l'aménagement des ressources, la sylviculture, l'entomologie, l'hydrologie, la pathologie, les inventaires, la gestion et l'économie. Le programme vise à favoriser les interrelations et la synthèse des connaissances scientifiques et l'acquisition de méthodes d'analyse en vue d'une carrière dans les activités d'enseignement, de recherche ou de gestion. Il permet aussi la poursuite des études au niveau du doctorat.

Le programme de maîtrise professionnelle (Type A) a pour but de former un gestionnaire qui sera en mesure de mettre en application un plan d'aménagement et de développement du territoire forestier. Le cheminement du programme permet au candidat de compléter ses connaissances du milieu biophysique et d'acquies les éléments nécessaires à la préparation d'un plan de développement ainsi qu'à l'administration et la gestion des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'exécution de sa tâche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Aménagement et gestion des ressources forestières

J. Bélanger, L. Bélanger, J.-M. Dumont, M. Lortie, M. Mignault, J. Pfalzgraf, M. Pineau, C.D. Sewell et P.E. Vézina

Elaboration de modèles de décision utiles à l'aménagement rationnel de la forêt en vue de la production de matière ligneuse; cette recherche appliquée suppose l'intégration des disciplines suivantes: aménagement forestier, sylviculture, planification écologique, statistique appliquée, économie et politiques forestières, dendrométrie et gestion scientifique.

Aménagement de l'environnement forestier

L. Bélanger, M. Mardague, M. Pineau et J. Pfalzgraf

Planification, aménagement et gestion des zones de récréation. Théorie des installations et des équipements. Aménagement récréatif des parcs nationaux, provinciaux et territoires apparentés. Aménagement des boisés urbains. Problèmes de conservation de la nature en relation avec les aménagements récréatifs. Recherche sur les besoins de la population en matière de récréation et sur le comportement du public dans les milieux naturels.

Les inventaires forestiers

J.-M. Dumont

Etude des techniques d'inventaires d'aménagement et d'exploitation. Etude de certains modes de mesurage des bois abattus. Recherches de nouvelles méthodes d'estimation des volumes. Traitements des données statistiques associées aux inventaires.

Economie forestière

L.J. Lussier

Etude de la théorie et des modalités d'application de l'économie de la production ligneuse, des produits forestiers, ainsi que des produits non-ligneux de la forêt. Recherches sur la quantification des valeurs forestières tangibles et intangibles.

Les insectes, les pathogènes et le feu en aménagement forestier

M. Dessureault, M. Lortie

Protection des forêts contre les insectes abordée dans un contexte d'aménagement forestier. Relations entre les insectes défoliateurs et la résistance de l'hôte; effets des interventions sylvicoles, fertilisation, coupes d'éclaircies, sur la susceptibilité et la vulnérabilité des peuplements; étude de l'impact des épidémies en vue de déterminer la nature et le choix des interventions; mécanismes de déclenchement des épidémies, relation plante-hôte insecte, climat.

Recherche sur la biologie des pathogènes et les facteurs du milieu qui exercent une influence sur le développement des maladies des arbres dans le but de fournir à l'aménagiste les critères d'une action préventive.

Rôle de la protection des forêts contre le feu et aménagement du territoire forestier. Elaboration de modèles de détection, présuppression et suppression des feux.

Hydrologie forestière et biométéorologie végétale

A. Plamondon, R.-C. Naud et S. Stein

Etude en aménagement des bassins hydrographiques. Le cycle de l'eau et le bilan énergétique. Les problèmes causés par l'utilisation du territoire sur la qualité, la quantité et le régime des eaux. Méthodes de recherches en aménagement des bassins hydrographiques. Etude des processus physiques déterminant le microclimat du système sol-végétation-atmosphère.

Sylviculture et reboisement

P.-E. Vézina et M. Pineau

Caractéristiques culturales des diverses essences forestières. L'accroissement et la production des divers types de peuplements forestiers du Québec. Les traitements culturaux et leurs effets sur la croissance et la production. Les méthodes de préparation du terrain et de régénération et leurs effets sur l'établissement et le développement de la régénération. Influence sur la forêt de la mécanisation des opérations forestières. Etudes de planification et d'organisation des travaux sylvicoles.

Etude des techniques utilisées pour la création de peuplements artificiels; production des semences forestières, production de semis et de plants forestiers, méthodes de plantation. Technique de la récolte

et du traitement des graines, méthodes d'analyse des graines de semence. Le reboisement par ensemencement artificiel. Contrôles, soins et rendement des plantations.

Politiques, administration et gestion forestières

M. Lortie et professeurs invités

Analyse des politiques à conséquence forestière appliquées par les divers niveaux de gouvernements. Histoire de la foresterie et ses relations avec les développements de politiques, de législations et de programmes. Etude des organisations gouvernementales en rapport avec les politiques forestières, relation avec les pratiques d'aménagement forestier. Etude de cas.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Aménagement forestier et sylviculture

Directeur: Marius Pineau

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Aménagement forestier et sylviculture

Responsable: Marius Pineau

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (génie forestier) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne égale ou supérieure à 3.6 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le titulaire d'un Baccalauréat dans une discipline connexe aux sciences forestières (écologie, biologie, géographie, etc.) est également admissible au programme, généralement avec scolarité complémentaire, au jugement du Comité compétent, s'il a conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.6 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant de la maîtrise de type A fait le choix de son conseiller dès sa première inscription au programme. Cependant, advenant qu'il ne puisse faire ce choix, faute d'une connaissance adéquate du personnel enseignant du département, l'étudiant se verra assigné un conseiller par le Comité de l'École des gradués. Dans ces conditions, l'étudiant concerné verra à formaliser son choix à la fin de son premier trimestre d'étude.

L'étudiant de la maîtrise de type B doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Pour sa part, le projet de recherche précis doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du 1er trimestre d'inscription. En faisant sa demande d'admission, le candidat indique le domaine de recherche dans lequel il entend se spécialiser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	47 crédits
	Essais	13 crédits
Type B:	Cours propres au programme	20 crédits
	Projet de recherche	40 crédits

Les crédits de cours dans le cheminement de type A se répartissent selon trois modules regroupant des activités correspondants à trois thèmes qui sont: la formation de base, la formation administrative et la prise de décision (tableau 1, disponible au département). Selon les antécédents du candidat, y compris l'expérience acquise dans la pratique, la répartition des 60 crédits du programme de la maîtrise variera de l'un à l'autre, car ces modules contiennent une somme de connaissance qui se retrouve dans des cours à option ou libre de premier cycle ou qui a pu être acquise en tout ou en partie par l'expérience. Quoiqu'il en soit l'étudiant a la possibilité d'accumuler jusqu'à 9 crédits de compléments de formation parmi les cours de premier cycle à l'intérieur de la maîtrise. Le choix de ces cours de complément est fait selon la règle suivante: au moins un cours ou son équivalent dans chacun des groupes énumérés au tableau 2 (disponible au département) sous le titre «complément de formation» doit apparaître au bulletin d'évaluation du baccalauréat ou de la maîtrise concernée. Si le candidat a déjà satisfait au complément de formation en tout ou en partie, les crédits libérés (maximum 9) sont transformés en crédits optionnels de façon à réaliser les 60 crédits de cours exigés à l'intérieur de la maîtrise.

La répartition est comme suit:

cours obligatoires: 32 crédits
essais: 13 crédits
cours complémentaires: 0 à 9 crédits
cours optionnels: 6 à 15 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale équivalente à 4 trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FOR -60046	2	DENDROMETRIE III	(J.-M. Dumont)
FOR -60047	2	PATHOLOGIE FORESTIERE II *	(M. Dessureault)
FOR -60048	4	THEORIE DE L'ECHANTILLONNAGE	(J. Bélanger)
FOR -60049	3	AMENAGEMENT ESTHETIQUE ET RECREATIF	(M. Maldague)
FOR -60050	3	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	(M. Maldague)
FOR -60051	2	TECHNIQUES DE PATHOLOGIE FORESTIERE	(M. Dessureault et invités)
FOR -60052	2	METHODES D'INVENTAIRE DES INSECTES	
FOR -60053	3	COMPLEMENTS DE SYLVICULTURE	(P.-E. Vézina)
FOR -60054	1	ADMINISTRATION DES PARCS ET RESERVES *	(M. Maldague)
FOR -60055	1	SEMINAIRES ET CONFERENCES II	(R.-C. Naud)
FOR -60058	2	ETUDES AVANCEES II	(Groupe de professeurs)
FOR -60059	2	COMPLEMENTS D'ENTOMOLOGIE FORESTIERE	
FOR -60060	3	METHODES DE RECHERCHES EN HYDROLOGIE *	(J. Stein, A. Plamondon)
FOR -61984	3	SIMULATION - PEUPELEMENTS FORESTIERS *	(M. Boudoux)
FOR -61985	3	PROBLEMATIQUE FORESTIERE DU QUEBEC *	(M. Lortie)
FOR -62700	3	POLITIQUES FORESTIERES	(M. Lortie)
FOR -60061	2	PROBLEMES EN HYDROLOGIE	(J. Stein, A. Plamondon)
FOR -60062	3	BIOMETEOROLOGIE VEGETALE	(A. Plamondon et R.-C. Naud)
FOR -60063	3	TECHNIQUES DE REBOISEMENT	(P.-E. Vézina)
FOR -61257	1	SEMINAIRES ET CONFERENCES I	(R.-C. Naud)
FOR -61258	1	ETUDES AVANCEES I	(Groupe de professeurs)
FOR -61259	3	ETUDES AVANCEES III	(Groupe de professeurs)
FOR -61260	4	ETUDES AVANCEES IV	(Groupe de professeurs)
FOR -61692	1	SEMINAIRES ET CONFERENCES III	(R.-C. Naud)
FOR -61693	1	SEMINAIRES ET CONFERENCES IV	(R.-C. Naud)
FOR -61822	2	PROBLEMES FORESTIERS DU MILIEU TROPICAL *	(M. Pineau)
FOR -61859	2	LA SYLVICULTURE EN REGION TROPICALE *	(M. Pineau)
FOR -62043	1	SUJETS SPECIAUX (AMSY)	
FOR -62044	2	SUJETS SPECIAUX (AMSY)	
FOR -62045	3	SUJETS SPECIAUX (AMSY)	
FOR -62046	4	SUJETS SPECIAUX (AMSY)	
FOR -62862	3	ECONOMIE FORESTIERE	(L.-J. Lussier)
STT -63371	3	METHODES DE REGRESSION EN RECHERCHE	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins 2 trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été pour la maîtrise de type B; pour la maîtrise de type A, elle est aussi de deux (2) trimestres et il faut exclure le trimestre d'été.

Intégration des activités d'été au cheminement du candidat dans la maîtrise de type A.

Idealement le trimestre d'été situé entre les 2e et 3e trimestres devrait être employé à des travaux pratiques. Cependant, l'on doit considérer le besoin pour l'étudiant d'accéder à un travail rémunéré durant cette période. Ainsi, il serait profitable à la fois pour l'étudiant et pour la qualité du programme d'étudier la possibilité d'intégrer l'étudiant à un organisme s'occupant activement de gestion des forêts. Cette intégration pourrait se faire sur une base rémunérée et le candidat se verrait confier des responsabilités au niveau soit de la conception, réalisation ou application d'un plan de gestion. Enfin, cette initiative permettrait à l'étudiant d'accumuler le matériel de base nécessaire à la réalisation de l'essai qui est exigé dans le cheminement.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme, l'étudiant doit, dans un séminaire, faire état de l'avancement de sa recherche devant les professeurs du département.

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche dans le cheminement de type B est le mémoire. Celui-ci est évalué par 3 examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La note est établie par le Comité à partir des notes attribuées par ces membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats au programme en aménagement forestier et en sylviculture peuvent obtenir des bourses d'études auprès d'organismes gouvernementaux. La demande de bourse doit être faite avant le 15 décembre précédant l'inscription. Le nombre de bourses offertes est variable.

Des bourses (6) des industries forestières peuvent également être attribuées aux étudiants à la maîtrise ou au doctorat. La demande de bourse doit être faite avant le 30 septembre précédant l'inscription.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche en cours d'études est bonne. L'étudiant a également une bonne possibilité de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études. Le ministère des Terres et Forêts, le laboratoire de recherches forestières des Laurentides, les Industries forestières et les groupes de recherches forestières de l'Université Laval offrent de tels emplois.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles.

Toutefois, selon le domaine de sa spécialisation, l'étudiant a la possibilité de s'intégrer aux équipes de chercheurs suivantes:

Centre de recherche en aménagement et développement (aménagement récréatif).

Centre de recherches forestières des Laurentides (aménagement des forêts privées, aménagement et gestion des ressources forestières, aménagement récréatif, entomologie forestière, sylviculture, reboisement).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'industrie forestière, la fonction publique fédérale et provinciale, les agences internationales offrent les principales ouvertures aux étudiants qui terminent ce programme. Il donne également accès à l'enseignement et aux études de troisième cycle.

DOCTORAT

10 3.365.13

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de permettre à des diplômés de divers champs d'activité d'acquérir de vastes connaissances, une capacité de synthèse ainsi que les habiletés techniques exigées des spécialistes en foresterie. L'aspirant au doctorat doit démontrer qu'il possède déjà une bonne formation scientifique dans la spécialité vers laquelle il se dirige, qu'il peut oeuvrer d'une manière indépendante et qu'il est à même de formuler des conclusions susceptibles de modifier ou d'élargir le champ des connaissances. Le programme vise à former des spécialistes dont l'activité consiste à créer et à disséminer les connaissances sur la forêt et ses usages dans des domaines comme l'entomologie et l'hydrologie forestières, de même que la sylviculture et l'aménagement polyvalent des ressources forestières.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.).

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Aménagement forestier et sylviculture

Directeur: Marius Pineau

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Aménagement forestier et sylviculture

Responsable: Marius Pineau

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (aménagement et sylviculture) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Exceptionnellement, un candidat de valeur peut être admis au doctorat sans être tenu de compléter toutes les exigences de la maîtrise. Il doit au minimum avoir complété les cours du programme de maîtrise et avoir fait la preuve de ses aptitudes exceptionnelles pour la recherche.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	20 crédits
Projet de recherche	100 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de 8 trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les neuf trimestres qui suivent sa première inscription.

En cours d'études, généralement lorsque les cours du programme sont terminés, le candidat doit se présenter à un examen récapitulatif et compréhensif qui a pour but de vérifier les connaissances générales du candidat en rapport avec son domaine de spécialisation.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme, l'étudiant doit présider un séminaire dans lequel il fait état de l'avancement de sa recherche devant les professeurs du département.

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Quand la thèse est terminée, elle est soumise à une forme de lecture préalable qui permet à l'étudiant d'apporter les corrections souhaitées à son travail avant qu'il ne soit soumis à l'évaluation. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est privée et ne peut avoir lieu si moins de trois membres du jury sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

ANALYSE DES POLITIQUES

MAÎTRISE

Type A: 11 2.533.02

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif l'étude scientifique des politiques relevant des gouvernements ainsi que des autres organisations à caractère public ou para-public. La science politique, la science économique et les méthodes quantitatives concourent à l'analyse des différentes étapes de la formulation de ces politiques et de leur évaluation.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Il s'agit d'un programme mettant l'accent sur les cours. Les champs et domaines d'études et de recherche sont donc ceux dans lesquels l'étudiant, normalement, rédigera son essai. Comme le programme fait surtout appel aux ressources des départements d'économie et de science politique, on aura intérêt à consulter les descriptions des programmes spécifiques à ces deux disciplines pour connaître les domaines principaux sur lesquels l'analyse des politiques peut porter.

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Analyse des politiques

Directeur: Antoine Ambroise

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Analyse des politiques

Responsable: Antoine Ambroise

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les étudiants détenteurs d'un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) peuvent demander leur admission au programme de maîtrise en analyse des politiques. Cependant, les candidats dont les connaissances en mathématiques et en méthodes quantitatives sont jugées insuffisantes par les membres du comité d'admission peuvent se voir imposer un stage probatoire en ces domaines. Ces connaissances correspondent à celles que procurent les cours de niveau collégial 103, 105 et 203.

Aux formulaires habituels, qui peuvent être obtenus à l'École des gradués de l'Université Laval, les candidats devront ajouter une lettre personnelle, expliquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme.

Dans certains cas les candidats pourront être invités à rencontrer, en entrevue, les membres du comité d'admission.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Une des exigences du programme est la rédaction d'un essai. Le cheminement normal prévoit que l'étudiant s'acquitte de celui-ci seulement après avoir complété avec succès les cours obligatoires du programme, à l'exception des séminaires. Le but de l'essai est de permettre à l'étudiant d'appliquer à un domaine particulier les connaissances qu'il a acquises en matière d'analyse des politiques. L'étudiant doit s'entendre avec un professeur qui accepte de diriger son travail et obtenir l'accord du directeur du programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	42 crédits
	Essai	6 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours spécifiques du programme: ce sont des cours offerts par les départements de science politique et d'économie, mais qui appartiennent en propre au programme d'analyse des politiques.

NMC	Cr	Titre	
POL -63365	3	GESTION DU SECTEUR PUBLIC	(A. Ambroise)
ECN -61961	3	ECONOMIQUE DU SECTEUR PUBLIC I	(C. Masson)

ECN -61962	3	ECONOMIQUE DU SECTEUR PUBLIC II	(M. Boucher)
POL -61963	3	POLITIQUE DU SECTEUR PUBLIC	(V. Lemieux)
POL -61964	3	ADMINISTRATION DU SECTEUR PUBLIC	(J. Mercier)
ECN -61965	3	METHODES D'ANALYSE DES POLITIQUES I	(C. Aulin)
ECN -61966	3	METHODES D'ANALYSE DES POLITIQUES II	(M. Thibault)
POL -61967	3	FONDEMENTS NORMATIFS DES POLITIQUES	(L. Dion)
POL -62624	3	SEMINAIRE EN ANALYSE DES POLITIQUES I	(Professeurs du département)
ECN -62635	3	SEMINAIRE EN ANALYSE DES POLITIQUES II	(M. Daneau)

Autres cours du programme

Les quatre autres cours que doivent suivre les étudiants seront choisis par eux parmi les cours offerts dans d'autres programmes. Sauf exception, un seul de ces cours pourra prendre la forme d'un cours de lecture.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'étude, mais non par trimestre d'été.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Au cours de ses études, l'étudiant a une assez bonne possibilité de travailler à temps partiel comme assistant de recherche à des projets portant sur les politiques dans différents secteurs.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Des laboratoires ou groupes de recherche existent dans les départements d'économie et de science politique, principaux points d'appui du programme. Plusieurs des professeurs responsables des cours et séminaires spécifiques au programme font partie de l'un ou l'autre de ceux-ci et y poursuivent des travaux directement reliés à leur participation au programme.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les diplômés de la maîtrise en Analyse des politiques ne sont pas limités aux seuls emplois des fonctions publiques fédérale, provinciales, municipales ou des organismes du secteur para-public. Les grandes entreprises privées trouvent beaucoup d'intérêt dans la formation multidisciplinaire des finissants de la MAP. Un certain nombre de diplômés ont trouvé de l'emploi dans ce secteur d'activités.

ANTHROPOLOGIE

MAÎTRISE

Type A: 11. 2.531.01
Type B: 12. 2.531.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Type A

Le cheminement de type A vise à former des praticiens de l'application des connaissances anthropologiques dans le domaine socio-culturel. L'anthropologie, de par son approche globalisante, comparative et directe, est dans une situation privilégiée pour apporter des réponses nouvelles et des solutions originales aux divers problèmes d'ordre social ou culturel qui se posent à notre société, ainsi qu'aux autres sociétés (minorités ethniques ou sociales, autochtones, peuples du tiers-monde, etc.). Le cheminement vise à donner une formation en grande partie pratique, faite sur les lieux mêmes d'application et permettant une réflexion sur cette application.

Type B

Le cheminement de type B met l'accent sur la formation de chercheurs en anthropologie sociale et culturelle qui peuvent oeuvrer dans les universités et les cégeps, les musées et les organismes à vocation sociale et culturelle. L'enseignement et la recherche couvrent les différents secteurs de cette discipline tout en privilégiant certains champs et un découpage géographique. Les théories et les pratiques de développement, les différences sociales et culturelles, les rapports entre les sexes et les représentations symboliques constituent les principaux champs étudiés. Les principales aires de recherche comprennent le Québec français, les Inuit, les Amérindiens ainsi que certaines régions de l'Amérique latine, de l'Afrique noire francophone, de l'Océanie, du Moyen-Orient et de l'Europe.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

CHAMPS

Développement: pratiques et théories

Secteurs: Ecologie culturelle, technologie, anthropologie économique, anthropologie politique, anthropologie appliquée.
Y. Breton, C. Bariteau, P. Charest, J.-J. Chalifoux, M. Elbaz, M.-F. Labrecque, L. Pilon-Lé, M.-A. Tremblay, F. Trudel.

Différences sociales et ethniques

Secteurs: Organisation sociale et parenté, anthropologie linguistique, santé et vieillissement, anthropologie de l'éducation.
B. Arcand, C. Bariteau, J.-J. Chalifoux, C. Collard, L.-J. Dorais, M. Elbaz, S. Genest, G. McNulty, B. Saladin d'Anglure, R. Santerre, Y. Simonis, E. Schwimmer, M.-A. Tremblay.

Rapports entre les sexes

Secteurs: Anthropologie des sexes, questions féminines.
B. Arcand, H. Dagenais, B. Saladin d'Anglure, N. Schmitz.

Représentations symboliques

Secteurs: Anthropologie des religions et idéologies, anthropologie esthétique.
S. Genest, P. Maranda, B. Saladin d'Anglure, N. Schmitz, E. Schwimmer, Y. Simonis.

AIRES GEOGRAPHIQUES

Canada Français et Louisiane

M.-A. Tremblay, P. Charest, Y. Breton, C. Bariteau, H. Dagenais, L. Pilon-Lé, L.-J. Dorais et N. Schmitz

Inuit

B. Saladin d'Anglure, L.-J. Dorais et F. Trudel

Amérindiens

Y. Simonis, François Trudel, M.-F. Labrecque et P. Charest

Amérique latine, Caraïbes et Golfe du Mexique

Y. Breton, M.-F. Labrecque, J.-J. Chalifoux, B. Arcand et H. Dagenais

Afrique noire

R. Santerre, P. Charest, C. Collard, S. Genest et J.-J. Chalifoux

Océanie (Mélanésie)

E. Schwimmer et P. Maranda

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Anthropologie

Directeur: François Trudel

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Anthropologie

Responsable: François Trudel

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat spécialisé ou le Baccalauréat avec majeure en anthropologie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, le candidat peut être appelé à démontrer ses aptitudes à la recherche ou à l'intervention socio-culturelle au cours d'une entrevue avec les membres du Comité. La discussion porte sur les travaux de recherche ou sur les stages effectués par le candidat durant ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe à l'anthropologie sont également admissibles au cheminement de type A ou B après entrevue. Selon sa préparation antérieure, le candidat se voit imposer une scolarité complémentaire de premier cycle. Si la scolarité complémentaire se situe entre 12 et 30 crédits, le candidat est admis en stage probatoire (catégorie II). Si cette scolarité complémentaire dépasse 30 crédits, le candidat doit s'inscrire au premier cycle. Tous ces crédits doivent être pris dans le programme d'anthropologie.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Type A

Au moment de faire son admission, l'étudiant énonce en une page le domaine et le sujet du stage envisagés.

Au cours de son premier trimestre d'inscription, l'étudiant définit son projet de stage dans le cadre du cours obligatoire (ANT-63771) *Sujet de stage I*.

Au cours de son deuxième trimestre d'inscription, l'étudiant doit choisir un lieu de stage, parmi les organismes avec lesquels le département a conclu une entente à cet effet et finaliser la préparation de son stage dans le cadre du cours obligatoire (ANT-63412) *Sujet de stage II*. Les stages s'effectuent au cours des troisième et quatrième trimestres d'inscription, sous la supervision du conseiller de l'étudiant.

Type B

Au moment de faire son admission, l'étudiant énonce en une page le domaine et le sujet de son travail de recherche. Il doit former son comité de mémoire composé du directeur de recherche et d'un conseiller au plus tard un mois après le début du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier.

Au cours du premier trimestre d'inscription il définit avec son comité de mémoire son projet de recherche dans le cadre du cours obligatoire (ANT-62838) *Sujet de recherche I*. Au cours du deuxième trimestre d'inscription, l'étudiant met au point son projet de recherche avec son comité de mémoire dans le cours obligatoire (ANT-62839) *Sujet de recherche II* qui implique une discussion du projet de mémoire par des professeurs du département.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	24 crédits
	Stages	18 crédits
	Essai	6 crédits
Type B:	Cours propres au programme	24 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres à temps complet. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

A) COURS OBLIGATOIRES

Type A

ANT -61589	3	METHODES	
ANT -62710	3	PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE *	(En collaboration)
ANT -63398	3	ANTHROPOLOGIE APPLIQUEE	
ANT -63412	3	SUJET DE STAGE II *	
ANT -63771	3	SUJET DE STAGE I	(Groupe de professeurs)
ANT -63423	3	STAGE I	(Groupe de professeurs)
ANT -63424	9	STAGE II	(Groupe de professeurs)
ANT -63425	6	STAGE III	(Groupe de professeurs)

Type B

ANT -61589	3	METHODES	
ANT -62710	3	PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE *	(En collaboration)
ANT -63398	3	ANTHROPOLOGIE APPLIQUEE	
ANT -62838	3	SUJET DE RECHERCHE I *	(Groupe de professeurs)
ANT -62839	3	SUJET DE RECHERCHE II *	(Groupe de professeurs)

B) COURS OPTIONNELS

CHAMP: PRATIQUES ET THEORIES DU DEVELOPPEMENT

ANT -63760	3	ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE	(Y. Breton, L. Pilon-Lé, M.F. Labrecque)
ANT -63759	3	IMPERIALISME ET DEPENDANCE	(M. Elbaz, L. Pilon-Lé, C. Bariteau)
ANT -63758	3	ALIENATION ET TRAVAIL	(C. Bariteau, Y. Breton, J.J. Chalifoux)
ANT -63757	3	ANTHROPOLOGIE DU DEVELOPPEMENT	(M.F. Labrecque, M. Elbaz, C. Bariteau)

CHAMP: DIFFERENCES SOCIALES ET ETHNIQUES

ANT -63756	3	ETHNICITE, LANGUE ET SOCIETE	(L.J. Dorais, G. McNulty)
ANT -63755	3	QUESTIONS AUTOCHTONES	(F. Trudel, M.F. Labrecque, P. Charest)
ANT -63754	3	CLASSES, STRATES ET POUVOIR LOCAL	(C. Bariteau)
ANT -63753	3	SEMINAIRE SUR L'IDENTITE	(M. Elbaz, M.A. Tremblay)

CHAMP: RAPPORTS ENTRE LES SEXES

ANT -63752	3	FEMMES ET DEVELOPPEMENT	(M.F. Labrecque)
ANT -63746	3	FEMINISME ET SCIENCES HUMAINES	(H. Dagenais)
ANT -63745	3	CATEGORIES DE SEXE ET PARENTALITE	(C. Collard, B. Saladin d'Anglure)
ANT -63744	3	ANTHROPOLOGIE DE LA PORNOGRAPHIE	(B. Arcand)

CHAMP: REPRESENTATIONS SYMBOLIQUES

ANT -63743	3	ANALYSE INFORMATIQUE DE CONTENU	(P. Maranda)
ANT -63742	3	SEMIOTIQUE DE LA CULTURE	(E. Schwimmer)
ANT -63741	3	ANTHROPOLOGIE ESTHETIQUE	(N. Schmitz, E. Schwimmer)
ANT -63740	3	SEMIOTIQUE DE L'IMAGINAIRE	(P. Maranda)

AUTRES COURS OPTIONNELS

ANT -63739	3	SYSTEMES MEDICAUX COMPARES	(S. Genest)
ANT -63738	3	GUERRE ET ORGANISATION SOCIALE	(Y. Simonis)
ANT -63751	3	ANTHROPOLOGIE ET HISTOIRE	(F. Trudel, E. Schwimmer)
ANT -63750	3	ANTHROPOLOGIE MEDICALE	(M.A. Tremblay, S. Genest)
ANT -63749	3	LA PRATIQUE DE L'ANTHROPOLOGIE	(S. Genest, R. Santerre)
ANT -63748	3	ANTHROPOLOGIE DU TOURISME	(B. Arcand)
ANT -63747	3	RAPPORTS ORIENT-OCCIDENT	(B. Saladin d'Anglure)
ANT -62833	3	SEMINAIRE GRADUE I *	
ANT -62834	3	SEMINAIRE GRADUE II *	
ANT -62835	3	SEMINAIRE GRADUE III *	
ANT -62836	3	SEMINAIRE GRADUE IV *	
ANT -62837	3	SEMINAIRE GRADUE V *	
ANT -62219	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	
ANT -62220	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	
ANT -62221	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	
ANT -62222	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Selon l'orientation et l'endroit où il poursuit son stage ou ses recherches, l'étudiant peut être tenu d'apprendre une autre langue nécessaire à la réalisation du stage ou des recherches.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

Type A

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription. Les cours ANT-61589, ANT-62710, ANT-63398, ANT-63412, ANT-63771, ainsi que les stages sont obligatoires.

Type B

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les trois trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Les cours ANT-61589, ANT-62710, ANT-63398, ANT-62838 et ANT-62839 sont obligatoires.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Type A

Le mode de présentation de la réflexion critique sur l'application anthropologique, en général et telle que vécue en cours de stage, est l'essai, qui est évalué par au moins deux examinateurs, dont le conseiller de l'étudiant.

Type B

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire qui doit être déposé en six exemplaires. Le travail de recherche est évalué par au moins trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant inscrit à ce programme a une possibilité de travailler à temps partiel comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement. Il y a possibilité de travail d'été dans le domaine des études du candidat.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont individuelles ou collectives. Les recherches collectives sont menées à bonne fin au sein du laboratoire d'anthropologie du Département et par les projets de recherche subventionnés.

Il y a également une collaboration avec d'autres Centres de recherche de l'Université Laval.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement, la recherche et diverses occupations pour le compte des organismes gouvernementaux et internationaux, lorsque disponibles, constituent les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.531.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en anthropologie constitue un entraînement poussé à la recherche qui vise à faire avancer le débat théorique et la recherche empirique dans les différents domaines de recherche de l'anthropologie sociale et culturelle au moyen d'une évaluation suivie des progrès du candidat.

Cet objectif général est complété par les objectifs spécifiques suivants: assurer une formation méthodologique, poursuivre une formation théorique en anthropologie sociale et culturelle, assister le candidat à toutes les étapes de sa recherche.

Les objectifs du programme de doctorat se situent dans le prolongement des objectifs du programme de maîtrise ci-dessus, no 1.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Anthropologie

Directeur: François Trudel

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Anthropologie

Responsable: François Trudel

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise en anthropologie (type B) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir choisi son directeur et son projet de recherche avant la fin de son premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Au moment de faire sa demande, le candidat doit fournir une esquisse de projet résumant l'orientation générale de sa recherche. Le sujet de thèse du candidat doit satisfaire deux exigences: se situer à l'intérieur des champs d'intérêt, d'étude et de recherche développés par les professeurs du Département d'anthropologie; trouver un directeur de thèse au Département d'anthropologie.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 96 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	78 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ANT -60065	3	SEMINAIRE DE DOCTORAT I	(Groupe de professeurs)
ANT -61221	3	SEMINAIRE DE DOCTORAT II	(En collaboration)
ANT -61620	3	SYNTHESE EN ANTHROPOLOGIE I *	
ANT -61621	3	SYNTHESE EN ANTHROPOLOGIE II *	
ANT -61622	6	PROJET DE THESE *	
ANT -62220	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	
ANT -62221	3	SUJETS SPECIAUX (ANTHROPOLOGIE)	

Note: Les étudiants peuvent prendre aussi des cours libres dans le programme de maîtrise.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Dans certains cas, suivant l'orientation de ses recherches, l'étudiant doit apprendre la langue parlée dans la région où il travaille.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

La scolarité de doctorat comprend six crédits de séminaire de doctorat, ainsi que les deux synthèses en anthropologie (trois crédits chacune) et le projet de thèse (six crédits). Voir 15 ci-dessous. Cette scolarité obligatoire s'effectue normalement au cours des trois premiers trimestres d'inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'examen général se déroule en deux étapes distinctes. La première comprend les SYNTHESES EN ANTHROPOLOGIE I et II: il s'agit d'épreuves écrites réalisées durant la période de résidence obligatoire où le candidat réalise une synthèse personnelle sur deux sujets différents reliés à son domaine de recherche (problème théorique, méthodologique, aire géographique).

La seconde étape de l'examen général est une épreuve d'abord écrite et ensuite orale où le candidat présente son projet de thèse treize mois après la date de sa première inscription au doctorat. La présentation du projet de thèse et son acceptation sont des préalables essentiels pour réaliser la recherche.

Au cours de la réalisation de sa recherche et de sa thèse, le candidat doit soumettre un rapport trimestriel de l'avancement de ses travaux à son comité de thèse pour fins d'évaluation continue.

La forme de présentation des résultats de la recherche est la thèse qui est évaluée par quatre examinateurs et fait l'objet d'une soutenance publique ou semi-publique.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.119.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif des études de maîtrise en archéologie classique est l'approfondissement des méthodes de recherche et l'élargissement des connaissances. Par son travail de recherche, l'étudiant doit apprendre à étudier des monuments non seulement d'après les publications, mais dans les musées et sur les champs de fouille. Il doit se familiariser avec les problèmes posés par ces monuments, leur provenance, leur contexte, leur lieu de fabrication, les collections auxquelles ils ont appartenu, les différentes hypothèses proposées à leur sujet.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les recherches en archéologie classique méditerranéenne couvrent plusieurs domaines: méthodes et techniques, architecture, sculpture, peinture et mosaïques, céramique, arts mineurs, iconographie et histoire des collections d'antiquités:

- a) Epoque néolithique et âge du bronze: Michel Fortin
- b) Epoques archaïque et classique: Hubert Giroux
- c) Epoques hellénistique, romaine et paléochrétienne: Marie-Odile Jentel, Tran tam Tinh

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Archéologie classique
Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: archéologie classique
Responsable: Tran Tam Tinh

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont détenteurs d'un Baccalauréat spécialisé en archéologie ou d'un Baccalauréat spécialisé en études anciennes comportant au moins 30 crédits d'archéologie sont admissibles à la maîtrise. Pour être admis, les candidats doivent avoir conservé dans leur précédent cycle d'études une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5. Le sous-comité compétent se réserve le droit d'examiner d'un oeil favorable les dossiers des candidats qui auraient conservé une moyenne cumulative légèrement inférieure mais qui auraient manifesté une progression marquée au cours de leur précédent cycle.

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités doivent pouvoir justifier d'une formation comparable.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Un candidat ne peut être admis à la maîtrise que si un professeur d'archéologie classique du Département d'histoire a accepté de diriger sa recherche; le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du département avant de faire sa demande d'admission.

Le candidat de l'extérieur qui ne connaît aucun professeur du Département spécialiste du domaine dans lequel il veut faire ses études de maîtrise doit, avant de faire sa demande d'admission, s'adresser au Directeur du programme en lui précisant le domaine où il entend se spécialiser; ce dernier fera le nécessaire pour le mettre en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Le candidat doit être fixé sur son directeur au moment de faire sa demande d'admission.

Le candidat qui demande son admission à la maîtrise doit accompagner cette demande d'une description de son projet de recherche. Autant que possible, ce plan de travail comprendra les éléments suivants:

- a) titre au moins provisoire du mémoire;
- b) délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
- c) hypothèse de travail, si elle est connue;
- d) preuve de l'intérêt du sujet et état de la question;
- e) indication des principales sources à exploiter;
- f) éventuellement, une première ébauche de plan.

Ce document devra au préalable être contresigné par le directeur de recherche pressenti.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	30 crédits

Les cours propres au programme comprennent des travaux pratiques sur le terrain de 6 crédits, un séminaire de 6 crédits et un projet de thèse de 6 crédits.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ARL -60470	6	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE I	(M.-O. Jentel)
ARL -60479	6	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE II	(H. Giroux)
ARL -61720	6	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE III	(Tran Tam Tinh)
ARL -63045	6	ARCHÉOLOGIE CLASSIQUE IV	
ARL -62817	6	ICONOGRAPHIE ET ORDINATEUR	
ARL -62095	1	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -62096	2	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -62097	3	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -62098	4	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -62317	5	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -62318	6	SUJETS SPÉCIAUX (ARCHÉOLOGIE)	
ARL -61721	6	TRAVAUX PRATIQUES SUR LE TERRAIN *	
ARL -62906	6	PROJET DE MÉMOIRE *	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé à l'étudiant de faire une partie de ses études à temps complet, ce programme n'a pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Il est à noter que les bénéficiaires d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet durant toute la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les candidats doivent justifier de leur aptitude à lire une seconde langue vivante liée à leurs préoccupations de recherche (généralement l'anglais) lors d'un examen obligatoire au début de leur scolarité; ils pourront se voir imposer des cours de langue comme scolarité complémentaire. Si le secteur le requiert, la connaissance d'une troisième langue peut être exigée du candidat.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les cours propres au programme comprennent des travaux pratiques sur le terrain de 6 crédits, un séminaire de 6 crédits et un projet de thèse de 6 crédits.

Le candidat doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription. Les cours doivent être étalés sur deux trimestres au moins.

Le candidat qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire ou de prémaîtrise doit, pour l'ensemble de ces cours, conserver une moyenne égale ou supérieure à 3.5.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire; cet exercice de recherche personnelle a en moyenne 100 à 125 pages dactylographiées à l'exclusion des documents. Il y a lecture préalable. Pour les modalités de la lecture préalable, voir HISTOIRE, maîtrise, no 15.

Le candidat qui se voit assigner un co-directeur de recherche doit déposer un exemplaire supplémentaire. Le mémoire est évalué par trois examinateurs.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le Département d'histoire offre à chaque année aux étudiants avancés à temps complet quelques postes d'auxiliaires d'enseignement ou de recherche à temps partiel; de plus, certains projets de recherche des professeurs du Département offrent quelques postes d'auxiliaires de recherche. Cependant, la possibilité qu'il a de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études est faible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les maisons d'enseignement et des instituts de recherche en archéologie offrent les principaux débouchés aux étudiants spécialisés dans ce domaine.

DOCTORAT

10 3.119.01

Le candidat doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription; il doit les étaler sur deux trimestres au moins.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de doctorat se distinguent de celles de la maîtrise par une plus grande autonomie du chercheur qui se traduit dans une méthode plus personnelle, par une contribution originale au savoir et, enfin, par une ouverture plus grande au travail interdisciplinaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Archéologie classique

Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: archéologie classique

Responsable: Tran Tam Tinh

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès arts (archéologie classique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. On exige de plus que les candidats aient obtenu une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de leurs études de maîtrise ou pré-doctorat.

Pour être admissibles, les titulaires d'une maîtrise dans un autre champ d'études que l'archéologie classique doivent justifier d'une formation équivalente à 48 crédits de cours en archéologie.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

Les cours propres au programme comprennent:

Travaux pratiques sur le terrain: 6 cr.

Séminaire/ou séminaire de thèse ou projet spécial: 6 cr.

L'établissement de ces cours se fait en accord avec le directeur de recherche et le directeur du programme.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

NMC	Cr	Titre
ARL -62905	6	SEMINAIRE DE DOCTORAT

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus des exigences générales, on exige du candidat au doctorat qu'il sache lire l'allemand ou qu'il acquière cette possibilité en cours d'études. Concernant la seconde langue, voir Maîtrise ci-dessus, no 13.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les cours propres au programme comprennent des travaux pratiques sur le terrain de 6 crédits et un projet de scolarité de 6 crédits. L'établissement de ce projet se fait en accord avec le directeur de recherche et le directeur du programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse; cette contribution originale à la discipline a en moyenne 300 à 350 pages dactylographiées à l'exclusion des documents. (Pour les modalités de la lecture préalable, voir HISTOIRE, Maîtrise no 15.) S'il a un co-directeur de recherche, le candidat doit déposer un exemplaire supplémentaire. La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs dont l'un est de l'extérieur de l'Université. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18: ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

ARCHITECTURE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.307.01
Type B: 12 2.307.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

La maîtrise a pour objectifs de permettre à l'étudiant:

- d'approfondir sa formation ou d'acquies une formation nouvelle dans le champ de l'architecture et les domaines qui lui sont afférents.
- d'acquies une perception claire des réalités complexes auxquelles fait face la pratique professionnelle en architecture.
- d'acquies un esprit de recherche.

Le programme de type A a pour objectifs spécifiques de permettre à l'étudiant détenteur d'un grade de premier cycle en architecture d'acquies:

- Une connaissance approfondie d'un domaine de l'activité professionnelle en architecture.
- Une formation poussée à l'analyse, à la synthèse et à l'évaluation critique des milieux physiques construits.

Le programme de type B a pour objectifs spécifiques de permettre à l'étudiant détenteur d'un grade de premier cycle en architecture ou dans une discipline pertinente à la recherche en architecture d'acquies:

- Une connaissance approfondie d'un domaine de la recherche en architecture.
- Une méthode de recherche appropriée à la découverte de connaissances nouvelles dans un domaine afférent à l'architecture.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Conservation, Recyclage, Réhabilitation
Joseph Baker, André Robitaille

Design et aménagement
Benoit Bernier, Maurice Gauthier, Pierre S. Guertin, Pierre Jampen, Zbigniew Jarnuszkiewicz, Alexis R. Ligoune, Jean Michaud, Naomi S. Neumann, Denise Piché, Gilles H. Tremblay, Aygen Toruner, Emilian Vachon, Léo R. Zrudlo

Études théoriques en architecture et en urbanisme
Pierre S. Guertin, Pierre Larochelle, Takashi Nakajima

Science du bâtiment
Paul Bourque, Jean-Claude Leclerc, Raymond Lévesque, Jean-Gabriel Migneron, Jiri Prochazka, Douglas Wren, Léo R. Zrudlo

3. GRADE

Maître en architecture (M. Arch.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Architecture

Directeur: Pierre S. Guertin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Architecture

Responsable: Pierre S. Guertin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le candidat à la Maîtrise en architecture (M. Arch.) doit posséder le Baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou un grade universitaire de premier cycle. L'on s'attend à ce que le candidat ait conservé une moyenne égale ou supérieure à 3.5 sur 5.0 pour l'ensemble de ses études de premier cycle. En plus du dossier scolaire, le candidat qui a à son crédit des travaux personnels de composition architecturale a avantage à présenter un dossier relatif à ces travaux avec sa formule de demande d'admission. On recommande fortement au candidat de joindre à son dossier une description de 2-3 pages d'un projet d'études et de recherche qui l'intéresse plus particulièrement.

Ce programme admet les étudiants de façon habituelle au trimestre d'automne et exceptionnellement au trimestre d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

À son admission et après discussion avec le directeur de programme, l'étudiant est présenté à un professeur qui accepte d'encadrer son projet de recherche ou d'essai. Tous les efforts sont déployés pour permettre à l'étudiant d'inscrire celui-ci dans une recherche en cours ou envisagée d'un professeur ce qui représente un excellent gage de réussite pour l'étudiant.

Au cours du premier trimestre d'inscription, il définit avec son directeur de mémoire ou son conseiller d'essai son projet de recherche dans le cadre d'un cours obligatoire (ARC-60074) Introduction à la

recherche. L'étudiant soumet à l'approbation du Comité des études graduées le sujet précisément défini de ses recherches. Au cours du deuxième trimestre d'inscription, il établit un état de la question ou effectue une revue de la littérature sur ce même sujet, ceci dans le cadre du cours (ARC-62859) Séminaire de recherche et toujours avec l'appui de son directeur de mémoire ou son conseiller d'essai.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Cheminement du type A:

Pour satisfaire aux objectifs de la maîtrise de type A, le cheminement proposé s'adresse davantage aux étudiants intéressés à la pratique professionnelle, est constitué surtout de cours et permet aux étudiants de se spécialiser dans un aspect de la profession.

Cheminement de type B:

Les objectifs décrits pour la maîtrise de type B sont satisfaits par un cheminement s'adressant aux étudiants intéressés davantage par la recherche. Ce cheminement est donc caractérisé par un accent sur les crédits de recherche. Ce cheminement, en plus d'être accessible aux étudiants détenant un diplôme de premier cycle en architecture, prévoit également l'admission des étudiants issus d'autres disciplines.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	33 crédits
	Essai	12 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projets de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Pour un étudiant à temps complet, la durée normale est de quatre trimestres. Quant à l'étudiant à temps partiel, il doit à tout le moins avoir suivi et complété tous les cours de son programme durant les deux années qui suivent sa première inscription et avoir remis son mémoire au plus tard dans les deux années suivantes.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ARC -60074	3	INTRODUCTION A LA RECHERCHE *	(P. Guertin)
ARC -62859	3	SEMAINAIRE DE RECHERCHE *	(J.-G. Migneron)
ARC -62860	3	TRAITEMENT DES DONNEES ARCH. ET URBAINES	(T. Nakajima)
ARC -63236	3	ETUDES SPECIALISEES	
ARC -61689	3	METHODES DE RESTAURATION *	(A. Robitaille)
ARC -61724	3	THEORIES DE RESTAURATION *	(A. Robitaille)
ARC -61690	3	URBANISME ET CONFLITS URBAINS *	(J.-B. Pyun)
ARC -62791	3	ECOSYSTEMES URBAINS: APPROCHE COMMUNAUTAIRE ET AMENAGEMENT *	(P. Guertin)
ARC -63264	3	INTEGRATION DE L'ARCHITECTURE AU MILIEU	(P.-S. Guertin)
ARC -62652	3	RAPPORTS PERSONNE-SOCIETE- ENVIRONNEMENT *	(D. Piché)
ARC -62653	3	CONCEPTS D'ESPACE	(N. Neumann)
ARC -63265	3	LE DESIGN DEPUIS 1960	(P. Larochelle)
ARC -60087	6	LABORATOIRE D'ARCHITECTURE I *	
ARC -60086	3	RECHERCHE INDIVIDUELLE I *	
ARC -61842	3	RECHERCHE INDIVIDUELLE II	
ARC -62856	3	STAGE I	
ARC -62857	6	STAGE II	
ARC -60083	3	TRAVAUX PRATIQUES I *	
ARC -61756	3	TRAVAUX PRATIQUES II *	
ARC -62375	1	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62031	2	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62032	2	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62033	3	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62034	3	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62380	1	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62381	1	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -62382	1	SUJETS SPECIAUX (ARCHITECTURE)	
ARC -63605	3	PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET EVA. DE L'HABITABILITE	(D. Piché)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

La période de résidence, c'est-à-dire de temps complet, est d'un trimestre au minimum, période durant laquelle l'étudiant s'inscrit, de préférence, aux cours qui constituent son programme. Le reste de la scolarité peut être fait à temps partiel. Pour des raisons professionnelles valables, certains étudiants pourront être autorisés, par le Comité d'admission et de supervision, à effectuer leur scolarité à temps partiel.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

La scolarité comporte, pour tous les étudiants, deux cours obligatoires qui sont: ARC-60074 et ARC-62859; de plus, le cours ARC-60087 est obligatoire pour les étudiants inscrits au programme de type A et le cours ARC-62860 est obligatoire pour les étudiants inscrits au programme de type B.

En plus des cours obligatoires, suivant son orientation, l'étudiant doit établir, conjointement avec son directeur de mémoire ou son conseiller d'essai, la liste de ses autres cours.

Le Comité d'admission et de supervision peut apporter des modifications au programme d'études de chaque étudiant en accord avec son directeur de mémoire ou son conseiller d'essai.

Conformément aux règlements des deuxième et troisième cycles, un étudiant ne peut choisir plus de 20% de son total de crédits de cours parmi les cours du premier cycle.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Pendant qu'il travaille à son mémoire ou à son essai, l'étudiant qui a terminé sa scolarité doit renouveler son inscription à l'École des gradués, au début de chaque trimestre. Une période d'au maximum quatre années est prévue entre l'inscription initiale et la remise du mémoire ou de l'essai.

En ce qui concerne les essais, ils doivent être évalués par au moins deux professeurs, dont le conseiller de l'étudiant. Le choix définitif des professeurs chargés de la notation revient au Comité des études graduées. L'étudiant devra remettre au secrétariat de l'École d'architecture trois exemplaires de son essai. Quant aux exigences de dépôt et d'évaluation des thèses de maîtrise, elles sont fixées par l'École des gradués de l'Université Laval.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats au programme de Maîtrise en architecture peuvent obtenir des bourses d'études auprès de différents organismes et en particulier du Conseil de recherches en sciences humaines, de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, de Design Canada, ainsi que du Service des bourses de perfectionnement du ministère de l'Éducation du Québec. Les bourses de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement sont offertes aux citoyens canadiens ou aux immigrants reçus.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'École d'architecture offre un certain nombre de postes d'auxiliaires d'enseignement et de recherche. Conformément aux règlements de l'Université, les étudiants qui remplissent ces postes ne peuvent travailler plus de dix heures par semaine, pendant l'année académique. Certains responsables de travaux de recherche engagent à l'occasion des étudiants pendant l'été.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont soit individuelles ou d'équipe. Selon le domaine de sa spécialisation, l'étudiant peut utiliser l'un des laboratoires ou s'intégrer à l'un des centres de recherche suivants:

Laboratoire d'acoustique

Laboratoire de climatologie et d'énergie

Laboratoire d'enveloppe

Laboratoire d'informatique

Laboratoire de photographie

Laboratoire de techniques graphiques

La menuiserie

Centre de Recherche en Aménagement et en Développement.

L'École entretient des liens avec d'autres centres ou laboratoires, comme par exemple le Centre d'études nordiques, le laboratoire solaire Eden du département de génie mécanique et le Laboratoire de climatologie du département de géographie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Le programme débouche sur des postes d'architecture d'un grade supérieur ou d'architecte spécialisé au sein d'un bureau d'étude privé ou gouvernemental, ainsi que sur l'enseignement de l'architecture et des disciplines connexes au niveau collégial et universitaire.

ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES

MAÎTRISE

Type B: 12 2.515.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif des études de maîtrise en arts et traditions populaires est l'avancement des connaissances en ethnologie «de l'Amérique française» au niveau de la culture spirituelle et de la culture matérielle, et ce, par l'entraînement au travail d'équipe, par la formation à la recherche et à la critique en vue de préparer des concepteurs, des documentalistes, des analystes, des enseignants, des animateurs, des muséologues selon les besoins culturels et matériels de la collectivité.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Arts et technologie populaires

- a) technologie traditionnelle: Jean-Claude Dupont
- b) art populaire: Jean Simard
- c) culture matérielle et archéologie historique: Marcel Moussette
- d) culture matérielle et champs coutumiers: Jocelyne Mathieu

Chanson, musique et danse

- a) formes poétiques de la chanson: Conrad Laforce

Coutumes, pratiques et croyances

- a) religion populaire et iconographie: Jean Simard
- b) croyances et légendes: Jean Du Berger
- c) ethnologie historique de l'Amérique du Nord: Laurier Turgeon

Langue et littérature populaires

- a) littérature orale: Jean Du Berger
- b) langue et littérature orale des francophones en Amérique du Nord et études s'y rapportant
- c) pratiques langagières: Lucille Guilbert

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Arts et traditions populaires

Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: arts et traditions populaires

Responsable: Marcel Moussette

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès arts avec majeure (60 crédits) en arts et traditions populaires ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Pour être admissibles, les candidats doivent avoir conservé dans leur précédent cycle d'études, une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5. Le sous-comité compétent se réserve le droit d'examiner d'un oeil favorable les dossiers des candidats qui auraient conservé une moyenne cumulative légèrement inférieure mais qui auraient manifesté une progression marquée au cours de leur précédent cycle d'études.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un champ d'études autre que les arts et traditions populaires sont également admissibles à la maîtrise à condition d'effectuer une scolarité d'appoint pouvant aller jusqu'à 30 crédits au niveau du premier cycle; pour les étudiants qui ont une mineure dans la discipline, les mêmes règles s'appliqueront mais on exigera au départ 15 crédits.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Un candidat ne peut être admis à la maîtrise ou au doctorat que si un professeur en arts et traditions populaires du Département d'histoire a accepté de diriger son mémoire. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du Département avant de faire sa demande d'admission.

Les étudiants de l'extérieur qui ne connaîtraient pas de professeur du Département susceptible de diriger leurs travaux peuvent se faire connaître au directeur des études avancées du Département d'histoire, qui les mettra en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Le candidat doit accompagner sa demande d'un exposé de son projet de recherche; autant que possible le texte de présentation du projet doit contenir les éléments suivants:

- a) titre au moins provisoire du mémoire;
- b) délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
- c) hypothèse de travail, si elle est connue;
- d) preuve de l'intérêt du sujet et état de la question;
- e) indication des principales sources à exploiter;

f) éventuellement, une première ébauche du plan.

Ce document devra, au préalable, être contresigné par le directeur de recherche présent.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	30 crédits

Les cours propres au programme comprennent trois séminaires de six crédits chacun, choisis dans des domaines différents.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ATP -61595	6	TECHNOLOGIE TRADITIONNELLE *	
ATP -60471	6	RELIGION POPULAIRE *	(J. Simard)
ATP -60477	6	CULTURE MATÉRIELLE II	
ATP -61275	6	FORMES POÉTIQUES DE LA CHANSON *	(C. Laforce)
ATP -60472	6	LE CONTE *	(L. Guilbert)
ATP -61989	6	DISCOURS ET CONTEXTES *	
ATP -62601	6	CROYANCES ET PRATIQUES POPULAIRES	
ATP -62273	1	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62274	2	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62275	3	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62276	4	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62319	5	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62320	6	SUJETS SPÉCIAUX (ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES) *	
ATP -62907	6	PROJET DE MÉMOIRE *	
ATP -63243	6	L'AMOUR DANS LA CHANSON FOLKLORIQUE	(C. Laforce)
ATP -63246	6	CULTURE MATÉRIELLE I	
ATP -63247	6	MUSEOLOGIE	
ATP -63249	6	ETHNOMUSICOLOGIE	(R. Matton)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé à l'étudiant de faire ses études à temps complet, le programme n'a pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Toutefois, il est à noter que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent généralement s'inscrire à temps complet durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les candidats doivent justifier de leur aptitude à lire une seconde langue vivante liée à leurs préoccupations de thèse (généralement l'anglais), lors d'un examen obligatoire au début de leur scolarité; ils pourront se voir imposer des cours de langue comme scolarité complémentaire.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les six trimestres (été compris) qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire ou de prémaîtrise doit, pour l'ensemble de ces cours, obtenir une moyenne égale ou supérieure à 3.5.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail est le mémoire; cet exercice de recherche personnelle a en moyenne 130 pages dactylographiées. Il y a lecture préalable; pour les modalités de la lecture préalable, voir HISTOIRE; Maîtrise, no 15. S'il a un co-directeur de recherche, le candidat doit déposer un exemplaire supplémentaire.

Le mémoire est évalué par trois examinateurs.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le Département d'histoire offre à chaque année aux étudiants à temps complet quelques postes d'auxiliaires d'enseignement et de recherche à temps partiel; de plus, certains projets de recherche des professeurs du Département offrent quelques postes d'auxiliaires de recherche. Enfin, les étudiants ont de bonnes chances de trouver un emploi d'été dans leur domaine d'études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Cependant, quel que soit le domaine de recherche choisi, les étudiants ont tous accès au Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Conservation, recherche et enseignement;

Musées nationaux et régionaux
Ministère des Affaires indiennes
Ministère des Affaires culturelles
Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires

DOCTORAT**10 3.515.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Les études de doctorat se distinguent de celles de la maîtrise par une plus grande autonomie du chercheur qui se traduit dans une méthode plus personnelle, par une contribution originale au savoir, et, enfin, par une ouverture plus grande au travail interdisciplinaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**Arts et technologie populaires**

- a) technologie traditionnelle: Jean-Claude Dupont
- b) art populaire: Jean Simard
- c) Culture matérielle et environnement naturel: Marcel Moussette
- d) Culture matérielle et champs coutumiers: Jocelyne Mathieu

Chanson, musique et danse

- a) formes poétiques de la chanson: Conrad Laforte

Coutumes, pratiques et croyances

- a) religion populaire et iconographie: Jean Simard
- b) croyances et légendes: Jean Du Berger
- c) Ethnologie historique de l'Amérique du Nord: Laurier Turgeon

Langue et littérature populaires

- a) littérature orale: Jean Du Berger
- b) langue et littérature orale des francophones en Amérique du Nord et études comparées s'y rapportant.
- c) pratiques langagières: Lucille Guilbert

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Arts et traditions populaires

Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: arts et traditions populaires

Responsable: Marcel Moussette

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès arts (arts et traditions populaires) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, les candidats doivent avoir conservé une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de leurs études de maîtrise.

Les titulaires d'une maîtrise dans un autre champ d'études que les arts et traditions populaires ne peuvent être admissibles au doctorat que s'ils peuvent justifier d'une connaissance équivalente à 30 crédits de cours en arts et traditions populaires.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

Les cours propres au programme comprennent deux séminaires de recherche de six crédits chacun et un séminaire de méthodologie de trois crédits.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

NMC	Cr	Titre
ATP -62908	6	SEMINAIRE DE DOCTORAT

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement recommandé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme n'a pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Toutefois, il est à noter que les étudiants qui bénéficient d'une bourse sont généralement tenus de s'inscrire à temps complet durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse; cette contribution originale à la discipline a en moyenne 500 pages dactylographiées. Celle-ci est évaluée par au moins quatre examinateurs, dont l'un est un spécialiste de l'extérieur de l'Université Laval; la soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents. Le candidat qui a un co-directeur de recherche doit déposer un exemplaire supplémentaire de sa thèse.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

BIOCHIMIE (SCIENCES)

MAÎTRISE

Type B: 12 2.212.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'étudiant du deuxième cycle, tout en poursuivant un programme de cours lui permettant d'acquies des connaissances plus spécialisées dans le domaine est à l'étape où il doit maîtriser la méthodologie de la recherche ainsi que des techniques avancées. Il acquies ainsi une plus grande maturité scientifique lui permettant ou bien de postuler un poste de plus grande responsabilité sur le marché du travail ou de s'inscrire à un programme de doctorat. Finalement, en rédigeant un mémoire de recherche, l'étudiant apprend à présenter ses résultats de recherche de façon formelle.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

GENETIQUE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE

Contribution du génome nucléaire et chloroplastique à la synthèse des protéines chloroplastiques de plantes et d'algues unicellulaires.

Guy Bellemare et Claude Lemieux

1- Cartographie de sites de restriction sur le DNA chloroplastique de *Chlamydomonas eugametos* et *C. moewussi* et comparaison de l'organisation de leurs séquences avec celles des DNA chloroplastiques de *C. reinhardtii* et de plantes supérieures. (Lemieux, Turmel, Bellemare).

2- L'étude de la recombinaison du génome chloroplastique chez *C. eugametos* et *C. moewussi*. (Lemieux).

3- L'étude de l'interaction entre le génome nucléaire et chloroplastique en analysant par exemple l'hérité de la grosse et de la petite sous-unité de RUBISCO dans des hybrides interspécifiques de *Chlamydomonas*. (Bellemare, Lemieux).

4- L'étude de l'expression chez *E. coli* de clones de DNA chloroplastique (systèmes *in vivo* et *in vitro* de transcription-traduction couplés). (Bellemare).

5- Localisation, isolement et séquence de promoteurs hautement exprimés dans le DNA chloroplastique et leur utilisation possible pour l'amélioration du rendement photosynthétique de végétaux et la construction de vecteurs permettant la transformation de plantes. (Bellemare).

6- L'étude de la génétique du virus de la mosaïque du tabac (TMV). (Asselin, Bellemare).

7- La mise au point de nouvelles méthodes de diagnostic de certains virus. (Asselin, Bellemare, Lemieux).

8- L'étude de la résistance de cellules végétales à certains pathogènes. (Asselin, Bellemare).

Techniques utilisées:

Culture de cellules, isolement d'organites, ultracentrifugation, marquages radioactifs, recombinaison génétique, systèmes *in vitro*, électrophorèse. Séquence de RNA et de DNA.

Protéines membranaires et activité des ribosomes au cours du cycle cellulaire.

Claude Godin

1. Variation de la composition des membranes plasmiques au cours du cycle cellulaire.

2. Régulation de la synthèse protéique au cours de la différenciation cellulaire.

Techniques utilisées

Incorporation d'isotopes radioactifs et traduction de mRNA *in vitro*. La centrifugation à haute vitesse, l'électrophorèse sur gel et la fluorographie.

Structure, évolution et régulation de l'expression des gènes d'aminoacyl-tRNA synthétases. Mécanismes catalytiques des aminoacyl-tRNA synthétases. Rôles régulateurs des tRNAs dans la biosynthèse des acides aminés.

Jacques Lapointe

1. Détermination de la «séquence» du gène de la glutamyl-tRNA synthétase de *Escherichia coli*, et comparaison de cette séquence avec celles d'autres aminoacyl-tRNA synthétases pour étudier l'évolution de cette famille d'enzymes.

2. Etude *in vitro* et *in vivo* de la régulation de la transcription du gène de la glutamyl-tRNA synthétase de *E. coli*.

3. Etude des interactions des glutamyl-tRNA synthétases de *E. coli* et de *B. subtilis* avec leurs facteurs régulateurs.

4. Etude de la régulation de la fixation et de l'assimilation de l'azote par *Rhizobium meliloti* en symbiose avec la luzerne; utilisation de mutants altérés dans la glutamyl-tRNA synthétase.

5. Etude de la régulation du métabolisme du neurotransmetteur glutamate et de ses dérivés glutamine et GABA chez des cellules neuronales et gliales en culture (collaboration avec le Dr Lucille Lacoste).

Techniques utilisées

Clonage de gènes et détermination de leurs séquences par la méthode de Maxam et Gilbert ou par celle de Sanger. Analyse et comparaison de séquences d'ADN par ordinateur. Transcription *in vitro*, hybridation ADN:ADN et ADN:ARN. Purification d'enzymes et utilisation d'anticorps. Cinétique enzymatique. Culture de cellules neuronales et gliales. Electrophorèse, chromatographie, ultracentrifugation...

Différenciation cellulaire chez *Physarum polycephalum*.

Gérald Lemieux

1. Evolution du mRNA et des protéines au cours de la sphérolisation, de la sporulation et de la transition amibe-plasmode.

2. Clonage des gènes jouant un rôle dans la différenciation.

3. Régulation de l'expression des gènes au cours de la différenciation.

Techniques utilisées

Les techniques de génétique, de biologie moléculaire et de génie génétique sont utilisées de façon intégrée pour la réalisation de ces projets.

L'étude de la structure et de la fonction des gènes plasmidiques bactériens.

Paul H. Roy

1. Clonage chez *E. coli* des gènes codant pour les enzymes de restriction et de modification d'ADN, séquence des gènes, corrélation entre la séquence des acides aminés et celle des nucléotides. Introduction de gènes dans des vecteurs bifonctionnels. Expression de ces gènes chez la levure.

2. Clonage et séquence des gènes codant pour des Béta-lactamases. Développement d'un test d'hybridation d'ADN pour établir les rapports entre les gènes de diverses Béta-lactamases dans le but de poursuivre des études épidémiologiques.

Analyse génétique et biochimique des activités associées avec le rôle de *Bacteroides gingivalis* dans les infections parodontales.
Robert J. Bojanowski

1. Clonage des gènes de *B. gingivalis* chez *Escherichia coli*.

2. Identification et caractérisation des plasmides hybrides codant pour des caractères pathogènes.

3. Mutagenèse spécifique au site pour obtenir des mutants de *B. gingivalis* qui n'expriment plus un caractère pathogène donné.

PHYSIOLOGIE ET MÉTABOLISME

Effet d'une carence en vitamine B6 sur le métabolisme des lipides du tissu nerveux.

Pierre Dussault

1. Etude sur le contenu en lipides (cholestérol, phospholipides...) du tissu nerveux (par chromatographie sur couche mince et emploi de diverses techniques de dosage).

2. Etude de composition en acides gras des différentes fractions lipidiques du tissu nerveux (par chromatographie en phase gazeuse).

3. Etude du métabolisme des acides gras polyinsaturés du tissu nerveux (par l'emploi de substrats radioactifs).

Techniques utilisées

Les études sont effectuées chez le rat, au moment de la formation du système nerveux central.

Ecologie et physiologie de certaines espèces bactériennes dont l'environnement est la cavité buccale de l'homme.

Denis Mayrand

1. Relations écologiques qui existent entre les bactéries requises pour initier une infection mixte anaérobie expérimentale.

2. Corrélation entre propriétés biochimiques et pathogénicité de certaines espèces du genre *Bacteroides*.

3. Etude des types et mécanismes de colonisation et d'adhérence.

4. Etude physiologique et sérologique de l'espèce *Bacteroides gingivalis* (en collaboration avec C. Mouton, Ecole de médecine dentaire).

5. Etude de la collagénase et des immunoglobulines protéases de *B. gingivalis*.

6. Etude bactériologique de patients souffrants d'infections parodontales.

Métabolisme et régulation chez les micro-organismes.**Production de substances antibiotiques et d'enzymes par divers champignons cultivés en milieu liquide.**

Guy Talbot

1. Etude structurale et biosynthétique de métabolites particuliers et mise en évidence des composants.

2. Etudes d'induction.

3. Isolement, purification et étude des propriétés intrinsèques de quelques représentants.

Le système de transport des sucres phosphotransférase: phosphoénolpyruvate-dépendant (PTS) chez les streptocoques buccaux: composition, propriétés et aspects régulateurs.

Christian Vadeboncoeur

1. Identification, purification et caractérisation des composantes protéiques solubles et membranaires du PTS chez *Streptococcus salivarius* et *Streptococcus mutans*.

2. Isolement et caractérisation de mutants PTS.

3. Etude de la répression et de l'inhibition catabolique chez les microorganismes déjà mentionnés.

Caries dentaires: facteurs de virulence de Streptococcus mutans.

Luc Trahan

1. Effet de la culture en laboratoire sur certains facteurs de virulence de *S. mutans*.
2. Effet de l'environnement (étudié en culture continue) sur le métabolisme des sucres chez des isolats frais de *S. mutans*.
3. Etude des mécanismes d'action du xylitol (sucre non cariogène et agent préventif de la carie) chez *S. mutans*.
En collaboration avec Christian Mouton
4. Effet des conditions de culture de *S. mutans* sur;
 - A) la quantité intracellulaire des diverses composantes protéiques du système de transport phosphoenolpyruvate sucre phosphotransférase (PEP PTS).
En collaboration avec Christian Vadeboncoeur
 - B) l'expression des déterminants antigéniques de surface.
En collaboration avec Noëlla Deslauriers

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE MICROBIENNE

Marc Lavoie

1. Ecologie de la cavité buccale de la souris
Etude des relations bactéries-bactéries (commensalisme, synergisme mutualisme, compétition et amensalisme) dont particulièrement la production de Bactériocines, et les relations hôte-bactéries.
2. Ecologie des eaux usées
Etude des relations bactéries-Daphnies et de la dénitrification dans le recyclage des eaux usées.

IMMUNOLOGIE**Expression du répertoire des IgA salivaires.**

Noëlla Deslauriers

1. Investigation de l'activité immune de la muqueuse orale chez la souris: cellules B, cellules T, macrophages.
2. Détermination du répertoire IgA dans la salive et chez les cellules immunocompétentes associées aux glandes salivaires majeures et mineures, en relation avec les composantes de la flore indigène.
3. Stimulation de la réponse IgA dans le tissu lymphoïde associé à la cavité buccale.

Techniques utilisées

Immunofluorescence; cultures cellulaires; production d'hybridomes; ELISA (enzyme-linked immunosorbant assay).

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biochimie (Sciences)

Directeur: Claude Godin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biochimie (sciences)

Responsable: Claude Godin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences spécialisé (biochimie et microbiologie) est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un domaine connexe à la biochimie ou à la microbiologie sont également admissibles à ce programme. Ils peuvent toutefois être soumis à un examen de qualification et se voir imposer une scolarité complémentaire en fonction de leur préparation antérieure. L'on s'attend à ce que l'étudiant ait conservé une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver, été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur et sur son projet de recherche au plus tard au moment de l'inscription en vue du deuxième trimestre comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Projet de recherche

12 crédits
48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres incluant le trimestre d'été.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
BCM -60988	1	SEMINAIRE DE BIOCHIMIE ET DE MICROBIOLOGIE	(Groupe de professeurs)
BCM -61861	3	BIOCHIMIE ET GENETIQUE MOLECULAIRES	(J. Lapointe et professeurs invités) (J. Lapointe)
BCM -61838	2	BIOSYNTHÈSE DES PROTEINES I	
BCM -62119	1	SUJETS SPECIAUX (BIOCHIMIE)	
BCM -62120	2	SUJETS SPECIAUX (BIOCHIMIE)	
BCM -62121	3	SUJETS SPECIAUX (BIOCHIMIE)	
BCM -62122	4	SUJETS SPECIAUX (BIOCHIMIE)	
BCM -62917	2	PROGRES RECENTS EN BIOCHIMIE	(Professeurs du département)
MCB -63275	2	PROGRES RECENTS EN MICROBIOLOGIE	(Groupe de professeurs)
BCM -63174	2	TECHNIQUES EN GENIE GENETIQUE	(G. Bellemare)
MCB -63276	1	COMMUNICATION SCIENTIFIQUE	(D. Mayrand)
STC -63360	2	INTRODUCTION A LA BIOTECHNOLOGIE	(G. Bellemare et groupe de prof.)
BCM -63586	2	BIOLOGIE MOLECULAIRE DES ORGANITES	(C. Lemieux)
BCM -63596	1	RADIOISOTOPES EN BIOCHIMIE	(G. Lemieux)
BCM -63597	1	ELECTROPHORESE	(G. Lemieux)
BCM -63598	1	SEMINAIRE DE GENIE GENETIQUE	(G. Bellemare)
BCM -63599	2	BIOLOGIE MOLECULAIRE DES MYXOMYCETES	(G. Lemieux, D. Palotta)
BCM -63600	1	SEMINAIRE DE BIOCHIMIE ET GENETIQUE	(J. Lapointe, P.-H. Roy)
MCB -63637	2	ATELIER DE SYNTHÈSE EN IMMUNOLOGIE	(N. Deslauriers)

Les étudiants peuvent, avec l'approbation du Comité, choisir des cours dans d'autres programmes.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins deux trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le cours BCM-60988 est obligatoire à la maîtrise.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire.

Celui-ci est évalué par au moins trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Département de biochimie (Sciences et génie), (dates limites des demandes, 1er mai et 1er novembre)

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, (date limite des demandes, 1er décembre)

Conseil de recherches médicales, (dates limites des demandes, 15 décembre et 1er avril)

Fonds FCAC du Québec, (date limite des demandes, 10 décembre)

Conseil de recherches en santé du Québec, (date limite des demandes, 1er décembre)

Bell Canada, (date limite des demandes, 1er mars)

Alcan, (date limite des demandes, 31 décembre)

Gulf Oil Canada Limitée, (date limite des demandes, 1er février)

Compagnie pétrolière impériale, (date limite des demandes, 1er février)

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme auxiliaire d'enseignement ou de recherche en cours d'études est forte.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les laboratoires d'expertise, les laboratoires de recherche universitaires et gouvernementaux et les institutions d'enseignement constituent les principaux employeurs des diplômés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.212.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'étudiant inscrit au doctorat doit avant tout réaliser un programme de recherche. En plus, il doit suivre un programme de cours avancés. L'étudiant sera jugé d'après sa capacité à faire de la recherche de façon imaginative et d'après ses aptitudes à présenter ses résultats sous forme de discussions, séminaires ou communications à des congrès scientifiques. Le but du programme de doctorat est de donner à l'étudiant des connaissances théoriques en biochimie, une maîtrise de la méthodologie et de le préparer à devenir un chercheur indépendant.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biochimie (Sciences)

Directeur: Claude Godin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biochimie (sciences)

Responsable: Claude Godin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (biochimie et microbiologie) ou une formation jugée équivalente est la condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme de maîtrise dans un domaine connexe à la biochimie ou à la microbiologie sont également admissibles à ce programme. Ils peuvent toutefois être soumis à une scolarité complémentaire en fonction de leur préparation antérieure.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits, répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	84 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme a une durée normale de neuf trimestres incluant l'été.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs, dont un spécialiste de l'extérieur. Il y a soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

BIOLOGIE

Type B: 12 2.211.01

MAÎTRISE

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif d'offrir aux étudiants une formation valable dans l'un ou l'autre des domaines de la biologie plus spécialement développés au Département de biologie. Ces études peuvent ou bien permettre l'accès aux études de troisième cycle, ou bien permettre à l'étudiant d'accéder immédiatement au marché du travail.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Taxonomie et biologie des populations végétales.

Étude biosystématique de certains groupes de plantes vasculaires. Flore du Québec nordique. Stratégies d'allocation des ressources et démographie, entre autres chez les espèces pionnières.
P. Morisset

Biologie cellulaire et moléculaire.

Diversité et expression des gènes des cytochromes P-450 chez le rat et chez l'humain: analyse à l'aide du clonage moléculaire.
A. Anderson

Étude de la mitose chez le myxomycète, *Physarum polycephalum*, les algues unicellulaires et les cellules végétales, par microscopie électronique et immunocytochimie.
J.-G. Lafontaine

Biologie moléculaire du gène. Étude de la différenciation cellulaire à l'aide des techniques de génie génétique.
D. Pallotta

Mécanisme moléculaire de la conversion génique et de la recombinaison génétique chez le champignon *Ascobolus immersus*. Instabilité génétique. Mécanismes de réparation de l'ADN durant la recombinaison génétique méiotique.
N. Paquette

Écologie continentale (milieux terrestres et aquatiques).

Écologie comportementale et comportement social des ongulés et carnivores.
C. Barrette

Ornithologie. Écologie des oiseaux aquatiques. Biologie de la reproduction chez les alcidés.
J. Bédard

Comportement des rongeurs: écologie générale, orientation dans l'espace, rythmes d'activité.
J. Bovet

Ethologie et écologie des poissons: écologie comportementale et éco-physiologie des épinoches (Gasterosteidae), prédation, compétition, stratégie de reproduction.
G. FitzGerald

Aménagement de la faune terrestre. Énergétique et nutrition des ongulés sauvages, prédation, qualité de la nourriture des herbivores sauvages.
J. Huot

Biologie des poissons: stratégies de reproduction, relations habitat-peuplement, sensibilité aux précipitations acides. Benthos: utilisation de la matière organique allochtone, sensibilité aux précipitations acides.
G. Moreau

Écologie marine

Processus physiques en milieux côtiers et estuariens: océanographie physique, hydrodynamique, modélisation (couplage, processus physiques et biologiques; croissance et distribution du phytoplancton qui y sont associés...), traitement et analyse de données marines.
A. Bah

Communautés littorales benthiques: structure, organisation, successions, productivité; rôle des facteurs physiques (effet des glaces) et biotiques dans l'établissement de ces communautés.
E. Bourget

Algues marines benthiques macroscopiques et microscopiques (diatomées): systématique, écologie, éco-physiologie. Communautés littorales benthiques.
A. Cardinal

Stratégies de migration et de reproduction chez les poissons: bioénergétique des migrations anadromes par rapport aux patrons de croissance et de reproduction, mécanismes d'orientation migratoire, transport et survie des larves de poissons.
J. Dodson

Organisation des communautés infralittorales benthiques: rôle des facteurs physiques, broutage et prédation; structure des populations d'échinodermes et de mollusques; contrôle de la reproduction chez les invertébrés marins; aquaculture.
J. Himmelman

Écologie du zooplancton marin: transport actif et transport passif, relations avec le phytoplancton et le benthos, biologie des populations.
G. Lacroix

Phytoplancton des milieux côtiers et estuariens: océanographie biologique, physio-écologie (photosynthèse), océanographie nordique (glaces), broutage par le zooplancton. Écologie numérique: traitement des données écologiques.

L. Legendre

Zoologie des invertébrés.

Biologie des crustacés décapodes.
P. Trudel

Entomologie.

Interactions hôtes-parasites; dynamique des populations et bio-écologie des aphides.
C. Cloutier

Bio-écologie des insectes nuisibles: diapause; phéromones sexuelles chez les noctuides; interactions hôtes-parasites; prédation; compétition; interactions plantes-insectes.
J. McNeil

Physiologie de la reproduction de la reine d'abeilles. Méthodes de production de miel. Plantes mellifères.
J.M. Perron

Neurophysiologie et ultrastructure des sensilles d'insectes.
J. Lavoie-Dornik

Physiologie générale et comparée, et neurophysiologie.

Physiologie des gastéropodes pulmonés. Le problème des limaces dans la protection des végétaux. Reproduction et croissance des escargots terrestres. Parasitisme chez les escargots aquatiques.
A. Duval

Adaptations biochimiques à l'environnement; mécanismes de cryoprotection chez la moule bleue; éco-physiologie des épinoches; évolution des contrôles métaboliques et hormonaux.
H. Guderley

Potentiels évoqués auditifs et somesthésiques au cours de la maturation cérébrale dans les cas d'hypothyroïdie. Propriétés électrophysiologiques des électrodes d'enregistrement et de stimulation.
J.M. Langlois

Thermorégulation et locomotion chez les oiseaux et les mammifères.
J. Larochelle

Epuration biologique des eaux usées, recyclage biologique (biotraitement du lisier de porc), cultures de phytoplancton et d'invertébrés (rotifères, daphnies, mollusques), production de biomasses alimentaires, nutrition des poissons, physiologie de la nutrition, digestibilité.
J. de la Noüe

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie

Directeur: Jean-Marie Perron

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie

Responsable: Jean-Marie Perron

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès sciences appliquées, le baccalauréat ès sciences de la santé (médecine) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un autre champ d'études que la biologie ne sont cependant admissibles qu'à la condition de suivre un certain nombre de cours complémentaires directement reliés à leur nouveau programme.

De plus, pour qu'il puisse être admis au deuxième cycle, (1) le candidat doit être en mesure d'indiquer le domaine dans lequel il veut faire sa recherche; (2) un professeur doit avoir accepté de le diriger dans ses études et dans sa recherche.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche doit être approuvé par le Comité d'admission et de supervision. Dans les six mois qui suivent sa première inscription, l'étudiant admis à la maîtrise doit présenter oralement, et parfois par écrit, son projet de recherche, devant un comité spécial désigné à cette fin par le Comité d'admission et de supervision (Cours BIO-63178 Présentation de projet I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme
Projet de recherche

12 crédits
48 crédits

Le Comité se réserve le droit d'ajouter un certain nombre de crédits de cours au programme des étudiants dont la préparation n'est pas jugée tout à fait satisfaisante.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
BIO -60110	3	GENETIQUE MOLECULAIRE	(A. Anderson)
BIO -60111	2	ECOPHYSIOLOGIE *	(J. Larochelle)
BIO -60114	2	PROBLEMES DE PHYCOLOGIE MARINE *	(A. Cardinal)
BIO -60119	2	STRUCTURE DE L'ESPECE ET SPECIATION	(P. Morisset)
BIO -60122	2	NEUROPHYSIOLOGIE	(J.-M. Langlois)
BIO -60123	2	ECOLOGIE DES INSECTES *	(J.-N. McNeil, C. Cloutier)
BIO -60125	1	SEMINAIRE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE I	(A. Anderson, D. Pallotta)
BIO -60126	1	SEMINAIRE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE II	(A. Anderson, D. Pallotta)
BIO -60127	1	REPRODUCTION CHEZ LES OISEAUX	(J. Bédard)
BIO -61353	1	SEMINAIRE DE BIOLOGIE I	
BIO -61354	1	SEMINAIRE DE BIOLOGIE II	
BIO -61563	1	SEMINAIRE D'OCEANOGRAPHIE BIOLOGIQUE *	(G. Lacroix)
BIO -62538	1	SEMINAIRE DE PHYSIOLOGIE	(H. Guderley, J. Larochelle)
BIO -62592	2	ECOLOGIE DU BENTHOS MARIN	(E. Bourget)
BIO -62692	2	SOCIOBIOLOGIE *	(C. Barrette)
BIO -62727	4	ECOLOGIE NUMERIQUE	(L. Legendre)
BIO -62813	2	ECOPHYSIOLOGIE DES INSECTES	(C. Cloutier, J. McNeil)
BIO -63016	2	BIOLOGIE DES POPULATIONS VEGETALES	(P. Morisset)
BIO -63117	1	SEMINAIRE D'ENTOMOLOGIE I	(C. Cloutier, J. McNeil)
BIO -63125	3	ECOLOGIE DES POISSONS	(J. Dodson, G. Moreau)
BIO -63178	1	PRESENTATION DE PROJET I	
BIO -63179	1	PRESENTATION DE PROJET II	
BIO -63296	1	AQUICULTURE	(J. de la Noüe, G. Moreau)
BIO -63297	2	REDACTION SCIENTIFIQUE	(G. Lacroix)
BIO -63298	2	ECHANTILLONNAGE EN ECOLOGIE	(L. Legendre)
BIO -63342	2	METABOLISME ET STRATEGIES ADAPTATIVES	(H. Guderley)
BIO -62123	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-PHYSIOLOGIE)	
BIO -62124	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-PHYSIOLOGIE)	
BIO -62125	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ECOLOGIE)	
BIO -62126	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ECOLOGIE)	
BIO -62300	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ECOLOGIE MARINE)	
BIO -62301	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ECOLOGIE MARINE)	
BIO -62302	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ENTOMOLOGIE)	
BIO -62303	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-ENTOMOLOGIE)	
BIO -62304	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-BIOLOGIE CELLULAIRE)	
BIO -62305	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE-BIOLOGIE CELLULAIRE)	
BIO -63374	2	ECOLOGIE MARINE: ASPECTS THEORIQUES	(E. Bourget)
BIO -63473	1	ORIENTATION ET NAVIGATION ANIMALES	(J. Bovet)
BIO -63470	1	RYTHMES COMPORTEMENTAUX	(J. Bovet)
BIO -63670	2	ECOLOGIE COMPORTEMENTALE DES POISSONS	(G. Fitzgerald)
BIO -62397	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE - TAXONOMIE)	
BIO -62398	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE - TAXONOMIE)	
BIO -63671	3	LA DIVISION CELL.: ASP. BIOCHIMIQUES ET ULTRASTRUCTURAUX	(J.-C. Lafontaine)
BIO -63672	3	ORGANISATION MACROMOLECULAIRE DE STRUCTURES CELLULAIRES	(J.-G. Lafontaine)
BIO -63668	1	BIOLOGIE, INDIVIDUS ET SOCIETE	(Groupe de professeurs)
BIO -63669	1	PROBLEMES D'AMENAGEMENT DE LA FAUNE	(J. Huot)

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours, dont le Comité aura au préalable approuvé l'inscription au programme de l'étudiant, pourront être considérés comme cours propres du programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit normalement s'inscrire à temps complet à ce programme pour la durée de ses études. Il doit obligatoirement s'y inscrire pendant au moins trois trimestres consécutifs. Toute dérogation à ces dispositions doit être autorisée explicitement par le Comité d'admission et de supervision.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Connaissance suffisante du français et de l'anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui voit figurer à son programme plusieurs cours de premier cycle doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de ces cours.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Au cours ou au terme de ses études de deuxième cycle, l'étudiant doit faire un exposé sur ses recherches devant les professeurs et étudiants du programme (BIO-61353 Séminaire de biologie I).

La forme principale de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. L'étudiant peut y présenter des manuscrits de publications selon les modalités déterminées par le Comité de programme et par le Comité d'admission et de supervision. Le mémoire est évalué par deux examinateurs, en plus du (ou des) directeur (s), et le Comité accepte ou refuse le mémoire à partir de l'appréciation des membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

CIL, Bell Canada, Pêches et Océans Canada, le Fonds écologique Anne Vallée, la Société entomologique du Canada, le Canadian National Sportsmen's Fund, la Société zoologique de Québec et le Service canadien de la faune offrent un certain nombre de bourses aux étudiants de biologie. Le nombre de bourses est variable d'un organisme à l'autre. Pour de plus amples informations, on s'adressera au Service des bourses de l'Université Laval.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travailler à temps partiel comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement en cours d'études sont fortes. Par contre, l'étudiant a une possibilité plus faible de trouver un emploi d'été rémunéré dans la ligne de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche liées au programme sont essentiellement réparties entre les secteurs suivants:

- Populations végétales
- Biologie cellulaire et moléculaire
- Ecologie continentale (vertébrés)
- Ecologie marine
- Physiologie animale
- Entomologie

Ces activités sont souvent menées en collaboration avec divers organismes extérieurs au Département de biologie: autres départements ou centres de l'Université Laval; centres de recherche ou ministères du Québec ou du Canada; etc.

Les professeurs du secteur d'écologie marine sont membres du Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du Québec (GIROQ), qui regroupe des chercheurs des Universités Laval, McGill et de Montréal. Leur appartenance à ce groupe permet à leurs étudiants de bénéficier de divers avantages, dont l'utilisation d'un appareillage océanographique moderne, des navires océanographiques, etc.

Le secteur d'entomologie dispose de plus de 35 biotrons de toutes tailles, ce qui en fait un des centres les mieux équipés en Amérique du Nord pour les recherches en conditions contrôlées.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les institutions d'enseignement, les laboratoires gouvernementaux, les groupes de recherche et les industries privées offrent des débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

DOCTORAT**10 3.211.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour objectif de préparer les candidats à une carrière de chercheur dans l'un ou l'autre des domaines de la recherche biologique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie

Directeur: Jean-Marie Perron

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie

Responsable: Jean-Marie Perron

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Dans certains cas, un candidat peut être admis au doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes de la maîtrise; dans tous les cas, le candidat doit avoir complété les cours propres au programme de maîtrise. Les titulaires d'un diplôme de maîtrise dans un autre champ d'études que la biologie ne sont cependant admissibles que s'ils acceptent de suivre un certain nombre de cours complémentaires directement reliés à leur nouveau programme.

De plus, pour qu'il puisse être admis au troisième cycle:

- 1- le candidat doit être en mesure d'indiquer le domaine dans lequel il veut faire sa recherche;
- 2- un professeur doit avoir accepté de le diriger dans ses études et dans sa recherche.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche doit être approuvé par le Comité d'admission et de supervision. Dans les douze mois qui suivent sa première inscription, l'étudiant admis au doctorat doit présenter oralement, et parfois par écrit, son projet de recherche, devant un comité spécial désigné à cette fin par le Comité d'admission et de supervision (Cours BIO-63179 Présentation de projet II).

8. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

Le Comité se réserve le droit d'ajouter un certain nombre de crédits de cours au programme des étudiants dont la préparation n'est pas jugée tout à fait satisfaisante.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de dix trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit normalement s'inscrire à temps complet à ce programme pour la durée de ses études. Il doit obligatoirement s'y inscrire pendant au moins cinq trimestres consécutifs. Toute dérogation à ces dispositions doit être autorisée explicitement par le Comité d'admission et de supervision.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Au cours ou au terme de ses études de troisième cycle, l'étudiant doit faire un exposé sur ses recherches devant les professeurs et étudiants des programmes de biologie (BIO-61354 - Séminaire de biologie II).

Le mode principal de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. L'étudiant peut y présenter des manuscrits de publication, selon les modalités déterminées par le Comité de programme et par le Comité d'admission et de supervision. La thèse est évaluée par au moins trois examinateurs en plus du (ou des) directeur (s), dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique ou privée et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents. Le Comité accepte ou refuse la thèse à partir des recommandations des examinateurs.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE (MÉDECINE)

MAÎTRISE

Type B: 12.2.412.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'étudiant les connaissances théoriques et pratiques pour une bonne compréhension de la structure de la cellule et des mécanismes régissant son fonctionnement au niveau moléculaire.

L'étudiant devra 1) comprendre les principes de base qui régissent le fonctionnement de la cellule; 2) obtenir une connaissance approfondie d'un sujet d'étude particulier en biologie cellulaire et moléculaire; 3) pouvoir présenter un travail scientifique de façon claire et cohérente.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Action hormonale

N. Barden

Clonage des gènes des neurotransmetteurs peptidergiques et de gènes dans le système nerveux central dont l'expression est hormono-dépendante.

J.-G. Chafouleas

Détermination des mécanismes par lesquels la calmoduline (CaM) influence la progression du cycle cellulaire.

J.-Y. Dubé et R.-R. Tremblay

Aspects moléculaires de la fonction prostatique normale et pathologique.

J.-H. Dussault

Mécanisme d'action des hormones thyroïdiennes.

L. Lagacé

Mécanismes impliqués dans la régulation de l'expression du gène de la calmoduline.

G.-Pelletier

Liaison et internalisation d'hormones peptidiques et d'amines biogènes par les cellules hypophysaires.

Cancérologie

L. Bélanger

Régulation transcriptionnelle de l'expression génique chez l'eucaryote. Biologie cellulaire et moléculaire de l'ontogénèse et de la carcinogénèse hépatique.

B.-L. Dinh

Définition de marqueurs biologiques de la néoplasie. Identification et rôle des protéines chromatinien-nes dans le cancer du sein chez la femme.

Y. Fradet

Etude de l'expression d'antigènes tumoraux dans les cancers du rein et de la vessie chez l'humain.

R. Hancock

Mécanisme moléculaire des remaniements chromosomiques dans une maladie génétique humaine à haute incidence de cancers (syndrome de Bloom).

J. Landry et N. Marceau

Mécanismes d'induction de la mort cellulaire et de la thermotolérance par l'hyperthermie.

N. Marceau

Les précurseurs des hépatocytes et leurs rôles dans l'hépatocarcinogénèse.

O. Morin et N. Marceau

Régulation de la croissance et de la différenciation des cellules épithéliales par les cellules mésenchy-mateuses du foie.

G. Poirier

Modulation de la structure chromatinienne par la poly(ADP-ribose) polymérase et glycohydrolase.

M. Pagé

Etude sur le rôle biologique des antigènes foetaux dans la néoplasie.

A. Ruiz-Carrillo

Caractérisation des séquences d'ADN régulatrices mises en jeu lors de l'initiation et de la terminaison de la transcription des gènes des histones.

W.-I. Waithe

Biochimie et physiologie de l'activation lymphocytaire *in vitro*. Métabolisme des carcinogènes et induction des cytochromes P-450 dans les lymphocytes humains.

Cerveau

M.-R.-V. Murthy et R. Charbonneau

Mécanismes de la synthèse des protéines, du RNA et du DNA dans le cerveau au cours du développement et du vieillissement.

R. Hawkes

Etudes biochimiques et immunocytochimiques, avec des anticorps monoclonaux, du développement du cervelet.

Génétique et ontogénèse

R.-M. Tanguay

Biologie cellulaire et moléculaire de la réponse cellulaire au stress.

M.-C. Thibault, C. Laberge et R.-M. Tanguay

Développement d'un test génomique de détection des porteurs de la dystrophie myotonique de Steinert.

M. Vincent et R.-M. Tanguay

Etude de la différenciation des cellules de la crête neurale à l'aide des anticorps monoclonaux.

Lipides

P.-J. Lupien et S. Moorjani

Biochimie de l'artériosclérose: mécanismes enzymatiques du contrôle de la cholestérogénèse et du catabolisme du cholestérol.

Muscle et exercice physique

P. Rogers et R.-R. Tremblay

Recherche axée sur la compréhension des mécanismes moléculaires (caractérisation et études de fonction de nouvelles protéines de structure et enzymes) impliqués dans la plasticité du muscle.

Purines

M. Lalanne et J. Willemot

Etude du métabolisme et du transport des purines chez les mammifères; enzymologie et régulation.

Reproduction

M.-A. Fortier

Régulation hormonale de la contractilité utérine et des mécanismes de transport du calcium dans le myomètre.

R.-D. Lambert

Mécanismes de la fécondation *in vitro* chez le bovin.

M.-A. Fortier et R.-D. Lambert

Maturation *in vitro* des ovocytes folliculaires de bovins et potentiel de fécondation.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)

Directeur: Marcel Lalanne

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)

Responsable: Marcel Lalanne

6. EXIGENCES D'ADMISSION

L'admission à ce programme exige que le candidat soit détenteur d'un diplôme de baccalauréat ès sciences spécialisé en biochimie, microbiologie, biologie, chimie, pharmacie, physique, médecine ou l'équivalent. Une scolarité complémentaire est exigée pour un candidat qui n'a pas déjà suivi des cours de base en biochimie, biologie cellulaire, chimie, mathématiques et statistiques. Une moyenne cumulative globale de 3.5 sur 5 (ou l'équivalent) aux études de baccalauréat est une condition normale d'admission au programme de la maîtrise.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine dans lequel il entend se spécialiser. Il doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). Le directeur de recherche et le projet de recherche doi-

vent être approuvés par le comité d'admission et de supervision avant la fin du deuxième trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée de ce programme est de cinq trimestres à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

a) Cours obligatoires

NMC	Cr	Titre	
BCX -60088	1	SEMINAIRE DE BCH., B. CELL. ET MOLEC. *	(M. Lalanne, R. Hancock)
BCX -63728	2	GENOME: STRUCTURE ET EXPRESSION	(R. Tanguay, R. Hancock)
BCX -63730	2	ELEMENTS DU CYTOPLASME ET TRADUCTION	(W.I. Waithe, N. Marceau)
BCX -63729	2	MEMBRANES: STRUCTURES ET INTERACTIONS	(N. Marceau, G. Pelletier)
BCX -63731	2	DEVELOPPEMENT ET DIFFERENCIATION	(L. Lagacé, M. Vincent)

b) Cours optionnels

Pour obtenir les crédits de cours optionnels (six crédits), l'étudiant choisit les cours qu'il juge les plus pertinents à sa formation. Il fait ce choix parmi les cours optionnels offerts par ce programme et les cours offerts par les autres programmes. Ce choix doit être approuvé par le directeur de recherche et par le comité d'admission et de supervision.

NMC	Cr	Titre	
BCX -60090	3	RADIOISOTOPES: COURS ET LABORATOIRE	(G. Bélanger)
BCX -60100	2	METABOLISME DU CHOLESTEROL *	(S. Moorjani)
BCX -61788	2	ACIDES GRAS ET LIPOPROTEINES *	(M. Lepage)
BCX -62587	2	METABOLISME DES PURINES ET PYRIMIDINES *	(M. Lalanne, J. Willemot)
BCX -62929	2	TECHNIQUES DE CHROMATOGRAPHIE	(M. Pagé)
MDX -62602	2	METHODES ANALYTIQUES EN BIO. CELL. ET MOL. I: L'ELECTROPHORESE	(R. Tanguay, N. Marceau)
MDX -62603	2	METHODES ANALYTIQUES EN BIO. CELL. ET MOL. 2: MET. D'ETUDES DE POPULATIONS CELLULAIRES	(N. Marceau, R. Tanguay)
MDX -62604	1	METHODES ANALYTIQUES EN BIO. CELL. ET MOL. 3: MICROMETHODES EN BIO. MOLECULAIRE	(R. Tanguay)
MDX -62605	1	MET. ANALYTIQUES EN BIO. CELL. ET MOL. 4: MET. DE FRACTIONNEMENT DES MACROMOLECULES	(R. Tanguay)
MDX -62717	3	ACTIVATION DES CELLULES DE MAMMIFERES ET LE CYCLE CELLULAIRE	(W.I. Waithe)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme, sauf exception, n'admet pas d'étudiants à temps partiel.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, il est souhaitable que le candidat ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre d'une scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note supérieure à la moyenne de la classe.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mémoire représente pour l'étudiant un exercice pédagogique dans lequel il doit présenter la problématique ainsi que les résultats de ses travaux de recherche de façon claire et cohérente. Le mémoire doit être relativement court, au plus une centaine de pages. Il peut être rédigé dans la forme traditionnelle ou être basé sur une ou plusieurs publications.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le Conseil de recherches médicales du Canada, l'Institut national du cancer, le Fonds de la recherche en santé du Québec et le ministère de l'Éducation du Québec offrent un certain nombre de bourses aux candidats qui comptent entreprendre des études avancées en biologie cellulaire et moléculaire.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les candidats inscrits à ce programme ont une possibilité, au cours de leurs études, de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Selon le champ de recherche dans lequel il se spécialise, le candidat peut s'intégrer aux différentes unités de recherche de la faculté de médecine.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche sous supervision dans les universités, les hôpitaux, les industries et les organismes gouvernementaux ainsi que l'enseignement au niveau collégial sont les principales ouvertures possibles offertes au détenteur d'une maîtrise.

DOCTORAT

10 3.412.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'étudiant apte à appliquer ses connaissances théoriques et pratiques de la biochimie et de la biologie cellulaire et moléculaire aux problèmes de santé et à devenir un chercheur autonome.

L'étudiant devra 1) avoir une connaissance approfondie et faire une contribution originale dans son sujet d'étude; 2) être capable de concevoir un projet d'étude valable et original et de le mettre à exécution; 3) pouvoir présenter ses résultats de façon critique dans un contexte global.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)

Directeur: Marcel Lalanne

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie cellulaire et moléculaire (médecine)

Responsable: Marcel Lalanne

6. EXIGENCES D'ADMISSION

L'admission à ce programme exige que le candidat soit détenteur d'un diplôme de maîtrise ès sciences (biochimie, biologie cellulaire et moléculaire) ou d'une formation jugée équivalente. Le titulaire d'un diplôme de maîtrise dans une discipline connexe à la biochimie ou à la biologie cellulaire et moléculaire peut être admissible. Toutefois le comité d'admission et de supervision peut exiger une scolarité complémentaire en fonction de sa préparation antérieure. Un candidat peut être admis au programme de doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes habituelles de la maîtrise avec l'autorisation du comité d'admission et de supervision.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine dans lequel il entend se spécialiser. Il doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche. Celui-ci et le projet de recherche doivent être approuvés par le comité d'admission et de supervision avant la fin de premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie 1).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée normale de ce programme est de huit trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

a) Cours obligatoire

NMC	Cr	Titre	
BCX -60088	1	SEMINAIRE DE BCH., B. CELL. ET MOLEC. *	(M. Lalanne, R. Hancock)

b) Cours optionnels

Pour obtenir les autres crédits de cours nécessaires (cinq crédits), l'étudiant choisit les cours qu'il juge les plus pertinents à sa formation. Il fait ce choix parmi les cours optionnels offerts par ce programme (voir maîtrise, no 11) et les cours offerts par les autres programmes connexes de l'Université Laval. Ce choix doit être approuvé par le directeur de thèse et par le comité d'admission et de supervision.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La rédaction de la thèse constitue un élément essentiel et culminant dans l'atteinte des objectifs du programme de doctorat. Elle peut être rédigée dans la forme traditionnelle ou être basée sur des publications. Elle est évaluée par quatre examinateurs ou plus dont au moins un professeur de l'extérieur. Il y a une soutenance publique.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche autonome dans les universités, les hôpitaux, les industries et les organismes gouvernementaux. L'enseignement aux niveaux collégial et universitaire.

BIOLOGIE VÉGÉTALE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.350.11

Type B: 12 2.350.11

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de permettre aux candidats d'acquérir des connaissances approfondies et des méthodes de recherche dans les champs et domaines d'études et de recherche en biologie végétale énumérés dans la section doctorat, en biologie végétale. Le programme vise aussi la préparation des candidats aux études de troisième cycle.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Doctorat, Biologie végétale, no 2

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie végétale

Directeur: Henri-Paul Therrien

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie végétale, Département de phytologie

Responsable: Henri-Paul Therrien

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences en bio-agronomie, biologie, biochimie, microbiologie, génie forestier ou un grade jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les candidats doivent de plus avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.5 sur 5 ou plus pour l'ensemble de leurs études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe aux sciences de la biologie végétale sont admissibles au programme, mais ils pourront se voir imposer une scolarité complémentaire directement reliée à leur nouveau programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard au moment de faire sa première inscription dans la catégorie 1A des étudiants réguliers.

En faisant sa demande d'admission, le candidat donne quelques indications sur l'orientation de sa recherche: le projet de recherche précis doit être approuvé par le comité compétent au plus tard avant la fin du premier trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A pour le profil de Phytoprotection

Type B pour tous les profils

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	36 crédits
	Essais	24 crédits
Type B:	Cours propres au programme	15 crédits
	Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Doctorat, no 11

Le cours BVG-60678 Dispositifs expérimentaux (ou un cours jugé équivalent) ainsi que le cours BVG-63659 Projet de recherche et le séminaire BVG-63073 sont obligatoires au niveau de la maîtrise.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence doit être satisfaite, en tout ou en partie, à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Un seul trimestre d'été peut compter comme exigence de temps complet.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant de la catégorie I. Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C ou à trois.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats de recherche est le mémoire auquel peut être incorporés des articles scientifiques. Le mémoire est évalué par trois examinateurs. Le comité accepte ou refuse le mémoire à partir de l'appréciation du jury. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études sont bonnes.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Doctorat, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les organismes gouvernementaux, les industries agricoles, les institutions d'enseignement au niveau secondaire et collégial ainsi que les études de troisième cycle offrent les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

DOCTORAT

10 3.350.11

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat a pour objectif de permettre à l'étudiant de se former en tant que chercheur par la poursuite de recherches originales et autonomes dans les champs et domaines de recherches de la biologie végétale fondamentale et appliquée.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Amélioration génétique

Céréales: C.A. St-Pierre, A. Comeau (1), J.P. Dubuc (1)
Herbages: J.M. Girard, R. Michaud (1), J. Surprenant (1),
Plantes horticoles: R. Bédard, G. Rouselle (4)

Botanique fondamentale

Anatomie et morphologie des plantes vasculaires: organogénèse, développement structural, embryologie et morphologie comparée: P.M. Charest, F.J. Pauzé, J.D. Brisson (2)
Anatomie, systématique et biologie florale: R. Beeraj
Etude biosystématique de certains groupes de plantes vasculaires, flore du Québec nordique, flore des tourbières: P. Morisset, R. Gauthier
Systématique des champignons: G.M. Ola'h
Physiologie végétale: Physiologie de l'adaptation des plantes au froid: H.P. Therrien, R. Paquin (1), H. Hope (1), R. Bolduc (1) et P. Nadeau (1).
Physiologie du rendement: P.A. Dubé, G. Gendron, A. Gosselin, H.P. Therrien et M.J. Trudel
Ecologie végétale: Phytogéographie du Québec: S. Payette et V. Lavoie
Milieu nordique: S. Payette
Ecologie des tourbières: R. Gauthier

Phytoprotection

Pathologie des plantes cultivées: A. Asselin, D. Dostaler, L. Couture (1), C. Gagnon (1), C. Richard (1) et P.O. Thibodeau (2)
Interactions moléculaires entre plantes et microorganismes: P. Dion
Relation hôte-parasite au niveau ultrastructural: G.M. Ola'h, P.M. Charest, G. Ouellette (3) et J.D. Brisson (2)
Biologie et répression des plantes nuisibles: G. Leroux, B. Maltais (2), C.J. Bouchard (2) et D. Doyon (2)

Régie des plantes cultivées

Herbages: régie en rapport avec la productivité et la valeur alimentaire des graminées et des légumineuses fourragères: J.M. Girard
Céréales et plantes industrielles: régie en rapport avec la productivité: G. Gendron et C.A. St-Pierre
Bioclimatologie: relations entre le climat et la croissance des plantes et établissement de cartes phénologiques du Québec: P.A. Dubé
Horticulture légumière et fruitière, cultures en serre: R. Bédard, A. Gosselin, P.A. Dubé et M.J. Trudel
Horticulture ornementale: adaptation et régie: B. Dansereau et J.A. Rioux

- (1) Station de recherches fédérale, 2560 boul. Hochelaga, Sainte-Foy, G1V 2J3
- (2) Complexe scientifique du Québec, Parc Colbert Nord, Québec 12
- (3) Environnement Canada, 1080 route du Vallon, C.P. 3800, Québec 10
- (4) Station de recherches fédérale, St-Jean d'Iberville

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Biologie végétale
Directeur: Henri-Paul Therrien

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Biologie végétale (Département de phytologie)
Responsable: Henri-Paul Therrien

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (biologie végétale) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. A titre exceptionnel, l'étudiant qui a suivi avec succès les cours de son programme de maîtrise et qui a démontré des aptitudes marquées pour la recherche peut être admis au doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes de la maîtrise.

Les titulaires d'un diplôme de maîtrise dans une discipline connexe à la biologie végétale peuvent également être admis au programme, mais ils se verront généralement imposer une scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard au moment de faire sa première inscription dans la catégorie 1A des étudiants réguliers.

En faisant sa demande d'admission, le candidat donne quelques indications sur l'orientation de sa recherche. Le programme d'étude et de recherche doit être approuvé par le Comité d'admission et de supervision suite à la présentation orale et écrite par le candidat au premier trimestre ou au plus tard à la fin du deuxième trimestre suivant la première inscription.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	10 crédits
Projet de recherche	110 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours obligatoires

NMC	Cr	Titre	
BVG -60678	3	DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX *	(J.-M. Girard)
(ou un cours jugé équivalent)			
BVG -60680	1	SEMINAIRE I *	(G.M. Ola'h)
BVG -63073	1	SEMINAIRE DE THESE II	(G.M. Ola'h)

Cours des profils

Les listes des cours suivants sont présentées en vue d'éclaircir les divers profils possibles et ne sont pas fermées.

A- AMELIORATION GENETIQUE

BVG -60667	3	AMELIORATION GENETIQUE DES PLANTES	(C.-A. St-Pierre, R. Michaud)
ZTC -63122	3	GENETIQUE ANIMALE ET QUANTITATIVE *	(F. Minvielle)
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -60671	3	PHYTOPATHOLOGIE *	(D. Dostaler et collaborateurs)
BVG -63590	2	BIOLOGIE FLORALE	(R. Beeraj)
BVG -63075	3	PRINCIPES DE PRODUCTION DES CEREALES ET DU MAIS	(C.-A. St-Pierre, G. Gendron)
BVG -63664	3	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DES PLANTES	(P.-M. Charest)

B- BOTANIQUE FONDAMENTALE

a) Anatomie morphologie

BVG -60043	3	ANATOMIE ET MORPHOLOGIE VEGETALE	(F.J. Pauzé, P.-M. Charest, J.-D. Brisson)
BVG -63664	3	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DES PLANTES	(P.-M. Charest)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -61767	2	METHODES HISTOLOGIQUES	(F.J. Pauzé, J.-D. Brisson)
BVG -60675	3	MYCOLOGIE	(G.M. Ola'h)
BVG -63590	2	BIOLOGIE FLORALE	(R. Beeraj)
BVG -60671	3	PHYTOPATHOLOGIE *	(D. Dostaler et collaborateurs)
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -63658	3	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE: APPLICATION EN BIOLOGIE VEGETALE	(G.M. Ola'h)

b) Taxonomie

BVG -60036	3	BOTANIQUE SYSTEMATIQUE *	
BIO -60119	2	STRUCTURE DE L'ESPECE ET SPECIATION	(P. Morisset)
BVG -63273	3	LES SPAIGNES DES REGIONS BOREALES	(R. Gauthier)
BVG -60679	3	PHYTOGEOGRAPHIE	(S. Payette, V. Lavoie)
BIO -63016	2	BIOLOGIE DES POPULATIONS VEGETALES	(P. Morisset)
BVG -63590	2	BIOLOGIE FLORALE	(R. Beeraj)

c) Physiologie végétale

BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60043	3	ANATOMIE ET MORPHOLOGIE VEGETALE	(F.J. Pauzé, P.-M. Charest, J.-D. Brisson)
BVG -61767	2	METHODES HISTOLOGIQUES	(F.J. Pauzé, J.-D. Brisson)
BCM -10008	2	METABOLISME II	(G. Talbot)
BCM -10009	2	METABOLISME III	(G. Talbot)
BVG -60674	3	PHYSIOLOGIE DU PARASITISME *	(D. Dostaler)
BVG -63590	2	BIOLOGIE FLORALE	(R. Beeraj)
BVG -63664	3	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DES PLANTES	(P.-M. Charest)

d) Ecologie végétale

BVG -60679	3	PHYTOGEOGRAPHIE	(S. Payette, V. Lavoie)
BVG -60682	3	TECHNIQUES D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE ECOLOGIQUE	(S. Payette, V. Lavoie et collaborateurs)
BIO -63016	-2	BIOLOGIE DES POPULATIONS VEGETALES	(P. Morisset)

BVG -63273	3	LES SPHAINES DES REGIONS BOREALES	(R. Gauthier)
BVG -60036	3	BOTANIQUE SYSTEMATIQUE *	
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60675	3	MYCOLOGIE	(G.M. Oia'h)
BVG -63590	2	BIOLOGIE FLORALE	(R. Beeraj)

C- PHYTOPROTECTION

a) Pathologie

MCB -63589	2	INTERACTIONS MOLECULAIRES ENTRE PLANTES ET MICROORGANISMES	(P. Dion)
BVG -60671	3	PHYTOPATHOLOGIE *	(D. Dostaler et collaborateurs)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60674	3	PHYSIOLOGIE DU PARASITISME *	(D. Dostaler)
BVG -61767	2	METHODES HISTOLOGIQUES	(F.J. Pauze, J.-D. Brisson)
BVG -63658	3	MICROSCOPIE ELECTRONIQUE: APPLICATION EN BIOLOGIE VEGETALE	(G.M. Oia'h)
BVG -60681	3	PHYSIOLOGIE DES CHAMPIGNONS	(G.M. Oia'h)
BVG -60675	3	MYCOLOGIE	(G.M. Oia'h)
BVG -61766	2	VIROLOGIE VEGETALE *	(A. Asselin)
BVG -63664	3	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DES PLANTES	(P.-M. Charest)

b) Malherbologie

BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -61969	2	MALHERBOLOGIE	(G. Leroux, B. Maltais)
BVG -63381	3	SIMULATION DES CULTURES	(J.-M. Girard)
BIO -63016	2	BIOLOGIE DES POPULATIONS VEGETALES	(P. Morisset)
BVG -60671	3	PHYTOPATHOLOGIE *	(D. Dostaler et collaborateurs)
BVG -63075	3	PRINCIPES DE PRODUCTION DES CEREALES ET DU MAIS	(C.-A. St-Pierre, G. Gendron)

D- REGIE DES PLANTES CULTIVEES

a) Grande culture

BVG -63075	3	PRINCIPES DE PRODUCTION DES CEREALES ET DU MAIS	(C.-A. St-Pierre, G. Gendron)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)

b) Horticulture

BVG -60668	3	ECOPHYSIOLOGIE VEGETALE	(P.-A. Dubé)
BVG -60669	3	PHYSIOLOGIE VEGETALE	(H.-P. Therrien)
BVG -63380	2	ATELIER EN HORTICULTURE	(M.J. Trudel, A. Goselin)
BVG -63588	2	ATELIER EN HORTICULTURE ORNEMENTALE	(J.-A. Rioux, B. Dansereau)
BVG -60677	3	PROBLEMES SPECIAUX EN HORTICULTURE	(R. Bédard, M.-J. Trudel)
BVG -60671	3	PHYTOPATHOLOGIE *	(D. Dostaler et collaborateurs)
BVG -60674	3	PHYSIOLOGIE DU PARASITISME *	(D. Dostaler)
BVG -63381	3	SIMULATION DES CULTURES	(J.-M. Girard)

Sujets spéciaux

BVG -62167	1	SUJETS SPECIAUX (AGROBIOLOGIE)
BVG -62168	2	SUJETS SPECIAUX (AGROBIOLOGIE)
BVG -62169	3	SUJETS SPECIAUX (AGROBIOLOGIE)
BVG -62170	4	SUJETS SPECIAUX (AGROBIOLOGIE)
BVG -62183	1	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE VEGETALE)
BVG -62184	2	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE VEGETALE)
BVG -62185	3	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE VEGETALE)
BVG -62186	4	SUJETS SPECIAUX (BIOLOGIE VEGETALE)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme et résider à l'Université durant au moins quatre trimestres. Cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription. Les trimestres d'été comptent pour la résidence.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription. Une fois les cours complétés avec succès et avant la fin du cinquième trimestre le candidat doit passer un examen de qualification devant son directeur de recherche et un groupe de professeurs du programme choisis par le Comité compétent.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. On accepte habituellement l'intégration à la thèse des articles et publications scientifiques du candidat. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est privée et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs dont celui de l'extérieur sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats peuvent obtenir des bourses des organismes suivants: La Fondation Université Laval, le CRSNG, FCAC, CRSAQ, CRDI, ACDI ou de certaines industries privées.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'assistantat en cours d'études est possible dans le cadre des subventions aux chercheurs et dans le cadre du programme de soutien du revenu au doctorat de l'Université Laval.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles.

A la section 2, ci-haut sont mentionnés, les professeurs et chercheurs impliqués dans chacun des champs ou domaines d'études et de recherches de ce programme. L'étudiant peut donc bénéficier de l'encadrement de l'un ou l'autre de ces groupes et des chercheurs d'autres stations de recherches des ministères de l'Agriculture du Québec et du Canada. Le Centre des Etudes Nordiques (CEN) offre un appui particulier aux activités de recherche en écologie végétale du milieu nordique.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les organismes gouvernementaux, universitaires, industriels ou privés offrent de nombreux débouchés dont l'enseignement, la recherche et des postes de conseillers scientifiques.

CARTOGRAPHIE ET INFORMATION FONCIÈRE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.361.02
Type B: 12 2.361.02

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de faire acquérir au candidat une compétence particulière dans une des orientations de la cartographie et de l'information foncière, en s'assurant qu'il possède les connaissances essentielles dans cette discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

CARTOGRAPHIE

Cartographie urbaine

M. Mainville, P.-A. Gagnon, J. Jobin et J. Lebrun

- le problème urbain, les besoins, la carte de détails;
- systèmes d'information urbaine à référence spatiale;
- cartographie de l'information non graphique.

Cartographie topographique

M. Mainville, P.-A. Gagnon et J. Jobin

- la carte fondamentale: sa conception, sa rédaction;
- gestion de la production;
- cartographie automatisée.

Cartographie spéciale

M. Mainville

- transformation de la carte fondamentale en carte spéciale: une attention particulière sera portée à l'étude des cartes cadastrales informatisées.

Cartographie thématique

M. Mainville

- sémiologie graphique;
- transformation de la carte fondamentale en carte thématique.

INFORMATION FONCIÈRE

J. Lebrun, M. Mainville

- les règles, méthodes et techniques qui s'appliquent à la division, à l'utilisation et à l'administration des biens fonciers;
- les sources d'information, la saisie de l'information, les banques de données, la communication de l'information.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences géodésiques et télédétection

Directeur: Jean-Guy Leclerc

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences géodésiques et télédétection

Responsable: Jean-Guy Leclerc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences ou ès sciences appliquées ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline peuvent être également admis à ce programme, mais ils se verront imposer une scolarité complémentaire, compte tenu de leur préparation antérieure. En général, on exige de plus que le candidat ait obtenu une moyenne égale ou supérieure à 70% pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

Le programme complet d'études (voir article III, 1.3 du Règlement des deuxième et troisième cycles) doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

Le cheminement normal est le type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme Essai	40 crédits 20 crédits
Type B:	Cours propres au programme Projet de recherche	15 crédits 45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, celui-ci peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
TPG -60422	3	GEODESIE GEOMETRIQUE *	(R. Sanchez)
TPG -60424	3	COMPENSATIONS GEODESIQUES *	(P. Gagnon)
TPG -60425	3	PROJECTIONS CONFORMES DE L'ELLIPSOIDE *	(R. Sanchez)
TPG -60428	3	CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIQUE	(M. Mainville)
TPG -60429	3	CARTOGRAPHIE SPECIALE ET THEMATIQUE	(M. Mainville)
TPG -60430	1	SEMINAIRE EN GEODESIE - CARTOGRAPHIE *	(Un groupe de professeurs) (J. Jobin)
TPG -61567	3	METROLOGIE *	
TPG -62055	1	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62056	2	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62057	3	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62058	4	SUJETS SPECIAUX	

Ce programme fait également appel aux cours des programmes Photogrammétrie et télédétection et de géodésie ou à tout programme comportant des cours pertinents aux projets de recherche poursuivis.

Les cours TPG-60425, TPG-60428, TPG-60429 et TPG-60430 sont obligatoires sauf pour les étudiants en information foncière ou seul le cours TPG-60430 est obligatoire.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études y compris par des trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit normalement compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Cheminement de type A

Les essais du programme sont évalués par deux examinateurs et la note finale est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur.

Cheminement de type B

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué normalement par trois examinateurs. La note est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Il en est ainsi de ses possibilités de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont autant collectives qu'individuelles. L'étudiant peut s'intégrer à l'équipe et au laboratoire de recherche de cartographie du département.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre les maisons d'enseignement, les organismes gouvernementaux et les entreprises privées constituent les principaux débouchés de ce programme.

CHIMIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.214.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le but premier de la maîtrise est d'apporter à l'étudiant un complément de formation professionnelle par la recherche en vue de le préparer à la pratique de la chimie sur le marché du travail ou à une carrière dans la recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Chimie minérale et analytique

Chimie minérale et analytique appliquée: analyse par fluorescence aux rayons-X, étude de la radioactivité dans les eaux douces et les sédiments.
J.-C. Roy

Dosage du chrysotile dans l'atmosphère, les boissons et les minéraux d'amiante. Caractérisation chimique des suspensions en milieu aqueux naturel.
C. Barbeau

Chimie minérale et analytique appliquée au recyclage des eaux usées. Adsorption et désorption de métaux sur des minéraux argileux en milieu aqueux. Etude de la radioactivité dans les eaux douces.
J. Turcotte

Etude spectroscopique et catalytique de complexes de métaux de transition. Synthèse de produits organométalliques radicalaires et de métallocènes paramagnétiques. Interactions entre certains métaux de transition et des argiles.
D. Cozak

Chimie organique

Structure et synthèse de quinones naturelles. Préparation et réactions d'acétals de cétones, de vinylques d'acétals de cétones et d'acétals de vinylcétones. Synthèse d'hétérocycles oxygénés. Etude de réactions d'oxydation.
P. Brassard

Utilisation de produits naturels commercialement disponibles comme point de départ pour la synthèse de molécules plus complexes d'un intérêt structural et ou en raison de leur activité biologique: coléones, quassinoids, édulon et autres terpénoïdes.
R.-H. Burnell

Utilisation des organométalliques pour la synthèse de produits naturels et à intérêt biologique.
Mme P. Canonne

Synthèse de produits naturels: nouveaux réactifs et méthodes de synthèse. Biomimétisme: synthèse de composés organiques capables de mimer des processus biochimiques.
R. Chênevert

Synthèses de substances naturelles complexes à intérêt biologique. Développement de nouvelles méthodes de synthèse organique. Stéréochimie. Stéroïdes. Activité hormonale et structure chimique. Mécanismes de réactions impliquant des carbanions. Propriétés chiroptiques de systèmes diéniques.
Ch. R. Engel

Chimie physique

Etude des rayonnements émis par des atomes fortement ionisés et excités et mesures de vies moyennes de transitions électroniques à l'aide d'accélérateurs de 7.5 MV et de 150 kV. Etude du cheminement et du pouvoir d'arrêt d'ions lourds dans la matière. Synthèse de substances radioactives chimiques en vue d'une application en physiologie végétale.
R. Drouin

Théorie des réactions monomoléculaires; dynamique moléculaire théorique et expérimentale; spectrométrie de masse.
W. Forst

Etudes de chimionisation de transfert de charge, des réactions ion-molécule par spectrométrie de masse. Photolyse dans l'ultraviolet à vide et radiolyse.
J.-A. Herman

Photochimie et photophysique: étude des états excités et des processus de relaxation électronique de molécules aromatiques avec application à l'effet laser; photocatalyse et photoélectrolyse sur oxydes supportés.
P.-C. Roberge

Chimie macromoléculaire

Cinétique et thermodynamique de polymérisation et de copolymérisation. Propriétés thermodynamiques des solutions de polymères et des mélanges liquide-liquide.
J. Léonard

Application de la spectroscopie infrarouge et Raman à l'étude de macromolécules d'intérêt biologique. Structure des biomembranes et des fibres moléculaires.
M. Pézolet

Etude de l'état solide des polymères: cristallisation, morphologie et propriétés mécaniques.
R.E. Prud'homme

Spectres moléculaires de molécules d'intérêt biologique. Application aux structures primaires de complexes métal-base et secondaires de protéines. Etude des histones et complexes d'histones.
R. Savoie

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Chimie

Directeur: Robert E. Prud'homme

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Chimie

Responsable: Jean-Claude Roy

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (chimie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir choisi son directeur de recherche au moment de faire sa première inscription comme étudiant (catégorie I). Quant au projet de recherche, il doit normalement être approuvé par le Comité compétent avant la fin du 1er trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	54 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
CHM -60128	2	SPECTROSCOPIE EN CHIMIE ORGANIQUE I *	(R. Chênevert)
CHM -60129	2	PRODUITS NATURELS I: TERPENOÏDE I *	(C.R. Engel)
CHM -60130	2	SYNTHÈSE ORGANIQUE II: TERPENOÏDE 2 *	(Ch.-R. Engel)
CHM -60131	2	MECANISME DE REACTIONS I *	(P. Brassard)
CHM -60132	2	MECANISME DE REACTIONS II *	(P. Canonne)
CHM -60133	2	CHIMIE DES ALCALOÏDES	(R.-H. Burnell)
CHM -60134	2	RADIOCRISTALLOGRAPHIE *	(C. Barbeau)
CHM -60136	2	SEMINAIRES - A *	(R.-E. Prud'homme)
CHM -60137	2	SEMINAIRES - B *	(R.-E. Prud'homme)
CHM -60138	2	CHIMIE MACROMOLÉCULAIRE I *	(J. Léonard, R.-E. Prud'homme)
CHM -60139	2	CHIMIE MACROMOLÉCULAIRE II *	(R.-E. Prud'homme)
CHM -60140	2	CHIMIE QUANTIQUE	(W. Forst)
CHM -60142	2	MECANIQUE STATISTIQUE *	(J.A. Herman, W. Forst)
CHM -60143	2	THÉORIE DES GROUPES DE SYMÉTRIE	(R. Savoie, M. Pézolet)
CHM -60144	2	SPECTROSCOPIE MOLÉCULAIRE	(R. Savoie, M. Pézolet)
CHM -60145	2	CINÉTIQUE CHIMIQUE AVANCÉE *	(W. Forst, J.A. Herman, P.-C. Roberge)
CHM -60146	2	THERMODYNAMIQUE DES LIQUIDES *	(J. Léonard)
CHM -60148	2	PHOTOPHYSIQUE ET PHOTOCHIMIE I *	(P.-C. Roberge, J.A. Herman)
CHM -60149	2	ELECTROCHIMIE APPLIQUÉE	(P.-C. Roberge)
CHM -62127	1	SUJETS SPÉCIAUX (CHIMIE)	(J.-C. Roy)
CHM -62128	2	SUJETS SPÉCIAUX (CHIMIE)	(R.H. Burnell)
CHM -62129	3	SUJETS SPÉCIAUX (CHIMIE)	(J. Turcotte)
CHM -62130	4	SUJETS SPÉCIAUX (CHIMIE)	(R.H. Burnell)
CHM -62848	2	CHIMIE NUCLEAIRE *	(R.-E. Prud'homme)
CHM -62849	2	SYNTHÈSE ORGANIQUE I: METHODOLOGIE	(J.-C. Roy, C. Barbeau, J. Turcotte)
CHM -62850	2	CHIMIE MINÉRALE AVANCÉE II	(D. Cozak)
CHM -62868	2	PRODUITS NATURELS II: HÉTÉROCYLES	(Ch.-R. Engel)
CHM -63168	1	MICROSCOPIE DES POLYMERES	(R.-E. Prud'homme)
CHM -63219	2	METEAUX LOURDS ET RADIOELEMENTS	(J.-C. Roy, C. Barbeau, J. Turcotte)
CHM -63230	2	CHIMIE ORGANO-MÉTALLIQUE AVANCÉE *	(D. Cozak)
CHM -63231	2	PRODUITS NATURELS III: TERPENOÏDES 3	(Ch.-R. Engel)
CHM -63341	3	INGÉNIEURIE DES POLYMERES	(R.-E. Prud'homme)
CHM -63624	2	LA CHIMIE DES IONS EN PHASE GAZEUSE	(P. Burgers)
CHM -63353	2	SPECTROSCOPIE EN CHIMIE ORGANIQUE II	(P. Canonne)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant doit posséder des connaissances adéquates du français et de l'anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit se soumettre aux conditions imposées par le Comité d'admission et de supervision.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs et la note est établie à partir des notes attribuées par chacun des membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Bourse Georges-Elie Amyot

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement en cours d'étude est très bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Il existe au Département de chimie cinq concentrations:

chimie analytique, minérale et nucléaire
chimie macromoléculaire
chimie organique thérapeutique et des produits naturels
chimie structurale et spectrométrie
dynamique moléculaire.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La pratique de la chimie dans les organismes gouvernementaux, dans les industries et dans les universités, l'enseignement collégial constituent les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.214.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour objectif de faire acquérir par l'étudiant un niveau élevé de formation par l'approfondissement de connaissances scientifiques et techniques dans un des champs de la chimie.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Chimie

Directeur: Robert E. Prud'homme

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Chimie

Responsable: Jean-Claude Roy

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (chimie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 100 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Projet de recherche

8 crédits
92 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de sept trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme au moins six trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est privée. Peu après sa soutenance, le candidat est invité à faire un exposé public des résultats de ses travaux.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

Aucune

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Bourses de doctorat de la fondation de l'Université Laval, bourse Georges-Elie Amyot et Fonds de soutien du revenu des étudiants au doctorat.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

DIDACTIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.564.01
Type B: 12 2.564.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Selon le cheminement choisi, le programme privilégie les objectifs suivants:

Type A:

permettre à l'étudiant d'acquérir une formation professionnelle plus poussée par l'étude approfondie de l'une ou l'autre dimension didactique d'une ou de plusieurs disciplines et le perfectionnement des habiletés méthodologiques pertinentes;

Type B:

permettre à l'étudiant de s'initier à la recherche dans un domaine de la didactique et d'assumer, éventuellement, des responsabilités de consultation et de recherche appliquée en milieu scolaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Didactique de l'éducation morale
B. Cook, J.-M. Debunne

Didactique du français, langue maternelle
J.-P. Béland, J.D. Bélanger, G. Lemire, D. Poulin, C. Simard et Y. Sirois

Didactique du français, littérature
J.-C. Gagnon

Didactique de la géographie
D. Beaudoin, B.-A. Robert et C. Touzin-St-Pierre

Didactique de l'histoire
C. Laville

Didactique des mathématiques
J. Dionne, C. Gaulin, F. Lemay, R. Mura et D. Therrien

Didactique des sciences
J.-G. Bernard, J. Desautels, L. Guilbert, M.-L. Pelletier, L. Samson-Turcotte et P. Turcotte

Didactique de l'éducation à l'environnement
D. Beaudoin, J.-G. Bernard, D. Pelletier, M.-L. Pelletier, L. Samson-Turcotte, C. Touzin-St-Pierre, P. Turcotte

Didactique de l'enseignement professionnel
J. Besançon, R. Gagnon

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.).

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Didactique

Directeur: Jean-Pierre Béland

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Didactique

Responsable: Jean-Pierre Béland

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Un baccalauréat d'enseignement comportant une préparation pertinente au domaine d'études choisi ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un champ autre que celui de l'éducation sont également admissibles à ce programme s'ils peuvent justifier d'une connaissance équivalente à 30 crédits de cours dans le domaine de l'éducation. Dans les autres cas, ils se verront imposer une scolarité complémentaire qui peut aller jusqu'à 30 crédits.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans sa demande d'admission, l'étudiant doit annexer un document indiquant le domaine d'études choisi et un projet d'essai ou de mémoire d'une page. Après consultation du Directeur du programme, le Comité désigne un conseiller ou un directeur de recherche au candidat. Ce dernier est invité à rencontrer son conseiller pour la supervision de ses études et de sa recherche. Aucun étudiant ne peut être admis sans avoir déterminé son domaine d'études et sans avoir un conseiller qui accepte de le superviser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	33 crédits
	Essai	12 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant à temps partiel ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

A) Cours obligatoire (Types A et B)

NMC	Cr	Titre
DID -61923	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE MAITRISE

Répartition des crédits de cours selon les concentrations

Type A

a) Toutes les concentrations (à l'exception de Didactique de l'éducation à l'environnement)

15 crédits de cours dans une concentration (les concentrations peuvent être complétées par l'addition de cours dans la discipline)
9 crédits de cours dans un domaine, notamment en Mesure et évaluation, en Psychopédagogie ou en Technologie de l'enseignement
6 crédits de cours complémentaires
3 crédits: séminaire de recherche

b) Didactique de l'éducation à l'environnement

15 crédits de cours propres à la concentration
9 crédits de cours en sciences de l'éducation ou dans un autre champ connexe au sujet de recherche de l'étudiant
6 crédits de cours complémentaires
3 crédits: séminaire de recherche

Type B

a) Toutes les concentrations (à l'exception de Didactique de l'éducation à l'environnement)

18 crédits de cours dans 1 ou 2 concentrations (les concentrations peuvent être complétées par l'addition de cours dans la discipline)
3 crédits: séminaire de recherche

b) Didactique de l'éducation à l'environnement

12 crédits de cours propres à la concentration
6 crédits de cours en sciences de l'éducation ou dans un autre champ connexe au sujet de recherche de l'étudiant
3 crédits: séminaire de recherche

B) Cours optionnels

Didactique de l'éducation morale

DID -61529	3	DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION MORALE I	(B. Cook)
DID -61530	3	DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION MORALE II	(B. Cook)
DID -61524	3	SEM. DE LECT. EN DID. DE L'ÉDUCATION MORALE *	(B. Cook)

Didactique du français, langue maternelle

DID -60257	3	LA COMPREHENSION EN LECTURE *	(J.-P. Béland)
DID -61342	3	LE QUESTIONNEMENT EN COMPREHENSION *	(J.-P. Béland)
DID -60263	3	SEM. DE LECT. EN DID. DU FRANCAIS (LANGUE MATERNELLE)	(J.-P. Béland)
DID -62740	3	ANALYSE DE DISCOURS - DID. DU FRANCAIS *	(G. Lemire)
DID -62741	3	RECHERCHE EN DIDACTIQUE DU FRANCAIS	(G. Lemire)
DID -63442	3	IDEOLOGIE ET DIDACTIQUE DU TEXTE I	(J.-P. Béland)
DID -63443	3	IDEOLOGIE ET DIDACTIQUE DU TEXTE II	(J.-P. Béland)
DID -63540	3	RECH. EN DID. DU FRANCAIS ECRIT	(C. Simard)

Didactique du français, littérature

DID -61522	3	DIDACTIQUE DU RECIT I *	(J.-C. Gagnon)
DID -61523	3	SEM. DE LECT. EN DID. DE LA LITTÉRATURE *	(J.-C. Gagnon)
DID -62732	3	DIDACTIQUE DU DISCOURS POÉTIQUE I *	(J.-C. Gagnon)
DID -63254	3	DIDACTIQUE DU RECIT II	(J.-C. Gagnon)
DID -63436	3	DIDACTIQUE DU DISCOURS POÉTIQUE II *	(J.-C. Gagnon)

Didactique de la géographie

DID -60256	3	LA GÉOGRAPHIE DANS L'ÉDUCATION I *	(B. Robert)
DID -60245	3	LA GÉOGRAPHIE DANS L'ÉDUCATION II	(B. Robert)

DID -60262 3 SEM. DE LECTURE EN DID. DE LA GEOGRAPHIE (B. Robert)

Didactique de l'histoire

DID -60242 3 HISTORIOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT *
DID -60250 3 SEM. DE LECTURE EN DID. DE L'HISTOIRE (C. Laville)

Didactique des mathématiques

DID -61520 3 GENESE DES MATHEMATIQUES * (F. Lemay)
DID -61521 3 SEM. DE LECTURE EN DID. DES MATHEMATIQUES (C. Gauvin, J. Dionne)
DID -60268 3 GENESE DE LA GEOMETRIE (F. Lemay)
DID -61078 3 PROBLEMES DE GENESE DE LA GEOMETRIE * (F. Lemay)
DID -60240 3 ALGEBRISATION DE LA GEOMETRIE (F. Lemay)
DID -60241 3 PROBLEMES D'ALGEBRISATION DE LA GEOMETRIE (F. Lemay)
DID -63170 3 RESOL. DE PROB. EN MATH. AU PRIMAIRE * (C. Gauvin, R. Mura)
DID -63175 3 TEND. INTERN. DANS L'ENS. DES MATH. * (C. Gauvin)
DID -63176 3 PROB. ET STAT. AU PRIM. ET AU SEC. * (C. Gauvin, R. Mura)
DID -63171 3 UTILIS. PEDAG. D'APPLICATIONS MATH. (C. Gauvin, R. Mura)
DID -63177 3 UTILIS. PEDAG. DE CALCULATRICES (C. Gauvin, R. Mura)
DID -63244 3 MICRO-ORDIN. ET ENSEIGN. DES MATH. I * (D. Therrien)

B) Cours optionnels

Didactique des mathématiques

DID -63538 3 DEVELOPP. DE CONCEPTS GEOM. AU PRIMAIRE (C. Gauvin)
DID -63539 3 DEVELOPP. DE CONCEPTS NUM. AU PRIMAIRE (J. Dionne)
DID -63541 3 DIFFICULTES D'APPR. EN MAT. AU PRIMAIRE
DID -63556 3 MICRO-ORD. ET ENSEIGN. DES MATH. II (D. Therrien)
DID -63627 3 MATH: AFFECTIVITE, CULTURE, SOCIETE (J. Dionne, R. Mura)
DID -63538 3 DEVELOPP. DE CONCEPTS GEOM. AU PRIMAIRE (C. Gauvin)
DID -63539 3 DEVELOPP. DE CONCEPTS NUM. AU PRIMAIRE (J. Dionne)
DID -63541 3 DIFFICULTES D'APPR. EN MAT. AU PRIMAIRE
DID -63556 3 MICRO-ORD. ET ENSEIGN. DES MATH. II (D. Therrien)
DID -63627 3 MATH: AFFECTIVITE, CULTURE, SOCIETE (J. Dionne, R. Mura)

Didactique des sciences

DID -61525 3 CONSERVATION: EDUCATION ET ACTION (J.-G. Bernard)
DID -61526 3 ENVIRONNEMENT: PERSPECTIVES DIDACTIQUES (L. Samson, P. Turcotte)
DID -61527 3 SEM. DE LECTURE EN DID. DES SCIENCES ET ENVIRONNEMENT * (Groupe de professeurs)
DID -61768 3 MODELES SPONTANES EN SCIENCES I * (J. Desautels)
DID -63370 3 MODELES SPONTANES EN SCIENCES II * (J. Desautels)
DID -63437 3 HISTOIRE DES SCIENCES ET ENSEIGNEMENT (J. Desautels)
DID -63444 3 METHODES D'ENSEIGNEMENT EN SCIENCES (J. Desautels)
DID -63537 3 PROB. DE DID. DES SC. AU PRIMAIRE (M.-L. Pelletier)

Didactique de l'éducation à l'environnement

DID -61525 3 CONSERVATION: EDUCATION ET ACTION (J.-G. Bernard)
DID -61526 3 ENVIRONNEMENT: PERSPECTIVES DIDACTIQUES (L. Samson, P. Turcotte)
DID -63772 3 ENVIRONNEMENT HUMAIN ET DIDACTIQUE (C. Touzin-St-Pierre)
DID -63537 3 PROB. DE DID. DES SC. AU PRIMAIRE (M.-L. Pelletier)

Didactique de l'enseignement professionnel

DID -63773 3 ENSEIGN. PROF. ET DIDACTIQUE I (R. Gagnon)
DID -63774 3 ENSEIGN. PROF. ET DIDACTIQUE II (R. Gagnon)
DID -63775 3 SEM. DE LECT. EN DID. DE L'ENS. PROF. (R. Gagnon)

Divers

DID -61926 1 COURS DE LECTURE
DID -61927 2 COURS DE LECTURE
DID -61928 3 COURS DE LECTURE
DID -62342 1 SUJETS SPECIAUX
DID -62343 3 SUJETS SPECIAUX
DID -62344 3 SUJETS SPECIAUX

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, l'animation ou la supervision pédagogique sous toutes ses formes constituent les principaux débouchés de ce programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris au trimestre d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le séminaire de recherche qui fait partie du programme de l'étudiant n'a lieu que lorsque le candidat a terminé au moins 15 crédits de son programme. La poursuite du programme dépend de la réussite de ce séminaire.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles et se poursuivent dans le cadre du département de Didactique, avec la collaboration éventuelle d'autres unités.

DOCTORAT

10 3.564.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont de:

former des chercheurs aptes à contribuer de façon originale au développement du savoir dans les différents domaines de la didactique;

former des professeurs pour l'enseignement supérieur;

former des cadres pédagogiques supérieurs.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Didactique

Directeur: Jean-Pierre Béland

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Didactique

Responsable: Jean-Pierre Béland

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise en didactique ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'une maîtrise dans une autre discipline sont également admissibles à ce programme avec cependant une scolarité complémentaire s'ils ne peuvent justifier de connaissances suffisantes en didactique.

Pour être admis, le candidat doit avoir fait approuver un projet de recherche par un professeur qui accepte de le diriger.

L'acceptation du projet d'études incluant le sujet de recherche et celle des directeurs ou conseillers relèvent du Comité d'admission et de supervision.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	21 crédits
Thèse	69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres pour l'étudiant à temps complet. Sauf l'exigence de temps complet de trois trimestres consécutifs qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les sept années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant à temps partiel ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

A) Cours obligatoires

DID-61924 3 Séminaire de recherche de doctorat I

DID-61925 3 Séminaire de recherche de doctorat II

B) Cours optionnels

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres consécutifs.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme, le candidat doit présenter deux séminaires de recherche (obligatoires), l'un portant sur la problématique de sa recherche et l'autre sur la méthodologie.

La poursuite du programme dépend de la réussite des séminaires de recherche. Ces séminaires de recherche sont organisés par le directeur du programme avec la collaboration du directeur de recherche.

Le mode de présentation des résultats du projet est la thèse.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a le candidat de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Par contre, le candidat n'a que de faibles possibilités de trouver un emploi d'été dans le champ de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés ouverts aux étudiants de ce programme sont la recherche, l'enseignement et l'administration pédagogique.

DIDACTIQUE POUR LES ENSEIGNANTS EN EXERCICE AU PRIMAIRE

CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES

Type: 60 2.564.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la formation de professionnels de l'enseignement capables d'assumer la fonction de personnes-ressources en didactique d'une discipline enseignée au primaire. Dans le cadre de ce certificat, l'étudiant cherchera à atteindre les deux objectifs généraux suivants:

- a) améliorer sa compétence en acquérant des connaissances poussées dans la didactique choisie;
- b) développer des qualités de dynamisme et d'initiative permettant d'assumer un certain leadership dans le milieu scolaire du point de vue de l'enseignement de cette discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Didactique du français, langue maternelle

Jean-Pierre Béland, Jean D. Bélanger, Jean-Claude Gagnon, Gilles Lemire, Daniel Poulin, Claude Simard et Yvon Sirois.

Didactique des mathématiques

Jean Dionne, Claude Gaulin, Fernand Lemay, Roberta Mura et Denis Therrien.

3. GRADE

Certificat d'études avancées

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Didactique

Directeur: Jean-Pierre Béland

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Didactique

Directeur: Jean-Pierre Béland

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour s'inscrire à ce programme, l'étudiant doit:

- détenir un baccalauréat en enseignement ou l'équivalent;
- avoir deux années d'expérience dans l'enseignement primaire;
- et, préférentiellement, avoir obtenu le certificat du PPMF s'il choisit la concentration en didactique du français, ou avoir complété les dix-huit crédits du PPMM s'il choisit la concentration en didactique des mathématiques.

Le programme accepte de nouvelles admissions aux trimestres d'automne et d'hiver.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Le certificat d'études avancées en didactique peut être obtenu soit en didactique du français, soit en didactique des mathématiques.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte trente crédits répartis comme suit:

1- Cours propres du programme de la concentration en didactique du français:	
Didactique du français	21 crédits
Didactique en mathématiques	6 crédits
Didactique d'une autre discipline	3 crédits
2- Cours propres au programme de la concentration en didactique des mathématiques:	
Didactique des mathématiques	21 crédits
Didactique du français	6 crédits
Didactique d'une autre discipline	3 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme peut être suivi uniquement à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

La liste des cours n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être ajoutés.

Concentration en didactique du français

4 cours (12 crédits) parmi les suivants:

NMC	Cr	Titre	
DID -62741	3	RECHERCHE EN DIDACTIQUE DU FRANCAIS	(G. Lemire)
DID -61522	3	DIDACTIQUE DU RECIT I *	(J.-C. Gagnon)
PPG -63368	3	DEBUTS DE L'APPRENT. DE LA LECTURE	(J. Giasson)
DID -63540	3	RECH. EN DID. DU FRANCAIS ECRIT	(C. Simard)
DID -63557	3	PRACTICUM EN FRANCAIS ECRIT	(C. Simard)

3 cours (9 crédits) parmi les suivants:

DID -62732	3	DIDACTIQUE DU DISCOURS POETIQUE I *	(J.-C. Gagnon)
DID -62740	3	ANALYSE DE DISCOURS - DID. DU FRANCAIS *	(G. Lemire)
PPG -63239	3	PRACTICUM: LANGAGE ECRIT *	(J. Giasson)
PPG -63366	3	PROCESSUS D'ACQUIS. ET PED. DU LANG.	(R. Pierre)
PPG -61942	3	PRACTICUM - LANGAGE ORAL *	(R. Pierre)

2 cours (6 crédits) parmi les suivants:

DID -63244	3	MICRO-ORDIN. ET ENSEIGN. DES MATH. I *	(D. Therrien)
DID -63170	3	RESOL. DE PROB. EN MATH. AU PRIMAIRE *	(C. Gaulin, R. Mura)
DID -63177	3	UTILIS. PEDAG. DE CALCULATRICES	(C. Gaulin, R. Mura)
DID -63541	3	DIFFICULTES D'APPR. EN MAT. AU PRIMAIRE	

1 ou 2 cours du PPMM

1 cours (3 crédits) en didactique d'une troisième discipline

Concentration en didactique des mathématiques

4 cours (12 crédits) parmi les suivants:

DID -63244	3	MICRO-ORDIN. ET ENSEIGN. DES MATH. I *	(D. Therrien)
DID -63170	3	RESOL. DE PROB. EN MATH. AU PRIMAIRE *	(C. Gaulin, R. Mura)
DID -63177	3	UTILIS. PEDAG. DE CALCULATRICES	(C. Gaulin, R. Mura)
DID -63541	3	DIFFICULTES D'APPR. EN MAT. AU PRIMAIRE	
DID -63176	3	PROB. ET STAT. AU PRIM. ET AU SEC. *	(C. Gaulin, R. Mura)
DID -63543	3	ANALYSE DE LA PRAT. DE L'ENS. DES MATH.	

3 cours (9 crédits) parmi les suivants:

DID -61521	3	SEM. DE LECTURE EN DID. DES MATHÉMATIQUES	(C. Gaulin, J. Dionne)
DID -61520	3	GENESE DES MATHÉMATIQUES *	(F. Lemay)
DID -63539	3	DEVELOPP. DE CONCEPTS NUM. AU PRIMAIRE	(J. Dionne)
DID -63558	3	PRACTICUM CONCEPTS NUMER. AU PRIMAIRE	(J. Dionne)
DID -63538	3	DEVELOPP. DE CONCEPTS GEOM. AU PRIMAIRE	(C. Gaulin)
DID -63542	3	PRACTICUM CONCEPTS GEOM. AU PRIMAIRE	(C. Gaulin)
DID -63556	3	MICRO-ORD. ET ENSEIGN. DES MATH. II	(D. Therrien)

2 cours (6 crédits) parmi les suivants:

DID -62741	3	RECHERCHE EN DIDACTIQUE DU FRANCAIS	(G. Lemire)
DID -61522	3	DIDACTIQUE DU RECIT I *	(J.-C. Gagnon)
PPG -63368	3	DEBUTS DE L'APPRENT. DE LA LECTURE	(J. Giasson)
DID -63540	3	RECH. EN DID. DU FRANCAIS ECRIT	(C. Simard)

1 ou 2 cours du PPMF

1 cours (3 crédits) en didactique d'une troisième discipline.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme n'a pas d'exigence de temps complet ou de résidence.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant à temps partiel ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

Le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent la première inscription au programme comme étudiant régulier.

DROIT**MAÎTRISE**

Type A: 11 2.541.01
Type B: 12 2.541.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à parfaire la formation juridique du diplômé et à l'inviter à la recherche juridique. Le programme de maîtrise est un programme semi-spécialisé en ce sens que, d'une part, par l'éventail des options, l'étudiant, au niveau de sa scolarité, peut s'orienter vers une certaine concentration, soit en droit public, privé, en droit économique et financier; d'autre part, au niveau de la préparation de sa thèse de maîtrise, il y a alors spécialisation accentuée.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Droit international public
I. Bernier, M. Arbour

Droit administratif
P. Garant, D. Lemieux, L. Giroux, J. L'Heureux, P. Lemieux, P. Issalys, G. Rousseau

Droit commercial
M. Giguère, N. Antaki, C. Belleau, N. L'Heureux, V. Nabhan, R. Demers, C. Samson, L. Lilkoff, R. Crête

Droit civil
M. Tancelin, E. Deleury, F.D. Barakett, J.-C. Royer, L. Lebel, P. Laquerre, M.D. Castelli, S. Binette, A. Cloutier, J. Deslauriers, J. Goulet, A. Robinson, J.G. Belley, C. Ferron, F. Frenette, T. Rousseau-Houle, A. Prujiner

Procédure civile
H. Reid, K. Beausoleil, D. Ferland

Droit constitutionnel
H. Brun, G. Rémillard, G. Tremblay, N. Duplé

Droit pénal
G. Côté-Harper, J. Gagné, A. Manganas, P. Garon

Droit du travail
P. Verge, R. Breton, A. Côté

Note: Voir également Aménagement du territoire et développement régional.

3. GRADE

Maître en droit (LL.M.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Droit

Directeur: Pierre Issalys

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Droit

Responsable: Pierre Issalys

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Est admissible au programme de maîtrise le titulaire d'un baccalauréat en droit d'une université canadienne, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Est admissible en outre au cheminement de type A le titulaire d'un certificat en droit d'une université québécoise et d'un diplôme universitaire de 1er cycle dans une autre discipline, dont le dossier scolaire ou professionnel démontre l'aptitude à entreprendre des études de maîtrise en droit.

Le candidat à l'admission doit avoir obtenu une moyenne de 3.5 ou son équivalent pendant ses études de 1er cycle.

Exceptionnellement, un candidat ayant obtenu une moyenne inférieure à 3.5 peut être admis si son dossier démontre qu'il est apte à entreprendre des études de maîtrise.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche et faire approuver son projet de recherche précis par le Comité compétent au plus tard lorsqu'il a terminé les cours de son programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme Projet de recherche	36 crédits 9 crédits
Type B:	Cours propres au programme Projet de recherche	18 crédits 27 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
DRT -61139	6	LECTURES DIRIGÉES I	
DRT -61412	6	LECTURES DIRIGÉES II	
DRT -62041	6	SUJETS SPÉCIAUX (DROIT)	
DRT -62042	6	SUJETS SPÉCIAUX (DROIT)	
DRT -62376	3	SUJETS SPÉCIAUX (DROIT)	
DRT -63120	3	LECTURE DIRIGÉE	
DRT -63770	6	LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS	(N. Duplé)
DRT -60170	6	LA FISCALITÉ MUNICIPALE *	(J. L'Heureux)
DRT -63071	6	ROLE DU JUGE EN DROIT CORPORATIF *	(L. Lilkoff)
DRT -63761	6	STATUT JURIDIQUE DES INDUSTRIES CULTURELLES	(P. Trudel)
DRT -63762	6	MULTILATÉRALISME ET RÉGIONALISME EN DROIT INTERN.	(I. Bernier)
DRT -63763	6	FONDS MONÉTAIRE INTERN. ET PROB. DE L'ENDETTEMENT	(J.-M. Arbour)
DRT -63764	6	INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX	(R. Crête)
DRT -63765	6	PROB. ET CRITÈRES RELATIFS À LA GARDE DES ENFANTS	(M.D. Castelli)
DRT -63766	6	LA LOI DES ASSURANCES: 10 APRES	(C. Belleau)
DRT -63767	6	ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL	(N.N. Antaki)
DRT -63768	6	DISCRIMINATION POSITIVE (PROG. D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ) FACE À LA RÈGLE DE L'ANCIENNETÉ	(R. Breton)
DRT -60173	6	PROBLÈMES ACTUELS DU DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE *	(P. Issalys)
DRT -63769	6	DROIT DE LA CONSOMMATION	(N. L'Heureux)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire est tenu, pour ces cours, de faire des travaux spéciaux.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par trois examinateurs et la note finale est établie à partir des notes attribuées par chaque membre du jury. Il n'y a pas de soutenance.

Dans l'attribution de la note globale pour l'ensemble du programme, les cours propres du programme comptent pour 50% et la thèse pour 50%.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Particulièrement dans les domaines du droit commercial, du droit civil et du droit public, la possibilité de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement est bonne. Par contre, il y a une faible possibilité que l'étudiant puisse trouver un emploi d'été dans la ligne de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont exclusivement individuelles mais avec l'autorisation du Comité de droit, elles peuvent être réalisées dans le cadre d'un projet ou d'un groupe de recherche reconnu à la Faculté.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les débouchés de ce programme sont multiples, signalons: la fonction publique, la pratique du droit, l'entreprise privée, les affaires extérieures, l'administration municipale et l'enseignement.

DOCTORAT**10 3.541.01****18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ**

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs la formation spécialisée dans un domaine particulier du droit et l'approfondissement des techniques de recherche scientifique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**Droit international public**

I. Bernier, J.-Maurice Arbour

Droit administratif

P. Garant, D. Lemieux, P. Lemieux, L. Giroux, P. Issalys, J. L'Heureux, G. Rousseau

Droit commercial

M. Giguère, N. Antaki, C. Belleau, R. Demers, V. Nabhan, R. Crête, L. Lilkoff

Droit civil

M. Tancelin, M. Castelli, F.D. Barakett, J.G. Belley, E. Deleury, C. Ferron, F. Frenette, T. Rousseau-Houle, A. Prujiner, J.C. Royer, V. Nabhan

Droit constitutionnel

H. Brun, G. Rémillard, G. Tremblay, N. Duplé

Droit du travail

P. Verge, R. Breton, A. Côté

Procédure civile

D. Ferland, H. Reid

Histoire du droit

H. Brun, J. L'Heureux

3. GRADE

Docteur en droit (LL.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Droit

Directeur: Pierre Issalys

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Droit

Responsable: Pierre Issalys

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise en droit ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa première inscription comme étudiant régulier. Pour sa part, le projet de recherche précis du candidat doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du deuxième trimestre d'inscription. En faisant sa demande d'admission, le candidat doit donner quelques indications concernant le domaine du Droit dans lequel il entend se spécialiser.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits qui, pour le moment, sont entièrement affectés au projet de recherche.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si l'un des examinateurs est absent.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont exclusivement individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La pratique spécialisée du droit, la fonction publique et l'enseignement universitaire sont les principaux débouchés de ce programme.

DROIT NOTARIAL

DIPLÔME

Type 50 2.541.91

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Conçu pour les étudiants qui se destinent à l'exercice de la profession de notaire, le programme vise à parfaire et compléter leur formation antérieure par une étude approfondie et appliquée du droit, étude axée sur le développement des habilités et des aptitudes à la recherche pour que les candidats soient en mesure de répondre adéquatement aux besoins et exigences de la profession de notaire dès leur admission à la pratique.

Pour atteindre cet objectif, le programme tend à permettre d'abord un approfondissement des connaissances rattachées aux différents secteurs de droit et il vise ensuite à faire acquérir à l'étudiant une maîtrise de son champ d'activité professionnelle.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Droit civil

C. Auger, C. Bélanger, S. Binette, F. Frenette, D. McManiman, W.P. Laroche, B. Roy, C. Robitaille, J. Rochette, D. Têtu

Droit commercial

G. Vézina, F. Champagne

Droit judiciaire privé

J.A. Vachon

Droit fiscal

F. Champagne, M. Roy, Y. Thivierge

Comptabilité

J. Giroux

Droit administratif

R. Plante, D. Têtu, J.A. Vachon

Droit notarial

F. Frenette, C. Fortin

3. GRADE

Diplôme de droit notarial

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Droit

Directeur: Pierre Issalys

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Droit

Responsable: François Frenette

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Etre détenteur d'un diplôme de bachelier ou de licencié en droit d'une Faculté de droit d'une université du Québec ou de l'Université d'Ottawa (Section de droit civil).

Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne seulement.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 43 crédits obligatoires.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée de deux trimestres consécutifs à compter du mois de septembre; il ne peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
DRT -63567	3	PRATIQUE NOTARIALE	(S. Binette, J.-A. Vachon)
DRT -63568	4	DROIT IMMOBILIER I	(J. Rochette, P. Laroche, C. Auger)
DRT -63569	3	DROIT IMMOBILIER II	(B. Roy)
DRT -63570	5	DROIT IMMOBILIER III	(D. McManiman, S. Binette, C. Robitaille)
DRT -63571	5	DROIT IMMOBILIER IV	(C. Bélanger, D. Têtu, J.-A. Vachon)
DRT -63572	3	DROIT FAMILIAL	(F. Frenette)

DRT -63573	3	LIBERALITES ET SUCCESSIONS	(G. Naud)
DRT -63574	4	DROIT COMMERCIAL I	(G. Vézina, J. Giroux)
DRT -63575	3	DROIT COMMERCIAL II	(W.P. Laroche, R. Plante)
DRT -63565	3	DROIT FISCAL I	(M. Roy, Y. Thivierge)
DRT -63566	3	DROIT FISCAL II	(F. Champagne)
DRT -63576	2	DROIT PROFESSIONNEL NOTARIAL	(C. Fortin, S. Binette)
DRT -63577	1	RECHERCHES ET TRAVAUX PRATIQUES I	(F. Frenette)
DRT -63578	1	RECHERCHES ET TRAVAUX PRATIQUES II	(F. Frenette)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet pour toute la durée de ce programme à compter de septembre.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit normalement compléter les cours de son programme dans les deux trimestres qui suivent son inscription comme étudiant régulier.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

La condition de poursuite du programme et de l'obtention du diplôme est basée sur l'examen des connaissances de l'étudiant et sur l'évaluation des travaux de recherche et des travaux pratiques. L'étudiant doit conserver une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.0.

Le titulaire d'un diplôme de droit notarial qui se destine à l'exercice de la profession doit se présenter aux examens de la Chambre des Notaires du Québec.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche et d'enseignement est relativement bonne.

Certains organismes gouvernementaux et bureaux privés peuvent offrir pendant l'été précédant l'inscription des emplois d'été dans les domaines d'études couverts par ce programme.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les débouchés de ce programme sont multiples. Signalons l'exercice de la profession de notaire au Québec, la fonction publique, l'entreprise privée (contentieux de compagnies et al.), l'administration municipale et l'enseignement.

ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE FORESTIÈRES

MAÎTRISE **Ecologie et pédologie forestières** **Type A: 11 2.365.23**
Type B: 12 2.365.23

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de deuxième cycle, effectuées au département permettent à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie dans un des domaines d'activité professionnelle ou d'un des champs de recherche décrits plus bas.

Ces études permettent également à l'étudiant d'acquérir une méthode appropriée à la recherche dans une des branches du savoir et d'en être un agent d'évolution.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Ecologie végétale

M. Grandtner et P. Bellefleur

Phytosociologie, autécologie, étude des formations et associations végétales principalement forestières et leurs relations avec le milieu physique; cartographie de la végétation et cartographie écologique. Etude quantitative de la dynamique des communautés végétales et simulation. Etude de la compétition. Photobiologie forestière. Cyto-écologie.

Sols forestiers

B. Bernier, C. Camiré, Y. Laflamme et R. Héroux

Etude des sols en relation avec les groupements végétaux forestiers; fertilité des sols forestiers et nutrition minérale des arbres en milieu naturel; fertilisation forestière; relation entre la géomorphologie, les sols et la végétation.

Physiologie et génétique

J.-A. Fortin, L. Parrot, R. Thibault et M. Lalonde

Symbiose végétale, ectomycorhizes, endomycorhizes, nodules fixateurs d'azote des non-légumineuses. Régulation hormonale de la morphogénèse chez les arbres, en particulier de la floraison. Lutte biologique contre les organismes pathogènes venant du sol. Influence des substances allélopatiques sur le développement des plantes forestières et sur l'activité microbienne des sols. Identification des composés actifs. Analyse de la variabilité d'une espèce forestière appliquée à la notion des races, d'écotypes, de clones. La sélection naturelle et l'adaptation de populations aux facteurs biotiques et climatiques. Etude chromosomique. Culture de tissus végétaux.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Ecologie et pédologie forestières

Directeur: Pierre Bellefleur

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Ecologie et pédologie forestières

Responsable: Pierre Bellefleur

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences en foresterie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir obtenu une moyenne minimale de 3,8 sur 5 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un domaine connexe aux sciences forestières pourront se voir imposer une scolarité complémentaire de premier cycle si leur préparation antérieure l'exigeait.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

Le candidat présente son projet de recherche devant un comité ad hoc nommé par le comité d'admission et de supervision dans les 6 mois suivant sa première inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	36 crédits
	Projet de recherche	24 crédits
Type B:	Cours propres au programme	12 crédits
	Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il admet des étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir doctorat, item no 11

Les intitulés et le contenu des cours de deuxième cycle sont les mêmes que ceux du troisième cycle. Toutefois, les travaux reliés à ces cours sont différents selon les cycles.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme et résider à l'Université durant au moins deux trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il démontre sa capacité à lire et comprendre un texte anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Les cours Colloque I et Colloque II sont obligatoires.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche dans le cheminement B est le mémoire. En plus des exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat doit remettre un exemplaire à son ou ses co-directeur (s) de recherche le cas échéant.

Le mémoire est évalué par un jury de trois examinateurs et une fois les rapports reçus, le Comité d'admission et de supervision prend connaissance du jugement et fait sa recommandation au directeur de l'École des gradués.

Dans le cheminement A, l'étudiant se conformera aux règlements généraux de l'École des gradués.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Quelques industries offrent des bourses spéciales aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme. Le CRSNG offre des bourses spéciales en foresterie.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche et d'enseignement en cours d'études est forte.

Certains organismes gouvernementaux et bureaux privés peuvent offrir des emplois d'été dans les domaines d'études couverts par ce programme.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont soit individuelles, soit collectives et se poursuivent dans le cadre du Département des sciences forestières et du Centre de recherches en biologie forestière.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte d'organismes gouvernementaux et de bureaux privés ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT **Ecologie et pédologie forestières** **10 3.365.23**

BIO -63149 1 FLORE DU QUEBEC III (M. Grandtner et coll.)
 FOR -62047 1 SUJETS SPECIAUX (ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE)
 FOR -62048 2 SUJETS SPECIAUX (ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE)
 FOR -62049 3 SUJETS SPECIAUX (ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE)
 FOR -62050 4 SUJETS SPECIAUX (ÉCOLOGIE ET PÉDOLOGIE)

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs:

- a) de rendre l'étudiant apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome;
- b) de lui permettre de contribuer, par ses travaux à l'Université, à l'avancement de la science;
- c) de le mettre à même d'interpréter les données relatives à sa spécialité en fonction des ensembles divers où elles s'insèrent et de développer un esprit critique envers sa discipline et les conditions de sa pratique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Ecologie et pédologie forestières

Directeur: Pierre Bellefleur

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Ecologie et pédologie forestières

Responsable: Pierre Bellefleur

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences en écologie et pédologie forestières, ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. On exige du candidat qu'il présente et défende son projet de thèse devant un comité ad hoc nommé par le comité d'admission et de supervision dans les 12 mois suivant sa première inscription.

Exceptionnellement, un candidat peut être admis au doctorat sans avoir à franchir toutes les étapes de la maîtrise. Cependant, il doit au minimum avoir complété les cours du programme de maîtrise. Chaque cas est étudié par le Comité d'admission et de supervision.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il admet des étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FOR -60179	2	CADRE ÉCOLOGIQUE DU QUÉBEC MÉRIDIIONAL	(M. Grandtner)
FOR -60181	2	GÉNÉTIQUE FORESTIÈRE ET AMÉLIORATION DES ARBRES FORESTIERS	(L. Parrot et coll.)
FOR -60182	2	ASPECTS ÉCOLOGIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	(M. Grandtner)
FOR -60183	2	ANALYSE DES SOLS ET DES PLANTES	(Y. Laflamme)
FOR -60187	2	ASPECTS SPÉCIAUX D'ÉCOLOGIE ET DE PÉDOLOGIE	(Professeurs invités)
FOR -63427	1	COLLOQUE I	(M. Lalonde et coll.)
FOR -63428	1	COLLOQUE II	(M. Lalonde et coll.)
FOR -63777	1	COLLOQUE III	(M. Lalonde et coll.)
FOR -62553	3	ANALYSE SYSTÉMIQUE ET SIMULATION D'ÉCOSYSTÈMES	(P. Bellefleur)
FOR -62657	2	SYMBIOSES VÉGÉTALES	(J.-A. Fortin, M. Lalonde)
FOR -62818	2	INTERFÉRENCE ALLELOPATHIQUE CHEZ LES VÉGÉTAUX SUPÉRIEURS	(J.-R. Thibault)
BIO -63148	1	FLORE DU QUÉBEC II	(M. Grandtner et coll.)

Note:

Le cours FOR-60179 se donne les années impaires. Les cours FOR-60181 et FOR-60182 se donnent les années paires.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins quatre trimestres et résider à l'Université durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de lire l'anglais on exige du candidat qu'il soit capable de l'écrire et le parler. Si un professeur juge qu'une troisième langue est nécessaire pour un candidat, le cas sera soumis au comité d'admission et de supervision.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat doit terminer les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription.

Les cours Colloque I et Colloque III sont obligatoires.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. En plus des exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat doit remettre un exemplaire supplémentaire à chacun des co-directeurs de sa recherche s'il y en a. La thèse est examinée par quatre examinateurs dont l'un au moins est de l'extérieur. Peu après l'acceptation de la thèse, le candidat présente publiquement les résultats de son travail en présence d'au moins trois des examinateurs.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

ÉCONOMIE RURALE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.349.31
Type B: 12 2.349.31

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise en économie rurale vise à former des professionnels capables d'apporter une contribution originale à la solution de problèmes qui se posent dans les domaines des activités de l'agro-alimentaire et du développement rural en milieu économiquement développé ou non. Les étudiants acquièrent par ce programme une connaissance plus approfondie des réalités agro-alimentaires et rurales, ainsi que des méthodes de recherche appropriées aux domaines d'étude et de recherche cités plus bas.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

L'étudiant pourra, dans son travail de recherche, approfondir l'un des domaines suivants:

Economie et gestion des unités de production agricoles

P.H. Calkins, M. Carel, B. Dumais, R. Levallois et R. Romain

Unités de production agricole en pays industrialisés ou en pays économiquement moins développés; structures comparées; modalités d'adaptation. Méthodes de planification des exploitations agricoles. Gestion par objectifs. Analyse financière avec étude de projet d'investissements et de financement. Etude de cas. Particularités de l'entreprise laitière. Inflation et gestion avec nouvelle approche de l'amortissement. Conseil de gestion. Systèmes de facilitation de la gestion des unités de production.

Agriculture et développement économique

P.H. Calkins, M. Carel, G. Debailleul, M. Morriset, R. Romain, R. Saint-Louis et J.-P. Wampach.

Relations entre développement économique et agriculture dans les pays industrialisés. Rôle de l'agriculture dans les pays économiquement peu développés. Tendances de la productivité. Analyse de la croissance agricole. Bas revenus et pauvreté. Participation du secteur agricole aux fruits de la croissance. Relations agriculture et industrie. Développement régional. PPBS et méthodes d'évaluation de projets en milieu rural. Organismes d'intervention ou institutions pour le développement agricole et rural. Politique agricole.

Agro-industrie et commercialisation des produits agricoles et alimentaires

G. Debailleul, J.-C. Dufour, G. Gheris

Structures des marchés: localisation, concentration, intégration. Organisation: organismes d'intervention publique, professionnelle et interprofessionnelle.

Méthodes de distribution: structures et fonctionnement des institutions oeuvrant dans la distribution, le transport, l'emballage, l'entroposage, la promotion et la publicité.

Vulgarisation

A. Bouchard

Analyse des sources d'information scientifiques et techniques. Fonctionnement des services de vulgarisation. Formation professionnelle des conseillers. Comportement de la population agricole et rurale dans le cadre du développement de programme socio-économique.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Economie rurale

Directeur: Jean-Pierre Wampach

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Economie rurale

Responsable: Jean-Pierre Wampach

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat spécialisé en agro-économie ou l'équivalent, ou un baccalauréat en économie ou un diplôme jugé équivalent. Les étudiants peuvent s'inscrire aux trimestres suivants: automne, hiver, été; il est toutefois fortement recommandé de s'inscrire à l'automne.

Aux formulaires habituels qui peuvent être obtenus au Bureau du registraire, les candidats devront ajouter une lettre personnelle indiquant pourquoi ils désirent s'inscrire au programme et précisant leurs besoins et intentions de formation et de recherche.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir l'accord écrit d'un professeur pour diriger sa recherche s'il veut être admis à la maîtrise type B. Son programme complet d'études doit être déterminé après un trimestre et approuvé par le Comité d'admission et de supervision du département.

Le candidat dont le cheminement du programme est de type A doit avoir fait le choix de son conseiller avant la fin du premier trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	30 crédits
	Essai	15 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

Une partie des crédits peut être accordée par équivalence pour une formation acquise à l'extérieur.

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée minimale à temps complet est de trois trimestres. Compte tenu de l'exigence de deux trimestres à temps complet, ce programme peut être poursuivi à temps partiel. Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre plus de quatre années ou douze trimestres pour compléter ce programme.

11. COURS DU PROGRAMME

L'étudiant devra faire figurer à son programme des cours du département pour un minimum de 13 crédits, parmi lesquels les cours ERU-63220 (Méthodologie de la recherche), ERU-60202 (Conférence de mémoire) ou ERU-60201 (Conférence spéciale) (selon le cas). Le cours ECN-63196 (Théorie micro-économique) est également obligatoire.

NMC	Cr	Titre	
ERU -60192	3	FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	(R. Romain)
ERU -60193	3	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE II *	(R. Levallois)
ERU -60194	3	FILIERES ET MARCHES AGRO-ALIMENTAIRES *	(J.-C. Dufour, G. Gheris)
ERU -60195	3	VULGARISATION AGRICOLE	(A. Bouchard)
ERU -60196	3	PROGRAMMATION DE LA VULGARISATION	(A. Bouchard)
ERU -60197	3	POLITIQUE AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE *	(R. Saint-Louis)
ERU -60198	3	ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE *	(P.H. Calkins, J.-P. Wampach)
ERU -60199	3	EVALUATION DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	(R. Saint-Louis)
ERU -60202	1	CONFERENCE DE MEMOIRE *	
ERU -61891	3	GESTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE *	(M. Carel)
ERU -60201	1	CONFERENCE SPECIALE	
ERU -60203	2	SEMINAIRE D'ECONOMIE RURALE *	
ERU -62641	3	MACROECONOMIE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE *	(J.-P. Wampach)
ERU -62175	1	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIE RURALE)	
ERU -62176	2	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIE RURALE)	
ERU -62177	3	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIE RURALE)	
ERU -62178	4	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIE RURALE)	
ERU -62996	3	AGRO-INDUSTRIE ET COMMERCE INTERNATIONAL *	(R. Saint-Louis)
ERU -62997	3	ECONOMIE DE L'AGRICULTURE TROPICALE	(Groupe de professeurs)
ERU -63157	3	DEVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE *	(G. Gheris)
ERU -63220	3	METHODOLOGIE DE RECHERCHE	(J.-C. Dufour, R. Romain)
ERU -63277	3	AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES	(G. Debailleul)
ERU -63399	3	RURALITE ET SOUS-DEVELOPPEMENT	(M. Carel, G. Debailleul, G. Gheris)
ERU -63451	3	MODE DE PRODUCTION ET QUESTION AGRAIRE	(G. Debailleul)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins deux trimestres. Cette exigence de temps complet doit être satisfaite dans un délai de deux ans à compter de la date d'inscription au programme. L'exigence de résidence est de un trimestre à temps complet.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres du programme dans les six trimestres qui suivent son admission comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Les étudiants devront présenter leur projet de mémoire ou d'essai dans le cadre d'un séminaire de recherche avant la fin du cinquième mois suivant le cours ERU-63220 (Méthodologie de la recherche) sous peine d'exclusion du programme.

La mode de présentation des résultats du projet de recherche est soit le mémoire, soit le rapport de recherche. Le candidat doit déposer sept exemplaires de son travail. L'évaluation est faite par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

En plus des sources de financement gouvernementales (Ministère de l'Éducation, Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, Conseil des Recherches et Services agricoles du Québec, Conseil des Arts, Agence canadienne de développement international, etc.), il existe certaines possibilités d'aide financière à partir de projets de recherche du département, mais on suggère fortement à l'étudiant (e) de solliciter une aide financière d'organismes fournisseurs de bourses ou de prêts.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, l'étudiant qui travaille dans les domaines de la gestion et de l'économie agro-alimentaire a la possibilité de s'intégrer à des groupes de recherche départementaux. L'équipe de recherche AGRI-GESTION assure un encadrement et un enseignement de pointe; les travaux de recherche de cette équipe sont à la source de la plupart des cours et études portant sur la gestion des entreprises agricoles québécoises.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les organismes gouvernementaux, québécois et canadiens, les industries agricoles et alimentaires, les organisations professionnelles, les organismes de financement agricole, les institutions d'enseignement, les organismes internationaux et les ministères de l'agriculture ou du développement rural à l'étranger ont offert jusqu'ici les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

ÉCONOMIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.532.01
Type B: 12 2.532.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études supérieures en économie doivent permettre à l'étudiant d'acquies un niveau élevé de formation dans un des champs couverts par cette discipline. Elles doivent en outre lui fournir l'occasion d'un entraînement poussé à la recherche. Enfin, compte tenu du fait que l'obtention d'un diplôme de deuxième cycle en économie constitue le prélude à une carrière, la formation reçue par l'étudiant doit, malgré les exigences de la spécialisation, conserver un certain caractère polyvalent.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Doctorat, no 2

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Economique

Directeur: Gérard Gaudet

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Economique

Responsable: Gérard Gaudet

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat spécialisé en économie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. On accorde la préférence aux candidats qui ont maintenu une note moyenne égale ou supérieure à B pour l'ensemble de leurs études de premier cycle. La composition du dossier est aussi très importante.

Le candidat qui détient un diplôme de premier cycle dans un autre champ d'étude que les sciences économiques peut poser sa candidature à ce programme. Il sera déclaré admissible dans la catégorie II (en stage probatoire) si sa scolarité complémentaire au niveau du premier cycle ne dépasse pas 30 crédits. Toutefois, si la scolarité complémentaire imposée au candidat est supérieure à 30 crédits, il est alors invité à faire un, voire deux trimestres au niveau du premier cycle avant de pouvoir être admissible à la maîtrise.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver. Le trimestre d'automne est cependant le trimestre recommandé.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Il appartient à l'étudiant de trouver un professeur du Département d'économique qui dirigera son mémoire ou son essai, selon que l'étudiant a choisi le cheminement de type B ou de type A. Dans le cas du cheminement de type B, l'étudiant devra aussi approcher un deuxième professeur qui suivra de près ses travaux.

L'atelier de recherche est conçu pour encadrer l'étudiant dans l'élaboration de son sujet de mémoire ou d'essai. La participation à cet atelier est obligatoire et elle comporte comme exigence la présentation d'un sujet de mémoire ou d'essai sous forme de séminaire. A cette occasion, le responsable de l'atelier invite le directeur pressenti du mémoire ou de l'essai et, dans le cas d'un mémoire, l'autre professeur appelé à suivre de près les travaux de l'étudiant. Avec l'accord du directeur de recherche, le projet est ensuite soumis au Comité d'admission et de supervision pour approbation.

L'étudiant doit avoir déterminé un projet précis de recherche avant la fin des cours de son programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres du programme	27 crédits
	Essai	18 crédits
Type B:	Cours propres du programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être fait à temps partiel. Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre plus de quatre années ou douze trimestres pour compléter le programme.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Doctorat, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'étude, y compris par trimestre d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les cours du groupe I sauf pour Théorie microéconomique II (ECN-61600), Théorie macroéconomique II (ECN-63722) et Séminaire de thèse (ECN-62931), sont des cours obligatoires pour les étudiants des deux types de maîtrise. Il faut noter cependant qu'un étudiant qui aurait déjà suivi ECN-11517, Économétrie I (ou l'équivalent dans une autre université), au niveau du premier cycle sera dispensé de suivre ce cours mais non de l'obligation de faire 21 ou 27 crédits de cours, selon le cas. Le Séminaire de thèse (ECN-62931) est réservé aux étudiants du 3e cycle.

Les cours du groupe II sont les premiers cours de champs de spécialisation. L'étudiant inscrit à la maîtrise de type B doit choisir au moins un cours parmi ceux du groupe II et l'étudiant inscrit à la maîtrise de type A doit en choisir au moins deux.

Avant de s'inscrire à un cours du groupe III, l'étudiant devrait normalement avoir déjà suivi, ou devrait suivre concurremment, le cours du champ correspondant dans le groupe II.

De façon générale, sauf avis contraire du directeur des programmes, l'étudiant qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire est tenu de compléter ces cours avant de pouvoir entreprendre les cours de deuxième cycle propres au programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Dans le cas d'un cheminement de type B, le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celle-ci est évaluée par un jury de trois professeurs, incluant le directeur de recherche. Il n'y a pas de soutenance.

Dans le cas d'un cheminement de type A, le mode de présentation est l'essai. L'essai est évalué par un jury composé du directeur de l'essai et d'un deuxième professeur.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant inscrit à ce programme a une bonne possibilité d'obtenir un poste rémunéré d'assistant de recherche ou d'assistant d'enseignement au Département d'économique.

Les gouvernements du Canada et du Québec offrent une certaine possibilité de travail d'été dans le domaine de l'économique. Il y a aussi une certaine possibilité de travail d'été au Département d'économique.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Trois groupes de recherche existent présentement au sein du Département d'économique, soit le Laboratoire d'économétrie, le Groupe de recherche en politique économique et le Groupe de recherche en économie de l'énergie et des ressources naturelles. Ces groupes offrent une infrastructure qui permet aux étudiants de mieux s'intégrer aux activités de recherche du département en y occupant des postes d'assistant de recherche.

Les professeurs du département poursuivent également des recherches sur des sujets autres que ceux couverts par ces groupes, recherches auxquelles les étudiants peuvent participer à l'occasion.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche et l'administration dans les institutions gouvernementales, para-gouvernementales et privées ainsi que l'enseignement collégial sont les principaux débouchés ouverts aux étudiants qui terminent ce programme.

DOCTORAT

10 3.532.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en économie permet à l'étudiant d'acquies un niveau élevé de connaissance des fondements théoriques de la discipline et une formation poussée dans les champs de spécialisation qu'il choisit d'approfondir. Il vise à développer chez l'étudiant la capacité de fournir un apport original à la recherche et à l'avancement des connaissances dans un des champs de la discipline couvert par le programme.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les champs d'études et domaines de recherche ouverts aux étudiants du programme de doctorat sont les suivants:

Economie internationale

B. Decaluwe, R. Dehem, C. Masson, N. Schmitt

Economie monétaire

L. Paquin, H.-P. Rousseau, F. Taurand

Economie publique

G. Bélanger, P. Fréchette, G. Gaudet, M.H. Nguyen, B. Fortin, R. Carter

Economie des ressources naturelles et énergie

A. Ayoub, J.-T. Bernard, G. Gaudet, M.H. Nguyen, M. Daneau

Econométrie

C. Autin, J.-T. Bernard, P. Fortin, D. Moffet, B. Fortin

Fluctuations et croissance

B. Decaluwe, P. Fortin, H.-P. Rousseau, F. Taurand

Programmation économique

G. LeBlanc, M. Truchon, C. Autin

Organisation industrielle et réglementation

G. LeBlanc, S. Star, J.-T. Bernard, R. Carter, N. Schmitt

Economie du travail

B. Fortin, H.P. Rousseau

Théorie et modélisation du développement

A. Ayoub, B. Decaluwe, M. Daneau

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Economie

Directeur: Gérard Gaudet

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Economie

Responsable: Gérard Gaudet

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès arts (économique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. A titre exceptionnel, un étudiant peut, sur recommandation de son directeur de recherche, être admis au doctorat sans avoir à compléter son mémoire de maîtrise.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Le trimestre d'automne est cependant le trimestre recommandé.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Il appartient à l'étudiant de trouver un professeur du Département d'économie qui dirigera sa thèse, de même qu'un deuxième professeur qui suivra d'assez près ses travaux de recherche en tant que co-lecteur.

La participation au Séminaire de thèse (ECN-62931) est obligatoire pour l'étudiant au doctorat, et elle comporte comme exigence la présentation d'un sujet de thèse sous forme de séminaire. A cette occasion le responsable du Séminaire invite le directeur pressenti de la thèse et l'autre professeur appelé à suivre de près les travaux de l'étudiant. Avec l'accord du directeur de recherche, le projet est ensuite soumis au Comité d'admission et de supervision pour approbation.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 96 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme
Projet de recherche

21 crédits
75 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps plein, le programme peut être fait à temps partiel. Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre plus de sept ans ou 21 trimestres pour terminer le programme.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
Groupe I			
ECN -63196	3	THEORIE MICROECONOMIQUE I	(J.-T. Bernard)
ECN -61600	3	THEORIE MICROECONOMIQUE II *	(L. Paquin)
ECN -60219	3	THEORIE MACROECONOMIQUE I *	(B. Fortin, F. Taurand)
ECN -63722	3	THEORIE MACROECONOMIQUE II	
ECN -62644	3	ECONOMETRIE I	(D. Moffet)
ECN -62612	3	ATELIER DE RECHERCHE DU 2E CYCLE *	(G. Gaudet)
ECN -62931	3	SEMINAIRE DE THESE *	(G. Gaudet)
Groupe II			
ECN -61694	3	ECONOMETRIE II	(J.-T. Bernard)
ECN -60205	3	PROGRAMMATION ECONOMIQUE I	(M. Truchon)
ECN -60216	3	ECONOMIE PUBLIQUE *	(G. Bélanger, R. Carter)
ECN -60214	3	THEORIES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE *	(A. Ayoub)
ECN -60213	3	THEORIE DE L'ECONOMIE INTERNATIONALE	(N. Schmitt)
ECN -62519	3	ECONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES	(J.-T. Bernard, G. Gaudet)
ECN -62645	3	FLUCTUATIONS ET CROISSANCE	(P. Fortin)
ECN -61773	3	ECONOMIE MONETAIRE *	(H.-P. Rousseau, L. Paquin)
ECN -62864	3	ORGANISATION INDUSTRIELLE *	(N. Schmitt)
ECN -63046	3	ECONOMIE DU TRAVAIL	(B. Fortin)
Groupe III			
ECN -60206	3	SEMINAIRE D'ECONOMETRIE	
ECN -61031	3	PROGRAMMATION ECONOMIQUE II	(M. Truchon)
ECN -61601	3	SEMINAIRE D'ECONOMIE PUBLIQUE *	(R. Carter, G. Bélanger)
ECN -61991	3	FINANCES INTERNATIONALES	(B. Decaluwe)
ECN -63724	3	PLANIFICATION ET MODELISATION DU DEVELOPPEMENT	(B. Decaluwe)
ECN -62649	3	SEMINAIRE D'ECONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES ET ENERGIE	(A. Ayoub)
ECN -62650	3	SEMINAIRE DE FLUCTUATIONS ET CROISSANCE	(F. Taurand)
ECN -62611	3	SEMINAIRE D'ECONOMIE MONETAIRE	(L. Paquin, H.-P. Rousseau)
ECN -63594	3	SEM. D'ORGANISATION INDUSTRIELLE ET REGLEMENTATION	(G. LeBlanc)
ECN -63723	3	SEMINAIRE D'ECONOMIE DU TRAVAIL	
Groupe IV			
ECN -62646	3	THEORIE ECONOMIQUE AVANCEE	(G. LeBlanc)
ECN -62651	3	HISTOIRE ECONOMIQUE	
ECN -62613	3	HISTOIRE DE LA THEORIE ECONOMIQUE	(R. Dehem)
AME -60983	3	ECONOMIE REGIONALE I (MICROECONOMIQUE) *	(P. Fréchette)
ECN -62647	3	SEMINAIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
ECN -61777	3	METHODES D'ANALYSE DYNAMIQUE EN ECONOMIQUE *	(G. Gaudet)
ECN -60223	3	LECTURES	
ECN -62648	3	SEMINAIRE D'ECONOMIE INTERNATIONALE	
ECN -62215	1	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIQUE)	
ECN -62216	2	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIQUE) *	
ECN -62217	3	SUJETS SPECIAUX (ECONOMIQUE)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit suivre ou avoir suivi à la maîtrise les cours suivants (ou l'équivalent): Théorie microéconomique I (ECN-63196), Théorie macroéconomique I (ECN-60219), Econométrie I (ECN-62644), Théorie microéconomique II (ECN-61600) et Séminaire de thèse (ECN-62931). Les trois premiers ne peuvent pas faire partie des 21 crédits de scolarité prévus au programme.

L'étudiant au doctorat doit choisir au moins deux champs de spécialisation parmi les champs offerts au programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats de la recherche est la thèse. Outre les cinq exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat doit déposer deux exemplaires de sa thèse au Département d'économie. La thèse est évaluée par un jury de quatre examinateurs dont le directeur de thèse et un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

L'étudiant doit passer quatre examens de synthèse, soit deux de trois heures en théorie économique (micro et macro) et deux de trois heures dans les deux champs de spécialisation qu'il a choisis. Il doit passer les deux examens de théorie économique à la même session et le plus tôt possible au cours de ses études. Les deux examens de spécialisation doivent aussi être passés au cours d'une même session et le plus tôt possible une fois la scolarité complétée.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le Département d'économique et ses trois groupes de recherche disposent, à chaque année, d'un nombre variable de postes d'assistant à l'enseignement ou à la recherche dont peuvent bénéficier les étudiants inscrits au programme de doctorat.

Les étudiants au doctorat consacrent habituellement leurs mois d'été à leur projet de recherche. Ils peuvent bénéficier pour ce faire des infrastructures de recherche offertes par le Département d'économique et ses trois groupes de recherche.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Plusieurs des projets de recherche au Département d'économique sont regroupés dans le cadre de ses trois groupes de recherche, qui sont le Laboratoire d'économétrie, le Groupe de recherche en politique économique (GREPE) et le Groupe de recherche en économie de l'énergie et des ressources naturelles (GREEN). Ces groupes de recherche offrent une infrastructure qui permet aux étudiants au doctorat de bien s'intégrer aux activités de recherche et d'y développer leur projet de thèse. Certains y occupent des postes d'assistant de recherche, souvent reliés à leur projet de thèse.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés pour les détenteurs du Ph.D. en économique sont l'enseignement et la recherche universitaire, la recherche dans diverses institutions des secteurs privé, public et parapublic, ainsi que des postes de direction et d'élaboration de politiques dans ces mêmes institutions.

ÉTUDES ANCIENNES

MAÎTRISE

Type B: 12 2.120.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif d'initier le candidat à la recherche personnelle, aux méthodes de recherche et d'interprétation, à la composition d'une étude méthodique, objective et précise.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Littérature latine

Le théâtre comique et tragique
A. Daviault, L. Finette

Philologie et critique de textes latins (édition critique)
A. Daviault, L. Finette

Langue et littérature grecques classiques
Jacques Desautels

Le théâtre grec, Le corpus d'Hippocrate, Les historiens grecs

Analyse stylométrique de la prose grecque.
G. Maloney

Auteurs latins
J. Thérasse

Institutions romaines

(Civilisation et religion étrusques; religion romaine; magistratures, armée, aqueducs, magie à Rome, etc.)
J. Thérasse

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Études anciennes

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: études anciennes

Responsable: Jean Thérasse

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études à l'Université Laval et qui sont titulaires d'un Baccalauréat spécialisé en études anciennes ou d'un baccalauréat avec majeure en études grecques ou latines sont admissibles à la maîtrise.

Les candidats qui ont fait leurs études dans d'autres universités sont admissibles à la maîtrise s'ils peuvent démontrer une formation équivalente à celle des diplômés de Laval.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au moment de son admission à la maîtrise ou au doctorat, le candidat doit présenter une lettre délivrée par un professeur d'Études anciennes, lettre dans laquelle ce professeur déclare accepter de diriger son mémoire.

Au plus tard avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I), le candidat doit faire approuver le choix de son directeur de recherche et de son projet de recherche.

a) Séminaire de mémoire

Dans le but de favoriser un climat intellectuel animé et propice à la recherche, le Comité de l'École des gradués invite chaque candidat à présenter son projet de recherche dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cet exposé ne comporte aucune sanction.

Le séminaire a été institué pour accroître l'efficacité de la recherche, pour vérifier la progression du travail des candidats à la maîtrise et au doctorat et pour favoriser les échanges intellectuels entre les chercheurs, professeurs et étudiants. Il est facultatif mais les étudiants sont fortement incités à le présenter.

Le responsable des études anciennes assiste à toutes les séances du séminaire et préside lorsque le directeur de recherche du candidat est absent. Les séances durent une heure. Le candidat expose d'abord, dans la limite impérative d'une demi-heure,

- a) le sujet de son mémoire et les raisons de son choix;
- b) sa méthode de recherche;

c) les premiers résultats obtenus.

Dans la seconde demi-heure, ses camarades et les professeurs présents lui posent quelques questions ou discutent des éléments de son exposé.

b) Présentation du projet

Rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet de recherche, sans excéder quatre pages dactylographiées, comprend les éléments suivants:

- a) indique le titre au moins provisoire du mémoire;
- b) pose et délimite le sujet;
- c) apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- d) fait l'état de la question;
- e) indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- f) fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- g) esquisse une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par le directeur de mémoire, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et troisième cycles de la Faculté; le responsable en propose l'approbation au Comité de l'École des gradués, le rejette ou en demande une nouvelle version.

B. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	33 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
GRC -60516	3	LECTURES ET EXPOSES I	
GRC -61426	3	LECTURES ET EXPOSES II	
GRC -61427	6	LITTÉRATURE ET MYTHOLOGIE GRECQUES	(J. Desautels)
LAT -61428	3	LECTURES ET EXPOSES I	
LAT -61429	3	LECTURES ET EXPOSES II	
LAT -61430	6	LITT. ET INSTITUTIONS ROMAINES	(J. Thérasse)
LAT -62383	6	SUJETS SPECIAUX (ETUDES LATINES)	
LAT -62384	6	SUJETS SPECIAUX (ETUDES LATINES)	
LAT -62385	3	SUJETS SPECIAUX (ETUDES LATINES)	
LAT -62386	3	SUJETS SPECIAUX (ETUDES LATINES)	
GRC -61741	6	SEMINAIRE DE STYLOMETRIE	(G. Maloney)
GRC -62747	6	LITTÉRATURE ET ORDINATEUR	(G. Maloney)
GRC -62281	3	SUJETS SPECIAUX (ETUDES ANCIENNES)	
GRC -62282	3	SUJETS SPECIAUX (ETUDES ANCIENNES)	
GRC -62283	6	SUJETS SPECIAUX (ETUDES ANCIENNES)	
GRC -62284	6	SUJETS SPECIAUX (ETUDES ANCIENNES)	

Les séminaires, dans le domaine des études anciennes, sont assurés, selon une formule de roulement assoupli, par les professeurs des trois secteurs intéressés (archéologie classique, histoire ancienne, littératures anciennes) et regroupent tous les étudiants autour de sujets choisis de manière à les intéresser tous, quelle que soit leur orientation spécifique. Par ailleurs, on peut choisir, parmi les programmes d'archéologie, d'histoire ancienne et de linguistique, tout cours dont la matière se rattache au champ des études anciennes; ce choix doit cependant être approuvé par le directeur des programmes.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, le programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus des exigences générales, les candidats à ce programme doivent avoir une connaissance suffisante du latin ou du grec, ou des deux.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit suivre tous les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de son mémoire.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe quelques postes d'assistant d'enseignement ou de recherche à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, selon l'orientation de ses recherches, l'étudiant a la possibilité de s'intégrer aux groupes de recherche suivants:

le Groupe de recherche en langues par traitement automatique (GRELTA)
le Groupe de recherche en théorie de la littérature (GRETHEL) (Poésie, conscience littéraire, idéologie et littérature, mythes et littérature, critique psychanalytique).
le laboratoire de recherches hippocratiques.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement est le principal débouché de ce programme. Il en existe d'autres dans les bibliothèques et les musées.

DOCTORAT

10 3.120.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par une thèse qui constitue une contribution importante au progrès de la discipline, l'étudiant fait la preuve de son aptitude à mener des recherches d'envergure de façon autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Études anciennes

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: études anciennes

Responsable: Jean Thérasse

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui sont titulaires d'une Maîtrise ès arts (études anciennes) de l'Université Laval ou d'un diplôme équivalent sont admissibles au doctorat s'ils ont obtenu une note convenable pour l'ensemble de leurs études de deuxième cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus des exigences prévues pour la maîtrise (voir Maîtrise ci-dessus, no 13), le candidat au doctorat devrait pouvoir lire l'allemand ou acquérir cette possibilité en cours d'études.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE**a) Prélecture**

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de sa thèse, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au Secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval.

Dans le cas d'une thèse co-dirigée, le jury est composé d'au moins cinq personnes lorsque le co-directeur fait partie du jury.

c) Soutenance de la thèse

Une fois achevée la lecture finale de sa thèse, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation donne lieu à une soutenance formelle et comporte une sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

ÉTUDES FRANÇAISES NON FRANCOPHONES

MAÎTRISE

Type A: 11 2.135.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme, conçu à l'intention des étudiants non francophones, a pour objectif de procurer à l'étudiant une connaissance adéquate de la langue et de la littérature française.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise Littérature Française, no 2

Note: Les titulaires d'une maîtrise ès arts (études françaises) sont admissibles au doctorat ès lettres en littérature française, voir ces rubriques.

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Études françaises (non francophones)

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littérature française

Responsable: Marthe Pagé

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès arts spécialisé pour non francophones de l'Université Laval ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les candidats doivent de plus avoir obtenu une note égale ou supérieure à C pour l'ensemble de leurs études de premier cycle.

Les candidats non francophones qui ont fait leurs études dans d'autres universités sont admissibles à la maîtrise en études françaises s'ils sont titulaires d'un B.A. spécialisé ou général et s'ils ont acquis au moins 30 crédits de français. Ils doivent de plus réussir à un examen d'admission. Cet examen comporte deux échelons: le premier donne accès à la prémaîtrise, le second à la maîtrise. En fonction du résultat à l'examen du premier échelon, l'étudiant est soit autorisé à se présenter à l'examen du deuxième échelon, soit admis à la prémaîtrise, soit tenu de faire une scolarité de baccalauréat avec le statut d'étudiant libre avant de se représenter à l'examen du premier échelon.

Certains candidats à qui il manque des crédits pour satisfaire aux exigences normales d'admission, mais qui sont néanmoins considérés aptes à la maîtrise, peuvent être admis moyennant une scolarité spéciale. Ceux à qui il manque onze crédits et moins sont admissibles à la maîtrise avec scolarité complémentaire. Si, au jugement du Comité d'admission et de supervision de l'École des gradués, il leur manque plus de onze crédits, ils sont tenus de faire un trimestre, voire une année de scolarité comme stagiaire probatoire (catégorie II) avant d'être admissibles à la maîtrise comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	33 crédits
Essai	12 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
FRN -60527	6	INITIATION GÉNÉRALE À LA RECHERCHE (LITT. FRANÇAISE) *
FRN -60532	6	L'HISTOIRE LITTÉRAIRE
FRN -61421	6	THÉÂTROLOGIE *
FRN -60530	6	PSYCHANALYSE ET LITTÉRATURE
FRN -61425	6	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ *
FRN -62686	6	INITIATION AUX MÉTHODES D'ANALYSE LITTÉRAIRE

FRN -60535	3	QUESTIONS DE LITTÉRATURE I (MOYEN-ÂGE ET XVII ^e SIÈCLE) *
FRN -61422	3	QUESTIONS DE LITTÉRATURE II (XVII ^e ET XVIII ^e SIÈCLES) *
FRN -61423	3	QUESTIONS DE LITTÉRATURE III (XIX ^e ET XX ^e SIÈCLES) *
FRN -62075	1	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62076	2	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62077	3	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62078	6	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)

Les cours FRN-62075 à 62078 sont destinés le plus souvent à des étudiants à qui, pour diverses raisons, il manque certains crédits d'appoint pour parachever leur scolarité. Le programme de chacun des cours sera défini par un professeur en accord avec le directeur du programme en proportion du nombre de crédits désirés. Au terme de ses recherches, l'étudiant se présente, à un examen oral ou écrit, ou soumet un mémoire, selon des modalités préalablement définies de concert avec le professeur responsable.

Après entente avec le directeur du programme et dès le début de ses études chaque étudiant se voit attribuer un tuteur qui le conseillera dans ses études et pourra devenir son directeur de mémoire. Le cours FRN-60527 est obligatoire dans le programme de maîtrise.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été n'est pas compté.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Ce programme n'admet qu'un seul mémoire de douze crédits. Le mémoire a pour but d'entraîner l'étudiant à la recherche personnelle et à la rédaction de travaux longs en critique littéraire: il le prépare entre autres à une éventuelle thèse de doctorat.

Au plus tard avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier, le candidat doit faire approuver son sujet par un professeur qui deviendra le directeur du mémoire, et ensuite par le directeur du programme. Le mémoire est un travail écrit de 35 à 50 pages dactylographiées à double interligne (ou l'équivalent manuscrit). Le mémoire est évalué par deux examinateurs, dont le directeur du mémoire. L'étudiant qui n'est pas satisfait de la correction peut, sur demande adressée au directeur du programme, obtenir une révision. En cas d'échec, le candidat peut remanier et présenter à nouveau son mémoire une seule fois.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe quelques postes d'assistant d'enseignement ou de recherche à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Si le candidat fait son mémoire dans l'un des domaines suivants: poétique, conscience littéraire, idéologie et littérature, mythes et littérature, critique psychanalytique, il a la possibilité de s'intégrer au Groupe de recherche en théorie de la littérature (CRETHEL).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement du français et de la littérature aux non francophones est le principal débouché de ce programme.

GÉNIE CHIMIQUE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.314.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le but premier du programme est la formation de chercheurs. A cette fin, l'étudiant doit acquérir un niveau élevé de formation par l'approfondissement de connaissances scientifiques et techniques dans un des champs du génie chimique. Son initiation à la recherche consiste en l'apprentissage des méthodes de recherche afin de développer chez lui un esprit de synthèse et de créativité.

La maîtrise est un préalable au doctorat: cependant, elle peut être terminale et déboucher sur le marché du travail.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

GENIE BIOCHIMIQUE

L. Choplin, A. LeDuy, J.-R. Moreau, R.S. Ramalho et J. Thibault.

Production de méthane à partir de l'énergie solaire et du bioxyde de carbone par un système algues-bactéries.

Hydrolyse de la matière cellulosique par un fungus acidophile nouvellement isolé.

Production de polysaccharides microbiens extracellulaires (en particulier pullulane) par fermentation.

Phénomènes d'échanges dans les fermenteurs (cas de milieux de culture viscoélastiques).

Extraction de l'éthanol de milieux de fermentation.

Design de bioréacteurs à cellules immobilisées.

Traitement des eaux résiduaires industrielles et de déchets agricoles.

Production de dextrane par synthèse enzymatique.

Génie alimentaire.

CATALYSE

S. Kaliaguine

Caractérisation des catalyseurs au molybdène supportés sur SiO₂ et les alumines de transition (Thermo et Photoréduction, Chimisorption, ESCA, ISS, Spectroscopies Raman et IR, Réflectance diffuse UV).

Etude des espèces molybdéniques ancrées produites par action de différents complexes organomolybdéniques (propriétés catalytiques et photocatalytiques, oxydo-réduction).

Photocatalyseurs du type P₁MoO₃SiO₂ et étude de leur activité dans la production d'hydrogène à partir du méthanol.

Valorisation des huiles pyrolytiques sur le catalyseur HZSM5 dans un microréacteur à pression atmosphérique.

Etude de la valorisation des huiles pyrolytiques sur un catalyseur de type métalHZSM5 en présence de gaz de synthèse sous pression.

Hydrodésoxygénation des huiles pyrolytiques en phase liquide dans un réacteur agité à catalyseurs en suspension et avec circulation continue des gaz réducteurs CO et H₂.

Etude cinétique d'hydrogénationhydrogénolyse catalytique des oligosaccharides.

Synthèse et caractérisation des zéolithes de la famille ZSM5.

Etude comparative par des méthodes dynamiques de propriétés de diverses zéolithes pour l'adsorption de produits azotés.

VALORISATION CHIMIQUE ET BIOCHIMIQUE DE LA BIOMASSE

C. Roy et S. Kaliaguine

Développement d'une unité en continu pour la pyrolyse sous vide de la biomasse. Analyse chimique des dérivés liquides de sa pyrolyse sous vide.

Evolution des macéraux des coques de houilles durant la pyrolyse sous vide.

Etude du rôle des composants du bois durant la pyrolyse sous vide.

Hydrolyse acide des pyrolytiques en oligosaccharides et en sucres fermentescibles.

Valorisation de la lignine à l'aide de catalyseurs biologiques.

Production d'huiles pyrolytiques par extraction supercritique du bois par différents solvants, en particulier le méthanol.

Caractérisation des huiles pyrolytiques produites à partir de biomasse par chromatographies (GC, GCMS, HPLC, GPC) et par spectrométries de masse (FAB, MSMS).

Développement d'une unité en continu pour la pyrolyse sous vide des vieux pneumatiques. Analyse chimique des dérivés liquides de leur pyrolyse sous vide.

INGÉNIERIE DES POLYMÈRES

L. Choplin, P. Tanguy

Propriétés rhéologiques des solutions de polymères.

Propriétés rhéologiques des polymères à l'état fondu.

Caractérisation de polymères (GPC, PrepLC, HPLC, HDC, DSC, ...)

Etude des propriétés rhéologiques de solutions de dextrans synthétisés par voie enzymatique.

Rhéologie de milieux de fermentation viscoélastiques.

Écoulement de solutions de polymères dans les milieux poreux.

Rhéologie et transferts dans les fluides complexes à vocation énergétique.

Etude des composites polymère-mica.

Etude rhéologique de la transition de phase de mélanges polymère-polymère.

Moulage par injection - conception assistée par ordinateur.

Rhéologie de produits alimentaires.

Développement de techniques de résolution par éléments finis en mécanique des fluides rhéologiquement complexes.

Infographie.

Modélisation d'écoulements avec surface libre ou interface.

THERMODYNAMIQUE

S. Kaliaguine, R.S. Ramalho

Détermination des chaleurs de mélange de systèmes binaires et ternaires, en phase gazeuse, à l'aide d'un calorimètre à écoulement.

MODÉLISATION ET CONTRÔLE

J.C. Méthot, P. Tanguy et J. Thibault.

Méthodes numériques en mécanique des fluides et transfert de chaleur.

Simulation numérique et expérimentation en convection naturelle et forcée.

Infographie.

Contrôle et régulation des procédés.

MANAGEMENT DE LA TECHNOLOGIE

P.-H. Roy

Perfectionnement et développement de méthodes de management de la technologie adaptées aux particularités des problèmes caractéristiques de l'industrie et du développement industriel du Québec.

Technico-économie des procédés chimiques, biochimiques et autres.

Stratégie de l'expérimentation.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie chimique

Directeur: Lionel Choplin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie chimique

Responsable: Lionel Choplin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès Sciences (génie chimique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, s'il veut voir sa demande d'admission considérée par le Comité d'admission et de supervision (C.A.S.), le candidat doit avoir conservé une moyenne cumulative supérieure à 3.5 pour l'ensemble de ses études du premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche avant la fin du 1er trimestre de son inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Le projet de recherche précis du candidat doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du deuxième trimestre d'inscription. Au moment de faire sa demande d'admission le candidat doit toutefois indiquer le domaine dans lequel il entend faire sa recherche. Pour le bénéfice des étudiants, le département de génie chimique met à la disposition des étudiants une brochure qui contient de nombreuses suggestions de sujets de thèse. On peut obtenir cette brochure en s'adressant au département de génie chimique.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	12 crédits
Projet de recherche	33 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
GCH -60304	3	MATHEMATIQUES APPLIQUEES: GENIE CHIMIQUE I	
GCH -60305	3	MATHEMATIQUES APPLIQUEES: GENIE CHIMIQUE II	
GCH -60309	3	CATALYSE HETEROGENE	(S. Kaliaguine)
GCH -60310	2	CARACTERISATION DES MACROMOLECULES	
GCH -60311	3	CHIMIE ET TECHNOLOGIE DES POLYMERES	
GCH -61135	1	CONFERENCES	(L. Choplin)
GCH -62709	3	STRATEGIE DE L'EXPERIMENTATION	(P.-H. Roy)
GCH -62131	1	SUJETS SPECIAUX (GENIE CHIMIQUE)	
GCH -62132	2	SUJETS SPECIAUX (GENIE CHIMIQUE)	
GCH -62133	3	SUJETS SPECIAUX (GENIE CHIMIQUE)	
GCH -62134	4	SUJETS SPECIAUX (GENIE CHIMIQUE)	
GCH -62989	3	INGENIERIE DES POLYMERES *	(L. Choplin, R.-E. Prud'homme)
GCH -62990	3	RHEOLOGIE DES POLYMERES *	(L. Choplin)
GCH -62992	3	BIOTECHNOLOGIE ET BIOGENIE	(A. Leduy)
MNG -63403	3	MANAGEMENT DE LA TECHNOLOGIE	(P.-H. Roy)
GCH -63601	2	REGULATION AUTOMATIQUE AVANCEE	(J. Thibault)
GCH -63606	4	METHODES D'ELEMENTS FINIS EN FLUIDE	(P.-A. Tanguy)
GCH -63643	2	GENIE DES COMBUSTIBLES ET DE L'ENERGIE	(C. Roy)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris aux trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les cours propres du programme doivent être complétés dans les six trimestres qui suivent la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). L'étudiant qui se voit imposer des cours du premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est normalement le mémoire. A titre exceptionnel, le rapport de recherche peut être accepté. En plus des exemplaires exigés par l'École des gradués, le candidat doit déposer deux exemplaires de son mémoire au Département. Le mémoire est évalué par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance. Au cours de son programme de recherche, l'étudiant aux cycles supérieurs sera tenu de présenter un exposé oral probatoire.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats au programme de génie chimique peuvent obtenir des bourses d'études auprès des organismes suivants:

Shell Canada Limitée. La demande doit être faite avant le 15 janvier de chaque année.

Imperiale. Il y a trois bourses d'études disponibles et la demande doit être faite avant le 1er février de chaque année.

Gulf Oil Canada Ltée. Il y a neuf bourses d'études disponibles et la demande doit être faite avant le 1er février de chaque année.

Bell Canada. Il y a huit bourses d'études disponibles et la demande doit être faite avant le 1er mars de chaque année.

Noranda. La demande doit être faite avant le 1er avril de chaque année.

Alcan. Il y a une bourse d'études disponible. La demande doit être faite avant le 31 décembre de chaque année.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche en cours d'études est bonne. Toutefois, l'étudiant a une faible possibilité de travail d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherches qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, compte tenu de son domaine de recherche, l'étudiant peut s'intégrer aux équipes suivantes:

Laboratoire d'ingénierie des polymères assistée par ordinateur (LIPAO).

Groupe de recherche sur les macromolécules (GRM).

Groupe de recherche en génie biochimique.

Groupe de dynamique moléculaire.

Centre de recherche sur les atomes et les molécules (CRAM).

Groupe de recherche sur les Applications de la Physicochimie des surfaces (GRAPS).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche, le développement et la conception des appareils pour le compte des industries, des organismes gouvernementaux, ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.314.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme de doctorat a pour objectif de rendre l'étudiant apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome. Ce dernier devra donc compléter sa formation dans un domaine du Génie chimique et contribuer par le résultat de ses recherches au progrès de la discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie chimique

Directeur: Lionel Choplin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie chimique

Responsable: Lionel Choplin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (génie chimique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Normalement, les candidats dont la moyenne cumulative pour les études de maîtrise se situe dans le premier tiers de leur groupe sont admis. Les demandes d'admission des candidats qui ont conservé une moyenne cumulative inférieure à 3.75 ne sont pas considérées.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 100 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	6 crédits
Projet de recherche	94 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de neuf trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins quatre trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris aux trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres du programme dans les neuf trimestres qui suivent son admission comme étudiant régulier (catégorie I).

Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. En plus des exemplaires requis par l'École des gradués, le candidat doit déposer deux exemplaires de sa thèse au Département. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont un est un spécialiste de l'extérieur de l'université. La soutenance est privée et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

Au cours de son programme de recherche, le candidat sera tenu de présenter un exposé oral probatoire.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

GÉNIE CIVIL

MAÎTRISE

Type A: 11 2.339.01
Type B: 12 2.339.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif la formation de spécialistes dans un domaine circonscrit du génie civil.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

STRUCTURE ET MÉCANIQUE APPLIQUÉE

Le groupe de recherches en éléments et systèmes structuraux (GRESS) est composé des professeurs suivants:

D. Beaulieu, A.-G. Côté, G. Dhatt, L. Lachance, A. Picard, M. Pigeon et A. Woinowsky-Krieger

L'objectif est d'améliorer la qualité de la recherche en accroissant l'effort coopératif de chaque membre de l'équipe.

Ce but sera atteint d'autant plus facilement qu'il y aura convergence entre la matière des cours gradués et les sujets de recherche et que l'accent sera mis sur l'étude en profondeur des problèmes fondamentaux.

1. Éléments structuraux

Théorie non linéaire, uniaxiale et biaxiale, des poutres et des poteaux en béton armé: résistance ultime des sections (compression plus flexion), déformation des poutres, flambement des poteaux, et effort tranchant (non-linéarité du diagramme des dilatations).

Comportement du béton et de l'acier (relations contrainte-déformation-basse température): compression, flexion et effets de cisaillement.

Résistance des bétons aux cycles de gel-dégel: bétons à haute résistance, bétons contenant des superplastifiants et de la microsilice, bétons fabriqués avec des ciments au laitier, influence des propriétés des granulats, phénomène de l'écaillage, analyses microscopiques.

Étude des états limites des pièces précontraintes et des pièces en béton armé précontraint.

2. Systèmes structuraux

Développement de logiciels interactifs pour le calcul des charpentes en acier et en béton précontraint à l'aide de micro-ordinateurs.

Stabilité latérale assurée par les assemblages: conception et mise au point d'assemblages rigides pour pièces préfabriquées en béton armé, étude expérimentale du comportement des boulons d'ancrage sur fondations, et stabilité des poteaux sur fondations.

Systèmes stabilisateurs dans les bâtiments: étude de l'effet «diaphragme» des panneaux en tôles ondulées.

3. Analyse mathématique des éléments et systèmes structuraux

En plus de l'analyse théorique des sujets énumérés ci-dessus (catégories 1 et 2), cette section étudie les théories classiques appliquées à l'analyse des joints et assemblages, à la stabilité des éléments à paroi mince, et aux panneaux courbés et réservoirs à paroi mince.

Théories linéaires et non linéaires des coques profondes, épaisses ou minces.

Éléments finis: développement de nouveaux éléments pour la flexion (formulation intégrale «hybride» ou mixte); analyse des contraintes élastiques et plastiques dans les dalles, coques et solides; stabilité non linéaire de structures (arches, plaques et coques) soumises à des chargements conservatifs ou non conservatifs; stabilité de panneaux en cisaillement (panneaux ondulés et joints); analyse dynamique (méthode numérique d'intégration et de calcul des fréquences propres); méthodes des équations intégrales appliquées aux problèmes d'élasticité.

GÉOTECHNIQUE

P. LaRoche, S. Leroueil, M. Roy et F. Tavenas

Les professeurs de géotechnique réalisent leurs travaux de recherche dans le cadre des projets du groupe de recherche en géotechnique.

Les sujets de recherche abordés par le groupe sont reliés au comportement des argiles sensibles et concernent plus particulièrement:

l'étude des méthodes d'essais in situ (scissomètre, pénétromètre, piézocône, pressiomètre-Ménard et autoforeur, perméamètre autoforeur);

l'étude en laboratoire des propriétés fondamentales de résistance au cisaillement, de fluage et de consolidation des argiles sensibles;

l'étude, à partir de remblais expérimentaux et d'observations d'ouvrages, de la stabilité et du tassement des remblais sur argile sensible;

l'étude, à partir de pieux expérimentaux, du comportement des pieux flottants;

l'étude du problème de stabilité des pentes naturelles.

MÉCANIQUE DES GLACES

B. Michel

Mécanismes de formation de la glace

Echanges thermiques à la surface des écoulements. Formation et débâcle de la glace de rivière.

Propriétés mécaniques de la glace

Impact des glaces sur les ouvrages. Flambage de la glace flottante par indentation. Capacité portante de la glace. Contrainte interne dans la glace de lac. Propriétés mécaniques de la glace de l'Arctique.

HYDRAULIQUE

M. Frenette, J. Llamas, B. Michel, Y. Ouellet, J.B. Sérodes et J.-Ls Verrette

Hydraulique fluviale

Régime des cours d'eau nordiques: hydraulique, sédimentologie et morphologie. Régime estuarien.

Modèles mathématiques

Modèles hydrodynamiques, modèles physico-chimiques, modèles hydrologiques.

Écoulement en milieux poreux

Colmatage et percolation dans les barrages. Pollution de nappes d'eau souterraines. Rétention des polluants dans les sols.

Hydraulique maritime

Interaction, houle irrégulière et structures. Étude du transport littoral. Analyse spectrale et modèles mathématiques. Modèle de marée dans les estuaires. Modèle de prévision des vagues. Simulation des vagues de tempête. Étude en bassin à houle de la transformation des vagues.

Diffusion et mélange des eaux

Diffusion de deux écoulements à surface libre.
Régime thermique des eaux.

Hydrologie

Analyse des paramètres hydrologiques d'un bassin versant en vue d'un aménagement rationnel. Influence de l'exploitation forestière d'un bassin sur les composantes du cycle hydrologique. Modèle physique de la fonte et de l'écoulement dans un couvert de neige.

Érosion de bassin

Analyse des différentes composantes d'un bassin en vue de prédire le taux, le mode d'érosion et les apports solides dans les cours d'eau.

Hydrodynamique des estuaires

Régimes hydrodynamiques, morphologiques et sédimentologiques. Influence des interventions humaines sur les changements de régime.

Régime thermique

Études physiques et analytiques de l'évolution de la température des rivières en fonction des conditions météorologiques.

Assainissement et environnement

Traitement tertiaire des eaux usées (production de biomasse d'algues; déphosphatation).

Dynamique sédimentaire des estuaires et des plaines inondables.

Impacts des aménagements sur le milieu aquatique.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie civil

Directeur: Jean-Baptiste Sérodes

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie civil

Responsable: Jean-Baptiste Sérodes

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (génie civil) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

En général, pour les diplômés de l'Université Laval, seuls seront considérés pour l'admission à la maîtrise les candidats qui auront conservé une moyenne cumulative supérieure à 3,5 au niveau du premier cycle. Quant aux diplômés d'une autre université, seuls seront considérés pour admission les candidats dont le dossier aura été jugé satisfaisant par le comité compétent.

Dans tous les cas, le comité se réserve le droit d'admettre le candidat en probation.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Les choix du directeur et du projet de recherche doivent être approuvés par le comité d'admission et de supervision avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier. A cette fin, le comité peut demander au directeur de recherche une description écrite du projet.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

Après avoir obtenu 15 crédits de cours, l'étudiant peut opter pour l'autre type de maîtrise après approbation du comité qui prend avis des directeurs de recherche actuel et futur.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	30 crédits
	Essai	15 crédits
Type B:	Cours propres au programme	15 crédits
	Mémoire	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

D'après le «Règlement des deuxième et troisième cycles» de l'Université, la durée minimale du programme de deuxième cycle est de trois trimestres à compter de la première inscription; cependant, la durée habituelle en génie civil est de quatre trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

Cours généraux

GCI -63533	3	INTRODUCTION AUX ELEMENTS FINIS	(J.-L. Robert)
GCI -60314	3	ELEMENTS FINIS *	(G. Dhait)
GCI -60315	1	SEMINAIRE	(J. Sérodes)
GCI -62135	1	SUJETS SPECIAUX (GENIE CIVIL)	
GCI -62136	2	SUJETS SPECIAUX (GENIE CIVIL)	
GCI -62137	3	SUJETS SPECIAUX (GENIE CIVIL)	
GCI -62138	4	SUJETS SPECIAUX (GENIE CIVIL)	

Cours de la section structure

GCI -60316	3	ANALYSE DES STRUCTURES *	(D. Beaulieu)
GCI -60317	3	DYNAMIQUE DES STRUCTURES	(A.-G. Côté)
GCI -60318	3	STABILITE DES STRUCTURES *	(A. W.-Krieger)
GCI -60319	3	THEORIE ET CALCUL DES PLAQUES	(A. W.-Krieger)
GCI -60323	3	BETON ARME *	(L. Lachance)
GCI -60324	3	BETON PRECONTRAIT *	(A. Picard)
GCI -60325	3	PROPRIETES DU BETON *	(M. Pigeon)
GCI -61853	3	ELASTICITE	(A. W.-Krieger)

Cours de la section géotechnique

GCI -60326	2	LECTURES OBLIGATOIRES	(Groupe de professeurs)
GCI -60327	3	CISAILLEMENT ET CONSOLIDATION *	(S. Leroueil)
GCI -60328	2	BARRAGES ET DIGUES EN TERRE	(P. LaRoche)
GCI -62995	3	MESURES IN-SITU EN GEOTECHNIQUE	(M. Roy)
GCI -63015	3	COMPORTEMENT DES MASSIFS ARGILEUX	(F. Tavenas)
GCI -60330	1	ANALYSE: PROBLEMES DE GEOTECHNIQUE *	(Groupe de professeurs)
GLG -62609	3	PROPRIETES DES DEPOTS QUATERNAIRES	(P. Gélinas, J. Locat)
GLG -60451	3	MINERALOGIE DES ARGILES	(R. Ledoux)
GMN -10469	3	MECANIQUE DES ROCHES *	(P. Choquet)

Cours de la section hydraulique

GCI -60331	3	HYDRODYNAMIQUE APPLIQUEE	(J.-Ls Verrette)
GCI -60332	3	HYDRAULIQUE FLUVIALE *	(M. Frenette)
GCI -60333	3	ANALYSE SPECTRALE DE LA HOULE *	(Y. Ouellet)
GCI -60334	3	HYDRODYNAMIQUE DES ESTUAIRES *	(Y. Ouellet)
GCI -60335	3	DYNAMIQUE DES GLACES *	(B. Michel)
GCI -60336	3	MECANIQUE DES GLACES *	(B. Michel)
GCI -60337	3	HYDROLOGIE STATISTIQUE	(J. Llamas)
GCI -60338	3	HYDROLOGIE PARAMETRIQUE *	(J. Llamas)
GCI -62994	3	IMPACTS DES PROJETS SUR L'ENV.	(J. Sérodes)

Cours de la section assainissement

GCI -63615	3	CHIMIE ET MICROBIOLOGIE DE L'ASSAINISSEMENT	(P. Côté, M. Lavoie)
GCI -63616	3	PROCEDES PHYS. ET CHIMIQUES DE L'ASSAINISSEMENT	(C. Chevalier, H. Brown)
GCI -63619	3	PROCEDES BIOLOGIQUES DE L'ASSAINISSEMENT	(R. Zaloum)
GCI -63620	3	CONCEPTION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT	(A. Simoneau)
GCI -63623	1	GESTION DES EQUIPEMENTS ET PROCEDES	(A. Koessler)
GCI -63617	3	GESTION DES DECHETS	(M. Gauvin)
GCI -63621	3	MILIEU RECEPTEUR ET ASSAINISSEMENT	(P. Lavallée)
GCI -63618	2	ASSAINISSEMENT ATMOSPHERIQUE	(R. Brulotte, R. Leduc, J.-P. Létourneau)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant qui choisit le cheminement de type B de ce programme devra poursuivre ses travaux de recherche avec une résidence d'au moins un trimestre. Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été peut compter. Dans le cas du cheminement de type A, l'étudiant devra satisfaire à l'exigence de temps complet durant au moins un trimestre.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Avec l'approbation de son directeur de recherche, l'étudiant à la maîtrise de type A choisit ses cours dans les blocs de cours du génie civil de telle sorte qu'il ait au moins un cours GCI dans chacun des quatre blocs, excluant le cours GCI-60315: Séminaire.

L'étudiant dont le cheminement du programme est de type B doit terminer les cours propres au programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

L'étudiant qui, au titre de la scolarité complémentaire, voit figurer des cours de premier cycle à son programme, doit obtenir pour chacun d'eux une note supérieure à la moyenne.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Lorsque le candidat a terminé ses travaux de recherche, il doit obligatoirement, par le biais du cours GCI-60315, présenter un séminaire dans lequel il expose ses résultats et répond aux questions de l'auditoire.

Pour la maîtrise de type A: le mode de présentation des résultats du travail de recherche est l'essai. L'essai est évalué par deux examinateurs dont le directeur de recherche.

Pour la maîtrise de type B: le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Le mémoire est évalué par trois examinateurs dont le directeur de recherche (quatre s'il y a un co-directeur); il n'y a pas de soutenance.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherches qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles. Selon le domaine de recherche les groupes suivants sont susceptibles d'encadrer l'étudiant:

Laboratoire de recherche en géotechnique
 Laboratoire de recherche en hydraulique
 Laboratoire de recherche en mécanique des glaces
 Laboratoire de recherche en structures
 Laboratoire de recherche en environnement
 Laboratoire de recherche en béton
 Centre de recherche sur les applications numériques en ingénierie (CRANI).

DOCTORAT**10 3.339.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour objectif de former des spécialistes dans des domaines précis du génie civil. De par leur entraînement à la recherche, les diplômés de ce programme devraient être en mesure d'assumer des fonctions de direction, de recherche, ou d'enseignement de niveau universitaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie civil

Directeur: Jean-Baptiste Sérodes

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie civil

Responsable: Jean-Baptiste Sérodes

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (génie civil) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, le candidat doit avoir fait la preuve suffisante de son aptitude à la recherche et à la rédaction de rapports de recherche, et avoir obtenu pour l'ensemble de sa maîtrise une note égale ou supérieure à B (4,0).

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le choix du directeur de recherche doit normalement être fait au moment de la présentation de la candidature.

En faisant sa demande, le candidat définira l'orientation générale de sa recherche. Cependant, le projet de recherche précis devra être approuvé par le Comité compétent au plus tard avant la troisième inscription.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 105 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme, minimum de	6 crédits
Projet de recherche	99 crédits

Dans les six crédits de cours propres au programme, trois crédits sont alloués pour trois séminaires à un crédit chacun que l'étudiant devra présenter dans le cours de ses travaux et avant la soutenance de thèse.

10. DURÉE DU PROGRAMME

D'après le «Règlement des deuxième et troisième cycles» de l'Université, la durée minimale du programme de troisième cycle est de six trimestres à compter de la première inscription; cependant, la durée habituelle en génie civil est de dix trimestres.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Les travaux de recherche devront être poursuivis à temps complet durant un minimum de trois trimestres.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs dont l'un est de l'extérieur. La soutenance sera privée ou aura lieu en présence d'un minimum de trois examinateurs. Une présentation semi-publique pourra être faite par le candidat en présence des examinateurs si le comité compétent le juge à propos.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

GÉNIE ÉLECTRIQUE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.334.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'étudiant de poursuivre des études avancées et s'initier au travail de recherche dans le domaine du génie électrique. Il offre un complément de formation professionnelle et prépare l'étudiant à la pratique du génie ou à une carrière dans la recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Robotique et commande Industrielle
A. Pomerleau, P. Viarouge

Conception et réalisation d'entraînements hautes performances pour des axes de robots.

Actionneurs: développement de moteurs synchrones à aimants permanents à forts couples massiques.

Variateurs: convertisseur à commande optimale pour le contrôle du couple moteur.

Commande: commande adaptative en temps réel et développement de processeurs dédiés.

Développement d'applications utilisant une station robotisée intégrée: manipulateur, commande, appréhenseur et détecteurs externes (vision numérique).

Vision et systèmes numériques

S. Gagné, U.S. Ganguly, B. Nadeau-Dostie, D. Poussart

Vision numérique artificielle. Extraction d'information pertinente à partir d'images et de scènes 2D ou 3D en vue de son utilisation automatique par un procédé, sans intervention humaine.

Réalisation de systèmes numériques ou analogiques spécialisées, au moyen de la technologie du VLSI.

Instrumentation spécialisée basée sur microprocesseurs. Systèmes de capteurs et de reproduction. Mesure, analyse et interprétation de paramètres physiologiques.

Oscillateurs et systèmes

R. Brousseau, J. Dumas, J.-Y. Savard, M. Têtu

Conception et réalisation d'oscillateurs de précision. Conception et développement de systèmes.

Études théoriques: théorie générale du fonctionnement des étalons de fréquence, optimisation des asservissements en phase et en fréquence utilisés dans les étalons de fréquence, électronique quantique appliquée aux étalons de fréquence, influence du bruit thermique sur la stabilité de la fréquence, déplacement de fréquence de transitions optiques.

Radiorécommunications et traitement du signal

D. Angers, G.-Y. Delisle, R. Gagné, H.T. Huynh, M. Lecours

Les activités du Laboratoire de radiocommunication et de traitement du signal (LRTS) ont comme objectif la conception, l'ingénierie et la réalisation de systèmes de communication et de leurs composants, de même que le traitement de signaux provenant de sources réelles.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie électrique

Directeur: Jean-Yves Savard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie électrique

Responsable: Jean-Yves Savard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès Sciences appliquées ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne cumulative de 3.5 sur 5.0 ou plus pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme dans une autre discipline peuvent également être admissibles à ce programme s'ils ont conservé une moyenne cumulative de 3.5 sur 5 ou plus, mais ils pourront, compte tenu de leur formation antérieure, se voir imposer une scolarité complémentaire de cours du premier cycle.

Les nouveaux étudiants peuvent être admis à ce programme aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir choisi son directeur de recherche au plus tard avant la fin de son premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier.

Egalement, au plus tard à la fin de son premier trimestre d'inscription, l'étudiant doit remettre au Comité de l'École des gradués une proposition de mémoire de maîtrise approuvée par son directeur de recherche. Ce document doit définir le problème choisi, esquisser les études envisagées et faire ressortir la capacité du candidat de travailler de façon indépendante et responsable. Il sera ensuite entériné par le Comité de l'École des gradués. Tout candidat qui ne satisfait pas à cette exigence dans le délai accordé devra se retirer du programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	33 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres. Compte tenu des exigences de temps complet, il pourra être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Les cours gradués offerts au département sont les suivants:

NMC	Cr	Titre
GEL -60344	3	AUTOMATIQUE OPTIMALE
GEL -60345	3	SYSTEMES MULTIDIMENSIONNELS
GEL -60350	3	METHODES D'ETUDE DES RESEAUX A THT
GEL -60353	3	ETUDES PRATIQUES SUR LES ANTENNES
GEL -60362	3	THEORIE DE L'INFORMATION
GEL -60364	3	SIGNAUX ET BRUITS
GEL -62967	2	SEMINAIRES EN VERSION ET SYSTEMES NUMERIQUES *
GEL -62930	2	LES OSCILLATEURS ET SYSTEMES *
GEL -60354	2	RADIO COMMUNICATION ET TRAITEMENT DE SIGNAL *
GEL -62968	3	CONTROLE ELECTRONIQUE DES MACHINES ELECTRIQUES *
GEL -62139	1	SUJETS SPECIAUX (GENIE ELECTRIQUE)
GEL -62140	2	SUJETS SPECIAUX (GENIE ELECTRIQUE)
GEL -62141	3	SUJETS SPECIAUX (GENIE ELECTRIQUE)
GEL -62142	4	SUJETS SPECIAUX (GENIE ELECTRIQUE)
GEL -63517	3	VISION NUMERIQUE

Ces cours ne sont pas offerts à tous les trimestres. En plus de ces cours, l'étudiant peut, avec l'approbation du Comité départemental, inscrire à son programme des cours du premier cycle.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres consécutifs. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, incluant les trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Dans le cas où la langue maternelle du candidat n'est pas le français, il peut être soumis à un examen de vérification de sa connaissance de la langue française à la fin de son premier trimestre d'inscription.

Les candidats devront démontrer leur aptitude à lire une seconde langue vivante liée à leur préoccupation de thèse, généralement l'anglais. L'étudiant qui ne répond pas à cette exigence pourra se voir imposer par le comité d'admission et de supervision des cours de langue comme scolarité complémentaire.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les trois trimestres qui suivent son inscription comme étudiant régulier.

Au moins 6 crédits des cours du programme doivent appartenir à la liste énumérée à l'item 11.

Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle à titre de scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note supérieure ou égale à B.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats de la recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs et il n'y a pas de soutenance.

L'étudiant est cependant tenu de remettre un rapport trimestriel sur l'état de ses travaux au secrétaire du Comité d'admission et de supervision et il peut être invité à présenter ses résultats au cours de séminaires.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Outre les programmes de bourses de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation de la province de Québec et celui du Conseil National de Recherches en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG), certains organismes offrent un nombre limité de bourses aux candidats qui désirent entreprendre des études avancées en génie électrique. Certaines fondations et compagnies privées offrent

également des bourses aux étudiants en sciences et génie et l'on retrouvera tous les détails en consultant la brochure «Aide financière - Bourses et prêts aux étudiants» publiée par le Service des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval.

Un étudiant gradué ayant la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu peut également recevoir une bourse versée à partir des fonds de recherche de son directeur de thèse ou du groupe auquel il appartient. Chaque candidature est examinée individuellement et elle est sujette à l'acceptation écrite du professeur concerné.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travailler à temps partiel comme assistants à l'enseignement, au cours des trimestres académiques, sont excellentes et quelques postes d'assistants à la recherche existent également. Dans certains cas particuliers, l'étudiant pourra se voir offrir la possibilité de travailler sur des projets ou contrats de recherche, autres que ceux qui constituent l'objet de son mémoire.

D'une façon générale, l'étudiant inscrit à plein temps au programme de maîtrise et qui est boursier ne peut accepter un travail d'assistantat excédant dix heures par semaine.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout effectuées au sein des laboratoires ou groupes de recherche suivants:

le laboratoire de vision et systèmes numériques
le laboratoire de recherche sur les oscillateurs et systèmes
le laboratoire de radio communication et traitement de signal
le laboratoire de commande industrielle et robotique

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les débouchés les plus importants se situent au niveau des activités de recherche et de développement de plusieurs grandes compagnies oeuvrant dans le secteur de la technologie et de centres de recherche privés. Selon la spécialisation choisie, les centres de recherche des gouvernements fédéral et provincial de même que plusieurs ministères tels les ministères des Communications, de la Défense et de l'Éducation offrent également d'excellentes opportunités.

DOCTORAT

10 3.334.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'étudiant de poursuivre des études avancées et des recherches originales, de façon autonome dans les diverses disciplines du génie électrique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie électrique

Directeur: Jean Dumas

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie électrique

Responsable: Jean Dumas

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès Sciences (génie électrique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Certains candidats peuvent être admis au doctorat sans avoir terminé la maîtrise. Ils devront cependant se conformer aux règlements de l'École des gradués visant ce point.

Les nouveaux étudiants peuvent être admis à ce programme aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir choisi son directeur de recherche avant la fin du 1er trimestre d'inscription.

Au plus tard à la fin de son deuxième trimestre d'inscription, l'étudiant doit remettre au Comité d'admission et de supervision une proposition de thèse de doctorat approuvée par son directeur de thèse. C'est un document très important qui doit définir aussi complètement que possible le sujet choisi et décrire les travaux envisagés; il doit également démontrer le calibre du candidat, le niveau et l'envergure des problèmes qu'il se propose d'étudier. La proposition de thèse est ensuite entérinée par le Comité d'admission et de supervision. Tout candidat qui ne satisfait pas à cette exigence dans le délai accordé devra se retirer du programme.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	9 crédits
Projet de recherche	81 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de six trimestres. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il pourra être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins quatre trimestres consécutifs. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les 9 crédits de cours doivent être des cours gradués du programme, mais distincts de ceux obtenus pour la maîtrise. Ils peuvent appartenir exceptionnellement à un autre programme avec l'approbation du comité départemental.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats de la recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont au moins un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Le doctorat conduit principalement à des carrières de chercheurs dans les centres de recherche publics, para-publics et privés. A ce titre, les laboratoires du Conseil National de la Recherche, les Centres de Recherche pour la Défense, le Centre de Recherche en Communications, le CRIQ, l'INRS, l'IREQ et les Recherches Bell-Northern ne sont que quelques-uns des endroits où les détenteurs d'un doctorat peuvent faire carrière.

GÉNIE MÉCANIQUE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.336.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de la maîtrise est de donner à l'étudiant des connaissances plus approfondies dans les sciences et les techniques reliées au génie mécanique et de l'initier à la recherche dans ce domaine.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

AERONAUTIQUE

E.J. Dickinson

Instrumentation et système de contrôle pour application en mécanique des fluides. Développement et construction de balances pariétales asservies.

Détermination du frottement pariétal par différentes méthodes dont des mesures directes avec balances asservies.

E.J. Dickinson et P. Viarouge de génie électrique

Études d'éoliennes, instrumentation et anémométrie associées.

N.D. Nguyen

Applications de l'anémomètre à laser aux mesures de vitesses, de turbulence et de concentration.

Décollement et recollement de la couche limite en présence d'un obstacle.

Phénomène aérothermique à l'intérieur d'une série de cavités.

Prédiction des fuites internes à l'intérieur des turbines hydrauliques.

Modélisation numérique de la turbulence par la méthode des éléments finis.

Mesures du frottement pariétal par la méthode polarographique.

Simulation numérique de l'écoulement visqueux transonique.

D.V. Nguyen

Couche limite derrière un modérateur de turbulence avec gradient de pression défavorable.

Couche limite sur paroi rugueuse avec mesure directe de la traînée pariétale.

Mesure des tenseurs de Reynolds par l'anémométrie à fil chaud.

C. Bourque

Étude du jet fontaine sous un avion à décollage vertical. Application d'éjecteurs à un véhicule à effet de sol.

CONSTRUCTION MECANIQUE

G. Tordion

Comportement dynamique des systèmes à engrenages cylindriques et coniques en fonction de leurs erreurs de fabrication et de montage.

G. Bouillon

Métrologie des pièces mécaniques.

A. Cardou

Mécanique des solides toronnés (cables, conducteurs aériens).

Analyse des contraintes dans les éléments de machines (engrenages).

Conception assistée par ordinateurs et optimisation des éléments et systèmes mécaniques.

Propriétés mécaniques des prothèses artérielles.

A. Cardou et L. Cloutier

Fatigue des conducteurs aériens.

L. Cloutier

Application de la CAO à l'étude de la cinématique des engrenages.

Analyse du contact, de la topographie et de la répartition des charges dans les dents d'engrenages spatiaux.

Analyse de la précision des engrenages spatiaux.

Méthode de fabrication d'engrenages coniques et hypoides.

Comportement dynamique d'engrenages cylindriques et coniques.

Conception et optimisation d'équipements mécaniques.

Comportement dynamique des conducteurs aériens.

Conception et optimisation d'un système d'appareillage stéréotaxique.

H. Netsch

Valves électromécaniques soumises à des signaux différents.

Détermination de la fonction de transfert pour une turbine hydraulique.

Étude de l'influence de la masse d'eau dans la conduite sur la stabilité.

Stabilité d'une boucle fermée: turbine - régulateur - charge.

Étude théorique commune aux divers types de turbomachines.

Calcul et tracé des roues à écoulement radial, radial-axial et axial.

Cavitation.

J. Marc Richard

Simulation dynamique de mécanismes tridimensionnels.

Étude des chaînes mécaniques articulées (robotique), (modèles géométriques, modèles cinématiques, modèles dynamiques).

La cinématique des mécanismes en deux dimensions et en trois dimensions.

S. Tarasiewicz

Modélisation, simulation et optimisation dynamique (Calcul de la forme d'objets moulés, par application de l'optimisation dynamiques. Construction de modèles dynamiques.

Commande et commande optimale (Détermination du contrôle optimal du temps d'un système linéaire, sujet au temps différé. Construction de schémas pratiques pour différents systèmes.

Automatisation complexe et application de la robotique.

ENERGETIQUE

J. Odgers et D. Kretschmer

Modélage mathématique des chambres de combustion, des taux de réaction des mélanges, oxygène, azote, hydrocarbures. Pollution causée par la combustion.

Étude de nouveaux carburants: a) dans une chambre de combustion de turbine à gaz, b) dans un moteur à gazoline, c) propriétés des carburants.

Étude des flammes dans les tubes: a) limites, b) vélocité.

G. Faucher et M.-A. Paradis

Pompes thermiques eau-air.

Pompes thermiques assistées par l'énergie solaire.

A. DeVriendt

Étude de la résistance de contact en régimes permanent et transitoire.

Étude des champs de température dans les ailettes en instationnaire et, ou avec des conditions aux limites non-linéaires.

Mesure du rayonnement thermique et des facteurs d'émission et de réflexion.

Optimisation d'un coeur-poumon artificiel.

Radiométrie à infrarouge et ses applications.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie mécanique

Directeur: N.D. Nguyen

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie mécanique

GÉNIE MÉCANIQUE

Responsable: Claude Bourque

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (génie mécanique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit aussi avoir conservé une moyenne cumulative de 3.5 sur 5.0 ou plus au premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de la première inscription. En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine général de recherche dans lequel il entend se spécialiser. Le projet de recherche précis doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
GMC -60365	2	THEORIE DE L'ELASTICITE	
GMC -60366	2	DYNAMIQUE DES GAZ AVANCEE	(C. Bourque)
GMC -60367	2	TRANSFERT DE CHALEUR AVANCEE	(A. De Vriendt)
GMC -60369	2	CENTRALES THERMIQUES ET NUCLEAIRES	(A. De Vriendt)
GMC -60370	2	MESURE DES TEMPERATURES ET DES FLUX	(A. De Vriendt)
GMC -60371	2	ASSERVISSEMENTS MECANIQUES	(H. Netsch)
GMC -60373	1	SEMINAIRE DE GENIE MECANIQUE *	(Nguyen N. Dinh)
GMC -60374	2	DYNAMIQUE AVANCEE DES VIBRATIONS *	
GMC -60375	2	ENGRENAGES	(L. Cloutier)
GMC -60376	2	LUBRIFICATION	(G. Tordion)
GMC -60378	3	AEROELASTICITE	
GMC -60381	4	COMBUSTION	(J. Odgers)
GMC -60382	2	THEORIE MACROSCOPIQUE DE LA PLASTICITE	(A. Cardou)
GMC -61111	2	COUCHES LIMITEES *	(J. Dickinson)
GMC -61205	4	COMBUSTION AVANCEE	(J. Odgers)
GMC -63014	2	TURBOMACHINES	(H. Netsch)
GMC -62143	1	SUJETS SPECIAUX (GENIE MECANIQUE)	
GMC -62144	2	SUJETS SPECIAUX (GENIE MECANIQUE)	
GMC -62145	3	SUJETS SPECIAUX (GENIE MECANIQUE)	
GMC -62146	4	SUJETS SPECIAUX (GENIE MECANIQUE)	
GMC -63447	2	SIMULATION DES POMPES THERMIQUES	(G. Faucher, M.-A. Paradis)
GMC -63469	1	MECANIQUE DE LA RUPTURE	(A. Cardou)
GMC -63727	2	DYNAMIQUE DES SYSTEMES	(M. Richard)
GMC -63725	2	COMMANDE OPTIMALE	(S. Tarasiewicz)
GMC -63726	3	AUTOMATIQUE ET AUTOMATISATION	(S. Tarasiewicz)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Cette exigence de résidence ne peut être satisfaite par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours du programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs et la note est établie par le Comité compétent à partir des notes attribuées par les examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche en cours d'études est bonne. Par contre, le candidat a une faible possibilité de trouver un travail d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles, mais il existe au Département de génie mécanique pour chaque domaine de recherche un ou des laboratoires qui encadrent l'étudiant dans la poursuite de ses travaux. Ce sont:

le laboratoire d'asservissement mécanique;
le laboratoire de mécanique des fluides;
le laboratoire de mécanique des machines;
le laboratoire de métrologie industrielle;
le laboratoire de transmission de la chaleur;
le laboratoire de thermodynamique et combustion;
le laboratoire d'énergies douces.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte des organismes gouvernementaux et pour les industries spécialisées (aéronautique, turbines, etc.), et l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.336.01****18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ**

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de donner à l'étudiant des connaissances plus approfondies dans les sciences et les techniques reliées au génie mécanique et de le rendre apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie mécanique

Directeur: N.D. Nguyen

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie mécanique

Responsable: Claude Bourque

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (génie mécanique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir obtenu une note égale ou supérieure à C pour l'ensemble de ses études de maîtrise.

Les candidats les plus brillants peuvent être admis au doctorat sans avoir terminé la maîtrise. Ils doivent cependant avoir complété les cours du programme de maîtrise et leur projet de recherche pour le doctorat doit se situer dans la continuité des travaux entrepris au cours des études de maîtrise.

Les candidats qui ont fait leurs études de maîtrise dans une autre université que Laval sont admissibles s'ils ont conservé une moyenne convenable pour l'ensemble de leurs études de maîtrise. Chaque cas est étudié individuellement et le Comité peut toujours imposer une scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Outre les cours de maîtrise (voir Maîtrise ci-dessus, no 11).

NMC	Cr	Titre	
GMC -62643	4	COMBUSTION II	(J. Odgers)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins quatre trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours du programme dans les huit trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Celui qui voit figurer des cours de premier cycle à son programme au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

GÉNIE RURAL

MAÎTRISE

Type B: 12 2.344.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de la maîtrise est de donner à l'étudiant des connaissances plus approfondies et de l'initier à la recherche dans les champs et domaines d'études et de recherche du génie rural.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Constructions agricoles et environnement

J.-A. Choinière et R. Lagacé

Structures agricoles. Bâtiments pour les animaux et les produits agricoles. Contrôle de l'ambiance. Utilisation des micro-processeurs pour le contrôle du climat dans les bâtiments et les serres. Conservation de l'énergie. Conception de systèmes pour la manutention et l'entreposage des fumiers et des lisiers. Filtre végétal.

Assainissement des sols et gestion de l'eau

R. Lagacé

Gestion de l'eau. Drainage souterrain. Colmatage des drains. Erosion et conservation des sols. Irrigation. Etudes hydrologiques en rapport avec les besoins des plantes.

Méthodes culturales et récolte des produits

R. Boily, P. Savoie et R. Thériault

Préparation des sols. Pratiques culturales minimales. Compactage des sols systèmes de récolte des fourrages, des fruits et des légumes.

Traitement des produits agricoles

R. Boily, D. Désilets et P. Savoie

Séchage des grains et des fourrages. Ségrégation des particules. Systèmes d'ensilage. Technologie post-récolte.

Application de la micro-informatique en agriculture

R. Boily, D. Désilets et R. Lagacé

Automatisation des procédés en agro-alimentaire. Conception assistée par ordinateur. Développement de capteurs.

Energie en agro-alimentaire

R. Boily

Utilisation rationnelle de l'énergie en agro-alimentaire. Pompes à chaleur. Récupération de l'énergie. Energie dans les serres.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Génie rural

Directeur: Denis Désilets

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Génie rural

Responsable: Denis Désilets

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (génie rural) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Le candidat doit de plus avoir maintenu une moyenne de 3.5 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe au génie rural (génie chimique, génie mécanique, génie civil, etc.) sont également admissibles à ce programme, mais ils pourront se voir imposer une scolarité complémentaire, compte tenu de leur préparation antérieure.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant doit être fixé sur son directeur de recherche et avoir précisé et fait approuver son sujet de recherche avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

L'étudiant doit, au moment de sa demande d'admission, indiquer le domaine dans lequel il entend faire son travail de recherche.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	42 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale six trimestres consécutifs. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, le programme peut être poursuivi à temps partiel. La durée maximale est de quatre ans.

11. COURS DU PROGRAMME

Les cours gradués offerts par le Département de génie rural sont les suivants:

NMC	Cr	Titre	
GRR -60409	2	CONSTRUCTIONS AGRICOLES AVANCEES *	(J.-A. Choinière)
GRR -60410	3	TRACTEURS ET MACHINES AGRICOLES	(R. Boily)
GRR -60411	2	SYSTEMES HYDRAULIQUES *	(R. Boily)
GRR -60412	3	INFILTRATION ET DRAINAGE *	(R. Lagacé)
GRR -60413	3	HYDROLOGIE AGRICOLE *	(R. Lagacé)
GRR -60415	3	MANUTENTION DES PRODUITS AGRICOLES	(D. Désilets)
GRR -60417	1	SEMINAIRE DE RECHERCHE EN GENIE RURAL *	(R. Thériault)
GRR -60419	3	SECHAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES	(D. Désilets)
GRR -60420	3	ENERGIE ET INSTRUMENTATION EN AGRICULTURE *	(R. Boily)
GRR -60421	2	CHOIX ET GESTION DE LA MACHINERIE AGRICOLE	(R. Boily)
GRR -61340	3	MACHINES DE RECOLTE	(R. Thériault)
GRR -62733	1	CONFERENCES DE GENIE RURAL	(Equipe de professeurs)
GRR -62179	1	SUJETS SPECIAUX (GENIE RURAL)	
GRR -62180	2	SUJETS SPECIAUX (GENIE RURAL)	
GRR -62181	3	SUJETS SPECIAUX (GENIE RURAL)	
GRR -62182	4	SUJETS SPECIAUX (GENIE RURAL)	
GRR -63433	3	ANALYSE DES SYSTEMES AGRICOLES	(P. Savoie)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres.

Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, à l'exclusion des trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme dans les six trimestres qui suivent son admission comme étudiant régulier (catégorie 1).

L'étudiant dont le programme comporte des cours de premiers cycle au titre de la scolarité complémentaire, doit obtenir une note supérieure ou égale à «C» pour ces cours.

Le programme d'études d'un étudiant à la maîtrise comporte 18 crédits de cours dont au moins 15 crédits de cours de niveau 2e ou 3e cycle. Sauf pour des exceptions spécifiques, les cours de premier cycle devront être des cours de deuxième niveau.

Le programme devra contenir au niveau gradué au moins:

- 3 crédits de mathématiques
- 2 crédits de statistiques
- 1 crédit de séminaire en génie rural, GRR-60417

et au moins un cours de deuxième cycle offert par le département de génie rural. Les cours «projets spéciaux» ne satisfont pas cette exigence.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire de maîtrise. En plus des cinq exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat devra déposer trois exemplaires supplémentaires au Département de génie rural qui gardera un exemplaire, en enverra un au Département de génie rural du Collège MacDonald et un au ministère de l'Agriculture du Québec.

Le mémoire est évalué par trois examinateurs dont un est généralement de l'extérieur et la note finale est établie à partir des notes attribuées par les membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Des bourses spéciales sont offertes par le ministère de l'Agriculture du Québec aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme et y travailler comme assistant de recherche.

Les demandes se font avant le mois de février.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travail à temps partiel comme auxiliaire d'enseignement et de recherche en cours d'études sont bonnes.

De plus, l'étudiant a de bonnes possibilités de travail d'été dans le domaine de ses études à l'Université.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives.

Les étudiants qui ont choisi de travailler dans le domaine de la récolte et de la conservation des fourrages peuvent réaliser leurs travaux dans le cadre d'un programme d'Agriculture Canada.

Ceux qui travaillent dans les semences peuvent se joindre à l'équipe de recherche sur les cultures abritées.

En hydrologie (bilan hydrique), leurs travaux seront faits dans le cadre d'un projet dirigé par une équipe formée de professeurs en génie rural et en phytologie.

Les travaux en environnement peuvent se poursuivre conjointement en génie rural et au Centre de recherche en nutrition.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, l'industrie privée (fabrication et génie conseil) ainsi que l'enseignement constituent les principaux débouchés de ce programme.

GÉODÉSIE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.361.01

Type B: 12 2.361.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de faire acquérir au candidat une compétence particulière dans une des orientations de la géodésie, en s'assurant qu'il possède les connaissances essentielles dans cette discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Géodésie

P.-A. Gagnon, P. Gagnon, J. Jobin, J.-G. Leclerc, R. Sanchez, L. Jeudy

Problèmes de géodésie mathématique et astronomique, compensations géodésiques, nivellement géodésique et géométrique, problèmes reliés aux systèmes de positionnement Doppler, techniques pour l'étude des mouvements de la croûte terrestre, étude du champ gravifique de la terre, étude de méthodes interférométriques reliées au système de positionnement GPS, méthodes de positionnement inertiel et dynamique, études des problèmes reliés à la détermination des orbites de satellites.

Métrologie

J. Jobin

Techniques de calibrage de différents types d'instruments de mesure (ruban, théodolite, télémètre, etc.), système de mesure pour ligne de base, étalonnage par le principe d'interférométrie.

Topométrie

J. Jobin, J. LeBrun

Études supérieures de topométrie, utilisation des données géodésiques dans le domaine de l'arpentage foncier.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences géodésiques et télédétection

Directeur: Jean-Guy Leclerc

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences géodésiques et télédétection

Responsable: Jean-Guy Leclerc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences ou ès sciences appliquées ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline peuvent être également admis à ce programme, mais ils se verront imposer une scolarité complémentaire, compte tenu de leur préparation antérieure. En général, on exige de plus que le candidat ait obtenu une moyenne égale ou supérieure à 70% pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

Le programme complet d'études (voir article III.1.3 du Règlement des deuxième et troisième cycles) doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B.

Le cheminement normal est le type B.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	40 crédits
	Essai	20 crédits
Type B:	Cours propres au programme	15 crédits
	Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, celui-ci peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
TPG -60422	3	GEODESIE GEOMETRIQUE *	(R. Sanchez)
TPG -60424	3	COMPENSATIONS GEODESIQUES *	(P. Gagnon)
TPG -60425	3	PROJECTIONS CONFORMES DE L'ELLIPSOIDE *	(R. Sanchez)
TPG -60426	3	GEODESIE ASTRONOMIQUE II *	(R. Sanchez)
TPG -60427	3	GEODESIE GEOMETRIQUE PAR SATELLITES *	(P. Gagnon, L. Jeudy)
TPG -60428	3	CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIQUE	(M. Mainville)
TPG -60429	3	CARTOGRAPHIE SPECIALE ET THEMATIQUE	(M. Mainville)
TPG -60430	1	SEMINAIRE EN GEODESIE - CARTOGRAPHIE *	(Un groupe de professeurs)
TPG -61567	3	METROLOGIE *	(J. Jobin)
TPG -62055	1	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62056	2	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62057	3	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62058	4	SUJETS SPECIAUX	
TPG -61821	3	GEODESIE MATHEMATIQUE I *	(J.-G. Leclerc)
TPG -62535	3	GEODESIE MATHEMATIQUE II	(J.-G. Leclerc)
TPG -62846	3	GEODESIE PHYSIQUE	(J.-G. Leclerc)

Ce programme fait également appel aux cours du programme Photogrammétrie et télédétection ou à tout autre programme comportant des cours pertinents aux projets de recherche poursuivis.

Les cours TPG-60424, TPG-60430 sont obligatoires.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence peut être saisie à tout moment en cours d'études y compris par des trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit normalement compléter les cours propres au programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Cheminement de type A

Les essais du programme sont évalués par deux examinateurs et la note finale est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur.

Cheminement de type B

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué normalement par trois examinateurs. La note est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur, il n'y a pas de soutenance.

16. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Il en est ainsi de la possibilité qu'il a de trouver un emploi d'été dans le domaine des ses études.

17. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles. L'étudiant, selon le domaine de spécialisation choisie, a la possibilité de poursuivre sa recherche dans le cadre du laboratoire de métrologie.

18. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre les maisons d'enseignement, les organismes gouvernementaux et l'entreprise privée constituent les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.361.01

TPG -61821	3	GEODESIE MATHEMATIQUE I *	(J.-G. Leclerc)
TPG -62535	3	GEODESIE MATHEMATIQUE II	(J.-G. Leclerc)
TPG -62846	3	GEODESIE PHYSIQUE	(J.-G. Leclerc)

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances de pointe de ce champ d'études, de développer sa capacité de recherche, de le rendre apte à contrôler des applications actuelles et à participer au développement en cours.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Géodésie

P.-A. Gagnon, P. Gagnon, J. Jobin, J.-G. Leclerc, R. Sanchez, L. Jeudy

Problèmes de géodésie mathématique et astronomique, compensations géodésiques, nivellement géodésique et géométrique, problèmes reliés aux systèmes de positionnement Doppler, techniques pour l'étude des mouvements de la croûte terrestre, étude du champ gravifique de la terre, étude de méthodes interférométriques reliées au système de positionnement GPS, méthodes de positionnement inertiel, dynamique et études des problèmes reliés à la détermination des orbites des satellites.

Métrologie

J. Jobin

Techniques de calibrage de différents types d'instruments de mesure (ruban, théodolite, télémètre, etc.), système de mesure pour ligne de base, étalonnage par le principe d'interférométrie.

Topométrie

J. Jobin, J. LeBrun

Études supérieures de topométrie, utilisation des données géodésiques dans le domaine de l'arpentage foncier.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences géodésiques et télédétection

Directeur: Jean-Guy Leclerc

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences géodésiques et télédétection

Responsable: Jean-Guy Leclerc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (géodésie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission. Le programme complet d'études (voir article III-1.3 du Règlement des deuxième et troisième cycles) doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet (ou de résidence) qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
TPG -60422	3	GEODESIE GEOMETRIQUE *	(R. Sanchez)
TPG -60424	3	COMPENSATIONS GEODESIQUES *	(P. Gagnon)
TPG -60425	3	PROJECTIONS CONFORMES DE L'ELLIPSOIDE *	(R. Sanchez)
TPG -60426	3	GEODESIE ASTRONOMIQUE II *	(R. Sanchez)
TPG -60427	3	GEODESIE GEOMETRIQUE PAR SATELLITES *	(P. Gagnon, L. Jeudy)
TPG -60428	3	CARTOGRAPHIE TOPOGRAPHIQUE	(M. Mainville)
TPG -60429	3	CARTOGRAPHIE SPECIALE ET THEMATIQUE	(M. Mainville)
TPG -60430	1	SEMINAIRE EN GEODESIE - CARTOGRAPHIE *	(Un groupe de professeurs)
TPG -61567	3	METROLOGIE *	(J. Jobin)
TPG -62055	1	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62056	2	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62057	3	SUJETS SPECIAUX	
TPG -62058	4	SUJETS SPECIAUX	

Ce programme fait également appel aux cours du programme Photogrammétrie et télédétection ou à tout autre programme comportant des cours pertinents aux projets de recherche poursuivis.

Les cours TPG-60424, TPG-60430 sont obligatoires.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs dont le directeur de recherche. Au moins un membre du jury doit être un spécialiste de l'extérieur de l'Université Laval. La soutenance est publique et requiert la présence d'au moins trois examinateurs. L'exposé est en français à moins que le comité n'en décide autrement.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Il en est ainsi de sa possibilité de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles et se poursuivent dans le cadre du département de photogrammétrie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte d'organismes gouvernementaux et de bureaux privés ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

GÉOGRAPHIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.501.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise en géographie ont pour objectif de former des géographes-chercheurs et de les préparer à la pratique et à l'enseignement de cette discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les champs et domaines de recherche sont définis en fonction des centres d'intérêt retenus par le département.

Profil de géographie physique:

Biogéographie-écologie-dendrochronologie: L. Filion et Y. Bégin
Climatologie: A. Huffy et M. Thériault
Géomorphologie des formations quaternaires: M. Allard, J.C. Dionne et G. Tremblay
Géomorphologie structurale: G. Ritchot

Profil de géographie historique et culturelle:

Géographie historique: S. Courville
Géographie culturelle: M. Bélanger, L. Bureau, S. Courville, D. Louder et E. Waddell

Profil de cartographie et systèmes d'information géographique:

Cartographie thématique assistée par ordinateur: J. Letarte, J. Raveneau et R. Perrotte
Méthodes quantitatives et systèmes d'information géographique: J. Raveneau, M. Thériault et P. Ville-neuve

Profil d'étude de développement des sociétés du Tiers Monde:

Problèmes de développement: J. Bernier, R. De Koninck et P.Y. Denis
Géographie politique: J. Bernier et R. De Koninck

Profil de géographie urbaine et régionale:

Aménagement: M. Bélanger, P. Clibbon, F. Hulbert et P. Villeneuve
Géographie économique: P. Bussièrès, F. Hulbert, R. De Koninck et J. Rouffignat
Géographie sociale et urbaine: P.Y. Denis, D. Louder, G. Ritchot, F. Hulbert et P. Villeneuve
Problèmes nordiques: B. Robitaille
Tourisme: M. Bélanger

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Géographie

Directeur: Germain Tremblay

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Géographie

Responsable: Germain Tremblay

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les étudiants qui détiennent un Baccalauréat ès arts spécialisé en géographie ou un Baccalauréat ès arts avec majeure en géographie (à la condition que la mineure soit pertinente au champ d'intérêt de l'étudiant) sont admissibles à la maîtrise s'ils ont conservé une note moyenne cumulative minimale de 3,8 sur 5. Le Comité tient compte également des lettres d'appréciation sollicitées par l'étudiant et de la progression de son dossier de premier cycle.

Les étudiants qui sont titulaires d'un diplôme en géographie équivalent à celui de Laval, ou un B.A. Honours en géographie, sont admissibles à la maîtrise s'ils ont conservé une note moyenne cumulative équivalente à celle qui est exigée à l'Université Laval (3 sur 4).

Les étudiants qui détiennent un diplôme universitaire de premier cycle dans une autre discipline et qui ont la moyenne requise peuvent aussi être admis, mais en catégorie II: *étudiant régulier en stage probatoire*.

Les étudiants qui détiennent un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle dans une autre discipline sont également admissibles à titre d'étudiant régulier.

Des cours supplémentaires de premier cycle peuvent être exigés. L'étudiant qui doit suivre des cours de premier cycle à titre de scolarité complémentaire ou de pré-maîtrise doit, pour l'ensemble de ces cours, obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,8.

Le candidat devrait rencontrer ou correspondre avec un ou des professeurs du département avant d'achever sa demande d'admission.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Avant l'admission, il est recommandé que les candidats prennent contact avec un directeur de recherche éventuel, mais le choix définitif d'un directeur de recherche par le candidat n'est pas une exigence préalable d'admission à la maîtrise en géographie. Le choix d'un directeur de recherche est toujours sujet à ratification par le Comité d'admission et de supervision et doit être fait au plus tard avant la fin du deuxième trimestre.

L'étudiant n'est pas dans l'obligation de soumettre un sujet de recherche précis au moment de son admission. Cependant, il doit préciser l'orientation générale de ses intérêts de recherches afin de permettre au Comité d'admission et de supervision de l'aviser en temps et lieu des possibilités d'encadrement.

Le projet de recherche du candidat doit être déposé au plus tard avant la fin du deuxième trimestre et ensuite approuvé par le Comité d'admission et de supervision. La procédure de dépôt du projet de recherche est décrite dans le fascicule départemental sur les études graduées.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 50 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	20 crédits
Projet de recherche	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de trois trimestres complets. La durée maximale du programme est de 12 trimestres consécutifs ou au maximum 4 ans que l'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

1. Cours hors profil de formation:

GGR -62065	3	SEMINAIRE A CONTENU VARIABLE *
GGR -62596	3	EPISTEMOLOGIE *
GGR -62597	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *
GGR -63479	1	SEMINAIRE MEMOIRE DE MAITRISE I *
GGR -63480	1	SEMINAIRE MEMOIRE DE MAITRISE II *
GGR -63507	3	COMPLEMENTS DE RECHERCHE (GEOGRAPHIE)

2. Cours des profils de formation:

A) Géographie physique:

GGR -60435	3	CLIMATOLOGIE AVANCEE *
GGR -60436	3	DENDROCHRONOLOGIE *
GGR -60441	3	ECOLOGIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *
GGR -62593	3	STRATIGRAPHIE DU QUATERNAIRE *
GGR -63150	3	GÉOMORPHOLOGIE AVANCEE *
GGR -63482	6	METHODES ET TECHNIQUES EN GEOGRAPHIE PHYSIQUE

B) Géographie historique et culturelle:

GGR -61188	3	GEOGRAPHIE CULTURELLE *
GGR -62965	3	PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT
GGR -63237	6	GEOGRAPHIE HISTORIQUE

C) Cartographie et systèmes d'information géographique:

GGR -60442	3	CARTOGRAPHIE STATISTIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR *
GGR -60443	3	COMMUNICATION CARTOGRAPHIQUE *
GGR -60449	3	METHODES QUANTITATIVES ET SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUES *
GGR -62599	3	STAGE EN TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES *

D) Problématique du développement des sociétés du Tiers Monde:

GGR -60446	6	PROBLEMES REGIONAUX DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
GGR -61281	3	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION *
GGR -62689	3	PROBLEMES GEOPOLITIQUES

E) Géographie urbaine et régionale:

GGR -60441	3	ECOLOGIE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *
GGR -61281	3	GEOGRAPHIE DE LA POPULATION *
GGR -62595	6	LES REGIONS METROPOLITAINES *
GGR -62689	3	PROBLEMES GEOPOLITIQUES
GGR -63483	3	TOURISME ET AMENAGEMENT REGIONAL
GGR -63508	6	RESSOURCES ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

Note:

1) En plus de ces cours, l'étudiant peut, avec l'approbation de son directeur de thèse ou des études, inscrire à son programme des cours qui apparaissent dans d'autres programmes gradués connexes à la géographie à condition qu'ils soient pertinents à son projet de recherche.

2) Les cours du programme ne sont pas nécessairement offerts à chaque année. L'horaire trimestriel des cours donne la liste des cours offerts ainsi que les noms de leurs titulaires. Prière de contacter le responsable à cette fin.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant s'inscrit à temps complet au programme durant ses deux premiers trimestres d'inscription. Le trimestre d'été ne compte pas en regard de cette exigence. Durant le trimestre d'été il lui est toutefois possible de poursuivre sa recherche et d'y inscrire des crédits de recherche.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Dans tous les cas, l'étudiant doit faire la preuve d'une connaissance suffisante de la langue française pour être admis à la maîtrise. L'étudiant qui ne peut faire la preuve d'une connaissance suffisante d'une langue seconde (généralement l'anglais ou l'espagnol) peut se voir imposer des cours de langue. En principe, toutes les thèses présentées à l'École des gradués de l'Université Laval doivent être rédigées en français. Toutefois, le Comité d'admission et de supervision peut autoriser la présentation d'une thèse dans une langue autre que le français: un résumé substantiel en français est alors exigé.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit prendre au moins neuf (9) crédits de cours (les compléments de recherche et les séminaires «mémoire de maîtrise» exclus) parmi la liste des cours du programme de géographie.

Le candidat doit compléter les cours du programme dans les deux trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Une fois le projet de recherche accepté, le candidat doit présenter deux séminaires devant les membres de son comité de direction de mémoire; la présentation est publique.

Le premier séminaire porte sur la présentation du projet de recherche et a lieu au même trimestre que le dépôt (deuxième trimestre d'inscription) et l'acceptation du sujet.

Le deuxième séminaire porte sur les résultats des recherches et a lieu dès que l'étudiant a obtenu de son directeur de recherche l'autorisation écrite de procéder à la dactylographie de son mémoire.

Le déroulement des séminaires est décrit dans le fascicule départemental sur les études graduées.

Les résultats du projet de recherche sont présentés sous la forme d'un mémoire. Si le candidat se spécialise en cartographie, le mémoire peut être constitué de deux travaux totalisant 30 crédits.

Le mémoire est soumis à un jury pour évaluation. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le ministère de l'Éducation du Québec, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Fondation de l'Université Laval et de nombreux autres organismes offrent des programmes de bourses pour les études graduées (se renseigner auprès du service des bourses de votre institution).

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Des postes d'auxiliaires d'enseignement sont ouverts aux étudiants de première année de maîtrise (effectuer la demande au moment de l'inscription) et des postes d'auxiliaires de recherche sont aussi disponibles dans le cadre des projets subventionnés (se renseigner auprès des professeurs).

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont collectives ou individuelles. Les groupes et laboratoires départementaux susceptibles d'offrir des services aux étudiants dans la poursuite de leurs travaux sont les suivants:

- le laboratoire de géographie culturelle;
- le laboratoire de géomorphologie;
- le laboratoire de biogéographie;
- le laboratoire de climatologie;
- le laboratoire de cartographie;
- la cellule de géographie sociale et d'analyse spatiale (LASCAR);
- le laboratoire de géographie historique;
- la cellule d'études et de recherches géographiques internationales (CERGI);
- le groupe de recherche sur l'espace, la dépendance et les inégalités (GREDIN).

Il existe également d'autres regroupements informels.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les maisons d'enseignement, les entreprises privées et les organismes publics et parapublics offrent les principaux débouchés aux étudiants qui sont titulaires d'un diplôme en géographie.

DOCTORAT

10 3.501.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en géographie a pour objectif de former des chercheurs autonomes, critiques et novateurs, de préparer à l'enseignement universitaire en géographie et au marché du travail dans les domaines où la formation en géographie est requise.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Géographie

Directeur: Germain Tremblay

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Géographie

Responsable: Germain Tremblay

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui détiennent une Maîtrise ès arts (géographie) sont admissibles au doctorat.

Toutefois la maîtrise ne garantit pas l'admission, car on tient compte également des lettres d'appréciation sollicitées par l'étudiant et de la progression de ses études tout au long de son programme de deuxième cycle. Les candidats détenant un diplôme de maîtrise dans une discipline pertinente sont également admissibles. Dans tous les cas, l'acceptation du candidat relève du Comité d'admission et de supervision.

Le candidat devrait rencontrer ou correspondre avec un ou des professeurs du département avant d'achever sa demande d'admission.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Avant l'admission, il est recommandé que les candidats prennent contact avec un directeur de recherche éventuel, mais le choix définitif d'un directeur de recherche par le candidat n'est pas une exigence préalable d'admission au doctorat en géographie. Le choix d'un directeur de recherche est toujours sujet à ratification par le Comité d'admission et de supervision et doit être fait au plus tard avant la fin du deuxième trimestre.

L'étudiant n'est pas dans l'obligation de soumettre un sujet de recherche précis au moment de son admission. Cependant, il doit préciser l'orientation générale de ses intérêts de recherches afin de permettre au Comité d'admission et de supervision de l'aviser en temps et lieu des possibilités d'encadrement.

Le projet de recherche du candidat doit être déposé au plus tard avant la fin du deuxième trimestre et ensuite approuvé par le Comité d'admission et de supervision. La procédure de dépôt du projet de recherche est décrite dans le fascicule départemental sur les études graduées.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	10 crédits
Projet de recherche	80 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée minimale d'un programme de troisième cycle est de six trimestres à temps complet. La durée maximale est de 21 trimestres consécutifs ou au maximum sept ans, que l'étudiant s'inscrive à temps plein ou à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
GGR -63160	3	LECTURES DIRIGÉES *
GGR -63164	3	SEMINAIRE-CONFÉRENCE
GGR -63477	2	SEMINAIRE-PARTICIPATION A EPISTEMOLOGIE
GGR -63478	2	SEMINAIRE-PARTICIPATION A METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE
GGR -63509	1	SEMINAIRE DE DOCTORAT
GGR -63510	3	SEMINAIRE-COLLOQUE
GGR -63514	3	STAGE DE DOCTORAT *

Autres cours:

Tous les cours de maîtrise (voir maîtrise ci-dessus, no 11) sauf GGR-60432, GGR-63479, GGR-63480.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant s'inscrit à temps complet à ce programme durant ses trois premiers trimestres d'inscription. Le trimestre d'été ne compte pas en regard de cette exigence. Durant le trimestre d'été, il est toutefois possible de poursuivre sa recherche et d'y inscrire des crédits de recherche.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus des habiletés linguistiques requises pour la maîtrise, une troisième langue pourrait être exigée par le directeur de thèse ou le comité compétent dans certains domaines de recherche. Dans ce cas, le degré de connaissance de la troisième langue doit être tel que le candidat puisse lire et comprendre les textes géographiques courants et effectuer des travaux bibliographiques.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les étudiants doivent prendre six (6) crédits (les lectures dirigées et le séminaire de doctorat exclus) parmi les cours du programme de géographie.

L'étudiant doit terminer les cours du programme dans les deux trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Au plus tard au cours du troisième trimestre, suivant sa première inscription, le candidat au doctorat devra présenter son projet de recherche par écrit. Le projet ne doit pas dépasser vingt-cinq (25) pages et doit être contresigné par le directeur de recherche et soumis pour approbation au Comité d'admission et de supervision. Lors du dépôt du projet, le directeur de recherche et l'étudiant doivent suggérer trois noms pour la constitution du comité de direction de recherche. Le Comité d'admission et de supervision peut modifier le choix des personnes désignées.

A la suite du dépôt du projet de recherche, un comité de direction comprenant trois professeurs sera constitué. Après lecture du projet, ce comité se chargera de proposer au candidat trois thèmes d'exploration qui seront débattus lors du séminaire de doctorat. Ces thèmes devront correspondre au champ d'intérêt du candidat. Le séminaire doit se faire en deux parties: présentation des trois thèmes d'exploration (durant le quatrième trimestre suivant la première inscription) et présentation du projet de recherche (durant le cinquième trimestre suivant la première inscription). Le trimestre d'été ne compte pas en regard de ces exigences.

Les résultats de la recherche sont présentés sous la forme d'une thèse. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu qu'en présence d'au moins trois examinateurs.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Des postes d'auxiliaires de recherche sont disponibles dans le cadre des projets subventionnés.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les détenteurs d'un doctorat ont accès aux mêmes débouchés que les titulaires de maîtrise (voir maîtrise no 20). De plus, le doctorat permet d'accéder à des postes dans l'enseignement et la recherche universitaire.

GÉOLOGIE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.215.01
Type B: 12 2.215.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise en géologie permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances générales avancées, d'approfondir un domaine particulier de la géologie ou du génie géologique, de s'initier à la recherche scientifique et d'acquérir une préparation adéquate à la pratique professionnelle de la géologie.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

a) Géologie des Appalaches

P.-A. Bourque, R. Laurent, P. St-Julien, M. Rocheleau, R. Hébert, M.-A. Bérubé

Travaux qui se font dans le cadre d'un groupe de recherches, dans les domaines de la géologie structurale et de la tectonique, de la stratigraphie, de la sédimentologie, de la volcanologie et de la pétrographie ignée, métamorphique et sédimentaire.

b) Géologie de l'ingénieur

M.-A. Bérubé, J.-Y. Chagnon, P. Gélinas, J. Locat

Travaux exécutés dans le cadre d'un groupe de recherches, dans les domaines de l'hydrogéologie, de la minéralogie appliquée, de la géotechnique et de la géophysique appliquée aux problèmes de génie et d'environnement.

c) Des travaux de recherches sont aussi menés de façon individuelle, dans les domaines de:

la géologie économique: R. Assad

la géochimie: L. Azzaria

la minéralogie-cristallographie: R. Ledoux

la biostratigraphie-paléontologie: J. Riva

la géologie du Précambrien: M. Rocheleau

la géophysique: M.K. Séguin

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DU PROGRAMME

Géologie

Directeur: Pierre-André Bourque

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Géologie

Responsable: Pierre-André Bourque

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (géologie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne cumulative (maximum 5 à l'Université Laval) de 3.5 ou son équivalent (70%) pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une discipline connexe à la géologie sont également admissibles à ce programme s'ils ont conservé une moyenne de 3.5 mais ils pourront, compte tenu de leur préparation antérieure, se voir imposer une scolarité complémentaire de cours du premier cycle. Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant dont le cheminement du programme est de type B doit être accepté par un directeur de recherche au moment de son inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	40 crédits
	Essais	20 crédits
Type B:	Cours propres au programme	20 crédits
	Projet de recherche	40 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
GLG -60450	4	ANALYSE STRUCTURALE DES TECTONITES	(P. St-Julien)
GLG -60451	3	MINÉRALOGIE DES ARGILES	(R. Ledoux)
GLG -60453	2	THÉORIE DU POTENTIEL	(M.-K. Séguin)
GLG -60456	4	MÉTALLOGÉNIE	(R. Assad)
GLG -60457	3	ÉTUDES EN EXPLORATION GÉOCHIMIQUE *	(L.-M. Azzaria)
GLG -60459	2	SEMINAIRES	(Groupe de professeurs)
GLG -60463	3	GÉOLOGIE DES APPALACHES	(P. St-Julien)
GLG -60465	3	PÉTROLOGIE DES ROCHES IGNEES *	(R. Laurent)
GLG -60989	3	GÉOCHIMIE DE L'ENVIRONNEMENT *	(L.-M. Azzaria)
GLG -61729	4	FACIES ET MILIEUX SÉDIMENTAIRES II - LES CARBONATES *	(P.-A. Bourque)
GLG -61862	2	PÉTROGRAPHIE DES CARBONATES	(P.-A. Bourque)
GLG -62147	1	SUJETS SPÉCIAUX (GÉOLOGIE)	
GLG -62148	2	SUJETS SPÉCIAUX (GÉOLOGIE)	
GLG -62149	3	SUJETS SPÉCIAUX (GÉOLOGIE)	
GLG -62150	4	SUJETS SPÉCIAUX (GÉOLOGIE)	
GLG -62609	3	PROPRIÉTÉS DES DÉPÔTS QUATÉRNAIRES	(P. Gélinas, J. Locat)
GLG -62610	3	HYDROGÉOLOGIE AVANCÉE *	(P. Gélinas)
GLG -62660	3	ÉCOGÉOLOGIE	(J.-Y. Chagnon)
GLG -62723	2	MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE À LA GÉOLOGIE *	(M.-A. Bérubé)
GLG -62726	3	GÉOPHYSIQUE APPLIQUÉE	(M.-K. Séguin)
GLG -62735	3	MINÉRALOGIE DÉTERMINATIVE	(R. Ledoux)
GLG -62798	3	FACIES ET MILIEUX SÉDIMENTAIRES I - GÉNÉRAL *	(P.-A. Bourque, M. Rocheleau)
GLG -62922	3	GÉOLOGIE DE L'INGÉNIEUR - PROBLÈMES	(J.-Y. Chagnon)
GLG -63375	3	MINÉRALOGIE AVANCÉE	(R. Ledoux)
GLG -63400	2	GÉOLOGIE DE LA CEINTURE D'ABITIBI	(M. Rocheleau)
GLG -63431	3	GÉOCHIMIE DES EAUX SOUTERRAINES	(P.-J. Gélinas)
GLG -63455	2	SÉDIMENTOLOGIE DES CARBONATES ACTUELS	(P.-A. Bourque)
GLG -63454	3	FACIES ET MILIEUX SÉDIMENTAIRES III - LES TERRIGÈNES	(M. Rocheleau)
GLG -63457	3	GÉOCHIMIE DES ROCHES IGNEES	(R. Laurent)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres à compter de la première inscription. Aux fins de satisfaire à cette exigence, un seul trimestre d'été peut compter. La durée normale d'une maîtrise est fixée à deux ans avec un maximum de temps de résidence de six trimestres, compte fait des trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant admis à ce programme, que ce soit comme étudiant régulier ou comme étudiant en stage probatoire (catégorie II), doit compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription.

Le cours «Séminaires» GLG-60459, est obligatoire pour tous les étudiants du deuxième cycle en géologie et consiste en une présentation orale du sujet de la thèse ou de l'essai. Cette présentation, qui a pour but de permettre à l'étudiant de faire une mise au point préliminaire de son travail, doit être donnée avant la rédaction de la thèse ou de l'essai.

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'étudiant dont le cheminement du programme est de type A doit présenter des essais pour un total de vingt crédits. Tout essai de sept crédits ou plus est évalué par deux examinateurs et la note est établie par le Comité à partir des notes attribuées par les membres du jury.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche (cheminement de type B) est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

Quant aux définitions, formats et autres modalités des thèses de maîtrise, le candidat suivra les recommandations du Comité des Thèses décrites dans «La thèse, guide de l'étudiant» (Ecole des gradués, Université Laval, 16 juin 1980).

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats au programme de géologie peuvent obtenir des bourses d'études auprès des organismes suivants:

Ministère de l'Éducation du Québec (Programme FCAC). La demande de bourse doit être faite en novembre.

Conseil de Recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. La demande de bourse doit être faite en novembre.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant a une bonne possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études. Seuls les étudiants «en résidence» (voir 12, ci-haut) peuvent obtenir des postes d'auxiliaires à l'enseignement ou à la recherche.

La durée maximale de résidence avec allocation de bureau et accès aux postes d'auxiliaires à l'enseignement est fixée à deux ans pour les étudiants en maîtrise. En de très rares occasions, sur recommandation du directeur de thèse, cette durée peut être prolongée dans le cas d'étudiants dont la progression est jugée satisfaisante par le Comité d'admission et de supervision.

Les compagnies minières et pétrolières ainsi que les gouvernements fédéral et provincial offrent une forte possibilité d'emplois d'été dans le domaine des études du candidat.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

L'étudiant a la possibilité de s'intégrer dans l'un ou l'autre des deux groupes de recherches oeuvrant au département de géologie: le groupe de recherches en géologie des Appalaches et le groupe de recherches en géologie de l'ingénieur. Il a aussi la possibilité de participer à des projets conjoints avec l'Institut national de la Recherche scientifique - Géoresources.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, les industries minières et pétrolières, les services gouvernementaux et les services d'ingénieurs conseils constituent les principaux débouchés à ce programme.

DOCTORAT**10 3.215.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme de doctorat en géologie est largement axé sur des activités de recherche et permet une spécialisation avancée dans divers domaines de la géologie fondamentale ou appliquée. Il vise:

- a) à rendre l'étudiant apte à élaborer et mettre sur pied des projets de recherche originale;
- b) à le rendre autonome dans la conduite de ces projets;
- c) à lui permettre d'exceller dans des activités professionnelles de recherche et/ou d'enseignement universitaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les domaines de recherche sont les mêmes que ceux de la Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Géologie

Directeur: Pierre-André Bourque

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Géologie

Responsable: Pierre-André Bourque

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, le candidat doit posséder un dossier académique au dessus de la moyenne et avoir montré des aptitudes à conduire une recherche originale. Il doit normalement posséder une formation en géologie ou en génie géologique, mais toute autre formation pertinente à son travail de recherche peut être considérée.

Exceptionnellement, un étudiant inscrit dans un programme de maîtrise peut, sans compléter la maîtrise, être admis dans un programme de doctorat, à condition d'avoir passé au moins trois trimestres complets dans un programme de maîtrise, d'avoir acquis les crédits de cours de la maîtrise et montrer qu'il possède les qualités nécessaires à l'admission au programme de doctorat.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le nom du directeur qui a accepté de diriger sa recherche. S'il est admis, il se verra attribuer un comité-conseil de trois ou quatre personnes chargées d'encadrer ses travaux.

Avant la fin du troisième trimestre d'inscription, l'étudiant doit soumettre au comité d'admission et de supervision, par écrit, une proposition de recherche définissant bien son projet.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	8 crédits
Projet de recherche	82 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Les crédits du programme sont normalement répartis sur six trimestres, à raison de 15 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins six trimestres (sans être obligatoire l'inscription au trimestre d'été est admise) à compter de la première inscription. Cette période définit le temps minimal de résidence.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant inscrit dans un programme de doctorat doit se présenter à un examen de doctorat, avant la fin du troisième trimestre, à compter de la première inscription. Les règles régissant cet examen peuvent être obtenues auprès du directeur des programmes de deuxième et troisième cycles du département de géologie.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Se référer au document de l'École des gradués «La thèse, règles et procédures».

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

Un étudiant gradué inscrit au doctorat, et ayant complété avec succès les examens cités au point 14, peut à l'occasion être chargé de cours. Il peut remplacer temporairement un professeur ou être responsable d'un chapitre d'un cours sous la supervision d'un professeur.

La durée de résidence avec allocation de bureau et accès aux postes d'auxiliaires à l'enseignement est fixée à quatre ans pour les étudiants au doctorat.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

HISTOIRE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.511.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise en histoire ont pour objectifs généraux à la fois l'apprentissage de méthodes de recherche, l'élargissement et l'approfondissement des champs de connaissances et enfin l'échange de méthodes et de connaissances.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Histoire ancienne

- a) Grecque: Léopold Migeotte
- b) Romaine: Ella Hermon

Histoire de l'Europe

- a) Haut moyen âge
Histoire religieuse et culturelle: Joseph-Claude Poutin
- b) Bas moyen âge
Histoire sociale et économique: Rodrigue Lavoie
- c) Période moderne
Histoire sociale de la France: André Sanaçon
Histoire religieuse et culturelle de l'Europe: Claire Dolan
Histoire socio-économique de l'Europe (pays autres que la France): Bogumil Koss
- d) Période contemporaine
France
Histoire économique et sociale: Jacques Dagneau
Histoire sociale (XIXe siècle): Christine Piette
Angleterre: impérialisme britannique et histoire économique de la France: Barrie Ratcliffe
Histoire de la Presse: Elzéar Lavoie
Histoire de l'Europe de l'est: Bogumil Koss

Canada-Québec

- a) Ethnologie historique de l'Amérique du Nord
- b) Nouvelle-France
Histoire sociale et économique: Jacques Mathieu
- c) Le XIXe siècle
De 1760 à 1867
Histoire socio-culturelle et la ville et la région de Québec: Claude Galarneau
Histoire sociale et économique notamment de la région de Québec: Jacques Bernier
De 1867 à 1900
Histoire culturelle et religieuse: Nive Voisine
Histoire sociale et religieuse: Jean Hamelin
Histoire économique et administrative: Marc Vallières
Etude de la Presse et des moyens de communication: Elzéar Lavoie
Histoire économique et sociale: Jocelyn Létourneau

- d) Le XXe siècle
De 1890 à 1930, Histoire politique et sociale: Réal Bélanger
De 1929 à nos jours, Histoire politique et culturelle: Richard Jones
Histoire économique et sociale: Jocelyn Létourneau
Histoire sociale et religieuse: Jean Hamelin
Histoire économique et administrative: Marc Vallières
Etude de la Presse et des moyens de communication: Elzéar Lavoie

Histoire des amérindiens: Denys Delage

Histoire des Amériques

- a) Les Etats-Unis
Les Franco-Américains: Yves Roby

- b) L'Amérique latine.
Marie Lapointe

Histoire d'Afrique

L'Afrique subsaharienne du XIXe siècle à la décolonisation et l'Afrique centrale aux XIXe et XXe siècles: Bogumil Koss

Communication de l'histoire

Analyse des mémoires collectives et des potentiels sociaux et culturels de l'histoire scientifique.
Production et expérimentation d'instruments historiques destinés à des publics non scolaires: André Ségal

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Histoire

Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: histoire

Responsable: Richard Jones

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont détenteurs d'un baccalauréat ès arts spécialisé en histoire, ou d'un baccalauréat ès arts avec majeure en histoire. Les candidats dont la mineure est en langues ou en pédagogie devront effectuer une scolarité d'appoint pouvant aller jusqu'à trente crédits de premier cycle selon l'évaluation que le sous-comité fera de leur dossier.

Pour être admissibles, les candidats doivent avoir conservé dans leur précédent cycle d'études une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5. Le sous-comité compétent se réserve le droit d'examiner d'un oeil favorable les dossiers des candidats qui auraient conservé une moyenne cumulative légèrement inférieure mais qui auraient manifesté une progression marquée au cours de leur précédent cycle d'études.

Les étudiants qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités et qui sont titulaires d'un baccalauréat spécialisé ou avec majeure (60 crédits) en histoire équivalent à celui de Laval sont admissibles à la maîtrise. Les étudiants qui détiennent un baccalauréat spécialisé en études anciennes avec concentration en histoire sont admis à la maîtrise en histoire si leur projet de recherche porte sur l'histoire de l'Antiquité.

Conditions d'admission des candidats du Canada anglais:

- B.A. with Honours (histoire): scolarité régulière de maîtrise;
- B.A. with Honours (autre discipline): un an de prémaîtrise;
- B.A. with Major (histoire): un an de prémaîtrise;
- B.A. with Major (autre discipline) (ces candidats doivent justifier d'une formation équivalente à une majeure en histoire au premier cycle)
- B.A. General;

Les candidats possédant un baccalauréat spécialisé dans une discipline autre que l'histoire sont également admissibles à la maîtrise à condition d'effectuer une scolarité d'appoint pouvant aller jusqu'à trente crédits au niveau du premier cycle. Les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou avec majeure dans une autre discipline que l'histoire doivent justifier d'une formation équivalente à une majeure en histoire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche prend l'une des deux formes suivantes:

soit une recherche menée suivant les étapes classiques de la recherche historique;

soit une recherche qui comporte la réalisation d'un stage auprès d'un organisme, d'une institution ou d'un groupe et qui s'appuie sur l'expérience de pratique sociale ou professionnelle.

Un candidat ne peut être admis à la maîtrise que si un professeur du Département d'histoire a accepté de diriger son mémoire. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du département avant de faire sa demande d'admission. Le candidat de l'extérieur qui ne connaît aucun professeur du Département spécialiste du domaine dans lequel il veut faire ses études de maîtrise doit, avant de faire sa demande d'admission, s'adresser au Directeur du programme en lui précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser; ce dernier fera le nécessaire pour le mettre en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Le candidat qui demande son admission à la maîtrise doit accompagner cette demande d'une inscription de son projet de recherche. Autant que possible, ce plan de travail comprendra les éléments suivants:

- a) type de projet de recherche retenu;
- b) titre au moins provisoire de la recherche;
- c) délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
- d) hypothèse de travail, si elle est connue;
- e) preuve de l'intérêt du sujet et état de la question;
- f) indication des principales sources à exploiter.

Ce document devra au préalable être contresigné par le directeur de recherche pressenti.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Projet de recherche

18 crédits
30 crédits

Les dix-huit crédits de cours forment deux ensembles distincts:

une majeure (12 crédits) composée de cours reliés au champ de recherche du candidat;

une mineure (6 crédits) qui se situe en dehors de ce champ.

La scolarité se compose donc d'un projet de mémoire, d'un séminaire de recherche (bassin A) et d'un séminaire choisi parmi ceux offerts dans les trois bassins (A, B ou C).

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

1) Cours obligatoires

NMC	Cr	Titre
HST -62788	6	PROJET DE MEMOIRE *

2) Les autres cours sont répartis à l'intérieur de trois bassins différents:

bassin A: séminaires de recherche
bassin B: séminaires méthodologiques et-ou historiographiques
bassin C: séminaires d'histoire appliquée.

Le bassin auquel appartient chaque cours est défini à partir des objectifs du cours et de son contenu pour le trimestre en cause.

HST -61381	6	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'EUROPE II	(E. Lavoie)
HST -60473	6	HISTOIRE MEDIEVALE I *	(J.-C. Poulin)
HST -61714	6	HISTOIRE MEDIEVALE II	(R. Lavoie)
HST -60481	6	HISTOIRE MODERNE DE L'EUROPE I	(C. Dolan)
HST -61379	6	HISTOIRE MODERNE DE L'EUROPE II	(A. Santafon)
HST -62816	6	HISTOIRE MODERNE DE L'EUROPE III	
HST -60474	6	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'EUROPE I	(C. Piette)
HST -61805	6	HISTOIRE CONTEMPORAINE DE L'EUROPE III	(J. Dagneau)
HST -60475	6	HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE I *	(J. Mathieu)
HST -61716	6	HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE II *	
HST -60469	6	HISTOIRE SOCIO-CULTURELLE DU QUEBEC (1760-1867) *	(C. Galarneau)
HST -61378	6	HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DU CANADA (1760-1867) *	(J. Bernier)
HST -60468	6	HISTOIRE DE L'EGLISE AU QUEBEC (1867-1896) *	(N. Voisine)
HST -60476	6	HISTOIRE DU QUEBEC XIXe - XXe SIÈCLES	(J. Hamelin)
HST -61376	6	HISTOIRE POLITIQUE DU CANADA (1890-1929) *	(R. Bélanger)
HST -61377	6	HISTOIRE POLITIQUE DU QUEBEC (depuis 1930) *	(R. Jones)
HST -61712	6	HISTOIRE DES AMÉRIQUES I	(Y. Roby)
HST -61713	6	HISTOIRE DES AMÉRIQUES II	(M. Lapointe)
HST -61380	6	EPIGRAPHIE GRECQUE *	(L. Migeotte)
HST -61990	6	HISTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE DU CANADA, XIX-XXe SIÈCLES	(M. Vallières)
HST -62788	6	PROJET DE MEMOIRE *	
HST -62067	1	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -62068	2	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -62069	3	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -62070	4	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -62327	5	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -62328	6	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE)	
HST -63645	6	LA DIFFUSION DE L'HISTOIRE	
HST -63607	6	LA CONSOMMATION DE MASSE AU QUEBEC	(J. Létourneau)
MSL -63638	6	MUSEOLOGIE	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit souhaitable que l'étudiant fasse une partie de ses études à temps complet, le programme n'a pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent toutefois se rappeler qu'ils sont tenus de s'inscrire à temps complet durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les candidats doivent justifier de leur aptitude à lire une seconde langue vivante liée à leurs préoccupations de thèse (généralement l'anglais), lors d'un examen obligatoire au début de leur scolarité; ils pourront se voir imposer des cours de langue comme scolarité complémentaire.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres (étés compris) qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I) et les étaler sur deux trimestres au moins.

Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire ou de prémaîtrise doit, pour l'ensemble de ces cours, obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire; cet exercice de recherche personnelle a en moyenne cent trente pages dactylographiées.

Modalités de la lecture préalable:

Au moment où le candidat a terminé la rédaction de son mémoire, il en remet le manuscrit à son directeur. Le directeur, après l'avoir lue, le remet à un collègue dont il a fait approuver le choix par le Comité compétent de l'École des gradués. Ce collègue, qui est généralement spécialiste de la même discipline que le directeur, procède alors à la «lecture préalable» et fait rapport au directeur de recherche. Ce n'est qu'après cette étape que le candidat peut obtenir de son directeur, dont la responsabilité reste entière sur tous les aspects du mémoire, l'autorisation de faire dactylographier son mémoire, après avoir

apporté à son texte, le cas échéant, les corrections demandées. Cette phase de lecture préalable dure environ un mois.

Dans le cas où le candidat a un co-directeur de mémoire, il doit remettre un exemplaire de son mémoire au Département en plus des sept exemplaires exigés par l'École des gradués. Le mémoire est évalué par trois examinateurs dont l'un peut être un spécialiste de l'extérieur.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le Département d'histoire offre à chaque année aux étudiants avancés à temps complet quelques postes d'auxiliaires d'enseignement ou de recherche à temps partiel; de plus, certains projets de recherche des professeurs du Département offrent quelques postes d'auxiliaires de recherche.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. L'étudiant a toutefois la possibilité de s'intégrer dans des unités de recherche, comme le Laboratoire d'histoire religieuse ou le groupe de recherche en histoire socio-culturelle du Québec.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement ainsi que la recherche au sein d'organismes spécialisés sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.511.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de doctorat se distinguent de celles de la maîtrise par une plus grande autonomie du chercheur qui se traduit dans une méthode plus personnelle, par une contribution originale au savoir et, enfin, par une ouverture plus grande au travail interdisciplinaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

A) Histoire ancienne

- a) Grecque: Léopold Migeotte
- b) Romaine: Ella Hermon

B) Histoire de l'Europe

- a) Moyen âge
Histoire religieuse et culturelle: Joseph-Claude Poulin
Histoire sociale et économique: Rodrigue Lavoie

- b) Période moderne
Histoire sociale de la France: André Sanjaçon
Histoire économique de l'Europe (pays autres que la France): Bogumil Koss
Histoire religieuse et socioculturelle en France au XVI^e siècle: Claire Dolan

- c) Période contemporaine
France

- Histoire économique et sociale: Jacques Dagneau
- Histoire sociale (XIX^e siècle): Christine Piette
- Angleterre: empire britannique, histoire économique de la France, 1^{ère} partie du XIX^e siècle: Barrie Ratcliffe
- Histoire de la presse: Elzéar Lavoie
- Histoire de l'Europe de l'est: Bogumil Koss

C) Canada-Québec

- a) Ethnologie historique de l'Amérique du Nord

- b) Nouvelle-France
Histoire sociale et économique: Jacques Mathieu

- c) Le XIX^e siècle
De 1760 à 1867

- Histoire socio-culturelle et la ville et la région de Québec: Claude Galameau
- Histoire sociale et économique notamment de la région de Québec: Jacques Bernier
- De 1840 à 1900
Histoire sociale et religieuse: Jean Hamelin
Histoire économique et administrative: Marc Vallières
- De 1867 à 1900:
Histoire culturelle et religieuse: N. Voisine
Etude de la presse et des moyens de communication: Elzéar Lavoie
Histoire économique et sociale: Jocelyn Létourneau

- d) Le XX^e siècle

- De 1890 à 1929, histoire politique et sociale: Réal Bélanger
- De 1930 à nos jours, histoire politique et culturelle: Richard Jones
- Histoire sociale et religieuse: Jean Hamelin
- Histoire économique et administrative: Marc Vallières
- Etude de la presse et des moyens de communication: Elzéar Lavoie
- Histoire économique et sociale: Jocelyn Létourneau

- e) Architecture du Québec

- a) Architecture XIX^e et XX^e siècles: Claude Bergeron
- b) Architecture ancienne du Québec: Luc Noppen

- f) Histoire des amérindiens: Denys Delage

D) Histoire des Amériques

- a) Les États-Unis
Les Franco-Américains: Yves Roby

- b) L'Amérique latine
Le Mexique: Marie Lapointe

E) L'Afrique

- Afrique centrale aux XIX^e et XX^e siècles: Bogumil Koss

F) Art du Québec

- a) Architecture de l'époque moderne et contemporaine
Claude Bergeron et Luc Noppen

- b) Art ancien, peinture, sculpture et arts mobiliers
John R. Porter (des origines au début du XX^e siècle)

G) Art de l'Europe

- a) Art médiéval: Roland Sanjaçon et Jean-Guy Violette

- b) Art moderne et contemporain
XIV^e-XVII^e siècle: M. N. Boisclair
XVIII^e siècle à 1945: David Karel
1945 à nos jours: Elliott Moore

H) Art de l'Amérique du Nord(excepté le Québec)

- a) Architecture de l'époque moderne et contemporaine: Claude Bergeron et Luc Noppen
- b) Art de l'époque moderne et contemporaine: David Karel et Elliott Moore

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Histoire

Directrice: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: histoire

Responsable: Richard Jones

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès arts (histoire) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Dans le cas du doctorat dans le champ de l'histoire de l'art, la maîtrise en histoire de l'art ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission.

Le candidat doit en plus avoir obtenu pour sa maîtrise sa scolarité complémentaire ou ses études prédoctorales une moyenne égale ou supérieure à 3,5.

Les titulaires d'une maîtrise dans une autre discipline que l'histoire doivent pouvoir justifier d'une connaissance équivalente à quarante-deux crédits d'histoire pour être admissibles au doctorat.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	105 crédits

Les cours propres au programme comprennent un projet de scolarité de neuf crédits et un séminaire de méthodologie de six crédits.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

NMC	Cr	Titre
HST -61283	6	SEMINAIRE DE DOCTORAT

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse; cette contribution originale à la discipline a en moyenne cinq cents pages dactylographiées. Il y a lecture préalable. (Pour les modalités de cette dernière, voir Maîtrise ci-dessus, no 15). Dans le cas où le candidat a un co-directeur de thèse, il doit remettre un exemplaire supplémentaire de sa thèse. La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs dont l'un est de l'extérieur de l'Université.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

HISTOIRE DE L'ART

MAÎTRISE

Type B: 12 2.105.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au niveau de la maîtrise, les études en histoire de l'art se veulent assez souples et étendues pour permettre de former divers spécialistes aptes à diffuser et à faire progresser la connaissance de l'art.

L'étudiant y approfondira ses connaissances de l'art, en même temps qu'il se familiarisera avec les méthodes de travail propres au domaine de recherche qu'il aura choisi. L'approche de l'oeuvre d'art et des phénomènes artistiques sera principalement historique, analytique et critique.

Dans ses études et ses travaux de recherche, l'étudiant s'appuiera autant que possible, et selon les sujets, sur l'étude directe des objets d'art et des sources premières. Il devra simultanément se familiariser avec les problèmes que ces oeuvres posent: leur commande, leur lieu d'exécution, leur historique, leur contexte politico-socio-culturel et, le cas échéant, les différentes hypothèses déjà formulées à leur propos. L'étudiant sera enfin appelé à approfondir les théories artistiques relatives à la discipline et, plus spécifiquement, celles qui sont en étroite relation avec son domaine de recherche.

Par son mémoire en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode (recherche, interprétation et rédaction) et qu'il a acquis une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

A. Art de l'Antiquité

Equipe d'archéologie classique

B. Art de l'Europe

a) Art et architecture du moyen âge
Roland Sanfaçon et Jean-Guy Violetteb) Architecture de l'époque moderne et contemporaine
Claude Bergeronc) Art de l'époque moderne et contemporaine
Marie-Nicole Boisclair (XIVe-XVIIe siècles)
David Karel (du XVIIIe siècle à 1945)
Elliott Moore (de 1945 à nos jours).

C. Art de l'Amérique du Nord (excepté le Québec)

a) Architecture de l'époque moderne et contemporaine
Claude Bergeron et Luc Noppenb) Art de l'époque moderne et contemporaine (jusqu'en 1945)
David KarelC) Art contemporain
Elliott Moore

D. Art du Québec

a) Architecture de l'époque moderne et contemporaine
Claude Bergeron et Luc Noppenb) Art de l'époque moderne et contemporaine
John R. Porter (des origines au début du XXe siècle).

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Histoire de l'art

Directeur: Claire Dolan

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Histoire: histoire de l'art

Responsable: Elliott Moore

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont titulaires d'un Baccalauréat ès arts spécialisé en histoire de l'art, ou d'un Baccalauréat ès arts avec majeure (60 crédits) en histoire de l'art, sont admissibles à la maîtrise. De plus les candidats doivent avoir conservé dans leur précédent cycle d'études une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5. Le Comité d'admission et de supervision se réserve le droit d'examiner d'un oeil favorable les dossiers des candidats qui auraient manifesté une progression marquée au cours de leur précédent cycle d'études.

Pour les étudiants qui ont un baccalauréat dans une ou des disciplines du secteur des sciences humaines autres que l'histoire de l'art, on exigera comme stage probatoire à la maîtrise, 30 crédits dans le programme d'histoire de l'art du premier cycle et en particulier les cours obligatoires de la majeure ou

leurs équivalents. Ce nombre de crédits pourra être réduit en tenant compte de la pertinence des cours précédemment suivis, du projet de recherche et de la qualité du dossier.

Pour les étudiants qui ont un baccalauréat comprenant une mineure en histoire de l'art, on exigera 15 crédits. Dans ce cas, on appliquera les mêmes règles de réduction éventuelle du stage probatoire, mais en ne considérant que les cours du baccalauréat n'entrant pas dans la mineure d'histoire de l'art.

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités doivent pouvoir justifier d'une formation comparable.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Un candidat ne peut être admis à la maîtrise que si un professeur du département a accepté de diriger sa recherche. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du département avant de faire sa demande d'admission. Le candidat de l'extérieur qui ne connaît aucun professeur du département spécialiste du domaine dans lequel il veut faire ses études de maîtrise doit, avant de faire sa demande d'admission, s'adresser au directeur du programme en lui précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser; le nécessaire sera fait pour le mettre en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Le candidat qui demande son admission à la maîtrise doit accompagner cette demande d'une description de son projet de recherche. Autant que possible, ce plan de travail comprendra les éléments suivants:

- titre au moins provisoire du mémoire;
- délimitation du sujet, dans l'espace et le temps;
- hypothèse de travail, si elle est connue;
- preuve de l'intérêt du sujet et état de question;
- indication des principales sources à exploiter;
- éventuellement, une première ébauche du plan.

Ce document devra au préalable être contresigné par le directeur de recherche pressenti.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	30 crédits

Le programme de scolarité comprend trois types d'exercices:

Le cours Projet de mémoire, de 6 crédits (obligatoire)

Un séminaire, de 6 crédits, à choisir parmi les cours du programme

Un second séminaire, de 6 crédits, ou encore un projet étudiant.

En aucun cas, un étudiant ne pourra compléter plus de 12 crédits sous la direction d'un même professeur (incluant le projet de thèse).

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
HAR -61596	6	ART DU PASSE I	(L. Noppen)
HAR -60478	6	ART DU PASSE II	(R. Sanfaçon)
HAR -61719	6	ART DU PASSE III	(D. Karel)
HAR -61375	6	ART DU XXe SIECLE I	(C. Bergeron)
HAR -61597	6	ART DU XXe SIECLE II	
HAR -62321	1	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62322	2	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62323	3	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62324	4	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62325	5	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62326	6	SUJETS SPECIAUX (HISTOIRE DE L'ART)	
HAR -62909	6	ART DU PASSE IV	(M.-N. Boisclair)
HAR -63132	6	PROJET DE MEMOIRE	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

Bien qu'il soit souhaitable que l'étudiant fasse une partie de ses études à temps complet, le programme n'a pas d'exigences précises à ce sujet. Les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent toutefois se rappeler qu'ils sont généralement tenus de s'inscrire à temps complet durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les candidats doivent justifier de leur aptitude à lire une seconde langue vivante liée à leurs préoccupations de thèse (généralement l'anglais), lors d'un examen obligatoire au début de leur scolarité; ils pourront se voir imposer des cours de langue comme scolarité complémentaire.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres (étés compris) qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I) et les étaler sur deux trimestres au moins.

Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire ou de pré-maîtrise doit, pour l'ensemble de ces cours, obtenir une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire; cet exercice de recherche personnelle comporte entre 80 et 120 pages dactylographiées.

Modalités de la lecture préalable

Pour les modalités de la lecture préalable, voir HISTOIRE, Maîtrise, no 15.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le Département d'histoire offre, à chaque année, aux étudiants avancés à temps complet, quelques postes d'auxiliaires d'enseignement et de recherche à temps partiel; de plus, certains projets de recherche des professeurs du Département offrent quelques postes d'auxiliaires de recherche.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Plusieurs professeurs ont mis sur pied des projets de recherche impliquant des équipes de professeurs et d'étudiants. Il est loisible à l'étudiant à la maîtrise de s'intégrer à ces équipes ou de mener sa recherche de façon strictement individuelle.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre les maisons d'enseignement, les organismes gouvernementaux et les musées constituent les principaux débouchés de ce programme.

INFORMATIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.326.01
Type B: 12 2.326.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise en informatique ont pour but de permettre à l'étudiant de s'initier à la recherche et d'approfondir un sujet en informatique. Il sera capable d'élaborer des projets en informatique, de prendre en charge des systèmes informatiques, de diriger des équipes d'analystes et de programmeurs, et de collaborer avec des responsables d'autres secteurs pour le développement de systèmes. De plus, le détenteur d'une maîtrise de type B pourra envisager d'entreprendre des études de troisième cycle en informatique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les étudiants pourront approfondir leurs connaissances dans plusieurs domaines en participant, dans le cadre de leurs travaux, aux activités de recherche des professeurs:

Gestion de l'informatique: P. Ardouin

Infographie: E. Bulman, C.R. Lamontagne et C. Dupuis

Informatique répartie et réseaux: T. Vo-Dai

Conception et systèmes de gestion des bases de données: A. Gamache et B. Moulin

Logiciel: J. Bergeron, P. L'Ecuyer, C. Dupuis et E. Bulman et A. Gamache

Simulation et modélisation: T. Vo-Dai, P. L'Ecuyer

Systèmes d'exploitation et systèmes multiprocesseurs: M.D. Bui, D. Planchamp et R. Lamontagne

Bureautique et systèmes d'informations de gestion: L. Locong, P. Ardouin, A. Gamache, G. Simian et M.-M. Boulet

Intelligence artificielle et systèmes experts: B. Moulin, M.D. Bui, R. Lelouche, T. Vo-Dai et S. Star

Applications de l'intelligence artificielle dans les organisations: B. Moulin, S. Star, G. Simian, T. Vo-Dai, A. Gamache, R. Lelouche et L.P.A. Robichaud

Systèmes de formation informatisés: M.-M. Boulet et R. Lelouche

Méthodologies de conception de systèmes: B. Moulin

Pédagogie de l'informatique: M. Dupras et R. Lelouche

Enseignement intelligemment assisté par ordinateur: R. Lelouche

Impacts socio-économiques et culturels de l'informatisation: P. Ardouin, A. Gamache et L. Locong

Robotique: M.D. Bui

Recherche opérationnelle: P. L'Ecuyer, T. Vo-Dai, L.P.A. Robichaud et C. Dupuis

Langage APL: L.P.A. Robichaud et G. Simian

L'ordinateur dans l'usine: M.D. Bui, L. Locong et P. Marchand

Informatique théorique: R. Caillibot

3. GRADE

Maître ès sciences (M. Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Informatique

Directeur: Lam Locong

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Informatique

Responsable: Lam Locong

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (informatique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Une scolarité complémentaire de premier cycle pourra être imposée suivant la préparation antérieure du candidat.

Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne cumulative de 3.5 sur 5 ou plus pour l'ensemble de ses études de premier cycle. Ceci constitue un critère minimal d'admission.

Les nouveaux étudiants peuvent être admis à ce programme aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'essai ou le mémoire est un travail exécuté par l'étudiant sous la direction d'un professeur, dans un domaine particulier de l'informatique. En particulier, l'essai peut revêtir la forme d'un stage pratique dans une entreprise. Dans tous les cas, l'étudiant doit rédiger un rapport selon les normes prévues à cette fin. Le projet d'essai ou de mémoire doit être approuvé par le Comité d'admission et de supervision au plus tard à la fin du premier trimestre.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	30 crédits
	Essai	18 crédits
Type B:	Cours propres au programme	18 crédits
	Projet de recherche	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée normale est de quatre trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

LISTE 1 (L1)

IFT	-61796	3	BASE DE DONNEES II *
IFT	-61797	3	GESTION DES PROJETS EN INFORMATIQUE
IFT	-61871	3	SEMINAIRE EN INFORMATIQUE *
IFT	-61874	3	TRAITEMENT GRAPHIQUE
IFT	-61881	3	SECURITE DES SYSTEMES
IFT	-62338	3	SUJETS SPECIAUX (INFORMATIQUE)
IFT	-62399	3	SUJETS SPECIAUX (INFORMATIQUE)
IFT	-63271	3	LECTURES DIRIGÉES *
IFT	-63673	3	COMPILATION ET LANGAGES FORMELS
IFT	-63674	3	EVALUATION DE LA PERFORMANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES
IFT	-63675	3	RESEAUX D'ORDINATEURS ET SYSTEMES DISTRIBUTIQUES
IFT	-63676	3	REPRESENTATION DES CONNAISSANCES ET MODELISATION CONCEPTUELLE
IFT	-63677	3	CONCEPTION ET ARCHITECTURE DES SYSTEMES EXPERTS
IFT	-63678	3	SYSTEMES D'EXPLOITATION
IFT	-63690	3	METHODES AVANCEES DE SIMULATION
IFT	-63691	3	ANALYSE D'ALGORITHMES
IFT	-63701	3	GENIE LOGICIEL *

Note: Au besoin l'étudiant pourra compléter sa scolarité par des cours hors département, approuvés par le directeur du programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence ne peut être satisfaite uniquement au cours des trimestres d'été.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Selon les politiques en vigueur à la Faculté des sciences et de génie, le département offre des possibilités de travail à temps partiel comme chargé de cours, assistant d'enseignement ou assistant de recherche.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant individuelles que collectives. Selon le sujet de son projet, l'étudiant pourra s'insérer dans une équipe ou un groupe existant.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Il existe un grand nombre de fonctions auxquelles pourront aspirer les nouveaux diplômés, dans différents domaines de l'informatique: informatique de gestion, informatique technique, logiciel, gestion de l'informatique, recherche et développement, etc. Les administrations publiques, les firmes de consultation et les entreprises privées constituent une source importante des débouchés pour les finissants en informatique.

LINGUISTIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.121.01
Type B: 12 2.121.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la linguistique et d'acquérir la méthode appropriée à la recherche.

La maîtrise avec thèse est le préalable aux études de Ph.D. en linguistique. La maîtrise sans thèse permet de compléter la formation linguistique de l'étudiant dans certains domaines spécialisés qui ne font pas l'objet d'un enseignement spécifique au niveau du baccalauréat. Les champs d'études où il est possible d'envisager une maîtrise sans thèse sont donc restreints, et concernent surtout la didactique des langues, qui peut être jumelée avec d'autres domaines.

La maîtrise sans thèse en linguistique est considérée normalement comme un diplôme terminal. Elle permet exceptionnellement d'accéder au doctorat pourvu que le candidat ait fait la preuve de son aptitude à faire de la recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Le programme offre la possibilité d'accomplir des études en vue de l'obtention d'un M.A. ou d'un Ph.D. dans les principaux domaines de la linguistique.

Les champs d'enseignement et de recherche (théorie, description, enseignement, comparaison) qui suivent s'inscrivent dans les grandes orientations du Département de langues et linguistique:

1- Le français, et plus particulièrement le français en Amérique du Nord.

2- L'anglais, l'allemand, l'espagnol, les langues autochtones.

Liste des professeurs: le (2) désigne les professeurs habilités à diriger au niveau de la maîtrise seulement.

ALVAREZ, Gerardo
Didactique générale

BOISVERT, Lionel(2)
Ancien français; philologie de l'ancien français (paléographie, critique textuelle, édition de textes)

BOUDREAU, André(2)
Didactique de la lecture en langue étrangère; didactique générale

BOUDREAU, Marcel
Phonétique générale; phonétique du français; phonétique du français québécois

BOULANGER, Jean-Claude
Terminologie théorique et pratique. Néologie générale et spécialisée. Lexicographie française théorique et pratique.

BOULOUFFE, Jacqueline
Didactique générale. Processus cognitifs dans l'apprentissage-enseignement des langues. Procédés d'intervention (méthodologie) dans l'enseignement des langues secondes et étrangères (français et anglais). Didactique des langues et psychomécanique du langage

BUREAU, Conrad
Grammaire théorique et descriptive; stylistique du français moderne

COUPAL, Lysanne
Phonétique générale, française, espagnole, différentielle du français et de l'espagnol; correction phonétique; dialectologie hispano-américaine

DESHAIES, Denise
Sociolinguistique

DULONG, Gaston
Histoire de la langue franco-québécoise; dialectologie franco-québécoise; lexicologie et sémantique du français québécois

FAITELSON-WEISER, Silvia
Grammaire de l'espagnol. Grammaire différentielle de l'espagnol et du français. Linguistique évolutive; grammaire diachronique de l'espagnol. Lexicologie.

GALLUP, John
Histoire de la grammaire

GENDRON, Jean-Denis
Analyse des contacts interculturels et interlinguistiques

HIRTLE, Walter
Psychomécanique du langage; grammaire de l'anglais moderne (du point de vue psychomécanique)

HUOT, Diane(2)
Didactique des langues.

JUHEL, Denis
Stylistique comparée du français et de l'anglais; théorie de la traduction

JUNEAU, Marcel
Histoire de la langue franco-québécoise; dialectologie française, gallo-romane, franco-québécoise; lexicologie et sémantique du français québécois; philologie québécoise (critique textuelle, édition de textes anciens)

LAFORGE, Lorne
Didactique générale, analytique

LAVOIE, Gilles
Phonétique franco-québécoise; stylistique du français moderne

LEBEL, Jean-Guy
Phonétique différentielle du français et de l'anglais; correction phonétique

LEFLEM, Daniel (2)
Morphologie et syntaxe (du point de vue psychomécanique)

LESAGE, René
Grammaire du français moderne (du point de vue psychomécanique); syntaxe du français (du point de vue psychomécanique)

MACKEY, William F.
Bilinguisme; pérolinguistique; lexicométrie; politique linguistique; didactique des langues; sociologie du langage.

MANIET, Albert
Grammaire comparée des langues indo-européennes, spécialement des langues classiques; histoire de la langue latine; phonétique latine, lexicologie et sémantique du latin

MANNING, Alan
Etude contrastive du français et de l'anglais. Philologie: moyen français

MARTIN, Pierre
Phonétique générale, phonologie. Linguistique algonquienne

MASSICOTTE, Micheline
Histoire de la langue franco-québécoise. Dialectologie franco-québécoise. Dialectologie française et gallo-romane. Lexicologie et sémantique du français québécois

McCALLA, Kenneth
Phonologie

MENEY, Lionel (2)
Syntaxe et sémantique du français, langue maternelle et langue seconde; techniques de l'expression écrite; langue russe.

MEPHAM, Michael
Automatisation linguistique

NAKOS, Dorothy(2)
Terminologie, traduction, stylistique comparée du français et de l'anglais

OUELLET, Jacques(2)
Psychosystématique du langage; grammaire du français moderne

OUELLO, Conrad
Phonétique générale; phonétique du français

PAQUOT, Annette
Lexicologie et sémantique du français

PLANTE, Guy (2)
Grammaire du français moderne (du point de vue psychomécanique)

POIRIER, Claude
Histoire de la langue franco-québécoise; phonétique du franco-québécois; dialectologie française, gallo-romane et franco-québécoise

ROCHETTE, Claude
Phonétique générale, française, franco-québécoise

RONDEAU, Guy
Stylistique du français moderne; terminologie

ST-PIERRE, Paul
Sémiotique; théorie de la traduction

SAVARD, Jean-Guy
Lexicométrie

SHEEN, Ronald
Didactique des langues; analyse des erreurs et analyse contrastive; enseignement de l'anglais langue seconde

SOLDEVILA-DURANTE, Ignacio
Lexicologie et lexicographie de l'espagnol; stylistique de l'espagnol contemporain

TESSIER, Christine
Grammaire de l'allemand (du point de vue psychomécanique). Didactique de la langue allemande.

TREMBLAY, Antonien
Lexicologie et sémantique de l'espagnol

VALIN, Roch
Psychomécanique du langage; grammaire du français moderne (du point de vue psychomécanique)

VINCENT, Diane
Sociolinguistique, analyse des discours, ethnographie de la communication.

VOUVE, Solange (2)
Linguistique différentielle du français et de l'anglais

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Langues et linguistique

Directrice: Denise Deshaies

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Langues et linguistique

Responsable: Denise Deshaies

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les étudiants qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont détenteurs d'un baccalauréat ès arts avec majeure en langues et linguistique (française, anglaise, espagnole) sont admissibles à la maîtrise en linguistique s'ils ont conservé, pour les cours de linguistique, une moyenne égale ou supérieure à 3.5. Les candidats à la maîtrise qui prennent l'option didactique des langues doivent en outre avoir une expérience équivalant à deux années d'enseignement.

Les étudiants qui ont fait leurs études dans d'autres universités et qui sont détenteurs d'un B.A. sont admissibles à la maîtrise ès arts à condition qu'ils puissent justifier des connaissances d'ordre linguistique équivalant à 45 crédits au minimum.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le Comité d'admission et de supervision de l'École des gradués ne peut admettre un candidat à la maîtrise (cheminement: type B) que si un professeur du Département a accepté de diriger son projet de recherche. Le candidat doit donc d'abord s'adresser au directeur du programme en lui précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser; ce dernier fera le nécessaire pour le mettre en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Le candidat doit préciser l'orientation générale de ses recherches afin de permettre au Comité de faire un choix judicieux dans l'établissement de son programme de cours. Le projet de recherche précis, approuvé par le directeur de thèse, doit être soumis par le candidat à l'approbation du Comité d'admission et de supervision avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Pour ce qui concerne le cheminement de type A, le candidat se voit assigner un conseiller, dont la tâche est de guider le candidat dans le choix de sa scolarité, et de suivre le progrès de ses études, notamment par l'évaluation de ses essais.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres du programme	30 crédits
	Essais	18 crédits
Type B:	Cours propres du programme	12 crédits
	Projet de recherche	36 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. La durée maximale est de douze trimestres (quatre années) sans tenir compte de la scolarité probatoire ou complémentaire.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
LNG -60482	3	PSYCHOMECANIQUE I *	(R. Valin)
LNG -60483	3	LINGUISTIQUE EVOLUTIVE *	(A. Maniet)
LNG -60484	3	HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE *	(J. Gallup)
LNG -60485	3	LEXICOLOGIE ET LEXICOGRAPHIE *	
LNG -60488	3	PSYCHOMECANIQUE II *	(R. Valin)
LNG -60490	3	DIALECTOLOGIE FRANCO-CANADIENNE	(G. Dulong)
LNG -60491	3	PROBLEMES DE GRAMMAIRE ANGLAISE	(W.H. Hirtle)
LNG -60493	3	L'APPRENTISSAGE CREATIF EN LANGUE SECONDE *	(J. Boulouffe)
LNG -60494	3	PHONETIQUE *	(C. Ouelon, C. Rochette)
LNG -60496	3	DIALECTOLOGIE ET VARIATION REGIONALE *	(C. Poirier)
LNG -60498	3	LECTURES EN PSYCHOMECANIQUE *	(W.H. Hirtle)
LNG -60499	3	RECHERCHE EN DIDACTIQUE DES LANGUES *	(L. Laforge)
LNG -60500	3	RECHERCHE SUR LE BILINGUISME	(W. Mackey)
LNG -60501	3	LEXICOMETRIE	(J.-G. Savard)
LNG -60503	3	CONTACTS INTERLINGUISTIQUES	(W. Mackey)
LNG -60504	3	LECTURE EN LANGUE ETRANGERE	(A. Boudreau)
LNG -60510	3	PHONETIQUE GENERALE ET EXPERIMENTALE II	(C. Rochette, C. Ouelon)

LNG -61037	3	PROBLEMES DE LEXICOLOGIE QUEBECOISE *	(M. Juneau)
LNG -61038	3	LINGUISTIQUE DIFFERENTIELLE I	
LNG -61039	3	LINGUISTIQUE DIFFERENTIELLE II	
LNG -61196	3	CORRECTION PHONETIQUE	(J.-G. Lebel)
LNG -61199	1	LECTURES EN LINGUISTIQUE I *	
LNG -61200	2	LECTURES EN LINGUISTIQUE II	
LNG -61201	3	LECTURES EN LINGUISTIQUE III	
LNG -61202	4	LECTURES EN LINGUISTIQUE IV	
LNG -61291	3	PROBLEMES ET METHODES EN SEMANTIQUE *	(A. Paquot)
LNG -61292	3	METHODES D'ANALYSE EN SYNTAXE	(C. Bureau)
LNG -61696	3	PHONOLOGIE	(P. Martin)
LNG -61731	3	LINGUISTIQUE ET DIDACTIQUE	(G. Alvarez)
LNG -61817	3	DIDACTIQUE *	(J. Boulouffe, G. Alvarez)
LNG -61818	3	LA FORMATION DES MOTS	(S. Faltelson-Weiser)
LNG -62539	3	SEMINAIRE DE SOCIOLINGUISTIQUE	(D. Deshaies)
LNG -62622	3	AUTOMATISATION LINGUISTIQUE *	(D. Deshaies, M. Mephram)
LNG -62623	3	VARIATION LINGUISTIQUE *	(D. Vincent)
LNG -62707	3	METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES ERREURS	(R. Sheen)
LNG -62071	1	SUJETS SPECIAUX (LINGUISTIQUE)	
LNG -62072	2	SUJETS SPECIAUX (LINGUISTIQUE) I *	
LNG -62359	2	SUJETS SPECIAUX (LINGUISTIQUE) II	
LNG -62073	3	SUJETS SPECIAUX (LINGUISTIQUE) I *	
LNG -62074	4	SUJETS SPECIAUX (LINGUISTIQUE)	
LNG -62847	3	SEMANTIQUE ET SEMIOTIQUE *	
LNG -63029	3	SEMINAIRE COLLECTIF EN PSYCHOMECANIQUE DU LANGAGE	(R. Valin)
LNG -62373	3	SUJETS SPECIAUX II	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Le candidat doit se consacrer à plein temps à ses études de maîtrise pendant les deux premiers trimestres de son inscription au programme.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Il serait souhaitable que les candidats connaissent une autre langue. Dans tous les cas, ils doivent faire la preuve d'une connaissance suffisante de la langue française pour être admis à la maîtrise. Ils doivent aussi suffisamment connaître l'anglais pour pouvoir lire et comprendre des textes portant sur des sujets en linguistique. Les étudiants qui ne peuvent justifier d'une connaissance suffisante lors d'un contrôle au début de leur inscription seront encouragés à suivre des cours de langues, afin de répondre aux exigences avant la fin de la première année d'inscription. Ces cours ne sont pas comptabilisés dans la scolarité.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant inscrit à la maîtrise de type B doit choisir deux des quatre cours de son programme régulier en dehors du sous-domaine de la linguistique dont relève son projet de recherche.

Le candidat doit terminer les cours de son programme dans les deux trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une moyenne égale ou supérieure à 3.5.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'étudiant admis au programme et dont le cheminement est de type A doit obtenir les crédits d'essais du programme en faisant un seul essai de dix-huit crédits ou plusieurs essais pour un total de dix-huit.

L'essai est un travail de recherche d'envergure moyenne; il porte sur un sujet qui se rattache au contenu de la scolarité d'un programme de deuxième cycle de type A. Il permet à son auteur de faire état de ses connaissances dans une discipline ou un champ d'études et de son aptitude à traiter systématiquement d'un sujet pertinent à cette discipline ou à ce champ d'études.

L'essai peut prendre diverses formes: dissertation sur un sujet précis, étude de cas, recherche bibliographique, présentation d'un plan de recherche, etc.

L'essai est différent du mémoire dont il se distingue par son lien à un ensemble de cours; le mémoire est une des formules pédagogiques d'un cours.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche (cheminement: type B) est la mémoire. Celui-ci est évalué par au moins trois examinateurs et la note est établie à partir des notes attribuées par chacun des membres du jury.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Selon le domaine de spécialisation, le candidat a la possibilité de s'intégrer à l'un ou l'autre des groupes suivants pour poursuivre sa recherche:

le Fonds Guillaume (linguistique générale, grammaire française, anglaise, etc.);

le Trésor de la langue française au Québec (dialectologie et lexicologie franco-québécoise);

le Groupe interdisciplinaire de recherche scientifique et appliquée en terminologie (GIRSTERM)

le Groupe de recherche en lettres par traitement automatique (GRELTA) (lexicologie, stylistique et traitement automatique);

le Groupe de recherche en didactique des langues (GREDIL) (Enseignement des langues, apprentissage des langues, tests de langues);

le Centre International de Recherches sur le Bilinguisme (CIRB) (le bilinguisme).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement dans les CEGEP est le principal débouché du programme de maîtrise.

DOCTORAT

10 3.121.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de permettre à l'étudiant d'entreprendre un travail de recherche original dans un domaine spécialisé de la linguistique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Langues et linguistique

Directrice: Denise Deshaies

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Langues et linguistique

Responsable: Denise Deshaies

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès arts (linguistique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Dans tous les cas, le candidat doit avoir fait la preuve de son aptitude à la recherche.

En principe, le candidat détenteur d'une maîtrise dans une discipline autre que la linguistique ne peut être admis au doctorat avant d'avoir terminé une scolarité en linguistique équivalant à soixante crédits. Compte tenu de sa formation antérieure, le candidat qui se trouve dans cette situation peut donc se voir imposer jusqu'à trois trimestres de scolarité au niveau des premier et deuxième cycles (prédoctorat).

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission, ce qui suppose qu'il a pris contact avec un professeur du département avant de faire sa demande. Les candidats de l'extérieur pourront se faire guider dans leur choix en écrivant au directeur du programme.

Le candidat doit préciser l'orientation générale de ses recherches afin de permettre au comité de faire un choix judicieux dans l'établissement de son programme de cours. Le projet de recherche précis, approuvé par le directeur de la thèse, doit être soumis par le candidat à l'approbation du comité d'admission et de supervision avant la fin de son troisième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. La durée maximale est de vingt-et-un trimestres (sept années) sans tenir compte de la scolarité probatoire ou complémentaire.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres (l'un d'eux pouvant être un trimestre d'été).

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Selon l'orientation de sa recherche, le candidat au doctorat doit pouvoir lire une troisième langue ou acquérir cette possibilité en cours d'études. Il peut s'agir du latin, du grec, de l'allemand ou de toute autre langue. Dans tous les cas, il devra témoigner d'une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir lire et comprendre des textes portant sur des sujets linguistiques.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat doit terminer les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Le candidat qui est admis en stage probatoire (catégorie II) doit, sous peine d'exclusion du programme, conserver une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble des cours de premier cycle qui lui sont imposés.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par au moins quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement universitaire et collégial ainsi que l'enseignement et la recherche pour le compte des organismes gouvernementaux sont les principaux débouchés de ce programme.

LITTÉRATURE ALLEMANDE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.125.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise ont pour objectif d'initier le candidat aux méthodes de recherche et d'interprétation ainsi qu'à la rédaction de travaux scientifiques.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Note: Le (1) désigne les professeurs habilités à diriger des thèses de doctorat.

Le théâtre contemporain. La littérature de la fin du XIXe siècle. Narrateurs allemands contemporains. Etudes thématiques. Méthodes comparatistes. H.J. Greif (1)

Richard Wagner. Psychocritique. R. Joly (1)

La poésie allemande contemporaine. La littérature suisse et autrichienne contemporaine. L'Amérique et la littérature allemande contemporaine. Etudes thématiques. Méthodes comparatistes. J.-P. Mauranges (1)

Le roman contemporain. Le théâtre moderne. La littérature de la R.D.A. Le roman de l'entre-deux guerres. W.J. Schwarz (1)

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littérature allemande

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littérature allemande

Responsable: W. Schwarz

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à Laval et qui sont titulaires d'un Baccalauréat spécialisé en études allemandes sont admissibles à la maîtrise s'ils ont conservé une moyenne égale ou supérieure à C pour l'ensemble des cours d'allemand. On exige de plus des candidats à la maîtrise qu'ils aient fait un séjour en Allemagne d'au moins trois mois.

Les candidats qui ont fait leurs études de baccalauréat dans d'autres universités doivent pouvoir démontrer une formation en allemand équivalente à celle qui est exigée des candidats qui ont fait leurs études à l'Université Laval.

Certains candidats à qui il manque des crédits pour satisfaire aux exigences normales d'admission, mais qui sont néanmoins considérés aptes à la maîtrise, peuvent être admis moyennant une scolarité complémentaire. Les étudiants germanophones doivent s'attendre à d'éventuelles modifications de leur programme et peuvent se voir obligés de suivre des cours de pré-maîtrise, selon les cas, en français ou en allemand.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: été, automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le Comité d'admission et de supervision n'admet généralement un candidat que si un professeur a accepté de diriger son mémoire. Le candidat prendra contact avec un professeur avant de faire sa demande d'admission. Les noms des professeurs d'allemand apparaissent ci-dessus, dans la section «Champs et domaines de recherche.» Le candidat de l'extérieur peut s'adresser directement à un professeur, ou au directeur du programme, en précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser; le nécessaire sera fait pour le mettre en contact avec un directeur de recherche éventuel.

Bien que la chose soit souhaitable, le candidat n'est pas obligé de soumettre un sujet de mémoire précis avant son admission. Cependant, il doit être assez fixé sur l'orientation générale de ses recherches pour permettre au Comité d'établir avec lui son programme de cours. Le choix du projet de recherche précis doit être fait avant la fin du deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier.

Présentation du projet

La présentation du projet se fait selon les modalités suivantes: rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet de recherche, sans excéder quatre pages dactylographiées, comprend les éléments suivants:

- indique le titre au moins provisoire du mémoire;
- pose et délimite le sujet;

- apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- fait l'état de la question;
- indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- esquisse éventuellement une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par le directeur de recherche, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et de troisième cycles de la Faculté; le responsable du programme en propose l'approbation au Comité d'admission et de supervision, le rejette ou en demande une nouvelle version.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

Le projet de recherche est un mémoire d'une centaine de pages environ portant sur un sujet de littérature. Il peut porter aussi sur des faits de civilisation ou des problèmes d'esthétique ou de traduction, sous réserve que de telles études aient toujours, pour origine et fin, la littérature.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel. Les étudiants germanophones doivent s'attendre à d'éventuelles modifications de leur programme et peuvent se voir obligés de suivre des cours de prémaîtrise, selon les cas, en français ou allemand.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FRN -60527	6	INITIATION GÉNÉRALE À LA RECHERCHE (LITT. FRANÇAISE) *	
ALL -60512	3	INITIATION À LA RECHERCHE (LITT. ALLEMANDE)	
ALL -60513	6	LEKTUR UND ARBEITSBERICHTE	
ALL -60514	6	ZEITGENÖSSISCHES THEATER *	
ALL -60515	6	LITERATUR DES AUSGEHENDEN XIX. JAHRHUNDERTS *	(H.-J. Greif)
ALL -61413	6	LITERATUR DER DDR	(W. Schwarz)
ALL -62736	6	DEUTSCHE LYRIK DES XX. JAHRHUNDERTS *	(J.-P. Mauranges)
ALL -61855	6	DEUTSCHE PROSA ZWISCHEN 1918 und 1945 *	(W. Schwarz)
ALL -61854	6	DIE KLASSIK	(H.J. Greif)
ALL -62091	1	SUJETS SPÉCIAUX (ALLEMAND)	
ALL -62092	2	SUJETS SPÉCIAUX (ALLEMAND)	
ALL -62093	3	SUJETS SPÉCIAUX (ALLEMAND)	
ALL -62094	6	SUJETS SPÉCIAUX (ALLEMAND)	
ALL -63027	6	L'AMÉRIQUE DANS LA LITTÉRATURE ALLEMANDE CONTEMPORAINE	(J.-P. Mauranges)
ALL -63028	6	LE ROMANTISME ALLEMAND	(J.-P. Mauranges, H.J. Greif)

Notes:

1) Les cours ALL-60512 ou FRN-60527, ALL-60513 sont des cours obligatoires.

2) Par sujets spéciaux il faut entendre des cours spécifiquement adaptés au programme de recherche du candidat, selon les cas, ils peuvent donc comprendre des séminaires d'histoire et civilisation, d'histoire littéraire, d'esthétique littéraire, de méthodologie, de traduction, etc.

3) Sauf pour les cours ALL-61413 et ALL-60515, les noms des titulaires des cours sont donnés à titre indicatif.

4) Ce programme est établi sur le principe de rotation des cours. Une année sur deux, certains cours sont susceptibles de ne pas être offerts. Prière de contacter le responsable.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme durant toute la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat en littérature allemande doit bien connaître le français et l'allemand. La connaissance d'une troisième langue peut être exigée si elle est nécessaire à la poursuite de la recherche.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit avoir suivi tous les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de son mémoire.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont exclusivement individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement est le principal débouché de ce programme.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.133.21

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de familiariser l'étudiant avec les méthodes de recherche, d'interprétation et de rédaction. Par sa thèse, l'étudiant doit faire la preuve qu'il a acquis de la rigueur dans l'application d'une méthode et qu'il a contribué au progrès de la discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

La Renaissance (en particulier Erasme, Rabelais, Ronsard).
Théorie du conte et de la nouvelle; Voltaire, Maupassant.
Histoire littéraire. Structuralisme.
B. Beaulieu

La poésie française moderne et contemporaine (fin du XIXe et XXe siècles).
Problèmes de rhétorique.
Idéologie et langage poétique.
Critique thématique; création littéraire.
M. Bélanger.

Poésie du XXe siècle, littérature fantastique (XIXe et XXe siècles).
Critique thématique: éléments de théorie et de méthode. Ecrits de femmes: romans et essais.
M. Benoit

Le récit et l'essai (en particulier Montaigne). Fonctions de l'humour dans le récit.
Thématique et narratologie.
A. Berthiaume
La poésie française moderne (fin XIXe et début XXe siècle).
Histoire littéraire.
Critique thématique: éléments de théorie et de méthode
J. Blais

Littérature française du XXe siècle (roman, genres narratifs courts).
Théorie des genres narratifs courts.
Thématique et formalisme.
R. Bourmeuf

Littérature du Moyen Âge. Civilisation française, littérature romanesque contemporaine en province.
G. Cestre

Relations littéraires entre la France et le Canada (Paul Bourget).
G. Dorion

Littérature du XVIIe siècle.
D. Jardon

Théâtre du XVIIIe siècle: Beaumarchais, Diderot, Mercier. Histoire du théâtre du XXe siècle: Sartre, Camus, Arrabal.
Théorie formaliste et sémiologique du théâtre.
G. Girard
Littérature du XVIIIe siècle (en particulier Diderot, Rétif, Marivaux).
Poésie lyrique en ancien français.
Psychocritique.
R. Joly

La roman d'expression française en Afrique Noire et littérature négro-africaine.
F. Lambert

Théories de la littérature et psychanalyse appliquées au roman, à la poésie ou au théâtre (Freud, Maury, Kristeva, Ingaray, Derrida, Genette).
J. Lapointe

Théâtre du XVIIe siècle. Littérature francophone des Antilles. Problèmes de littérature comparée.
Sociocritique.
Théorie du théâtre.
M. Laroche

Montherlant A. LeBlanc

Roman et poésie du XIXe siècle, poétique structurale. Didactique de la littérature.
Théorie du roman.
Théorie du langage littéraire.
J. Melançon

Narratologie
L. Milot

Historiographie littéraire en France (XIXe et XXe siècle).
C. Moisan

Littérature du XVIe siècle. Poésie et rhétorique au XVIe siècle (rapports entre la théorie et la pratique des genres).
J.-C. Moisan

Roman du XVIIIe siècle (roman épistolaire, essai).
Problèmes de narratologie.
Récits de voyage en Nouvelle-France (XVIIe-XVIIIe siècle).
R. Ouellet

Roman au XIXe et au XXe siècles.

Critique structuraliste et historique.
Marthe Pagé

Théâtre.
Irène Perelli-Contos

Epopée, chanson de geste du Moyen Âge.
Théorie de l'analyse des idéologies.
J.-M. Paquette

Littérature et idéologie. Théories du théâtre.
Analyse des paralittératures.
D. Saint-Jacques

Roman et essai de la première moitié du XXe siècle. Littérature d'expression française d'Afrique et des Antilles.
Problèmes de littérature comparée.
Histoire littéraire et sociologie de la littérature.
M. Tétu

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littérature française

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littérature française

Responsable: Monique Benoit

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour être admissibles à la maîtrise en littérature française, les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval doivent être titulaires d'un B.A. (diplôme de premier cycle universitaire) comportant au moins 30 crédits de littérature française et de théorie de la littérature, dont au moins un cours sur chacune des périodes suivantes: Moyen Âge, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles. Pour être admissibles, les candidats francophones qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités doivent avoir réussi un examen d'admission.

Certains candidats à qui il manque des crédits pour satisfaire aux exigences normales d'admission, mais qui sont néanmoins considérés aptes à la maîtrise, peuvent être admis moyennant une scolarité spéciale. Ceux à qui il manque neuf crédits et moins sont admissibles à la maîtrise avec scolarité complémentaire. Si, au jugement du Comité compétent, il leur manque plus de neuf crédits, ils sont tenus de faire un trimestre, voire une année de scolarité (prémaîtrise) au niveau du premier cycle avant d'être admissibles à la maîtrise.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au plus tard avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I), le candidat doit faire approuver son projet de recherche par un professeur qui deviendra son directeur de recherche et ensuite par le directeur du programme.

Présentation du projet

Rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet de recherche, sans excéder dix pages dactylographiées, comprend les éléments suivants:

- indique le titre au moins provisoire du mémoire;
- pose et délimite le sujet;
- apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- fait l'état de la question;
- indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- esquisse une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par le directeur de recherche, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au Secrétaire aux études de deuxième et troisième cycles de la Faculté; le sous-comité compétent en propose l'approbation au Comité de l'École des gradués, le rejette ou en demande une nouvelle version.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Projet de recherche

18 crédits
27 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
FRN -60527	6	INITIATION GÉNÉRALE A LA RECHERCHE (LITT. FRANÇAISE) *
FRN -61421	6	THEATROLOGIE *
FRN -60530	6	PSYCHANALYSE ET LITTÉRATURE
FRN -61425	6	LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ *
FRN -61566	6	NARRATOLOGIE *
FRN -61992	6	CRITIQUE ET THÉORIE DE LA POÉSIE *
FRN -62524	6	TEXTOLOGIE *
FRN -60536	3	LECTURES IMPOSÉES I (MOYEN ÂGE ET XVIIÈME SIÈCLE) * (Groupe de professeurs)
FRN -62075	1	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62076	2	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62077	3	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -62078	6	SUJETS SPÉCIAUX (LITTÉRATURE FRANÇAISE)
FRN -63047	6	PSYCHANALYSE, NARRATOLOGIE: MYTHOLOGIES DE LA FEMME (J. Lapointe)
FRN -63048	6	SEMINAIRE D'ANALYSE I
FRN -63049	6	SEMINAIRE D'ANALYSE II
FRN -63050	6	SEMINAIRE D'ANALYSE III
FRN -63051	6	SEMINAIRE D'ANALYSE IV
FRN -63056	6	SEMIOTIQUE LITTÉRAIRE
FRN -63692	6	SEMINAIRE DU CRELIQ
FRN -63693	6	THEMATIQUE

La série de cours FRN-62075 à FRN-62078 est destinée le plus souvent à des étudiants à qui, pour diverses raisons, il manque certains crédits d'appoint pour parachever leur scolarité. Le programme de chacun des cours sera défini par un professeur en accord avec le directeur du programme et, en proportion du nombre de crédits désirés. Au terme de ses recherches, l'étudiant se présente à un examen oral ou écrit, ou soumet un mémoire, selon des modalités préalablement définies de concert avec le professeur responsable.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet. Il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme pendant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat en littérature française doit bien connaître le français et pouvoir lire une seconde langue. La connaissance d'une troisième langue peut être exigée si elle est nécessaire à la poursuite de la recherche.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit suivre tous les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE**a) Prélecture**

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles en vue de la prélecture. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

16. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Quelques postes d'assistants de recherche et d'enseignement sont disponibles.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, selon l'orientation de son travail de recherche, l'étudiant a la possibilité de s'intégrer au Groupe de recherche en théorie de la littérature (GRETHEL).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement au collégial est le principal débouché de ce programme.

DOCTORAT

10 3.133.21

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par une thèse qui constitue une contribution importante à l'avancement de la discipline, l'étudiant fait la preuve de son aptitude à mener des recherches d'envergure d'une façon autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2'

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littérature française

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: Littérature française

Responsable: Monique Benoit

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui sont titulaires d'une Maîtrise ès arts (littérature française) ou (études françaises) obtenue à l'Université Laval sont admissibles au doctorat. Les candidats de l'extérieur sont également admissibles s'ils sont titulaires d'un diplôme équivalent à la maîtrise de Laval; ils sont soumis à un examen d'admission.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver, été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours du programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée de huit trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet. Il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme durant la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les étudiants doivent suivre tous les cours de leur programme dans les cinq trimestres qui suivent leur première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE**a) Prélecture**

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de sa thèse, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au Secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval.

Dans le cas d'une thèse co-dirigée, le jury est composé d'au moins cinq personnes lorsque le co-directeur fait partie du jury.

c) Soutenance de la thèse

Une fois achevée la lecture finale de sa thèse, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation donne lieu à une soutenance formelle et comporte une sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement universitaire et collégial constitue le principal débouché de ce programme.

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.134.34

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de familiariser l'étudiant avec les méthodes de recherche, d'interprétation et de rédaction; de faire acquérir, par le mémoire, de la rigueur dans l'application d'une méthode et contribuer au progrès de la discipline.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

La nouvelle contemporaine au Québec. L'essai au Québec.
B. Beaulieu

Poésie québécoise contemporaine: Critique thématique et rhétorique. Création littéraire.
M. Bélanger

Création littéraire. Le récit contemporain: thématique, narratologie.
A. Berthiaume

Théorie littéraire et méthodologie; histoire littéraire, édition critique, bio-bibliographie; thématique, mythocritique, mythanalyse. Corpus littéraire: poésie du XIXe siècle et du XXe siècle; littérature d'après-guerre, 1945-1950.
J. Blais

Histoire littéraire du Québec. Romans, contes et nouvelles du Québec. Critique littéraire. Bibliographie.
A. Boivin

Littérature comparée Québec-Europe. Méthodes comparatistes.
R. Bourneuf

Méthodes comparatistes.
P.-A. Bourque

Poésie contemporaine. Littérature de jeunesse. Approche thématique et approche historique.
S. Dallard

Histoire littéraire. Essais et romans du XIX et du XXe siècle. Critique thématique. L'espace romanescque. Le roman d'aventures.
G. Dorion

Littérature québécoise du XXe siècle; roman, conte nouvelle, poésie. Littérature fantastique. Littérature et cinéma. Yves Thériault et Anne Hébert. Critique thématique et mythocritique.
M. Emond

Théâtre québécois du XIXe siècle. Théâtre, roman et conte du XXe siècle. Sémiotique de la littérature. Théorie de la communication.
L. Francoeur

Littérature et musique. L'opéra. Gabrielle Roy, Gilles Vigneault. Critique thématique et mythocritique.
M. Gagné

Poésie québécoise du XXe siècle. Essai et roman québécois, de 1930 à 1960 plus particulièrement. Histoire littéraire, vie culturelle, chanson comme genre et chanson québécoise. Approche sociale et idéologique du texte littéraire.
A. Gaulin

Théâtre québécois contemporain; histoire, sémiologie, création.
G. Girard

Poésie et théâtre québécois contemporains, littérature comparée: Québec-Antilles francophones; sociocritique, analyse des idéologies, méthodes comparatistes.
M. Laroche

L'essai au Québec; théâtre québécois contemporain; histoire littéraire du Québec et idéologies. Analyse sémiotique des textes.
A. LeBlanc

Histoire littéraire du Québec. Le roman québécois au XIXe et au XXe siècles. La vie culturelle, littérature et idéologie. Sociologie de la littérature.
M. Lemire

Didactique de la littérature. Analyse du discours littéraire. Théorie du texte. Axiologie. Rhétorique. Poésie et roman contemporains.
J. Melançon

Narratologie. Sémiotique. Roman depuis 1960. Paralittérature.
L. Milot

Poésie contemporaine, littérature comparée: Québec-Canada-anglais; histoire littéraire, critique thématique, méthodes comparatistes.
C. Moisan

Marie-Claire Blais; critique thématique.
V. Nadeau

Relations de voyage. Littérature de la Nouvelle-France. Roman et théâtre québécois contemporains. Historiographie. Narratologie.
R. Ouellet

L'essai au Québec. L'esthétique du conte littéraire. L'œuvre de Jacques Ferron. Esthétique des genres. Analyse des idéologies.
J.-M. Paquette

Poésie québécoise du XXe siècle. Approche phénoménologique (Bachelard); création littéraire.
J.-N. Pontbriand

Théâtre québécois contemporain. La paralittérature au Québec. Sociologie de la littérature: texte et institution.
D. Saint-Jacques

Littérature comparée et autres pays francophones. Problèmes de langue et d'écriture romanescque dans la littérature québécoise.
M. Tétu

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littérature québécoise

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littérature québécoise

Responsable: Alonzo LeBlanc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour être admissibles à la maîtrise, les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants:

B.A. spécialisé (études françaises) comportant au moins vingt-quatre crédits de littérature québécoise et au moins six crédits de théorie de la littérature;

B.A. avec majeure en littératures d'expression française, comportant au moins vingt-quatre crédits de littérature québécoise et au moins six crédits de théorie de la littérature;

B.A. avec mineure en littérature québécoise (trente crédits), à condition que la majeure soit en histoire (et compte un minimum de quinze crédits en histoire du Canada), en sociologie ou en anthropologie (moyennant un minimum de quinze crédits en études québécoises) ou en langue et linguistique françaises.

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités sont admissibles à la maîtrise s'ils sont titulaires d'un B.A. et s'ils peuvent démontrer une formation en théorie littéraire (au moins six crédits) et en littérature québécoise (au moins vingt-quatre crédits).

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit faire approuver le choix de son directeur de recherche et son projet de recherche au plus tard avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Présentation du projet

Rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet de recherche, sans excéder dix pages dactylographiées, comprend les éléments suivants:

- indique le titre au moins provisoire du mémoire;
- pose et délimite le sujet;
- apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- fait l'état de la question;
- indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- esquisse une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par le directeur de recherche, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et troisième cycles de la faculté; le sous-comité compétent en propose l'approbation du Comité d'admission et de supervision, le rejette ou en demande une nouvelle version.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	27 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
FRN -61276	6	LE CONTE QUEBÉCOIS

FRN -61348	6	CREATION LITTERAIRE *
FRN -60538	6	MYTHOCRITIQUE *
FRN -60539	6	LA VIE LITTERAIRE AU QUEBEC *
FRN -61049	6	LE THEATRE QUEBECOIS
FRN -61425	6	LITTERATURE ET SOCIETE *
FRN -60537	6	INITIATION A LA RECHERCHE (LITT. QUEBECOISE)
FRN -61695	6	LITTERATURE COMPAREE
FRN -62686	6	INITIATION AUX METHODES D'ANALYSE LITTE- RAIRE
FRN -61566	8	NARRATOLOGIE *
FRN -60530	6	PSYCHANALYSE ET LITTERATURE
FRN -60532	6	L'HISTOIRE LITTERAIRE
FRN -62079	1	SUJETS SPECIAUX (LITTERATURE QUEBECOISE)
FRN -62080	2	SUJETS SPECIAUX (LITTERATURE QUEBECOISE)
FRN -62081	3	SUJETS SPECIAUX (LITTERATURE QUEBECOISE)
FRN -62082	6	SUJETS SPECIAUX (LITTERATURE QUEBECOISE)
FRN -63052	6	SEMINAIRE D'ANALYSE I
FRN -63053	6	SEMINAIRE D'ANALYSE II
FRN -63054	6	SEMINAIRE D'ANALYSE III
FRN -63055	6	SEMINAIRE D'ANALYSE IV
FRN -63692	6	SEMINAIRE DU CRELIQ
FRN -63693	6	THEMATIQUE

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles des Règlements des deuxième et troisième cycles. Important: les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme durant toute la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat en littérature québécoise doit bien connaître le français et pouvoir lire une deuxième langue. La connaissance d'une troisième peut être exigée si elle est nécessaire à la poursuite de la recherche.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de son mémoire.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe quelques postes d'auxiliaire à l'enseignement et à la recherche à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, selon son champ de spécialisation, l'étudiant a la possibilité de s'intégrer aux groupes de recherches suivants:

Le CRELIQ ou Centre de recherche en littérature québécoise: responsable Jacques Blais;

Le Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec;

le Groupe de recherche en théorie de la littérature;

LIQUEFASC

Les processus de formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec de 1852 à 1968.

Relations de voyages.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement, la recherche et la création littéraires sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.134.34

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par une thèse qui constitue une contribution importante à l'avancement de la discipline, l'étudiant fait la preuve de son aptitude à mener des recherches d'envergure de façon autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littérature québécoise

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littérature québécoise

Responsable: Alonzo LeBlanc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès arts (littérature québécoise) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de sa thèse, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval.

Dans le cas d'une thèse co-dirigée, le jury est composé d'au moins cinq personnes lorsque le co-directeur fait partie du jury.

c) Soutenance de la thèse

Une fois achevée la lecture finale de sa thèse, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du département. Cette présentation donne lieu à une soutenance formelle et comporte une sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement, la recherche et la création littéraires sont les principaux débouchés de ce programme.

LITTÉRATURES D'EXPRESSION ANGLAISE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.127.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

La maîtrise a comme principal objectif d'initier à la recherche et aux méthodes de recherche en littératures d'expression anglaise. Elle débouche sur le marché du travail partout où une première expérience personnelle et concrète de la recherche en littératures d'expression anglaise est requise. Elle est un préalable normal aux études de doctorat.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

La Renaissance: William Camden et les Antiquarians. Histoire des idées au Moyen Âge et à la Renaissance (les sources classiques), les dramaturges britanniques modernes. Histoire des idées: identification des sources et des influences.
R.D. Dunn

La littérature anglaise au XVIIIe siècle. La littérature américaine: XIXe siècle; Hawthorne; James; Faulkner
Edition critique et critique textuelle
critique thématique.
J.-A. Means

Méthodes statistiques de la critique textuelle (attribution, chronologie, authentification). L'énigme dans la littérature vieil-anglaise, notamment dans le Codex Exoniensis. Chaucer. Shelley: les influences littéraires, philosophiques et scientifiques, la métaphore dans l'oeuvre des poètes romantiques anglais, notamment chez Shelley, la théorie romantique et l'épistémologie Kantienne
Critique textuelle, méthodes statistiques.
Identification des sources et des influences.
T.A. Reisner

Le roman canadien-anglais (thèmes et formes)
Critique thématique
Méthodes comparatistes
J. Stockdale

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littératures d'expression anglaise

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littératures d'expression anglaise

Responsable: Thomas A. Reisner

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont titulaires d'un Baccalauréat spécialisé en études anglaises sont admissibles à la maîtrise.

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités sont également admissibles à la maîtrise s'ils possèdent un diplôme équivalent à celui de Laval.

Les anglophones sont admissibles à la maîtrise s'ils sont titulaires d'un B.A. et s'ils peuvent démontrer une connaissance de la littérature d'expression anglaise équivalente à trente crédits.

Certains candidats à qui il manque des crédits pour satisfaire aux exigences normales d'admission, mais qui sont néanmoins considérés aptes à la maîtrise, peuvent être admis moyennant une scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit faire approuver le choix de son directeur de recherche et son projet au plus tard avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

a) Séminaire de thèse

Dans le but de favoriser un climat intellectuel animé et propice à la recherche, le Comité de l'École des gradués invite chaque candidat à présenter son projet de recherche dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cét exposé ne comporte aucune sanction.

Le séminaire a été institué pour accroître l'efficacité de la recherche, pour vérifier la progression du travail des candidats à la maîtrise et au doctorat et pour favoriser les échanges intellectuels entre les chercheurs, professeurs et étudiants. Il est facultatif mais les étudiants sont fortement incités à le présenter.

Un membre du sous-comité de littératures d'expression anglaise assiste à toutes les séances du séminaire et préside lorsque le directeur de recherche du candidat est absent. Les séances durent une heure. Le candidat expose d'abord, dans la limite impérative d'une demi-heure:

- le sujet de son mémoire et les raisons de son choix;
- sa méthode de recherche;
- les premiers résultats obtenus.

Dans la seconde demi-heure, ses camarades et les professeurs présents lui posent quelques questions ou discutent des éléments de son exposé.

b) Présentation du projet

Rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet de recherche, sans excéder dix pages dactylographiées, comprend les éléments suivants:

- indique le titre au moins provisoire de son mémoire;
- pose et délimite le sujet;
- apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- fait l'état de la question;
- indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- esquisse une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par son directeur de recherche, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et de troisième cycles de la Faculté; le sous-comité compétent en propose l'approbation au Comité de l'École des gradués, le rejette ou en demande une nouvelle version.

Note: Avec l'approbation du directeur du programme, le candidat à la maîtrise peut remplacer le mémoire par un ensemble de deux à quatre mémoires approuvés par des professeurs. (Voir no 15 ci-dessous).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	18 crédits
Projet de recherche	27 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ANG -61737	5	MIDDLE ENGLISH LITERATURE	(T. A. Reisner)
ANG -61738	5	OLD ENGLISH LITERATURE	(T. A. Reisner)
ANG -60517	3	BIBLIOGRAPHY AND RESEARCH TECHNIQUES *	(R. D. Dunn)
ANG -60518	5	HISTORY OF IDEAS (RENAISSANCE)	(R. Dunn)
ANG -60519	5	WILLIAM FAULKNER'S NOVELS *	(J. A. Means)
ANG -60520	5	ANGLO-CANADIAN LITERATURE *	(J. Stockdale)
ANG -60522	5	DIRECTED READING I	
ANG -81414	5	MODERN BRITISH DRAMA	
ANG -61415	5	XVIIIth CENTURY ENGLISH LITERATURE *	(R. D. Dunn)
ANG -61416	5	XVIIIth CENTURY ENGLISH LITERATURE *	(J. A. Means)
ANG -61417	5	DIRECTED READING II	
ANG -62675	5	DIRECTED READING III	
ANG -61565	5	EUROPEAN THEORIES OF THE DRAMA	(R. Dunn)
ANG -62083	1	SUJETS SPECIAUX (ANGLAIS)	
ANG -62084	2	SUJETS SPECIAUX (ANGLAIS)	
ANG -62085	3	SUJETS SPECIAUX (ANGLAIS)	
ANG -62086	4	SUJETS SPECIAUX (ANGLAIS)	
ANG -61850	5	CANADIAN PROSE FICTION *	(J. C. Stockdale)

ANG-60517 est un cours obligatoire pour tous les candidats.

Voir les règlements internes régissant les cours de lectures dirigées (ANG-60522, ANG-61417, ANG-62675), ainsi que la liste des cours disponibles.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à leur programme durant toute la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Le candidat doit obligatoirement savoir parler le français au moment de sa première inscription au programme. La connaissance d'une troisième langue peut être exigée du candidat si le sujet de thèse l'exige.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat doit suivre tous les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est normalement le mémoire. Toutefois, le candidat peut satisfaire aux exigences de recherche pour l'obtention de la maîtrise en présentant deux ou au plus quatre travaux en des champs d'études distincts, d'une longueur cumulative d'environ 100 pages. Le nombre et les dimensions respectives des travaux sont déterminés, après consultation avec les directeurs de recherche par le Comité de l'École des gradués. Le candidat doit obtenir l'approbation de ses sujets et du choix des directeurs respectifs au moins six mois avant la présentation de ses travaux.

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de son mémoire.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe quelques postes d'assistant de recherche ou d'enseignement à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont exclusivement individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement de la littérature d'expression anglaise est le principal débouché de ce programme.

DOCTORAT**10 3.127.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Par une thèse qui constitue une contribution importante à l'avancement de la discipline, l'étudiant fait la preuve de son aptitude à mener des recherches d'envergure de façon autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littératures d'expression anglaise

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littératures d'expression anglaise

Responsable: Thomas A. Feisner

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de maîtrise à l'Université Laval sont admissibles au doctorat s'ils ont obtenu une note moyenne supérieure à C pour l'ensemble de leurs études de maîtrise.

Les candidats qui viennent de l'extérieur doivent posséder un diplôme jugé équivalent et avoir obtenu une note convenable pour leur maîtrise.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le Comité de l'École des gradués ne peut admettre un candidat au doctorat que si un professeur a accepté de diriger sa thèse. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du département avant de faire sa demande d'admission. Le candidat de l'extérieur peut s'adresser directement à un professeur ou au directeur du programme en précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser; le nécessaire sera fait pour le mettre en contact avec un directeur de thèse éventuel. Bien que la chose soit souhaitable, le candidat n'est pas obligé de soumettre un projet de recherche précis au moment de faire sa demande d'admission. Cependant, le candidat doit préciser l'orientation générale de ses recherches afin de permettre au Comité de déterminer si les ressources professorales et matérielles pour mener à bien le travail sont disponibles et d'établir judicieusement la scolarité. Le projet de recherche précis doit être approuvé par le Comité au plus tard avant la fin du deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Les modalités de présentation du projet de recherche sont décrites ci-dessus: voir Maîtrise, no 7.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est soumise à la prélecture.

a) Prélecture

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de sa thèse, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval.

Dans le cas d'une thèse co-dirigée, le jury est composé d'au moins cinq personnes lorsque le co-directeur fait partie du jury.

c) Soutenance de la thèse

Une fois achevée la lecture finale de sa thèse, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation donne lieu à une soutenance formelle et comporte une sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

LITTÉRATURES D'EXPRESSION ESPAGNOLE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.132.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise ont pour objectif d'initier le candidat aux méthodes de recherche et d'interprétation ainsi qu'à la rédaction de travaux scientifiques.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Roman espagnol du XIXe siècle. Le théâtre du Siècle d'Or. Le théâtre contemporain. Théorie du théâtre.
Histoire littéraire et sociologie.
F. Jarque-Andrés

Roman et conte hispano-américains du XXe siècle.
Poétique structurale.
G. Parent

La génération littéraire de 1898. La génération littéraire de 1927: poésie. Théorie de l'expression poétique. La littérature fantastique d'expression espagnole.
Histoire littéraire. Thématique. Esthétique comparée.
A. Risco

Roman et conte hispano-américains contemporains. Théorie du discours narratif. La littérature indigéniste en Amérique Latine.
J.-C. Simard

Terminologie en stylistique et stylo-linguistique. Le roman espagnol contemporain. Théorie du roman. La littérature fantastique d'expression espagnole.
Méthode lexicologique, onomasiologique et sémasiologique. Stylistique. Poétique structurale.
I. Soldevila-Durante

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littératures d'expression espagnole

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littératures d'expression espagnole

Responsable: Antonio Risco

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle à l'Université Laval et qui sont titulaires d'un Baccalauréat spécialisé en études hispaniques sont admissibles à la maîtrise.

Les candidats qui ont fait leurs études de premier cycle dans d'autres universités sont également admissibles à la maîtrise s'ils possèdent un diplôme jugé équivalent à celui de Laval avec 30 crédits en littératures d'expression espagnole.

Les hispanophones sont admissibles à la maîtrise s'ils sont titulaires d'un B.A. et s'ils peuvent démontrer une connaissance de la littérature d'expression espagnole équivalente à 30 crédits.

Certains candidats à qui il manque des crédits pour satisfaire aux exigences normales d'admission, mais qui sont néanmoins considérés aptes à la maîtrise, peuvent être admis moyennant une scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le Comité de l'École des gradués ne peut admettre un candidat que si un professeur a accepté de diriger son mémoire. Le candidat doit donc prendre contact avec un professeur du département avant de faire sa demande d'admission. Les noms des professeurs de littératures d'expression espagnole apparaissent ci-dessus, dans la section Champs et domaines de recherche. Le candidat de l'extérieur peut s'adresser directement à un professeur, ou au directeur du programme, en précisant le domaine dans lequel il entend se spécialiser: le responsable fera alors le nécessaire pour le mettre en contact avec un directeur de mémoire éventuel.

Bien que la chose soit souhaitable, le candidat n'est pas obligé de soumettre un sujet de mémoire précis en faisant sa demande d'admission. Il doit cependant préciser l'orientation générale de ses recherches afin de permettre au Comité de faire un choix judicieux dans l'établissement de la scolarité.

Avant la fin de son deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I), le candidat doit faire approuver par le Comité le choix de son directeur de mémoire et un projet de recherche précis.

a) Séminaire de mémoire

Dans le but de favoriser un climat intellectuel animé et propice à la recherche, le Comité de l'École des gradués invite chaque candidat à présenter son projet de recherche dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cet exposé ne comporte aucune sanction.

Le séminaire a été institué pour accroître l'efficacité de la recherche, pour vérifier la progression du travail des candidats à la maîtrise et au doctorat et pour favoriser les échanges intellectuels entre les chercheurs, professeurs et étudiants. Il est facultatif mais les étudiants sont fortement incités à le présenter.

Un membre du sous-comité de littératures d'expression espagnole assiste à toutes les séances du séminaire et préside lorsque le directeur de recherche du candidat est absent. Les séances durent une heure. Le candidat expose d'abord, dans la limite impérative d'une demi-heure,

- le sujet de son mémoire et les raisons de son choix;
- sa méthode de recherche;
- les premiers résultats obtenus.

Dans la seconde demi-heure, ses camarades et les professeurs présents lui posent quelques questions ou discutent des éléments de son exposé.

b) Présentation du projet

Rédigé par l'étudiant afin d'obtenir l'approbation de son sujet de mémoire, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et de troisième cycles de la Faculté; le sous-comité compétent en propose l'approbation du Comité de l'École des gradués, le rejette ou en demande une nouvelle version.

- indique le titre au moins provisoire du mémoire;
- pose et délimite le sujet;
- apporte la preuve de l'intérêt du sujet;
- fait l'état de la question;
- indique les premières approches ou la méthode qui sera utilisée;
- fournit les éléments d'une bibliographie (sources, ouvrages consultés et à consulter);
- esquisse une première ébauche de plan.

Une fois visé et paraphé par le directeur de mémoire, le projet est transmis en huit exemplaires par le candidat au secrétaire aux études de deuxième et de troisième cycles de la Faculté; le sous-comité compétent en propose l'approbation du Comité de l'École des gradués, le rejette ou en demande une nouvelle version.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets et il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
ESP -60523	3	TEORIA DE LA EXPRESION POETICA *	(A.M. Risco)
ESP -60525	3	TEORIA DEL DISCURSO NARRATIVO I *	(J.-C. Simard)
ESP -60524	3	TEATRO CONTEMPORANEO I *	(F. Jarque-Andrés)
ESP -61418	3	LA PROSA DEL SIGLO XIX *	
ESP -62845	3	LA NARRATIVA CONTEMPORANEA I	(G. Parent)
ESP -60526	3	LECTURAS I	
ESP -61419	3	LECTURAS II	
ESP -62087	1	SUJETS SPECIAUX (ESPAGNOL)	
ESP -62088	2	SUJETS SPECIAUX (ESPAGNOL)	
ESP -62089	3	SUJETS SPECIAUX (ESPAGNOL)	
ESP -62090	4	SUJETS SPECIAUX (ESPAGNOL)	
ESP -63644	3	EL TEATRO ESPANOL DEL SIGLO DE ORO	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Bien qu'il soit fortement conseillé aux étudiants de faire une partie de leurs études à temps complet, ce programme ne comporte pas d'exigences précises à ce sujet autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Il est à noter cependant que les étudiants qui bénéficient d'une bourse doivent s'inscrire à temps complet à ce programme durant toute la période de validité de leur bourse.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Le candidat doit obligatoirement savoir parler le français et l'espagnol au moment de son admission au programme. La connaissance d'une troisième langue peut être exigée du candidat si le sujet de la recherche l'exige.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit suivre tous les cours de son programme dans les cinq trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE**a) Prélecture**

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de son mémoire, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins trois examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture.

c) Présentation publique du mémoire

Une fois achevée la lecture finale du mémoire, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du Département. Cette présentation est facultative et ne comporte aucune sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe quelques postes auxiliaires d'enseignement ou de recherche à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont individuelles ou collectives. L'étudiant a la possibilité de s'intégrer à divers groupes de recherche de la section.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement est le principal débouché de ce programme.

DOCTORAT**10 3.132.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Par une thèse qui constitue une contribution importante à l'avancement de la discipline, l'étudiant fait la preuve de son aptitude à mener des recherches d'envergure d'une façon autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Littératures d'expression espagnole

Directeur: Marc Gagné

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Littératures: littératures d'expression espagnole

Responsable: Antonio Risco

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès arts avec thèse (littérature espagnole) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	108 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets et peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE**a) Prélecture**

Lorsqu'un candidat a achevé une première version complète de sa thèse, il en dépose, avec l'autorisation écrite de son directeur, un exemplaire dactylographié au secrétariat des études de deuxième et de troisième cycles. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de sa thèse.

b) Jury

Le jury doit être composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et, habituellement, le professeur chargé de la prélecture. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval.

Dans le cas d'une thèse co-dirigée, le jury est composé d'au moins cinq personnes lorsque le co-directeur fait partie du jury.

c) Soutenance de la thèse

Une fois achevée la lecture finale de sa thèse, chaque candidat est invité à présenter le résultat de ses recherches dans le cadre d'une séance d'un groupe de travail du département. Cette présentation donne lieu à une soutenance formelle et comporte une sanction.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement est le principal débouché de ce programme.

MATHÉMATIQUES

MAÎTRISE

Type A: 11 2.221.01
Type B: 12 2.221.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour but de faire acquérir à l'étudiant un niveau de maturité mathématique qui lui permet d'aborder sa science avec un certain esprit critique nécessaire à la vraie compréhension et à l'écloration d'idées nouvelles. Par un approfondissement de ses connaissances mathématiques allant jusqu'à la spécialisation, les candidats formés seront idéalement aptes à constituer un personnel qualifié dans la carrière de leur choix, que ce soit l'enseignement, l'industrie, ou autres.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Actuariat

FAILLE, Jacques:
Mathématiques de pension: méthodes actuarielles, contributions. Régime de retraite: transférabilité, placements. Modélisation des rendements des actifs financiers. Fiscalité des produits d'assurance et d'épargne. Assurance collective et sécurité sociale.

PARADIS, Gaston:
Evaluation actuarielle de la perte de revenu d'une personne résultant du décès ou d'une incapacité partielle permanente et compensation financière pour cette perte de revenu.

PREMONT, André:
Evaluation statistique des fluctuations dans les primes et les réserves causées par les fluctuations dans l'intérêt et la mortalité. Estimation de l'amplitude de la force de l'intérêt et calcul de l'efficacité de l'estimation. Propriétés asymptotiques des estimateurs des fonctions actuarielles. La ruine et sa contre-utilité. La sélection des risques par la théorie de la décision.

ROUILLARD, Marc:
Coût et financement de régimes de sécurité sociale. Applications de finance à l'assurance. Assurances IARD. Régimes de rentes et assurances collectives.

TREMBLAY, Richard:
Mathématiques appliquées en actuariat. Théorie hypergéométrique.

Algèbre, géométrie et topologie

BARBEAU, André:
Théorie des catégories. Théorie des graphes. Théorie des groupes.

CASSIDY, Charles:
Théorie des groupes: localisation, groupes nilpotents.

FREI, Günther:
Théorie algébrique des nombres. Histoire des mathématiques.

ISHAQ, Mohammad:
Représentation des groupes. Algèbres tensorielles et multilinéaires. Algèbres universelles.

LEMAIRE, Claude:
Groupes linéaires. Représentation comme groupe d'automorphisme de 1-designs (utilisation de l'ordinateur).

LEVESQUE, Claude:
Théorie algébrique des nombres: unités, nombre de classes, corps cyclotomiques. Algèbre: théorie de Galois, algèbre commutative. Théorie élémentaire des nombres.

ROY, Ghislain:
Groupes et algèbres de Lie. Géométrie différentielle. Théorie des invariants.

Analyse et Mathématiques appliquées

AUPETIT, Bernard:
Théorie spectrale: algèbres de Banach, algèbres de Banach-Jordan. Algèbres uniformes et problèmes d'approximation dans C_n . Géométrie des ouverts pseudoconvexes de C_n . Fonctions analytiques multiformes.

DE KONINCK, Jean-Marie:
Théorie analytique des nombres: distribution des nombres premiers, factorisation des nombres, comportement asymptotique des fonctions arithmétiques, fonction zêta de Riemann.

FORTIN, Michel:
Analyse numérique des équations aux dérivées partielles. Mécanique des fluides numériques. Optimisation et commande optimale pour les équations aux dérivées partielles.

GERVAIS, Jean-Jacques:
Théorie des singularités des fonctions différentielles et applications à la théorie de la bifurcation.

HENGARTNER, Walter:
Fonctions d'une variable complexe. Théorie du potentiel. Théorie de l'approximation.

LACROIX, Norbert:
Biomathématique: modèles mathématiques en biologie structurale et en biologie du développement.

LAVOIE, Jean-Louis:
Fonctions spéciales. Analyse matricielle.

LAVERTU, Marie-Louis:
Fonctions spéciales.

PHILIPPIN, Gérard-A.:
Equations aux dérivées partielles (plus particulièrement de type elliptique): principes variationnels, principes du maximum, problèmes mal-posés. Equations différentielles ordinaires. Physique mathématique.

PIERRE, Roger:
Théorie de l'approximation réelle, méthodes numériques. Analyse numérique.

SIDDIQI, Jamil A.:
Analyse harmonique. Classes C et classes quasi-analytiques. Problèmes d'unicité et de prolongement dans les domaines complexes. Approximation dans C et C_n .

Logique et Fondements

HATCHER, William S.:
Logique, théorie des modèles, algèbres universelles, théorie des catégories, certains chapitres d'algèbre reliés à ces thèmes.

HODGSON, Bernard R.:
Logique mathématique et informatique théorique: calculabilité, théorie de la récursion, complexité du calcul.

Probabilités et Statistique

CAPERAA, Philippe:
Statistique non paramétrique. Ordres stochastiques. Comparaison de tests.

CARMICHAEL, Jean-Pierre:
Analyse multivariée (composantes principales et analyse des correspondances).

COTE, Robert:
Statistique: analyse des données, modèles linéaires.

MASSE, Jean-Claude:
Théorie des processus stochastiques. Théorie des tests et de l'estimation. Statistique non paramétrique. Statistique séquentielle.

MORIN, Hervé-G.:
Echantillonnage. Méthodologie et techniques d'enquêtes.

RIVEST, Louis-Paul:
Statistique appliquée: modèles linéaires, tableaux de fréquences, analyse multivariée, méthodes robustes. Statistique théorique: inférence asymptotique, données directionnelles. Echantillonnage.

THEODORESCU, Radu:
Théorie des probabilités. Processus aléatoires. Probabilités appliquées: recherche opérationnelle (aspects aléatoires), approximation stochastique. Certains aspects d'inférence statistique pour les processus, contrôle statistique de la qualité, théorie de l'information, simulation, fiabilité.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mathématiques

Directeur: Jean-Claude Massé

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mathématiques

Responsable: Jean-Claude Massé

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (mathématiques) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un baccalauréat avec majeure en mathématiques sont également admissibles à ce programme, mais ils pourraient se voir imposer une scolarité complémentaire du niveau du premier cycle. Il en est ainsi des titulaires d'un diplôme dans une discipline connexe aux mathématiques.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant est tenu de faire approuver le choix de son directeur de recherche et de son projet de recherche au plus tard avant la fin de son troisième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	36 crédits
	Essai	12 crédits

Type B: Cours propres au programme
Projet de recherche (thèse)

24 crédits
24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme de deuxième cycle a une durée normale de quatre trimestres complets et exige un total de quarante-huit crédits. Certains étudiants peuvent cependant s'acquitter de tout en moins de deux ans (même en une seule année universitaire dans le cas de la maîtrise avec thèse).

Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
ACT -61846	4	MODELES MATHÉMATIQUES POUR ACTUAIRES I
ACT -61856	4	THEORIE DU RISQUE *
ACT -61858	4	MODELES MATHÉMATIQUES POUR ACTUAIRES II
ACT -61847	4	MATHÉMATIQUES DE DEMOGRAPHIE *
ACT -61848	4	MATHÉMATIQUES DE PENSIONS
ACT -62606	4	COMPENSATION POUR PERTE DE REVENU
ACT -63579	4	FINANCEMENT DE REGIMES DE SECURITE FINANCIERE
MAT -62661	4	ALGEBRE *
MAT -62664	4	THEORIE DE LA MESURE ET ANALYSE FONCTIONNELLE *
MAT -62665	4	FONCTIONS D'UNE VARIABLE COMPLEXE *
MAT -62667	4	EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES *
STT -61359	4	THEORIE DES PROBABILITES *
STT -62672	4	ESTIMATION ET TESTS
STT -62536	4	SONDAGES: MODELES ET TECHNIQUES
STT -62674	4	SERIES CHRONOLOGIQUES
MAT -62693	4	INITIATION A LA RECHERCHE I *
MAT -62694	4	INITIATION A LA RECHERCHE II *
MAT -62695	4	INITIATION A LA RECHERCHE III *
MAT -62696	4	INITIATION A LA RECHERCHE IV *

La plupart des cours de doctorat sont également admissibles.

Voir doctorat ci-dessous, no 11

Cours obligatoires:

Les étudiants du deuxième cycle qui ont choisi le type A doivent obligatoirement réussir les cours Initiation à la recherche I, Initiation à la recherche II. Ceux qui choisissent le type B doivent réussir le cours Initiation à la recherche I.

De plus:

- ceux qui choisissent la concentration «Actuariat» doivent réussir deux des trois cours suivants: MAT-61846, MAT-62608 et MAT-61856
- ceux qui choisissent la concentration «Mathématiques pures et appliquées» doivent réussir les cours MAT-62661, MAT-62664 et MAT-62667
- ceux qui choisissent la concentration «Probabilités et statistique» doivent réussir les cours MAT-61359 et MAT-62672.

Note: Certains cours de deuxième et troisième cycles (et même du premier cycle, mais rarement) donnés par d'autres départements peuvent être choisis par les étudiants des deuxième ou troisième cycles en mathématiques, à condition d'avoir l'approbation du Comité de l'École des gradués de mathématiques.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Les délais d'abandon pour les cours des deuxième et troisième cycles sont les mêmes qu'au niveau du premier cycle.

La moyenne cumulative requise pour poursuivre des études de deuxième cycle est de 3.0, c'est-à-dire «C». Ces dispositions s'appliquent dès que l'étudiant s'est inscrit à des cours qui représentent un total d'au moins douze crédits. L'étudiant dont la moyenne cumulative, calculée sur au moins douze crédits, est inférieure à 3.0, mais égale ou supérieure à 2.3, est autorisé à poursuivre ses études mais se trouve en probation; il doit porter, à la fin du trimestre suivant sa moyenne cumulative à un minimum de 3.0, ou, tout au moins, obtenir une note de trimestre égale ou supérieure à 3.5.

L'étudiant doit compléter les cours propres du programme dans les douze trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. On s'attend toutefois à ce que l'étudiant qui poursuit son programme à temps complet termine les cours propres du programme dans les six trimestres qui suivent la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'essai (cheminement: type A) est évalué par deux examinateurs et la note est établie par concertation entre les membres du jury.

Le mémoire (cheminement: type B) est évalué par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travail à temps partiel durant l'année académique comme auxiliaire d'enseignement sont excellentes. Il y a également quelques postes d'auxiliaires de recherche disponibles.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tout autant collectives qu'individuelles. Dans la poursuite de ses travaux, l'étudiant a donc une bonne possibilité de pouvoir s'intégrer à des groupes de recherche départementaux.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

En plus du débouché traditionnel, à savoir l'enseignement, de nombreux postes sont disponibles dans les organismes gouvernementaux et privés.

DOCTORAT**10 3.221.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme vise à conduire l'étudiant à la pointe de la recherche dans une certaine spécialité. Chemin faisant, le candidat a la possibilité de développer son esprit critique et son originalité de pensée, de même que d'exercer ses talents de créativité, qualités toutes synonymes de compétence professionnelle.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**Algèbre, Géométrie et Topologie**

A. Barbeau, C. Cassidy, G. Frei, M. Ishaq, C. Lemaire, C. Levesque et G. Roy

Analyse et mathématiques appliquées

B. Aupetit, J.-M. De Koninck, M. Fortin, J.-J. Gervais, W. Hengartner, J.-L. Lavoie, N. Lacroix, G. Philipin, R. Pierre, J.A. Siddiqi

Logique et fondements

W.S. Hatcher et B.R. Hodgson

Probabilités et Statistique

P. Capéreau, J.-P. Carmichael, R. Côté, J.-C. Massé, L.-P. Rivest et R. Theodorescu

Pour des renseignements détaillés, voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mathématiques

Directeur: Jean-Claude Massé

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mathématiques

Responsable: Jean-Claude Massé

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (mathématiques) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Chaque dossier est étudié attentivement et on exige généralement de très bonnes études de maîtrise pour l'admission au doctorat. Toutefois un titulaire d'un baccalauréat ès sciences (mathématiques) ou d'un diplôme jugé équivalent dont l'activité en recherche est remarquable peut être admis au doctorat.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans toute la mesure du possible, le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

En ce qui a trait au projet de recherche précis, il doit normalement être approuvé par le Comité compétent avant la fin du deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	78 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
MAT -62662	4	THEORIE DES GROUPES (THÈMES CHOISIS) *
MAT -63681	4	THEORIE ALGÈBRE DES NOMBRES
MAT -63682	4	COHOMOLOGIE DES GROUPES
MAT -62663	4	ALGÈBRE (THÈMES CHOISIS) *
MAT -63683	4	ANALYSE HARMONIQUE
MAT -63684	4	FONCTIONS DE PLUSIEURS VARIABLES COMPLEXES
MAT -63685	4	THEORIE SPECTRALE
MAT -62666	4	ANALYSE (THÈMES CHOISIS) *
MAT -63686	4	METHODES NUMERIQUES EN EQUATIONS AUX DERIVEES PARTIELLES
MAT -63687	4	OPTIMISATION
MAT -63688	4	SYSTEMES DYNAMIQUES

MAT -62668	4	MATHEMATIQUES APPLIQUEES (THEMES CHOISIS) *
MAT -62669	4	VARIETES
MAT -62670	4	THEORIE DES MODELES *
MAT -62671	4	RECURSIVITE ET INDECIDABILITE *
MAT -63689	4	LOGIQUE ET FONDEMENTS
STT -60548	4	PROCESSUS ALEATOIRES ET APPLICATIONS *
STT -61357	4	MODELES LINEAIRES *
STT -61361	4	STATISTIQUE NON PARAMETRIQUE *
STT -61436	4	ANALYSE DES DONNEES
STT -80559	4	PROBABILITES APPLIQUEES
STT -63471	4	INTRODUCTION AUX MODELES LINEAIRES MULTIVARIÉS
MAT -62151	1	SUJETS SPECIAUX (MATHÉMATIQUES)
MAT -62152	2	SUJETS SPECIAUX (MATHÉMATIQUES)
MAT -62153	3	SUJETS SPECIAUX (MATHÉMATIQUES)
MAT -62154	4	SUJETS SPECIAUX (MATHÉMATIQUES)
MAT -63580	1	SEMINAIRE I (MATHÉMATIQUES)
MAT -63581	2	SEMINAIRE II (MATHÉMATIQUES)

Certains des cours du programme de maîtrise (voir Maîtrise ci-dessus, no 11) peuvent également être suivis, avec l'accord du Comité de programme.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres du programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

À la fin de sa première année ou au début de sa deuxième année d'inscription au programme, le candidat est soumis à un ensemble d'examens écrits et oraux destinés à vérifier le niveau de ses connaissances dans la concentration choisie et les domaines connexes.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Possibilité de postes d'assistant et travail d'été

Voir Maîtrise ci-dessus,

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.404.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'étudiant des connaissances pratiques et théoriques dans un domaine particulier de la recherche biomédicale ou épidémiologique dans le but de permettre à l'étudiant d'acquiescer une formation qui le prépare à entreprendre un programme de troisième cycle ou d'oeuvrer dans d'autres secteurs.

L'étudiant devra:

1. pouvoir élaborer et poursuivre un projet de recherche;
2. comprendre et assimiler les principes de base régissant le champ et domaine d'études et de recherche choisis;
3. pouvoir présenter un travail scientifique de façon claire et cohérente.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

I. CARDIOLOGIE

I.1. PHYSIOLOGIE FONDAMENTALE

I.1.1. Perfusion myocardique:

Étude de la circulation régionale du myocarde à l'aide de microsphères radioactives.

J.R. Rouleau, J. Kingma.

I.1.2. Métabolisme myocardique:

Évaluation de différents paramètres sur le métabolisme cardiaque.

L. Gailis, G.-R. Dagenais.

I.1.3. Contractilité myocardique:

Développement de modèles et de techniques d'analyse de la contractilité normale, lors de l'ischémie et d'insuffisance cardiaque.

J.-G. Dumesnil

2. PHYSIOPATHOLOGIE

2.1. Cardiopathie valvulaire:

Développement de nouvelles approches diagnostiques pour établir la sévérité des lésions valvulaires.

J.-G. Dumesnil, Y. Marquis.

2.2. Interventions thérapeutiques

Évaluation de certaines interventions pharmacologiques dans les affections cardiaques.

A. Cloutier, D. Coulombe, G.-R. Dagenais, Y. Morin, L. Roy.

3. ÉTUDE DES FACTEURS DE RISQUE DES MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Évaluations épidémiologiques en relation avec les habitudes et les facteurs environnementaux.

G.-R. Dagenais, N.-M. Robitaille, P.-J. Lupien, J. Rochon.

II. ÉPIDÉMIOLOGIE

I. ÉPIDÉMIOLOGIE DES MALADIES CHRONIQUES:

Étude de la fréquence (mortalité, incidence et prévalence) des maladies chroniques selon les caractéristiques de lieu, de temps et de personne.

P.-M. Bernard, J. Brisson, J. Fabia, S. Gervais, J. Girard, C. Lapointe, F. Meyer, T. Morais.

2. ÉPIDÉMIOLOGIE DES MALADIES INFECTIEUSES:

Reconnaissance des sources environnementales des infections et de leur propagation.

J. Joly

3. NUTRITION ET SANTÉ:

Étude des facteurs nutritionnels associés au développement et au pronostic des maladies, en particulier cancer, maladies coronariennes, ostéoporose.

F. Meyer

4. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE:

Études descriptives des relations entre la fréquence de certains problèmes de santé d'une population et les caractéristiques du milieu.

P. Lajoie, C. Lapointe, F. Turcotte, M. Vézina.

5. SANTÉ AU TRAVAIL:

Identification des effets sur la santé des facteurs de risques chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques ou psycho-sociaux en milieu de travail.

P.-M. Bernard, P. Lajoie, C. Lapointe, F. Turcotte, M. Vézina.

6. ÉPIDÉMIOLOGIE CLINIQUE:

Étude de la reproductibilité et de la validité des tests utilisés en clinique et évaluation de l'effet des traitements.

P.-M. Bernard, J. Brisson, J. Fabia, J. Joly, F. Meyer, T. Morais.

III. GÉNÉTIQUE

I. LE DIAGNOSTIC PRÉNATAL PAR BIOPSIE CHORIONIQUE:

Évaluation de la technique, ses risques et limites et des types cellulaires obtenus.

R. Gagné

2. LOCALISATION CHROMOSOMIQUE DE SÉQUENCES GÉNIQUES:

Localisation de séquences géniques par hybridation «in situ» sur les chromosomes humains.

R. Gagné, R. Tanguay.

3. LA TYROSINÉMIE HÉRÉDITAIRE: ASPECTS PHYSIOLOGIQUES:

Modèle «in vitro» et «in vivo» des deux formes cliniques de la maladie par l'étude de l'effet fumarylacétone sur les enzymes du sentier métabolique de la tyrosine.

C. Laberge

4. MÉTABOLISME DES ACIDES AMINÉS AROMATIQUES:

Les études des interrelations entre les acides aminés aromatiques phénylalanine, tyrosine et tryptophane et les neurotransmetteurs. Analyse des mutations survenant à chacun des sites enzymatiques impliqués.

C. Laberge

5. LA MALADIE DE STEINERT ET LE CHROMOSOME 19:

Dépistage et épidémiologie génétique de la dystrophie myotonique de Steinert dans Saguenay et Charlevoix à partir de marqueurs géniques RFLP évalués pour leur polymorphisme et la distance de linkage sur le chromosome 19.

C. Laberge, M.-C. Thibault.

6. DÉPISTAGE GÉNIQUE DES RISQUES GÉNÉTIQUES CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS:

Utilisation de marqueurs géniques (Steinert, fibrose kystique, tyrosinémie, etc...) dans la population de l'Est du Québec à partir de l'utilisation de banques de données de population reconstituée sur informatique.

C. Laberge

7. NEUROGÉNÉTIQUE DANS L'EST DU QUÉBEC:

Étude épidémiologique et phénotypique des maladies neurologiques à composantes génétiques dans Charlevoix et Saguenay-Lac St-Jean pour entre autres maladie de Steinert, ataxie de Friedreich, dystrophie oculo-pharyngée, psychose maniaco-dépressive.

J.-P. Bouchard, C. Laberge, N. Barden.

8. EFFET FONDATEUR ET DISTANCE GÉNIQUES DANS L'EST DU QUÉBEC:

Étude des mouvements migratoires et des concentrations généalogiques des populations de la Rivière Sud, Charlevoix et Saguenay-Lac St-Jean à partir de phénotypes cliniques rencontrés dans ces populations.

C. Laberge, J. Morissette.

9. MALADIES THYROÏDIENNES HÉRÉDITAIRES:

Études spécifiques sur l'étiopathogénie et le mode de transmission des problèmes de biosynthèse d'hormones thyroïdiennes et de la TBG.

J.-H. Dussault

10. GÉNÉTIQUE MOLECULAIRE DE LA TYROSINÉMIE HÉRÉDITAIRE:

Identification du défaut moléculaire impliqué dans les deux formes cliniques de la maladie.

R.-M. Tanguay

II. APPLICATION DU GÉNIE GÉNÉTIQUE À L'ÉTUDE DES MALADIES GÉNÉTIQUES:

Utilisation des sondes géniques pour l'étude de la composante génétique de diverses maladies héréditaires.

R.-M. Tanguay

IV. PATHOLOGIE ET CHIRURGIE APPLIQUÉE AUX BIOMATÉRIAUX

I. ÉTUDE SUR LES BIOMATÉRIAUX UTILISÉS EN CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE

I.1. Analyse des prothèses artérielles et des valves prothétiques après exérèse chirurgicale ou autopsie afin d'évaluer la durabilité des implants et leur innocuité.

R. Guidoin, P.-E. Roy, M. Marois.

I.2. Evaluation in vitro des caractéristiques des prothèses artérielles et des valves prothétiques.

R. Guidoin, Y. Haggag, R. Paynter.

I.3. Etude de l'interaction entre l'implant et l'hôte

Il s'agit de comprendre le processus de cicatrisation, de le promouvoir et de prévenir les réactions de type immunologique et les phénomènes infectieux.

R. Guidoin, P.-E. Roy, S. Ben Slimane.

I.4. Etude des phénomènes de calcification et d'imprégnation lipidique associés aux implants constitués de matériaux biologiques traités.

P.-E. Roy, R. Guidoin.

2. ETUDES SUR LA MICROCIRCULATION:

2.1. Microcirculation lymphatique pulmonaire

Etude des phénomènes dynamiques par la morphologie (étude morphométrique ultrastructurale des capillaires lymphatiques sous diverses conditions expérimentales).

P.-E. Roy, S. Roberge.

2.2. Microcirculation

Voies de transports transendothéliales (endocytose sélective, passages au niveau des contacts intercellulaires et rôle du revêtement cellulaire).

P.-E. Roy

2.3. Artéioles dans l'hypertension

Pathogénie des changements.

P.-E. Roy

V. PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE

I. PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE:

I.1. L'étude de la pharmacotoxicité du développement et du vieillissement:

Etude expérimentale des effets chronogéniques sur le cerveau et le comportement dans le continuum biologique: évolution-maturité-involution.

G. Nosal

I.2. Immunopharmacologie

La pharmacologie des peptides pro-inflammatoires est étudiée, avec emphase sur leurs actions vasculaires, et la régulation d'un récepteur inducible de la bradykinine.

F. Marceau

I.3. L'étude des prostaglandines et asthme expérimental

L'étude de la relation entre les niveaux pulmonaires des prostaglandines, l'AMPc et le GMPc au cours des interactions antigènes-anticorps de l'asthme expérimental et de l'emphysème expérimental.

P. Singh

I.4. L'hypertension: approches médicamenteuses

Etude de différents paramètres en relation avec l'approche médicamenteuse de l'hypertension.

F. Doré

I.5. Toxicologie industrielle

Recherche multidisciplinaire sur l'organisation du travail, la santé et la sécurité au travail.

J.-G. Lavigne

2. NEUROPSYCHOPHARMACOLOGIE ET ABUS DES DROGUES ET DE L'ALCOOL:

2.1. Neuropharmacogénétique moléculaire

Etude du déterminisme génétique et son expression dans la tolérance à l'alcool.

F. Garcin

2.2. Etiopathogénie de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance

Rôle des facteurs biologiques (génétiques) dans la genèse et le développement de l'alcoolisme et identification de marqueurs biologiques.

S. Radouco-Thomas

2.3. Neuropsychopharmacologie clinique et neuropsychobiologie

Maladies neuropsychiatriques, diagnostic et nosologie, psychopathologie associées et sous-jacentes à l'alcoolisme, pharmacothérapie des périodes de désintoxication et de réadaptation.

C. Radouco-Thomas

VI. PNEUMOLOGIE

1. PHYSIOPATHOLOGIE DE L'ASTHME:

Les recherches portent sur l'asthme post-exercice et sur les mécanismes de développement de l'asthme allergique ainsi que sur les conséquences de l'air froid sur la fonction respiratoire.

L.-P. Boulet

2. ALVEOLITE ALLERGIQUE:

Etude portant sur l'immunopathologie de l'alvéolite allergique comprenant l'analyse de la réaction cellulaire alvéolaire.

Y. Cormier

3. METABOLISME DES LEUCOTRIENES:

Etudes sur le métabolisme des leucotriènes par les macrophages alvéolaires (obtenus par lavage alvéolaire chez les humains) de sujets normaux et des asthmatiques.

M. Lavolette

4. DYSPNÉE ET EXERCICE:

Etudes qui ont pour but d'identifier et de quantifier les facteurs contribuant à la dyspnée chez les malades pulmonaires obstructifs chroniques.

P. Leblanc

5. PHONOPNEUMOGRAPHIE:

Evaluation différentielle de diverses conditions pulmonaires pathologiques à l'aide de cette technique.

M. Desmeules

VII. EN DEVELOPPEMENT: NEPHROLOGIE ET CANCEROLOGIE

I. RÔLE DU REIN ET DES ICOSANOÏDES DANS LA PATHOGENIE DE L'HYPERTENSION ARTERIELLE:

Les travaux de recherche visent à élucider le rôle du rein et des icosanoïdes dans le développement et le traitement de l'hypertension artérielle.

M. Lebel, J.H. Grose.

2. PRODUCTION ET UTILISATION CLINIQUE D'ANTICORPS MONOCLONAUX CONTRE LES CANCERS HUMAINS DE LA VESSIE ET DU REIN:

Utilisant différentes stratégies des anticorps monoclonaux sont produits contre les tumeurs vésicales et rénales humaines.

Y. Frajdet

3. ETUDE DE LA BIOLOGIE DU CANCER AVEC DES CELLULES TUMORALES VÉSICALES HUMAINES:

A l'aide de lignées urothéliales normales et tumorales à différents stades de différenciation, ce programme étudie les mécanismes impliqués dans la progression tumorale et l'influence de facteurs de différenciation, de croissance et de transformation.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Médecine expérimentale

Directeur: N...

S'adresser à la direction d'ensemble des 2e et 3e cycles

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Médecine expérimentale

Responsable: N...

S'adresser à la direction d'ensemble des 2e et 3e cycles

6. EXIGENCES D'ADMISSION

L'admission à ce programme exige que le candidat soit détenteur d'un diplôme de baccalauréat ou l'équivalent. Une moyenne cumulative de 3,5 sur 5,0 au niveau du premier cycle ou l'équivalent est une condition normale d'admission.

Il peut y avoir des exigences particulières relatives au champ et domaine d'études et de recherche choisis.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

MÉDECINE EXPÉRIMENTALE

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Avant l'admission, le candidat doit avoir déterminé le champ et domaine d'études et de recherche choisi et avoir trouvé un professeur qui accepte d'être son directeur de recherche. De plus il doit fournir au comité d'admission et de supervision un résumé de son projet de recherche avant d'être admis dans son programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Le programme a une durée normale de cinq trimestres à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

Un tronc commun de cours pour tous les étudiants est d'abord exigé. Chacun des champs et domaines d'études et de recherche a ses cours obligatoires correspondant à un minimum de 7 crédits et éventuellement à des cours optionnels. Les autres cours, s'il y a lieu, peuvent être obtenus à l'intérieur du programme, dans les autres programmes de la faculté de Médecine ou ailleurs à l'Université Laval. Des cours à l'extérieur peuvent être envisagés s'ils ne sont pas disponibles dans notre milieu.

A. COURS OBLIGATOIRES PROPRES AU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
MDX -62614	3	BIOSTATISTIQUE I	(C. Lapointe)
MDX 63784	1	INFORMATIQUE POUR LA RECHERCHE EPIDEMIOLOGIQUE	(S. Gingras, J. Brisson)

B. COURS PROPRES AUX CHAMPS D'ETUDES ET DE RECHERCHE

I. CARDIOLOGIE

NMC	Cr	Titre	
PHS -63810	3	PHYSIOLOGIE HUMAINE	(Y. Cormier, J. Rouleau, M. Lebel, A. Nadeau)
MDX -62739	1	CARDIOLOGIE ET PNEUMOLOGIE EXPERIMENTALE *	(J. Rouleau, Y. Marquis)
MDX -63456	1	PATHOPHYSIOLOGIE CORONARIENNE I	(J.-R. Rouleau)
MDX -63458	1	PATHOPHYSIOLOGIE CORONARIENNE II	(J.-R. Rouleau)
MDX -63812	1	FACTEURS DE RISQUE DE MALADIES CARDIOVASCULAIRES	(G.-R. Dagenais)
PHS -63822	1	PHYSIOLOGIE CARDIAQUE: FONCTION VENTRICULAIRE	(J.-G. Dumesnil)

II. EPIDEMIOLOGIE

NMC	Cr	Titre	
MDX -62617	3	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE *	(F. Meyer)
MDX -62616	2	TECHNIQUES D'ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES *	(P.-M. Bernard)
MDX -62620	2	SEMINAIRE DE RECHERCHE	(T. Morais-Rochon)
MDX -62619	3	EPIDEMIOLOGIE - MALADIES CHRONIQUES	(J. Brisson, A. Christen)
MDX -63785	3	EPIDEMIOLOGIE II	(J. Brisson)
MDX -62615	3	BIOSTATISTIQUE II	(P.-M. Bernard, C. Lapointe)
NTR -63505	3	NUTRITION ET SANTE	(F. Meyer, J. Moisan)
MDX -62790	3	SANTE ET ENVIRONNEMENT	(P. Lajoie)
MNG -62914	3	RECHERCHE EVALUATIVE	(C. Bégin)
MNG -62934	3	ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES DE SANTE I *	(M. Bélanger, J. Brunet)
MNG -62949	3	INTERVENTIONS EN SANTE COMMUNAUTAIRE	(F. Turcotte)
SAT -62784	3	HYGIENE INDUSTRIELLE I	(P. Poulin, G. Bouchard)
SAT -62785	2	TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE I	(J.G. Lavigne)
SAT -63484	2	ASPECTS MEDICAUX EN SANTE AU TRAVAIL	(P. Lajoie)

III. GENETIQUE

NMC	Cr	Titre	
MDX -60564	3	GENETIQUE HUMAINE AVANCEE *	(C. Laberge et R. Gagné)
MDX -61679	2	GENETIQUE MEDICALE	(C. Laberge)
MDX -61681	2	GENETIQUE DES POPULATIONS	(J. Morissette)
MDX -61626	1	SEMINAIRES DE GENETIQUE	(R. Tanguay, C. Laberge, R. Gagné, A. Lescault)

IV. PATHOLOGIE ET CHIRURGIE APPLIQUEE AUX BIOMATERIAUX

NMC	Cr	Titre	
PAT -63820	3	FONDEMENTS STRUCTURAUX DES SYSTEMES VASCULAIRES	(J. Estable-Puig)
PHS -63814	3	PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE	(R.F. De Estable-Puig)
CHX -63819	2	INITIATION A L'ETUDE BIOMATERIAUX	(R. Guidoin, R. Paynter)
CHX -63818	1	SEMINAIRE	(R. Guidoin)
CHX -63821	3	BIOMATERIAUX: PROTHESES ET IMPLANTS	(R. Guidoin)
PAT -63815	3	PATHOLOGIE CARDIOVASCULAIRE EXPERIMENTALE	(P.-E. Roy)
MDX -63813	1	INTRODUCTION A LA MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A BALAYAGE	(R.F. De Estable-Puig)

V. PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE

NMC	Cr	Titre	
PHC -61897	2	THEORIES DES RECEPTEURS	(J. Huot)
PHC -61899	2	PRINCIPES DE PHARMACOLOGIE ET TOXICOLOGIE *	(S. Heisler)
PHC -62565	2	TOXICOLOGIE AVANCEE *	(J.-G. Lavigne)
PHC -62355	1	SUJETS SPECIAUX (PHARMACOLOGIE)	(F. Doré)
PHC -61762	2	PHARMACOTOXICITE DU DEVELOPPEMENT *	(Gl. Nosal, J. Huot)
PHC -61898	2	METHODES DE RESONANCES MAGNETIQUES EN SCIENCES BIOLOGIQUES *	(Y.K. Wang)
PHC -62566	2	PHARMACOTOXICITE DU VIEILLISSEMENT	(Gl. Nosal, J. Huot)
PHC -62724	1	PATHOLOGIES ET MEDICAMENTS	(J.-G. Lavigne)
PHC -62797	1	PHARMACOLOGIE DU SNA	(F. Doré)
PHC -62356	2	SUJETS SPECIAUX (PHARMACOLOGIE)	(F. Doré)

VI. PNEUMOLOGIE

NMC	Cr	Titre	
PHS -63810	3	PHYSIOLOGIE HUMAINE	(Y. Cormier, J. Rouleau, M. Lebel, A. Nadeau)
PHS -63809	3	PATHOPHYSIOLOGIE RESPIRATOIRE	(L.-P. Boulet)
PHS -63808	2	BIOLOGIE CELLULAIRE PULMONAIRE	(M. Lavolette)

VII. EN DEVELOPPEMENT: NEPHROLOGIE ET CANCEROLOGIE

- Les mêmes cours obligatoires du programme s'imposent dans ces cas (Biostatistique et Informatique).

- Voir programme de maîtrise, item 12.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire à ce programme à temps partiel.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, il est souhaitable que le candidat ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Si la formation de l'étudiant n'apparaît pas suffisante aux membres du CAS, il pourrait se voir imposer des cours obligatoires supplémentaires.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le programme se termine par la présentation d'un mémoire qui constitue pour l'étudiant un exercice pédagogique dans lequel il doit présenter un état de la question, un exposé de la méthode utilisée, les résultats et leurs interprétations. Ce mémoire ne doit pas avoir l'envergure d'une thèse de doctorat et doit être court, au plus une centaine de pages. Il peut être rédigé dans la forme traditionnelle et/ou être sous forme de manuscrits de publication.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le Conseil de Recherches Médicales du Canada, le Fonds de recherches en santé du Québec, le Ministère de l'Éducation, le Programme national de recherche et de développement en santé, ainsi que diverses fondations suivant le champ d'études.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Possibilités de travail rémunéré comme assistant de recherche à temps partiel.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherches qui appuient le programme ont lieu soit dans les hôpitaux affiliés, dans des unités reconnues, soit à la Faculté de Médecine.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte de l'Université, du Gouvernement, de l'Industrie, ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.404.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Former des chercheurs autonomes dans un des champs d'études offerts. L'étudiant doit 1) avoir une connaissance approfondie de son sujet d'étude et y apporter une contribution originale; 2) être capable de concevoir un projet d'étude original et de le mettre à exécution; 3) pouvoir présenter ses résultats de façon critique dans un contexte global.

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Avoir une connaissance approfondie de son sujet d'étude et y apporter une contribution originale;
2. Être capable de concevoir un projet d'étude original et de le mettre à exécution;
3. Pouvoir présenter ses résultats de façon critique dans un contexte global.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Médecine expérimentale

Directeur: N...

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Médecine expérimentale

Responsable: N...

6. EXIGENCES D'ADMISSION

L'admission à ce programme exige que le candidat soit détenteur d'un diplôme de maîtrise es sciences dans un domaine connexe ou possède une formation jugée équivalente. Une scolarité complémentaire peut être exigée.

Un candidat peut être admis au programme de doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes habituelles de la maîtrise si son CAS le lui permet.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine dans lequel il entend se spécialiser. Il doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche. Ce choix et le projet de recherche doivent être approuvés par le comité d'admission et de supervision avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (Catégorie 1).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée normale de ce programme est de dix trimestres à temps complet incluant les trimestres d'été.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise, no 11

Un maximum de 2 crédits sera accordé pour la préparation de deux séminaires sur un sujet donné.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins quatre trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Si la formation de l'étudiant n'apparaît pas suffisante aux membres du CAS, il pourrait se voir imposer des cours obligatoires supplémentaires.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La rédaction de la thèse constitue un élément essentiel pour l'atteinte des objectifs du programme de doctorat. Elle est un travail d'envergure. Elle peut être rédigée dans la forme traditionnelle et ou sous forme de manuscrits de publication.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le Conseil de Recherches Médicales du Canada, le Fonds de recherches en santé du Québec, le Ministère de l'Éducation, le Programme national de recherche et de développement en santé, ainsi que diverses fondations suivant le champ d'études. Voir maîtrise no 17.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Possibilités de travail rémunéré comme assistant de recherche à temps partiel. Voir maîtrise no 18.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherches qui appuient le programme ont lieu soit dans les hôpitaux affiliés, dans des unités reconnues, soit à la Faculté de Médecine.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte de l'Université, du Gouvernement, de l'Industrie, ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

MESURE ET ÉVALUATION (ÉDUCATION)

MAÎTRISE

Type A: 11 2.569.01
Type B: 12 2.569.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études avancées de deuxième cycle en mesure et évaluation visent principalement à former des professionnels capables de conseiller les praticiens de l'éducation et d'assumer des responsabilités en matière d'évaluation et de recherche en éducation.

Selon le cheminement choisi au niveau de la maîtrise (type A ou type B), ce but se traduit par les objectifs généraux suivants:

Type A:

Maîtriser les notions de base et les méthodologies liées à des objets spécifiques de connaissance et à des champs d'application.

Type B:

Appliquer des méthodologies liées à des objets spécifiques de connaissances dans un champ particulier.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Evaluation de programmes

J.-J. Bernier, M.-A. Nadeau

Evaluation de l'apprentissage

V. Bhushan, R. Girard, J. Lavoie-Sirois, M.-A. Nadeau, G. Scallon

Méthodologie de la recherche

J.-J. Bernier, V. Bhushan, F.-A. Dupuis, J.-P. Voyer

Psychométrie

J.-J. Bernier, C. Valiquette, J.-P. Voyer

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mesure et évaluation

Directeur: Claude Valiquette

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mesure et évaluation

Responsable: Claude Valiquette

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat en sciences de l'éducation avec une moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 5 constitue l'exigence normale d'admissibilité à ce programme. Le candidat doit de plus avoir suivi et réussi trois cours considérés comme préalables à une formation de deuxième cycle en mesure et évaluation. Ces trois cours sont: (1) MEV-11964 - Méthodes de recherche; (2) MEV-11994 - Statistique appliquée à l'éducation; et (3) MEV-14193 - Mesure et évaluation. À défaut de ces cours préalables ou de leur équivalent, le candidat pourra être admis mais devra suivre ces cours préalables, en surcroît de sa scolarité de maîtrise.

Le candidat détenteur d'un baccalauréat dans un domaine autre que celui de l'éducation, avec une moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 5, est également admissible. Selon la décision du comité d'admission, ce candidat pourra être admis comme étudiant régulier ou en stage probatoire avec une récupération pouvant aller jusqu'à trente crédits de cours de premier cycle en éducation.

En plus des pièces requises par l'École des gradués, le candidat doit joindre à sa demande d'admission un document d'une à deux pages précisant le domaine d'études qui l'intéresse pour ses études projetées en mesure et évaluation. Aucun étudiant ne peut être admis sans avoir déterminé son champ d'études et sans avoir un conseiller ou directeur de recherche qui accepte de superviser son essai ou sa thèse.

Ce programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans sa demande d'admission, l'étudiant doit annexer un document indiquant le domaine d'études choisi et un projet d'essai ou de mémoire. Le candidat est invité à consulter le directeur du programme pour se trouver un professeur du département de mesure et évaluation qui accepte de superviser son essai ou son mémoire.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A	Cours propres au programme	33 crédits
	Essai	12 crédits
Type B	Cours propres au programme	21 crédits
	Thèse	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de trois trimestres pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant régulier, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscription.

11. COURS DU PROGRAMME

L'organisation des cours du programme se présente sous la forme suivante:

Type A: 33 crédits de cours dont...

- 24 crédits de cours en mesure et évaluation (incluant les cours obligatoires);
- 9 crédits de cours choisis dans un ou des domaines autres que celui de la mesure et de l'évaluation (didactique, psychopédagogie, éducation physique, administration scolaire, technologie de l'enseignement) et ce, avec l'approbation du conseiller.

COURS OBLIGATOIRES

NMC	Cr	Titre	
MEV -63733	3	ANALYSE DE DONNEES I	(V. Bhushan)
MEV -63737	3	THEORIES DE LA MESURE ET EVALUATION	

COURS A OPTION

MEV -63735	3	L'EVALUATION: NATURE ET FONDEMENTS *	
MEV -63736	3	ANALYSE DE DONNEES II	(V. Bhushan)
MEV -63734	3	METHODES DE CUEILLETTE DE DONNEES	
MEV -60239	3	OBJECTIFS ET EVALUATION	(R. Girard)
MEV -61457	3	EVALUATION FORMATIVE DE L'APPRENTISSAGE *	(G. Scallon)
MEV -60246	3	EVALUATION DE PROGRAMMES I	(M.-A. Nadeau)
MEV -61459	3	EVALUATION DE PROGRAMMES II	(M.-A. Nadeau)
MEV -61474	3	TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE	(V. Bhushan)
MEV -62836	3	THEORIE ET PRATIQUE DES ENQUETES PAR SONDAGE	(J.-P. Voyer)
MEV -61458	3	CONSTRUCTION D'ECHELLES D'ATTITUDES *	(C. Valiquette)
MEV -61464	3	INTRODUCTION A L'ANALYSE FACTORIELLE	(J.-J. Bernier)
MEV -61470	3	METHODES DE PREDICTION EN EDUCATION *	(F.-A. Dupuis)
MEV -62951	3	DONNEES QUALITATIVES EN EDUCATION	(F.-A. Dupuis)
MEV -61472	3	ANALYSE DE VARIABLES MULTIPLES	(F.-A. Dupuis)

COURS DIVERS

MEV -61929	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE MAITRISE
MEV -61934	3	COURS DE LECTURE
MEV -62346	3	SUJETS SPECIAUX
MEV -62347	3	SUJETS SPECIAUX

Type B: 21 crédits de cours dont...

- 18 crédits de cours en mesure et évaluation (incluant les cours obligatoires);
- 3 crédits de cours soit en mesure et évaluation, soit dans un autre domaine et ce, avec l'approbation du directeur de recherche.

COURS OBLIGATOIRES

MEV -63735	3	L'EVALUATION: NATURE ET FONDEMENTS *	
MEV -63733	3	ANALYSE DE DONNEES I	(V. Bhushan)
MEV -63736	3	ANALYSE DE DONNEES II	(V. Bhushan)
MEV -63734	3	METHODES DE CUEILLETTE DE DONNEES	
MEV -63737	3	THEORIES DE LA MESURE ET EVALUATION	

COURS A OPTION

MEV -60239	3	OBJECTIFS ET EVALUATION	(R. Girard)
MEV -61457	3	EVALUATION FORMATIVE DE L'APPRENTISSAGE *	(G. Scallon)
MEV -60246	3	EVALUATION DE PROGRAMMES I	(M.-A. Nadeau)
MEV -61459	3	EVALUATION DE PROGRAMMES II	(M.-A. Nadeau)
MEV -61474	3	TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE	(V. Bhushan)
MEV -62636	3	THEORIE ET PRATIQUE DES ENQUETES PAR SONDAGE	(J.-P. Voyer)
MEV -61458	3	CONSTRUCTION D'ECHELLES D'ATTITUDES *	(C. Valiquette)
MEV -61464	3	INTRODUCTION A L'ANALYSE FACTORIELLE	(J.-J. Bernier)
MEV -61470	3	METHODES DE PREDICTION EN EDUCATION *	(F.-A. Dupuis)
MEV -62951	3	DONNEES QUALITATIVES EN EDUCATION	(F.-A. Dupuis)
MEV -61472	3	ANALYSE DE VARIABLES MULTIPLES	(F.-A. Dupuis)

COURS DIVERS

MEV -61929	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE MAITRISE
MEV -61934	3	COURS DE LECTURE
MEV -62346	3	SUJETS SPECIAUX
MEV -62347	3	SUJETS SPECIAUX

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris au trimestre d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le séminaire de mémoire qui peut faire partie du programme de l'étudiant n'a lieu que lorsque le candidat a terminé au moins 15 crédits de son programme.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles et se poursuivent dans le cadre du département de mesure et évaluation, avec la collaboration éventuelle d'autres unités.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés ouverts aux étudiants de ce programme sont:

conseiller en mesure et évaluation, conseiller en recherche,

responsable d'évaluation de programmes, de méthodes et de personnel dans les institutions scolaires privées ou publiques, les Commissions scolaires et le ministère de l'Éducation.

DOCTORAT

10 3.569.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'étudiant (e) d'acquérir une connaissance approfondie des principaux problèmes que pose la mesure et l'évaluation en éducation et de maîtriser les principaux outils de recherche dans le but de contribuer de façon originale aux connaissances théoriques et méthodologiques de l'évaluation dans un champ particulier d'application en éducation.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mesure et évaluation

Directeur: Claude Valiquette

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mesure et évaluation

Responsable: Claude Valiquette

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise de type B en mesure et évaluation, avec une moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 5, est la voie la plus directe pour être jugé admissible à ce programme. Toutefois, le détenteur d'une maîtrise de type A en mesure et évaluation ou d'un diplôme de deuxième cycle dans une discipline reliée à l'éducation mais dans un domaine autre que celui de la mesure et de l'évaluation, peut être admis à certaines conditions qui dépendent de la valeur de son dossier scolaire. Il revient au comité compétent de décider de l'admission d'un tel candidat en se basant sur les critères suivants:

- a) une moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 5;
- b) l'examen de la scolarité antérieure: une récupération pouvant aller jusqu'à trente crédits de cours ou de recherche pouvant faire l'objet d'un stage probatoire pourra être imposée au candidat;
- c) l'examen des travaux de recherche du candidat (essais ou thèse de maîtrise, rapports de recherche) pour vérifier la capacité du candidat à mener une recherche de qualité: un candidat n'ayant pas démontré une telle capacité peut se voir invité à formuler une demande d'admission pour la maîtrise en mesure et évaluation.

Pour s'assurer que des ressources sont disponibles avant d'admettre de nouveaux étudiants, le comité d'admission exige que le candidat joigne à sa demande d'admission un document de quelques pages précisant son sujet de thèse de doctorat. Ce document doit recevoir l'approbation écrite d'un professeur du département de mesure et évaluation qui accepte de le diriger.

Ce programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours	21 crédits
Thèse	69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de six trimestres pour l'étudiant à temps complet. Sauf l'exigence de temps complet de trois trimestres consécutifs qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les sept années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres consécutifs.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter sa scolarité dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme, le candidat doit présenter un séminaire de thèse portant sur la problématique de sa recherche et sur la méthodologie.

MESURE ET ÉVALUATION (ÉDUCATION)

La poursuite de sa recherche dépend de la réussite du séminaire de thèse. Ce séminaire de thèse est organisé par le directeur du programme avec la collaboration du directeur de recherche.

Le mode de présentation des résultats du projet est la thèse.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés ouverts aux étudiants de ce programme sont la recherche, l'enseignement, l'administration pédagogique ou la consultation.

MICROBIOLOGIE

MAÎTRISE	Microbiologie (Sciences et génie)	12 2.413.01
	Microbiologie (Agriculture et alimentation)	12 2.413.02

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif la formation de candidats à la recherche en microbiologie dans l'un ou l'autre des domaines de recherche ci-dessous.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

DEPARTEMENT DE BIOCHIMIE, FACULTE DES SCIENCES ET DE GENIE

a) Génétique et biologie moléculaire

Structure, évolution et régulation de l'expression des gènes d'arminoacyl-IRNA synthétases. Mécanismes catalytiques des aminoacyl-IRNA synthétases. Rôles régulateurs des IRNAs dans la biosynthèse des acides aminés.
Jacques Lapointe

1. Détermination de la «séquence» du gène de la glutamyl-IRNA synthétase de *Escherichia coli*, et comparaison de cette séquence avec celles d'autres aminoacyl-IRNA synthétases pour étudier l'évolution de cette famille d'enzymes.

2. Etude *in vitro* et *in vivo* de la régulation de la transcription du gène de la glutamyl-IRNA synthétase de *E. coli* et de *B. Substilis*.

3. Etude de la régulation de la fixation et de l'assimilation de l'azote par *Rhizobium meliloti* en symbiose avec la luzerne; utilisation de mutants altérés dans la glutamyl-IRNA synthétase.

L'étude de la structure et de la fonction des gènes plasmidiques bactériens.
Paul H. Roy

1. Clonage chez *E. coli* des gènes codant pour les enzymes de restriction et de modification d'ADN, séquence des gènes, corrélation entre la séquence des acides aminés et celle des nucléotides. Introduction de gènes dans des vecteurs bifonctionnels. Expression de ces gènes chez la levure.

2. Clonage et séquence des gènes codant pour des Béta-lactamases. Test d'hybridation d'ADN pour établir les rapports entre les gènes de diverses Béta-lactamases dans le but de poursuivre des études épidémiologiques.

Analyse génétique et biochimique des activités associées avec le rôle de *Bacteriodes gingivalis* dans les infections parodontales.
Robert J. Bojanowski

1. Clonage des gènes de *B. gingivalis* chez *Escherichia coli*.

2. Identification et caractérisation des plasmides hybrides codant pour des caractères pathogènes.

3. Mutagenèse spécifique au site pour obtenir des mutants de *B. gingivalis* qui n'expriment plus un caractère pathogène donné.

b) Physiologie et métabolisme

Production de substances antibiotiques et d'enzymes par divers champignons cultivés en milieu liquide.
Guy Talbot

1. Etude structurale et biosynthétique de métabolites particuliers et mise en évidence des composants.

2. Etude d'induction.

3. Isolement, purification et étude des propriétés intrinsèques de quelques représentants.

Le système de transport des sucres phosphotransférase: phosphoénolpyruvate-dépendant (PTS) chez les streptocoques buccaux: composition, propriétés et aspects régulateurs.
Christian Vadeboncoeur

1. Identification, purification et caractérisation des composantes protéiques solubles et membranaires du PTS chez *Streptococcus salivarius* et *Streptococcus mutans*.

2. Isolement et caractérisation de mutants PTS.

3. Etude de la répression et de l'inhibition catabolique chez les microorganismes déjà mentionnés.

Cariés dentaires: facteurs de virulence de *Streptococcus mutans*.
Luc Trahan

c) Mécanismes pathogéniques et écologie

Écologie et physiologie de certaines espèces bactériennes dont l'environnement est la cavité buccale de l'homme. Denis Mayrand

1. Relations écologiques qui existent entre les bactéries requises pour initier une infection mixte anaérobie expérimentale.

2. Corrélation entre propriétés biochimiques et pathogénicité de certaines espèces du genre *Bacteriodes*.

3. Etude des types et mécanismes de colonisation et d'adhérence.

4. Etude physiologique et sérologique de l'espèce *Bacteriodes gingivalis* (en collaboration avec C. Mouton, Ecole de médecine dentaire).

5. Etude de la collagénase et des immunoglobuline protéases de *B. gingivalis*.

6. Etude bactériologique de patients souffrant d'infections parodontales.

Environnement et écologie microbienne
Marc Lavoie

1. Écologie de la cavité buccale de la souris
Etude des relations bactéries-bactéries (commensalisme, synergisme mutualisme, compétition et amensalisme) dont particulièrement la production de Bacteriocines, et les relations hôte-bactéries.

2. Écologie des eaux usées
Etude des relations bactéries-Daphnies et de la dénitrification dans le recyclage des eaux usées.

Immunologie

Expression du répertoire des IgA salivaires.
Noëlla Destauriers

1. Investigation de l'activité immune de la muqueuse orale chez la souris: cellules B, cellules T, macrophages.

2. Détermination du répertoire IgA dans la salive et chez les cellules immunocompétentes associées aux glandes salivaires majeures et mineures, en relation avec les composantes de la flore indigène.

3. Stimulation de la réponse IgA dans le tissu lymphoïde associé à la cavité buccale.

Techniques utilisées

Immunofluorescence; cultures cellulaires; production d'hybridomes; ELISA (enzyme-linked immunosorbant assay).

FACULTE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**Département de phytologie**

1- Méthodes de détection sérologique, électrophorétique et biologique de certains agents phytopathogènes. Etude des mécanismes moléculaires de défense.
Alain Asselin

2- Écologie et génétique des interactions sols-plantes-bactéries. Isolement, identification, caractérisation physiologique et génétique des bactéries de plantes cultivées.
Patrice Dion

3- Relation hôte-parasite au niveau ultra-structural et cytochimique.

4- Etude des inter-relations des organismes entomopathogènes avec l'insecte hôte. Application dans la lutte biologique.

5- Biodégradation des végétaux: mécanisme et rôle des champignons dans ce processus.

6- Etude dynamique, cytochimie ultrastructurale et applications de ces notions dans la systématique des champignons.
Georges M. O'h

Département des sols

1- Fixation symbiotique de l'azote par *Rhizobium*. Écologie microbienne du sol: lutte biologique.
H. Antoun, L.M. Bordeleau, C. Richard

2- Interactions entre la microflore du sol et les substances humiques.

3- Mécanisme d'humification des déchets et résidus organiques divers; effets physiologiques des produits humiques sur les cellules microbiennes et végétales.

4- Identification et étude des phénomènes de toxicité dans les milieux terrestres et aquatiques par le moyen de bioessais.
S. Visser

5- Etude des groupes écologiques et des activités de la microflore du sol. Biodégradation des pesticides.
H. Antoun, S. Visser.

Département des sciences et technologie des aliments

1- Revalorisation du lactosérum et des perméats (UF) de lactosérum par fermentation.

2- Développement et performance de bioréacteurs à cellules immobilisées.

3- Assainissement des surfaces en contact avec les aliments.

4- Etude et amélioration de la résistance à l'éthanol et à la congélation de la levure *Saccharomyces cerevisiae*.
J. Goulet

5- Utilisation des déchets de pomme de terre par fermentation aérobie avec les levures.

6- Hydrolyses de l'amidon de pomme de terre pour la production de sirops de glucose et de fructose.

7- Utilisation de ferments lactiques afin d'accélérer la maturation du fromage cheddar.

8- Modification génétique de ferments lactiques.

9- Conservation des viandes et poisson frais sous atmosphère modifiée.
R.E. Simard

10- Production de biomasse et recyclage de résidus.

G. Picard, J. de la Noue (Département de biologie (FSG) et Centre de recherche en nutrition).

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME**MICROBIOLOGIE**

Sciences et de génie
Directeur: Claude Godin

Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Directeur: Henri-Paul Therrien

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION**MICROBIOLOGIE**

Sciences et de génie
Responsable: Claude Godin

Sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Responsable: Henri-Paul Therrien

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences avec majeure dans une discipline connexe à la biologie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Le candidat doit s'enquérir auprès du comité concerné des exigences particulières attachées à l'admission.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans toute la mesure du possible, le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche et faire approuver son projet de recherche précis au moment de faire sa demande d'admission.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres complets. Après entente avec le département concerné, le programme peut admettre des étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir les cours du programme de doctorat

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme doit être poursuivi à temps complet, trimestres d'été compris.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est soit le mémoire soit le rapport de recherche. Le travail est évalué par trois examinateurs et la note finale est établie par concertation entre les membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Par contre, la possibilité qu'a l'étudiant de trouver un emploi d'été dans la ligne de ses études est faible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Selon l'orientation de ses recherches, l'étudiant peut s'intégrer aux différents groupes de recherche des facultés des sciences, de médecine et des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

L'étudiant en microbiologie agro-alimentaire peut aussi bénéficier de l'encadrement des chercheurs des stations de recherche des Ministères de l'Agriculture du Québec et du Canada ainsi que des chercheurs oeuvrant dans diverses industries agro-alimentaires.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, les industries et les organismes provinciaux et fédéraux offrent les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

DOCTORAT	Microbiologie (Sciences et génie)	10 3.413.01
	Microbiologie (Agriculture et alimentation)	10 3.413.02

MCB -63589	2	INTERACTIONS MOLECULAIRES ENTRE PLANTES ET MICROORGANISMES	(P. Dion)
SLS -63067	3	BIOCHIMIE DE L'HUMUS	(S.A. Visser)
STA -60947	3	ENZYMES ET VIVRES	(M. Boulet)
STA -60950	2	VITAMINES	(J. Amiot, G.-B. Martin)
BVG -63656	1	SEMINAIRE DE MICROBIOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE I	(Groupe de professeurs)
BVG -63657	1	SEMINAIRE DE MICROBIOLOGIE AGRO-ALIMENTAIRE II	(Groupe de professeurs)
BVG -63655	1	RENCONTRES SCIENTIFIQUES	(Groupe de professeurs)

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la formation de chercheurs en microbiologie fondamentale et appliquée.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

MICROBIOLOGIE

Sciences et de génie
Directeur: Claude Godin

Sciences de l'agriculture et de l'alimentation:
Directeur: Henri-Paul Therrien

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

MICROBIOLOGIE

Sciences et de génie
Responsable: Claude Godin

Sciences de l'agriculture et de l'alimentation:
Responsable: Henri-Paul Therrien

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences dans l'un des domaines de la microbiologie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres à temps complet. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

Cours du secteur sciences

BCM -61861	3	BIOCHIMIE ET GENETIQUE MOLECULAIRES	(J. Lapointe et professeurs invités)
BCM -60988	1	SEMINAIRE DE BIOCHIMIE ET DE MICROBIOLOGIE	(Groupe de professeurs)
BCM -63174	2	TECHNIQUES EN GENIE GENETIQUE	(G. Bellemare)
MCB -63275	2	PROGRES RECENTS EN MICROBIOLOGIE	(Groupe de professeurs)
MCB -63276	1	COMMUNICATION SCIENTIFIQUE	(D. Mayrand)
MCB -63401	1	SEMINAIRE DE RECHERCHE EN ECOLOGIE BUC-CALE	(N. Deslauriers)
MCB -63637	2	ATELIER DE SYNTHÈSE EN IMMUNOLOGIE	(N. Deslauriers)

Cours du secteur agriculture et alimentation

BVG -60040	3	PHYSIOLOGIE BACTERIENNE	(R.-A. Lachance, P. Dion)
BVG -60042	3	MICROBIOLOGIE DESCRIPTIVE	(R.-A. Lachance)
BVG -60044	3	MICROBIOLOGIE DES VIVRES	(R.-A. Lachance)
BVG -60678	3	DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX *	(J.-M. Girard)
BVG -61766	2	VIROLOGIE VEGETALE *	(A. Asselin)
MCB -63413	3	SYMBIOSE RHIZOBIUM - LEGUMINEUSES	(H. Antoun)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été peut compter.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat doit terminer les cours propres du programme dans les deux trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Les cours du programme terminés, le candidat doit se présenter à un examen oral devant jury.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Périodiquement en cours d'études, le candidat est invité à faire le point sur l'état de ses travaux au cours d'un colloque ou d'un séminaire.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise, no 20

MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE (MÉDECINE)

MAÎTRISE

Type B: 12 2.413.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

a) Objectifs généraux

Initier l'étudiant à la recherche et à la pratique de la microbiologie et de l'immunologie, en lui permettant de réaliser un travail de recherche et d'en rédiger les résultats sous la direction immédiate d'un directeur de recherche.

b) Objectifs spécifiques

1. Apprendre la méthode expérimentale en donnant à l'étudiant l'occasion de réaliser un travail de recherche valable.
2. Acquérir des notions avancées en microbiologie et immunologie.
3. Apprendre à présenter et à rédiger un travail scientifique de façon claire et cohérente.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

a) Virologie

1. Etude de caractérisation de bactériophages.
Hans-W. Ackermann
2. Développement et évaluation de méthodes de diagnostic rapide des maladies virales.
Gilles Richer
3. Etude de l'action immunosuppressive du cytomégalovirus.
Pravin Patel

b) Microbiologie

1. Résistance aux antibiotiques
Roger Guay et Robert Letarte
2. Endotoxine bactérienne
Michel G. Bergeron
3. Résistance des *Haemophilus influenzae* aux antibiotiques
Michel G. Bergeron et Alain Martel
4. Importance des concentrations tissulaires des antibiotiques
Michel G. Bergeron
5. Pharmacologie des antibiotiques
Michel G. Bergeron
6. Epidémiologie de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries responsables des maladies transmises sexuellement
Alain Martel et Michel G. Bergeron
7. Physiologie bactérienne
Roger Guay

Rôle des interactions bactériennes dans l'élaboration des bêta-lactamases.

c) Immunologie

1. Structure antigénique des *Legionellaceae*
Jean Joly
2. Recherche des marqueurs spécifiques de la prostate normale et néoplasique
Pravin Patel
3. Utilisation des anticorps monoclonaux dans la classification des cytomégalovirus humains dans des groupes sérologiques
Pravin Patel
4. Activité biosynthétique des polymorphonucléaires
André Beaulieu
5. Rôle du réseau idiotype - anti-idiotpe dans la régulation de la synthèse de l'IgE.
Guy Pelletier et Jacques Hébert
6. Lipides bioactifs et contrôle de la réponse immunitaire
Patrice Poubelle
7. Etude des actions tissulaires de certains médiateurs humoraux de l'inflammation
François Marceau
8. Régulation de la réponse immune par les lymphocytes T portant un rhéostat pour l'histamine
Jacques Hébert et Guy Pelletier
9. Mobilisation du calcium et activation leucocytaire.
Paul Naccache

d) Génie génétique en microbiologie

1. Mécanismes génétiques et facteurs physiologiques de régulation de l'expression des bêta-lactamases

Roger Guay

2. Analyse de la structure et de l'évolution de transposons bêta-lactamases complexes par ingénierie génétique *in vivo* et *in vitro*
Roger Lévesque

3. Le développement de nouvelles méthodes d'épidémiologie moléculaire par la biotechnologie et l'ingénierie génétique.
Roger Lévesque

4. Structure moléculaire du chromosome de *Pseudomonas maltophilia*
Roger Lévesque

5. Parasitologie moléculaire de *Toxoplasma gondii*
Roger Lévesque

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Microbiologie-Immunologie

Directeur: Jean Joly

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Microbiologie-Immunologie

Responsable: Jean Joly

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences, le Baccalauréat ès sciences de la santé ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Une moyenne cumulative de 3.5 sur 5.0 ou son équivalence est exigée.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans toute la mesure du possible, le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche avant d'être admis au programme. Il doit indiquer le domaine dans lequel il entend se spécialiser au moment de faire sa demande d'admission.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir les cours du programme de doctorat.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme n'admet des étudiants à temps partiel que de façon temporaire et que pour des raisons très spéciales.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat pourra se voir imposer des cours complémentaires si sa formation antérieure apparaît insuffisante au comité.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est soit le mémoire soit le rapport de recherche.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le Conseil de Recherches Médicales du Canada, le Fonds de Recherches en Santé du Québec, le ministère de l'Éducation ainsi que diverses fondations telles: Maladie du Rein, Fondation Dr Georges Phénix, offrent des bourses aux étudiants qui comptent se spécialiser en Microbiologie et Immunologie.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travailler à temps partiel comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Selon l'orientation de ses recherches, l'étudiant peut s'intégrer aux différents groupes de recherche du Pavillon Vandy, du CHUL et de l'Hôtel-Dieu de Québec.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, les industries et les organismes provinciaux et fédéraux offrent les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

DOCTORAT**10 3.413.04****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Former le candidat pour qu'il devienne un chercheur autonome en microbiologie-immunologie.

Objectifs spécifiques

1. Acquérir une connaissance étendue de l'ensemble de la microbiologie et de l'immunologie.
2. Être capable de concevoir de façon autonome un projet de recherche et de le mettre à exécution.
3. Pouvoir présenter ses résultats de façon critique avec une vision d'ensemble du problème.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Microbiologie-Immunologie

Directeur: Jean Joly

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Microbiologie-Immunologie

Responsable: Jean Joly

6. EXIGENCES D'ADMISSION

L'admission à ce programme exige que le candidat soit détenteur d'un diplôme de deuxième cycle dans un domaine connexe ou qu'il possède une formation jugée équivalente. Une scolarité complémentaire peut être exigée.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres à temps complet. Il n'admet des étudiants à temps partiel que de façon temporaire et que pour des raisons très spéciales.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
MCB -63817	1	CONSTITUTION ET DYNAMIQUE DES STRUCTURES BACTÉRIENNES	(R. Guay)
MCB -63801	1	REACTION INFLAMMATOIRE	(A. Beaulieu)
MCB -63802	2	IMMUNOLOGIE TUMORALE	(M. Pagé, R. Martineau)
MCB -63803	2	PHYSIOPATHOGENIE DES INFECTIONS BACTÉRIENNES	(M. Bergeron)
MCB -63804	2	INTRODUCTION A LA VIROLOGIE MÉDICALE	(G. Richer)
MCB -63805	1	PARASITOLOGIE MÉDICALE	(R. Letarte)
MCB -63806	1	MYCOLOGIE MÉDICALE	(G. Brochu)
MCB -63807	1	TECHNIQUES AVANCÉES EN GÉNIE GÉNÉTIQUE	(R. Lévesque)
MCB -62699	1	SEMINAIRE DE MICROBIOLOGIE	
MCB -62351	1	SUJETS SPÉCIAUX (MICROBIOLOGIE)	
MCB -62352	2	SUJETS SPÉCIAUX (MICROBIOLOGIE)	
MCB -62353	3	SUJETS SPÉCIAUX (MICROBIOLOGIE)	
MCB -62354	4	SUJETS SPÉCIAUX (MICROBIOLOGIE)	

Deux crédits de cours doivent être obtenus en participant au séminaire en microbiologie et immunologie.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été peut compter.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le candidat doit terminer les crédits de cours propres du programme dans les trois trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). Les cours du programme terminés, le candidat doit se présenter à un examen oral devant jury.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Périodiquement en cours d'étude, le candidat est invité à faire le point sur l'état de ses travaux au cours d'un colloque ou d'un séminaire.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de 3 examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise, no 20

MINES ET MÉTALLURGIE

MAÎTRISE

Mines
Métallurgie
Métallurgie

Type B: 12 2.318.01
Type A: 11 2.317.01
Type B: 12 2.317.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des chercheurs et des ingénieurs spécialistes aptes à entreprendre des programmes de recherche appliquée et des programmes de développement ou d'amélioration de procédés industriels, au moyen de l'acquisition de connaissances approfondies.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

GÉNIE MINIER

Exploitation minière

C. Bourgoïn, J.L. Collins, K. Fytas

- Evaluation d'un dépôt et application des techniques de recherche opérationnelle aux études de rentabilité dans l'industrie minière.
- Conception et planification d'une fosse à ciel ouvert; planification des flottes d'équipement; utilisation de convoyeurs en carrière.
- Conception et dimensionnement des principaux travaux miniers dans une mine souterraine: puits, travers-bancs, galeries et chantiers d'abattage; automatisation des puits et calculs de capacité.
- Productivité en souterrain et influence du boni.

Mécanique des roches

(Groupe de recherche sur les applications de l'informatique à l'industrie minière, GRAIIM).
P. Choquet

- Techniques d'instrumentation in situ, mesures de contraintes naturelles.
- Méthodes numériques de calcul des contraintes.
- Mode de chargement du soutènement des excavations souterraines (boulonnage, câbles d'ancrage).

Environnement minier

C. Bourgoïn, K. Fytas

- Réseau de ventilation d'une mine; évaluation sur place des pressions et débits; simulation du réseau d'aéragé et analyse des résultats. Comparaison des approches thermodynamiques et mécaniques des fluides.
- Evaluation qualitative de l'air des mines souterraines; utilisation de systèmes moniteurs et études d'implantation.
- Prévention d'accidents; moyens de sauvetage; problèmes reliés à des venues soudaines d'eau; étude de la stabilité des exploitations souterraines et des dangers qui s'y rattachent; influence du boni sur les accidents.

GÉNIE MINÉRALURGIQUE

Traitement des minerais

G. Barbery, D. Hodouin, V.K. Gupta

Groupe de recherche sur les applications de l'informatique à l'industrie minière (GRAIIM).

Analyse de procédé par modèle mathématique: fragmentation, classification, flottation. Evaluation des performances d'usines, critères d'amélioration. Prélèvement et filtrage de données industrielles par bilan de matière. Simulation d'usine sur ordinateur. Optimisation du fonctionnement et du design des unités industrielles. Dynamique des procédés et simulation des stratégies de commande par ordinateur. Etudes de faisabilité d'automatisation d'usine. Etudes de libération par analyse automatique d'image par mini-ordinateur. Analyse des dimensions de particules par diffraction laser. Conception d'un granulomètre séparateur. Circuit pilote de broyage automatisé, cyclonage et tamisage. Commande automatique par mini-ordinateur. Chimie des surfaces, application à la flottation (pyrochlore, sulfures...). Analyse des surfaces minérales. Conception des cellules de flottation: hydrodynamique, mise à l'échelle. Flocculation sélective (charbon...).

MÉTALLURGIE EXTRACTIVE

Histoire

F. Habashi

Développement de la métallurgie extractive

Hydrométallurgie

F. Habashi, E. Ghali

Lixiviation de phosphates, échange des ions, extraction par solvant organique, séparation de l'uranium et des lanthanides, traitement des minerais d'or, dissolution électrochimique de sulfures.

Electrometallurgie

E. Ghali

Electrolyse des sulfures métalliques, conditions électrochimiques optimales pour le raffinage de mattes et la lixiviation des semi-conducteurs. Electrodeposition de moteurs de base. Electrodeposition de l'or.

SCIENCE DES MATERIAUX

Céramiques

R. Angers

Fabrication et propriétés de diverses céramiques, en particulier des oxydes, des borures et des carbures.

Métallurgie des poudres

R. Angers, R. Tremblay

Fabrication de pièces solides par les divers procédés de la métallurgie des poudres et étude de leurs propriétés. Production de poudre de verres métalliques par refroidissement rapide.

Propriétés mécaniques

T. Vo Van, A. Galibois et M.R. Krishnadev

La dureté et la force des aciers micro-alliés, des aciers inoxydables et des alliages réfractaires sont étudiées en fonction des traitements thermiques et mécaniques qui leur sont donnés. Développement d'aciers faiblement alliés et à haute résistance.

Tribologie

M. Fiset

La mesure de l'usure par abrasion. Etude de l'influence de la structure des alliages sur leur résistance à l'usure. Développement de matériaux et, ou de traitements superficiels permettant une meilleure résistance à l'usure.

Transformations à l'état solide

T. Vo Van, A. Galibois et M.R. Krishnadev

Influence de la composition et des traitements thermiques sur les transformations structurales et l'aptitude au durcissement dans les aciers micro-alliés et dans les alliages de type maraging.

Croissance des grains

A. Galibois

Les mécanismes de la croissance de grains et de l'influence des impuretés sur la mobilité des joints de grains sont étudiés dans l'aluminium et le fer.

Physique du métal

A. Van Neste et M. Fiset

Amortissement magnétomécanique des alliages ferromagnétique, résistivité électrique des alliages.

Corrosion et protection des métaux

E. Ghali, A. Galibois

Corrosion électrochimique des métaux et des alliages. Comportement des tubes d'acier faiblement alliés en milieu corrosif et naturel du gaz de St-Flavien. Fragilisation caustique des aciers.

Soudabilité

T. Vo Van et M.R. Krishnadev

Soudabilité des aciers micro-alliés à haute limite d'élasticité.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mines et métallurgie

Directeur: G. Barbery

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mines et métallurgie

Responsable: G. Barbery

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences (métallurgie ou mines) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne cumulative de 3.2 et plus pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un Baccalauréat ès sciences dans un domaine connexe tel que: physique, chimie, génie civil, génie géologique, etc., sont également admissibles au programme s'ils ont conservé une moyenne cumulative de 3.2 et plus pour l'ensemble de leurs études de premier cycle. Selon leur préparation antérieure, ces candidats peuvent cependant se voir imposer une scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Quant au projet de recherche précis, il doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription. En faisant sa demande d'admission, le candidat doit au moins indiquer le domaine de recherche dans lequel il entend se spécialiser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A ou B (métallurgie)

Type B (mines)

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Métallurgie (Type A):	
Cours propres du programme	35 crédits
Essai	10 crédits
Mines (Type B):	
Métallurgie (Type B):	
Cours propres du programme	12 crédits
Projet de recherche	33 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

MÉTALLURGIE (TYPE A):

a) Tronc commun (28 crédits)

GML -63405	1	INSTRUMENTATION ET CONTROLE	(A. Pomerleau)
GML -63406	1	CORROSION DES ASSEMBLAGES SOUDES	(E. Ghali)
GML -63407	2	FABRICATION SOUDEE I: MATERIAUX	(C.E. Billard)
GML -63408	2	SOUDAGE PAR ENERGIE CHIMIQUE ET MECANIQUE	(G. Trigo, R. Biot)
GML -63409	2	SOUDAGE ELECTRIQUE: AUTRES PROCÉDES	(G. Bégin)
GML -63410	2	SOUDAGE PAR RESISTANCE ELECTRIQUE	(N. Alexandrov)
GML -63411	4	SOUDAGE A L'ARC ELECTRIQUE	(J.P. Boillot, C. Piguot)
GML -63414	2	FABRICATION SOUDEE III: NORMES ET COUTS	(R. Bonneau, N. Daoust)
GML -63415	1	FABRICATION SOUDEE IV: TENUE EN SERVICE	(J.P. Boillot)
GML -63416	2	AUTOMATISATION ET ROBOTIQUE	(A. Michel, A. Kawalesky)
GML -63417	4	FABRICATION SOUDEE II: CONCEPTION ET CALCUL	(V. Vaidya)
GML -63418	2	TECHNIQUES CONNEXES AU SOUDAGE	(C.E. Billard)
GML -63421	2	MÉTALLURGIE DU SOUDAGE	(A. Cardou)
GMC -63469	1	MECANIQUE DE LA RUPTURE	

b) Cours complémentaire selon les antécédents

Formation de 1er cycle en génie (autre que métallurgie)

GML -10438	3	TRANSFORMATION A L'ETAT SOLIDE I *	(T. Vo Van)
GML -10472	2	LABORATOIRE DE METALLURGIE MECANIQUE	(M.R. Krishnadev)
GML -16143	3	CONTROLE DE QUALITE EN METALLURGIE *	(M. Fiset)

Formation de 1er cycle en génie métallurgique

GMC -15383	2	ANALYSE DES CONTRAINTES	(A. Cardou)
GML -16141	2	TECHNIQUES METALLOGRAPHIQUES	(M.R. Krishnadev et groupe de professeurs)
GML -63404	3	ANALYSE DES RUPTURES	(M.R. Krishnadev)

MINES ET MÉTALLURGIE (TYPE B)

GML -60383	2	MÉTALLURGIE EXTRACTIVE	(F. Habashi)
GML -60384	1	SEMINAIRE DE MÉTALLURGIE EXTRACTIVE *	(F. Habashi)
GML -60391	1	MATERIAUX POUR HAUTES TEMPERATURES	(R. Angers)
GML -60394	3	MÉTALLURGIE PHYSIQUE	(A. Galibois)
GML -60395	2	THEORIE DU FRITAGE	(R. Angers)
GML -60396	2	DISLOCATIONS: THEORIE ET PRATIQUE *	(M. Krishnadev)
GML -60400	2	TRANSFORMATIONS MARTENSITIQUES	(A. Galibois)
GML -60404	3	FLOTTATION *	(G. Barbary)
GML -60406	1	COLLOQUES	(R. Angers)
GML -60407	2	DEFORMATION PLASTIQUE DES ALLIAGES	(T. Vo Van)
GML -61136	2	ACIERS ALLIES A HAUTE RESISTANCE *	(M. Krishnadev)
GML -62155	1	SUJETS SPECIAUX (MÉTALLURGIE)	
GML -62156	2	SUJETS SPECIAUX (MÉTALLURGIE)	
GML -62157	3	SUJETS SPECIAUX (MÉTALLURGIE)	
GML -62158	4	SUJETS SPECIAUX (MÉTALLURGIE)	
GML -62543	2	RUPTURE DES MATERIAUX *	(M. Krishnadev)
GMN -62277	1	SUJETS SPECIAUX (MINES)	
GMN -62278	2	SUJETS SPECIAUX (MINES)	
GMN -62279	3	SUJETS SPECIAUX (MINES)	
GMN -62280	4	SUJETS SPECIAUX (MINES)	
GMN -62330	1	SUJETS SPECIAUX (RECHERCHE OPERATIONNELLE)	
GMN -62331	2	SUJETS SPECIAUX (RECHERCHE OPERATIONNELLE)	
GMN -62332	3	SUJETS SPECIAUX (RECHERCHE OPERATIONNELLE)	
GMN -62333	4	SUJETS SPECIAUX (RECHERCHE OPERATIONNELLE)	
GMN -62521	3	SIMULATION EN MINERALURGIE	(D. Hodouin)
GML -63026	2	CORROSION	(E. Ghali)
GML -63025	2	USURE ABRASIVE DES MATERIAUX	(M. Fiset)
GMN -63023	3	AUTOMATISATION EN MINERALURGIE	(D. Hodouin)

GMN -63468	2	MECANIQUE DES ROCHES AVANCEE	(P. Choquet)
GMN -63546	3	SEMINAIRE DE MINERALURGIE	(G. Barbary, D. Hodouin)
GMN -63547	2	MECANIQUE DES PARTICULES AVANCEE	(G. Barbary)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris durant l'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Le mémoire est évalué par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance; toutefois, l'étudiant sera appelé à participer à des colloques où il fera part de l'évolution de ses recherches.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Consulter la brochure «Aide financière» de l'Université Laval ou s'informer au secrétariat du département.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche en cours d'études est bonne. L'étudiant a une bonne possibilité de trouver un travail d'été dans le domaine général de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant individuelles que collectives. Les étudiants peuvent s'intégrer plus ou moins étroitement au groupe de recherche sur les applications de l'informatique à l'industrie minière (GRAIIM), groupe interdisciplinaire dont la recherche porte sur les modèles mathématiques des procédés mineralurgiques, sur l'automatisation et l'optimisation de circuits industriels de broyage et de flottation, ainsi que sur la physicochimie des surfaces appliquée à l'industrie minière, et sur la mécanique des roches appliquée au contrôle des exploitations minières. Le GRAIIM fait partie des équipes d'excellence retenues par le MESST du Québec dans le cadre des «Actions Structurantes» (Subvention de 1,054,000 sur cinq ans).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'industrie, les laboratoires de recherche et de développement industriels et gouvernementaux et l'enseignement offrent les principaux débouchés aux étudiants de ce programme.

DOCTORAT Mines **10 3.318.01**
Métallurgie **10 3.317.01**

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour but de former des chercheurs et des ingénieurs spécialistes aptes à entreprendre des programmes de recherche appliquée et des programmes de développement ou d'amélioration de procédés industriels, afin de pouvoir poursuivre des recherches originales de manière autonome. Les connaissances fondamentales acquises permettent aussi d'accéder à des postes en enseignement.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Mines et métallurgie

Directeur: G. Barbery

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Mines et métallurgie

Responsable: G. Barbery

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (mines et métallurgie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les demandes d'admission des titulaires d'une maîtrise ès sciences dans un domaine connexe aux sciences minières et métallurgiques seront examinées par le comité compétent qui, dans la plupart des cas, exigera une scolarité complémentaire.

Exceptionnellement, un candidat peut être admis au doctorat sans être tenu de rédiger sa thèse de maîtrise. Dans ce cas, il est exigé du candidat qu'il rédige un rapport de recherche et qu'il expose l'état de ses travaux de recherche au cours d'un colloque en présence d'étudiants et de professeurs du département.

Ce n'est que lorsque le candidat a franchi ces étapes avec succès qu'il peut être admis au doctorat.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat au doctorat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission, ce qui suppose qu'il a déjà contacté un professeur du département qui a accepté de diriger son projet de recherche. En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine de recherche dans lequel il entend se spécialiser. Le projet de recherche précis doit être approuvé par le comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme compte 100 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	6 crédits
Projet de recherche	94 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de sept trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur.

La soutenance est privée et ne peut avoir lieu devant moins de trois examinateurs.

Il est exigé du candidat qu'il expose les résultats de ses recherches sous forme d'un colloque en présence d'étudiants et de professeurs de la faculté et qu'il les publie dans une revue scientifique.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant au doctorat a une très bonne possibilité de travailler à temps partiel comme assistant de recherche au cours de ses études. De même la possibilité de trouver un travail d'été dans le domaine de ses études est bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

MUSIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.112.01
Type B: 12 2.112.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Selon l'option choisie par l'étudiant, les objectifs de la maîtrise en musique sont les suivants:

Option composition (type B)

Permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances en écriture et de maîtriser les différentes techniques spécialisées de la composition. Par la réalisation d'œuvres musicales originales, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice du métier de compositeur.

Option didactique instrumentale (type A)

Former un instrumentiste professionnel qui désire s'orienter vers l'enseignement instrumental.

Option éducation musicale (types A et B)

Permettre à l'étudiant a) d'acquies une formation plus poussée comme musicien interprète et chercheur en vue d'assurer une action plus profonde comme éducateur; b) de se préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession et d'en être un agent d'évolution; c) d'éveiller son esprit de recherche et de favoriser l'acquisition d'une technique de recherche; d) d'acquies une maîtrise pédagogique et une autonomie de pensée et de moyens qui le rendront capable d'élaborer un projet, de le réaliser et de l'évaluer.

Option interprétation (type A)

Former un interprète professionnel (soliste, chambriste ou musicien d'orchestre).

Option musicologie (type B)

Permettre à l'étudiant, par une étude des sources musicales et bibliographiques, d'approfondir ses connaissances dans un domaine de la musicologie et d'acquies la méthode appropriée à la recherche. Par son mémoire, en particulier, l'étudiant devra faire la preuve qu'il a acquis la rigueur qui s'impose dans l'application d'une méthode scientifique et une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

OPTION COMPOSITION

Musique instrumentale
A. Gagnon et F. Morel

Musique électro-acoustique
N. Parent

OPTION EDUCATION MUSICALE

Folklore
U. Blanchet

Formation auditive
G. Simard

Histoire
L. Poirier

Informatique
M. Prével et G. Simard

Mesure et évaluation
G. Simard

Mouvement
L. Mathieu

Neuro-fonctionnalité
J.-P. Despins

Philosophie, psychologie et pédagogie
U. Blanchet, L. Brochu, L. Mathieu et R. Ringuette

OPTION INTERPRETATION ET DIDACTIQUE INSTRUMENTALE

Chant
M. Ducharme et L. André

Bois
A. Ferland, F. Fischer et R. Ménard

Clavecin
S. Ross

Cordes
C.-M. Bourque et G. Terebesi

Cuivres
A. Kriaz

Guitare et luth

P. Gerrits et M. Lèvesque

Orgue
A. Bouchard

Percussion
S. Lafamme

Piano
B. Biot, F. Brouw, A.-M. Globenski, J. Pasquier et R. Weisz

OPTION MUSICOLOGIE

Edition musicale
E. Darbellay

Histoire de l'opéra
E. Darbellay

Histoire de la musique pour clavier
E. Darbellay et L. Poirier

Histoire des théories musicales au XVIIIe siècle
P. Cadrin

Analyse de la musique tonale du début du xxe siècle
P. Cadrin

La musique canadienne
L. Poirier

Musique de la renaissance
L. Poirier

Musique de Stravinsky, Debussy, Wagner et Berlioz
A. Wenk

Musique des XIXe et XXe siècles
A. Wenk

Musique et littérature comparées
U. Blanchet

Théorie musicale de la renaissance et du baroque (XVe-XVIIe)
E. Darbellay

3. GRADE

Maître en musique (M.Mus.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Musique

Directeur: Pierre Thibault, assisté de quatre responsables d'option:
Antoine Bouchard (interprétation et didactique instrumentale)
Alain Gagnon (composition)
Lucien Poirier (musicologie)
Raymond Ringuette (éducation musicale)

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Musique

Responsable: Pierre Thibault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat spécialisé en musique ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne cumulative d'au moins 3.5 sur 5.0 pour l'ensemble de ses études de premier cycle et posséder les connaissances ou les habiletés requises compte tenu de son option.

Pour les candidats qui choisissent l'option «didactique instrumentale» ou «interprétation», une audition instrumentale est obligatoire.

Le Comité d'admission et de supervision peut imposer une scolarité complémentaire de cours de premier cycle s'il juge que la préparation du candidat est inadéquate.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: été, automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant dont le cheminement de programme est de type B (avec accent sur la recherche) doit avoir choisi son directeur de recherche au terme de la première moitié de sa scolarité.

Le projet de recherche doit être approuvé par le comité d'admission et de supervision au plus tard à la fin de la scolarité.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

Didactique instrumentale
Education musicale
Interprétation

Type B

Composition
Education musicale
Musicologie

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	54 crédits
	Essai	6 crédits
Type B:	Cours propres au programme	30 crédits
	Mémoire	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

OPTION COMPOSITION (Type B)

Cours obligatoires (18 crédits)

MUS -60570	3	FUGUE I	(A. Gagnon)
MUS -61293	3	FUGUE II	(A. Gagnon)
MUS -61168	3	COMPOSITION I	(A. Gagnon, N. Parent, F. Morel)
MUS -61169	3	COMPOSITION II	(A. Gagnon, N. Parent, F. Morel)
MUS -61170	3	COMPOSITION III	(A. Gagnon, N. Parent, F. Morel)
MUS -61173	3	COMPOSITION IV	(A. Gagnon, N. Parent, F. Morel)

En accord avec le responsable de l'option, l'étudiant choisit les autres cours (12 crédits) en fonction de la nature de son projet de recherche. Il doit cependant en prendre au moins 2 (6 crédits) parmi les cours de l'option musicologie.

OPTION DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (Type A)

Cours obligatoires (31 crédits)

MUS -61176	3	DIDACTIQUE INSTRUMENTALE I *	(Equipe de professeurs)
MUS -61232	3	DIDACTIQUE INSTRUMENTALE II *	(Equipe de professeurs)
MUS -61233	3	DIDACTIQUE INSTRUMENTALE III *	(Equipe de professeurs)
MUS -63430	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE: L'ESSAI	(L. Poirier, A. Wenk)
MUS -63181	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B I	
MUS -63182	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B II	

Les 4 cours suivants sont sanctionnés par 2 récitals publics, l'un à la fin du 2e trimestre et l'autre à la fin du 4e.

MUS -63548	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « DI- I »	
MUS -63710	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « DI- II »	
MUS -63711	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « DI- III »	
MUS -63712	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « DI- IV »	

En accord avec le responsable de l'option, l'étudiant choisit les autres cours (23 crédits) en fonction de ses intérêts et de la nature de son projet d'études. Il doit cependant en prendre au moins 2 (6 crédits) parmi les cours de l'option éducation musicale ou de l'option musicologie.

Autre cours de l'option didactique instrumentale

MUS -61234	3	DIDACTIQUE INSTRUMENTALE IV *	(Equipe de professeurs)
------------	---	-------------------------------	-------------------------

OPTION EDUCATION MUSICALE (Type A et B)

Cours obligatoires (12 crédits)

MUS -61366	3	PRIN. FOND. DE L'ENS. DE LA MUS. I *	(R. Ringuette)
MUS -63033	3	PRIN. FOND. DE L'ENS. DE LA MUS. II *	(R. Ringuette)
MUS -62937	3	INTRO. A LA RECH. EN EDUC. MUS. I *	(G. Simard)
MUS -63156	3	INTRO. A LA RECH. EN EDUC. MUS. II	(G. Simard)

En accord avec le responsable de l'option, l'étudiant choisit les autres cours (42 crédits pour le type A et 18 crédits pour le type B) en fonction de ses intérêts et de la nature de son projet d'études ou de recherche.

Autres cours de l'option éducation musicale

MUS -61393	3	FOLKLORE CAN. FR. ET EDU. MUS. *	(U. Blanchet)
MUS -62377	3	SUJETS SPECIAUX (EDUCATION MUSICALE)	

OPTION INTERPRETATION (Type A)

Cours obligatoires (30 crédits)

Profil «soliste»

MUS -63430	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE: L'ESSAI	(L. Poirier, A. Wenk)
MUS -63181	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B I	
MUS -63182	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B II	

Les 4 cours suivants sont sanctionnés par 2 récitals publics, l'un à la fin du 2e trimestre et l'autre à la fin du 4e.

MUS -61164	6	INSTRUMENT SOLISTE I	
MUS -61165	6	INSTRUMENT SOLISTE II *	
MUS -61235	6	INSTRUMENT SOLISTE III *	
MUS -61236	6	INSTRUMENT SOLISTE IV	

Profil «accompagnement-musique de chambre»

MUS -63430	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE: L'ESSAI	(L. Poirier, A. Wenk)
MUS -63713	6	ACC.-MUS. DE CHAMBRE I	(Equipe de professeurs)
MUS -63714	6	ACC.-MUS. DE CHAMBRE II	(Equipe de professeurs)
MUS -63715	6	ACC.-MUS. DE CHAMBRE III	(Equipe de professeurs)
MUS -63716	6	ACC.-MUS. DE CHAMBRE IV	(Equipe de professeurs)
MUS -61648	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A I	
MUS -61649	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A II	
MUS -61650	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A III	
MUS -61651	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A IV	

En accord avec le responsable de l'option, l'étudiant choisit les autres cours (24 crédits) en fonction de ses intérêts et de la nature de son projet d'études. Il doit cependant en prendre au moins 2 (6 crédits) parmi les cours de l'option musicologie.

OPTION MUSICOLOGIE (Type B)

Cours obligatoires (6 crédits)

MUS -61157	3	INITIATION A LA MUSICOLOGIE *	(L. Poirier, A. Wenk)
MUS -61156	3	HISTOIRE DE LA NOTATION MUSICALE I *	(E. Darbellay)

En accord avec le responsable de l'option, l'étudiant choisit les autres cours (24 crédits) en fonction de ses intérêts et de la nature de son projet de recherche. Il doit cependant en prendre au moins 6 (18 crédits) parmi les cours de l'option musicologie.

Autres cours de l'option musicologie

MUS -63313	3	ANALYSE MUSICALE	
MUS -63282	3	HISTOIRE DES GENRES MUSICAUX	
MUS -63234	3	SEMINAIRES EN MUSICOLOGIE	
MUS -62378	3	SUJETS SPECIAUX (MUSICOLOGIE)	
MUS -61310	3	TECHNIQUES DE LA MUSIQUE NOUVELLE	
MUS -63318	3	THEORIES ET SYSTEMES MUSICAUX	

COURS GENERAUX

D'une façon générale, s'il rencontre les exigences préalables, l'étudiant peut s'inscrire à des cours offerts dans une option ou un programme autre. Il peut également suivre les cours suivants, qui ne sont pas propres à une option, en accord avec le responsable de l'option.

MUS -63319	3	SEMINAIRE DE DIRECTION CHORALE	(C. M.-Bourque)
MUS -63188	1	LECT. ET TRAV. DIRIGES I *	
MUS -63189	2	LECT. ET TRAV. DIRIGES II *	
MUS -63190	3	LECT. ET TRAV. DIRIGES III *	
MUS -62572	3	MUSIQUE, ARTS ET LITTÉRATURE *	
MUS -63305	3	PHILO. ESTH. ET PSYCHO. DE LA MUS.	(U. Blanchet)
MUS -61391	3	SEMINAIRE EN ESTHETIQUE	
MUS -62035	1	SUJETS SPECIAUX (MUSIQUE)	
MUS -62036	2	SUJETS SPECIAUX (MUSIQUE)	
MUS -62037	3	SUJETS SPECIAUX (MUSIQUE)	
MUS -62038	4	SUJETS SPECIAUX (MUSIQUE)	

Enseignement instrumental

MUS -61163	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « GE- I »	
MUS -61229	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « GE- II »	
MUS -61230	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « GE- III »	
MUS -61231	4	INSTRUMENT PRINCIPAL « GE- IV »	
MUS -61162	2	INSTRUMENT SECONDAIRE I	
MUS -61226	2	INSTRUMENT SECONDAIRE II	
MUS -61227	2	INSTRUMENT SECONDAIRE III	
MUS -61228	2	INSTRUMENT SECONDAIRE IV	
MUS -61160	1	MUSIQUE DE CHAMBRE A I *	
MUS -61240	1	MUSIQUE DE CHAMBRE A II *	
MUS -61241	1	MUSIQUE DE CHAMBRE A III *	
MUS -61242	1	MUSIQUE DE CHAMBRE A IV *	
MUS -63181	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B I	
MUS -63182	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B II	
MUS -63183	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B III	
MUS -63184	2	MUSIQUE DE CHAMBRE B IV	
MUS -61648	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A I	
MUS -61649	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A II	

MUS -61650	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A III	
MUS -61651	1	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO A IV	
MUS -63284	2	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO B I *	
MUS -63717	2	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO B II	
MUS -63718	2	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO B III	
MUS -63719	2	ACCOMPAGNEMENT AU PIANO B IV	
MUS -63314	1	ORCHESTRE	(G. Auger)
MUS -63315	1	ORCHESTRE D'HARMONIE	(D. Bircher)
MUS -63317	1	REALISATION DE BASSES CHIFFREES	(S. Ross)
MUS -63702	1	ATELIER D'OPERA A I	(Equipe de professeurs)
MUS -63703	1	ATELIER D'OPERA A II	(Equipe de professeurs)
MUS -63704	1	ATELIER D'OPERA A III	(Equipe de professeurs)
MUS -63705	1	ATELIER D'OPERA A IV	(Equipe de professeurs)
MUS -63706	2	ATELIER D'OPERA B I	(Equipe de professeurs)
MUS -63707	2	ATELIER D'OPERA B II	(Equipe de professeurs)
MUS -63708	2	ATELIER D'OPERA B III	(Equipe de professeurs)
MUS -63709	2	ATELIER D'OPERA B IV	(Equipe de professeurs)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut généralement être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été.

A moins d'autorisation spéciale, l'étudiant dont le cheminement du programme est de type B doit compléter les cours propres au programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

La langue seconde que doit pouvoir lire l'étudiant est l'anglais. Son aptitude à lire cette langue est contrôlée par un examen écrit qui a lieu au début du premier trimestre d'inscription au programme.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le détail des exigences concernant les cours d'instrument est consigné dans un document interne que l'étudiant peut se procurer auprès du responsable de son option.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Les exigences concernant les travaux de recherche diffèrent selon les options du programme.

Composition: mémoire (composition d'oeuvres musicales)
Didactique instrumentale: essai
Education musicale: mémoire ou essai
Interprétation: essai
Musicologie: mémoire

Le détail de ces exigences est précisé dans un règlement interne que l'étudiant est invité à se procurer auprès du responsable de son option.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement est grande. De plus, il est possible de trouver un emploi d'été dans la ligne de sa spécialisation.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Selon l'option choisie, ce programme débouche sur différents types d'activités ou donne accès aux études de doctorat.

DOCTORAT

10 3.112.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme de doctorat en musique sont les suivants:

- rendre l'étudiant apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome;
- lui permettre de contribuer, par ses travaux à l'Université, à l'avancement des études dans un des domaines de l'activité musicale;
- faire de lui un agent par excellence de développement éducatif, culturel et social et le préparer à l'exercice d'un leadership dans sa profession.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

OPTION EDUCATION MUSICALE

Folklore
U. Blanchet

Formation auditive
G. Simard

Histoire
L. Poirier

Informatique
M. Prével et G. Simard

Mesure et évaluation
G. Simard

Mouvement
L. Mathieu

Neuro-fonctionnalité
J.-P. Despins

Philosophie, psychologie et pédagogie
U. Blanchet, L. Brochu, L. Mathieu et R. Ringuette

OPTION MUSICOLOGIE

Edition musicale
E. Darbellay

Histoire de l'opéra
E. Darbellay

Histoire de la musique pour clavier
E. Darbellay et L. Poirier

Histoire des théories musicales au XVIIIe siècle
P. Cadrin

Analyse de la musique tonale du début du XXe siècle
P. Cadrin

Musique des XIXe et XXe siècles
A. Wenk

Musique et littérature comparées
U. Blanchet

Théorie musicale de la renaissance et du baroque (XVe-XVIIe)
E. Darbellay

3. GRADE

Docteur en musique (D.Mus.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Musique

Directeur: Pierre Thibault, assisté de deux responsables d'option: Lucien Poirier (musicologie), Raymond Ringuette (éducation musicale).

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Musique

Responsable: Pierre Thibault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en musique de l'Université Laval obtenue avec une moyenne cumulative minimale de 4.0 sur 5.0, ou un diplôme jugé équivalent, est une condition sine qua non d'admission à ce programme. Le candidat doit en outre avoir fait la preuve de son aptitude à la recherche, notamment par la rédaction d'un mémoire (maîtrise de type B).

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche et doit faire approuver son projet de recherche précis une fois réussies toutes les parties de son examen de qualification (voir no 14).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours du programme:	6 crédits
Projet de recherche:	84 crédits

Note: A la recommandation du Comité d'admission et de supervision, au moment de l'admission, le candidat peut se voir imposer, lors de la session de la première inscription, des épreuves destinées à identifier les lacunes de sa formation antérieure. Sur la foi des résultats de ces épreuves, le comité peut imposer au candidat une scolarité complémentaire.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

Option éducation musicale

MUS -63720	3	SEMINAIRE DE DOCTORAT (ED. MUSICALE)	
MUS -61392	3	MESURE ET EVAL. EN ED. MUSICALE	(G. Simard)

Option musicologie

MUS -63721	3	SEMINAIRE DE DOCTORAT (MUSICOLOGIE)	
MUS -62378	3	SUJETS SPECIAUX (MUSICOLOGIE)	
MUS -63313	3	ANALYSE MUSICALE	
MUS -63282	3	HISTOIRE DES GENRES MUSICAUX	
MUS -63234	3	SEMINAIRES EN MUSICOLOGIE	
MUS -61310	3	TECHNIQUES DE LA MUSIQUE NOUVELLE	
MUS -63318	3	THEORIES ET SYSTEMES MUSICAUX	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

La langue seconde que doit pouvoir lire l'étudiant est l'anglais. Dans le cas où l'étudiant n'a pas fait ses études de maîtrise à Laval, son aptitude à lire l'anglais est contrôlée par un examen écrit au début du premier trimestre d'inscription au programme.

Selon l'orientation des recherches de l'étudiant, on peut de plus exiger de lui qu'il sache parler l'anglais. Le contrôle se fait en cours d'études.

En outre, l'aptitude à lire une troisième langue (généralement l'allemand et parfois l'italien) est exigée de l'étudiant en musicologie.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

En plus de devoir compléter avec succès les cours de sa scolarité, l'étudiant est soumis à une série d'examens oraux et écrits. Le détail des exigences propres à chaque option est décrit dans un document interne que l'étudiant est invité à se procurer au bureau du responsable de son option.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La présentation des résultats du projet de recherche doit prendre la forme d'une thèse. Le détail des exigences propres à l'École de musique est décrit dans un règlement interne que l'étudiant est invité à se procurer au bureau du responsable de son option.

16. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement est grande. De plus, il est possible de trouver un emploi d'été dans la ligne de sa spécialisation.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La formation acquise par le programme donne accès à l'enseignement à tous les niveaux, à la critique musicale, à la recherche et à la publication, à la supervision et à l'administration de programmes de promotion des arts et de l'enseignement musical.

NEUROBIOLOGIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.424.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche en neurobiologie, en lui permettant de réaliser un travail de recherche et d'en rédiger les résultats sous la direction immédiate de son directeur de thèse.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Neuropharmacologie expérimentale et clinique du système moteur (noyaux gris centraux et moëlle épinière): interactions entre monoamines, peptides et hormones.
P. Bédard et M. Filion

Etudes de la motricité humaine normale et pathologique.
C. Richards et M. Filion

Etudes immunocytochimiques de l'organisation et du développement du cervelet à l'aide d'anticorps monoclonaux.
R. Hawkes

Etudes neuroembryologiques et neuroanatomiques comparées au système extrapyramidal, chez le chat, le rat et le singe. Greffes cérébrales de substance noire embryonnaire et de médullo-surrénale chez le rat et le singe.
R. Marchand et P. Bédard

Anatomie comparée de l'organisation du prosencéphale chez les primates et autres vertébrés: travaux utilisant des techniques histochimiques et immunocytochimiques pour la localisation des transmetteurs, ainsi que des méthodes neuroanatomiques basées sur le transport axonal de différents traceurs (HRP, acides aminés tritiés, marqueurs fluorescents).
A. Parent

Etudes morphologiques, électrophysiologiques, pharmacologiques et immunohistochimiques de la transmission synaptique.
J. Tremblay

Oscillations rythmiques des cellules thalamiques: analyse électrophysiologique et morphologique.
M. Deschênes et M. Stériade

Variations des rythmes thalamiques au cours des états de vigilance: rôle des relations internucléaires impliquant le noyau réticulaire.
M. Stériade et M. Deschênes

Etudes morphologiques quantitatives et ultrastructurales de l'organisation synaptique du système visuel et du cortex cérébral.
M. Colonnier

Biologie moléculaire des peptides neurotransmetteurs. Régulation de l'expression des gènes des neuropeptides par le système monoaminergique et hormones stéroïdiennes. Localisation des ARNs messagers des neuropeptides par hybridation in situ.
N. Barden

Etudes électrophysiologiques du système visuel par les potentiels évoqués visuels. Etude de la fonction visuelle pour une approche électrophysiologique et psychophysique. Dopamine et transmission de l'information visuelle.
C. Harnois

Etudes des mécanismes neurochimiques à l'aide d'approches nutritionnelles et pharmacologiques chez le chat.
A. Roberge

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Neurobiologie

Directeur: Jacques Tremblay

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Neurobiologie

Responsable: Jacques Tremblay

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès sciences de la santé ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme dans une discipline connexe aux sciences de la santé sont également admissibles à ce programme. Ils peuvent toutefois, selon leur préparation antérieure, se voir imposer une scolarité complémentaire de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

En faisant sa demande d'admission, le candidat doit indiquer le domaine dans lequel il entend se spécialiser. Il doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Le projet de recherche doit être approuvé par le Comité du programme avant la fin du deuxième trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

- Cours propres au programme	12 crédits
Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres complets. Il n'admet pas d'étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
NRB -63044	1	ELECTROPHYSIOLOGIE DU NEURONE	(M. Deschênes, J. Tremblay)
NRB -63043	1	LES NEUROTRANSMETTEURS	(P. Bédard, J. Tremblay)
NRB -63042	1	INTRODUCTION A LA NEUROCHIMIE	(J. Tremblay, R. Hawkes)
NRB -63041	1	HYPOTHALAMUS ET NEUROENDOCRINOLOGIE	(A. Parent, P. Bédard)
NRB -63040	1	LE SYSTEME SOMATOSENSORIEL	(M. Colonnier, M. Deschênes)
NRB -63039	1	LE SYSTEME VISUEL	(M. Colonnier, M. Stériade)
NRB -63038	1	LES REFLEXES SPINAUX	(C.L. Richards, M. Filion)
NRB -63037	1	LE SYSTEME EXTRAPYRAMIDAL	(M. Filion, A. Parent)
NRB -63036	1	LE SYSTEME VESTIBULO-CEREBELLEUX	(M. Filion, C.L. Richards, R. Hawkes)
NRB -63035	1	LE SYSTEME LIMBIQUE	(A. Parent, M. Colonnier)
NRB -63034	1	LES HAUTES FONCTIONS MENTALES	(P. Bédard, A. Parent)
NRB -63459	1	ORGANISATION FONCTIONNELLE DES STRUCTURES IMPLIQUEES DANS LE CYCLE EVEIL-SOMMEIL	(M. Stériade, M. Deschênes)
NRB -63461	1	LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME NERVEUX	(R. Hawkes, R. Marchand)
NRB -63460	1	REVUE DE LITTERATURE	(J. Tremblay, M. Filion)
NRB -63462	1	SEMINAIRE DE NEUROBIOLOGIE	(J. Tremblay, M. Filion)
NRB -62257	1	SUJETS SPECIAUX (NEUROBIOLOGIE)	
NRB -62258	2	SUJETS SPECIAUX (NEUROBIOLOGIE)	
NRB -62259	3	SUJETS SPECIAUX (NEUROBIOLOGIE)	
NRB -62260	4	SUJETS SPECIAUX (NEUROBIOLOGIE)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit obligatoirement s'inscrire à ce programme à temps complet, incluant normalement les trimestres d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par trois examinateurs. Pour établir la note finale, on s'appuie sur les notes attribuées par les membres du jury. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est faible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Cependant quel que soit le domaine de recherche, les étudiants poursuivent leurs travaux de recherche dans le cadre multidisciplinaire.

DOCTORAT**10 3.424.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'objectif du programme est de former des chercheurs pouvant faire une recherche indépendante et pouvant communiquer les résultats de leur recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Neurobiologie

Directeur: Jacques Tremblay

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Neurobiologie

Responsable: Jacques Tremblay

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (neurobiologie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	10 crédits
Projet de recherche	110 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Il n'admet pas d'étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 12

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu devant moins de trois examinateurs.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

NUTRITION

MAÎTRISE

Type B: 12 2.439.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs:

- a) d'approfondir les connaissances en nutrition fondamentale et en nutrition humaine;
- b) de donner une expérience de la recherche orientée vers la solution des problèmes de nutrition ou de consommation qui se posent chez l'humain;
- c) de préparer aux études de doctorat, à l'enseignement et à la recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Nutrition fondamentale et chimie alimentaire

Effet de la protéine alimentaire sur la résistance au stress; effet des nutriments sur la biochimie du système nerveux central.
Andrée G. Roberge, Alice Locong

Etude des nutriments et éléments exogènes susceptibles de s'insérer dans les voies métaboliques normales et de causer des altérations tissulaires morphologiques ou fonctionnelles (toxicologie nutritionnelle et métabolique).
Laurent Savoie, Huguette Turgeon-O'Brien

Etude du processus de digestion et d'utilisation protéique; évaluation de la qualité des mélanges protéiques; détermination du mécanisme d'action hypocholestérolémiante des protéines végétales.
Laurent Savoie

Évaluation de la composition et de la qualité nutritive des aliments; effet de la transformation des aliments sur la teneur en nutriments et leur utilisation métabolique; utilisation de nouvelles sources de protéines végétales pour l'alimentation humaine; impact des radiations ionisantes sur la qualité des protéines alimentaires.
Laurent Savoie, John Zee

Etude des mécanismes physiologiques et biochimiques de l'obésité.
Andrée G. Roberge, Alice Locong

Effets physiologiques des interactions entre divers constituants alimentaires.
Laurent Savoie, Andrée G. Roberge

Alimentation normale et thérapeutique

Etude des comportements alimentaires de certains groupes-cibles.
Alice Locong, Andrée G. Roberge, Huguette Turgeon-O'Brien

Etude du régime alimentaire sur certains états physiologiques et pathologiques.
Alice Locong, Jeannine Sévigny, Huguette Turgeon-O'Brien

Etude de la relation nutriments-médicaments.
Alice Locong

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Nutrition

Directeur: Laurent Savoie

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Nutrition

Responsable: Laurent Savoie

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (diététique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir conservé une moyenne de 3.5 ou l'équivalent pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Le titulaire d'un baccalauréat en sciences biologiques ou en sciences de la santé est également admissible à ce programme, mais il se verra imposer par le Comité d'admission et de supervision un minimum de six crédits de cours du premier cycle en nutrition comme scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant doit arrêter le choix de son directeur de recherche avant la fin de son premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Le projet de recherche précis doit être approuvé par le comité avant la fin du premier trimestre d'inscription. En faisant sa demande d'admission, le candidat donne quelques indications sur l'orientation de sa recherche.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires			
DTT -60157	3	BESOINS NUTRITIONNELS DE L'HOMME *	(J. Sévigny)
DTT -61758	3	BIOCHIMIE DE LA NUTRITION	(L. Savoie)
DTT -60161	1	SEMINAIRES	(L. Savoie)
Cours communs			
DTT -60162	2	PROBLEMES SPECIAUX I	
DTT -60684	3	PROBLEMES SPECIAUX II	
DTT -62171	1	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION HUMAINE)	
DTT -62172	2	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION HUMAINE)	
DTT -62173	3	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION HUMAINE)	
DTT -62174	4	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION HUMAINE)	
Cours des profils			
Nutrition fondamentale et chimie alimentaire			
NTR -62993	2	DIGESTION ET ABSORPTION INTESTINALE	(L. Savoie)
NTR -63166	4	NUTRITION DU SYSTEME NERVEUX (PARTIE I) *	(A. G.-Roberge)
NTR -63167	3	NUTRITION DU SYSTEME NERVEUX (PARTIE II) *	(A. G.-Roberge)
STA -60950	2	VITAMINES	(J. Amiot, G.-B. Martin)
ZTC -60964	3	EVALUATION NUTRITIONNELLE DES PROTEINES	(R. Belzile, J. Amiot)
BCX -14060	2	ANOMALIES DU METABOLISME DES GLUCIDES ET DES LIPIDES *	(L. Nicole)
BCX -60100	2	METABOLISME DU CHOLESTEROL *	(S. Moorjani)
ZTC -61794	3	ELEMENTS MINERAUX ET NUTRITION	(G. St-Laurent)
MDX -60561	2	BIostatistiques MEDICALES	(J. Morissette)
PHS -60627	3	INFORMATIQUE BIOMEDICALE	(M. Normand et coll.)
DTT -62561	3	ETUDE DES ALIMENTS IV	(J. Zee, P. Delisle)
BVG -60678	3	DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX *	(J.-M. Girard)
Alimentation normale et thérapeutique			
DTT -60158	3	NUTRITION ET SANTE PUBLIQUE	(H. Turgeon-O'Brien)
DTT -60159	2	ALIMENTATION HUMAINE COMPAREE	(J. Sévigny)
DTT -60160	2	NUTRITION THERAPEUTIQUE *	(A. Locong)
DTT -62560	3	PSYCHOLOGIE DU CONSOMMATEUR	(F. Dufour-Shakrani)
ADS -61607	3	STRATEGIES DE CHANGEMENT	
CSO -61630	3	LA RELATION D'AIDE ET DE CONSULTATION *	(M. Monette)
MNG -62934	3	ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES DE SANTE I *	(M. Bélanger, J. Brunet)
DTT -62562	2	L'ORDINATEUR ET LA DIETETIQUE	(R. Rousseau)
PSY -62559	3	ANALYSE MULTIVARIEE	(H. Laforge)
MDX -62614	3	BIostatistique I	(C. Lapointe)
MDX -62615	3	BIostatistique II	(P.-M. Bernard, C. Lapointe)
MDX -62616	2	TECHNIQUES D'ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES *	(P.-M. Bernard)
Cours de premier cycle qui peuvent être demandés comme cours complémentaires			
BCM -10006	2	METABOLISME I	(C. Godin, P. Tailleux)
BCM -10008	2	METABOLISME II	(G. Talbot)
BCX -11128	3	BIOCHIMIE	(M. Lepage)
BCM -10010	2	STRUCTURE ET FONCTION DES PROTEINES *	(G. Lemieux)
BCM -10007	2	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE II	(P. Tailleux)
MEV -11994	3	STATISTIQUE APPLIQUEE A L'EDUCATION *	(F. Dupuis)
DTT -13336	4	NUTRITION HUMAINE II *	
DTT -12324	4	NUTRITION HUMAINE III *	(H.-T. O'Brien)
ZTC -12457	2	NUTRITION ANIMALE	(G.-J. Brisson, G. St-Laurent)
PHS -11109	2	BIOLOGIE HUMAINE IV	(M. Colonnier)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Le candidat doit s'inscrire à temps complet (résidence) durant au moins deux trimestres.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs. Le Comité accepte ou refuse le mémoire à partir de l'appréciation du jury. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats au programme de nutrition peuvent obtenir quatre bourses d'études auprès de l'Association canadienne de diététique. La demande de bourse doit être faite avant le 15 février.

Deux bourses d'études peuvent également être obtenues de la «Home Economics Association» et de la corporation des diététistes du Québec. L'énumération complète des bourses disponibles se trouve dans la publication «Aide financière», Bureau du registraire.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité de travail à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles. Selon le champ de recherche dans lequel il se spécialise, le candidat peut avoir des possibilités d'encadrement par le groupe de toxicologie nutritionnelle et métabolique (laboratoire Rhéaume), le groupe de nutrition et système nerveux central, le groupe de chimie et microbiologie des aliments, le Centre de recherche en nutrition, le Laboratoire des sciences de l'activité physique, et selon les possibilités, certains établissements du réseau du Ministère de la santé et des services sociaux.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les milieux hospitaliers, les laboratoires et services gouvernementaux et industriels, les services de santé communautaire et les institutions d'enseignement post-secondaires offrent des débouchés à ce programme.

DOCTORAT**1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes de la nutrition dans un encadrement multidisciplinaire, en orientant l'étudiant dans la poursuite d'une recherche originale et autonome dans un des domaines proposés et en le dirigeant dans l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques reliées à la nutrition en général, et à son projet de recherche en particulier.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**Nutrition humaine**

Ce domaine a pour but d'étudier les principes qui régissent l'utilisation des aliments par l'homme et de dégager les effets physiologiques de certains comportements alimentaires. Même lorsque les expériences sont effectuées sur l'animal, il s'agit toujours de travaux susceptibles de trouver des applications en nutrition humaine. Les recherches ont pour but de déterminer l'effet de la composition alimentaire sur l'utilisation métabolique des nutriments et sur le maintien des fonctions physiologiques et biochimiques normales. Selon une approche multidisciplinaire, les recherches visent également à déterminer et à prédire la valeur nutritive de nouvelles sources d'aliments destinés à l'alimentation humaine.

Germain-J. Brisson (Département de zootechnie, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Yves Deshaies (Centre de recherche en nutrition); Andrée-G. Roberge, Laurent Savoie, Jeannine Sévigny (Département de nutrition humaine et de consommation, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Jean Amiot (Département de sciences et technologie des aliments, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Jacques LeBlanc, Ludwik-J. Bukowiecki, Denis Richard (Département de physiologie, Faculté de médecine)

Angelo Tremblay (Département d'éducation physique, Pavillon de l'éducation physique et des sports)

Huguette Turgeon-O'Brien (Département de nutrition humaine et de consommation)

Nutrition et santé publique

Ce domaine a pour but d'étudier les comportements alimentaires de certains groupes de population, les moyens utilisés pour les mesurer et les facteurs qui les influencent. Ce domaine a aussi pour but d'étudier le rôle joué par la nutrition dans l'étiologie des principaux problèmes de santé dans les pays industrialisés.

François Meyer, Jeannine Sévigny, Andrée G. Roberge, Huguette Turgeon-O'Brien, Alice Locong.

Nutrition animale et aquiculture

Ce domaine a pour objet l'étude des principes qui régissent l'utilisation des nutriments chez l'animal pourvoyeur de nourriture pour l'homme. Les recherches visent à accroître l'efficacité de la production de protéines et d'énergie par l'animal, à déterminer la valeur nutritive de nouvelles sources d'aliments issues de l'aquiculture, des biotechnologies, du recyclage biologique ou des fermentations par exemple, à diminuer la compétition de l'animal vis-à-vis de l'homme, à assurer l'innocuité des produits destinés à l'alimentation animale.

Germain-J. Brisson, Gaston-J. St-Laurent, René Belzile, Ricardo Seoane (Département de zootechnie, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Joël de la Noüe (Département de biologie, Faculté des sciences et de génie)

Yves Deshaies (Centre de recherche en nutrition)

Toxicologie nutritionnelle et métabolique

Ce domaine a pour objet l'étude de substances, originellement présentes dans les aliments ou produites lors de procédés technologiques, et qui sont susceptibles de s'insérer dans les voies métaboliques normales et de causer des altérations tissulaires morphologiques ou fonctionnelles.

Laurent Savoie, John Zee (Département de nutrition humaine et de consommation, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Jean Amiot (Département de sciences et technologie des aliments, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

François Doré (département de pharmacologie, Faculté de médecine)

Huguette Turgeon-O'Brien (Département de nutrition humaine et de consommation)

Nutrition et technologie alimentaire

Ce domaine de recherche a pour objet l'étude de l'incidence des traitements technologiques sur la qualité nutritionnelle des aliments, et vise également la mise au point de procédés technologiques ou biotechnologiques pouvant améliorer les propriétés nutritionnelles de certaines sources alimentaires.

Jean Amiot, R.-E. Simard, Jacques Goulet, François Castaigne (Département de sciences et technologie des aliments, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

Joël de la Noüe (Département de biologie, Faculté des sciences et de génie)

Laurent Savoie, John Zee (Département de nutrition humaine et de consommation, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation)

François Doré (Département de pharmacologie, Faculté de médecine)

Étant donné le caractère multidisciplinaire du programme, les co-directeurs de recherche peuvent être choisis parmi les professeurs mentionnés ou toute autre personne agréée par l'École des diplômés.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Nutrition

Directeur: Germain Brisson

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Nutrition

Responsable: Jean Amiot

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Maîtrise ès sciences dans un champ connexe à la nutrition ou scolarité jugée équivalente. Le comité du programme peut toujours exiger une scolarité complémentaire. Au moment où il fait sa demande, le candidat doit spécifier le domaine qui l'intéresse particulièrement. Les nouveaux étudiants peuvent s'inscrire aux trois trimestres.

Les candidats doivent établir eux-mêmes les contacts avec les professeurs accrédités et soumettre une proposition de programme de recherche avec leur demande d'admission.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au moment de l'admission, un directeur et un co-directeur de recherche sont désignés pour diriger l'étudiant et le conseiller dans sa scolarité et son programme de recherche.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits:

Cours propres au programme (minimum)*	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

* Voir exigences spéciales, no 14

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de huit trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

Étant donné la nature multidisciplinaire du programme, il est impossible de donner une liste exhaustive de cours en dehors des cours obligatoires. À titre d'exemple, voici une liste de cours acceptables par le comité du doctorat en nutrition.

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires			
NTR -63194	3	ALIMENTS: TECHNOLOGIE ET NUTRITION	(J. Amiot)
DTT -60157	3	BESOINS NUTRITIONNELS DE L'HOMME *	(J. Sévigny)
DTT -61758	3	BIOCHIMIE DE LA NUTRITION	(L. Savoie)
BVG -60678	3	DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX *	(J.-M. Girard)
NTR -61869	1	SEMINAIRE DE NUTRITION	

Autres cours du programme

NTR -62993	2	DIGESTION ET ABSORPTION INTESTINALE	(L. Savoie)
NTR -63505	3	NUTRITION ET SANTE	(F. Meyer, J. Moisan)
NTR -62360	1	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION)	
NTR -62361	2	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION)	
NTR -62362	3	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION)	
NTR -62363	4	SUJETS SPECIAUX (NUTRITION)	
ZTC -60964	3	EVALUATION NUTRITIONNELLE DES PROTEINES	(R. Belzile, J. Amiot)
STA -60950	2	VITAMINES	(J. Amiot., G.-B. Martin)
STA -60946	3	METHODES SPECIALES	(G.-A. Picard)
BCX -60100	2	METABOLISME DU CHOLESTEROL *	(S. Moorjani)
ZTC -61794	3	ELEMENTS MINERAUX ET NUTRITION	(G. St-Laurent)
DTT -60160	2	NUTRITION THERAPEUTIQUE *	(A. Locong)
DTT -60158	3	NUTRITION ET SANTE PUBLIQUE	(H. Turgeon-O'Brien)
STC -63360	2	INTRODUCTION A LA BIOTECHNOLOGIE	(G. Bellemare et groupe de prof.)
BIO -63296	1	AQUICULTURE	(J. de la Noüe, G. Moreau)

Liste des cours de premier cycle qui peuvent faire partie de ce programme:

BCM -10008	2	METABOLISME II	(G. Talbot)
ZTC -12457	2	NUTRITION ANIMALE	(G.-J. Brisson, G. St-Laurent)
DTT -13336	4	NUTRITION HUMAINE II *	
BCM -10010	2	STRUCTURE ET FONCTION DES PROTEINES *	(G. Lemieux)
BCM -10009	2	METABOLISME III	(G. Talbot)

Note:
Le comité du programme peut accepter des cours qui apparaissent dans d'autres programmes connexes à la nutrition.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Le candidat doit s'inscrire à temps complet (résidence) durant au moins six trimestres.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Le candidat doit posséder une bonne connaissance du français et de l'anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Le programme comporte un certain nombre de cours obligatoires que l'étudiant devra prendre durant sa scolarité de doctorat. (Voir cours obligatoires du programme, no 11). S'il a déjà suivi ces cours, il devra choisir six crédits parmi les autres cours du programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Avant la fin de la première année d'inscription, l'étudiant doit présenter un séminaire faisant état du programme de recherche suivi. En cours de programme, l'étudiant doit également présenter un séminaire dans lequel il fait état de l'avancement de son travail de recherche.

Le mode de présentation des résultats de recherche est la thèse. La thèse peut être présentée sous la forme d'articles scientifiques.

La thèse est évaluée par cinq examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur.

La soutenance est publique.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats peuvent obtenir des bourses des organismes suivants: la Fondation Université Laval, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie Canada, le ministère de l'Éducation du Québec, le Conseil de la recherche médicale du Canada et le Conseil de recherches et services agricoles du Québec. Des bourses spéciales peuvent également être obtenues dans le cadre des ententes franco-québécoises.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité d'assistanat en cours d'études est bonne dans le cadre des subventions aux chercheurs ou dans le cadre du programme de soutien du revenu au doctorat.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

L'étudiant pourra bénéficier de l'encadrement fourni par l'une ou l'autre des équipes de chercheurs du Centre de recherches en nutrition de l'Université Laval.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les débouchés du programme se retrouvent surtout dans la fonction publique (provinciale et fédérale: ministère de l'Agriculture, de la santé et du bien-être, des affaires sociales, etc.), l'industrie alimentaire (aliments destinés à l'homme ou aux animaux), les universités canadiennes (recherche et enseignement), le Conseil national de la recherche.

Pour toute autre information, le candidat devra consulter le directeur du programme.

OPÉRATIONS FORESTIÈRES

MAÎTRISE

Type B: 12 2.365.31

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes et des cadres pour les industries forestières, pour l'administration forestière et pour toutes les institutions qui les servent.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Gestion des opérations, de la ressource forestière, de son utilisation et de son renouvellement. Organisation du travail et productivité, voirie forestière et infrastructures, récolte et transport.

R. Héroux, L.-J. Lussier, J. Maranda, C.D. Sewell, J. Tomlinson

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Opérations forestières

Directeur: C.D. Sewell

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Opérations forestières

Responsable: C.D. Sewell

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences forestières ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, pour être déclaré admissible à ce programme, le candidat doit avoir obtenu une moyenne cumulative de 3.5 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme dans des descriptions connexes aux sciences forestières peuvent être admis avec scolarité complémentaire au niveau du premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat admis à ce programme doit être fixé sur son directeur de recherche et sur son projet de recherche précis avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Au moment de son admission, à défaut de pouvoir présenter un projet de recherche élaboré, le candidat doit au moins indiquer le champ de recherche dans lequel il entend se spécialiser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres à temps complet.

Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FOR -60048	4	THEORIE DE L'ECHANTILLONNAGE	(J. Bélanger)
MNG -60765	3	MANAGEMENT	(D. Wayland, G. D'Amboise, M. Bélanger)
GSO -11934	3	GESTION DES OPERATIONS	(G. D'Avignon, A. Martel, P. Lang, M. Oral, W. Price, J. Rahn)
MQT -11941	3	RECHERCHE OPERATIONNELLE I	(A. Martel, W. Price, A. Gascon)
MQT -11942	3	RECHERCHE OPERATIONNELLE II	(A. Gascon, W. Price)

MQT -60790	3	METHODES DE MODELISATION I *	(J. Rahn)
MQT -60791	3	METHODES DE DECISION *	(J. Rahn)
MQT -62924	3	ANALYSE DE DONNEES EN GESTION I *	(R. Carbone, A. Dionne)
MQT -60789	3	METHODES STATISTIQUES EN GESTION I *	(R. Nadeau)
FOR -61984	3	SIMULATION - PEUPELEMENTS FORESTIERS *	(M. Boudoux)
FOR -61547	4	ETUDES DIRIGEES EN EXPLOITATION FORESTIERE II	(Groupe de professeurs)
FOR -61548	4	ETUDES DIRIGEES EN EXPLOITATION FORESTIERE I	(Groupe de professeurs)
FOR -61551	4	ETUDES DIRIGEES EN EXPLOITATION FORESTIERE IV	(Groupe de professeurs)
FOR -61552	4	ETUDES DIRIGEES EN EXPLOITATION FORESTIERE III	(Groupe de professeurs)
FOR -61550	4	ETUDES DIRIGEES EN GESTION FORESTIERE I	(J. Tomlinson)
FOR -61553	4	ETUDES DIRIGEES EN GESTION FORESTIERE III	(J. Tomlinson)
FOR -61554	4	ETUDES DIRIGEES EN GESTION FORESTIERE II	(J. Tomlinson)
FOR -61555	4	ETUDES DIRIGEES EN GESTION FORESTIERE IV	(J. Tomlinson)

Note: Les cours FOR-60048, MQT-62924, FOR-61548, FOR-61550 sont obligatoires.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins deux trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, sauf durant les trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée normalement par trois examinateurs. La note est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les étudiants qui comptent se spécialiser dans ces champs d'études ont accès à des bourses du CRSNG, de la FCAC, du Service Canadien des forêts. Le comité des bourses de la Faculté de foresterie et de géodésie attribue également un certain nombre de bourses. Les demandes doivent être adressées au département des sciences forestières avant le premier novembre.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les étudiants inscrits à ce programme ont une bonne possibilité, en cours d'études, de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou autre. Ils ont également une bonne possibilité de trouver un travail d'été dans la ligne de leurs études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les industries forestières, les bureaux d'ingénieur forestier conseil, les administrations provinciales et fédérale et les organismes de recherche fournissent les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

ORIENTATION

MAÎTRISE

Type A: 11 2.568.01
Type B: 12 2.568.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

La maîtrise en orientation est un programme de formation à l'intervention éducative qui vise à habiliter les personnes à favoriser le développement des individus et des groupes particulièrement au plan de leur identité et de leur bien-être psychologique. Selon le cheminement privilégié, les étudiants pourront mettre l'accent sur l'acquisition des compétences professionnelles (type A) ou des habiletés de chercheur (type B) dans les champs et domaines qui suivent.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Counseling psychologique, éducation psychologique et consultation organisationnelle

C. Bujold, R. Bujold, G. Deshaies, C. Dubé, P. Fahmy, J. Leahey, Y. Marcoux, M. Monette, C. Morency, G. Noiseux, D. Pelletier, Y. Pépin, B. Richard, H. Richard, A. Spain

Développement personnel, vocationnel et social

C. Bujold, R. Bujold, G. Deshaies, C. Dubé, P. Fahmy, J. Leahey, Y. Marcoux, M. Monette, C. Morency, J.R. Nadeau, G. Noiseux, D. Pelletier, Y. Pépin, B. Richard, D. Riverin-Simard, E. Slater, A. Spain

Orientation scolaire et professionnelle

P. Fahmy, D. Pelletier, Y. Pépin, D. Riverin-Simard, E. Slater

Bujold, Charles

Développement vocationnel. Éducation à la carrière. Relation individu-travail.

Bujold, Raymonde

Approche éducative en orientation. Intervention et supervision en counseling. Développement de la personne.

Deshaies, Gilles

Éducation psychologique et développement de la personne. Counseling et psychothérapie individuelle et de groupe. Processus corporels et éducation.

Dubé, Clémence

Éducation psychologique et développement de la personne. Processus corporels et éducation. Counseling et psychothérapie individuelle et de groupe.

Fahmy, Pauline

Relation individu-travail. Fondements psycho-socio-politiques de l'intervention en counseling et en orientation. Psychologie sociale et éducation des adultes. Développement personnel et psychologie sociale. Psychologie des femmes. Counseling féministe.

Leahey, Jean

Éducation psychologique. Counseling et psychothérapie. Psychologie de l'adulte. Développement de l'adulte et cheminement sur les données existentielles fondamentales. Supervision en counseling.

Marcoux, Yves

Psychologie de l'adulte. Counseling du deuil. Données existentielles et développement de l'adulte. Counseling et psychothérapie individuelle.

Monette, Marcel

Les phénomènes de groupes. Relations parents-enfants. Le développement de l'enfant. Éducation psychologique.

Morency, Claude

Counseling et psychothérapie. Recherche et évaluation en counseling.

Nadeau, Jean-Réal

Éducation des adultes. Éducation permanente. Éducation dans les pénitenciers.

Noiseux, Gilles

Psychologie cognitive. Éducation à la carrière. Phénomènes de conscience.

Pelletier, Denis

Éducation psychologique. Développement de la personne. Approche éducative en orientation. Développement vocationnel. Identité et concept de soi.

Pépin, Yvon

Psychologie sociale et éducation. Supervision en counseling. Intervention psychosociale. Éducation psychologique.

Richard, Bruno

Psychologie des groupes et développement personnel. Éducation psychologique. Counseling expérimental (Gestalt Thérapie). Recherche: approche perceptuelle et qualitative. Counseling et retraite.

Richard, Henri

Psychanalyse. Psychologie dynamique. Psychopathologie.

Riverin-Simard, Danielle

Psychologie du travail. Développement personnel et vocationnel de l'adulte. Travail et éducation des adultes. Psychologie du développement.

Slater, Eddy

Orientation professionnelle. Reclassement professionnel. Information scolaire et professionnelle.

Spain, Armelle

Psychologie de la maternité. Psychologie de l'adulte. La supervision en counseling. La parentalité: la transition de couple à parents.

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Orientation

Directeur: Bruno Richard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Orientation

Responsable: Bruno Richard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en orientation ou un programme jugé équivalent par la direction du programme est une condition minimale d'admission.

L'admissibilité d'un candidat est jugée par la direction du programme d'après les critères généraux de l'École des gradués, la condition minimale mentionnée au paragraphe précédent, la politique de contingentement et les critères suivants:

- conservé une moyenne cumulative supérieure à 3.5 sur 5.0 dans les cours de premier cycle ou réussi l'examen de qualification qui peut être soit écrit, soit oral ou l'un et l'autre. Cet examen de qualification est requis quand le candidat ne répond pas à la condition précédente ou quand l'exige le comité d'admission et de supervision;
- la scolarité du stage probatoire est établie par le directeur du programme en tenant compte du dossier antérieur de l'étudiant et du programme d'études qu'il voudrait suivre s'il est admis à la maîtrise.

Le programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat au cheminement de type B doit établir une entente avec un directeur de recherche et annoncer son thème de recherche avant d'être admis. De plus, son projet de recherche doit être soumis pour approbation au comité d'admission et de supervision au plus tard durant le deuxième trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

Selon que l'accent est mis sur l'acquisition des compétences professionnelles ou sur celles d'habiletés de recherche, le cheminement sera de type A ou de type B.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours au programme	39 crédits
	Essai	6 crédits
Type B:	Cours au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

Note: Les crédits de cours du type A comprennent 24 crédits de stage obligatoires.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel. Pour tous les étudiants, le programme, à moins d'une permission spéciale, doit être complété dans les quatre années qui suivent leur première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

A) COURS OBLIGATOIRES

CSO -61093	3	PSYCHOLOGIE DU DEV. VOCATIONNEL *	(C. Bujold)
CSO -60275	3	ANALYSE DES THEORIES DU COUNSELING *	(C. Morency)

Plus un séminaire de recherche parmi les trois suivants:

CSO -60281	3	RECHERCHE EN COUNSELING	(C. Morency)
CSO -61940	3	RECH. EN EDUCATION PSYCHOLOGIQUE *	(G. Deshaies, B. Richard)
CSO -60270	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE *	(D. Riverin-Simard)

B) COURS A OPTION

CSO -60236	3	SOCIALISATION ET COMPORTEMENT HUMAIN *	(Y. Pépin)
CSO -60279	3	SUPERVISION EN COUNSELING: PRATIQUE *	(Equipe de professeurs)
CSO -60276	3	PSYCHODRAME ET EDUCATION *	(G. Deshaies)
CSO -60278	3	SUPERVISION EN COUNSELING: THEORIE *	(Equipe de professeurs)
CSO -60280	3	PROBLEMES SPECIAUX EN COUNSELING I	(Equipe de professeurs)
CSO -60282	3	SEMINAIRE: LES PROCESSUS DE GROUPE *	(B. Richard)
CSO -60284	3	PROBLEMES SPECIAUX EN COUNSELING II	(Equipe de professeurs)
CSO -61075	3	NATURE DE L'EDUCATION DES ADULTES *	(J.-P. Nadeau)
CSO -61086	3	STAGE DE COUNSELING II	(C. Dubé et équipe de professeurs)
CSO -61087	3	REALISATION DE SOI: PHEN. INTERPERS. *	(B. Richard)
CSO -61095	3	GESTALT ET DEV. DES POTENTIELS HUM. *	(B. Richard)
CSO -61268	3	STAGE DE COUNSELING III	(C. Dubé et équipe de professeurs)
CSO -61478	3	THEORIES DE LA PERSONNALITE *	(A. Spain)
CSO -61485	3	PSYCHOSOCIOLOGIE DES ADULTES *	(P. Fahmy)
CSO -61605	3	STAGE DE COUNSELING IV	(G. Deshaies et équipe de professeurs)
CSO -61606	3	STAGE DE COUNSELING V	(G. Deshaies et équipe de professeurs)
CSO -61609	3	INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE *	(Y. Pépin)
CSO -61628	3	PSYCHOPATHOLOGIE DYNAMIQUE *	(H. Richard)
CSO -61629	3	LES DIMENSIONS PSYCHO-SOCIALES DU DEVELOPPEMENT *	(P. Fahmy)
CSO -61630	3	LA RELATION D'AIDE ET DE CONSULTATION *	(M. Monette)
CSO -61633	3	PSYCHOLOGIE DU MOI ET COUNSELING	(H. Richard)
CSO -61635	3	COUNSELING DE GROUPE *	(C. Dubé)
CSO -61790	3	STAGE DE COUNSELING VI	(C. Dubé et équipe de professeurs)
CSO -61615	3	ROLES - COMPORTEMENT: EDUCATEUR D'ADULTE *	(J.-P. Nadeau)
CSO -61791	3	STAGE DE COUNSELING VII	(C. Dubé et équipe de professeurs)
CSO -61980	3	PSYCHOLOGIE DE L'ASSERTION DE SOI	
CSO -62640	3	TRAVAIL ET SOCIETE EDUCATIVE *	(J.-M. Hamelin)
CSO -62704	3	DEV. MATRIMONIAL ET DIVORCE	
CSO -62705	3	SCIENCE ET RELATIONS HUMAINES *	(J.-M. Hamelin)
CSO -62829	3	LES PROCESSUS CORPORELS EN COUNSELING	(C. Dubé)
CSO -62904	3	EXPRESSION ET DEVELOPPEMENT EMOTIF *	(D. Pelletier)
CSO -62963	3	RECHERCHE-DEVELOPPEMENT-ADULTES *	(D. Rivérin-Simard)
CSO -63140	3	FONDEMENTS DU LIEN RELATIONNEL *	(J. Leahy)
CSO -63266	3	EXPERIENCE ET CONSCIENCE: PROCESSUS D'INDIVIDUATION	(G. Noisoux)
CSO -63361	3	LE COUNSELING FEMINISTE	(P. Fahmy)
CSO -63362	3	MATERNITE, CYCLE DE VIE *	(A. Spain)
CSO -63363	3	SUPRACONSCIENCE: PROCESSUS DE TRANSCENDANCE	(G. Noisoux)
CSO -63592	3	STAGE DE COUNSELING VIII	(G. Deshaies et équipe de professeurs)
CSO -63593	3	STAGE DE COUNSELING IX	(G. Deshaies et équipe de professeurs)
PPG -61077	3	MATURITE HUMAINE - ADULTE	(H. Saint-Pierre)
MEV -61458	3	CONSTRUCTION D'ECHELLES D'ATTITUDES *	(C. Valiquette)
ADS -61477	3	SOCIO. DE LA JEUNESSE: QUEST. SPEC. *	(A. Baby)
MEV -62951	3	DONNEES QUALITATIVES EN EDUCATION	(F.-A. Dupuis)
MEV -61470	3	METHODES DE PREDICTION EN EDUCATION *	(F.-A. Dupuis)
MEV -61474	3	TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE	(V. Bhushan)

C) SEMINAIRES DE LECTURE

CSO -61187	3	SEMINAIRE D'APPROFONDISSEMENT *
CSO -62295	3	SUJETS SPECIAUX *

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études après entente avec son directeur de recherche ou son conseiller. Le directeur du programme doit donner son approbation.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus d'une bonne connaissance du français parlé et écrit, l'étudiant doit avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Cours de premier cycle

Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour l'ensemble de ces cours, obtenir une moyenne supérieure à 3.5.

Notes Z au dossier de l'étudiant

Lorsque le professeur, à la fin d'un trimestre accorde un délai à un étudiant pour satisfaire aux exigences de l'évaluation d'un cours de deuxième ou de troisième cycle, le professeur inscrit alors temporairement la lettre Z (évaluation retardée). A moins qu'un nouveau délai ne soit accordé, le département

remplacera cette lettre par la note W (abandon avec échec) quatre mois suivant la date d'émission du relevé trimestriel.

Les stages doivent être considérés comme un bloc indissociable et être suivis en continuité durant une même année universitaire.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Cheminement Type A

Les étudiants qui suivent le cheminement de type A doivent préparer un essai qui leur permettra de faire état de leurs connaissances dans une discipline ou champ d'études et de leur aptitude à traiter systématiquement d'un sujet pertinent à cette discipline ou à ce champ d'études. Cet essai peut prendre plusieurs formes: étude de cas, recension théorique, présentation d'un plan de recherche, étude d'une intervention professionnelle, etc.

Il est souhaitable que ce travail se rattache à une problématique soulevée lors des stages. Ce travail doit satisfaire aux exigences universitaires de six (6) crédits (270 heures de travail).

La décision concernant les détails pertinents à chaque essai relève d'une entente entre l'étudiant et son conseiller d'étude (directeur de l'essai). Une fois conclue, cette entente est soumise, sous forme de projet, à l'approbation du comité d'admission et de supervision, au plus tard, à la fin du troisième trimestre d'admission dans le programme de maîtrise.

L'essai est évalué par deux examinateurs nommés selon les règles établies par le comité d'admission et de supervision.

Cheminement Type B

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. L'évaluation du travail de recherche est faite par trois examinateurs nommés par l'École des gradués. Il n'y a pas de soutenance.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les étudiants peuvent s'intégrer à l'un ou l'autre des projets de recherches mis de l'avant par le Département de counseling et orientation, ou par d'autres départements.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Ce programme débouche sur des fonctions professionnelles ayant trait aux interventions éducatives ou de recherches relatives au développement personnel et vocationnel des individus et des groupes.

DOCTORAT

10 3.568.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le doctorat en orientation a pour but de former des spécialistes en éducation capables de développer la recherche dans les domaines relatifs au développement des individus et des groupes.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Orientation

Directeur: Bruno Richard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Orientation

Responsable: Bruno Richard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le candidat détenant la maîtrise en sciences de l'éducation (orientation) ou la maîtrise ès arts (orientation) peut postuler son admission aux études de troisième cycle, à la condition qu'il réussisse l'examen oral et écrit de qualification aux études de troisième cycle. Cet examen porte sur les études et les travaux faits par le candidat durant sa maîtrise ainsi que sur le sujet de sa thèse de doctorat. Le jury doit pouvoir déterminer s'il y a bien matière à thèse doctorale dans le sujet choisi. Toutefois les modalités de recherche ne sont pas évaluées à cette étape.

L'admission aux études de troisième cycle d'un candidat qui détient un diplôme autre qu'un diplôme en sciences de l'éducation (orientation) se fait sur l'étude du dossier. Une évaluation des antécédents académiques de même qu'une épreuve de qualification aux études de troisième cycle permettent à la direction du programme de juger de l'aptitude d'un candidat à être admis au programme de son choix.

L'étudiant ne peut être admis comme étudiant régulier (catégorie 1A) que lorsqu'il a complété avec succès le Séminaire de recherche de doctorat I.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne et occasionnellement d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir arrêté son choix sur son directeur de recherche et sur son sujet de recherche au moment de sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). En faisant sa demande d'admission le candidat doit indiquer le sujet de sa recherche. C'est en cours de programme qu'il sera appelé à définir dans le détail son projet de recherche et à le faire approuver par le comité d'admission et de supervision.

Le candidat doit, de plus, au cours du premier trimestre, se former un comité de thèse composé d'au moins deux professeurs en plus du directeur de recherche. Ce comité, présidé par son directeur de recherche, le conseillera dans la réalisation de son projet et participera aux deux séminaires de recherche obligatoires pour tous les candidats au doctorat. La composition du comité doit être approuvée par la direction du programme.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	21 crédits
Projet de recherche	69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
CSO -63591	3	SEMINAIRE DOCTORAL DE RECHERCHES	(Équipe de professeurs)
CSO -61253	3	SEM. DE RECHERCHE DE DOCTORAT I *	(Directeur de thèse)
CSO -61254	3	SEM. DE RECHERCHE DE DOCTORAT II *	(Directeur de thèse)

Autres cours: Voir no 14

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres dont deux doivent être consécutifs. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études après entente avec son directeur de recherche et le directeur du programme. Afin de satisfaire à cette exigence, un seul trimestre d'été peut compter.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme d'études dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1).

De plus, l'étudiant doit établir sa scolarité en accord avec son directeur de recherche et la faire approuver par le comité d'admission et de supervision. Cette scolarité doit être pertinente au projet de recherche doctoral.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme et dans les délais fixés par le Comité d'admission et de supervision, le candidat doit présenter deux séminaires de recherche, un portant sur le problème étudié et son contexte théorique, et un second portant sur la méthodologie. L'évaluation de ces séminaires est faite par le directeur de recherche en collaboration avec les autres membres du comité qui conseillent l'étudiant dans la réalisation de sa thèse. L'étudiant peut s'il le désire avec l'accord de son comité réaliser les exigences en une seule étape.

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Outre les exemplaires exigés par l'École des gradués, le candidat doit déposer trois exemplaires à la Faculté des sciences de l'éducation. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

16. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

A moins d'être récipiendaire du Fonds de soutien, la possibilité qu'a le candidat de travailler à temps partiel à titre de personnel enseignant auxiliaire en cours d'études est bonne, de même que celle de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

18. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés ouverts aux détenteurs du doctorat en orientation sont des postes d'enseignement, de recherche et de consultation ayant trait aux interventions éducatives.

PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

MAÎTRISE

Type A : 11 2.563.41

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a été élaboré à partir des fonctions et des tâches du futur pédagogue dans le secteur universitaire des sciences de la santé. Il doit permettre à l'étudiant: d'acquérir une formation de base en pédagogie; d'acquérir une formation pédagogique spécifique au secteur universitaire des sciences de la santé; d'approfondir un domaine particulier de la pédagogie selon les besoins de son milieu et de ses intérêts particuliers; et enfin d'améliorer sa capacité d'établir des relations interpersonnelles et de développer un esprit critique et innovateur en pédagogie.

C'est un programme conjoint des sciences de l'éducation et des sciences de la santé.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Pédagogie des sciences de la santé
Psychopédagogie
Technologie éducative
Mesure et évaluation
Fondements et administration de l'éducation
Andragogie

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Faculté des sciences de l'éducation

Directeur: Georges Bordage

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Faculté des sciences de l'éducation

Responsable: Georges Bordage

6. EXIGENCES D'ADMISSION

A. Admissibilité

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire dans le secteur des sciences de la santé ou d'un diplôme équivalent.

Le comité d'admission peut exiger une entrevue du candidat.

Les personnes titulaires d'un diplôme de premier, deuxième ou troisième cycle universitaire dans une discipline extérieure au secteur des sciences de la santé sont également admissibles au programme à condition qu'elles aient une expérience d'enseignement du niveau universitaire dans le secteur des sciences de la santé.

Le comité d'admission tiendra compte, dans tous les cas, de la nature et de la durée de l'expérience d'enseignement du candidat dans le secteur universitaire des sciences de la santé. Il s'agit d'un programme s'adressant à une clientèle oeuvrant en milieu universitaire en vue de former des personnes ressources en matière de pédagogie pour leur milieu.

B. Exigences particulières

Avec sa demande d'admission, le candidat doit présenter les pièces suivantes:

1- Un curriculum vitae

2- Un texte faisant état de la nature et de la durée de son expérience d'enseignement dans le milieu universitaire des sciences de la santé en démontrant clairement son engagement et ses réalisations pédagogiques dans le milieu au-delà des cours et de la supervision clinique; par exemple, animation pédagogique, développement d'innovations, participation à des comités ou à des postes de direction, ou encore participation à des activités de perfectionnement pédagogique.

3- Les projets sur le plan pédagogique dans le milieu universitaire une fois la maîtrise terminée;

4- Durée envisagée du programme (soit 1, 2, 3 ou 4 ans).

C. Trimestres d'admission

Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne. Exceptionnellement des candidats peuvent être admis aux trimestres d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Étant donné la nature du programme, c'est-à-dire l'application de principes et de techniques pédagogiques à l'apprentissage, à l'enseignement et à l'évaluation dans le secteur des sciences de la santé, l'étudiant fera son essai sous la supervision conjointe d'un professeur des sciences de l'éducation et d'un professeur des sciences de la santé.

L'étudiant doit arrêter le choix de ses directeurs d'essai au courant du second trimestre d'inscription comme étudiant plein temps. Les directeurs de l'essai et le projet d'essai doivent être approuvés par le comité d'admission et de supervision avant la fin du second trimestre d'inscription.

La rédaction de l'essai vise à ce que l'étudiant témoigne de l'intégration de sa pensée sur un thème lié à la pédagogie universitaire des sciences de la santé.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	37 crédits
Essai	8 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Pour un étudiant à temps complet, le programme a une durée de trois trimestres. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours obligatoires (25 crédits):

NMC	Cr	Titre	
MEV -61457	3	EVALUATION FORMATIVE DE L'APPRENTISSAGE *	(G. Scallon)
PPG -62986	3	PSY. DE L'APP.: APP. COGNITIVE I	(P. Goulet)
TEN -62630	3	PLANIFICATION DE SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT	(R. Brien)
CSO -11990	3	PSYCHOLOGIE DES GROUPES	(B. Richard)
PPG -63498	2	PROBLEMATIQUE PED. SC. SANTE I	(G. Bordage, H. Leclère, J.J. Ferland)
PPG -63502	2	PROBLEMATIQUE PED. SC. SANTE II	(G. Bordage, H. Leclère, J.J. Ferland)
PPG -63503	2	PROBLEMATIQUE PED. SC. SANTE III	(G. Bordage, H. Leclère, J.J. Ferland)
PPG -63501	2	APPL. DES FOND. PED. EN SC. SANTE	(G. Bordage, H. Leclère, J.J. Ferland)
PPG -63499	2	CONCEPTION ET REALISATION D'UN ATELIER SC. SANTE *	(H. Leclère)
PPG -63500	3	INITIATION A RECH. PED. SC. SANTE	(G. Bordage)

Cours à option (12 crédits):

Les cours à option sont regroupés dans les cinq grands secteurs d'approfondissement suivants:

- 1- psychologie de l'apprentissage;
- 2- technologie éducative;
- 3- mesure et évaluation;
- 4- fondements et administration de l'éducation;
- 5- andragogie.

L'étudiant doit choisir tous ses cours optionnels dans un seul secteur. Toutefois, une exception pourra être faite pour un cours à condition qu'il soit pertinent compte tenu du secteur d'approfondissement choisi par l'étudiant.

1- Psychologie de l'apprentissage

Quatre cours parmi les suivants:

PPG -61946	3	ETUDE CRITIQUE DE RECH. EN ENSEIG. *	(Y. Poisson)
PPG -63263	3	THEO. DE L'APP. APPL. A L'ED. DES ADULTES	(L. Dubé)
PPG -61912	3	RECHERCHE EXPERIENTIELLE *	(T. Laferrière)
PPG -62755	3	BEHAVIORISME PARADIGMATIQUE I *	(A. Leduc)
PPG -62971	3	BEHAVIORISME PARADIGMATIQUE II *	(A. Leduc)
PPG -62972	3	PSYCHOSYNTHESE ET EDUCATION HOLISTIQUE *	(A. Paré)
PPG -62973	3	INTEGRATION DES PROCESSUS D'APPR. I	(R. Côté)
PPG -62987	3	PSY. DE L'APP.: APP. COGNITIVE II	(P. Goulet)
PPG -63278	3	PROCESSUS APPRENTISSAGE-ENSEIGNEMENT AU NIVEAU UNIV.	(H. Saint-Pierre)
PPG -63069	3	LE DEVELOPP. PSYCHOL. DE L'ADULTE	(H. Saint-Pierre)

2- Technologie éducative

Quatre cours parmi les suivants:

TEN -61255	3	ORDINATEUR ET ADMINISTRATION SCOLAIRE	(J. Ste-Marie)
TEN -60251	3	LE FILM D'ENSEIGNEMENT *	(M. Fleury)
TEN -61509	3	ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISE: APPROCHE SYSTEMATIQUE *	(B. Lachance)
TEN -61510	3	ORDINATEUR ET ENSEIGNEMENT I *	(J. Ste-Marie)
TEN -61511	3	ORDINATEUR ET ENSEIGNEMENT II *	(J. Ste-Marie)
TEN -61515	3	APPROCHE SYSTEMIQUE ET SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT *	(J. Lapointe)
TEN -61517	3	CHOIX DE METHODES ET DE MEDIAS *	(R. Brien)
TEN -62970	3	ANALYSE DE SYSTEMES ENSEIGNANTS *	(G. Provost)

TEN -61507 3 LA PROG. TELE. COMME SYSTEME D'APPRENTISSAGE INTERACTIF ET INDIVIDUALISÉ * (Ph. Marton)

3- Mesure et évaluation

Deux cheminements, A ou B, sont possibles:

A) **Evaluation de l'apprentissage:** les deux cours suivants plus deux autres cours parmi ceux proposés en C:

MEV -60239 3 OBJECTIFS ET EVALUATION (R. Girard)
MEV -14193 3 MESURE ET EVALUATION (J.-J. Bernier)

B) **Evaluation de programme:** les trois cours suivants plus un autre cours parmi ceux proposés en C:

MEV -60239 3 OBJECTIFS ET EVALUATION (R. Girard)
MEV -60246 3 EVALUATION DE PROGRAMMES I (M.-A. Nadeau)
MEV -61459 3 EVALUATION DE PROGRAMMES II (M.-A. Nadeau)

C):

MEV -14193 3 MESURE ET EVALUATION (J.-J. Bernier)
MEV -62636 3 THEORIE ET PRATIQUE DES ENQUETES PAR SON-DAGE (J.-P. Voyer)
MEV -60246 3 EVALUATION DE PROGRAMMES I (M.-A. Nadeau)
MEV -61474 3 TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE (V. Bhushan)
MEV -61458 3 CONSTRUCTION D'ECHELLES D'ATTITUDES * (C. Valiquette)

4- Fondements et administration de l'éducation:

Quatre cours parmi les suivants:

ADS -61608 3 LA DECISION EN ADM. SCOLAIRE * (J. Moisset)
ADS -60232 3 CRITIQUE DES SYSTEMES SCOLAIRES * (R. Laliberté, A. Massot)
ADS -61072 3 APPROCHES SYST. ET CHANG. PLANIFIE (M. Robert)
ADS -61073 3 CHANGEMENT ET INNOVATION EN EDUC.
ADS -61607 3 STRATEGIES DE CHANGEMENT (J. Moisset)
ADS -61612 3 LA PLANIFICATION EN EDUCATION (H. Girard)
ADS -62810 3 GESTION DES RESS. HUM. EN EDUC. (A. Massot)
ADS -63268 3 TELEMATIQUE ET EDUCATION (C. Trottier)
ADS -63279 3 EVALUATION DES POLITIQUES EDUCATIVES *

5- Andragogie:

Quatre cours parmi les suivants:

CSO -61075 3 NATURE DE L'EDUCATION DES ADULTES * (J.-R. Nadeau)
CSO -61076 3 PROGRAMME D'EDUCATION POUR ADULTES * (J.-R. Nadeau)
CSO -61615 3 ROLES - COMPOR.: EDUCATEUR D'ADULTE * (J.-R. Nadeau)
CSO -61485 3 PSYCHOSOCIOLOGIE DES ADULTES * (P. Fahmy)
CSO -62963 3 RECHERCHE-DEVELOPPEMENT-ADULTES * (D. Riverin-Simard)
PPG -63069 3 LE DEVELOPP. PSYCHOL. DE L'ADULTE (H. Saint-Pierre)
PPG -61077 3 MATURITE HUMAINE - ADULTE (H. Saint-Pierre)
CSO -60282 3 SEMINAIRE: LES PROCESSUS DE GROUPE * (B. Richard)

Autres cours:

PPG -63496 3 SUJETS SPECIAUX (PED. SC. SANTE)
PPG -63497 2 SUJETS SPECIAUX (PED. SC. SANTE)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) se sont montrées intéressées à offrir des bourses d'études aux étudiants du programme éligibles auprès de ces organismes.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

La liste des activités de recherche relevant des unités de la Faculté des sciences de l'éducation se retrouve dans la section correspondante de chaque programme décrit dans le présent répertoire, c'est-à-dire psychopédagogie, technologie de l'enseignement, mesure et évaluation et administration scolaire.

Actuellement en pédagogie des sciences de la santé, les projets de recherche suivants se poursuivent dans le cadre des activités du Bureau de pédagogie médicale:

Georges Bordage

Etude du raisonnement clinique: effet de l'organisation des connaissances médicales en mémoire sur la performance clinique.

Caractéristiques cognitives des étudiants en médecine lors de la résolution de problèmes cliniques.

Georges Bordage et Tim Allen

Etiologie des erreurs diagnostiques et caractéristiques des cas.

Hélène Leclère et Georges Bordage

Compréhension de textes écrits en médecine.

G. Bordage, H. Leclère et J.J. Ferland en collaboration avec P. Harasym et J. Bumber de l'Université de Calgary
Apprentissage du raisonnement clinique à l'aide de simulations sur micro-ordinateur de l'enseignement clinique, incluant un malade simulé et un tuteur simulé.

Louis Levasseur et Jean-Jacques Ferland

Etude comparative des questions à choix de réponses et des questions à réponse ouverte et courte, en chirurgie.

Yves Marquis et Georges Bordage

Cas cliniques simulés et éducation médicale continue.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La clientèle de ce programme aura dans la plupart des cas une expérience d'enseignement dans le secteur universitaire des sciences de la santé de sorte que les étudiants seront déjà sur le marché du travail. Pour cette raison, plusieurs étudiants suivront le programme à l'occasion d'une année sabbatique ou d'un congé de perfectionnement.

On s'attend qu'à leur retour dans leur milieu, les diplômés du programme agiront comme personnes-ressources en assumant des fonctions d'animation, d'assistance, de consultation, d'enseignement et de recherche et développement dans le domaine de la pédagogie universitaire des sciences de la santé.

PHARMACIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.428.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de donner à l'étudiant des connaissances théoriques et une formation scientifique pharmaceutique, en vue de l'exercice plus compétent d'un aspect de la profession ou comme étape préparatoire aux études de troisième cycle. Un gradué de ce programme pourra contribuer à résoudre les problèmes rencontrés dans la mise au point et dans l'usage thérapeutique d'un médicament.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

a) Biopharmaceutique et pharmacocinétique

Pharmacocinétique des médicaments chez les personnes âgées.
Gilles Barbeau

Caractérisation et rôle des différentes formes du cytochrome P-450 dans la biotransformation des médicaments. Mécanismes des variations circadiennes de la biotransformation hépatique des composés organiques. Mécanismes des interactions médicamenteuses. Effets des médicaments sur les enzymes du réticulum endoplasmique. Pharmacocinétique des médicaments chez l'animal et l'humain.
P.-M. Bélanger

Biotransformation et pharmacocinétique des médicaments cardiovasculaires.
O. Grech-Bélanger

Variations temporelles, circadiennes, circannuelles etc., en pharmacologie et pharmacocinétique expérimentales: description de ces variations temporelles et étude des mécanismes qui en sont responsables.
G. Labrecque

Pharmacocinétique clinique des antibiotiques. Pénétration tissulaire des antibiotiques.
M. LeBel

Effets des huiles sur l'absorption gastro-intestinale des médicaments et de toxiques liposolubles.
Y. Raymond

b) Cancérogénèse chimique et chimioprévention

Métabolisme et alkylation de l'ADN par les cancérogènes isolés de la fumée de tabac. Induction de lésions préneoplasiques dans des tissus humains et animaux cultivés in vitro avec les N-nitrosamines. Synthèse d'analogues de vitamine A ayant une meilleure activité chimiopréventive et une hépatotoxicité plus faible. Transport placentaire et métabolisme foetal des cancérogènes présents dans la fumée de cigarette. Modulation du métabolisme des cancérogènes par des substances naturelles.
A. Castonguay

c) Chimie médicinale

Etude des agents alkylants. Dosage fluorimétrique des médicaments. Etude de produits naturels doués d'activité pharmacologique.
L.-P. Joly

d) Neuropharmacologie

Influence des hormones sur l'efficacité des médicaments dopaminergiques et sur la transmission dopaminergique au cerveau.
T. Di Paolo

e) Neuroendocrinologie

Etude des récepteurs dopaminergiques dans les tumeurs hypophysaires, effet du traitement avec des drogues dopaminergiques et différentes hormones.
T. Di Paolo

f) Pharmacologie moléculaire

Identification des récepteurs adrénergiques au placentaire.
L. Beaulac-Baillargeon

g) Physique pharmaceutique et biophysique

Modification de la solubilité de médicaments peu solubles dans l'eau: solubilisation micellaire. Etude de l'effet des médicaments (anesthésiques locaux, phénothiazines, antiarythmiques) et toxiques (mercure organique, pesticides) sur les membranes artificielles électriquement excitables.
J. Paiement

h) Pharmacologie moléculaire

Etude de la modulation de la sensibilité des récepteurs de la dopamine par les drogues dopaminergiques agonistes dans des modèles de la maladie de Parkinson chez l'animal.
T. Di Paolo

i) Recherche en pharmacie sociale

Consommation des médicaments par les personnes âgées.
G. Barbeau

Aspects sociaux de l'utilisation des médicaments.
C. Laurier et J. Dumas

Consommation des médicaments pendant la grossesse
L. Beaulac-Baillargeon

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Pharmacie

Directeur: Pierre M. Bélanger

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Pharmacie

Responsable: Pierre M. Bélanger

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en sciences de la santé de l'Université Laval ou tout diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat dont la préparation en sciences pharmaceutiques est jugée inadéquate se voit imposer une scolarité complémentaire par le comité compétent.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au moment de faire sa première inscription, le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche, ce qui suppose qu'il a contacté un professeur du département avant de faire sa demande. Le Comité d'admission et de supervision doit approuver le choix du (ou des) directeur (s) de recherche.

Le projet de recherche précis doit être approuvé par le Comité d'admission et de supervision avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Ce comité désigne également un Comité de supervision du programme d'activité de l'étudiant qui est composé de trois professeurs de l'Université et a pour fonction d'apprécier périodiquement et au moins une fois par année le progrès de l'étudiant.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours pertinents au programme	12 crédits
Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
PHA -60588	3	TOXICOLOGIE ANALYTIQUE	(Y. Raymond)
PHA -61824	3	BIOTRANSFORMATION DES MÉDICAMENTS	(P.M. Bélanger)
PHA -62802	1	PHARMACOVIGILANCE	(C. Launer)
PHA -62969	3	PHARMACOCINÉTIQUE	(O. Grech-Bélanger)
PHA -62920	2	THERAPEUTIQUE DES URGENCES *	(P.-G. Roy)
PHA -62758	1	SEMINAIRE DE BIOPHARMACEUTIQUE I	(P.M. Bélanger)
PHA -63000	2	SEMINAIRE EN PHYSIQUE PHARMACÉUTIQUE	(J. Paiement)
PHA -62107	1	SUJETS SPÉCIAUX (PHARMACIE)	
PHA -62108	2	SUJETS SPÉCIAUX (PHARMACIE)	
PHA -62109	3	SUJETS SPÉCIAUX (PHARMACIE)	
PHA -63121	2	SEMINAIRE EN CHIMIE MÉDICINALE	(L.-P. Joly)
PHC -63133	3	TRAVAUX PRATIQUES DE BIOTRANSFORMATION DES MÉDICAMENTS	(P.M. Bélanger)
PHA -63172	2	TOXICOLOGIE EXPÉRIMENTALE	(Y. Raymond)
PHA -63654	1	SEMINAIRE DE RECHERCHE	(T. Di Paolo)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant admis à ce programme doit s'inscrire à temps complet durant au moins un trimestre.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant doit posséder des connaissances adéquates du français et de l'anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

On exige des travaux spéciaux de l'étudiant qui doit suivre des cours de premier cycle et il doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Il est évalué par les membres d'un jury qui font rapport. L'acceptation est faite par le Comité d'admission et de supervision. Il n'y a pas de soutenance, mais l'étudiant est tenu de présenter ses travaux de recherche sous forme de séminaire durant le cours de son programme.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les étudiants gradués ont la possibilité de travailler à temps partiel comme auxiliaires d'enseignement ou de recherche en cours d'études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont soit individuelles ou collectives et se poursuivent dans le cadre de l'École de pharmacie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte de l'industrie pharmaceutique, de la fonction publique ou pour un établissement de santé ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.428.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de donner à l'étudiant des connaissances théoriques et pratiques en sciences pharmaceutiques en vue de l'exercice autonome de sa profession de chercheur. De par son objectif, ce programme prépare un futur professionnel capable de s'affirmer comme chercheur autonome en milieu universitaire, industriel, hospitalier ou gouvernemental, comme enseignant et comme conseiller scientifique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2 avec l'exception du domaine de la recherche en pharmacie sociale (2e).

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Pharmacie

Directeur: Pierre M. Bélanger

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Pharmacie

Responsable: Pierre M. Bélanger

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La Maîtrise ès sciences (pharmacie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	84 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet durant au moins trois trimestres.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 13

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par les membres d'un jury dont l'un est choisi à l'extérieur de l'Université Laval. La soutenance de la thèse est publique. De plus, l'étudiant doit avoir soumis au moins une publication pertinente à ses activités de recherche durant le cours de son programme.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

En plus des débouchés mentionnés pour la Maîtrise (ci-dessus no 20) ce programme donne accès aux études post-doctorales et à la carrière de professeur et de chercheur.

PHARMACIE D'HOPITAL

CERTIFICAT

Type 60 2.428.92

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

A la fin de sa période de formation, l'étudiant sera capable de promouvoir et d'assurer une utilisation optimale des médicaments dans un établissement de santé de deuxième ou troisième ligne.

Note: Pour que s'offre le programme, l'inscription d'au moins dix étudiants est nécessaire.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les problèmes d'utilisation des médicaments dans des établissements de santé de deuxième et troisième lignes.

3. GRADE

Certificat en pharmacie d'hôpital

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Pharmacie d'hôpital

Directrice: Louise Beaulac-Baillargeon

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Pharmacie d'hôpital

Responsable: Louise Beaulac-Baillargeon

5. EXIGENCES D'ADMISSION

Baccalauréat en pharmacie. Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'été.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Ce programme ne comporte que des cours, dont trois sous la forme de stages en milieu hospitalier (21 crédits).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le nombre total de crédits est 45.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée de trois trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
PHA -63270	2	CONTROVERSES EN PHARMACOTHERAPIE *	(J. Dumas)
PHA -63109	3	THERAPIE PARENTERALE	(O. Grech-Bélanger)
PHA -63110	2	GESTION EN PHARMACIE D'HOPITAL	(L. Beaulac-Baillargeon)
PHA -63113	2	EVALUATION CLINIQUE *	(J. Dumas)
PHA -62969	3	PHARMACOCINETIQUE	(O. Grech-Bélanger)
PHA -62920	2	THERAPEUTIQUE DES URGENCES *	(P.-G. Roy)
PHA -62802	1	PHARMACOVIGILANCE	(C. Laurier)
PHA -63111	4	MEMOIRE EN PHARMACIE D'HOPITAL	(D. Blouin)
PHA -63114	7	STAGE EN PHARMACIE D'HOPITAL I	(M. Lebel)
PHA -63115	7	STAGE EN PHARMACIE D'HOPITAL II	(M. Lebel)
PHA -63116	7	STAGE EN PHARMACIE D'HOPITAL III	(M. Lebel)
PHA -63107	1	NUTRITION ENTERALE ET PARENTERALE	(L. Beaulac-Baillargeon)
PHA -63108	1	CHIMIOETHERAPIE DU CANCER	(J.-P. Grégoire)
PHA -63261	2	COMPLEMENTS EN PHARMACOLOGIE	(P.-P. Leblanc)
PHA -63528	1	INFORMATIQUE EN MILIEU HOSPITALIER	(L. Beaulac-Baillargeon)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet aux trois trimestres du programme.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Ce programme comporte trois cours dont la formule pédagogique est le stage. Celui-ci doit être effectué dans un centre hospitalier agréé par le Comité d'admission et de supervision.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats admis à ce programme peuvent bénéficier d'une rémunération de la part du ministère des Affaires sociales.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Etablissements de santé.

PHILOSOPHIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.521.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'étudiant inscrit à ce programme parfait sa formation philosophique: 1) en suivant des cours approfondis sur des sujets spécialisés; 2) en rédigeant un mémoire qui témoignera de son esprit d'initiative dans la recherche et de ses aptitudes à composer et rédiger un texte philosophique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Doctorat, no 2

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Philosophie

Directeur: Guy Bouchard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Philosophie

Responsable: Guy Bouchard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en philosophie ou un diplôme équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. D'autres conditions sont les suivantes: aptitude générale à la recherche philosophique, conscience des tâches fondamentales liées à ce domaine de travail, capacité de rédiger un texte bien structuré dans une langue correcte et de le bien présenter. En règle générale, on exige que l'étudiant ait obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de ses études du premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver. Un étudiant déjà engagé dans un projet de recherche peut s'inscrire au trimestre d'été pour y poursuivre des travaux de recherche requis pour son mémoire.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit indiquer quel est son projet de recherche et quel en sera le directeur soit au moment où il fait sa demande d'admission s'il est en mesure de le faire, soit avant sa seconde inscription au plus tard. Le choix du projet et du directeur de recherche doit être approuvé par le Comité compétent. Dans le cas d'un projet de recherche interdisciplinaire, le Comité exige que la direction en soit assumée par un professeur de la Faculté de philosophie et la co-direction par un professeur de l'autre discipline.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme compte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Les exigences de temps plein étant respectées, le programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Doctorat, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet pendant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études y compris le trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

L'étudiant inscrit à ce programme doit faire la preuve qu'il a une connaissance suffisante du français.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours du programme proprement dit dans les quatre trimestres qui suivent son inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs. Un professeur étranger à la faculté peut être invité à faire partie du jury si le sujet de la thèse l'exige.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe un certain nombre de postes d'auxiliaires de recherche ou d'enseignement.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Groupe «Patrimoine philosophique»;
Logos et éthos;
Aristote-Hegel;
Analyse des discours (GRAD);
Groupe de recherche en épistémologie génétique (GREG);
Herméneutique;
Groupe de recherche en éthique médicale (GREM).

DOCTORAT

10 3.521.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'étudiant inscrit à ce programme parfait sa formation philosophique; 1) en suivant quelques cours avancés; 2) en faisant une recherche originale et d'envergure sur un problème de doctrine ou la pensée d'un auteur; 3) en composant et rédigeant une thèse qui soit une contribution à la connaissance ou à l'approfondissement d'un sujet.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Martin Blais

Philosophie médiévale (politique; auteurs: Boèce, Abélard, Thomas D'Aquin, Avicenne, Maimonide, Dante), philosophie morale et politique générale et non plus seulement médiévale (valeurs: humaines, sociales), le stoïcisme, Marcuse, les droits de la personne.

Guy Bouchard

Sémiologie, philosophie du langage, herméneutique (en rapport avec la sémiologie), analyse des discours, rhétorique, esthétique, utopie, philosophie contemporaine française (Derrida, Ricoeur), féminisme.

André Côté

Logique d'Aristote, histoire de la logique (Antiquité, Moyen Age), arts libéraux (théorie des discours, théories de l'éducation), droits de la personne, éthique médicale.

Henri-Paul Cunningham

Philosophie de la nature, philosophie des sciences, anthropologie philosophique, éthique et politique, philosophie de la culture, philosophie d'expression française, histoire de la philosophie au Québec.

Jaromir Danek

Philosophie moderne (Descartes, Leibniz, Hume, Kant, Hegel, Nietzsche, néo-kantisme, phénoménologies contemporaines, herméneutique, Dilthey, Bergson), Spinoza, éthique, ontologie, logique, mathématique, Platon, Plotin.

Thomas De Koninck

Philosophie contemporaine, philosophie grecque et médiévale, philosophie moderne, philosophie de la nature et des sciences, métaphysique, philosophie de la religion, éthique.

John Gallup

Métaphysique et théologie naturelle, philosophie du langage, philosophie grecque et philosophie médiévale.

Guy Godin

Philosophie de l'homme (le mythe, les valeurs), philosophie de la connaissance (épistémologie), éthique (fondamentale et sociale), philosophie grecque (Aristote).

Jean Grondin

Philosophie allemande (Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Dilthey, Heidegger), herméneutique et théorie critique.

Warren Murray

Philosophie des sciences (mathématiques, physiques et biologiques); philosophie morale et politique (surtout «classique»); logique et philosophie de l'art (Aristote, dialectique, poétique, musique); auteurs principaux: les présocratiques, Platon, Aristote, saint Thomas D'Aquin, Descartes, Galilée, Newton, Darwin.

Yvan Pelletier

Logique (tradition aristotélicienne), rhétorique (traditions aristotélicienne, cicéronienne, pérelmanienne); philosophie de la nature (tradition aristotélicienne): psychologie, physique; éthique (tradition aristotélicienne).

Robert Planke

Epistémologie (généralité et générale, philosophie des systèmes), philosophie de la biologie, éthique médicale, Descartes (rationalisme, histoire et philosophie des sciences), Aristote (traité de l'âme, connaissance et biologie).

Lionel Ponton

Philosophie grecque (Platon et Aristote), philosophie moderne (Hegel), philosophie contemporaine (Sartre, Merleau-Ponty et Lévinas).

Raynald Valois

Logique (Aristote, Thomas D'Aquin, Albert Le Grand), esthétique (esthétique générale, arts plastiques) psychologie (C.G. Jung).

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Philosophie

Directeur: Guy Bouchard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Philosophie

Responsable: Guy Bouchard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en philosophie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat, au moment où il fait sa demande d'admission, devra être fixé sur le choix de son directeur de recherche. Le sujet de son projet de recherche devra être déterminé au plus tard au début de son deuxième trimestre d'inscription. Dans le cas d'un projet de recherche interdisciplinaire, le Comité d'admission et de supervision exige que la direction du projet soit assurée par un professeur de la Faculté de philosophie et la co-direction par un professeur de l'autre unité d'enseignement.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	12 crédits
Projet de recherche	78 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Les exigences de temps complet étant respectées, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
PHI -60597	3	APPLICATIONS DE LA LOGIQUE I	(A. Côté)
PHI -60598	3	APPLICATIONS DE LA LOGIQUE II	(A. Côté)
PHI -60601	3	RECHERCHES EN EPISTEMOLOGIE GENETIQUE * (G. Noelling, J. Gallup, G. Godin)	
PHI -60612	3	HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE *	(J. Gallup)
PHI -60613	3	METAPHYSIQUE *	(J. Gallup)
PHI -60614	3	PHENOMENOLOGIE: INTERPRETATION ET LOGOS	(J. Danek)
PHI -61127	3	LOGIQUE - QUESTIONS CHOISIES	(V. Pelletier)
PHI -61129	3	PHILOSOPHIE POLITIQUE *	(L. Ponton)
PHI -61444	3	MERLEAU-PONTY: LE CORPS-SUJET	(L. Ponton)
PHI -61568	3	PHILOSOPHIE GRECQUE	(T. De Koninck)
PHI -62637	3	ONTOLOGIE ET CRITIQUE PHILOSOPHIQUE *	(J. Danek)
PHI -62357	3	SUJETS SPECIAUX (PHILOSOPHIE) *	
PHI -62728	3	LECTURES EN PHILO. DES SCIENCES *	(W. Murray)
PHI -62729	3	ANALYSE DES DISCOURS	(G. Bouchard)
PHI -62806	3	LA NOTION DE DIALECTIQUE	(T. De Koninck)
PHI -63076	3	ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL	
PHI -63078	3	PHILO. DES SCIENCES-EPISTEMOLOGIE	
PHI -63079	3	VALEURS HUMAINES	
PHI -62335	3	SUJETS SPECIAUX (PHILOSOPHIE) *	
PHI -62998	3	RECHERCHES EN ETHIQUE MEDICALE	
PHI -63169	3	PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE *	(J. Danek)
PHI -63337	3	ARISTOTE ET HEGEL	(L. Ponton)
PHI -63346	3	SITUATION ET VERITE: KARL JASPERS	(J. Danek)
PHI -63344	3	RECHERCHES EN PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE *	(J. Grondin)
PHI -63397	3	KANT ET L'IDEALISME ALLEMAND	(J. Grondin)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études y compris le trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

On peut exiger de l'étudiant qu'il sache lire une langue ancienne ou étrangère si le projet de recherche le commande.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit avoir terminé les cours propres de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit obtenir, pour ces cours, une note égale ou supérieure à C.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée d'abord par un prélecteur, puis par quatre examinateurs, dont l'un est extérieur à l'Université Laval. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Accès au programme de fonds de soutien du revenu des étudiants au doctorat.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Groupe «Patrimoine philosophique»:

Logos et éthos;

Aristote-Hegel;

Analyse des discours (GRAD);

Groupe de recherche en épistémologie génétique (GREG);
Herméneutique;
Groupe de recherche en éthique médicale (GREM).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement collégial et universitaire de même que la recherche constituent les principaux débouchés du programme.

PHOTOGRAMMÉTRIE ET TÉLÉDÉTECTION

MAÎTRISE

Type A: 11 2.363.01
Type B: 12 2.363.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à permettre à l'étudiant d'acquies une compétence particulière dans une des orientations de la photogrammétrie et de la télédétection en s'assurant qu'il possède les connaissances de base essentielles à sa spécialité.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

A- Photogrammétrie topographique

A.J. Brandenberger, A. Fréchette, P.A. Gagnon, S.K. Ghosh.

Compilation des cartes topographiques et thématiques
Détermination de canevas photogramétriques
Aérotiangulation
Photogrammétrie analogique et analytique
Photogrammétrie automatisée
Aspects économiques

B- Photogrammétrie non-topographique

A.J. Brandenberger, A. Fréchette, P.A. Gagnon, S.K. Ghosh, G. Ladouceur

Applications de la photogrammétrie dans les domaines non-topographiques, tels que: l'architecture, le génie civil et mécanique, la médecine, les technologies photogramétriques non conventionnelles.

C- Télédétection des ressources

G. Ladouceur, K.P.B. Thomson, A. Condal.

Corrections radiométriques et géométriques d'images de satellites en vue de l'élimination des effets atmosphériques et topographiques
Spectroradiométrie de la végétation
Traitements analogique et numérique des images
Applications à la foresterie, à l'agriculture, à l'étude des eaux et des glaces, recherches sur les données provenant des capteurs expérimentaux (aéroportés ou par satellites) dans le visible, infra rouge et micro ondes.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences géodésiques et télédétection

Directeur: Jean-Guy Leclerc

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences géodésiques et télédétection

Responsable: Jean-Guy Leclerc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences ou ès sciences appliquées, ou un diplôme jugé équivalent, est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline peuvent être également admis à ce programme, mais ils se verront imposer une scolarité complémentaire, compte tenu de leur préparation antérieure.

En général on exige de plus que le candidat ait obtenu une moyenne égale ou supérieure à 70% pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

Le programme complet d'études (voir article III, 1.3 du Règlement des deuxième et troisième cycles) doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

Le cheminement normal est de type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	40 crédits
	Essai	20 crédits

Type B:	Cours propres au programme	15 crédits
	Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, celui-ci peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours obligatoires pour les étudiants dont le domaine de recherche choisi est la Photogrammétrie:

NMC	Cr	Titre	
PGM -60618	3	TRIANGULATION AERIEENNE	(Groupe de professeurs)
PGM -61191	4	PHOTOGRAMMETRIE ANALYTIQUE	(S.K. Ghosh)
PGM -60620	1	SEMINAIRE *	(Groupe de professeurs)
PGM -62552	3	STEREOPHOTOGRAMMETRIE II *	(A.J. Brandenberger)

Cours obligatoires pour les étudiants dont le domaine de recherche choisi est la télédétection:

PGM -61830	3	PHYSIQUE DE LA TELEDETECTION *	(K.P.B. Thomson)
PGM -61866	2	TECHNIQUES D'ACQUISITION DES DONNEES DE TELEDETECTION	(K.P.B. Thomson)
PGM -61867	3	TRAITEMENTS NUMERIQUES DES DONNEES DE TELEDETECTION	(K.P.B. Thomson)
PGM -63091	2	TRAITEMENTS ANALOGIQUES DES DONNEES DE TELEDETECTION	(G. Ladouceur)
PGM -60620	1	SEMINAIRE *	(Groupe de professeurs)

Autres cours:

PGM -63198	3	PHOTOGRAMMETRIE ET CARTOGRAPHIE GENERALES	(A. Fréchette)
PGM -63199	2	PHOTOGRAMMETRIE (MEDECINE)	(S.K. Ghosh)
PGM -63092	2	PHOTOGRAMMETRIE NON-CONVENTIONNELLE	(S.K. Ghosh)
PGM -61840	2	PHOTOGRAMMETRIE AUTOMATISEE *	(Groupe de professeurs)
PGM -63088	2	EQUIPEMENT PHOTOGRAMMETRIQUE	(S.K. Ghosh)
PGM -61865	3	PLANIFICATION DE PROJETS PHOTOGRAMMETRIQUES	(A. Fréchette)
PGM -63089	1	ASPECTS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA PHOTOGRAMMETRIE	(A.J. Brandenberger)
PGM -63090	2	APPLICATIONS DES DOCUMENTS PHOTOGRAMMETRIQUES AU TERRITOIRE URBAIN	(A. Fréchette)
PGM -61564	2	PHOTOGRAMMETRIE FORESTIERE	(G. Ladouceur)
PGM -63094	2	APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION A L'ETUDE DE LA VEGETATION *	(G. Ladouceur)
PGM -61837	2	APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION A L'ETUDE DE L'EAU, DE LA NEIGE ET DE LA GLACE *	(K.P.B. Thomson, A. Condal)
PGM -61864	3	PLANIFICATION D'UN PROJET DE TELEDETECTION	(G. Ladouceur)
PGM -62059	1	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62060	2	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62061	3	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62062	4	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
GGR -60442	3	CARTOGRAPHIE STATISTIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR *	
PHY -62871	3	HOLOGRAPHIE ET TRAITEMENT OPTIQUE DE L'INFORMATION	(H. Arsenault)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études y compris par des trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit normalement compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Cheminement de type A

Les essais du programme sont évalués par deux examinateurs et la note finale est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur.

Cheminement de type B

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs et la note est établie à partir des notes attribuées par chaque examinateur. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Il en est ainsi de sa possibilité de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles et se poursuivent dans le cadre du département de photogrammétrie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte d'organismes gouvernementaux et de bureaux privés ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.363.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour objectifs de familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances de pointe du champ d'études, de développer sa capacité de recherche, de le rendre apte à maîtriser leurs applications actuelles et de participer au développement en cours.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**A- Photogrammétrie topographique**

A.J. Brandenberger, A. Fréchette, P.A. Gagnon, S.K. Ghosh.

Compilation des cartes topographiques et thématiques
Détermination de canevas photogrammétriques
Aérotriangulation
Photogrammétrie analogique et analytique
Photogrammétrie automatisée
Aspects économiques

B- Photogrammétrie non-topographique

A.J. Brandenberger, A. Fréchette, P.A. Gagnon, S.K. Ghosh, G. Ladouceur

Applications de la photogrammétrie dans les domaines non-topographiques, tels que: l'architecture, le génie civil et mécanique, la médecine, les technologies photogrammétriques non conventionnelles.

C- Télédétection des ressources

G. Ladouceur, K.P.B. Thomson, A. Vandal.

Corrections radiométriques et géométriques d'images de satellites en vue de l'élimination des effets atmosphériques et topographiques
Spectroradiométrie de la végétation
Traitements analogique et numérique des images
Applications à la foresterie, à l'agriculture, à l'étude des eaux et des glaces, recherches sur les données provenant des capteurs expérimentaux (aéroportés ou par satellites) dans le visible, infra rouge et micro ondes.

3. GRADE

Philosophiae Doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences géodésiques et télédétection

Directeur: Jean-Guy Leclerc

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences géodésiques et télédétection

Responsable: Jean-Guy Leclerc

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (photogrammétrie et télédétection) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat devrait normalement être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission. Le programme complet d'études (voir article III, 1.3 du Règlement des deuxième et troisième cycles) doit être approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours obligatoires pour les étudiants dont le domaine de recherche choisi est la Photogrammétrie:

NMC	Cr	Titre	
PGM -60618	3	TRIANGULATION AERIENNE	(Groupe de professeurs)
PGM -61191	4	PHOTOGRAMMETRIE ANALYTIQUE	(S.K. Ghosh)

PHOTOGRAMMÉTRIE ET TÉLÉDÉTECTION

PGM -60620	1	SEMINAIRE *	(Groupe de professeurs)
PGM -62552	3	STEREOPHOTOGRAMMETRIE II *	(A.J. Brandenberger)

Cours obligatoires pour les étudiants dont le domaine de recherche choisi est la télédétection:

PGM -61830	3	PHYSIQUE DE LA TELEDETECTION *	(K.P.B. Thomson)
PGM -61866	2	TECHNIQUES D'ACQUISITION DES DONNEES DE TELEDETECTION	(K.P.B. Thomson)
PGM -61867	3	TRAITEMENTS NUMERIQUES DES DONNEES DE TELEDETECTION	(K.P.B. Thomson)
PGM -63091	2	TRAITEMENTS ANALOGIQUES DES DONNEES DE TELEDETECTION	(G. Ladouceur)
PGM -60620	1	SEMINAIRE *	(Groupe de professeurs)

Autres cours:

PGM -63198	3	PHOTOGRAMMETRIE ET CARTOGRAPHIE GENERALES	(A. Fréchette)
PGM -63199	2	PHOTOGRAMMETRIE (MEDECINE)	(S.K. Ghosh)
PGM -63092	2	PHOTOGRAMMETRIE NON-CONVENTIONNELLE	(S.K. Ghosh)
PGM -61840	2	PHOTOGRAMMETRIE AUTOMATISEE *	(Groupe de professeurs)
PGM -63088	2	EQUIPEMENT PHOTOGRAMMETRIQUE	(S.K. Ghosh)
PGM -61865	3	PLANIFICATION DE PROJETS PHOTOGRAMMETRIQUES	(A. Fréchette)
PGM -63089	1	ASPECTS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA PHOTOGRAMMETRIE	(A.J. Brandenberger)
PGM -63090	2	APPLICATIONS DES DOCUMENTS PHOTOGRAMMETRIQUES AU TERRITOIRE URBAIN	(A. Fréchette)
PGM -61564	2	PHOTOGRAMMETRIE FORESTIERE	(G. Ladouceur)
PGM -63094	2	APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION A L'ETUDE DE LA VEGETATION *	(G. Ladouceur)
PGM -61837	2	APPLICATIONS DE LA TELEDETECTION A L'ETUDE DE L'EAU, DE LA NEIGE ET DE LA GLACE *	(K.P.B. Thomson; A. Condal)
PGM -61864	3	PLANIFICATION D'UN PROJET DE TELEDETECTION	(G. Ladouceur)
PGM -62059	1	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62060	2	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62061	3	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
PGM -62062	4	SUJETS SPECIAUX (PHOTOGRAMMETRIE)	
GGR -60442	3	CARTOGRAPHIE STATISTIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR *	
PHY -62871	3	HOLOGRAPHIE ET TRAITEMENT OPTIQUE DE L'INFORMATION	(H. Arsenault)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par des trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

En plus de la connaissance du français, on exige du candidat qu'il ait au moins une bonne compréhension de l'anglais écrit.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La thèse est évaluée par au moins quatre examinateurs dont le directeur de recherche. Au moins un membre du jury doit être un spécialiste de l'extérieur de l'Université Laval. La soutenance est publique et requiert la présence d'au moins trois examinateurs. L'exposé est en français à moins que le comité n'en décide autrement.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Il en est ainsi de sa possibilité de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles et se poursuivent dans le cadre du département de photogrammétrie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte d'organismes gouvernementaux et de bureaux privés ainsi que l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

PHYSIOLOGIE (ENDOCRINOLOGIE)

MAÎTRISE

Type B: 12 2.431.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux:

Donner à l'étudiant des connaissances théoriques de la physiologie appliquée à l'endocrinologie et l'initier à la recherche dans un domaine propre à cette discipline.

Objectifs spécifiques:

Effectuer un travail de recherche qui lui permettra d'acquérir les bases de la méthode expérimentale, d'orienter ses intérêts vers un champ d'activités spécifiques à un domaine de l'endocrinologie, d'apprendre à faire une analyse rigoureuse de résultats de recherche et d'en faire un compte rendu satisfaisant sous forme de manuscrit et de présentation verbale. Ces études tout en permettant d'avoir accès immédiat au marché du travail, préparent d'une façon particulière l'étudiant à entreprendre des études dans le programme de doctorat en Physiologie (Endocrinologie)

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Etude des mécanismes physiologiques, endocrinologiques et biochimiques contrôlant le métabolisme énergétique chez l'homme et chez les animaux de laboratoire.

Jacques Leblanc
Denis Richard
Ludwik Bukowiecki
Yves Deshaies

Mécanismes à la base du développement des maladies prostatiques.

Jean-Yvon Dubé
Roland-R. Tremblay

Etude du mécanisme de différenciation cellulaire dans les systèmes hormono-dépendants.

Lisette Lagacé
James Chafouleas

Biologie moléculaire des neuropeptides du système limbique impliqués dans la régulation de l'axe hypophysio-surrénalien et relation avec des troubles affectifs.

Nicholas Barden

Etude des interactions entre les systèmes monoaminergiques et peptidiques impliqués dans la régulation des fonctions neuroendocriniennes par techniques autoradiographiques (microscopie optique et électronique).

Georges Pelletier

Biochimie des prostaglandines et des leucotriènes et leur rôle dans les réactions allergiques et inflammatoires.

Pierre Borgeat

Etude du contrôle de la stéroïdogénèse testiculaire et surrénalienne. Contrôle du métabolisme des stéroïdes.

Alain Belanger

Mécanismes de contrôle de la sécrétion des hormones adénohypophysaires. Rôle des hormones dans les cancers hormono-dépendants. Contrôle de la fertilité masculine et féminine.

Fernand Labrie
André Dupont

Etude des mécanismes d'action des hormones thyroïdiennes particulièrement sur le développement du système nerveux central.

Jean Dussault

Influence du diabète sur les taux circulants de l'insuline et du glucagon ainsi que sur leurs récepteurs respectifs au niveau des tissus.

André Nadeau
Suzanne Rousseau-Migneron

Recherche axée sur la compréhension des mécanismes hormonaux d'adaptation du muscle à différentes contraintes physiologiques.

Roland R. Tremblay
Peter A. Rogers

Dissection génétique pharmacologique et immunologique de phénomènes de couplage stimulation-sécrétion dans une lignée cellulaire sécrétant de l'ACTH et de l'endorphine.

Seymour Heisler

Endocrinologie et biocontrôles

Maurice Normand

Analyse mathématique des systèmes de commandes biologiques et, en particulier, du système hypothalamo-hypophysio-cortico-surrénalien. Applications biomédicales de l'informatique.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Physiologie (endocrinologie)

Directeur: Nicholas Barden

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Physiologie (endocrinologie)

Responsable: Nicholas Barden

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le Baccalauréat ès sciences, le Baccalauréat ès sciences de la santé ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Une moyenne cumulative de 3.5 sur 5.0 ou son équivalence est exigée.

Certains candidats selon leur préparation antérieure pourront se voir imposer une scolarité complémentaire de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit choisir son domaine de recherche et être fixé sur son directeur de recherche qui doivent être approuvés par le comité d'admission et de supervision.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours	12 crédits
Projet de recherche	48 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir les cours du programme de doctorat

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre à compter de sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1).

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Si la formation de l'étudiant n'apparaît pas suffisante pour le comité, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Pour obtenir son diplôme de maîtrise, l'étudiant devra soumettre un mémoire à l'École des gradués. Si l'étudiant s'inscrit au niveau du doctorat sans rédiger de mémoire de maîtrise, il devra rédiger un rapport qui sera évalué par le comité d'admission et de supervision.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Le Conseil de Recherches Médicales d'Ottawa, le Conseil de Recherches en Santé du Québec, le ministère de l'Éducation ainsi que diverses fondations telles: dystrophie musculaire, maladies du cœur et Phénix, offrent des bourses aux étudiants qui comptent se spécialiser en physiologie.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travail rémunéré comme auxiliaire de recherche à temps partiel en cours d'études sont bonnes.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives et se poursuivent dans les laboratoires de recherche du Département de Physiologie et de Médecine.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte de l'Université, du Gouvernement, de l'Industrie, ainsi que l'enseignement, sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.431.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat a pour but de permettre à l'étudiant de poursuivre des recherches originales en physiologie axées sur l'endocrinologie; d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques reliées à l'endocrinologie en général et à son projet de recherche en particulier; de développer son esprit critique et son originalité de pensée; de devenir un chercheur autonome.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Physiologie (endocrinologie)

Directeur: Nicholas Barden

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Physiologie (endocrinologie)

Responsable: Nicholas Barden

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Un diplôme de maîtrise ès sciences ou une formation jugée équivalente est une condition minimale d'admission à ce programme. Les étudiants peuvent toutefois, selon leur préparation antérieure, se voir imposer une scolarité complémentaire de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours	6 crédits
Projet de recherche	114 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires			
PHS -63700	2	COMPLEXE HYPOTHALAMO HYPOPHYSIAIRE	(G. Pelletier)
PHS -63698	2	STEROIDES ET REPRODUCTION	(J.-Y. Dubé, R.R. Tremblay)
PHS -63697	2	REGULATION DU METABOLISME	(L. Bukowiecki)
PHS -63696	2	TECHNIQUES COURANTES EN ENDOCRINOLOGIE	(A. Bélanger, J. Chafouleas)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins quatre trimestres. Cette exigence de temps complet doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été compte.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise, no 17

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant qui s'inscrit à ce programme a une bonne possibilité, en cours d'études, de travailler à temps partiel comme auxiliaire de recherche.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives et se poursuivent dans le cadre des laboratoires de recherche du Département de Physiologie et du Département de Médecine.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche pour le compte de l'industrie pharmaceutique, de l'Université et de centres de recherches biomédicales (surtout concentrés dans les hôpitaux), de même que pour certains organismes gouvernementaux, et l'enseignement, sont les principaux débouchés de ce programme.

PHYSIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.232.01

Type B: 12 2.232.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de deuxième cycle ont pour objectifs de permettre à l'étudiant d'augmenter et d'approfondir ses connaissances en physique et de s'initier aux méthodes de la recherche scientifique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

PHYSIQUE NUCLEAIRE

R.J. Slobodrian

Physique nucléaire expérimentale

Spectroscopie et réactions nucléaires. Phénomènes de radiation de freinage. Mécanismes de réactions. Systèmes à trois corps. Corrélation particule-particule. Résonances géantes. Polarisation des produits de réaction. Ions polarisés.
R.J. Slobodrian

Réactions nucléaires avec les ions lourds: fusion, réactions de transfert, phénomènes de résonances. Réactions de transfert initiées des noyaux par ^3He polarisés.
B. Cujec

Techniques nucléaires: fluorescence-X par radioisotopes et par accélérateur Van de Graaff; équilibre radioactif dans les roches et étalonnage des détecteurs nucléaires.
I.M. Szoghy

Spectroscopie nucléaire: transitions électromagnétiques, corrélations particule-gamma, effet Doppler et effets atomiques. Mécanismes de réactions. Etats isobariques analogues.
I.M. Szoghy

Spectroscopie et réactions nucléaires. Mécanismes de transfert. Systèmes à petit nombre de nucléons. Interaction à l'état final. Corrélation particule-particule. Phénomènes de polarisation.
R. Roy

Spectroscopie nucléaire. Etude des résonances isobariques analogues. Réactions induites par des ions polarisés.
C. St-Pierre

Physique théorique

Théories d'unification des interactions fondamentales.
Q. Hakim

Modes et mouvements collectifs. Dynamique de la fission nucléaire. Collisions entre ions lourds.
P. Amiot

Calcul des observables dans les réactions à petit nombre de corps incluant des effets coulombiens. Méthodes non-perturbatives en théorie de champ.
H. Kroger

Optique ionique instrumentale. Optique corpusculaire. Spectrométrie de masse. Bombardement ionique et émission secondaire. Instrumentation.
M. Baril

Electroexcitation par spectrométrie électronique. Mesures différentielles et intégrales de diffusion d'électrons: sections efficaces totales, élastiques, inélastiques. Résonances d'ions négatifs. Interaction post-collisionnelle. Etude des spectromètres électrostatiques. Réflexion électronique sur les surfaces. Diffraction d'électrons et états de surface.
D. Roy

Spectroscopie d'émission atomique et ionique

Spectroscopie d'émission atomique et ionique d'éléments polyionisés et fortement excités. La méthode faisceau-lame utilise un accélérateur Van de Graaff de 7 MV ou un Kévatron de 150kV et des monochromateurs pour une région spectrale comprise entre 10 et 10,000 Angstrom. Etudes de structures fines et hyperfines par la méthode des battements quantiques. Modification et caractérisation des surfaces métalliques par bombardement ionique.
E.J. Knystautas

Spectroscopie haute résolution d'ions fortement accélérés.
M. Larzillière

OPTIQUE ET LASER

S.L. Chin

Laser et optoélectronique

Techniques-laser et applications du laser à colorant cw à jet libre.
G. Bédard

Optique moléculaire. Lasers à colorant. Etude des modulateurs passifs. Etude des relaxations moléculaires rapides dans les systèmes biologiques. Spectroscopie nonlinéaire des liquides.
M.-M. Roberge

Génération d'impulsions ultra-brèves dans un laser CO₂-TEA: Qualité optique et extraction maximum d'énergie. Systèmes optiques de focalisation d'impulsions laser de très grande puissance utilisables pour l'accélération de particules.
P.-A. Bélanger

Interaction laser-matière. Séparation isotopique par laser. Ionisation multiphotonique des atomes, absorption multiphotonique par les molécules, effet tunnel optique. Effet photoacoustique.
S.L. Chin

Impulsions laser ultra-brèves. Interféromètres non-linéaires. Instabilités et chaos. Pompage optique.
M. Piché

Holographie et traitement optique de l'information

Traitement optique, numérique et hybride des images. Systèmes optiques cohérents et incohérents. Propriétés et application du speckle.
H. Arsenault

Holographie. Interférométrie holographique. Milieux enregistreurs. Holographie en lumière incohérente; holographie en infrarouge et holographie acoustique.
R.-A. Lessard

Propriétés statistiques du speckle. Applications en imagerie. Optique cohérente.
G. April

Optique instrumentale

Application des couches minces à la formation des images dans l'ultraviolet lointain. Eléments optiques pour l'ultraviolet sur couches minces. Applications à la microscopie et à la microphotographie aux courtes longueurs d'ondes. Photosystèmes en couches minces.
G. Boivin

Optique intégrée. Composantes pour les communications optiques. Fibres optiques. Systèmes optiques pour l'énergie solaire.
R. Tremblay

Bistabilité et métrologie. Contrôle optique de la qualité. Composantes pour les communications optiques.
C. Delisle

ASTROPHYSIQUE

J.-R. Roy

Champs magnétiques stellaires. Phénomène à haute énergie en astrophysique. Quasars. Cosmologie.
E. Borra

Evolution des galaxies. Détermination des populations stellaires. Genèse et abondance des éléments. Nuages de Magellan. Galaxies et cosmologie. Traitement des clichés astronomiques. Détecteurs panoramiques.
E. Hardy

Milieu interstellaire. Régions III galactiques et extragalactique. Interférométrie de Fabry-Pérot. Instrumentation.
J.-R. Roy

Radioastronomie. Restes de supernova. Pulsars, étoiles à neutron, trous noirs. Relativité générale.
S. Pineault

AUTRES DOMAINES DE RECHERCHES

Physique médicale et atmosphérique

Mesure des caractéristiques de diffusion des membranes. Instrumentation médicale reliée à la mesure des fonctions pulmonaires. Etude morphologique et chimique des aérosols atmosphérique.
M. Baril

Sciences des matériaux

Modification et caractérisation des surfaces métalliques par implantation ionique.
E.J. Knystautas

Enseignement de la physique

Y. Chassé, Ls-M. Tremblay

D'autres domaines de recherches peuvent être approuvés par le Comité de l'École des gradués de physique. Dans le cas de projets de recherches interdisciplinaires, le Comité exige que la direction soit assumée par un professeur agréé du programme de physique et la co-direction par un professeur de l'autre discipline.

3. GRADE

Maître ès science (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Physique

Directeur: Emile J. Knystautas

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Physique

Responsable: Emile J. Knystautas

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (physique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Lorsque le Comité d'admission et de supervision ne peut évaluer un dossier d'admission comparativement au système en vigueur à l'Université Laval, il peut alors exiger que l'étu-

diant subisse un examen d'admission (Graduate Record Examination) et que le résultat du GRE fasse partie de ce dossier.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir arrêté son choix sur son directeur de recherche et sur son sujet de recherche avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Au moment de faire sa demande d'admission, le candidat indique sommairement le domaine de recherche dans lequel il entend se spécialiser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	27 crédits
	Essais	18 crédits
Type B:	Cours propres au programme	12 crédits
	Projet de recherche	33 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

La liste des cours du programme est établie par sous-discipline. Pour une sous-discipline donnée, la liste I regroupe les cours offerts à intervalles réguliers et la liste II regroupe les cours offerts à intervalles plus ou moins réguliers.

NMC Cr Titre

PHYSIQUE ATOMIQUE ET MOLECULAIRE

Liste I

PHY -60630	3	PHYSIQUE, GENIE ET TECHNOLOGIE DU VIDE *	
PHY -60635	3	FAISCEAUX DE PARTICULES CHARGÉES *	
PHY -60637	3	ELECTRONIQUE ANALOGIQUE APPLIQUÉE A LA RECHERCHE *	
PHY -62713	3	SPECTROSCOPIE ELECTRONIQUE	(D. Roy)
PHY -63646	3	PHYSIQUE MOLECULAIRE	(M. Larzillière)

Liste II

PHY -60636	3	PHYSIQUE DES SURFACES
PHY -60638	3	ELECTRONIQUE NUMÉRIQUE APPLIQUÉE A LA RECHERCHE *

PHYSIQUE NUCLEAIRE

Liste I

PHY -60642	3	REACTIONS NUCLEAIRES	(B. Cujec)
PHY -60643	3	STRUCTURE NUCLEAIRE	(P. Amiot)
PHY -60644	3	PHYSIQUE NUCLEAIRE THEORIQUE	(P. Amiot)
PHY -60992	3	MECANIQUE QUANTIQUE AVANCEE	(R. Slobodrian)
PHY -62872	3	PHYSIQUE NUCLEAIRE EXPERIMENTALE	(I.M. Szoghy)

Liste II

PHY -60993	3	MECANIQUE QUANTIQUE RELATIVISTE	(O. Hokim)
PHY -62877	3	EXCITATIONS NUCLEAIRES	(I.M. Szoghy)

OPTIQUE ET LASER

Liste I

PHY -60650	3	LA TRANSFORMÉE DE FOURIER EN OPTIQUE *	(H. Arsenault)
PHY -62871	3	HOLOGRAPHIE ET TRAITEMENT OPTIQUE DE L'INFORMATION	(H. Arsenault)
PHY -62874	3	SCIENCE ET TECHNOLOGIE DU LASER *	(G. Bédard)
PHY -62878	3	ELECTRONIQUE QUANTIQUE	(M.-M. Roberge)
PHY -62875	3	OPTIQUE QUANTIQUE	(M.-M. Roberge)
PHY -60659	3	TRAVAUX PRATIQUES D'OPTIQUE ET LASER *	(R.-A. Lessard)
PHY -62876	3	INTERFEROMETRIE ET COHERENCE	(C. Delisle)

Liste II

PHY -60663	3	OPTIQUE INTEGREE ET FIBRE OPTIQUE *	(R. Tremblay)
------------	---	-------------------------------------	---------------

ASTROPHYSIQUE

Liste I

PHY -62579	3	ASTROPHYSIQUE I - STRUCTURE ET EVOLUTION STELLAIRE	(E.F. Borra)
PHY -62581	3	ASTROPHYSIQUE III - STRUCTURE DE LA GALAXIE	(E. Hardy)

PHY -62583	3	ASTROPHYSIQUE V - LES ATMOSPHERES STELLAIRES	(J.-R. Roy)
------------	---	----------------------------------------------	-------------

Liste II

PHY -62580	3	ASTROPHYSIQUE II - DES HAUTES ENERGIES *	(E.F. Borra)
PHY -62582	3	ASTROPHYSIQUE IV - GALAXIES ET COSMOLOGIE	(E. Hardy)
PHY -62584	3	ASTROPHYSIQUE VI - MILIEU INTERSTELLAIRE	(J.-R. Roy)

COURS GENERAUX

Liste I

PHY -60640	3	THEORIE DES COLLISIONS *	(E.J. Knystautas)
PHY -61334	3	INTRODUCTION A LA RELATIVITE GENERALE	

Liste II

PHY -62873	3	INTR. A L'HISTOIRE, A LA SOCIOLOGIE ET A L'AXIOMATIQUE DE LA PHYSIQUE	(F. Bonenfant, J.-R. Roy)
PHY -63382	3	ELECTRODYNAMIQUE DU FAISCEAU GAUSSIEN	(P.-A. Bélanger)
PHY -63383	3	ELECTRODYNAMIQUE I	
PHY -63384	3	ELECTRODYNAMIQUE II	

SUJETS SPECIAUX

PHY -62159	1	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62160	2	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62161	3	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62162	4	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62311	2	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62312	3	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62313	2	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62314	3	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62315	2	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)
PHY -62316	3	SUJETS SPECIAUX (PHYSIQUE)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre.

Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestre d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Type A:

Les essais prennent la forme d'un travail écrit de dix-huit crédits évalué par trois examinateurs. Le mode de présentation des résultats de l'essai est multiple: rapport de recherche, synthèse de recherche, contribution à une étude théorique, recherche bibliographique critique, ou toute autre forme jugée acceptable par le comité. Le candidat doit remettre au responsable du comité trois exemplaires de l'essai. La note est attribuée par le comité à partir des notes soumises par les examinateurs.

Type B:

La forme de présentation des résultats est le mémoire. L'école des gradués remet un exemplaire au responsable du comité pour dépôt au département de physique. Le mémoire est évalué par trois examinateurs. Il n'y a pas de soutenance. Cependant, tout candidat est tenu de présenter un séminaire, d'une durée approximative d'une heure, au cours duquel il expose (a) le sujet de son mémoire et son intérêt, (b) sa méthode de recherche et (c) les résultats obtenus. Ce séminaire doit avoir lieu dans les quinze jours qui suivent le dépôt du mémoire à l'École des gradués.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le comité encourage fortement les étudiants à obtenir une bourse. Il existe néanmoins un certain nombre de postes d'assistants disponibles au sein des unités de recherche. De plus, des postes d'auxiliaires d'enseignement et d'auxiliaires de recherches sont disponibles au niveau de la faculté, du département et des subventions. En outre, des postes de travail d'été sont aussi disponibles.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Selon le domaine de sa spécialisation, le candidat peut s'intégrer à l'une ou l'autre des unités de recherches suivantes.

- Laboratoire de recherche en optique et laser.
- Laboratoire de physique atomique et moléculaire.
- Laboratoire de physique nucléaire.
- Laboratoire du Van de Graaff.
- Laboratoire de physique théorique.
- Laboratoire d'astrophysique de l'Université Laval.
- Centre de recherche sur les atomes et les molécules.
- Groupe de recherche en-enseignement de la physique.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche dans les organismes gouvernementaux, dans les industries et dans les universités, l'enseignement collégial et universitaire, et plusieurs activités professionnelles dans le domaine des sciences constituent les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.232.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de rendre l'étudiant apte à poursuivre des recherches originales en physique d'une façon autonome, tout en lui assurant une formation de base approfondie en physique et une spécialisation de plus en plus poussée dans une sous-discipline particulière de la physique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Physique

Directeur: Emile J. Knystautas

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Physique

Responsable: Emile J. Knystautas

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (physique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Lorsque le Comité d'admission et de supervision ne peut évaluer un dossier d'admission comparativement au système en vigueur à l'Université Laval, il peut alors exiger que l'étudiant subisse un examen d'admission (Graduate Record Examination) et que le résultat du GRE fasse partie de ce dossier.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	105 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compté tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. L'École des gradués remet un exemplaire au responsable du comité pour dépôt au département de physique. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique. De plus, tout candidat est tenu de présenter un séminaire de thèse. (cf. Maîtrise No 15 Type B).

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

PSYCHOLOGIE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.525.01
Type B: 12 2.525.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'acquies une formation plus approfondie dans certains secteurs de la psychologie auxquels il a été initié au niveau du premier cycle. Le cheminement de type A prépare plus directement l'étudiant à la pratique professionnelle alors que le cheminement de type B est davantage axé sur la formation à la recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les professeurs habilités à diriger des thèses de maîtrise œuvrent dans des domaines de recherche qui se regroupent principalement autour des secteurs suivants: psychologie clinique, psychologie expérimentale, psychologie scolaire et développementale, psychologie sociale et communautaire et mesure et évaluation en psychologie.

Clinique

A. Bachelor, G. Daigle, G. De Grâce, D.-R. Denver, F.-X. Desrosiers, J. Gauthier, R. Ladouceur, J.-M. Lessard, M. Meunier, P.-C. Morin, M. Pléchaty, J.-B. Pocreau, A. Renaud, H. Chéné

Expérimentale

F. Doré, J. Everett, G. Kirouac, H. Laforge, J.-Y. Lortie, R. Rousseau

Scolaire et développementale

R. Cloutier, M. Loranger, G. Noelling, H. Ouellet, R. Salamé, R. Tessier

Sociale et communautaire

G. Bégin, J. Guay, P. Joshi, F. Lavoie, A. St-Yves

Mesure et évaluation

M. Pépin

A. Bachelor

Variables liées aux processus et à l'efficacité de la thérapie. Perception de la thérapie par le client. Phénomènes cliniques (maladies psychosomatiques, dépression, relation thérapeute-client, etc.). Méthodes qualitatives phénoménologiques de recherche. Etude d'états et de processus subjectifs (émotions, expériences vécues, etc.).

G. Bégin

Psychologie sociale. Altruisme et comportement d'aide. L'influence du succès et de l'échec. La motivation intrinsèque et extrinsèque. Etudes comparatives en laboratoire et dans le champ. Méthodologie en psychologie sociale. Technique de la réponse aléatoire. Construction et validation d'échelles d'attitude. Compétence sociale chez l'enfant, statuts sociométriques.

H. Chéné

Construction de tests psychologiques. Diverses applications de la psychométrie. Etude sur le sexisme.

R. Cloutier

Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent. La communication parents-enfants et parents-adolescents. Le droit de parole de l'enfant dans les décisions familiales.

G. Daigle

Psychologie clinique: diagnostic et processus psychothérapeutiques. Analyses bioénergétiques. Epreuves thématiques.

G. de Grâce

Aspects positifs des crises de la vie adulte; la personne âgée; créativité et personnalité.

D.-R. Denver

Psychologie clinique. Recherche en médecine comportementale.

F.-X. Desrosiers

Entraînement à la relation d'aide, thérapie de groupe, langages non verbaux.

F.Y. Doré

Intérêts généraux: psychologie animale et comparée, éthologie et sociobiologie; psychologie des émotions; épistémologie et histoire des sciences du comportement. Intérêts spécifiques: développement cognitif et apprentissage chez les vertébrés; expression faciale des émotions.

J. Everett

Mécanismes neurobiologiques de l'inhibition; les différentes formes d'inhibition et leurs rôles comportementaux.

J. Gauthier

Intérêts généraux: thérapies comportementales et cognitives. Médecine comportementale. Théorie de l'apprentissage social. Intérêts spécifiques: Rôle du biofeedback dans le traitement des migraines. Analyse et modification des comportements phobiques. Développement de l'estime de soi.

J. Guay

Réseaux communautaires de support social. Efficacité comparative des thérapeutes naturels et des thérapeutes professionnels. Groupes primaires et institutions formelles en santé mentale.

P. Joshi

Progrès et problèmes en psychologie sociale; rôle d'artefact en psychologie sociale; analyse et synthèse interdisciplinaires; santé mentale; solitude et vieillesse.

G. Kirouac

Domaine principal de recherche: l'expression faciale des émotions. Domaines connexes d'intérêts: psychobiologie de l'émotion, psychologie comparée, éthologie et sociobiologie humaines.

R. Ladouceur

Thérapie et analyse comportementales, bégaiement, psychologie des jeux de hasard et d'argent.

H. Laforge

1) Psychopharmacologie: déterminants psychologiques et culturels de l'usage des drogues. Populations étudiées: femme de carrière, Amérindiens. 2) Analyse multivariée: investigation de domaines complexes par l'analyse de variables nombreuses.

M. Lavallée

Psychologie du développement adulte: période post-formelle dans l'évolution cognitive et éthique. Aspect développemental de certains phénomènes de mémoire: les souvenirs perçus et les souvenirs imaginés. Psychologie interculturelle: le développement vu dans son contexte culturel (aspects cognitifs, affectifs et sociaux); problèmes méthodologiques.

F. Lavoie

Psychologie communautaire. Réseaux naturels d'entraide: les groupes d'entraide. Habiletés thérapeutiques des intervenants non professionnels. Evaluation de programme en santé mentale.

J.-M. Lessard

Evaluation psychologique. Psychométrie, psychologie projective, Rorschach. Thérapie.

M. Loranger

Développement social, développement cognitif, psychologie appliquée à l'école. Recherche appliquée.

J.-Y. Lortie

Traitement de l'information visuelle. Traitement de l'information dans des tâches perceptivo-motrices complexes.

M. Meunier

Psychologie projective et psychothérapie. Valeur diagnostique et pronostique de l'expression graphique et picturale. Organisation symbolique et niveau formel dans l'activité graphique. Relation entre différents niveaux d'expression - verbal et non verbal.

P.-C. Morin

Psychologie clinique et théorie de la personnalité. Psychothérapie dynamique-existentielle. Créativité en relation d'aide. Méthodes d'intervention et d'induction de l'expression de soi; techniques paradoxales et art-thérapie. Observation et stimulation des ressources créatrices; empathie et utilisation de la musique en psychothérapie.

G. Noelling

Théorie avancée de Piaget. Recherches en développement cognitif. Echelles ordinales. Epreuves opératoires, leur rationnel et leur application. Epistémologie génétique.

H. Ouellet

Histoire de la psychologie et fondements théoriques de la science. Psychologie du développement adulte. Psychologie du vieillissement. Psychologie humaniste et existentielle. Phénomènes paranormaux.

M. Pépin

Développement et évaluation de logiciels de jeux éducatifs: impacts psychologiques et sociaux du jeu et psycho-jeux sur micro-ordinateur. Méthodes de sélection du personnel cadre. Mesure de variables affectives et cognitives. Statistiques et traitement de données de recherche.

M. Pléchaty

Attitudes conjugales favorisant une bonne adaptation conjugale; prévention des difficultés sexuelles et conjugales. Les déterminants psychosociaux du maintien du lien matrimonial chez différents groupes. Habitat et satisfaction conjugale. Chômage et adaptation conjugale.

J.-B. Pocreau

Ethnopsychiatrie et santé mentale. Psychologie clinique et psychothérapie d'inspiration existentielle et dynamique. Psychopathologie adulte et juvénile. Méthodes d'intervention thérapeutiques (individuelles et communautaires).

A. Renaud

Les clientèles consultantes en psychothérapie, l'efficacité des psychothérapies.

R. Rousseau

Psychophysique de la durée. Mécanismes attentionnels. Rendement humain (Human Performance).

R. Salamé

Psychologie scolaire. Psychologie de la motivation. Psychologie politique. Stress et maladie. Psychologie des sports et de l'activité physique.

A. St-Yves

Les stratégies d'adaptation familiale. La crise dans l'évolution du petit groupe. La personnalité à contrôle interne ou externe. La structure comportementale de type A-B. La communication humaine. Les personnes en processus de crise: souffrant d'épuisement (burn out), cancéreuses, etc.

R. Tessier

Dimensions écologiques de la famille. Relations parent(s)-enfant(s). Socialisation des rôles. Conditions d'abus et de négligence dans les familles. Relations entre la famille et la communauté, la garderie, le milieu de travail. Stress.

3. GRADE

Maître en psychologie (M. Ps.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Psychologie

Directeur: Richard Cloutier

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Psychologie

Responsable: Richard Cloutier

6. EXIGENCES D'ADMISSION

A. Admissibilité

1. Sont admissibles à la maîtrise en psychologie:
 - a. les détenteurs d'un baccalauréat en psychologie de l'université Laval dont la moyenne cumulative à ce programme d'étude est égale ou supérieure à 4.0 sur 5.0.
 - b. les détenteurs d'un baccalauréat spécialisé en psychologie ou d'un baccalauréat avec «Honours» en psychologie de toute autre université dont la moyenne cumulative équivaut à au moins 4.0 sur 5.0.
 - c. les détenteurs de tout diplôme universitaire à qui il manquerait moins de douze crédits pour avoir l'équivalent du baccalauréat en psychologie décerné par l'Université Laval dont la moyenne cumulative équivaut à au moins 4.0 sur 5.0

2. Peuvent être déclarés admissibles à la maîtrise en psychologie certains candidats dont les études et l'expérience antérieure sont jugées équivalentes au baccalauréat en psychologie par le Comité d'admission et de supervision.

B. Exigences particulières

En faisant sa demande, le candidat doit indiquer l'unique cheminement qu'il entend suivre. Une fois admis dans le programme, les étudiants du cheminement A devront consulter le cahier des stages pour indiquer dans quel secteur de la psychologie appliquée ils désirent faire leur stage. Les étudiants du cheminement B auront un trimestre pour indiquer le choix de leur directeur de mémoire. Au moment de l'admission, ils doivent indiquer leur intention de faire des stages.

C. Trimestres d'admission

Ce programme accepte de nouveaux étudiants:

1. aux trimestres d'automne et d'hiver pour les cheminements A et B;
2. au trimestre d'été pour le cheminement B.

Les candidats doivent faire une demande d'admission pour un seul cheminement (A ou B) avant le premier mars.

D. Sélection

Les candidatures reçues à l'intérieur des délais prescrits sont étudiées en fonction de deux critères principaux:

1. l'excellence du dossier du candidat telle qu'elle est reflétée particulièrement par ses résultats scolaires et les évaluations de ses qualités et aptitudes par des personnes accréditées de son choix, i.e. par au moins deux lettres de recommandation;
2. la capacité d'accueil du programme et l'adéquation entre les orientations du candidat et les ressources disponibles à l'École de psychologie et en particulier les disponibilités de stages et de directeurs de mémoire.

La Comité réserve environ 25 à 30% de ses offres d'admission aux candidats provenant d'autres universités.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

CHEMINEMENT DE TYPE A

Essai

a) L'essai est un travail de synthèse. Il permet à l'étudiant de faire état de ses connaissances dans une discipline ou un champ d'études. Il peut prendre plusieurs formes: étude de cas, recension théorique sur un sujet précis, présentation d'un plan de recherche, étude d'une intervention professionnelle (clinique, scolaire, communautaire), etc. Il est souhaitable que ce travail se rattache à une problématique soulevée lors des stages. De plus, ce travail doit satisfaire aux exigences universitaires de six (6) crédits (270 heures de travail).

Le Comité d'admission et de supervision est d'avis que les sujets dits expérimentaux, épidémiologiques, empiriques, peuvent facilement dépasser les exigences de six (6) crédits et ne pas se rapporter nécessairement à la formation professionnelle. Cependant, l'étudiant a droit, après entente avec son directeur, accepté par le Comité, de s'engager dans ces directions.

Ce projet d'environ une page, portant les signatures de l'étudiant et directeur de l'essai, comprend une description de la nature du travail, de sa problématique ainsi qu'une bibliographie sommaire.

La décision concernant les détails pertinents à chaque essai particulier relève d'une entente entre l'étudiant et le directeur de l'essai. Une fois conclue, cette entente est soumise, sous forme de projet, à l'approbation du Comité d'admission et de supervision, au plus tard, à la fin du troisième trimestre d'admission dans le programme de maîtrise. L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence ne pourra pas s'inscrire au trimestre suivant.

b) Les essais qui sont supervisés par une personne extérieure à l'Université, un professeur de l'École de psychologie (au choix de l'étudiant) devra agir comme cosuperviseur, c'est-à-dire comme personne-ressource dans l'évaluation de l'essai, conjointement avec le superviseur de l'extérieur. Son rôle consiste notamment en deux aspects:

1. dès le début de la démarche de production de l'essai, le cosuperviseur apporte son concours dans l'identification de la portée et des limites du travail de six crédits, en conformité avec les pratiques en usage à l'École. Le but de cette contribution est de faire bénéficier l'étudiant de l'éclairage d'une personne impliquée dans la supervision d'essai de maîtrise et ainsi de maintenir plus facilement le travail dans les standards associés à l'essai de six crédits;
2. à la fin de la démarche, le cosuperviseur évalue l'essai de la même façon que le superviseur.

c) Une lettre est envoyée à l'étudiant, dans les meilleurs délais, pour l'informer de l'acceptation de son projet par le Comité d'admission et de supervision, ou de son rejet, le cas échéant. De toute manière, la décision du Comité est connue avant la prochaine inscription.

CHEMINEMENT DE TYPE B

L'étudiant de maîtrise de cheminement B doit obligatoirement avoir un directeur de recherche avant la fin du premier trimestre de son inscription comme étudiant régulier. Ce directeur est un professeur de l'École de psychologie. C'est normalement l'étudiant qui choisit lui-même son directeur de recherche. A défaut d'un tel choix, le Comité d'admission et de supervision du programme désigne, avec l'accord des parties, le directeur de recherche de l'étudiant.

Après avoir obtenu l'assentiment de son directeur de recherche, l'étudiant soumet à la fin de son troisième trimestre d'admission, au Comité d'admission et de supervision un projet de recherche dactylographié à double interligne comportant:

- a) une brève description de la problématique dans laquelle s'inscrit le projet;
- b) un bref état de la question traitée;
- c) les objectifs ou les hypothèses de la recherche;
- d) une brève description de la méthode de recherche que l'étudiant entend utiliser;
- e) une brève bibliographie.

La page frontispice du projet soumis doit porter le titre du mémoire, le nom de l'étudiant et sa signature, son numéro matricule ainsi que le nom et la signature du directeur de recherche.

Après examen du projet, le Comité avise l'étudiant de la décision qu'il a prise: si elle est favorable, le projet est retenu au nom de l'étudiant pour la durée normale de son programme (quatre ans à partir de sa première inscription au programme de maîtrise en psychologie). Si le projet n'est pas retenu, les raisons en sont communiquées par écrit à l'étudiant.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme et stages Essai	39 crédits 6 crédits
Type B:	Cours propres au programme Mémoire	21 crédits 24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires du cheminement de type A			
PSY -60685	2	DEONTOLOGIE	(F.-X. Desrosiers)
PSY -60697	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE I *	(Groupe de professeurs)
PSY -61052	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE II *	(Groupe de professeurs)
et l'un des deux cours suivants:			
PSY -61053	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE III *	(Groupe de professeurs)
PSY -61979	8	STAGE DE RECHERCHE APPLIQUEE	(Groupe de professeurs)
Cours optionnels			
PSY -60685	2	DEONTOLOGIE	(F.-X. Desrosiers)
PSY -60690	2	APPROCHE HUMANISTE EN PSYCHOPATHOLOGIE	(G. de Grâce)
PSY -60692	3	SEMINAIRE DE PSYCHOLOGIE PROJECTIVE	(M. Meunier)
PSY -60693	3	MEDECINE DU COMPORTEMENT *	(D.-R. Denver)
PSY -60694	3	NEUROPSYCHOLOGIE *	(R. Bouchard)
PSY -60695	3	LES THERAPIES CONJUGALES *	(M. Pléchaty)
PSY -60696	3	THERAPIES DES ENFANTS *	
PSY -60697	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE I *	(Groupe de professeurs)
PSY -60698	1	LECTURES DIRIGÉES EN PSYCHOLOGIE I	
PSY -60699	3	THEORIE AVANCÉE DE PIAGET *	(G. Noelling)
PSY -60702	3	REEDUCATION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT	(A. Thiboutot)
PSY -60704	3	PROCESSUS COGNITIFS VISION AUDITION	(J.-Y. Lortie)
PSY -60705	3	QUESTIONS SPECIALES DE PERCEPTION	(R. Frousseau)
PSY -60706	3	THEORIES DE L'APPRENTISSAGE *	(F. Doré)
PSY -60707	3	SOCIOBIOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN *	(G. Kirouac)
PSY -60709	3	QUESTIONS DE PSYCHOLOGIE SOCIALE *	(P. Joshi)
PSY -60713	3	PSYCHOPATHO. ET THERAPIES TRANSCULTURELLES *	(J.-B. Pocreau)
PSY -60716	3	IMAGE DU CORPS ET PSYCHOTHERAPIE	(M. Meunier)
PSY -60717	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. EXPERIMENT. *	(Groupe de professeurs)
PSY -60724	3	METHODOLOGIE EN DEVELOP. COGNITIF *	(G. Noelling)
PSY -60725	3	CREATIVITE ET PERSONNALITE *	(G. de Grâce)
PSY -61052	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE II *	(Groupe de professeurs)
PSY -61053	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE III *	(Groupe de professeurs)
PSY -61056	2	LECTURES DIRIGÉES EN PSYCHOLOGIE II	

PSY -61057	3	LECTURES DIRIGÉES EN PSYCHOLOGIE III	
PSY -61062	3	APPROCHES DYNAMIQUES EN CARACTÉROLOGIE (H. Ouellet et G. Daigle)	
PSY -61063	2	LABORATOIRE: PSYCHOLOGIE BEHAVIORALE	(R. Ladouceur)
PSY -61064	3	PSYCHOLOGIE BEHAVIORALE ET COGNITIVE *	(J. Gauthier)
PSY -61069	2	SEMINAIRE EN GERONTOLOGIE	(H. Ouellet)
PSY -61751	1	SEMINAIRE D'ESSAI *	(H. Chéné)
PSY -61814	3	VIGILANCE ET SOMMEIL	(J. Everett)
PSY -61819	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. DU DEVELOP. *	(Groupe de professeurs)
PSY -61979	8	STAGE DE RECHERCHE APPLIQUÉE	(Groupe de professeurs)
PSY -62115	1	SUJETS SPÉCIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62116	2	SUJETS SPÉCIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62117	3	SUJETS SPÉCIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62118	4	SUJETS SPÉCIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62555	3	PSYCHOPATHOLOGIE JUVÉNILE *	(J.-B. Pocreau)
PSY -62556	3	PSYCHODRAME ANALYTIQUE *	(A. Renaud)
PSY -62557	3	THERAPIE TRANSACTIONNELLE	(A. St-Yves)
PSY -62558	3	PLANS D'EXPERIENCES *	(H. Laforge)
PSY -62559	3	ANALYSE MULTIVARIEE	(H. Laforge)
PSY -62742	3	LA CONSULTATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE	(R. Salame)
PSY -62743	3	SCHIZOPHRENIE ET READAPTATION *	(J. Guay)
PSY -62745	3	L'EXPRESSION PAR L'IMAGE	
PSY -62746	3	APPROCHE EXISTENTIELLE EN THÉRAPIE *	(A. Bachelor)
PSY -62773	2	LA MÉMOIRE	(J. Everett)
PSY -62774	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. CLINIQUE *	(Groupe de professeurs)
PSY -62830	2	INTEGRATION ET CHANGEMENT	(R. Tessier)
PSY -62861	3	EXPRESSION FACIALE DES ÉMOTIONS	(G. Kirouac)
PSY -62921	3	LES THÉRAPIES SEXUELLES	(M. Pléchaty)
PSY -63081	2	LES RESEAUX NATURELS D'AIDE *	(J. Guay)
PSY -63349	3	DEVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE SOCIALE	(M. Loranger)
PSY -63350	2	LA CREATIVITÉ EN RELATION D'AIDE	(P.-C. Morin)
PSY -63396	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCHOL. SOCIALE	(Groupe de professeurs)
IFT -63402	3	TRAITEMENT DE DONNÉES DE RECHERCHE	(M. Pépin)
PSY -63422	3	SEMINAIRE AVANCE EN PSYCHOLOGIE SOCIALE	(G. Bégin)
PSY -63485	3	PSYCHOPATHOLOGIE DYNAMIQUE	(L. Couture)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme a une durée normale de trois trimestres à temps complet. L'étudiant peut, à son choix, se donner durant un trimestre une charge de travail plus ou moins considérable sous réserve des exigences propres aux stages. Il peut également répartir ses études sur des trimestres non consécutifs et ne pas s'inscrire à un trimestre à la condition d'y être autorisé par le directeur du programme qui consulte à ce sujet le conseiller ou le directeur de recherche de l'étudiant.

Dépendant, pour réaliser un programme de deuxième cycle, il ne peut pas prendre au total plus de quatre années consécutives.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Compte tenu de la clientèle des stages, la maîtrise de la langue française est indispensable.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

A. CHEMINEMENT DE TYPE A (MAÎTRISE PROFESSIONNELLE)

Afin de satisfaire aux exigences du programme de maîtrise en psychologie, l'étudiant du cheminement de type A aura à compléter les exigences suivantes:

1. Quinze crédits de cours dont obligatoirement le cours PSY-60685 - Déontologie (2 crédits);

2. Vingt-quatre crédits de stage dont obligatoirement PSY-60697 - Stage en psychologie I (8 crédits) et PSY-61052 - Stage en psychologie II (8 crédits);

Les huit autres crédits doivent être choisis entre PSY-61053 - Stage en psychologie III (8 crédits) et PSY-61979 - Stage de recherche appliquée (8 crédits);

3. Six crédits d'essai totalisant 270 heures de travail personnel de l'étudiant et qui doivent nécessairement déboucher sur la rédaction et la présentation d'un texte dactylographié.

4. Exigences concernant les stages de formation professionnelle

Les stages de formation professionnelle sont considérés comme des modalités de cours. Le cheminement de type A en comporte vingt-quatre (24) crédits dont seize (16) sont obligatoires et doivent être effectués de septembre à avril de l'année universitaire. En principe, tous les stages débutent au trimestre d'automne et ce n'est qu'exceptionnellement qu'il pourra y avoir début de stage au trimestre d'hiver.

Exceptions:

a) Un étudiant venant d'une autre université, où il a réussi un Stage I, peut continuer, au mois de janvier suivant, un Stage II dans la même orientation.

b) Un étudiant qui a complété avec succès un Stage I, mais qui ne désire plus continuer avec le même superviseur, sera autorisé à changer de directeur de stage, avec le consentement du responsable des stages et celui du secrétaire du Comité d'admission et de supervision.

c) Un étudiant qui a complété avec succès le Stage I, dans un secteur, mais qui désire changer pour un autre secteur ou une autre orientation, sera autorisé à le faire, avec le consentement du responsable des stages et celui du secrétaire du Comité d'admission et de supervision, à la condition de faire seize (16) crédits d'affilée.

L'École de psychologie met à chaque année à la disposition des étudiants du programme un manuel de stages exposant les objectifs de ceux-ci, leurs modalités et tout ce qui a trait à l'organisation et à l'attribution des endroits de stage. Ce manuel fournit aussi la description de tous les projets de stage accrédités par l'École parmi lesquels l'étudiant est invité à choisir le sien et à prendre les ententes appropriées.

5. Exigences concernant le stage de recherche appliquée

Le stage de recherche appliquée est une modalité de cours accessible à tous les étudiants du programme. Lorsqu'un étudiant désire se prévaloir de cette modalité, il doit soumettre au Comité d'admission et de supervision, ou à la personne désignée par celui-ci, un projet dactylographié comportant:

- a) une description des objectifs à atteindre en termes d'habiletés et de compétence à acquérir;
- b) une description des tâches et activités qui seront effectivement confiées à l'étudiant dans le cadre de ce stage;
- c) une description des moyens mis à la disposition de l'étudiant en vue d'atteindre les objectifs de formation, i.e. ressources matérielles et moyens techniques; supervision: type, rythme, etc.; formules pédagogiques utilisées; ressources complémentaires; etc.
- d) une description du mode et des critères particuliers d'évaluation des apprentissages.

Ce projet doit être présenté pour approbation au plus tard trois semaines après l'inscription à ce stage au programme trimestriel d'étude de l'étudiant. Il doit porter le nom et la signature de l'étudiant concerné ainsi que le nom et la signature du superviseur de stage.

Après examen du projet, le Comité d'admission et de supervision ou la personne désignée par celui-ci avise l'étudiant de la décision qu'il a prise. Si le projet n'est pas retenu ou nécessite des améliorations majeures, les raisons en sont communiquées à l'étudiant.

6. Le programme modifié prévoit aussi les dispositions suivantes:

Il est loisible à l'étudiant d'inclure dans son programme d'étude trois crédits en dehors de ceux de la liste précédente, choisis parmi les cours gradués offerts à l'université Laval ou ailleurs et, si nécessaire, trois autres crédits choisis parmi les cours du baccalauréat en psychologie de l'université Laval. Tous autres cours seront considérés, dans le relevé des activités, comme cours complémentaires (CC) ou comme cours libres (CL).

B. CHEMINEMENT DE TYPE B (MAÎTRISE DE RECHERCHE)

L'étudiant du cheminement de type B aura à compléter les exigences suivantes:

1. vingt-et-un crédits de cours dont obligatoirement le cours PSY-60685 - Déontologie (2 crédits);

2. vingt-quatre crédits attribués à la réalisation et à la rédaction d'un mémoire.

L'étudiant du cheminement de type B peut inclure dans ses crédits de cours, des crédits de stage, voir en 4, Exigences concernant les stages de formation professionnelle.

7. Exigences concernant les «Lectures dirigées» (cheminement A et B)

Les cours du programme comportent des cours de lectures dirigées. L'étudiant ne peut inclure dans son programme complet d'étude plus de quatre crédits de ces cours. Lorsqu'un étudiant désire se prévaloir de cette modalité, il doit soumettre au Comité d'admission et de supervision ou à la personne désignée par celui-ci un projet dactylographié comportant:

- a) le domaine spécifique des lectures envisagées;
- b) le nombre de crédits envisagés et le(s) sigle(s) des cours correspondant(s);
- c) la liste des ouvrages, i.e. livres, articles, etc., objets de ces lectures dirigées;
- d) le mode de présentation des résultats de lectures de l'étudiant;
- e) le mode et les critères d'évaluation des apprentissages.

Ce projet doit être présenté pour approbation au plus tard trois semaines après l'inscription de ces crédits au programme trimestriel d'étude de l'étudiant. Il doit porter le nom et la signature de l'étudiant concerné ainsi que le nom et la signature du professeur.

Après examen du projet, le Comité d'admission et de supervision ou la personne désignée par celui-ci avise l'étudiant de la décision qu'il a prise. Si le projet n'est pas retenu ou nécessite des améliorations majeures, les raisons en sont communiquées à l'étudiant.

Pour qu'un projet de lectures dirigées soit favorablement retenu par le Comité d'admission et de supervision il devra répondre aux critères suivants:

1. les lectures envisagées doivent être directement reliées à un domaine spécifique de la psychologie scientifique ou à un domaine qui lui est intimement lié;
2. le domaine spécifique des lectures envisagées ne doit pas être couvert par l'un des cours normalement dispensés à l'École de psychologie ou dans des départements connexes;
3. le niveau de spécialisation de ces lectures doit correspondre à ce qui est normalement exigé d'un cours gradué;
4. la correspondance entre l'ampleur des lectures envisagées et le nombre de crédits doit être clairement établie;
5. les lectures impliquées ne doivent pas être intégrées dans aucune autre activité de formation (i.e. stages, mémoire, essai, etc.);
6. le mode d'évaluation des apprentissages de l'étudiant doit garantir que celui-ci sera soumis à une évaluation critériée et jouira d'une appréciation juste et honnête.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

CHEMINEMENT DE TYPE B

À l'École de psychologie, le mémoire est le seul mode de présentation des résultats du travail de l'étudiant sur son projet de recherche. Celui-ci compte pour vingt-quatre crédits dans le programme complet

d'étude de l'étudiant et peut être réalisé dans tous les champs et domaines d'étude et de recherche apparaissant dans la description du programme.

Au cours des trimestres qui suivent l'approbation de son projet de recherche, l'étudiant travaille, sous supervision, à la réalisation de sa recherche. Il rédige son mémoire en respectant les normes habituelles de rédaction de mémoires et articles scientifiques. L'étudiant est invité de façon particulière à consulter la brochure intitulée: *La thèse, règles et procédures*, publiée par l'École des gradués de l'Université Laval et d'autres documents disponibles au secrétariat du programme.

L'étudiant a à rendre compte de façon périodique de l'état d'avancement de sa recherche.

Lorsqu'il a l'autorisation écrite de son directeur de déposer son mémoire, l'étudiant en présente l'original au responsable du Comité d'admission et de supervision pour la nomination des lecteurs.

Le mémoire est évalué par trois lecteurs selon les critères qui apparaissent dans le document *La thèse, règles et procédures*. L'étudiant peut se prévaloir du privilège de prélecture: celle-ci lui donne l'occasion d'apporter à son texte les corrections jugées importantes avant la réalisation de la copie définitive de son mémoire.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les possibilités de travail à temps partiel comme assistant de recherche sont liées aux subventions accordées aux professeurs.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, la recherche et la pratique privée, les milieux hospitaliers, scolaires et des services sociaux offrent les principaux débouchés aux étudiants qui ont complété ce programme.

DOCTORAT

10 3.525.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de ce programme de troisième cycle, l'étudiant devrait avoir fait la preuve:

- qu'il est en mesure de contribuer, par ses travaux, à l'avancement de la psychologie comme science et comme discipline;
- qu'il est apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome;
- qu'il a développé un esprit critique envers la psychologie comme science et comme discipline;
- qu'il est apte à interpréter les données en psychologie en fonction des ensembles divers où elles s'insèrent;
- qu'il peut exposer de façon cohérente dans un exposé oral et écrit, un problème de recherche;
- qu'il est apte à jouer un rôle important comme agent de développement scientifique et social.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les professeurs habilités à diriger des thèses de doctorat oeuvrent dans des domaines de recherche qui se regroupent principalement autour de quatre secteurs. Ce sont la psychologie clinique, la psychologie expérimentale, la psychologie scolaire et du développement et la psychologie sociale et communautaire. Les professeurs sont usuellement rattachés à l'un de ces secteurs de recherche bien que certains aient des intérêts de recherche qui recourent plus d'un secteur à la fois.

A. Bachelor

Variables liées aux processus et à l'efficacité de la thérapie. Perception de la thérapie par le client. Phénomènes cliniques (maladies psychomatiques, dépression, relation thérapeute-client, etc.). Méthodes qualitatives (phénoménologiques) de recherche. Etude d'états et de processus subjectifs (émotions, expériences vécues, etc.).

G. Bégin

Psychologie sociale. Altruisme et comportement d'aide. L'influence du succès et de l'échec. La motivation intrinsèque et extrinsèque. Etudes comparatives en laboratoire et dans le champ. Méthodologie en psychologie sociale. Technique de la réponse aléatoire. Construction et validation d'échelles d'attitude. Compétence sociale chez l'enfant, statuts sociométriques.

R. Cloutier

Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent. La communication parents-enfants et parents-adolescents. Le droit de parole de l'enfant dans les décisions familiales.

G. De Grâce

Aspects positifs des crises de la vie adulte; la personne âgée; créativité et personnalité.

D. Denver

Psychologie clinique. Recherche en médecine comportementale.

F.-X. Desrosiers

Entraînement à la relation d'aide, thérapie de groupe, langages non verbaux.

F.Y. Doré

Intérêts généraux: psychologie animale et comparée, éthologie et sociobiologie; psychologie des émotions; épistémologie et histoire des sciences du comportement. Intérêts spécifiques: développement cognitif et apprentissage chez les vertébrés; expression faciale des émotions.

J. Everitt

Mécanismes neurobiologiques de l'inhibition; les différentes formes d'inhibition et leurs rôles comportementaux.

J. Gauthier

Intérêts généraux: thérapies comportementales et cognitives. Médecine comportementale. Théorie de l'apprentissage social. Intérêts spécifiques: Rôle du biofeedback dans le traitement des migraines. Analyse et modification des comportements phobiques. Développement de l'estime de soi.

J. Guay

Réseaux communautaires de support social. Efficacité comparative des thérapeutes naturels et des thérapeutes professionnels. Groupes primaires et institutions formelles en santé mentale.

P. Joshi

Progrès et problèmes en psychologie sociale; rôle d'artéfact en psychologie sociale; analyse et synthèse interdisciplinaires; santé mentale; solitude et vieillesse.

G. Kirouac

Domaine principal de recherche: l'expression faciale des émotions. Domaines connexes d'intérêts: psychobiologie de l'émotion, psychologie comparée, éthologie et sociobiologie humaines.

R. Ladouceur

Thérapie et analyse comportementales, bégaiement, psychologie des jeux de hasard et d'argent.

H. Laforge

1) Psychopharmacologie: déterminants psychologiques et culturels de l'usage des drogues. Populations étudiées: femmes de carrière, amérindiens. 2) Analyse multivariée: investigation de domaines complexes par l'analyse de variables nombreuses.

M. Lavallée

Psychologie du développement adulte: période post-formelle dans l'évolution cognitive et éthique. Aspect développemental de certains phénomènes de mémoire: les souvenirs perçus et les souvenirs imaginés. Psychologie interculturelle: le développement vu dans son contexte culturel (aspects cognitif, affectif et social); problèmes méthodologiques.

F. Lavoie

Psychologie communautaire. Réseaux naturels d'entraide: les réseaux primaires et les groupes d'entraide. L'évaluation des alternatives en santé mentale.

J.-M. Lessard

Evaluation psychologique. Psychométrie, psychologie projective, Florschach. Thérapie.

M. Loranger
Développement social, développement cognitif, psychologie appliquée à l'école. Recherche appliquée.

J.-Y. Lortie
Traitement de l'information visuelle. Traitement de l'information dans des tâches perceptivo-motrices complexes.

P.-C. Morin
Psychologie clinique et théorie de la personnalité. Psychothérapie dynamique-existentielle. Créativité en relation d'aide. Méthodes d'intervention et d'induction de l'expression de soi; techniques paradoxales et art-thérapie. Observation et stimulation des ressources créatrices; empathie et utilisation de la musique en psychothérapie.

G. Noetling
Théorie avancée de Piaget. Recherches en développement cognitif. Echelles ordinales. Epreuves opératoires, leur rationnel et leur application. Epistémologie génétique.

H. Ouellet
Histoire de la psychologie et fondements théoriques de la science. Psychologie du développement adulte. Psychologie du vieillissement. Psychologie humaniste et existentielle. Phénomènes paranormaux.

M. Pépin
Développement et évaluation de logiciels de jeux éducatifs: impacts psychologiques et sociaux du jeu et psycho-jeux sur micro-ordinateur. Méthodes de sélection du personnel cadre. Mesure de variables affectives et cognitives. Statistiques et traitement de données de recherche.

M. Pléchaty
Attitudes conjugales favorisant une bonne adaptation conjugale; prévention des difficultés sexuelles et conjugales. Les déterminants psychosociaux du maintien du lien matrimonial chez différents groupes. L'habitat et satisfaction conjugale. Le chômage et l'adaptation conjugale.

R. Rousseau
Psychophysique de la durée. Mécanismes attentionnels. Rendement humain (Human Performance).

R. Salamé
Psychologie scolaire. Psychologie de la motivation. Psychologie politique. Stress et maladie. Psychologie des sports et de l'activité physique.

R. Tessier
Dimensions écologiques de la famille. Relations parent(s)-enfant(s). Socialisation des rôles. Conditions d'abus et de négligence dans les familles. Relations entre la famille et la communauté, la garderie, le milieu de travail. Stress.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Psychologie

Directeur: Jean-Yves Lortie

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Psychologie

Responsable: Jean-Yves Lortie

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Admissibilité

La première condition pour être admissible à ce programme est de détenir un diplôme de maîtrise en psychologie ou l'équivalent. Le comité d'admission peut exiger, s'il y a lieu, une scolarité probatoire de douze à trente crédits avant que l'admission au doctorat soit définitive.

Au moment où il étudie la demande d'admission, le comité d'admission et de supervision évalue l'ensemble du dossier, à savoir: les résultats scolaires au premier et deuxième cycles; les lettres de recommandation; l'aptitude et la formation antérieure à la recherche fondamentale ou appliquée; les objectifs visés dans la démarche de doctorat; le projet de recherche; les ententes prises ou en voie de l'être avec un directeur de recherche; les habiletés de communication orale et écrite; l'obtention de bourses au mérite ou autres distinctions. Le comité peut aussi exiger que le candidat se présente à une entrevue.

Au moment de sa demande d'admission le candidat doit fournir, dans une lettre d'accompagnement, toutes les informations utiles à l'évaluation de son dossier et démontrer qu'il peut satisfaire aux exigences de temps complet que comporte le programme. Le projet de thèse est présenté sous une forme succincte (maximum: cinq pages) et permet de juger qu'il peut s'insérer dans le cadre des intérêts et de la compétence d'un des professeurs habilités à diriger des thèses de doctorat.

Tout candidat doit rapidement entreprendre des démarches pour en venir à une entente avec un directeur éventuel de thèse. Les candidats jugés admissibles qui n'ont pas encore de directeur de thèse pourront être admis conditionnellement à la conclusion d'un accord avec un directeur de thèse. Aucun étudiant ne sera autorisé à faire sa première inscription s'il n'a pas officiellement un directeur de thèse.

On notera que l'enseignement à l'École de psychologie se faisant en français, il est nécessaire que l'étudiant ait une connaissance suffisante du français oral et écrit. De plus, l'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire cette langue.

Passage au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise

1. Conditions du passage

Un étudiant inscrit à un programme de maîtrise de type B peut être admis au doctorat dans le même champ d'études ou un champ d'études connexe sans être tenu de franchir toutes les étapes habituelles de la maîtrise aux conditions suivantes:

- a) faire une demande d'admission au doctorat;
- b) avoir réussi tous les cours de son programme de maîtrise;
- c) poursuivre la même recherche (ou une recherche connexe) avec le même directeur de recherche;
- d) avoir été recommandé par le directeur de recherche et avoir fait la preuve, à la satisfaction du comité d'admission et de supervision, que le projet de recherche a suffisamment d'ampleur et d'originalité pour constituer une thèse de doctorat;
- e) avoir fait la preuve de ses aptitudes à la satisfaction du comité qui lui impose de présenter l'état de ses travaux dans un rapport de recherche ou au cours d'un séminaire.

2. Modalités d'application à l'École de psychologie

Pour faire la preuve de ses aptitudes et pour montrer que son projet de recherche a l'ampleur et l'originalité d'une thèse de doctorat, l'étudiant doit soumettre au comité d'admission et de supervision un document étoffé à l'appui de sa demande. Ce document doit exposer la problématique du projet de thèse en l'appuyant sur les publications théoriques et méthodologiques pertinentes et doit présenter le travail accompli ainsi que les résultats déjà obtenus dans le cadre de la recherche de maîtrise. En outre ce document doit faire ressortir l'originalité du projet, en montrant la contribution de cette recherche à l'avancement des connaissances, et mettre en évidence son ampleur doctorale, en indiquant en quel il n'est pas adéquat ou réaliste de réaliser le travail dans le cadre d'une recherche de maîtrise. Finalement, le même document doit donner un aperçu des développements à venir du projet dans l'éventualité d'un passage au doctorat.

Ce document sera soumis à une autre personne que le directeur de recherche. Cette personne, habituellement un professeur de l'École de psychologie, est une personne compétente dans le domaine de la recherche du projet du candidat. Les critères que devra utiliser la personne-ressource pourraient s'énoncer de la façon suivante:

- qualité intrinsèque du travail déjà accompli;
- aspects quantitatifs et qualitatifs du projet indiquant qu'il a une ampleur qui justifie de passer au doctorat plutôt que de simplement rédiger un mémoire de maîtrise;
- qualité et pronostic de succès des développements anticipés du projet au niveau de doctorat.

3. Condition spéciale

Un étudiant admis au doctorat sans compléter sa maîtrise est très avancé dans son sujet de recherche. C'est pourquoi, pour ne pas le retarder dans ses travaux et lui fournir le plus tôt possible les avis et commentaires de son comité de thèse, l'étudiant devra présenter son séminaire de thèse à une date plus hâtive. Ainsi, un étudiant dont le passage au doctorat a été autorisé pour le trimestre d'automne devra faire son séminaire de thèse avant la fin du trimestre d'hiver suivant. De même, un étudiant dont le passage au doctorat a été autorisé pour le trimestre d'hiver devra faire son séminaire de thèse avant la fin du trimestre d'été suivant.

Trimestres d'admission

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver. Cependant, chaque candidature est étudiée individuellement en fonction des disponibilités des directeurs de thèse.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans toute la mesure du possible le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission et au plus tard au moment de l'inscription. Ce choix doit être fait parmi la liste des professeurs habilités à diriger des thèses de doctorat (voir liste au point no. 2).

Le comité de thèse comprend le directeur de recherche ainsi que trois professeurs choisis conjointement par le directeur de recherche et l'étudiant et faisant partie du corps professoral de l'École de psychologie ou d'une autre unité de l'Université Laval. La composition du comité de thèse doit être soumise pour approbation au comité d'admission et de supervision au plus tard lors de l'inscription au trimestre où le séminaire de projet de recherche doit être tenu.

L'étudiant doit soumettre son projet de recherche par écrit à ce comité de thèse qui, après analyse et discussion dans le cadre du Séminaire de thèse, recommandera l'acceptation ou le refus du projet au Comité de psychologie. Cette procédure doit être complétée au plus tard durant le trimestre d'automne de la deuxième année d'inscription au programme, dans le cas d'un étudiant admis pour le trimestre d'automne de l'année précédente, et au plus tard durant le trimestre d'hiver de la deuxième année d'inscription au programme dans le cas d'un étudiant admis pour le trimestre d'hiver de l'année précédente.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	30 crédits
Projet de recherche	90 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimale de huit trimestres complets. Une fois les deux premières années terminées, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours exclusifs au programme de doctorat

NMC	Cr	Titre	
PSY -63126	3	SYNTHESE SUR UN THEME PARTICULIER	(Groupe de professeurs)

PSY -63129	8	STAGE DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE I	(Groupe de professeurs)
PSY -63130	7	STAGE DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE II	(Groupe de professeurs)

Cours communs à la maîtrise et au doctorat

IFT -63402	3	TRAITEMENT DE DONNEES DE RECHERCHE	(M. Pépin)
PSY -60685	2	DEONTOLOGIE	(F.-X. Desrosiers)
PSY -62115	1	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62116	2	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62117	3	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62118	4	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOLOGIE)	
PSY -62774	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. CLINIQUE *	(Groupe de professeurs)
PSY -60692	3	SEMINAIRE DE PSYCHOLOGIE PROJECTIVE	(M. Meunier)
PSY -60693	3	MEDECINE DU COMPORTEMENT *	(D.-R. Denver)
PSY -60695	3	LES THERAPIES CONJUGALES *	(M. Pléchaty)
PSY -60713	3	PSYCHOPATHO. ET THERAPIES TRANSCULTURELLES *	(J.-B. Pocreau)
PSY -60716	3	IMAGE DU CORPS ET PSYCHOTHERAPIE	(M. Meunier)
PSY -60725	3	CREATIVITE ET PERSONNALITE *	(G. de Grâce)
PSY -61063	2	LABORATOIRE: PSYCHOLOGIE BEHAVIORALE	(R. Ladouceur)
PSY -61064	3	PSYCHOLOGIE BEHAVIORALE ET COGNITIVE *	(J. Gauthier)
PSY -62746	3	APPROCHE EXISTENTIELLE EN THERAPIE *	(A. Bachelor)
PSY -60697	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE I *	(Groupe de professeurs)
PSY -81052	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE II *	(Groupe de professeurs)
PSY -61053	8	STAGE EN PSYCHOLOGIE III *	(Groupe de professeurs)
PSY -60717	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. EXPERIMENT. *	(Groupe de professeurs)
PSY -60704	3	PROCESSUS COGNITIFS VISION AUDITION	(J.-Y. Lortie)
PSY -60705	3	QUESTIONS SPECIALES DE PERCEPTION	(R. Rousseau)
PSY -60706	3	THEORIES DE L'APPRENTISSAGE *	(F. Doré)
PSY -60707	3	SOCIOBIOLOGIE ET COMPORTEMENT HUMAIN *	(G. Kirouac)
PSY -61814	3	VIGILANCE ET SOMMEIL	(J. Everett)
PSY -62773	2	LA MEMOIRE	(J. Everett)
PSY -62861	3	EXPRESSION FACIALE DES EMOTIONS	(G. Kirouac)
PSY -61819	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. DU DEVELOP. *	(Groupe de professeurs)
PSY -60724	3	METHODOLOGIE EN DEVELOP. COGNITIF *	(G. Noelting)
PSY -61069	2	SEMINAIRE EN GERONTOLOGIE	(H. Ouellet)
PSY -62742	3	LA CONSULTATION PSYCHOPEDAGOGIQUE	(R. Salamé)
PSY -63349	3	DEVELOPPEMENT DE LA COMPETENCE SOCIALE	(M. Loranger)
PSY -63396	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCHOL. SOCIALE	(Groupe de professeurs)
PSY -60709	3	QUESTIONS DE PSYCHOLOGIE SOCIALE *	(P. Joshi)
PSY -62743	3	SCHIZOPHRENIE ET READAPTATION *	(J. Guay)
PSY -62943	3	EVALUATION DE PROGRAMMES	(F. Lavoie)
PSY -63081	2	LES RESEAUX NATURELS D'AIDE *	(J. Guay)
PSY -63422	3	SEMINAIRE AVANCE EN PSYCHOLOGIE SOCIALE	(G. Bégin)
PSY -62558	3	PLANS D'EXPERIENCES *	(H. Laforge)
PSY -62559	3	ANALYSE MULTIVARIEE	(H. Laforge)

L'étudiant de doctorat est tenu de suivre, à son choix, deux des quatre cours intitulés «Problèmes actuels en...» (PSY-60717, PSY-61819, PSY-62774, PSY-63396).

Un étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux de ces cours (PSY-60697, PSY-61052, PSY-61053) et ce, à condition de ne pas les avoir déjà suivis à la maîtrise.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Les deux premières années du doctorat en psychologie sont considérées comme des années de résidence à temps complet. L'étudiant doit avoir réussi avec succès les cours (incluant les stages) inscrits à son programme d'études à l'intérieur des deux années qui suivent sa première inscription et il ne peut prendre plus de vingt et un trimestres (sept ans) à compter de la date de sa première inscription pour achever son programme d'études de doctorat.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

On notera que l'enseignement à l'École de psychologie se faisant en français, il est nécessaire que l'étudiant ait une connaissance suffisante du français oral et écrit. De plus, l'étudiant doit avoir une connaissance de l'anglais lui permettant de lire cette langue.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter tous les cours de son programme dans les deux années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le candidat au doctorat en psychologie a de bonnes possibilités de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études. Par contre, les possibilités qu'a l'étudiant de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études sont faibles.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement à tous les niveaux, les organismes gouvernementaux et les milieux hospitaliers offrent diverses possibilités d'emplois de recherche et autres.

PSYCHOPÉDAGOGIE

CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES

Type: 60 2.563.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le certificat s'adresse d'abord au professionnel de l'enseignement. Il vise à lui fournir l'occasion d'améliorer ses interventions pédagogiques à partir de l'analyse de sa pratique.

Il vise le développement d'une formation de base en lui proposant des modèles théoriques sur l'acte de connaissance, sur le sujet apprenant et sur différents outils ou stratégies d'intervention. De plus, certaines activités de ce programme incitent l'étudiant à clarifier sa compréhension de l'activité éducative en le mettant en situation de reconnaître ses propres valeurs, habiletés et modèles conceptuels.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les domaines d'études en psychopédagogie peuvent se regrouper en quatre grandes catégories: Développement et apprentissage, Difficultés d'adaptation scolaire et sociale, Intervention pédagogique et Behaviorisme social. De plus, ces domaines d'enseignement concernent différentes clientèles.

Développement et apprentissage

Psychologie cognitive: A. Boisclair, B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, J.-C. Lessard, R. Pierre, Y. Poisson et H. St-Pierre

Socialisation: W. Bilodeau et L. Léveillé-Ryan

Développement de la personne: R. Côté, T. Laferrière, L. Léveillé-Ryan, A. Paré et H. St-Pierre

Créativité: L. Léveillé-Ryan et A. Paré

Apprentissage expérientiel: T. Lalemère

Langage: M. Baillargeon, J. Giasson, J. Hamers, C. Langevin et R. Pierre

Difficultés d'adaptation scolaire et sociale

Prévention de l'inadaptation: R. Côté

Difficultés socio-affectives et intégration scolaire: J.-C. Lessard

Difficultés d'apprentissage et intégration scolaire: C. Langevin et J.-C. Lessard

Intégration des enfants et adolescents handicapés: M. Baillargeon, A. Boisclair, C. Langevin et J.-C. Lessard

Intervention pédagogique

Supervision pédagogique: W. Bilodeau, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, T. Laferrière, C. Langevin, A. Paré, Y. Poisson et H. St-Pierre

Planification et organisation de l'enseignement: M. Baillargeon, B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, Y. Poisson et H. St-Pierre

Applications pédagogiques de l'ordinateur: B. Côté, J. Giasson et J.-C. Lessard

Recherche d'une cohérence pédagogique: L. Dubé, T. Laferrière, J.-C. Lessard et A. Paré

Behaviorisme social

A. Leduc

Clientèles visées

Préscolaire: M. Baillargeon, A. Boisclair, B. Côté, J. Giasson, C. Langevin, L. Léveillé-Ryan, A. Paré et R. Pierre

Primaire: W. Bilodeau, A. Boisclair, B. Côté, R. Côté, J. Giasson, J. Hamers, T. Laferrière, C. Langevin, L. Léveillé-Ryan, A. Paré et R. Pierre

Secondaire et collégial: B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, J. Hamers, Y. Poisson et H. St-Pierre

Universitaire: H. St-Pierre

Adultes: R. Côté, L. Dubé et H. St-Pierre

Enfance et adolescence en difficulté: R. Côté, C. Langevin et J.-C. Lessard

L'intervenant en tant que personne: R. Côté, T. Lalemère et A. Paré

Madeleine Baillargeon
Éducation préscolaire: langage, intégration des enfants handicapés, aspects sociaux.

Wilfrid Bilodeau
Psychologie sociale, socialisation scolaire, socialisation de l'enfant. Théorie psycho-sociale du changement éducatif. Formation pratique et supervision pédagogique.

Andrée Boisclair
Développement cognitif. Langage-surdité. Intégration de l'enfant sourd.

Benoît Côté

Psychologie cognitive. Epistémologie de l'apprentissage. Applications pédagogiques de l'ordinateur. Analyse de situations d'apprentissage.

Richard Côté
Psychologie de l'apprentissage scolaire et psychologie éducationnelle. Intérêt particulier pour les modèles d'éducation globale de la personne. Actualisation du potentiel émotionnel et énergétique selon l'approche éducationnelle néo-récherchée: Radix.

Louis Dubé
Psychologie de l'apprentissage. L'apprentissage chez l'adulte. Information et communication.

Jocelyne Giasson
Apprentissage de la lecture et de l'écriture

Paul Goulet
Psychologie de l'apprentissage en relation avec la problématique de l'intervention pédagogique. Interrelation des aspects cognitifs et affectifs de l'apprentissage scolaire. Pédagogie pour la maîtrise des apprentissages (Mastery Learning).

Josiane Hamers
Psychologie du langage et psychologie cross-culturelle.

Thérèse Laferrière
Valeurs, théories et pratiques de la tradition humaniste en éducation. L'approche expérientielle dans le processus enseignement - apprentissage. Développement personnel et perfectionnement professionnel d'enseignants.

Claudé Langevin
Psychopédagogie du langage oral et écrit.

Aimée Leduc
Le behaviorisme paradigmatique ou social.

Jean-Charles Lessard
Psychologie du développement. Difficultés de développement et d'adaptation. Comportement adapté et déficience mentale.

Lucie Léveillé-Ryan
Aspects psycho-pédagogiques de «l'expression symbolique» dans le développement humain. Éducation préscolaire: psychopédagogie du jeu, de l'expression symbolique, intégration des parents à l'école, socialisation.

André Paré
Expression et créativité. Développement et connaissance. Intervention pédagogique. Courants pédagogiques et pédagogie ouverte. Psychosynthèse et intégration personnelle.

Régine Pierre
Langage:
développement normal
pédagogie (préscolaire - élémentaire)
compréhension et mémorisation de textes.

Yves Poisson
Recherche sur l'enseignement et la formation à l'enseignement. L'approche cognitive en apprentissage. L'approche qualitative dans la recherche en éducation.

Henri St-Pierre
La psychologie du développement:
le développement de la personne: le 17-24 ans et l'adulte;
la croissance personnelle.
La pédagogie de niveau collégial et universitaire.
L'affectivité.

3. GRADE

Certificat d'études avancées

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Psychopédagogie

Directrice: Jocelyne Giasson

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Psychopédagogie

Responsable: Jocelyne Giasson

6. EXIGENCES D'ADMISSION

A- Admissibilité

Pour être admissible, il faut remplir une des conditions suivantes: être bachelier en éducation, être bachelier dans une autre discipline et avoir une expérience d'enseignement jugée appropriée, ou avoir une expérience d'enseignement jugée équivalente. De plus, il faut être assuré d'un lieu de pratique pédagogique.

B- Exigences particulières

Avec sa demande d'admission, le candidat doit présenter un curriculum vitae. De plus, il doit joindre un texte d'environ cinq pages dans lequel il fait connaître ses intérêts particuliers en psychopédagogie et précise ses objectifs personnels en voulant faire un certificat d'études avancées en psychopédagogie.

C- Trimestres d'admission

Le programme accepte de nouvelles admissions au trimestre d'automne.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le programme comprend 30 crédits dont au moins quatre cours (12 cr.) théoriques et au moins quatre cours sur l'application des moyens d'intervention (practicum). Ces derniers sont souvent offerts au trimestre d'hiver et ils sont précédés au trimestre d'automne par un cours théorique correspondant et préalable. L'étudiant doit donc planifier ses choix de cours en fonction de ces couples théorie-pratique.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de deux trimestres pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant qui travaille à temps complet ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
PPG -62973	3	INTEGRATION DES PROCESSUS D'APPR. I	(R. Côté)
PPG -62986	3	PSY. DE L'APP.: APP. COGNITIVE I	(P. Goulet)
PPG -63494	3	PRACTICUM EN MASTERY LEARNING	(P. Goulet)
PPG -63256	3	SUPERVISION DE L'ENSEIGNEMENT: PRACTICUM	(R. Côté)
PPG -61948	3	PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT	(R. Côté, P. Goulet)
PPG -61949	3	PLANIF. DE L'ENSEIGN.: PRACTICUM	(R. Côté, P. Goulet)
PPG -62753	3	CREATIVITE ET EXPRESSION	(A. Paré)
PPG -62972	3	PSYCHOSYNTHESE ET EDUCATION HOLISTIQUE *	(A. Paré)
PPG -63240	3	PRACTICUM: VISUAL ET IMAGERIE MENT. *	(A. Paré)
PPG -62988	3	L'EDUCATION HUMANISTE DES ANNEES 80 *	(T. Laferrière)
PPG -63241	3	PRACTICUM: DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	(T. Laferrière)
PPG -63445	3	EXPRESSION ORGANIQUE SYMBOLIQUE	(L. Léveillé-Ryan)
PPG -60235	3	SOCIALISATION SCOLAIRE *	(W. Bilodeau)
PPG -61954	3	PRACTICUM: PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET CHANGEMENTS *	(W. Bilodeau)
PPG -61671	3	L'ACTUALISATION DES RESSOURCES INTELLECTUELLES	(J.-C. Lessard)
PPG -61950	3	PRACT. ADAPT. SCOL. ET ROLES EDUC. *	(J.-C. Lessard)
PPG -62975	3	L'EDUCATION PRESCOLAIRE	(M. Baillargeon)
PPG -63446	3	PRACTICUM EN EDUCATION PRESCOLAIRE	(M. Baillargeon)
PPG -61951	3	PSYCHOLINGUISTIQUE I	(J. Hamers)
PPG -62991	3	SEMINAIRE SUR LA LECTURE	(J. Giasson)
PPG -63368	3	DEBUTS DE L'APPRENT. DE LA LECTURE	(J. Giasson)
PPG -63239	3	PRACTICUM: LANGAGE ECRIT *	(J. Giasson)
PPG -63366	3	PROCESSUS D'ACQUIS. ET PED. DU LANG.	(R. Pierre)
PPG -61942	3	PRACTICUM - LANGAGE ORAL *	(R. Pierre)
PPG -61453	3	DEVELOP. COGNITIF ET APPRENTISSAGES *	(A. Boisclair)
PPG -61953	3	PRACTICUM EN ANAL. DE PROC. D'APPR. *	(A. Boisclair)
PPG -63248	3	PROCESSUS COGN. ET APPRENT. SCOL. *	(B. Côté)
PPG -63492	3	PRACTICUM: APPRENTISSAGE ET ORDINATEUR	(B. Côté)
PPG -61946	3	ETUDE CRITIQUE DE RECH. EN ENSEIG. *	(Y. Poisson)
PPG -61947	3	PRACTICUM: ETUDES DE CAS D'ENSEIG. *	(Y. Poisson)
PPG -62755	3	BEHAVIORISME PARADIGMATIQUE I *	(A. Leduc)
PPG -60264	3	INFORMATION ET COMMUNICATION	(L. Dubé)
PPG -61077	3	MATURITE HUMAINE - ADULTE	(H. Saint-Pierre)
PPG -63069	3	LE DEVELOPP. PSYCHOL. DE L'ADULTE	(H. Saint-Pierre)
PPG -63278	3	PROCESSUS APPRENTISSAGE-ENSEIGNEMENT AU NIVEAU UNIV.	(H. Saint-Pierre)
PPG -63490	3	ANAL. EVOL. D'UNE PRATIQUE PEDAGOGIQUE	(W. Bilodeau et A. Paré)
PPG -63527	3	PRACTICUM: ENSEIGNEMENT COOPERATIF	(W. Bilodeau, A. Paré)
PPG -63529	3	SEMINAIRE D'INTEGRATION I	(W. Bilodeau, A. Paré)
PPG -63530	3	ENTRAIN. A LA SUPERV. PEDAGOGIQUE	(W. Bilodeau, A. Paré)
PPG -63531	3	PRACTICUM: SUPERVISION PEDAGOGIQUE	(W. Bilodeau, A. Paré)
PPG -63532	3	SEMINAIRE D'INTEGRATION II	(W. Bilodeau, A. Paré)
PPG -61915	1	COURS DE LECTURE	
PPG -61916	2	COURS DE LECTURE	
PPG -61917	3	COURS DE LECTURE	
MEV -60239	3	OBJECTIFS ET EVALUATION	(R. Girard)
MEV -61457	3	EVALUATION FORMATIVE DE L'APPRENTISSAGE *	(G. Scallon)

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Tout étudiant qui, à la fin d'un trimestre obtiendra, après entente avec le professeur concerné, la note Z pour un cours auquel il s'était inscrit au début du trimestre, ne pourra avoir plus de six mois pour compléter les exigences du cours et remplacer la note Z par une note régulière A, B, C, D, E. L'étudiant qui ne remplit pas cette exigence dans les délais prévus se voit attribuer la note W.

MAÎTRISE

Type A: 11 2.563.01
Type B: 12 2.563.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

La maîtrise en psychopédagogie a pour objectif l'acquisition d'une formation plus approfondie par l'étude de modèles théoriques, par le développement d'outils et de stratégies d'intervention et par l'analyse de ses pratiques pédagogiques. De plus, certaines activités visent la reconnaissance de ses propres valeurs, habiletés et conceptions de l'intervention pédagogique.

La maîtrise de type A est davantage axée sur la formation professionnelle. Par la rédaction d'un essai, elle vise à ce que l'étudiant témoigne de l'intégration de sa pensée sur un thème lié à la psychopédagogie.

La maîtrise de type B a pour objectif de permettre à l'étudiant de se familiariser à une ou à des formes de recherche par la réalisation d'un projet personnel ou d'équipe.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les domaines d'études en psychopédagogie peuvent se regrouper en quatre grandes catégories: développement et apprentissage, difficultés d'adaptation scolaire et sociale, intervention pédagogique et behaviorisme social. De plus, ces domaines d'enseignement concernent différentes clientèles.

Développement et apprentissage

Psychologie cognitive: A. Boisclair, B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, J.-C. Lessard, R. Pierre, Y. Poisson et H. St-Pierre

Socialisation: W. Bilodeau, L. Léveillé-Ryan et C. Piché

Développement de la personne: R. Côté, T. Laferrière, L. Léveillé-Ryan, A. Paré et H. St-Pierre

Creativité: L. Léveillé-Ryan et A. Paré

Apprentissage expérientiel: T. Laferrière

Langage: M. Baillargeon, J. Giasson, J. Hamers, C. Langevin et R. Pierre

Difficultés d'adaptation scolaire et sociale

Intervention préventive auprès de la petite enfance: C. Piché

Prévention de l'inadaptation: R. Côté et M. Perron

Difficultés socio-affectives et intégration scolaire: J.-C. Lessard, M. Perron et C. Piché

Difficultés d'apprentissage et intégration scolaire: C. Langevin, J.-C. Lessard, M. Perron et C. Piché

Intégration des enfants et adolescents handicapés: M. Baillargeon, A. Boisclair, C. Langevin, J.-C. Lessard et C. Piché

Intervention pédagogique

Supervision pédagogique: W. Bilodeau, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, T. Laferrière, C. Langevin, A. Paré, Y. Poisson et H. St-Pierre

Planification et organisation de l'enseignement: M. Baillargeon, B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, Y. Poisson et H. St-Pierre

Applications pédagogiques de l'ordinateur: B. Côté, J. Giasson et J.-C. Lessard

Recherche d'une cohérence pédagogique: L. Dubé, T. Laferrière, J.-C. Lessard et A. Paré

Behaviorisme social

A. Leduc

Clientèles visées

Préscolaire: M. Baillargeon, A. Boisclair, B. Côté, J. Giasson, C. Langevin, L. Léveillé-Ryan, A. Paré, M. Perron, C. Piché et R. Pierre

Primaire: W. Bilodeau, A. Boisclair, B. Côté, R. Côté, J. Giasson, J. Hamers, T. Laferrière, C. Langevin, L. Léveillé-Ryan, A. Paré et R. Pierre

Secondaire et collégial: B. Côté, R. Côté, L. Dubé, P. Goulet, J. Hamers, Y. Poisson et H. St-Pierre

Universitaire: H. St-Pierre

Adultes: R. Côté, L. Dubé et H. St-Pierre

Enfance et adolescence en difficulté: R. Côté, C. Langevin et J.-C. Lessard

L'intervenant en tant que personne: R. Côté et T. Laferrière

Madeline Baillargeon

Education préscolaire: langage, intégration des enfants handicapés, aspects sociaux.

Wilfrid Bilodeau

Psychologie sociale, socialisation scolaire, socialisation de l'enfant. Théorie psycho-sociale du changement éducatif. Formation pratique et supervision pédagogique.

Andrée Boisclair

Développement cognitif. Langage-surdité. Intégration de l'enfant sourd.

Benoît Côté

Psychologie cognitive. Epistémologie de l'apprentissage. Applications pédagogiques de l'ordinateur. Analyse de situations d'apprentissage.

Fichard Côté
Psychologie de l'apprentissage scolaire et psychologie éducationnelle. Intérêt particulier pour les modèles d'éducation globale de la personne. Actualisation du potentiel émotionnel et énergétique selon l'approche éducationnelle néo-récherche: Radix.

Louis Dubé
Psychologie de l'apprentissage. L'apprentissage chez l'adulte. Information et communication.

Jocelyne Giasson
Apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Paul Goulet
Psychologie de l'apprentissage en relation avec la problématique de l'intervention pédagogique. Interrelation des aspects cognitifs et affectifs de l'apprentissage scolaire. Pédagogie pour la maîtrise des apprentissages (Mastery Learning).

Josiane Hamers
Psychologie du langage et psychologie cross-culturelle.

Thérèse Latemière
Valeurs, théories et pratiques de la tradition humaniste en éducation. L'approche expérientielle dans le processus enseignement - apprentissage. Le développement personnel et le perfectionnement professionnel d'enseignants.

Claude Langevin
Psychopédagogie du langage oral et écrit.

Aimée Leduc
Le behaviorisme paradigmatique ou social.

Jean-Charles Lessard
Psychologie du développement. Difficultés de développement et d'adaptation. Comportement adaptatif et déficience mentale.

Lucie Léveillé-Ryan
Aspects psycho-pédagogiques de «l'expression symbolique» dans le développement humain. Éducation préscolaire: psycho-pédagogie du jeu, de l'expression symbolique, intégration des parents à l'école, socialisation.

André Paré
Expression et créativité. Développement et connaissance. Intervention pédagogique. Courants pédagogiques et pédagogie ouverte. Psychosynthèse et intégration personnelle.

Madeleine Perron
Adaptation scolaire.

Christiane Piché
Développement de l'enfant en bas âge (0-6 ans). Dépistage et intervention précoce auprès d'enfants à risques élevés d'inadaptation scolaire et sociale. Programmes de stimulation précoce. Développement des habiletés parentales comme mesure préventive.

Régine Pierre
Langage:
développement normal
pédagogie (préscolaire - élémentaire)
compréhension et mémorisation de textes.

Yves Poisson
Recherche sur l'enseignement et la formation à l'enseignement. L'approche cognitive en apprentissage. L'approche qualitative dans la recherche en éducation.

Henri St-Pierre
La psychologie du développement:
le développement de la personne: le 17-24 ans et l'adulte,
la croissance personnelle.
La pédagogie de niveau collégial et universitaire.
L'affectivité.

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Psychopédagogie

Directrice: Andrée Boisclair

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Psychopédagogie

Responsable: Andrée Boisclair

6. EXIGENCES D'ADMISSION

A- Admissibilité

Un diplôme de premier cycle en éducation ou un diplôme jugé équivalent ou une expérience jugée équivalente constitue une condition minimale d'admission à ce programme.

Certains candidats peuvent se voir imposer des crédits de récupération.

B- Exigences particulières d'admission

En plus des documents demandés avec le formulaire de demande d'admission (dossier académique et lettres de références), chaque candidat doit présenter avec sa demande d'admission un curriculum vitae et un texte de cinq à dix pages comprenant une description de ses intérêts particuliers, la clarification des objectifs visés en poursuivant des études avancées en psychopédagogie et des précisions quant au thème d'une éventuelle recherche ou essai.

C- Trimestres d'admission

Le programme accepte de nouvelles admissions aux trimestres d'automne et d'hiver.

D- Sélection

Le Comité d'admission et de supervision étudie chaque dossier en fonction des indications présentées avec la demande d'admission (texte fourni avec la demande d'admission, bulletin, lettres de références). Une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit.

De plus, l'admission au programme dépend de l'adéquation des intérêts du candidat avec les champs et domaines d'études et de recherche des professeurs du Département de psychopédagogie. À ce sujet, il est possible d'obtenir au secrétariat des études avancées en psychopédagogie le document intitulé «Champs et domaines d'études et de recherche en psychopédagogie».

Enfin, l'admission dépend de la disponibilité des professeurs à recevoir de nouveaux étudiants. Aucun étudiant n'est admis sans conseiller (maîtrise de type A) ou sans directeur de recherche (maîtrise de type B). C'est à partir des indications fournies avec la demande d'admission que le Comité d'admission et de supervision dirige le candidat vers un éventuel conseiller ou directeur de recherche. Le candidat peut faire des suggestions.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Cheminement de type A

L'essai est un travail de synthèse, c'est-à-dire de réflexion et d'intégration, réalisé sous la supervision d'un conseiller. Il peut prendre plusieurs formes (revue de littérature sur un thème précis, analyse d'une intervention, etc...).

L'essai doit satisfaire aux exigences universitaires de douze crédits (540 heures de travail).

Après entente avec son conseiller, l'étudiant doit soumettre un plan de travail précisant les principaux aspects de son essai. Il doit présenter au Comité d'admission et de supervision ce projet, signé par son conseiller, au plus tard à la fin de son troisième trimestre d'inscription. L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence sera en situation d'être exclu du programme.

Les cours de la scolarité de maîtrise sont choisis en fonction du thème de l'essai et des intérêts personnels. Il est possible de prendre certains cours dans d'autres programmes d'études avancées. L'étudiant doit nécessairement ajuster ses intérêts selon les possibilités offertes.

Cheminement de type B

À la maîtrise de type B, l'étudiant doit réaliser un projet de recherche, c'est la thèse. Celle-ci peut prendre diverses formes.

L'un des objectifs de la maîtrise de type B étant de se former à une ou à des formes de recherche, la thèse doit démontrer que l'étudiant a su concevoir et réaliser les différentes étapes d'un projet de recherche. Ce dernier peut être le fruit d'un travail d'équipe.

Le mémoire doit satisfaire aux exigences universitaires de vingt-quatre crédits.

Après entente avec son directeur de recherche, l'étudiant doit soumettre un plan de travail précisant les principaux aspects de sa recherche de maîtrise. Il doit présenter au Comité d'admission et de supervision ce projet, signé par son directeur de recherche, au plus tard à la fin de son troisième trimestre d'inscription. Si ce dernier est accepté, le sujet en est réservé au nom de l'étudiant pour la durée de ses études de maîtrise (quatre ans à partir de la première inscription au programme de maîtrise en psychopédagogie). L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence sera en situation d'être exclu du programme.

Le choix des cours se fait à partir de leur signification dans la formation de l'étudiant. Le Comité d'admission et de supervision invite ce dernier à garder un équilibre entre l'unité de sa formation et l'ouverture aux différentes écoles de pensée.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

L'étudiant doit déposer son programme d'études au plus tard après un trimestre d'inscription à la maîtrise en psychopédagogie. Le programme d'études est soumis à l'approbation du Comité d'admission et de supervision, après avoir été accepté par le directeur de recherche. Une fois son programme d'études et son projet d'essai ou de recherche acceptés, l'étudiant passe de la catégorie 1-B (dans laquelle il a été admis) à la catégorie 1-A.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	33 crédits
	Essais	12 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscrip-

tion comme étudiant régulier. L'étudiant qui travaille à temps complet ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours obligatoires (Type A)

NMC	Cr	Titre	
PPG -62976	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	(Equipe de professeurs)
ou			
PPG -61912	3	RECHERCHE EXPERIENTIELLE *	(T. Laferrière)

Cours obligatoires (Type B)

PPG -62976	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	(Equipe de professeurs)
ou			
PPG -61912	3	RECHERCHE EXPERIENTIELLE *	(T. Laferrière)
et			
PPG -62977	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE II	
PPG -62978	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE III	
PPG -62979	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE IV	

Cours à option (Types A et B)

PPG -62973	3	INTEGRATION DES PROCESSUS D'APPR. I	(R. Côté)
PPG -62974	3	INTEGRATION DES PROCESSUS D'APPR. II	(R. Côté)
PPG -62986	3	PSY. DE L'APP.: APP. COGNITIVE I	(P. Goulet)
PPG -62987	3	PSY. DE L'APP.: APP. COGNITIVE II	(P. Goulet)
PPG -63494	3	PRACTICUM EN MASTERY LEARNING	(P. Goulet)
PPG -63256	3	SUPERVISION DE L'ENSEIGNEMENT: PRACTICUM	(R. Côté)
PPG -61948	3	PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT	(R. Côté, P. Goulet)
PPG -61949	3	PLANIF. DE L'ENSEIGNE.: PRACTICUM	(R. Côté, P. Goulet)
PPG -62753	3	CREATIVITE ET EXPRESSION	(A. Paré)
PPG -62972	3	PSYCHOSYNTHESE ET EDUCATION HOLISTIQUE *	(A. Paré)
PPG -63240	3	PRACTICUM: VISUAL. ET IMAGERIE MENT. *	(A. Paré)
PPG -62988	3	L'EDUCATION HUMANISTE DES ANNEES 80 *	(T. Laferrière)
PPG -63241	3	PRACTICUM: DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	(T. Laferrière)
PPG -63445	3	EXPRESSION ORGANIQUE SYMBOLIQUE	(L. Léveillé-Ryan)
PPG -60235	3	SOCIALISATION SCOLAIRE *	(W. Bilodeau)
PPG -61954	3	PRACTICUM: PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET CHANGEMENTS *	(W. Bilodeau)
PPG -61671	3	L'ACTUALISATION DES RESSOURCES INTELLECTUELLES	(J.-C. Lessard)
PPG -61950	3	PRACT.:ADAPT. SCOL. ET ROLES EDUC. *	(J.-C. Lessard)
PPG -62755	3	BEHAVIORISME PARADIGMATIQUE I *	(A. Leduc)
PPG -62971	3	BEHAVIORISME PARADIGMATIQUE II *	(A. Leduc)
PPG -63535	3	UNE EPISTEMOLOGIE DES SC. HUM *	(A. Leduc)
PPG -61946	3	ETUDE CRITIQUE DE RECH. EN ENSEIG. *	(Y. Poisson)
PPG -61947	3	PRACTICUM: ETUDES DE CAS D'ENSEIG. *	(Y. Poisson)
PPG -61951	3	PSYCHOLINGUISTIQUE I	(J. Hamers)
PPG -61952	3	PSYCHOLINGUISTIQUE II	(J. Hamers)
PPG -62991	3	SEMINAIRE SUR LA LECTURE	(J. Giasson)
PPG -63368	3	DEBUTS DE L'APPRENT. DE LA LECTURE	(J. Giasson)
PPG -63239	3	PRACTICUM: LANGAGE ECRIT *	(J. Giasson)
PPG -63366	3	PROCESSUS D'ACQUIS. ET PED. DU LANG.	(R. Pierre)
PPG -61942	3	PRACTICUM - LANGAGE ORAL *	(R. Pierre)
PPG -63367	3	SEMINAIRE AVANCE SUR LE LANGAGE	(R. Pierre)
PPG -61670	3	TROUBLES DE LA LECTURE ET DE L'ORTH. *	(C. Langevin)
PPG -61672	3	LANGAGE ORAL ET ECRIT: MOD. ET OBJ. *	(C. Langevin)
PPG -61941	3	TROUBLES DU LANGAGE	(C. Langevin)
PPG -62975	3	L'EDUCATION PRESCOLAIRE	(M. Baillargeon)
PPG -63446	3	PRACTICUM EN EDUCATION PRESCOLAIRE	(M. Baillargeon)
PPG -63516	3	STRATEGIES DE RECHERCHE DEV. ENFANT	(C. Piché)
PPG -61453	3	DEVELOP. COGNITIF ET APPRENTISSAGES *	(A. Boisclair)
PPG -61953	3	PRACTICUM EN ANAL. DE PROC. D'APPR. *	(A. Boisclair)
PPG -63248	3	PROCESSUS COGN. ET APPRENT. SCOL. *	(B. Côté)
PPG -63492	3	PRACTICUM: APPRENTISSAGE ET ORDINATEUR	(B. Côté)
PPG -60248	3	INTELLIGENCES HUMAINE ET ARTIFICIELLE	(L. Dubé)
PPG -60264	3	INFORMATION ET COMMUNICATION	(L. Dubé)
PPG -63263	3	THEO. DE L'APP. APPL. A L'ED. DES ADULTES	(L. Dubé)
PPG -61077	3	MATURITE HUMAINE - ADULTE	(H. Saint-Pierre)
PPG -63069	3	LE DEVELOPP. PSYCHOL. DE L'ADULTE	(H. Saint-Pierre)
PPG -63278	3	PROCESSUS APPRENTISSAGE-ENSEIGNEMENT AU NIVEAU UNIV.	(H. Saint-Pierre)
CSO -61075	3	NATURE DE L'EDUCATION DES ADULTES *	(J.-R. Nadeau)
CSO -61076	3	PROGRAMME D'EDUCATION POUR ADULTES *	(J.-R. Nadeau)
CSO -61485	3	PSYCHOSOCIOLOGIE DES ADULTES *	(P. Fahmy)
CSO -62963	3	RECHERCHE-DEVELOPPEMENT-ADULTES *	(D. Riverin-Simard)
CSO -63267	3	ETAPES DE VIE AU TRAVAIL *	(D. Riverin-Simard)
PPG -61915	1	COURS DE LECTURE	
PPG -61916	2	COURS DE LECTURE	
PPG -61917	3	COURS DE LECTURE	
PPG -62339	1	SUJETS SPECIAUX	
PPG -62340	3	SUJETS SPECIAUX	
PPG -62341	3	SUJETS SPECIAUX	
PPG -62371	3	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOPEDAGOGIE)	
PPG -62372	3	SUJETS SPECIAUX (PSYCHOPEDAGOGIE)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris au trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Tout étudiant qui, à la fin d'un trimestre obtiendra, après entente avec le professeur concerné, la note Z pour un cours auquel il s'était inscrit au début du trimestre, ne pourra avoir plus de six mois pour compléter les exigences du cours et remplacer la note Z par une note régulière A, B, C, D, E. L'étudiant qui ne remplit pas cette exigence dans les délais prévus se voit attribuer la note W.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'étudiant présente soit un essai, soit un mémoire.

L'évaluation de l'essai est faite par deux examinateurs nommés par le Comité d'admission et de supervision et la note finale est établie par concertation entre les deux examinateurs.

Dans l'établissement de la note globale pour l'ensemble du programme, on tient compte du nombre de crédits.

L'évaluation du mémoire est faite par trois examinateurs, ou quatre, s'il y a eu co-direction, nommés par le Comité d'admission et de supervision. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Nous suggérons aux nouveaux étudiants qui désirent s'inscrire à temps complet de faire des demandes de bourses. Les bourses les plus pertinentes sont celles du ministère de l'Éducation (Fonds F.C.A.C.) (bourses de maîtrise, concours B-1) et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.) (Bourse spéciale de maîtrise, qui n'est accessible qu'à des étudiants qui n'ont pas commencé leurs études de maîtrise).

DOCTORAT

10 3.563.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en psychopédagogie vise à permettre à l'étudiant de développer ses habiletés à concevoir et à réaliser des recherches originales et significatives en psychopédagogie. Il vise aussi à favoriser chez l'étudiant la clarification de ses options personnelles en éducation, le développement d'une réflexion critique sur le savoir et ses processus d'acquisition.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Psychopédagogie

Directrice: Jocelyne Giasson

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Psychopédagogie

Responsable: Jocelyne Giasson

6. EXIGENCES D'ADMISSION

A- Admissibilité

Pour être admissible au doctorat en psychopédagogie, il faut avoir soit une maîtrise en éducation, soit un diplôme jugé équivalent. De plus, est aussi admissible le candidat qui aurait une expérience jugée équivalente et qui fait la preuve dans un texte déjà écrit de sa capacité de concevoir et réaliser un projet équivalent à une thèse de maîtrise.

Certains candidats peuvent se voir imposer des crédits de récupération.

B- Exigences particulières d'admission

En plus des documents demandés avec le formulaire de demande d'admission (dossier académique et lettres de références), chaque candidat doit présenter avec sa demande d'admission un curriculum vitae et un texte d'environ dix pages. Celui-ci doit comprendre une description de ses intérêts particuliers, la clarification des objectifs visés en poursuivant un doctorat en psychopédagogie et un avant-projet de recherche.

C. Trimestres d'admission

Le programme accepte de nouvelles admissions aux trimestres d'automne et d'hiver.

D. Sélection

Le Comité d'admission et de supervision étudie chaque dossier en fonction des indications présentées avec la demande d'admission (bulletins, lettres de références, curriculum vitae, texte fourni avec la demande d'admission comprenant l'avant-projet). Une attention particulière est portée à la qualité de l'écrit.

De plus, l'admission au programme dépend de l'adéquation des intérêts du candidat avec les champs et domaines d'études et de recherche des professeurs du Département de psychopédagogie. À ce sujet, il est possible d'obtenir au secrétariat des études avancées en psychopédagogie le document intitulé «Champs et domaines d'études et de recherche en psychopédagogie».

Enfin, l'admission dépend de la disponibilité des professeurs à recevoir de nouveaux étudiants. Aucun étudiant n'est admis sans directeur de recherche. C'est à partir des indications fournies avec la demande d'admission que le comité d'admission et de supervision dirige le candidat vers un éventuel directeur de recherche. Le candidat peut lui-même faire des suggestions.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au plus tard à la fin de son troisième trimestre d'inscription, l'étudiant doit soumettre au Comité d'admission et de supervision un projet de recherche approuvé par son directeur de recherche. L'étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence sera en situation d'exclusion. Ce projet accepté, le sujet en est réservé au nom de l'étudiant pour la durée de ses études de doctorat (sept ans à partir de sa première inscription au programme de doctorat en psychopédagogie).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

L'étudiant doit déposer son programme d'études au plus tard après un trimestre d'inscription au doctorat en psychopédagogie. Le programme d'études est soumis à l'approbation du Comité d'admission et de supervision, après avoir été accepté par le directeur de recherche. Une fois son programme d'études et son projet de recherche acceptés, l'étudiant passe de la catégorie 1-b (dans laquelle il a été admis) à la catégorie 1-a.

Au cours de sa première année d'inscription, l'étudiant constitue son comité de thèse, lequel comprend son directeur de recherche et deux autres professeurs.

Pendant sa scolarité, l'étudiant au doctorat doit présenter deux séminaires de thèse. Pour l'étudiant à temps complet, le premier doit avoir lieu au cours de sa deuxième année d'inscription. Par la suite, après entente avec son comité de direction de thèse, il fait une deuxième présentation sur l'avancement de ses travaux.

L'étudiant à temps partiel peut faire le premier séminaire au plus tard au cours de sa troisième année d'inscription. Par la suite, après entente avec son comité de direction de thèse, il fait une deuxième présentation sur l'avancement de ses travaux.

La poursuite du programme dépend de la réussite de ces séminaires de thèse qui sont organisés par l'étudiant en collaboration avec la direction des études avancées en psychopédagogie.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	21 crédits
Projet de recherche	69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Sauf l'exigence de temps complet de trois trimestres consécutifs qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les sept années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant qui travaille à temps complet ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

L'étudiant choisit les cours de sa scolarité en fonction de son projet de recherche et de ses objectifs de formation. Le Comité d'admission et de supervision l'invite à garder un équilibre entre l'unité de sa formation et l'ouverture aux différentes écoles de pensée.

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires			
PPG -62980	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE V	
PPG -62981	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE VI	
PPG -62982	1	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE VII	
ou			
PPG -61912	3	RECHERCHE EXPERIENTIELLE *	(T. Laferrière)
et			
PPG -62983	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE VIII	
PPG -62984	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE IX	
PPG -62985	2	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE X	

Cours à option

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit prévoir une résidence de trois trimestres consécutifs.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Voir Maîtrise ci-dessus, no 14

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Les résultats du projet sont présentés dans une thèse.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs, ou cinq, s'il y a eu co-direction nommés par le Comité d'admission et de supervision. La soutenance ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Nous suggérons aux nouveaux étudiants qui désirent s'inscrire à temps complet de faire des demandes de bourses. Les bourses les plus pertinentes sont celles du ministère de l'Éducation (Fonds F.C.A.C.) (bourses de doctorat, concours B-2), du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (C.R.S.H.) (Bourse de doctorat) et de la Fondation Université Laval.

RELATIONS INDUSTRIELLES

MAÎTRISE

Type A: 11 2.534.01
Type B: 12 2.534.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les programmes de maîtrise ont pour objectifs de permettre aux étudiants d'approfondir et de développer leurs connaissances des phénomènes du monde du travail par des cours et des travaux de recherche et d'acquies une méthode appropriée de travail et de recherche en relations industrielles.

Maîtrise Type A:

Ce programme permet à l'étudiant d'acquies et de développer ses connaissances à l'intérieur d'un ensemble de cours et de travaux de recherche (3 essais).

Maîtrise Type B:

Ce programme permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de s'initier au processus de la recherche par la rédaction d'une thèse sur un sujet original.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Gestion des ressources humaines (Dimensions administratives et socio-psychologiques - Qualité de la vie au travail. Organisation du travail).

Relations du travail (syndicalisme, négociation collective, droit du travail)

Politiques publiques en matière de travail (main-d'oeuvre, marché du travail, sécurité du revenu)

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Relations industrielles

Directeur: Claude Rondeau

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Relations industrielles

Responsable: Claude Rondeau

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en sciences sociales (relations industrielles) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. L'étudiant dont la formation académique antérieure ne comporte aucun diplôme dans le domaine des relations industrielles, sera tenu de faire une scolarité complémentaire n'excédant pas trente crédits et dont le contenu sera déterminé par le comité d'admission et de supervision.

De plus, l'étudiant sera jugé à partir de l'examen de son dossier académique. Le candidat pourra être convoqué par le comité en entrevue avant qu'une décision ne soit rendue sur son admissibilité au programme.

L'étudiant devra avoir une excellente connaissance du français écrit et parlé et une connaissance satisfaisante de l'anglais. Le Comité d'admission pourra à l'occasion faire passer les tests qu'il jugera nécessaires.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans toute la mesure du possible, le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche ou son tuteur au moment de faire sa demande d'admission. Au terme du premier trimestre, il sera tenu d'informer le Comité de supervision du choix de son directeur de recherche ou de son tuteur.

L'étudiant aura à faire approuver son choix de cours et de recherche par son tuteur ou directeur de recherche.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ces programmes comportent 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme dont 15 obligatoires et 21 optionnels Un essai	36 crédits 9 crédits
Type B:	Cours propres au programme dont 9 obligatoires et 6 optionnels	15 crédits

Projet de recherche

30 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres pour l'étudiant à temps complet. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel. Les étudiants sont toutefois fortement incités à poursuivre ce programme à temps complet. Dans tous les cas, l'étudiant ne peut prendre au total plus de quatre années consécutives pour réaliser un programme de deuxième cycle après son admission comme étudiant régulier.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

A) Cours obligatoires

Pour tous les étudiants

RLT -62821	3	SEMINAIRE: THEORIES DES RELATIONS INDUSTRIELLES	(G. Lallamme)
RLT -62822	3	SEMINAIRE: METHODES DE RECHERCHE	(A. Vinet)

Maîtrise de type A

RLT -62823	3	SEMINAIRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(L. Bélanger)
RLT -62824	3	SEMINAIRE: MODELES ECONOMIQUES ET POLITIQUES DU TRAVAIL *	(J. Mercier)
RLT -62825	3	SEMINAIRE EN RELATIONS DU TRAVAIL	(J. Boivin)

Maîtrise de type B

RLT -62826	3	METHODES D'ANALYSE QUANTITATIVE	(En collaboration)
------------	---	---------------------------------	--------------------

3 crédits sont choisis parmi les séminaires suivants:

RLT -62823	3	SEMINAIRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(L. Bélanger)
RLT -62824	3	SEMINAIRE: MODELES ECONOMIQUES ET POLITIQUES DU TRAVAIL *	(J. Mercier)
RLT -62825	3	SEMINAIRE EN RELATIONS DU TRAVAIL	(J. Boivin)

B) Cours optionnels

CONCENTRATION: RELATIONS DU TRAVAIL

RLT -62895	3	LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS A L'ENTREPRISE	(B. Solasse)
RLT -60735	3	LE CONFLIT INDUSTRIEL	(G. Lallamme)
RLT -62754	3	ACCREDITATION SYNDICALE	(R. Blouin)
RLT -62793	3	DROIT INTERNATIONAL DU TRAVAIL	(J. Bernier)
RLT -62891	3	LE CONTROLE ARBITRAL DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE	(R. Blouin)
RLT -62892	3	L'ACTION POLITIQUE OUVRIERE	(J. Thwaites)
RLT -62893	3	LA DISCRIMINATION DANS L'EMPLOI	(A. Barre)
RLT -63274	3	RELATIONS DU TRAVAIL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL	(J. Bélanger)
RLT -63613	3	LE SYNDICALISME EN MUTATION	(C. Lipsig)

CONCENTRATION: POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE TRAVAIL

RLT -60732	3	POLITIQUES DE SALAIRES	(G. Beausoleil)
RLT -61050	3	ANALYSE DE POLITIQUES DE MAIN-D'OEUVRE *	(J. Sexton)
RLT -60736	3	MARCHE DU TRAVAIL	(J. Mercier)
RLT -62899	3	ETUDES MONOGRAPHIQUES EN RELATIONS INDUSTRIELLES	(En collaboration)
RLT -62897	3	PLANIF. EN POLIT. PUB. DE MARCHE DU TR.	(J. Mercier)
RLT -62898	3	ANALYSE ECONOMIQUE DES RELATIONS DU TRAVAIL	(C. Rondeau)

CONCENTRATION: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RLT -62887	3	DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ET CLIMAT ORGANISATIONNEL	(L. Bélanger)
RLT -62888	3	SELECTION ET EVALUATION DU PERSONNEL EN EMPLOI ET A LA PROMOTION	(R. Boulard)
RLT -62889	3	LA FORMATION A LA GESTION, UNE APPROCHE SYSTEMIQUE	(J. Archambault)
RLT -62890	3	LA QUALITE DE LA VIE AU TRAVAIL	(A. Vinet)
RLT -62900	3	SYSTEMES DE REMUNERATION	(G. Ferland)
RLT -63612	3	LA RECHERCHE EN SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL	(R. Boulard)

Autres cours optionnels

RLT -60729	3	ETUDES DIRIGÉES EN RELATIONS INDUSTRIELLES	
RLT -62225	3	SUJETS SPÉCIAUX (RELATIONS INDUSTRIELLES)	
RLT -63611	3	LE TEMPS DE TRAVAIL	(A. Vinet)
RLT -63614	3	CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE ET ORGANISATION DU TRAVAIL	(J. Bélanger)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins deux trimestres.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Pour la maîtrise de type B, la forme de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs et la note est établie par concertation entre les membres du jury.

Pour la maîtrise de type A, l'essai est évalué par deux examinateurs, en plus du directeur de l'essai, et la note est établie par concertation entre les membres du jury. L'étudiant devra, sous peine d'exclusion du programme, avoir réussi l'essai au plus tard à son quatrième trimestre d'inscription.

L'essai comprend un relevé de la littérature, une problématique, une analyse critique de l'information pertinente à la problématique, et finalement une conclusion où l'auteur dégagera les avenues pour faire progresser l'acquisition de connaissances sur le sujet.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Il est possible à l'étudiant d'être auxiliaire de recherche dans les différents champs d'études énumérés auparavant.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'administration du personnel, la recherche et l'enseignement sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT**10 3.534.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour objectifs de rendre les candidats aptes à poursuivre des études originales dans le champ des relations industrielles et de leur permettre de contribuer à l'avancement des connaissances dans ce domaine.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Relations industrielles

Directeur: Claude Rondeau

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Relations industrielles

Responsable: Claude Rondeau

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en sciences sociales (relations industrielles) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. L'étudiant dont la formation antérieure n'a pas été obtenue en relations industrielles, sera tenu d'effectuer une scolarité complémentaire dont le contenu sera déterminé par le comité d'admission et de supervision.

Lors de sa demande d'admission, l'étudiant devra présenter une description de son sujet de recherche. Le Comité d'admission devra s'assurer qu'un professeur accepte d'agir comme directeur de recherche.

L'étudiant devra avoir une excellente connaissance du français écrit et parlé et une connaissance satisfaisante de l'anglais. Le Comité d'admission pourra à l'occasion faire passer les tests qu'il jugera nécessaires.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au plus tard à la fin de son premier trimestre d'inscription.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	75 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres consécutifs pour l'étudiant à temps complet. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise de type B ci-dessus, no 11. Cependant le séminaire: Méthodes de recherche est optionnel et l'étudiant peut y substituer un autre cours du programme.

De plus, l'étudiant est tenu de s'inscrire pendant deux trimestres au cours Séminaire de doctorat.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme au minimum durant trois trimestres consécutifs.

Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit terminer les cours propres au programme au plus tard à la fin du sixième trimestre (trois ans).

Tout étudiant admis au programme de doctorat devra passer un examen de synthèse, au plus tard à la fin du sixième trimestre (trois ans). La matière de cet examen portera sur deux des trois champs de connaissances (relations du travail, gestion des ressources humaines et politiques publiques en matière de travail) et l'un de ces champs devra couvrir le sujet de thèse de l'étudiant tandis que le second sera laissé au choix de ce dernier. Trois professeurs (dont le directeur de thèse) dans le champ principal et deux professeurs dans le champ secondaire auront la responsabilité d'administrer cet examen qui consistera en un travail écrit sur un sujet prédéterminé suivi d'une rencontre entre l'étudiant et

les professeurs concernés. La réussite de cet examen est une condition sine qua non pour poursuivre le programme. En cas d'échec, l'étudiant a droit à une reprise au cours de sa prochaine session d'inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Après avoir passé avec succès l'examen de synthèse et au plus tard à la fin de son septième trimestre l'étudiant devra présenter son projet de recherche lors d'un séminaire prévu à cette fin. Le comité compétent décidera alors s'il y a lieu d'approuver ou non le projet.

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par trois examinateurs dont un est spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

SANTÉ AU TRAVAIL

SAT -62391	3	SUJETS SPECIAUX (SANTÉ AU TRAVAIL)
SAT -62392	4	SUJETS SPECIAUX (SANTÉ AU TRAVAIL)
SAT -63484	2	ASPECTS MEDICAUX EN SANTÉ AU TRAVAIL
SAT -63511	3	GESTION DE LA SECURITE

(P. Lajoie)
(M. Pérusse)

CERTIFICAT

Type: 60 2.440.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le certificat de deuxième cycle en santé au travail vise à l'acquisition d'information et de connaissances approfondies dans des secteurs de la santé et de la sécurité au travail; à la planification et à la coordination des programmes de santé et sécurité au travail; à l'amélioration de la qualité du milieu de travail; à une participation dans l'élaboration des politiques en matière de santé et sécurité au travail; à la formation de conseillers sur les problèmes associés aux mesures nécessaires à la protection du travailleur; à l'exercice des responsabilités de direction et de supervision du personnel des programmes de santé et de sécurité au travail.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les problèmes de santé des différents secteurs d'activité industrielle; l'organisation et la direction de programmes d'intervention en santé et sécurité au travail; le développement des comportements requis pour réaliser ces activités.

3. GRADE

Certificat de deuxième cycle en santé au travail.

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Santé au travail

Directeur: Michel Vézina

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Santé au travail

Responsable: Michel Vézina

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra déjà posséder un diplôme de premier cycle ou un diplôme reconnu équivalent. Une expérience de travail d'au moins deux ans dans le domaine de la santé au travail sera prise en considération par le comité d'admission.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Ce programme ne comporte que des cours.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le nombre total de crédits est de 30, dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de deux trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

Cours obligatoires

SAT -62784	3	HYGIENE INDUSTRIELLE I	(P. Poulin, G. Bouchard)
SAT -62785	2	TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE I	(J.G. Lavigne)
MDX -62614	3	BIOSTATISTIQUE I	(C. Lapointe)
MDX -62617	3	INTRODUCTION A L'EPIDEMIOLOGIE *	(F. Meyer)
SAT -62789	3	SANTÉ ET TRAVAIL: CONTEXTE INSTITUTIONNEL *	(J. Brunet, C. Brisson)
SAT -63142	2	LEGISLATION ET SANTÉ AU TRAVAIL	(Y. Clermont)
SAT -63143	3	SECURITE AU TRAVAIL	(M. Pérusse)
SAT -63335	3	PLANIFICATION ET EVALUATION D'UN PROGRAMME DE SANTÉ AU TRAVAIL	(F. Turcotte)
SAT -63334	2	ASPECTS PSYCHO-SOCIAUX EN SANTÉ AU TRAVAIL	(J. Dompierre, M. Pérusse)

Cours optionnels

MDX -62616	2	TECHNIQUES D'ENQUÊTES EPIDEMIOLOGIQUES *	(P.-M. Bernard)
SAT -62903	3	HYGIENE INDUSTRIELLE II *	(G. Bouchard, P. Poulin)
SAT -63147	2	TOXICOLOGIE INDUSTRIELLE II	(J.G. Lavigne)
SAT -63159	4	TRAVAUX DIRIGES EN SANTÉ AU TRAVAIL	(M. Vézina)
GMC -16124	2	ACOUSTIQUE INDUSTRIELLE	
SAT -63372	3	PHYSIOLOGIE DU TRAVAIL (ERGONOMIE)	(P. Poirier)
SAT -63364	4	STAGE EN SANTÉ AU TRAVAIL	(M. Vézina)
SAT -62389	1	SUJETS SPECIAUX (SANTÉ AU TRAVAIL)	
SAT -62390	2	SUJETS SPECIAUX (SANTÉ AU TRAVAIL)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme, cependant il peut le suivre à temps partiel avec l'autorisation du Comité d'admission et de supervision.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Le programme s'adresse à des professionnels de formation différente qui assumeront des responsabilités semblables au sein de la société. L'orientation est de fournir une formation de santé et sécurité au travail en sus de la formation professionnelle initiale. A ce titre, la fonction publique, l'entreprise privée, les organismes syndicaux, les départements de santé communautaire et les associations sectorielles paritaires sont les principaux débouchés.

SCIENCE POLITIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.533.01
Type B: 12 2.533.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de permettre à l'étudiant la maîtrise de sa discipline. Au moyen d'un ensemble intégré de lectures, de recherches et de séminaires (auxquels il participe activement), l'étudiant doit parvenir à l'analyse scientifique des phénomènes politiques, qu'il utilisera ensuite dans la recherche ou l'action.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Théorie et méthodologie

K. Courty, J.-P. Derriennic, R. Hudon, L. Dion, G. Lafleur, V. Lemieux, M. Nemni, J. Crête, R. Landry, C. Levasseur, L.-M. Imbeau

Relations internationales

L. Balthazar, J.-P. Derriennic, G. Gosselin, G. Hervouet, G. Lafleur, A. Legault, G. Mace, P. Painchaud, H. Qualman, J. Zylberberg

Politique comparée

J. Aviles, L. Balthazar, K. Courty, J.-P. Derriennic, G. Gosselin, G. Hervouet, G. Lafleur, A. Legault, M. Nemni, P. Painchaud, R. Pelletier, H. Qualman, J. Zylberberg

Administration publique et analyse des politiques gouvernementales

A. Ambroise, J. Aviles, A. Baccigalupo, J. Crête, R. Landry, V. Lemieux, J. Mercier, L. Quesnel

Études québécoises et canadiennes

L. Balthazar, G. Breton, K. Courty, J. Crête, L. Dion, R. Hudon, R. Landry, V. Lemieux, M. Nemni, R. Pelletier, L. Quesnel, J. Zylberberg, C. Levasseur, L.-M. Imbeau

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Science politique

Directeur: Max Nemni

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Science politique

Responsable: Max Nemni

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat spécialisé ou avec majeure en science politique, ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir maintenu une moyenne égale ou supérieure à B pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans une autre discipline ou champ d'études sont également admissibles à ce programme éventuellement avec scolarité complémentaire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir choisi son directeur de recherche et son conseiller (co-directeur) et présenter son projet de recherche avant la fin de son premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres du programme	36 crédits
	Essais	12 crédits
Type B:	Cours propres du programme	24 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
POL -60738	4	THEORIES POLITIQUES GENERALES *	(R. Landry)
POL -60739	4	LA SCIENCE ET LA POLITIQUE	(R. Hudon)
POL -60740	4	CULTURES POLITIQUES AU QUEBEC I	(L. Dion)
POL -60743	4	ANALYSE DE LA POLITIQUE ETRANGERE	(P. Painchaud)
POL -60744	4	POLITIQUE ETRANGERE DES ETATS DE L'ASIE	(G. Hervouet)
POL -60745	4	POLITIQUE ETRANGERE COMPAREE EN EUROPE	(P. Painchaud)
POL -60746	4	PROBLEME DE DEFENSE ET POLITIQUE ETRANGERE	(A. Legault)
POL -60747	4	IDEOLOGIE ET POLITIQUE ETRANGERE	(L. Balthazar)
POL -60748	4	ANALYSE COMPARATIVE DES CONFLITS *	(A. Legault)
POL -60749	4	LES DILEMMES DE L'AFRIQUE INDEPENDANTE	(H.B. Qualman)
POL -60750	4	LA RESTRUCTURATION URBAINE	(L. Quesnel)
POL -60751	4	SEMINAIRE DE THEORIE ADMINISTRATIVE	(J. Mercier)
POL -60753	4	THEORIES DES RELATIONS INTERNATIONALES	(J.P. Derriennic)
POL -60754	4	CULTURES POLITIQUES AU QUEBEC II	(L. Dion)
POL -60756	4	THEORIE ET GESTION DU PERSONNEL	(A. Ambroise)
POL -63679	4	POLITIQUES PROVINCIALES COMPAREES	(L.-M. Imbeau)
POL -60757	4	ANALYSE STRUCTURALE DU POLITIQUE *	(V. Lemieux)
POL -60758	4	COOPERATION INTERNATIONALE *	(J. Aviles, G. Mace)
POL -60759	4	THEORIES DU DEVELOPPEMENT *	(G. Mace, J. Aviles)
POL -60760	4	FEDERALISME COMPARE	
POL -61140	4	LECTURE DIRIGEE I *	
POL -61763	4	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	(G.-A. Lafleur)
POL -61778	4	LA VIE ADMINISTRATIVE QUEBECOISE	(A. Baccigalupo)
POL -61779	4	POLITIQUES TECHNOLOGIQUES *	(R. Landry)
POL -61775	4	SOCIALISATION POLITIQUE	(K. Courty)
POL -61803	4	STRUCTURES POLITIQUES COMPAREES	(J. Zylberberg)
POL -61963	3	POLITIQUE DU SECTEUR PUBLIC	(V. Lemieux)
POL -61964	-3	ADMINISTRATION DU SECTEUR PUBLIC	(J. Mercier)
POL -61967	3	FONDEMENTS NORMATIFS DES POLITIQUES	(L. Dion)
POL -62624	3	SEMINAIRE EN ANALYSE DES POLITIQUES I	(Professeurs du département)
POL -62761	4	LA POLITIQUE ETRANGERE DES USA	(L. Balthazar)
POL -62762	4	RELIGION ET POLITIQUE COMPAREE	(J. Zylberberg)
POL -62763	4	SYNDICALISME COMME FORCE POLITIQUE	(M. Nemni)
POL -62764	4	POLITIQUE INTERNATIONALE DU CANADA ET DU QUEBEC *	(P. Painchaud)
POL -62765	4	ORGANISATIONS INTERNATIONALES	(G. Gosselin)
POL -62766	4	ETAT ET SOCIETE EN AMERIQUE LATINE	(J. Zylberberg)
POL -62769	4	LES PARTIS POLITIQUES	(R. Pelletier)
POL -62230	4	SUJETS SPECIAUX (SCIENCE POLITIQUE)	
POL -62227	1	SUJETS SPECIAUX (SCIENCE POLITIQUE)	
POL -62228	2	SUJETS SPECIAUX (SCIENCE POLITIQUE)	
POL -62229	3	SUJETS SPECIAUX (SCIENCE POLITIQUE)	
POL -62358	4	SUJETS SPECIAUX (SCIENCE POLITIQUE)	
POL -62888	4	L'ETAT DANS LA SOCIETE CAPITALISTE	(M. Nemni)
POL -63258	4	LE NATIONALISME AU QUEBEC	(L. Balthazar)
POL -63259	4	POLITIQUES ET PUBLICS	(V. Lemieux, R. Landry, J. Crête)
POL -63262	4	POLITIQUES DE COMMUNICATION CIVIQUE	(J. Rivet)
POL -63338	4	POUVOIR POLITIQUE ET ECONOMIE MONDIALE	(G. Breton)
POL -63339	4	SEMINAIRE SUR LA PRATIQUE JOURNALISTIQUE	(F. Sauvageau)
POL -63365	3	GESTION DU SECTEUR PUBLIC	(A. Ambroise)
POL -63472	4	PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT	(J. Aviles, G. Mace)
POL -63486	4	RECHERCHES EN PHILOSOPHIE POLITIQUE	(M. Nemni)
POL -63487	4	QUESTIONS STRATEGIQUES CONTEMPORAINES	(A. Legault)
POL -63474	4	MOUVEMENTS SOCIAUX ET IDEOLOGIES POLITIQUES	(C. Levasseur)
POL -63545	4	LE PARLEMENTARISME	(R. Pelletier)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui se voit imposer des cours de premier cycle à titre de la scolarité complémentaire doit pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le Comité reconnaît et accepte les formes suivantes de présentation des résultats du travail de recherche: l'essai écrit (cheminement de type A), le mémoire ou le rapport de recherche (cheminement de type B).

Type A:

Ce programme comporte la rédaction de deux essais de six crédits chacun. La rédaction de chaque essai est entreprise avec l'accord du directeur sous la direction d'un professeur au Département de science politique. Dans certaines circonstances, avec l'accord du Comité d'admission et de supervision, un essai peut être remplacé par un stage.

Type B:

Le mode habituel de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Avec l'accord du Comité d'admission et de supervision, dans certaines circonstances l'étudiant peut présenter un rapport de recherche.

Le mémoire de maîtrise doit faire la preuve, sur un sujet relativement restreint, que l'étudiant est capable d'analyse scientifique. Il ne s'agit pas tellement de faire le plus de lumière possible sur un objet bien choisi, ce qui doit être réservé à la thèse de doctorat, mais de montrer qu'on est équipé pour conduire

avec méthode l'analyse d'un objet limité. Le mémoire sera jugé tout autant par sa qualité méthodologique que par son apport relatif à la connaissance.

Concrètement, le mémoire peut consister dans l'étude d'un ou de quelques phénomènes politiques ou administratifs bien circonscrits, ou encore dans la discussion d'un concept, d'une hypothèse, dans l'analyse critique d'un auteur. Tout cela peut tenir en soixante-quinze pages et ne devrait pas de façon générale excéder cent pages. Un travail dont la qualité serait équivalente à celle d'un article de revue scientifique pourrait même constituer, pratiquement, la norme.

L'étudiant préparera un projet devant être soumis au comité de l'Ecole des gradués. Autant que possible le projet devra être présenté en quatre ou cinq pages, selon le plan suivant:

- position du problème;
- idée directrice et hypothèse;
- techniques et données utilisées;
- utilité théorique ou pratique du mémoire;
- bibliographie sommaire.

Une fois que le comité aura approuvé le projet, l'étudiant rédigera son mémoire en sollicitant périodiquement l'avis de son directeur et de son conseiller. Après avoir obtenu l'accord de son directeur, il pourra entreprendre la procédure de dépôt. Le mémoire sera évalué par le professeur qui a dirigé le travail, ainsi que par deux autres professeurs désignés par le comité.

L'étudiant consultera le «Guide de l'étudiant» édité par l'Ecole des gradués et le règlement de supervision des études graduées en science politique.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Les étudiants inscrits à temps complet au programme de maîtrise ont des possibilités de s'intégrer à des équipes de recherche et d'y exercer un travail d'assistant rémunéré.

Plusieurs autres étudiants peuvent aussi participer aux activités d'enseignement à titre d'assistants. Toute demande d'information et candidature à ce sujet devraient être acheminées à l'adjoint au directeur du Département de science politique.

DOCTORAT

10 3.533.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs:

- de rendre l'étudiant apte à poursuivre des recherches originales d'une façon autonome;
- de lui permettre de contribuer, par ses travaux universitaires, à l'avancement de la science politique;
- de le mettre à même d'interpréter les données relatives à la science politique et de développer un esprit critique envers sa discipline et les conditions de sa pratique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Science politique

Directeur: Antoine Ambroise

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Science politique

Responsable: Antoine Ambroise

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en sciences sociales (science politique) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Le candidat doit de plus avoir obtenu sa maîtrise avec une moyenne d'au moins B plus.

Le titulaire d'une maîtrise dans une autre discipline est également admissible à ce programme mais il se verra imposer une scolarité complémentaire plus ou moins importante selon sa préparation antérieure et l'orientation de ses recherches.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

Pour retenir l'attention du Comité d'admission, toute demande d'admission doit être accompagnée d'un exposé sommaire (au minimum deux à trois pages) du projet de recherche. Idéalement, le projet devrait être soumis sous la forme prévue au paragraphe 15 (Exigences spéciales concernant le travail de recherche).

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au moment de faire sa demande d'admission au doctorat, le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche et sur son sujet de recherche. Le candidat doit donc, avant de faire sa demande, contacter un professeur du Département de science politique qui accepte de diriger sa recherche. Avant la fin du premier trimestre, l'étudiant aura choisi un conseiller et soumettra au Comité d'admission et de supervision un projet définitif de thèse.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 96 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	24 crédits
Projet de recherche	72 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
POL -61804	4	SEMINAIRE DE DOCTORAT I *	(Professeurs du département)
POL -63158	4	SEMINAIRE DE DOCTORAT II	(Professeurs du département)
POL -61801	4	LECTURES DIRIGÉES II	
POL -61802	4	LECTURES DIRIGÉES III	

Voir également les cours de Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Tout candidat au doctorat doit connaître le français suffisamment pour l'écrire et le parler sans difficulté. Généralement, le candidat devrait aussi faire la preuve qu'il peut lire l'anglais avec facilité. Dans certains cas, selon la nature du projet de recherche, la lecture d'une autre langue pourrait être vivement souhaitée par le Comité d'admission et de supervision en science politique.

Après autorisation obtenue spécialement auprès du Comité d'admission et de supervision en science politique, la thèse de doctorat peut parfois être écrite en anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours propres au programme, dont obligatoirement deux séminaires de doctorat, dans les trois trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Celui qui se voit imposer des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire est tenu de faire des travaux spéciaux en rapport avec les cours.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par au moins quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

Tout étudiant au doctorat doit passer un examen de synthèse sur les aspects théoriques et méthodologiques de son projet de thèse. La réussite de cet examen entraîne une autorisation de rédaction de la thèse.

La thèse de doctorat constitue le mode de présentation des résultats d'un projet de recherche formellement appuyé par un professeur du département et approuvé par le Comité d'admission et de supervision en science politique. Ce projet d'une dizaine de pages doit contenir:

- a) une définition précise de l'objet de la thèse;
- b) une présentation des lignes directrices et hypothèses;
- c) une présentation des méthodes et techniques utilisées;
- d) une évaluation de l'apport et de la pertinence de la recherche;
- e) une bibliographie exploratoire.

Dans certains cas, justifiés par le candidat et son directeur, la thèse peut être co-dirigée par une autre personne. L'autorisation doit être obtenue auprès du Comité.

Évaluée pour ses qualités théoriques et méthodologiques, la thèse de doctorat doit aussi contribuer à une meilleure connaissance de l'objet analysé ou à un progrès dans la discussion d'une méthode d'analyse, d'une théorie ou d'un concept clé.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

L'étudiant a le droit de suivre deux cours en dehors du programme ainsi que deux cours de lectures dirigées.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

En plus des possibilités offertes aux étudiants de maîtrise (voir Maîtrise ci-dessus, no 18), l'étudiant inscrit à temps complet au programme de doctorat dont le projet de recherche a été approuvé par le Comité d'admission et de supervision en science politique peut être candidat au fonds de soutien du revenu des étudiants au doctorat. L'attribution des fonds disponibles est décidée par un Comité du Département de science politique sur la base des dossiers de candidature déposés. Les informations touchant la constitution de son dossier de candidature sont disponibles au secrétariat du département de Science politique.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Le département est responsable d'un Laboratoire d'études politiques et administratives. Plusieurs professeurs du département dirigent des projets dans des unités interdisciplinaires telles que le Centre québécois des relations internationales et le groupe de recherche sur les politiques publiques.

SCIENTES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

MAÎTRISE

Type A: 11 2.395.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Par sa participation au programme de maîtrise, le Département d'éducation physique veut intensifier son engagement et sa collaboration aux efforts qui ont cours en vue de garantir une avance scientifique à l'éducation physique et aux sports.

LES AVENUES DE SERVICE TOUCHÉES PAR CET OBJECTIF GÉNÉRAL INCLUENT:

Education et formation de cadres pour tous les secteurs où sont impliqués des professionnels de l'activité physique.

Perfectionnement continu des cadres appartenant aux diverses branches de l'éducation physique et du sport.

Recherche dans les domaines jugés les plus importants des sciences de l'activité physique.

Soutien de l'activité professionnelle dans l'aire de service de l'Université Laval.

Coopération scientifique sur les plans provincial, national et international.

Plus concrètement, le programme de maîtrise vise à former des spécialistes de l'activité physique mieux préparés à jouer un rôle déterminant dans le milieu québécois, dans les domaines de l'éducation physique, du conditionnement physique et de la préparation à la performance.

Plus immédiatement, le programme a pour objectifs:

De préparer l'étudiant à résoudre concrètement et sur des bases scientifiques les problèmes relatifs à l'activité physique dans divers milieux et à divers âges.

De permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'élaboration et au contrôle d'un curriculum en éducation physique.

D'identifier, définir et mesurer les facteurs de la valeur physique.

De préparer à la supervision clinique de l'intervention en éducation physique par l'acquisition des techniques d'animation, d'évaluation et de perfectionnement pédagogique.

De préparer l'étudiant à assumer un rôle de leadership dans le milieu où le conditionnement physique est utilisé pour des fins d'amélioration et de maintien du bien-être physique de l'individu.

De préparer l'étudiant à envisager l'étude de la performance sportive du point de vue des exigences d'exécution déterminées par la tâche elle-même et en tenant compte des caractéristiques de ceux qui, à différents niveaux, doivent exécuter ces tâches, de même que des caractéristiques de l'environnement.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Éducation physique

J. Brunelle, P. Desrosiers, D. Drouin, P. Godbout, S. Talbot, M. Tousignant, R. Desharnais, R. Larouche, G. Marcotte, G.A. Nadeau

Conditionnement physique

J. Jobin, F. Landry, C. Bouchard, M. Boulay, J. Brunelle, R. Desharnais, P. Godbout, P. Rogers, C. Simard, G. Thériault, A. Tremblay, J. Vallières

Préparation à la performance

J. Samson, G. Marcotte, C. Thiffault, C. Bard, M. Fleury, P. Lagassé, B. Roy, M. Yerles

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'activité physique

Directeur: Charles Thiffault

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'activité physique

Responsable: Charles Thiffault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

a) Peuvent être admis aux études du deuxième cycle ceux qui possèdent un grade de premier cycle, i.e., un baccalauréat ou une licence en éducation physique décerné par une université reconnue ou l'équivalent.

b) En plus de l'évaluation du dossier, le comité peut exiger du candidat une interview et, ou, dans certains cas particuliers, une épreuve orale ou écrite de qualification. Dès leur demande d'admission, les

candidats doivent choisir le cheminement qui correspond à leurs intérêts et à leurs aptitudes, compte tenu des possibilités offertes.

c) Dans l'acceptation finale des étudiants, le Comité de l'école prend en considération:

le profil ainsi que l'excellence du relevé officiel des notes obtenues par le candidat au cours des années d'études antérieures;

la nature, l'étendue et la durée de l'expérience professionnelle acquise;

le crédit apporté par les lettres de recommandation et l'autorité des répondants.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir identifié son conseiller au plus tard avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Le cheminement de ce programme est uniquement de type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme de type A comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme:	39 crédits
Essai:	6 crédits

L'étudiant doit obligatoirement suivre les deux cours suivants (6 crédits):

1. SAP-60285,

2. Un cours de statistique traitant de l'inférence statistique. Ce cours peut être MEV-63733 ou PSY-62558 ou tout autre cours de statistique approuvé par le directeur du programme.

L'étudiant doit obligatoirement suivre au moins deux cours parmi les quatre cours suivants (6 crédits):

SAP-63223; SAP-63224; SAP-63286; SAP-63289.

L'étudiant doit obligatoirement prendre quatre cours parmi la liste des cours faisant partie de son champ d'études et de recherche (12 crédits).

Éducation physique:

SAP-62841; SAP-61468; SAP-63228; SAP-63229; SAP-63226; SAP-61903.

Conditionnement physique:

SAP-60290; SAP-61468; SAP-61469; SAP-61902; SAP-62749; SAP-62748; SAP-63288; SAP-63285.

Préparation à la performance:

SAP-60288; SAP-62841; SAP-62844; SAP-61904; SAP-63295; SAP-63290; SAP-63287.

L'étudiant doit accumuler 15 autres crédits (dont 7 crédits peuvent être pris au premier cycle) choisis:

1. parmi les cours non suivis dans les listes ci-dessus; 2. parmi les cours offerts au sein de d'autres départements; 3. parmi les autres cours gradués offerts par le DEP au sein des autres programmes.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Comme la scolarité comporte un ensemble de quarante-cinq crédits, l'étudiant pourrait s'attendre à compléter l'ensemble de sa scolarité en trois trimestres. Dans tous les cas, et en tenant compte du programme complet d'études que l'étudiant se fixe, la durée maximale pouvant être consacrée à l'obtention de la maîtrise est de quatre années.

Au moment de la demande d'admission, l'étudiant devra préciser s'il désire poursuivre son programme à temps complet ou à temps partiel. Les étudiants inscrits à temps partiel doivent toutefois respecter l'exigence d'un (1) trimestre de résidence à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
SAP -60285	3	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE EN ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bard)
SAP -60288	3	LES DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	(C. Thiffault)
SAP -60290	3	LES DETERMINANTS DE LA CONDITION PHYSIQUE	(J. Jobin)
SAP -61468	3	PROBLEMATIQUE DE LA CONDITION PHYSIQUE DANS LA SOCIETE CONTEMPORAINE	(F. Landry)
SAP -61469	3	DEVELOPPEMENT ET GESTION DES PROGRAMMES DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE	(F. Landry)
SAP -61909	1	COURS DE LECTURE	
SAP -61910	2	COURS DE LECTURE	
SAP -61911	3	COURS DE LECTURE	
SAP -61902	3	PRACTICUM EN CONDITIONNEMENT PHY	(Equipe de professeurs)
SAP -61903	3	PRACTICUM EN EDUCATION PHYS. SCOL. *	(Equipe de professeurs)
SAP -61904	3	PRACTICUM EN PREPARATION A LA PERF.	(Equipe de professeurs)
SAP -62285	1	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62286	2	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	

SAP -62287	3	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62748	3	HEREDITE, CONDITION PHYSIQUE ET PERFORMANCE *	(C. Bouchard)
SAP -62749	3	CONDITION PHYSIQUE: EVALUATION ET PRESCRIPTION	(J. Jobin)
SAP -62841	3	PROBLEMATIQUE DU SPORT AMATEUR AU QUEBEC	(G. Marcotte)
SAP -62844	3	DEVELOPPEMENT ET GESTION D'UN PROGRAMME D'ENTRAINEMENT	(C. Thiffault)
SAP -63223	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. I	(J. Brunelle)
SAP -63224	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. II	(P. Godbout)
SAP -63226	3	MESURE DES APPRENTISSAGES EN ACT. PHYS.	(P. Godbout)
SAP -63228	3	LA PROGRAMMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(D. Drouin)
SAP -63229	3	L'INTERACTION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Tousignant)
SAP -63285	3	LA CONDITION PHYSIQUE ET LES GENS AGES	(C. Simard)
SAP -63286	3	GESTION ET INNOVATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Yerles, G. Marcotte)
SAP -63287	3	BIOLOGIE DE L'ENTRAINEMENT	(M. Boulay)
SAP -63288	3	CONDITION PHYSIQUE: ASPECTS CLINIQUES	(J. Jobin)
SAP -63289	3	L'HABITUDE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(R. Desharnais)
SAP -63290	3	PREPARATION PSYCHOLOGIQUE DE L'ATHLETE	(R. Desharnais)
SAP -63295	3	ANALYSE DE TACHES SPORTIVES	(M. Fleury)
MEV -63733	3	ANALYSE DE DONNEES I	(V. Bhushan)
PSY -62558	3	PLANS D'EXPERIENCES *	(H. Laforge)
PSY -62559	3	ANALYSE MULTIVARIEE	(H. Laforge)
SAP -63440	3	INDIVIDUALISATION DE L'INTERVENTION	(M. Tousignant)
SAP -63441	3	SOCIOLOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Yerles)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

Les étudiants peuvent faire une demande d'admission à temps partiel. Toutefois, le trimestre de résidence est de rigueur. L'étudiant qui s'inscrit à temps partiel doit compléter ce trimestre de résidence avant d'avoir complété le premier tiers de sa scolarité totale.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

Une fois complété l'ensemble des cours du programme, l'étudiant doit se présenter à un examen de synthèse.

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

Tout étudiant qui, à la fin d'un trimestre obtiendra, après entente avec le professeur concerné, la note Z ou U pour un cours auquel il s'était inscrit au début du trimestre, ne pourra avoir plus de six mois pour compléter les exigences du cours et remplacer la note Z ou U par une note régulière A, B, C, D, E. L'étudiant qui ne remplit pas cette exigence dans les délais prévus se voit attribuer la note F.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'essai est la seule forme de présentation acceptée pour les travaux du programme de type A. Toutefois, il existe plusieurs façons d'envisager l'essai et l'étudiant est prié de consulter le document départemental à ce sujet.

L'étudiant a la responsabilité de tenir son conseiller au courant de l'évolution de son travail et de faire approuver par lui toutes les phases importantes de sa réalisation.

L'essai est évalué par un seul examinateur. Le candidat doit déposer trois exemplaires de son essai chez le directeur du programme.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles. Les principaux groupes de recherche et services susceptibles d'aider les étudiants dans leurs travaux sont les suivants:

- le groupe de recherche en biologie de l'activité physique
- le groupe de recherche en performance motrice humaine
- le groupe de recherche en intervention en activité physique
- le groupe de recherche en psychologie sociale et sociologie de l'activité physique

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Le programme étant professionnel, les diplômés pourront trouver des débouchés dans le secteur de l'éducation physique ou dans les différentes structures du sport amateur, au sein d'organismes civils et privés dans les cadres de programmes de développement de l'élite, de programmes de conditionnement physique pour adultes ou autres.

MAÎTRISE

Type B: 12 2.395.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise de recherche dans les sciences de l'activité physique veut:

contribuer à l'accumulation des faits et données scientifiques relatifs à l'activité humaine faite d'actions corporelles et d'exécutions motrices perceptibles et volontaires;

élaborer et générer de nouvelles hypothèses de travail propres à enrichir les différents secteurs professionnels;

faciliter l'acquisition de connaissances plus vastes et plus profondes dans le domaine des sciences de l'activité physique, en vue d'une application plus pertinente et plus généralisée aux différents secteurs d'application et d'activité professionnelle;

permettre à l'étudiant d'acquérir et d'approfondir des connaissances nouvelles relatives aux facteurs de la valeur physique ainsi qu'aux dimensions biologiques, physiologiques, mentales, psychologiques, sociales et culturelles des opérations cinétiques qui constituent la réalité de l'homme en situation de mouvement.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Biologie de l'activité physique

Génétique de la condition physique
C. Allard, C. Bouchard, A. Tremblay

Adaptations musculaires à l'effort
P. Rogers, J. Vallières, C. Simard

Adaptations cardio-circulo-respiratoires à l'effort
F. Landry, J. Jobin,

Performance motrice humaine

Processus perceptuels et coordination visuo-manuelle en activité physique
C. Bard, M. Fleury

Neurobiologie et biomécanique en activité physique
M. Boulay, P. Lagassé, B. Roy

Environnement social et performance
M. Yerles, J. Jobin, R. Larouche, G. Marcotte

Intervention en activité physique

Programmation en activité physique
P. Desrosiers, D. Drouin, G.A. Nadeau

Interaction en activité physique
J. Brunelle, R. Desharnais, C. Thiffault, S. Talbot, M. Tousignant

Evaluation en activité physique
P. Godbout

Sociologie et psychologie sociale de l'activité physique

Aspects socio-culturels de l'activité physique
R. Boileau, R. Larouche, G. Marcotte, M. Yerles

Aspects psycho-sociaux de l'activité physique
R. Desharnais

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'activité physique

Directeur: Charles Thiffault

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'activité physique

Responsable: Charles Thiffault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

a) Peuvent être admis aux études du deuxième cycle ceux qui possèdent un grade de premier cycle, i.e., un baccalauréat ou une licence en éducation physique décerné par une université reconnue, ou l'équivalent.

b) En plus de l'évaluation du dossier, le Comité des études graduées du Département d'éducation physique peut exiger du candidat une interview et ou dans certains cas particuliers, une épreuve orale ou écrite de qualification. Dès leur demande d'admission, les candidats doivent choisir le cheminement qui correspond à leurs intérêts et à leurs aptitudes, compte tenu des possibilités offertes par le département.

c) Dans l'acceptation finale des étudiants, le comité prend en considération:

le profil ainsi que l'excellence du relevé officiel des notes obtenues par le candidat au cours des années d'études antérieures;
le crédit apporté par les lettres de recommandation et l'autorité des répondants.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans sa demande d'admission, l'étudiant doit annexer un document indiquant le domaine d'études choisi et être en mesure d'identifier un professeur qui accepte d'agir à titre de directeur de recherche.

Le projet de recherche précis du candidat (cheminement: type B) doit être approuvé par le comité d'admission et de supervision avant la fin du deuxième trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Pour les modalités de présentation, d'approbation des projets, consulter les règlements du programme.

Au moment de son admission, le candidat donne des indications générales sur l'orientation de ses recherches afin de permettre au comité de faire un choix judicieux dans l'établissement de son programme de cours.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Le cheminement de ce programme est uniquement de type B.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	21 crédits
Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Comme la scolarité comporte un ensemble de quarante-cinq crédits, l'étudiant pourrait s'attendre à compléter l'ensemble de sa scolarité en trois trimestres. Dans tous les cas, et en tenant compte du programme complet d'études que l'étudiant se fixe, la durée maximale pouvant être consacrée à l'obtention de la maîtrise est de quatre années.

Au moment de la demande d'admission, l'étudiant devra préciser s'il désire poursuivre son programme à temps complet ou à temps partiel. Les étudiants inscrits à temps partiel doivent toutefois respecter l'exigence d'un trimestre de résidence à temps complet.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
SAP -60285	3	METHODES ET TECHNIQUES DE RECHERCHE EN ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bard)
SAP -61909	1	COURS DE LECTURE	
SAP -61910	2	COURS DE LECTURE	
SAP -61911	3	COURS DE LECTURE	
SAP -62540	3	ANALYSE DE LA PERFORMANCE	(M. Fleury)
SAP -62541	3	DETERMINANTS BIOMECHANIQUES	(P. Lagassé, B. Roy)
SAP -62542	3	PERCEPTION VISUELLE ET PERFORMANCE *	(M. Fleury)
SAP -62702	3	CONTROLE MOTEUR	(P. Lagassé)
SAP -62842	3	ADAPTATION DU MUSCLE A L'EFFORT	(P. Rogers)
SAP -62285	1	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62286	2	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62287	3	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62748	3	HEREDITE, CONDITION PHYSIQUE ET PERFORMANCE *	(C. Bouchard)
SAP -63221	3	L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LES LIPIDES	
SAP -63222	3	TECHNIQUES DE LABORATOIRE	
SAP -63223	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. I	(J. Brunelle)
SAP -63224	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. II	(P. Godbout)
SAP -63225	3	ADAPT. CARDIO-RESPIRATOIRE A L'EFFORT	(J. Jobin)
SAP -63226	3	MESURE DES APPRENTISSAGES EN ACT. PHYS.	(P. Godbout)
SAP -63227	3	NEUROBIOLOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Boulay)
SAP -63228	3	LA PROGRAMMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(D. Drouin)
SAP -63229	3	L'INTERACTION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Tousignant)
MEV -61464	3	INTRODUCTION A L'ANALYSE FACTORIELLE	(J.-J. Bernier)
MEV -61470	3	METHODES DE PREDICTION EN EDUCATION *	(F.-A. Dupuis)
MEV -61472	3	ANALYSE DE VARIABLES MULTIPLES	(F.-A. Dupuis)
SAP -63440	3	INDIVIDUALISATION DE L'INTERVENTION	(M. Tousignant)
SAP -63441	3	SOCIOLOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Yérès)
PSY -62558	3	PLANS D'EXPERIENCES *	(H. Laforge)
PSY -62559	3	ANALYSE MULTIVARIEE	(H. Laforge)
SAP -63439	1	SEMINAIRE EN BIOLOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bouchard)
SAP -63438	1	SEMINAIRE EN PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE	(P. Lagasse)
SAP -63625	3	STYLES D'APPRENTISSAGE EN ACTIVITE PHYSIQUE	(S. Talbot)
SAP -63626	1	SEMINAIRE EN INTERVENTION	(P. Desrosiers)
SAP -63666	3	QUESTIONS EN SOCIO DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(R. Larouche)
SAP -63680	1	SEM. SOCIO PSYCHO-SOCIALE DE L'A.P.	(R. Boileau)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

Les étudiants peuvent faire une demande d'admission à temps partiel. Toutefois le trimestre de résidence est de rigueur. L'étudiant qui s'inscrit à temps partiel doit compléter ce trimestre de résidence avant d'avoir complété le premier tiers de sa scolarité totale.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

Tout étudiant qui, à la fin d'un trimestre obtiendra, après entente avec le professeur concerné, la note Z ou U pour un cours auquel il s'était inscrit au début du trimestre, ne pourra avoir plus de six mois pour compléter les exigences du cours et remplacer la note Z ou U par une note régulière A, B, C, D, E. L'étudiant qui ne remplit pas cette exigence dans les délais prévus se voit attribuer la note F.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le comité reconnaît et accepte généralement le mémoire comme formule de présentation des résultats du travail de recherche.

L'étudiant a la responsabilité de tenir son directeur de recherche au courant de l'évolution de ses travaux de recherche et de faire approuver par lui toutes les phases importantes de leur réalisation.

Le mémoire est évalué par trois correcteurs y compris le directeur de recherche du candidat. Tous les examinateurs sont normalement choisis parmi les membres du corps professoral de l'Université Laval. Au moment de la présentation du mémoire, l'étudiant doit remettre cinq exemplaires au secrétariat de l'École des diplômés.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant a de bonnes possibilités de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement durant ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant collectives qu'individuelles. Les principaux groupes de recherche susceptibles d'aider les étudiants dans leurs travaux sont les suivants:

le groupe de recherche en biologie de l'activité physique
le groupe de recherche en performance motrice humaine
le groupe de recherche en intervention en activité physique
le groupe de recherche en sociologie et psychologie sociale de l'activité physique.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Le programme prépare les étudiants à entreprendre des études de troisième cycle. Toutefois certains pourront également avoir accès au marché du travail dans les divers secteurs d'intervention en activité physique.

DOCTORAT

Type 10: 3.395.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat proposé a comme premier objectif de former des chercheurs dans le domaine de la biologie appliquée à l'activité physique de la performance motrice humaine, de l'intervention en activité physique. Il crée donc un cadre de travail permettant à des candidats d'acquérir les connaissances contemporaines dans un des domaines de la biologie appliquée à l'activité physique, de la performance motrice humaine, ou de l'intervention en activité physique de se former à l'usage de la méthode scientifique et des techniques quantitatives utilisées, et de contribuer éventuellement à l'accroissement des connaissances scientifiques en ce domaine.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

- Biologie de l'activité physique
- Performance motrice humaine
- Intervention en activité physique

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'activité physique
 Directeur: Charles Thiffault

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'activité physique
 Responsable: Charles Thiffault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

a. Peuvent être admis aux études de troisième cycle les étudiants possédant un grade de deuxième cycle en sciences de l'activité physique ou l'équivalent. La décision d'admission relève toujours du Comité des études avancées en sciences de l'activité physique, conformément aux règlements de l'École des gradués.

b. Pour l'acceptation finale des étudiants, le Comité prend en considération:

le profil ainsi que l'excellence du relevé officiel des notes obtenues par le candidat au cours des études antérieures;
 l'aptitude à la recherche et la qualité des travaux déjà complétés;
 le crédit apporté par les lettres de recommandation et l'autorité des répondants.

c. Peuvent être aussi admis aux études de troisième cycle des étudiants détenant une maîtrise (ou l'équivalent) dans un autre champ d'études que celui des sciences de l'activité physique (e.g., sciences biologiques). Chaque dossier sera analysé par le comité compétent, qui se réserve le droit d'exiger du candidat une propédeutique pouvant aller jusqu'à trente crédits.

d. En plus de l'évaluation du dossier, le Comité des études avancées en sciences de l'activité physique peut exiger du candidat une entrevue et, dans certains cas particuliers, une épreuve orale ou écrite de qualification.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

cours propres au programme	18 crédits
projet de recherche	102 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, le programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Biologie de l'activité physique

L'étudiant peut choisir entre le secteur de la génétique de l'adaptation à l'activité physique et celui des adaptations du muscle à l'activité physique. En fonction de sa spécialisation ou de ses besoins, le candidat doit suivre un minimum de 18 crédits de cours; ceux-ci sont choisis parmi les listes qui sont présentées ci-dessous (ou cours équivalents).

NMC	Cr	Titre	
SAP -63299	3	GENETIQUE ET SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bouchard)

MDX -61679	2	GENETIQUE MEDICALE	(C. Laberge)
MDX -61681	2	GENETIQUE DES POPULATIONS	(J. Monisette)
MDX -60564	3	GENETIQUE HUMAINE AVANCEE *	(C. Laberge et R. Gagné)
BIO -60110	3	GENETIQUE MOLECULAIRE	(A. Anderson)
BCM -61861	3	BIOCHIMIE ET GENETIQUE MOLECULAIRES	(J. Lapointe et professeurs invités)
MDX -61364	2	PHYSIOLOGIE DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE *	(M. Desmeules)
SAP -62540	3	ANALYSE DE LA PERFORMANCE	(M. Fleury)
SAP -62842	3	ADAPTATION DU MUSCLE A L'EFFORT	(P. Rogers)
SAP -63221	3	L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LES LIPIDES	
SAP -62285	1	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62286	2	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62287	3	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -63439	1	SEMINAIRE EN BIOLOGIE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bouchard)
PHC -61897	2	THEORIES DES RECEPTEURS	(J. Huot)
PHC -61898	2	METHODES DE RESONANCES MAGNETIQUES EN SCIENCES BIOLOGIQUES *	(Y.K. Wang)
BCX -60090	3	RADIOISOTOPES: COURS ET LABORATOIRE	(G. Bélanger)
BCX -61213	2	COMPLEMENT DE BIOLOGIE MOLECULAIRE	(M.R.V. Murthy)
MDX -61676	1	BASES PHYSIOLOGIQUES ET BIOCHIMIQUES EN ENDOCRINOLOGIE	(R.R. Tremblay)
NTR -63166	4	NUTRITION DU SYSTEME NERVEUX (PARTIE I) *	(A. G.-Roberge)

Performance motrice humaine

L'étudiant doit suivre un minimum de 18 crédits de cours; ceux-ci sont choisis parmi la liste qui est présentée ci-dessous (ou cours équivalents).

SAP -62540	3	ANALYSE DE LA PERFORMANCE	(M. Fleury)
SAP -62541	3	DETERMINANTS BIOMECHANIQUES	(P. Lagassé, B. Roy)
SAP -62542	3	PERCEPTION VISUELLE ET PERFORMANCE *	(M. Fleury)
SAP -62702	3	CONTROLE MOTEUR	(P. Lagassé)
SAP -63226	3	MESURE DES APPRENTISSAGES EN ACT. PHYS.	(P. Godbout)
SAP -63295	3	ANALYSE DE TACHES SPORTIVES	(M. Fleury)
SAP -63299	3	GENETIQUE ET SCIENCES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(C. Bouchard)
PSY -60704	3	PROCESSUS COGNITIFS VISION AUDITION	(J.-Y. Lortie)
PSY -60705	3	QUESTIONS SPECIALES DE PERCEPTION	(R. Rousseau)
PSY -60706	3	THEORIES DE L'APPRENTISSAGE *	(F. Doré)
PSY -60717	3	PROBL. ACTUELS EN PSYCH. EXPERIMENT. *	(Groupe de professeurs)

PSY -61814	3	VIGILANCE ET SOMMEIL	(J. Everett)
NRB -63037	1	LE SYSTEME EXTRAPYRAMIDAL	(M. Filion, A. Parent)
NRB -63039	1	LE SYSTEME VISUEL	(M. Colonnier, M. Stériade)
NRB -63040	1	LE SYSTEME SOMATOSENSORIEL	(M. Colonnier, M. Deschênes)
SAP -62285	1	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62286	2	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62287	3	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -63438	1	SEMINAIRE EN PERFORMANCE MOTRICE HUMAINE	(P. Lagassé)

Intervention en activité physique

L'étudiant devra suivre un minimum de dix-huit crédits de cours; ceux-ci seront normalement choisis parmi la liste ci-dessous.

SAP -63223	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. I	(J. Brunelle)
SAP -63224	3	SUPERVISION INTERVENTION EN ACT. PHYS. II	(P. Godbout)
SAP -63226	3	MESURE DES APPRENTISSAGES EN ACT. PHYS.	(P. Godbout)
SAP -63228	3	LA PROGRAMMATION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(D. Drouin)
SAP -63229	3	L'INTERACTION EN ACTIVITE PHYSIQUE	(M. Tousignant)
SAP -63289	3	L'HABITUDE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE	(R. Desharmais)
SAP -63295	3	ANALYSE DE TACHES SPORTIVES	(M. Fleury)
SAP -63440	3	INDIVIDUALISATION DE L'INTERVENTION	(M. Tousignant)
SAP -63626	1	SEMINAIRE EN INTERVENTION	(P. Desrosiers)
SAP -63625	3	STYLES D'APPRENTISSAGE EN ACTIVITE PHYSIQUE	(S. Talbot)
SAP -62285	1	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62286	2	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	
SAP -62287	3	SUJETS SPECIAUX (ACTIVITE PHYSIQUE) *	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins quatre trimestres. Cette exigence de temps complet doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie 1). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été compte.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit avoir obtenu les crédits de cours de son programme dans un délai maximal de neuf trimestres à compter de sa première inscription.

Tous les étudiants doivent suivre ou avoir suivi le cours SAP-60285, ou son équivalent, de même que trois cours de statistiques parmi la liste des cours suivants (ou des cours équivalents): MEV-61461, MEV-61462, MEV-61464, MEV-61470, MEV-61472, PSY-62558, PSY-62559, ZTC-60956.

Les quatre cours dont il est question ci-dessus constituent donc des préalables et ne font pas partie du programme formel du candidat au doctorat en sciences de l'activité physique.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du travail de recherche est généralement la thèse. En plus des cinq exemplaires de la thèse exigés par l'École des gradués, le candidat doit remettre un exemplaire au responsable du comité pour dépôt au département d'éducation physique. La thèse est évaluée par quatre examinateurs dont l'un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

Un examen préliminaire de qualification sera imposé à l'étudiant dès qu'il aura complété la scolarité de cours à son programme.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le candidat au doctorat en sciences de l'activité physique a de bonnes possibilités de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les unités de recherche sont:

- le groupe de recherche en biologie de l'activité physique;
- le groupe de recherche en performance motrice humaine;
- le groupe de recherche en intervention de l'activité physique.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche et l'enseignement au niveau universitaire sont les principaux débouchés de ce programme.

SCIENCES DE L'ADMINISTRATION

DIPLÔME

Type 50 2.551.03

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de fournir aux titulaires d'un premier cycle universitaire, des connaissances complémentaires en vue d'une carrière en administration.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les problèmes de planification, d'organisation, de coordination, de contrôle, d'évaluation et de financement des entreprises.

3. GRADE

Diplôme en administration (Dipl. adm.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'administration

Directeur: Jacques Lussier

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'administration

Responsable: Jacques Lussier

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Etre titulaire d'un diplôme de premier cycle autre qu'en administration; faire la preuve d'une expérience pertinente en gestion.

Ce programme accepte de nouveaux candidats au trimestre d'automne seulement.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 36 crédits, 12 cours obligatoires de 3 crédits chacun.

Les étudiants qui ont déjà suivi un ou des cours jugés équivalents à ceux offerts dans le cadre du programme du diplôme en administration doivent suivre des cours offerts dans le cadre du programme de maîtrise en administration de façon à obtenir les 36 crédits nécessaires à l'obtention du diplôme.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois ans à raison de deux cours par trimestre (six heures par semaine). Les cours sont donnés le soir. Le candidat peut suivre les cours à un rythme plus lent mais n'aura pas droit au diplôme s'il prend plus de six ans pour compléter son programme.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
MQT -17163	3	METHODES QUANTITATIVES	
MQT -60764	3	METHODES QUANTITATIVES EN GESTION *	(J.-M. Martel, A. Gascon)
GSE -60762	3	ANALYSE MICROECONOMIQUE *	(Groupe de professeurs)
MNG -60765	3	MANAGEMENT	(D. Wayland, G. D'Amboise, M. Bélanger)
SIO -60769	3	BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE *	(Equipe de professeurs)
CTB -60763	3	COMPTABILITE FINANCIERE *	(A. Rioux, D. Tremblay)
GSO -61102	3	GESTION DES OPERATIONS *	(A. Martel, P. Lang, J. Rahn)
GSE -60768	3	ANALYSE MACROECONOMIQUE *	(Groupe de professeurs)
GSF -61100	3	FINANCE *	(A. Thibeault)
MRK -61101	3	MARKETING *	(J.V. Petrof, M. Zins)
CTB -61117	3	COMPTABILITE DE GESTION *	(A. Rioux, D. Tremblay)
SIO -61044	3	SYSTEMES D'INFORMATION *	(Equipe de professeurs)
MNG -60777	3	POLITIQUE GENERALE I *	(M. Bélanger, J. Vallerand)

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit, autant que possible, suivre tous les cours dans l'ordre où ils sont énumérés:

a) Le cours MQT-17163 est obligatoire pour les candidats qui n'ont pas fait le calcul différentiel et le calcul des probabilités. Les crédits de ce cours ne sont cependant pas accordés dans le programme.

b) Les cinq cours du premier bloc constituent des préalables aux cours suivants.

c) Les cinq cours du second bloc doivent nécessairement être pris en tenant compte des préalables.

d) Les deux derniers cours servent de synthèse et d'application aux notions acquises précédemment et doivent être pris à la fin du programme.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

D'une façon générale, ce diplôme permet à son titulaire d'accéder à des postes administratifs avec des connaissances spécifiques à ce domaine. Il permet également au candidat de poursuivre ses études en deuxième année du M.B.A. une fois qu'il aura rempli les exigences d'admission propres à ce programme.

**MAÎTRISE
PLAN A**

Type A: 11 2.551.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à mettre en valeur les qualités propres à l'homme d'action, c'est-à-dire l'esprit de synthèse et de décision de même que la capacité d'élaboration, d'exécution et d'évaluation de politiques applicables dans les entreprises et organismes publics, para-publics et privés.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les problèmes de planification, d'organisation, de coordination, de contrôle, d'évaluation et de financement des entreprises et organismes publics, para-publics et privés.

3. GRADE

Maître en administration des affaires (M.B.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'administration

Directeur: Jacques Lussier

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'administration

Responsable: Jacques Lussier

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Sont normalement admissibles à la maîtrise, les détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire; faire la preuve d'une expérience pertinente en gestion. Dans tous les cas, un candidat doit:

- a) présenter une demande d'admission;
- b) soumettre un curriculum vitae détaillé;
- c) transmettre son dossier scolaire;
- d) obtenir trois lettres de recommandation de personnes compétentes à le juger.

Sont également admissibles, les détenteurs d'un D.A. (Diplôme en administration) de notre faculté, ou l'équivalent, qui désirent poursuivre leurs études et obtenir un M.B.A., à temps partiel ou complet. Dans ce cas, les candidats entrent directement en deuxième année.

Chaque demande d'admission est étudiée par le Comité d'admission et de supervision du programme de la maîtrise en administration. Les candidats sont sélectionnés selon l'excellence de leur dossier académique et la pertinence de leur expérience professionnelle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne seulement.

Note: Très exceptionnellement, un candidat dont l'expérience est très vaste peut être jugé admissible même s'il n'a pas de diplôme de premier cycle. Il doit satisfaire à toutes les autres exigences d'admission.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits de cours.

Cours propres au programme	39 crédits
Cours à option	21 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée équivalente à quatre trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
Cours obligatoires			
GSE -60762	3	ANALYSE MICROECONOMIQUE *	(Groupe de professeurs)
CTB -60763	3	COMPTABILITE FINANCIERE *	(A. Rioux, D. Tremblay)
MQT -60764	3	METHODES QUANTITATIVES EN GESTION *	(J.-M. Martel, A. Gascon)
MNG -60765	3	MANAGEMENT	(D. Wayland, G. D'Amboise, M. Bélanger)
GSE -60768	3	ANALYSE MACROECONOMIQUE *	(Groupe de professeurs)
SIO -60769	3	BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE *	(Equipe de professeurs)

MNG -61097	3	SCIENCES DU COMPORTEMENT *	(Equipe de professeurs)
GSF -61100	3	FINANCE *	(A. Thibeault)
MRK -61101	3	MARKETING *	(J.V. Petrof, M. Zins)
GSO -61102	3	GESTION DES OPERATIONS *	(A. Martel, P. Lang, J. Rahn)
CTB -61117	3	COMPTABILITE DE GESTION *	(A. Rioux, D. Tremblay)
SIO -61044	3	SYSTEMES D'INFORMATION *	(Equipe de professeurs)
MNG -60777	3	POLITIQUE GENERALE I *	(M. Bélanger, J. Valerland)

Cours à option

ADM -60780	3	PROJET D'INITIATIVE PERSONNELLE	
ADM -61203	3	LECTURES DIRIGÉES	
ADM -61311	3	LECTURES DIRIGÉES I	
ADM -61312	3	LECTURES DIRIGÉES II	
ADM -61313	3	LECTURES DIRIGÉES III	
ADM -62165	3	SUJETS SPECIAUX (ADMINISTRATION)	
GSE -63356	3	ECONOMIE INTERNATIONALE	(F. Gauthier)
GSE -63357	3	FINANCES ET DEPENSES PUBLIQUES	(C.-A. Carrier)
GSE -63358	3	MONNAIE ET BANQUE	(G. Labrecque)
GSF -60804	3	POLITIQUES FINANCIERES	(J. Saint-Pierre)
GSF -63387	3	MARCHES FINANCIERS *	(A. Thibeault)
GSF -63391	3	PLACEMENTS	(G. Bernier)
ASR -63390	3	GESTION DES RISQUES ET ASSURANCE	(Equipe de professeurs)
GSO -60795	3	LES SYSTEMES LOGISTIQUES *	(A. Gascon, A. Martel, M. Oral)
GSO -60798	3	LES SYSTEMES MANUFACTURIERS *	(P. Lang, W.L. Price, M. Oral)
GSO -63395	3	LES SYSTEMES DE GESTION STRATEGIQUE *	(M. Oral)
GUI -63144	3	INVESTISSEMENT IMMOBILIER *	(D. Achour, P.-A. Letarte, F. Des Rosiers)
GUI -63392	3	GESTION URBAINE ET IMMOBILIERE	(F. Des Rosiers)
GUI -63393	3	PLANIFICATION ET GESTION DE PROJET *	(F. Des Rosiers, P.-A. Letarte)
MNG -60774	3	RELATIONS DE TRAVAIL	(R. Blais)
MNG -60776	3	SYSTEMES ET ORGANISATIONS	(C. Bégin, B. Garnier)
MNG -61806	3	PROJET DE POLITIQUE GENERALE	(M. Bélanger, J. Valerland)
MNG -61807	3	POLITIQUE GENERALE II	(M. Bélanger, J. Valerland)
MNG -61986	3	L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT *	(M. Audet, H. Bherer)
MNG -62701	3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(H. Lee-Gosselin)
MNG -62915	3	DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL	(J. Grisé, J. Lussier, G. Ouellet)
MNG -60779	3	PROJET DE CONSULTATION EN P.M.E. *	
MNG -63251	3	PRACTIQUES DE RECHERCHE EN PME	(G. D'Amboise)
MNG -63252	3	CREATION D'ENTREPRISES *	(H. Bherer)
MNG -63355	3	GESTION DE LA P.M.E.	(G. D'Amboise)
MNG -62934	3	ORGANISATION ET GESTION DES SERVICES DE SANTE I *	(M. Bélanger, J. Brunet)
MNG -62935	3	ORG. ET GESTION DES SERVICES DE SANTE II *	(M. Bélanger, J. Brunet)
MNG -62949	3	INTERVENTIONS EN SANTE COMMUNAUTAIRE	(F. Turcotte)
MRK -60809	3	STRATEGIE DE MARKETING *	(N. Haskell, J.V. Petrof, M. Zins)
MRK -63388	3	PLANIFICATION ET CONTROLE MARKETING	(D. Béliveau, N. Haskell, J.V. Petrof, M. Zins)
MRK -63389	3	ANALYSE DU MARCHÉ	(N. Haskell, M. Zins)
CTB -60782	3	FISCALITE ET DECISION	(C. Pelletier)
DRT -62527	3	LE DROIT DES AFFAIRES DU QUEBEC	

Au niveau de leur deuxième année, les participants ont à choisir sept cours à option. Ces cours peuvent être sélectionnés soit parmi la liste des cours suggérés ci-dessus soit parmi ceux offerts dans les autres facultés de Laval. Toutefois, ces choix doivent recevoir l'approbation du directeur de la maîtrise.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est relativement faible. Toutefois, l'étudiant n'a aucune difficulté à se trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. En plus des groupes de consultation, il existe à la Faculté des sciences de l'administration des laboratoires qui favorisent la recherche interdisciplinaire.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Ce programme offre des débouchés nombreux dans les organisations publiques, para-publiques et privées.

**MAÎTRISE
PLAN B**

Type A: 11 2.551.02

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la formation de chercheurs et de spécialistes dans l'une ou dans l'autre des disciplines qui composent les sciences de l'administration, afin de les rendre aptes à fournir l'information pertinente nécessaire à l'élaboration de politiques efficaces.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Economie appliquée à la gestion
Gestion financière
Gestion urbaine et immobilière
Management
Marketing
Opérations et systèmes de décision
Systèmes d'information

3. GRADE

Maître en administration des affaires (M.B.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'administration
Directeur: Jacques Lussier

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'administration
Responsable: Jacques Lussier

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Sont normalement admissibles au plan B, les détenteurs d'un baccalauréat en sciences de l'administration ou de l'équivalent du tronc commun du plan A ou du diplôme en administration (D.A.). Les candidats sont sélectionnés selon l'excellence de leur dossier académique et la pertinence de leur expérience professionnelle.

Dans tous les cas, un candidat doit:

- présenter une demande d'admission;
- soumettre un curriculum vitae détaillé;
- transmettre son dossier scolaire;
- obtenir trois lettres de recommandation de personnes compétentes à le juger.

L'étudiant qui aura démontré, à la satisfaction du Comité d'admission et de supervision, qu'il connaît la matière d'un ou de plusieurs cours pourra recevoir jusqu'à concurrence de quinze (15) crédits d'équivalences. Pour ce faire, les candidats pourraient être soumis soit à une entrevue, soit à un examen oral ou écrit.

Chaque demande d'admission est étudiée par le Comité d'admission et de supervision du programme de la maîtrise en administration.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne seulement.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

Même si le cheminement de ce programme est de type A, il comporte de nombreuses activités de recherche:

séminaires hebdomadaires portant sur les projets de recherche en cours effectués par des membres de la Faculté des sciences de l'administration;

séminaires de recherche formant une partie intégrante du programme M.B.A.;

- système de publications internes;
- tirés-à-part - revues scientifiques
 - tirés-à-part - revues professionnelles
 - forum
 - documents de travail

rédaction de mémoires obligatoires à l'intérieur de la plupart des cours;

travaux dans le cadre des laboratoires de recherche;

séminaires annuels mis sur pied par les différentes sections. Des figures marquantes sont invitées à exposer les résultats de leurs recherches durant ces séminaires.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte soixante crédits répartis en 45 crédits de cours et 15 crédits d'essai.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets quoiqu'il soit possible à un candidat, se voyant reconnaître des équivalences suffisantes, de l'effectuer en trois trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

Il existe sept champs de concentration dans le cadre du plan B. Les titres des cours relevant de chaque champ sont les suivants:

NMC	Cr	Titre	
ECONOMIE APPLIQUÉE À LA GESTION			
GSE -60802	3	PREVISION ECONOMIQUE	(J. Pottier)
GSE -60803	3	ORGANISATION INDUSTRIELLE I *	(A. Bellehumeur)
GSE -62926	3	MICROECONOMIQUE	
GSE -62927	3	MACROECONOMIQUE	
GSE -62954	3	ECONOMETRIE APPLIQUEE	(T.H. Nguyen)
GSE -62794	3	ORGANISATION INDUSTRIELLE II *	(T.H. Nguyen)
GSE -62795	3	ANALYSE COUTS-AVANTAGES *	(C.-R. Dominique)
GSE -63466	3	LA REGLEMENTATION	(Groupe de professeurs)
GSE -63467	3	SEMINAIRE EN ECONOMIE APPLIQUEE	(Groupe de professeurs)

GESTION FINANCIÈRE

GSF -60805	3	GESTION DU PORTEFEUILLE *	(G. Bernier)
GSF -60807	3	MARCHE OBLIGATAIRE ET SPECULATIF *	(N. Khoury)
GSF -60808	3	PLANIF. ET POLITIQUES FINANCIERES *	(J. Saint-Pierre)
GSF -61105	3	THEORIE FINANCIERE	(M. Gendron)
GSF -61686	3	FINANCE INTERNATIONALE *	(J.-C. Cosset)
GSF -62808	3	REGLEMENTATION: MARCHE DES CAPITAUX *	(J.-M. Gagnon)
GSF -62866	3	ANALYSE FINANCIERE	(A. Thibeault)
ASR -62936	3	PRINCIPES ET ECONOMIE DE L'ASSURANCE *	(J.-F. Outreville)
GSF -63595	3	INTERMEDIATION FINANCIERE	(J. Roy)

GESTION URBAINE ET IMMOBILIÈRE

GUI -63144	3	INVESTISSEMENT IMMOBILIER *	(D. Achour, P.-A. Letarte, F. Des Rosiers)
GUI -63385	3	FINANCEMENT IMMOBILIER	(D. Achour)
GUI -63386	3	MARCHE IMMOBILIER	(D. Achour, F. Des Rosiers, P.-A. Letarte)
GUI -63392	3	GESTION URBAINE ET IMMOBILIERE	(F. Des Rosiers)
GUI -63393	3	PLANIFICATION ET GESTION DE PROJET *	(F. Des Rosiers, P.-A. Letarte)

MANAGEMENT

MNG -60781	3	THEORIE ET PRATIQUE DU POUVOIR *	(M. Audet, B. Garnier)
MNG -61195	3	STRATEGIE DE CHANG. ORG. ET PROCESSUS DE CONSULTATION *	(J. Grisé, A. Seror)
MNG -61324	3	ENTREPRISE ET POLITIQUES PUBLIQUES *	(M. Bélanger)
MNG -62914	3	RECHERCHE EVALUATIVE	(C. Bégin)
MNG -62928	3	THEORIE DES ORGANISATIONS	(H. Bherer)
MNG -63124	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN MANAGEMENT	(M. Audet, C. Bégin)
MNG -63191	3	POLITIQUE GENERALE (AVANCEE)	(J. Vallerand)
MNG -63250	3	PROSPECTIVES EN COMPORTEMENT ORGANISATIONNEL *	(Y. Gasse, J. Lussier, A. Seror)
MNG -63354	3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - SUJETS SPECIAUX	(H. Lee-Gosselin, A. Seror)
MNG -63394	3	ANALYSE DE LA DECISION ORGANISATIONNELLE *	(C. Bégin)

MARKETING

MRK -60810	3	PSYCHOLOGIE APPLIQUEE AU MARKETING *	(J.-V. Petrof)
MRK -60811	3	POLITIQUES DE PRIX *	(D. Béliveau)
MRK -60812	3	ANALYSE ET PLANIFICATION DE MARKETING INTERNATIONAL *	(D. Béliveau)
MRK -61617	3	COMMUNICATION AVEC LE MARCHE *	(B. Rigaux-Bricmont, M. Zins)
MRK -61618	3	METHODES DE PLANIFICATION GLOBALES DE MARKETING *	(D. Béliveau, N. Haskell, M. Zins)
MRK -62529	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN MARKETING	(E. Cheron, N. Haskell, B. Rigaux-Bricmont)
MRK -62940	3	POLITIQUE DE PRODUITS	(N. Haskell, B. Rigaux-Bricmont)
MRK -62941	3	POLITIQUES DE DISTRIBUTION *	(S. Gauvin, D. Pettigrew)
MRK -63359	3	ANALYSE DU MARCHE ET RECHERCHE MARKETING	(E. Cheron)

OPÉRATIONS ET SYSTÈMES DE DÉCISIONS

MQT -60789	3	METHODES STATISTIQUES EN GESTION I *	(R. Nadeau)
MQT -60790	3	METHODES DE MODELISATION I *	(J. Rahn)
MQT -60791	3	METHODES DE DECISION *	(J. Rahn)
GSO -60795	3	LES SYSTEMES LOGISTIQUES *	(A. Gascon, A. Martel, M. Oral)
GSO -60798	3	LES SYSTEMES MANUFACTURIERS *	(P. Lang, W.L. Price, M. Oral)

MQT -60801	3	SOLUTION DE MODELES NORMATIFS *	(W.L. Price, A. Martel)
MQT -60814	3	COMPLEMENTS DE PROGRAMMATION MATHEMATIQUE *	(W.L. Price, A. Martel)
GSO -61106	3	GESTION DES OPERATIONS AVANCEE *	(A. Martel, W.L. Price, M. Oral)
MQT -61843	3	METHODES DE MODELISATION II *	(G. D'Avignon, J.-M. Martel)
MQT -61901	3	METHODES STATISTIQUES EN GESTION II *	(R. Nadeau)
MQT -62942	3	PREVISION EN GESTION	(J.-M. Martel, R. Nadeau)
GSO -63395	3	LES SYSTEMES DE GESTION STRATEGIQUE *	(M. Oral)
GSO -63582	3	LA GESTION DE PROJETS	(A. Martel, G. D'Avignon)

SYSTÈMES D'INFORMATION

SIO -60788	3	INFORMATION, POUVOIR ET ORGANISATION *	(M. Landry)
SIO -60792	3	PROBLEMATIQUE ET SYSTEMIQUE *	(M. Landry)
SIO -60793	3	IMPLANTATION DE SYSTÈMES *	(L. Gingras)
SIO -60796	3	INFORMATION ET DECISION *	(M. Landry)
SIO -60818	3	MESURE ET RECHERCHE EN SYSTÈMES D'INFORMATION *	(F. Bergeron)
SIO -60820	3	TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT DES SIO INFORMATISES *	(D. Pascoit, R. Mantha)
SIO -60821	3	GENIE LOGICIEL *	(B. Espinasse)
SIO -61784	3	GESTIONS DES SYSTÈMES D'INFORMATION *	(F. Bergeron)
SIO -62809	3	METHODES DE CONCEPTION DE SIO INFORMATISES *	(D. Pascoit, R. Mantha)
SIO -62944	3	STRUCTURE ET GESTION DE DONNEES *	(B. Espinasse)

COURS À OPTION ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS DU PLAN B

ADM -60780	3	PROJET D'INITIATIVE PERSONNELLE
ADM -61203	3	LECTURES DIRIGÉES
ADM -61311	3	LECTURES DIRIGÉES I
ADM -61312	3	LECTURES DIRIGÉES II
ADM -62165	3	SUJETS SPÉCIAUX (ADMINISTRATION)

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire, est tenu de faire des travaux spéciaux en rapport avec ces cours et doit se classer dans le premier quartile.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

L'étudiant doit compléter un essai de quinze (15) crédits à l'intérieur de son champ de concentration.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise «Plan A» ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise «Plan A» ci-dessus, no 20

DOCTORAT**10 3.551.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme de doctorat en sciences de l'administration de l'Université Laval a pour objectif de contribuer à l'avancement des sciences de l'administration par la formation de chercheurs et de professeurs dans ce domaine.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE**ADMINISTRATION GÉNÉRALE (MANAGEMENT)**

M. Audet, C. Bégin, F. Bélanger, M. Bélanger, H. Bhérer, R. Blais, G. D'Amboise, S. Dépatie, P. Dionne, B. Garnier, Y. Gasse, J. Grisé, H.-Lee Gossefin, J. Lussier, G. Ouellet, E. Roland, A. Seror, J. Vallerand, D. Wayland et A. Wilhelmy

Thèmes de recherche:

La P.M.E.: les conditions de succès et d'échecs, les modèles de gestion, les caractéristiques des entrepreneurs et les besoins spécifiques de certains secteurs; entrepreneurship féminin;

l'étude des structures organisationnelles;

la gestion dans le secteur public et para-public: l'organisation et l'évaluation des services de santé et des services sociaux du Québec et la gestion de l'éducation au Québec;

analyse cross-culturelles des organisations;

le management international, les ajustements au processus de management;

la démocratie industrielle: les modèles de fonctionnement collectif (modes d'incorporation, organes décisionnels et facteurs environnementaux);

la santé et la sécurité au travail;

l'étude des comportements organisationnels;

les communications organisationnelles;

la gestion des ressources humaines et le développement du potentiel humain, la qualité de vie au travail;

aspects administratifs des relations de travail;

le processus de négociation des conventions collectives;

la gestion stratégique des organisations, la planification stratégique, les politiques générales;

les stratégies de changement organisationnel et le processus de consultation;

les femmes gestionnaires et les femmes cadres;

l'étude du pouvoir organisationnel;

réseaux de distribution des produits à la consommation.

FINANCE

G. Bernier, G. Charest, J.C. Cosset, J.M. Gagnon, M. Gendron, N. Khoury, J. Roy, J. Saint-Pierre, J.M. Suret, A. Thibeault

Thèmes de recherche:

l'étude du risque;

la planification financière à court terme et à long terme;

la réglementation des marchés de capitaux;

les politiques financières des entreprises;

les marchés des titres;

la gestion des intermédiaires financiers;

l'organisation industrielle;

l'efficacité d'opération et d'allocation des marchés de capitaux;

la gestion financière internationale;

les marchés spéculatifs.

MARKETING

D. Bélieu, E. Chéron, N. Haskell, C.R. McGoldrick, J. Petrof, B. Rigaux-Bricmont, M. Zins.

Thèmes de recherche:

l'application des principes et des méthodes à la base de l'approche marketing au domaine industriel, au domaine des biens de consommation et au domaine des services publics;

l'évolution de ces principes et de ces méthodes dans le contexte du changement de l'environnement;

la stratégie marketing de l'entreprise face à son développement sur les marchés intérieurs et internationaux;

le traitement de l'information dans le processus de décision du consommateur;

la conscience et la responsabilité sociales des gestionnaires marketing;

modèles de comportement reliés au tourisme et macro modèles de développement touristique.

OPERATIONS ET SYSTEMES DE DECISION

G. d'Avignon, R. Carbone, A. Dionne, A. Gascon, P. Lang, C. LeBon, J.L. Malouin, A. Martel, J.M. Martel, R. Nadeau, M. Oral, W. Price, J. Rahn

Thèmes de recherche:

la gestion prévisionnelle des ressources humaines;

la programmation mathématique;

l'évaluation et la décision multi-critère de programmes sociaux;

la conception de systèmes d'opération et d'aide à la décision;

la gestion du transport routier;

la dynamique des systèmes, notamment l'évolution des systèmes dans le domaine de l'énergie et de l'économie;

l'innovation technologique et l'évaluation des politiques favorisant la technologie industrielle;

la gestion des stocks et la distribution physique;

la gestion de la production;

la prévision adaptative et la gestion de l'environnement;

la gestion de projets;

la localisation des installations publiques et privées.

SCIENCES COMPTABLES

M. Landry, C. LeBon, M. Legault, P.V. Paré, C. Pelletier, A. Rioux, D. Tremblay, T. Tremblay, P. Vézina

Thèmes de recherche:

la présentation des données comptables;

(normes comptables, modèles comptables et leur validation, théories de l'information et de la mesure);

l'hypothèse de l'efficience du marché (existence d'un lien entre la théorie comptable et les théories économiques de l'entreprise);

les aspects internationaux de la comptabilité (en particulier le problème posé par l'évaluation et la consolidation des filiales situées à l'étranger).

SYSTEMES D'INFORMATION

F. Bergeron, L. Gingras, M. Landry, J.L. Malouin, J.M. Martel, D. Pascot, R. Mantha, B. Espinasse, D. Redjanovick

Thèmes de recherche:

évaluation critique des méthodes de conception;

formalismes de structuration de données;

méthodes de conception de bases de données;

évaluation des systèmes d'information, des programmes d'action ou de projets;

aspects psychologiques liés à la conception et à l'implantation des systèmes d'information (approches participatives);

économie de l'information;

théorie du système général;

formulation des problèmes;

étude de processus décisionnel dans l'organisation et application aux systèmes d'aide à la décision;

étude des risques;

systèmes experts en management;

analyse et évaluation d'implantations de bureautique;

l'informatique dans la gestion de la santé.

ECONOMIE APPLIQUEE A LA GESTION

A. Bellehumeur, C.A. Carrier, C.R. Dominique, F. Gauthier, F. Grégoire, G. Labrecque, T.H. Nguyen, G.E. Paradis, J. Pottier, M. Roberge, G. Rothwell

Thèmes de recherche:

économie de l'entreprise;

organisation industrielle;

stratégies de concurrence;

analyse de projets.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences de l'administration

Directeur: Clermont Bégin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences de l'administration

Responsable: Clermont Bégin

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Sauf dans les cas exceptionnels, l'admission au programme s'effectue une fois par année soit au trimestre d'automne.

Pour être admissible, l'étudiant doit satisfaire à l'une des exigences suivantes:

- détenir une maîtrise en sciences de l'administration, plan B (spécialisé) de l'Université Laval, ou un diplôme jugé équivalent, et avoir maintenu une note moyenne supérieure à B;

- détenir une maîtrise en sciences de l'administration, plan A (général) de l'Université Laval, ou un diplôme jugé équivalent, et avoir maintenu une note moyenne supérieure à B. Le M.B.A. plan A doit s'attendre à devoir suivre une scolarité complémentaire dont la nature est déterminée lors de l'élaboration de son programme et approuvée par le comité d'admission et de supervision;

- le titulaire d'une maîtrise dans une discipline connexe aux sciences de l'administration (ex. économique) pour être admissible doit démontrer qu'il possède la culture de base dans les sciences de l'administration.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant se choisit un directeur de recherche le plus tôt possible durant son programme de cours.

Il doit faire approuver son projet de recherche par le Comité d'admission et de supervision du programme de doctorat. Les modalités de présentation sont exposées à l'article 15.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 108 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	24 crédits
Projet de recherche	84 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

La durée du programme varie selon le diplôme à l'admission dans le programme (voir article 6).

Il faut compter au minimum trois trimestres à temps complet pour compléter la scolarité et les examens de synthèse (voir article 14).

11. COURS DU PROGRAMME

Les cours du programme de doctorat en sciences de l'administration son regroupés sous deux catégories.

COURS DU TRONC COMMUN - PHASE I

NMC Cr Titre

Economie appliquée à la gestion (5 crédits)

GSE -63584	2	ANALYSE DES THEORIES DE L'ENTREPRISE	(R. Dominique)
GSE -63585	3	MICROECONOMIE (AVANCEE)	(A. Bellehumeur, C.-R. Dominique, T.H. Nguyen)

Méthodes quantitatives appliquées à la gestion (6 crédits)

BLOC I

MQT -62924	3	ANALYSE DE DONNEES EN GESTION I *	(R. Carbone, A. Dionne)
MQT -61330	3	ANALYSE DE DONNEES EN GESTION II *	(A. Dionne, R. Nadeau)

BLOC II

MQT -62923	3	MODELISATION DETERMINISTE EN SC. DE L'ADM. *(W.L. Price, A. Martel)
------------	---	---------------------------------------------------------------------

Théories en management (6 crédits)

MNG -62925	3	THEORIES EN MANAGEMENT I *	(B. Garnier)
MNG -63642	3	THEORIE DES ORGANISATIONS - PH.D.	(H. Bhérier)

Préparation à la recherche (4 crédits)

ADM -61314	4	EPISTEMOLOGIE DES CONNAISSANCES DE L'AL MINISTRATION *	(M. Audet)
------------	---	--------------------------------------------------------	------------

COURS DU CHAMP DE SPÉCIALISATION - PHASE II

a) Cours de spécialisations (à justifier)

Le programme comporte les séminaires de doctorat suivants:

MANAGEMENT (ADMINISTRATION GÉNÉRALE)

MNG -61326	6	ESSAI DE SPECIALISATION EN MANAGEMENT *	(Groupe de professeurs)
MNG -62814	3	SEMINAIRE EN THEORIE DES ORGANISATIONS *	(Y. Gasse, C. Bégin, J. Lussier)

ECONOMIQUE

GSE -62953	6	SEMINAIRE DOCTORAL EN ECONOMIE	(Groupe de professeurs)
------------	---	--------------------------------	-------------------------

FINANCE

GSF -61040	3	THEORIE FINANCIERE AVANCEE *	(J.-M. Suret, M. Gendron)
GSF -61041	3	SUJETS SPECIAUX EN FINANCE *	(J. Saint-Pierre)

Dans le cas de la spécialisation en finance, ces cours sont considérés comme obligatoires.

GESTION DES OPERATIONS

GSO -61322	6	SEMINAIRE EN G.S.O. *	(G. D'Avignon, M. Oral, J. Rahn, J.-L. Malouin)
------------	---	-----------------------	-------------------------------------------------

MARKETING

MRK -61328	3	SEMINAIRE I DE DOCTORAT EN MARKETING *	
MRK -61329	3	SEMINAIRE II DE DOCTORAT EN MARKETING *	

MÉTHODES QUANTITATIVES

MQT -61333	3	SEMINAIRE EN R.O. *	(G. D'Avignon, A. Martel, M. Oral, W.L. Price)
MQT -60815	6	SEMINAIRE EN METHODES QUANTITATIVES *	(R. Carbone, J.-M. Martel, R. Nadeau)

SCIENTES COMPTABLES

CTB -61315	3	COMPTABILITE SOCIALE *	(D. Tremblay)
CTB -61316	3	CONCEPTS DE VALOR. DE L'ACTIF ET CONC. DE PRESERV. DU PATRIMOINE *	(P. Vézina)
CTB -61318	3	SEMINAIRE EN COMPTABILITE DE GESTION *	(D. Tremblay)
CTB -61319	3	SEMINAIRE EN COMPTABILITE FINANCIERE *	(M. Legault)
CTB -61320	3	PLANIFICATION DES SYSTEMES DE CONTROLE FINANCIER *	(D. Tremblay)
CTB -61744	3	COMPTABILITE INTERNATIONALE *	(D. Tremblay)
CTB -62957	3	MODELES COMPTABLES	(M. Legault)
CTB -62958	3	POLEMIQUES EN PRATIQUE COMPTABLE	(P. Vézina)
CTB -62959	3	VALIDATION DE MODELES COMPTABLES	(M. Legault)

SYSTÈMES D'INFORMATION

SIO -60823	3	SEMINAIRE: SYSTEMES D'INFORMATION *	(Equipe de professeurs)
SIO -61194	3	SEMINAIRE AVANCE EN S.I. *	(Equipe de professeurs)

ACTIVITÉS DE SYNTHÈSE ET DE RECHERCHE - PHASES III - IV

Cours obligatoires

ADM -63647	3	ACTIVITES DE SYNTHESE (EXAMEN)	(Groupe de professeurs)
ADM -63648	3	ACTIVITES DE RECHERCHE I (PROBLEMATIQUE)	(Groupe de professeurs)
ADM -63649	3	ACTIVITES DE RECHERCHE II (METHODOLOGIE)	(Groupe de professeurs)

ADMINISTRATION

ADM -61311	3	LECTURES DIRIGEES I	
ADM -61312	3	LECTURES DIRIGEES II	
ADM -61313	3	LECTURES DIRIGEES III	
ADM -61203	3	LECTURES DIRIGEES	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit idéalement s'inscrire à temps complet. S'il s'inscrit à temps partiel, il ne devra pas s'écouler plus de neuf trimestres entre la date de sa première inscription au programme et la réussite de ses examens de synthèse. De plus, une année de résidence est exigée lors de la préparation et la rédaction de la thèse de doctorat.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Dans le cas où la langue maternelle du candidat n'est pas le français, il doit savoir écrire et parler français au moment de sa première inscription au programme. Cette connaissance du français est contrôlée par le directeur de recherche. Le candidat doit être aussi en mesure de lire l'anglais.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les neuf trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

L'examen de synthèse de l'étudiant a lieu sous la surveillance du Comité de l'examen de synthèse, lorsque l'étudiant a terminé sa scolarité.

Le Comité de l'examen de synthèse relève du Comité d'admission et de supervision. Il est composé de quatre professeurs.

L'étudiant peut suggérer une liste de sujets susceptibles d'être couverts par l'examen de synthèse. Cependant, il revient au Comité de l'examen de synthèse d'en fixer la liste définitive.

L'examen de synthèse comprend trois épreuves:

- une épreuve écrite portant sur le champ de recherche;
- un essai portant sur la problématique de son sujet de recherche et sur une esquisse de sa méthodologie;
- une épreuve orale portant sur l'essai et, le cas échéant, sur l'épreuve écrite.

Les dates des épreuves sont fixées par l'étudiant et par son conseiller, et entérinées par le directeur du programme de doctorat.

L'épreuve écrite est évaluée par tous les membres du Comité de l'examen de synthèse, dont le verdict doit être unanime. A la suite du succès dans l'épreuve écrite, le Comité de l'examen de synthèse, l'étudiant ainsi que le directeur du programme de doctorat fixent conjointement la date de l'épreuve orale.

L'étudiant a droit à une reprise l'épreuve écrite, dont les dates sont déterminées par le Comité d'admission et de supervision.

L'épreuve orale couvre l'essai portant sur la problématique et sur la méthodologie du sujet de recherche de l'étudiant. Le Comité de l'examen de synthèse peut s'il le juge à propos revenir sur les questions de l'épreuve écrite.

Chaque épreuve est sanctionnée par l'une des notes suivantes: succès, échec, succès partiel avec mention de la matière à reprendre. Le verdict et les Commentaires du comité de l'examen sont transmis au Comité d'admission et de supervision, et versés au dossier de l'étudiant.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le projet de thèse comprend la présentation du plan détaillé de la thèse de l'étudiant, la formulation de ses hypothèses, l'exposition des éléments de sa théorie, de son modèle et l'esquisse de la méthode employée pour soumettre le modèle à l'épreuve des faits. Le projet de thèse vise à justifier le choix du sujet et à montrer que le projet est réalisable. D'une façon plus spécifique, il comprend les aspects suivants:

- exposer les objectifs et les buts de la recherche;
- formuler le problème;
- situer le problème par rapport à l'état actuel de la connaissance scientifique;
- montrer l'importance théorique et pratique du sujet;
- structurer le problème et le formuler sous forme d'hypothèses;
- énoncer le cadre logique d'investigation et d'analyse du problème;
- énoncer les stratégies, les techniques et les instruments de mesure et d'analyse;
- spécifier les coordonnées de la cueillette de l'information (où, quand, comment);
- si possible, traiter sur une base réduite certaines données préliminaires avec les instruments sélectionnés.

Le texte du projet de thèse doit être déposé au moins deux semaines avant la soutenance, qui se déroulera lors d'un séminaire semi-public ayant lieu après que l'étudiant ait été reçu à l'examen de synthèse.

A l'issue de la soutenance du projet de thèse, le Comité des examinateurs accepte ou refuse ce projet par un verdict unanime. Ce comité est formé d'au moins cinq personnes, dont le directeur de thèse, trois professeurs de la Faculté des sciences de l'administration, un membre de la communauté extérieure à l'Université Laval. Tous les membres sont titulaires d'un doctorat. Le Comité d'admission et de supervision du programme de doctorat sélectionne trois membres ou plus du Comité des examinateurs parmi une liste de cinq noms présentée par l'étudiant. Ces examinateurs forment généralement le jury au moment de la soutenance de la thèse.

Après avoir soutenu avec succès son projet de thèse, l'étudiant procède à la rédaction de cette dernière. Le temps maximum s'écoulant entre le moment de la première inscription au programme comme étudiant régulier et la soutenance de la thèse ne doit pas excéder sept années.

Le jury responsable de l'évaluation finale est nommé par le directeur de l'École des gradués, sur la recommandation du Comité d'admission et de supervision du programme de doctorat. Il est composé d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval. Le jury responsable de l'évaluation finale est composé des mêmes personnes que le Comité des examinateurs du projet de thèse.

Chaque examinateur doit soumettre un rapport comportant une analyse critique de la thèse et un jugement d'ensemble. Sur réception de tous les rapports, le Comité d'admission et de supervision du programme de doctorat fait une recommandation quant à l'opportunité de la soutenance au directeur de l'École des gradués. Lorsque la recommandation du comité est positive, les examinateurs sont convoqués à la soutenance.

Les objectifs de la soutenance sont les suivants:

constituer une évaluation complémentaire en permettant aux examinateurs d'obtenir des précisions sur des points de clarification s'il y a lieu;

vérifier dans quelle mesure le candidat maîtrise son sujet;

confirmer l'authenticité de la thèse.

Conformément aux coutumes établies, la soutenance de la thèse peut être privée, semi-publique ou publique. La soutenance comporte un exposé du candidat suivi d'une période de questions provenant des membres du jury et de la salle. Le Comité d'admission et de supervision du programme de doctorat reçoit le rapport de soutenance et s'assure que les corrections exigées soient effectuées, s'il y a lieu. Le nom du candidat est alors porté au palmarès des diplômés de l'université. Tous les règlements de l'École des gradués contenus dans le document «La thèse, règles et procédures» s'appliquent intégralement.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

a) Accessibles à tous les étudiants au doctorat à l'Université Laval:

Bourse de doctorat «La Fondation Université Laval»

Programme de soutien du revenu des étudiants au doctorat

b) Spécifiques au programme de doctorat en sciences de l'administration:

Bourses Suncor et Xerox.

Note: Toutes ces formes d'aide financière sont au mérite.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, la Faculté compte un certain nombre de groupes de recherche animés par un directeur scientifique. Ces groupes et leurs directeurs scientifiques sont les suivants:

PME et entrepreneurship: Gérald d'Amboise

Financement de l'entreprise: Jean-Marc Suret

Aide à la décision: Gilles d'Avignon

Gestion assistée par ordinateur: Alain Martel

Gestion des services de santé et des services sociaux: Clermont Bégin

Compétitivité industrielle: Muhittin Oral

Tourisme: Donald Béliveau

Organisation industrielle: The Hiep Nguyen

Laboratoire de recherche en sciences de l'administration: Joël Rahn

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement universitaire ainsi que l'administration publique et privée constituent les principaux débouchés de ce programme.

Note: Une brochure spécifique au programme de doctorat est disponible en s'adressant au directeur de ce programme.

SCIENTES DU BOIS

MAÎTRISE

Type B: 12 2.365.32

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs de former des cadres pour les industries du bois, pour l'administration forestière et pour les institutions qui les servent.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Sciences du bois

Propriétés fondamentales de la matière ligneuse et de ses dérivés.

Technologie du bois

Transformation mécanique chimique et biologique de la matière ligneuse et son utilisation.

M. Beaudoin, J. Doucet, Y. Fortin, M. Goulet, P. Laforest, J. Poliquin, B. Riedl, M. Samson

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences du bois

Directeur: Pierre Laforest

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences du bois

Responsable: Pierre Laforest

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences forestières ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les candidats doivent de plus avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5 pour leurs études de premier cycle.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans les domaines connexes aux sciences forestières sont également admissibles s'ils ont obtenu une moyenne cumulative de 3.5 et plus. Selon leur préparation antérieure, les candidats peuvent se voir imposer une scolarité complémentaire au niveau du premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat admis à ce programme doit être fixé sur son directeur de recherche et sur son projet de recherche avant la fin du premier trimestre d'inscription. Au moment de faire sa demande d'admission, le candidat doit indiquer l'orientation générale de ses recherches.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	28 crédits
Projet de recherche	32 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
FOR -60293	3	XYLOPHYSIQUE I	(M. Goulet, P. Laforest)
FOR -60294	3	XYLOPHYSIQUE II	(M. Goulet, P. Laforest)
FOR -61538	3	TRAVAUX PRATIQUES DE XYLOPHYSIQUE II	(M. Goulet et P. Laforest)
FOR -61539	3	TRAVAUX PRATIQUES DE XYLOPHYSIQUE I	(P. Laforest et M. Goulet)
FOR -60295	4	XYLOTECHNIQUE I	(M. Goulet)

FOR -60300	4	XYLOTECHNIQUE II	(Y. Fortin)
FOR -60301	4	XYLOTECHNIQUE III	(J. Poliquin)
FOR -61540	4	XYLOTECHNIQUE IV	(J. Doucet)
FOR -61545	2	ETUDES DIRIGÉES EN SCIENCES DU BOIS I	(Groupe de professeurs)
FOR -60296	2	GENIE INDUSTRIEL	(M. Beaudoin)
FOR -60299	2	CHARPENTES EN BOIS	(M. Samson)
FOR -61541	4	INITIATION AU TRAVAIL SCIENTIFIQUE AUTONOME EN SCIENCES DU BOIS I	(Groupe de professeurs)
FOR -61542	2	ETUDES DIRIGÉES EN SCIENCES DU BOIS IV	(Groupe de professeurs)
FOR -61543	2	ETUDES DIRIGÉES EN SCIENCES DU BOIS III	(Groupe de professeurs)
FOR -61544	2	ETUDES DIRIGÉES EN SCIENCES DU BOIS II	(Groupe de professeurs)
FOR -61546	2	CLASSEMENT ET COMMERCE DES BOIS	(R. Langévin)
FOR -61555	4	ETUDES DIRIGÉES EN GESTION FORESTIÈRE IV	(J. Tomlinson)
FOR -61549	4	INITIATION AU TRAVAIL SCIENTIFIQUE AUTONOME EN SCIENCES DU BOIS II	(Groupe de professeurs)
FOR -62051	1	SUJETS SPÉCIAUX (SCIENCES DU BOIS)	
FOR -62052	2	SUJETS SPÉCIAUX (SCIENCES DU BOIS)	
FOR -62053	3	SUJETS SPÉCIAUX (SCIENCES DU BOIS)	
FOR -62054	4	SUJETS SPÉCIAUX (SCIENCES DU BOIS)	

Note: Dans ce programme, de nature multidisciplinaire, la scolarité est imposée à chaque candidat en fonction de l'orientation de sa recherche. Il est à noter que les cours FOR-60293, FOR-60294, FOR-61538, FOR-61539, FOR-60295, FOR-60300, FOR-60301, FOR-61540 sont obligatoires.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins deux trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, à l'exception des trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs au minimum. Le comité attribue une note globale au mémoire à partir des notes attribuées par les membres du jury.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les étudiants qui comptent se spécialiser dans ces champs d'études ont accès à des bourses du CRSNG, de la FCAC, du Service canadien des forêts. Le comité des bourses de la Faculté de foresterie et de géodésie attribue également un certain nombre de bourses. Les demandes doivent être adressées au département des sciences du bois avant le premier novembre.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant a une bonne possibilité de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement au cours de ses études. La possibilité de travail d'été dans le domaine des études du candidat est également bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient ce programme sont surtout individuelles.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les industries forestières, les bureaux d'ingénierie, les administrations provinciale et fédérale et les organismes de recherche fournissent les principaux débouchés aux étudiants qui sont spécialisés dans ce domaine.

DOCTORAT

10 3.365.32

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs de former des spécialistes et des cadres pour les industries du bois, les organismes de recherche, l'administration et les autres organismes qui les servent.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences du bois

Directeur: Pierre Laforest

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences du bois

Responsable: Pierre Laforest

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (sciences du bois) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	8 crédits
Projet de recherche	112 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de huit trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
FOR -61541	4	INITIATION AU TRAVAIL SCIENTIFIQUE AUTONOME (Groupe de professeurs EN SCIENCES DU BOIS I)
FOR -61549	4	INITIATION AU TRAVAIL SCIENTIFIQUE AUTONOME (Groupe de professeurs EN SCIENCES DU BOIS II)

Note: Dans ce programme, une scolarité complémentaire peut être imposée à chaque candidat en fonction de la spécialisation qu'il a choisie.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours du programme dans les six trimestres qui suivent la première inscription.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par quatre examinateurs dont un est un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est privée et ne peut avoir lieu que si au moins trois des examinateurs sont présents.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les étudiants qui comptent se spécialiser dans ces champs d'études ont accès à des bourses du CRSNG, de la FCAC, du Service canadien des forêts. Le comité des bourses de la Faculté de foresterie et de géodésie attribue également un certain nombre de bourses. Les demandes doivent être adressées au Département des sciences du bois avant le premier novembre.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Voir Maîtrise ci-dessus, no 18

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

SCIENTES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS

MAÎTRISE

Type B: 12 2.346.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des scientifiques, en développant leur sens de l'initiative, de l'organisation et de l'ingéniosité, vers la recherche de solutions en sciences et technologie des aliments dans l'un ou l'autre des domaines de recherche énumérés ci-dessous. Les projets des étudiants sont normalement intégrés à des programmes subventionnés et contractuels des organismes gouvernementaux canadiens et québécois, en collaboration avec des entreprises industrielles ou dans le cadre de collaborations internationales.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Les priorités de recherche de l'unité sont à l'intercepte d'une part des besoins du milieu, qui s'expriment en terme de produits laitiers, de produits végétaux et de produits carnés marins et animaux, et d'autre part des disciplines qu'il est important de maintenir ou de développer; les biotechnologies, la physico-chimie et le génie alimentaire.

Biotechnologies, fermentations et microbiologie alimentaire

- produits laitiers: J. Goulet, R.E. Simard, J. Amiot, C. Lacroix
- produits végétaux: R.E. Simard, F. Castaigne
- produits animaux: J. Goulet, G.-B. Martin, G. Picard

Physico-chimie, biochimie alimentaire, nutrition

- produits laitiers: P. Paquin, M. Boulet, J. Amiot, C. Lacroix
- produits végétaux: M. Boudreau, M. Boulet, J. Amiot, C. Willemot

Génie alimentaire, conservation et transformation

- produits laitiers: J. Goulet, C. Lacroix, M. Boulet, A. Boudreau, P. Paquin
- produits végétaux: F. Castaigne, A. Boudreau, R.E. Simard, M. Boulet
- produits animaux: R. E. Simard, J. Amiot, G.-B. Martin, G. Picard

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences et technologie des aliments
 Directeur: Jean Amiot

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences et technologie des aliments
 Responsable: Jean Amiot

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (sciences et technologie des aliments) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les candidats devraient avoir obtenu une note égale ou supérieure à 3.5 (sur 5) pour l'ensemble de leurs études de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit avoir fait le choix de son directeur de recherche et avoir fait approuver son programme de cours et de recherche par le comité d'admission et de supervision avant la fin de son premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie 1).

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
STA -60946	3	METHODES SPECIALES	(G.-A. Picard)
STA -60947	3	ENZYMES ET VIVRES	(M. Boulet)
STA -60948	3	CHIMIE DU LAIT	(J. Goulet)
STA -60949	2	TEXTURE DES ALIMENTS *	(F. Castaigne)
STA -60950	2	VITAMINES	(J. Amiot, G.-B. Martin)
STA -60951	1	SEMINAIRE	(J. Amiot)
STA -60952	2	FERMENTATION INDUSTRIELLE *	(R.-E. Simard)
STA -60953	2	CONTAMINANTS ALIMENTAIRES *	(G.-B. Martin)
STA -60955	3	PROBLEMES SPECIAUX	(Equipe de professeurs)
STA -62191	1	SUJETS SPECIAUX (SCES ET TECH. DES ALIM.)	
STA -62192	2	SUJETS SPECIAUX (SCES ET TECH. DES ALIM.)	
STA -62193	3	SUJETS SPECIAUX (SCES ET TECH. DES ALIM.)	
STA -62194	4	SUJETS SPECIAUX (SCES ET TECH. DES ALIM.)	
STA -63453	2	TECHNOLOGIE DES CORPS GRAS II	(A. Boudreau)
STA -63452	2	TECHNOLOGIE DES PRODUITS CEREAALIERS II	(A. Boudreau)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Au cours de son programme, l'étudiant devra présenter un séminaire sur son travail de recherche. L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription. Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle au titre de la scolarité complémentaire, pour ces cours, devrait avoir obtenu une note égale ou supérieure à 3.5 (sur 5). Les étudiants doivent également s'inscrire une fois par année académique au cours Sujets spéciaux (1 cr.): rencontres scientifiques.

L'étudiant devra avoir, à la fin de sa maîtrise, une formation dans chacun des quatre blocs suivants:

1. microbiologie alimentaire (min. 3 cr., max. 6 cr. obligatoires)
2. biochimie-chimie alimentaire (min. 3 cr., max. 6 cr. obligatoires)
3. technologie des aliments (min. 3 cr., max. 6 cr. obligatoires)
4. mathématiques, statistiques, informatique (min. 2 cr., max. 6 cr. obligatoires).

Cette formation pourra être acquise par des études antérieures, par des cours de premier cycle ou des cours de deuxième et troisième cycles, selon la formation antérieure de l'étudiant ou par des cours complémentaires au programme.

Il existe à ce sujet, un document interne au département. Toutefois, c'est le Répertoire des programmes qui constitue la source complète d'informations.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La présentation des résultats du projet de recherche est faite sous forme de mémoire. On recommande que un ou des manuscrits de publication scientifique soient incorporés dans ce mémoire. Outre les exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat doit déposer un exemplaire de son mémoire au département des sciences et technologie des aliments et, s'il y a lieu, un autre exemplaire à l'organisme subventionnaire. Le mémoire est évalué par trois examinateurs (quatre s'il y a un co-directeur).

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les étudiants qui comptent se spécialiser dans ce champ d'études ont accès à des bourses du CNRSG, de la FCAC, du CRESAQ, de l'ACDI, du Commonwealth ainsi qu'à des bourses données en vertu des échanges France-Québec et autres.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives. Les étudiants s'intègrent aux groupes de recherche du département des sciences et technologie des aliments.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

A) Au niveau de l'industrie, le spécialiste en vivres ou scientifique alimentaire peut s'attendre à évoluer dans des fonctions de:

- a) Chercheur en développement de nouveaux produits et procédés
- b) Directeur de production et technologie
- c) Directeur technique du contrôle de la qualité des aliments
- d) Conseiller en génie des transformations industrielles
- e) Directeur des services techniques, publiciste, etc.

B) Au niveau des gouvernements:

a) Certaines municipalités ont des services sanitaires qui requièrent l'inspection et le contrôle d'établissements et de denrées alimentaires.

b) Les gouvernements fédéral et provinciaux ont des ministères de Santé, d'Agriculture et d'Industrie et Commerce où l'on trouve des fonctions de chercheur, d'inspecteur et d'administrateur en rapport avec l'alimentation.

c) Le gouvernement fédéral a de plus une direction générale de la protection de la santé et un ministère de la Consommation qui ont, dans des fonctions d'analyses, d'inspecteurs, de documentalistes, etc., d'importantes responsabilités alimentaires.

d) Les organismes internationaux comme la OAA (FAO), la OMS (SHO), l'ACD, etc., sont à la recherche constante de spécialistes pour des fonctions au niveau de l'alimentation.

e) Les maisons d'enseignement tels les CEGEP, les collèges privés, les instituts et les universités recrutent souvent des spécialistes en sciences et technologie des aliments.

DOCTORAT

10 3.346.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif la formation de chercheurs autonomes en sciences alimentaires en insistant sur l'approfondissement des connaissances et sur le développement de la créativité et de l'innovation pour le progrès de l'alimentation.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences et technologie des aliments

Directeur: Jean Amiot

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences et technologie des aliments

Responsable: Jean Amiot

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences (sciences et technologie des aliments) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

A titre exceptionnel, un candidat qui a fait la preuve de son aptitude à la recherche peut être admis au doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes de la maîtrise.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 7

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres du programme	10 crédits
Projet de recherche	80 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée minimum de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

Le candidat au doctorat doit obtenir dix crédits de cours offerts par le Département des sciences et technologie des aliments ou un autre département de l'Université ou d'une autre institution reconnue. Chaque candidat est de plus tenu de présenter un séminaire au trimestre d'hiver ou d'automne de chaque année.

Chaque étudiant doit s'inscrire une fois par année académique au cours Sujets spéciaux (1 cr.): rencontres scientifiques.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études y compris les trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Aucun étudiant admis à ce programme n'est autorisé à s'inscrire à plus de douze crédits de cours dans un trimestre. Pour les cours de premier cycle imposés à l'étudiant, on exige une note égale ou supérieure à B. L'étudiant doit terminer les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription. Une fois les cours terminés, le candidat doit se présenter devant un jury d'examineurs, à un examen oral qui porte sur les connaissances acquises par le candidat dans la préparation de son sujet de thèse, de même que sur tout autre sujet pertinent à la thèse et relié à la science et à la technologie des aliments.

L'étudiant devra avoir, à la fin de sa scolarité au doctorat, une formation dans chacun des quatre blocs suivants:

1. microbiologie alimentaire
2. biochimie-chimie alimentaire
3. technologie des aliments

4. Mathématiques, statistiques, informatique.

Voir maîtrise, no 14.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est la thèse. L'intégration à la thèse de publications scientifiques est généralement recommandée. Outre les exemplaires exigés de l'École des gradués, le candidat doit remettre un exemplaire de sa thèse au Département des sciences et technologie des aliments et un autre exemplaire à l'organisme subventionnaire s'il y a lieu. La soutenance est publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents. Quatre examinateurs (cinq quand il y a un co-directeur) dont un de l'extérieur, font l'examen de la thèse.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Voir Maîtrise ci-dessus, no 17

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

SCIENTES HUMAINES DE LA RELIGION

MAÎTRISE

Type B: 12 2.523.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Conçu de façon multidisciplinaire, le programme de maîtrise en sciences humaines de la religion a pour but de permettre à des étudiants intéressés à entreprendre une recherche sur l'un ou l'autre aspect des phénomènes religieux, d'acquies une vision globale des pratiques scientifiques concernant ces phénomènes et de confronter leurs méthodes de travail et de recherche à celles des disciplines voisines, dans ce champ.

En formulant ces objectifs généraux, le programme vise à former des étudiants qui soient a) équipés pour fonctionner de manière autonome dans l'enseignement et la recherche dans une ou plusieurs disciplines appliquées à l'étude du phénomène religieux; b) aptes à participer à la confrontation multidisciplinaire en sciences humaines; c) capables d'une saisie en profondeur du phénomène religieux dans les sociétés contemporaines, particulièrement au Québec.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Le programme comporte quatre grands domaines de recherche qui se subdivisent en plusieurs champs particuliers. Ses ressources comprennent environ 75 professeurs répartis dans quinze départements de l'Université et pouvant offrir soit des directions de lecture, soit des directions de recherche, sur l'une ou l'autre question pertinente à l'analyse scientifique des phénomènes religieux. Un certain nombre de ces professeurs sont plus étroitement liés au programme et appelés à présenter, éventuellement, des enseignements spécifiques.

a) Premier domaine de recherche: **Epistémologie et concepts fondamentaux**

Concepts fondamentaux. Phénoménologie et philosophie de la religion.

Epistémologie des pratiques scientifiques en sciences de la religion.

Méthodes d'analyse en sciences de la religion. Critique du langage, sémiologie des pratiques et des discours.

Henrique Urbano, Marcel Viau, Raymond Lemieux, Alfred Dumais, Denise Veillette, Paul Stryckman, Jacques Zylberberg, Thomas De Koninck.

b) Deuxième domaine de recherche: **Rapport psychologique au sacré**

Expérience religieuse, motivations et développement de la religiosité.

Les déviances: religion et pathologie.

Réginald Richard, Paul-E. Couture.

c) Troisième domaine de recherche: **Rapport social au sacré**

Religion, organisation sociale et pouvoir. Tradition et modernité.

Différenciations sociales et religion. Dépendances et idéologies.

La religion au Québec.

Jacques Zylberberg, Jean-Paul Montminy, Jean-Paul Rouleau, Marc-André Lessard, Claire Dolan, Nive Voisine, Denise Veillette, Henrique Urbano, Raymond Lemieux, Jacques Racine, Claude Galarneau, Jean Hamelin.

d) Quatrième domaine de recherche: **Rapport culturel au sacré**

Les religions populaires.

Les grandes religions. Les religions anciennes. Ethnographie religieuse.

La religion dans l'art et la littérature: la créativité.

Jean Simard, Jean Duberger, Jean-Paul Montminy, Henrique Urbano, Yvan Simonis, Alfred Dumais, Louis Francoeur, Raymond Brodeur, Marcel Aubert.

3. GRADE

Maître ès arts

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences humaines de la religion

Directeur: Réginald Richard

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences humaines de la religion

Responsable: Réginald Richard

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Sont admissibles à ce programme multidisciplinaire les détenteurs d'un diplôme de premier cycle en l'une ou l'autre discipline dite de «sciences humaines» ou de «sciences religieuses». Le curriculum

antérieur de l'étudiant devra démontrer qu'il a acquis suffisamment de maîtrise d'une discipline scientifique pour suivre les enseignements du programme et sa demande devra attester de son intérêt à poursuivre une recherche dans le champ de la religion.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le projet de recherche de l'étudiant, de même que son directeur, devront être fixés au deuxième trimestre de son inscription au programme.

La réalisation de ce projet, conformément aux exigences d'une thèse de maîtrise à l'Université Laval, devra faire la preuve que le candidat a acquis une méthode appropriée à la recherche, qu'il a acquis une connaissance approfondie de son objet de recherche et qu'il sait présenter, par écrit, une problématique de recherche de façon claire et cohérente. Etant donné le caractère multidisciplinaire du champ religieux, il devra également démontrer qu'il est capable de situer la portée et les limites de sa discipline à l'intérieur de ce champ.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le programme comporte 45 crédits répartis de la façon suivante:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	30 crédits

Les 15 crédits de cours se composent de 3 crédits de cours, de 6 crédits obtenus par la participation à des séminaires appartenant au premier domaine de recherche et de 6 crédits obtenus par la participation à d'autres séminaires.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres complets.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

a) Cours spécifiques au programme

Cours obligatoire

SHR -63200	3	RELIGION, SCIENCES HUMAINES ET RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE *	(J.-P. Rouleau)
------------	---	---------------------------------------------------------------	-----------------

Premier domaine de recherche

SHR -63201	3	LES CONCEPTS FOND. EN SCES DE LA RELIGION	(H. Urbano)
SHR -63206	3	EPISTEMOLOGIE DES SCIENCES DE LA RELIG.	(R. Lemieux)
SHR -63321	3	ATHEISME ET CRITIQUE DE LA RELIGION *	(R. Lemieux)

Deuxième domaine de recherche

SHR -63204	3	EXPERIENCE, CORPS ET RELIGION	(R. Richard)
SHR -63294	3	PATHOLOGIE ET RELIGION	(R. Richard)

Troisième domaine de recherche

SHR -63203	3	RELIGION, ORGANISATION ET POUVOIR	(J. Zylberberg)
SHR -63205	3	MODERNITE ET RELIGION	(C. Dolan)
SHR -63293	3	LES MOUVEMENTS RELIGIEUX AU QUEBEC	(J.-P. Montminy)

Quatrième domaine de recherche

SHR -63534	3	RELIGION ET ENSEIGNEMENT	(M. Aubert)
------------	---	--------------------------	-------------

b) Cours accrédités au programme

L'étudiant pourra choisir l'un de ses cours optionnels au sein d'une liste de cours offerts par d'autres programmes de maîtrise et portant sur l'un ou l'autre aspect spécialisé de l'étude scientifique de la religion. De tels cours sont offerts notamment par les programmes de maîtrise en arts et traditions populaires, en sciences politique, sociologie, théologie, philosophie, études anciennes (grecques et latines), histoire, histoire de l'art, littérature française et littérature québécoise. Le choix d'un tel cours par un étudiant doit cependant être approuvé par le directeur du programme, avant que le cours ne soit entrepris.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Normalement, les études sont poursuivies à temps complet. Le Comité d'admission et de supervision peut cependant statuer pour toute demande de dérogation à cette règle.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

a) Présentation du projet de thèse

La réalisation du projet de recherche de l'étudiant sera l'objet d'une procédure de présentation et d'un cheminement sous la responsabilité d'un comité de thèse composé du directeur de la recherche et d'un conseiller choisi dans une autre discipline que celle de ce directeur.

La présentation du projet, devant ce comité, sera créditée de trois crédits comptabilisés parmi les trente crédits allouables à la réalisation de la recherche. Cette présentation devra elle-même faire l'objet d'un

texte où l'étudiant fera état de l'objet de sa recherche, de sa problématique et de la méthodologie qu'il entend utiliser.

b) Lectures obligatoires et examen de synthèse

L'étudiant devra, au cours du troisième trimestre de son inscription et avant la présentation finale de sa recherche, soutenir devant son comité de thèse un examen portant sur un programme de lectures obligatoires déterminées à partir d'une liste établie par le Comité de programme. Ce programme de lecture vise, comme le cours obligatoire, à lui permettre de se donner une vision générale du champ religieux et des diverses perspectives qui lui sont propres. A cet effet, il comprend quelques ouvrages choisis en fonction du profil de chaque étudiant, appartenant à chacun des domaines de recherche du programme.

Le Comité d'admission au programme approuve la liste de lectures obligatoires de chaque étudiant. Cette liste doit normalement lui être présentée au cours du premier trimestre de l'inscription de l'étudiant.

c) La thèse

Le Comité d'admission et de supervision du programme approuve le sujet de thèse de l'étudiant de même que la composition de son comité. Le texte définitif, tel qu'accepté par le Directeur de thèse, est soumis à au moins trois examinateurs qui font rapport de leur appréciation.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe des possibilités de travail à temps partiel comme assistant de recherche en cours d'études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

La principale unité de recherche susceptible d'encadrer les étudiants est le Groupe de recherche en sciences de la religion, groupe multidisciplinaire et multifacultaire qui, en plus des activités de recherche propres aux sous-groupes qui le composent et de son programme annuel d'activité, est en train de mettre au point un ensemble de dossiers documentaires sur la religion au Québec.

Les professeurs associés au programme participent, par ailleurs, à une vingtaine d'autres groupes de recherche, laboratoires ou Centres dont les recherches, centrées sur une discipline particulière, sont susceptibles d'accueillir l'un ou l'autre aspect spécialisé de l'étude du phénomène religieux. Notons parmi ceux-ci: le Laboratoire d'histoire religieuse, le Laboratoire de recherches sociologiques, le Laboratoire d'anthropologie, le Centre d'étude sur la langue, les arts et les traditions populaires (CELAT).

Des échanges existent également avec des groupes d'autres universités, notamment le Regroupement interuniversitaire pour l'étude de la religion (R.I.E.R.).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement secondaire et collégial, la recherche au sein d'organismes spécialisés, sont les principaux débouchés de ce programme.

SCIENCES INFIRMIÈRES

CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE

Type: 60 2.407.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans la perspective holistique, donner une formation professionnelle spécialisée qui rend la diplômée apte à conseiller les intervenants des diverses équipes de soins infirmiers.

A la fin de ce programme de certificat, la diplômée sera capable de:

1. Elaborer en collégialité des programmes d'intervention en soins infirmiers inspirés de l'holisme;
2. Résoudre des problèmes complexes de soins infirmiers en s'appuyant sur les fondements théoriques de la pratique infirmière;
3. Déterminer des indicateurs visant à vérifier la qualité des soins infirmiers;
4. Analyser et interpréter des résultats de recherche en soins infirmiers;
5. Réaliser des consultations auprès d'équipes de soins infirmiers.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Fondements théoriques de la pratique infirmière.

Stratégies d'intervention en soins infirmiers inspirées du courant de pensée holistique.

Évaluation de la qualité des soins.

3. GRADE

Certificat de deuxième cycle en Sciences infirmières.

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sciences infirmières

Directeur: N...

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sciences infirmières

Responsable: N...

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour s'inscrire au programme, les candidats doivent:

- détenir un baccalauréat en sciences infirmières ou exceptionnellement un diplôme universitaire équivalent;
- avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,5 sur 5 au baccalauréat;
- avoir deux années d'expérience professionnelle en soins infirmiers.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Ce programme ne comporte que des cours dont un sous la forme d'un projet de consultation.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 30 crédits, dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits optionnels.

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

Cours obligatoires

SIN -63791	3	SOIN INFIRMIER: PERSPECTIVE THEORIQUE	
SIN -63792	3	STRATEGIES D'INTERVENTION	
SIN -63793	3	FORMATION A LA CONSULTATION	(M. Lavergne)
SIN -63794	3	RECHERCHE ET INTERVENTION	(F. Saillant)
SIN -63795	3	EVALUATION DE LA QUALITE DES SOINS	(E. Coté)
SIN -63796	3	PROJET INDIVIDUEL	

Cours optionnels

SIN -63797	3	DEONTOLOGIE INFIRMIERE	(D. Blondeau)
SIN -63790	3	HABILETES PERSONNELLES ET ANIMATION	(M. Lavergne)
SIN -63798	3	SEMINAIRE AVANCE EN SOINS INFIRMIERS	

SIN -63799	3	SEMINAIRE DE LECTURE	
SIN -63641	3	ASPECTS SOCIO-CULTURELS DE LA SANTE	(M. O'Neill, F. Saillant)
SIN -63800	3	SUJETS SPECIAUX (SCES INFIRMIERES)	
MNG -62701	3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	(H. Lee-Gosselin)
RLT -62887	3	DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS ET CLIMAT ORGANISATIONNEL	(L. Bélanger)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

Ce programme n'a pas d'exigences précises autres que celles du Règlement des deuxième et troisième cycles. Il peut être suivi à temps partiel. L'étudiant ne peut prendre plus de neuf trimestres consécutifs (3 ans) à compter de la date de sa première inscription pour compléter le programme.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Ce programme comprend un cours dont la formule pédagogique est un travail pratique qui doit être réalisé en milieu clinique.

SERVICE SOCIAL

MAÎTRISE

Type A: 11 2.539.01
Type B: 12 2.539.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

D'une façon générale, le programme de maîtrise en service social veut permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances théoriques et pratiques et de développer sa compétence professionnelle dans un domaine de spécialisation en service social. Deux cheminements s'offrent à l'étudiant pour atteindre cet objectif.

Le premier (type A) met l'accent sur l'approfondissement et le développement des connaissances des étudiants dans un domaine de spécialisation et sur le développement des habiletés d'intervention dans ce domaine. Il privilégie comme formule pédagogique les cours, le stage et l'essai.

Le deuxième (type B) met l'accent sur la recherche portant sur la pratique dans un domaine de spécialisation. Il privilégie comme formule pédagogique l'association de l'étudiant à une équipe ou un projet de recherche sur un aspect de la pratique dans le domaine.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Le programme est offert dans les domaines suivants:

famille et enfance (types A et B)
mouvements populaires (types A et B)
groupes de développement personnel et social (types A et B)
personnes âgées (types A et B)
gestion des services sociaux (types A et B)

3. GRADE

Maîtrise en service social (M. Serv. soc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Service social

Directeur: Christian Côté

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Service social

Responsable: Christian Côté

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat spécialisé en service social est la condition générale d'admission à ce programme. Les demandes des détenteurs d'un baccalauréat ou d'une maîtrise dans un programme autre que le service social peuvent être considérées, si ces candidats peuvent démontrer une expérience valable de pratique, dans le champ du service social. Les demandes des candidats qui, sans répondre aux conditions de scolarité précitées, peuvent démontrer une expérience et une formation exceptionnelles qui les rendent aptes à des études de 2e cycle, seront considérées, dans une optique d'accueil aux étudiants adultes.

De plus, le candidat doit:

- avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 3,5 sur 5 pour l'ensemble de ses études;
- avoir précisé, dans un projet de maîtrise de type A ou de type B, et à la satisfaction du comité de l'École des gradués de service social, son centre d'intérêt et son orientation à l'intérieur des domaines de spécialisation offerts à la maîtrise en service social. (Des guides pédagogiques pour la présentation du projet sont disponibles au secrétariat de l'École de service social). Les candidats pourront consulter des professeurs de l'École concernant le choix de leur domaine de spécialisation. Ce programme accepte de nouveaux étudiants au trimestre d'automne seulement.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant de type B doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche, et avoir précisé et fait approuver son sujet de recherche avant qu'il ait complété la moitié de ses crédits.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	39 crédits
	Essai	6 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Projet de recherche	24 crédits

Les cours propres au cheminement de maîtrise de type A comportent 12 crédits de stage.

10. DURÉE DU PROGRAMME

A cause de la logique interne du programme, l'étudiant de type A doit répartir ses activités académiques sur une période minimale de cinq trimestres. L'étudiant de type B peut terminer sa scolarité en trois trimestres.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

DOMAINE: FAMILLE ET ENFANCE

TYPE A

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -61047	3	FAMILLE-ENFANCE I *
SVS -60830	3	FAMILLE II: STRUCTURE ET PROCESSUS *

ou

SVS -63097	3	FAMILLE II: TRANSACTIONS SOCIALES *
------------	---	-------------------------------------

ou

SVS -63080	3	ENFANCE II *
SVS -63085	3	PROJET DE STAGE
SVS -60831	9	STAGE
SVS -63102	3	FAMILLE-ENFANCE III *

Essai: 6 cr

Cours optionnels: 12 cr

Total: 45 cr

TYPE B

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -61047	3	FAMILLE-ENFANCE I *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES

ou

SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60834	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *

Projet de recherche: 24 cr

Cours optionnels: 9 cr (dont 3 cr directement liés au domaine de spécialisation)

Total: 45 cr

DOMAINE: MOUVEMENTS POPULAIRES

TYPE A

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60832	3	MOUVEMENTS POPULAIRES I *
SVS -63084	3	MOUVEMENTS POPULAIRES II
SVS -63082	3	SEMINAIRE SUR PAULO FREIRE
SVS -63085	3	PROJET DE STAGE
SVS -60831	9	STAGE
SVS -63099	3	MOUVEMENTS POPULAIRES III

Essai: 6 cr

Cours optionnels: 9 cr

Total: 45 cr

TYPE B

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -60832	3	MOUVEMENTS POPULAIRES I *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES

ou

SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60834	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *

Projet de recherche: 24 cr

Cours optionnels: 9 cr (dont 3 cr directement liés au domaine de spécialisation)

Total: 45 cr

DOMAINE: GROUPES DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

TYPE A

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -62534	3	GROUPES DE DEV. PERS. ET SOC. I *
SVS -63086	3	GROUPES DE DEV. PERS. ET SOC. II
SVS -63085	3	PROJET DE STAGE
SVS -60831	9	STAGE
SVS -63096	3	GROUPES DE DEV. PERS. ET SOC. III

Essai: 6 cr

Cours optionnels: 12 cr

Total: 45 cr

SERVICE SOCIAL

TYPE B

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -62534	3	GROUPES DE DEV. PERS. ET SOC. I *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES

SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60834	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *

Projet de recherche: 24 cr
Cours optionnels: 9 cr (dont 3 cr directement liés au domaine de spécialisation)

Total: 45 cr

DOMAINE: PERSONNES AGEES

TYPE A

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60838	3	GERONTOLOGIE I *
SVS -63145	3	GERONTOLOGIE II *
SVS -63085	3	PROJET DE STAGE
SVS -60831	9	STAGE
SVS -63146	3	GERONTOLOGIE III *

(N. Zay)

Essai: 6 cr
Cours optionnels: 12 cr

Total: 45 cr

TYPE B

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -60838	3	GERONTOLOGIE I *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES

(N. Zay)

SVS -63083	3	TECHNIQUES QUALITATIVES DE RECHERCHE *
SVS -60834	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *

Projet de recherche: 24 cr
Cours optionnels: 9 cr (dont 3 cr directement liés au domaine de spécialisation)

Total: 45 cr

DOMAINE: GESTION DES SERVICES SOCIAUX

TYPE A

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES
SVS -60829	3	ADMINISTRATION DES SERV. SOC. I *
SVS -60839	3	ADMINISTRATION DES SERV. SOC. II *
SVS -63085	3	PROJET DE STAGE
SVS -60831	9	STAGE
SVS -63095	3	ADMINISTRATION DES SERV. SOC. III

Essai: 6 cr
Cours optionnels: 12 cr

Total: 45 cr

TYPE B

SVS -60824	3	POLITIQUE SOCIALE *
SVS -60829	3	ADMINISTRATION DES SERV. SOC. I *
SVS -61365	3	TECHNIQUES QUANTITATIVES APPLIQUEES
SVS -60834	3	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE *

Projet de recherche: 24 cr
Cours optionnels: 9 cr (dont 3 cr directement liés au domaine de spécialisation)

COURS OPTIONNELS

Il est important de souligner d'abord que, lorsqu'un étudiant est inscrit dans une spécialisation, les cours des autres spécialisations deviennent optionnels pour lui, à condition que les préalables soient respectés. De plus, les cours suivants sont optionnels pour tous:

SVS -60840	3	METHODES DE SUPERVISION PEDAGOGIQUE *
SVS -63100	3	SUPERVISION ET CONSULTATION PROFESSIONNELLE (METHODES)
SVS -60610	3	SEXOLOGIE ET PLANIFICATION DES NAISSANCES
SVS -60827	3	METHODES D'EVALUATION *
SVS -63098	3	MOUVEMENT FEMINISTE ET SERVICE SOCIAL
SVS -60609	3	PROJET INDIVIDUEL
SVS -62231	1	SUJETS SPECIAUX (SERVICE SOCIAL)
SVS -62232	2	SUJETS SPECIAUX (SERVICE SOCIAL)
SVS -62233	3	SUJETS SPECIAUX (SERVICE SOCIAL)
SVS -62234	4	SUJETS SPECIAUX (SERVICE SOCIAL)
SVS -63610	3	EVALUATION DE L'INTERVENTION

(A. Beaudoin)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre (Règlement des deuxième et troisième cycles, art. II-1.10)

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

Comme ce programme vise à répondre aux besoins non seulement des nouveaux bacheliers mais aussi des gradués déjà en emploi de toutes les régions du Québec, la formule de «sessions intensives» a été retenue pour dispenser les cours de la maîtrise de type A et de type B. Les cours du programme se donnent sous forme de trois sessions intensives de quatre jours consécutifs d'enseignement situés au début, au milieu et à la fin des trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le programme de type A comporte un essai de six crédits. Cet essai doit porter sur une expérience de pratique professionnelle et de préférence sur le stage de l'étudiant dans son domaine de spécialisation. Cet essai est évalué par deux (2) examinateurs: le consultant de l'essai et un autre professeur. La note est établie par concertation entre les membres du jury.

Le programme de type B comporte un mémoire de maîtrise de vingt-quatre crédits. Le mémoire est évalué par trois examinateurs: le directeur de thèse et deux autres professeurs. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe des possibilités de travail à temps partiel, en cours d'études, comme auxiliaire de recherche ou comme auxiliaire d'enseignement.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme se situent dans la ligne de recherche entreprise par des professeurs. Elles peuvent se poursuivre dans le cadre du Laboratoire de recherche en service social et du Laboratoire en gérontologie sociale.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les détenteurs d'une maîtrise en service social peuvent exercer leur profession dans l'intervention directe, en recherche, en enseignement ou en administration. Les principaux employeurs sont: les organismes du réseau des affaires sociales, les autres organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, les organismes de bien-être privés, les syndicats, coopératives et groupes populaires.

SOCIOLOGIE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.535.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les études de maîtrise visent fondamentalement à faire acquérir par l'étudiant une autonomie dans la pratique de la sociologie. A cette fin, le programme est construit sur deux axes convergents: d'une part, permettre à l'étudiant d'utiliser les connaissances acquises au baccalauréat en vue d'une réflexion vraiment approfondie sur des thèmes sociologiques diversifiés; d'autre part, entraîner l'étudiant à concevoir et exécuter un projet de recherche sur un thème particulier qui s'achève par la rédaction d'une thèse.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Sociologie de la culture

F. Dumont, G. Dussault, M.-A. Lessard, J.-P. Montminy, A. Dumais, P. Saint-Arnaud, D. Veillette, A. Fortin et D. Delage

Sociologie du travail

M. De Séve, S. Langlois, Nicole Gagnon, André Turmel, André Billette, C. Corrivault et G. Gagné

Sociologie du développement

C. Beauchamp, D. Gay, L. Guay, A. Lux, A. Schwarz, J.-J. Simard, H. Urbano et Nicole Bousquet.

Note: A chaque année, les professeurs de chacun des champs préparent un «Cahier de travail» dans lequel ils décrivent les activités proposées.

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sociologie

Directeur: Claude Corrivault

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sociologie

Responsable: Claude Corrivault

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat avec majeure en sociologie ou un diplôme jugé équivalent est la condition minimale d'admission à ce programme.

Les candidats détenteurs d'un diplôme de premier cycle dans un autre champ d'études que la sociologie sont admissibles à ce programme s'ils font la preuve d'une connaissance équivalente à soixante crédits de sociologie. Aux candidats ne remplissant pas cette condition, le comité imposera un stage probatoire ou une scolarité complémentaire.

Chaque candidat doit annexer à sa demande d'admission un «avant-projet de recherche» dans lequel il indique de façon générale dans quel domaine il entend orienter ses travaux.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne et hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I), l'étudiant doit avoir fait le choix d'un directeur de recherche et avoir déterminé l'objet de celle-ci. Il en informe le directeur du programme.

Dans certains cas, et avec l'approbation du Comité, le directeur peut être assisté d'un autre professeur de l'Université ou de l'extérieur, lequel agit comme conseiller.

Le Guide de l'étudiant en sociologie disponible au Département de sociologie, fournit des précisions sur ces sujets.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	24 crédits
Projet de recherche	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Que l'étudiant s'inscrive à temps complet ou à temps partiel (cf. 12), la durée normale de ce programme est de quatre trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

a) Cours obligatoires:

SOC -63211 4 SEMINAIRE DE THESE (M.-A. Lessard, A. Schwarz)

b) Cours optionnels:

Cinq cours parmi les suivants, l'un d'entre eux pouvant être remplacé par un cours d'un autre programme de deuxième cycle. Le «cours de lecture» et les «sujets spéciaux» doivent être approuvés par le directeur du programme.

Un seul «cours de lecture» est autorisé.

L'ensemble «cours de lecture», «sujets spéciaux» et «cours hors-programme» ne doit pas dépasser huit (8) crédits.

NMC Cr Titre

SOC -61570	4	LES FORMES CULTURELLES *	(F. Dumont)
SOC -61572	4	METHODES INTERPRETATIVES *	(A. Dumais)
SOC -61574	4	SEMINAIRE EN SOCIO. DU TRAVAIL I *	
SOC -61575	4	SEMINAIRE EN SOCIO. DU TRAVAIL II *	(A. Billette)
SOC -61576	4	SOCIOLOGIE DE LA CONSOMMATION *	(S. Langlois)
SOC -61151	4	COURS DE LECTURE	
SOC -61970	4	DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE-MONDE *	(N. Bousquet)
SOC -61972	4	POPULATION ET CHANGEMENT SOCIAL *	(A. Lux)
SOC -61973	4	DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL *	(A. Schwarz)
SOC -62550	4	L'INTERVENTION CULTURELLE ETATIQUE	(G. Dussault)
SOC -62627	4	PROBLEMES THEORIQUES EN DEVELOPPEMENT *	(H. Urbano)
SOC -62687	4	SEMINAIRE SUR LES FIRMES MULTINATIONALES	(D. Gay)
SOC -62688	4	LES MUTATIONS DU QUEBEC CONTEMPORAIN *	(N. Gagnon)
SOC -62778	4	SEMINAIRE EN SOCIOLOGIE DE LA SANTE	(A. Dumais)
SOC -62235	1	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62236	2	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62237	3	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62238	4	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62364	4	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62365	4	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62366	4	SUJETS SPECIAUX (SOCIOLOGIE)	
SOC -62884	4	COOPERATION ET DEVELOPPEMENT	(C. Beauchamp)
SOC -62885	4	SEMILOGIE ET ANALYSE DES IDEOLOGIES	(A. Turmel)
SOC -63062	4	FEMME ET RELIGION	(D. Veillette)
SOC -62883	4	SOCIOLOGIE DE L'INTERPRETATION *	(F. Dumont)
SOC -63138	4	ANALYSE AVANCEE DES DONNEES	(M. De Séve)
SOC -63208	4	IDENTITE ET MODE DE PRODUCTION I	(J.-J. Simard)
SOC -63209	4	QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT *	(D. Gay)
SOC -63212	4	SEMINAIRE DE METHODOLOGIE	(A. Turmel)
SOC -63213	4	IDENTITE ET MODE DE PRODUCTION II	(H. Urbano)
SOC -63214	4	NATURE, TECHNIQUES ET SOCIETE	(L. Guay)
SOC -63216	4	SEMINAIRE SUR LES PROFESSIONS	(C. Corrivault)
SOC -63217	4	SOCIOLOGIE GENERALE I	
SOC -63218	4	SOCIOLOGIE GENERALE II	
SOC -61577	4	SEMINAIRE EN SOCIO. DU TRAVAIL III *	(En collaboration)
SOC -63136	4	L'AUTODETERMINATION CULTURELLE	(P. St-Arnaud)
SOC -63137	4	STRATIFICATIONS SOCIALES COMPAREES	(N. Bousquet)
SOC -63340	4	HISTOIRE ET SCIENCES SOCIALES	(D. Delage)
SOC -63373	4	SOCIOLOGIE SUR LES MOUVEMENTS SOCIAUX	(J.-J. Simard, A. Fortin)
SOC -63378	4	MEDIA ET INDUSTRIALISATION CULTURELLE	(R. De La Garde, L. Ross, C. Martin)
SOC -63379	4	SEMINAIRE SUR LE QUEBEC	(J.-J. Simard)
SOC -63476	4	SC. SOC. ET THEORIE DE L'EVOLUTION	(G. Gagné)
SOC -63495	4	MICRO-INFORMATIQUE ET RECH. SOCIO.	(M. De Séve)
SOC -63628	4	SOCIOLOGUES ET ROMANCIERS AMERICAINS, 1900-1940	(P. Saint-Arnaud)
SOC -63629	4	LES TRANSFORMATIONS DE L'ETAT	(G. Gagné)
SOC -63630	4	AMERIQUE LATINE: SOCIOLOGIES ET SOCIETES	(H. Urbano)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Aux fins de satisfaire à cette exigence, le trimestre d'été ne compte pas.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les trois trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Celui qui voit figurer à son programme des cours de premier cycle à titre de scolarité complémentaire doit normalement terminer ces cours avant d'entreprendre les cours propres au programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le mode de présentation des résultats du projet de recherche est le mémoire. Celui-ci est évalué par trois examinateurs, dont le directeur de recherche. Il n'y a pas de soutenance.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignant en cours d'études est bonne. La possibilité qu'il a de trouver un emploi d'été dans le domaine de ses études est ordinairement bonne.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout collectives et se poursuivent dans le cadre du Laboratoire de recherches sociologiques du Département de sociologie.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement, la fonction publique, l'organisation communautaire et la coopération internationale sont les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.535.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de former des chercheurs, de préparer à l'enseignement universitaire en sociologie et, au marché du travail là où cette formation est requise.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Le département cherche à regrouper les enseignements offerts dans les programmes d'études avancées dans trois champs: sociologie de la culture, sociologie du travail et sociologie du développement.

L'étudiant inscrit au doctorat n'est pas tenu de prendre tous ses enseignements dans l'un ou l'autre de ces champs. A chaque année les professeurs de chacun des champs préparent un «Cahier de travail» dans lequel ils décrivent les activités proposées.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sociologie

Directeur: Claude Corriveau

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sociologie

Responsable: Claude Corriveau

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en sciences sociales (sociologie) ou un diplôme jugé équivalent est la condition minimale d'admission à ce programme. Les candidats ne satisfaisant pas à cette condition pourront se voir imposer un stage probatoire ou une scolarité complémentaire pouvant comporter des cours de premier cycle.

Avec sa demande d'admission, le candidat doit soumettre un «avant-projet de recherche» dans lequel il indique sur quoi il entend faire porter ses travaux. Il doit en outre présenter au Comité d'admission la preuve écrite qu'un professeur du département accepte d'être son directeur d'étude et de thèse.

Ce programme admet des nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Avant la fin du premier trimestre d'inscription comme étudiant régulier (catégorie I), l'étudiant doit confirmer auprès du Comité le titre de son projet de recherche et le nom de son directeur.

Dans certains cas, et avec l'approbation du Comité, le directeur de recherche peut être assisté d'un autre professeur de l'Université ou de l'extérieur, lequel agit à titre de conseiller.

Le **Guide de l'étudiant en sociologie**, disponible au Département de sociologie, fournit des précisions sur ces sujets.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 96 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	24 crédits
Projet de recherche	72 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Que l'étudiant s'inscrive à temps complet ou à temps partiel (cf. 12), la durée normale de ce programme est de huit trimestres à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

11. COURS DU PROGRAMME

NMC Cr Titre

a) Cours obligatoires:

SOC -63207	4	SEMINAIRE DE DOCTORAT I	(En collaboration)
SOC -63210	4	SEMINAIRE DE DOCTORAT II	(En collaboration)
SOC -63215	4	ESSAI DE SYNTHÈSE	(Comité)

b) Cours optionnels:

Des cours pour une valeur de douze crédits pris dans la liste du programme de maîtrise en sociologie ou d'un autre programme d'études avancées. Ces derniers doivent être approuvés par le directeur du programme de sociologie.

Un seul cours de lecture est autorisé.

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence doit être satisfaite à compter de la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Aux fins de satisfaire à cette exigence, les trimestres d'été ne comptent pas.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit compléter les cours de son programme dans les six trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I). Les cours de premier cycle imposés au candidat comme scolarité complémentaire doivent normalement être suivis avant les cours propres au programme.

L'essai de synthèse porte sur le champ (connaissance empirique, théorie, méthodologie) dans lequel s'inscritra éventuellement la thèse. Il consiste dans l'étude d'un ensemble de travaux dont la liste est établie conjointement par l'étudiant et un comité de trois professeurs dont le directeur de thèse, et le conseiller s'il y a lieu. L'essai est évalué par les mêmes professeurs puis l'étudiant se présente à un examen oral. Cet essai doit être soumis au cours de la deuxième année suivant la première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Après avoir complété les 24 crédits de sa scolarité, et au plus tard pendant la troisième année suivant sa première inscription comme étudiant régulier, l'étudiant doit soumettre son projet de thèse. L'exposé de celui-ci doit comprendre, entre autres, une articulation analytique des concepts, une élaboration d'hypothèses, les perspectives méthodologiques, un plan des opérations à réaliser. Ce projet est évalué selon la formule «succès ou échec» au cours d'un examen oral devant un jury formé à cette fin et qui comprend le directeur de thèse. Le succès de cet examen est nécessaire à la continuation des travaux de thèse.

Par la suite, le candidat doit soumettre un rapport annuel à son directeur de thèse précisant l'état d'avancement de ses travaux.

La thèse proprement dite est évaluée par cinq examinateurs, dont le directeur de thèse. Deux examinateurs sont des spécialistes de l'extérieur. Le responsable du comité de l'École des gradués ou son représentant remplit les fonctions de président du jury de soutenance sans droit de vote.

Dans le cas de l'examen et de la soutenance de la thèse d'un candidat remplissant la fonction d'enseignement à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, quatre des cinq examinateurs proviennent de l'extérieur de l'Université.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

L'étudiant à la maîtrise ou au doctorat peut obtenir du Comité des études avancées de sociologie ou de la secrétaire du vice-doyen à la recherche et aux études avancées de la faculté, les informations nécessaires concernant divers types de bourses d'études ou de recherches supérieures en provenance du gouvernement fédéral, du gouvernement du Québec, d'organismes parapublics ou privés. Parmi les programmes de bourses spéciaux de maîtrise ou de doctorat, relevons celui de l'Université Laval: «Fonds de soutien du revenu des étudiants au doctorat».

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a l'étudiant de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement est bonne.

Les chances de trouver du travail d'été en sociologie sont très variables.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Le Laboratoire de recherches sociologiques

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

SOLS

MAÎTRISE

Type B: 12 2.343.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des spécialistes dans les domaines relatifs aux sols. Les candidats pourront approfondir leurs connaissances, acquérir des méthodes de recherche et, ainsi, se préparer aux études de troisième cycle ou accéder directement au milieu du travail.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Doctorat, sols, no 2

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sols

Directeur: Marc R. Laverdière

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sols

Responsable: Marc R. Laverdière

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat en bio-agronomie ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme de 1er cycle dans les domaines de foresterie, génie civil, génie rural, géographie, géologie, sont admissibles au programme mais ils pourront se voir imposer une scolarité complémentaire directement reliée à leur nouveau programme. Une moyenne cumulative de 3,5 sur 5 ou plus pour l'ensemble de leurs études de premier cycle est requise. Le Comité d'Admission et de Supervision se réserve cependant le droit d'accepter sous conditions les candidats ayant une expérience pertinente dans le type de recherche qu'ils comptent entreprendre en dépit d'une moyenne inférieure à la norme exigée.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres automne, hiver et été.

A titre exceptionnel l'étudiant qui a suivi avec succès les cours du programme de maîtrise et qui a démontré des aptitudes marquées pour la recherche pourra être admis au programme de doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes du programme de la maîtrise.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat choisit son directeur et son domaine de recherche au cours du premier trimestre de fréquentation du programme. Le sujet de recherche doit être approuvé par le Comité d'Admission et de Supervision avant la fin du premier trimestre de fréquentation du programme.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres et il admet des étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Doctorat, Sols, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'étude y compris au trimestre d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant termine généralement les cours propres au programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier, exception faite pour le cours «Séminaire de thèse de maîtrise (Sols)».

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation du travail de recherche est le mémoire.

Celui-ci est évalué par au moins trois examinateurs dont le directeur de recherche. Les résultats de la recherche du mémoire sont obligatoirement présentés dans le cadre du cours SLS-63429 «Séminaire de thèse de Maîtrise (Sols)».

16. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe des possibilités de travail à temps partiel en cours d'études comme assistant de recherche et d'enseignement.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Doctorat, Sols, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les industries agricoles et chimiques ainsi que les organismes gouvernementaux intéressés par l'amélioration, la conservation et la protection des ressources biologiques et agricoles emploient la majeure partie des diplômés pour les affecter à la recherche, à l'administration, à la consultation, à la production, à l'enseignement, à l'information ou à l'inspection.

De plus les organismes nationaux et internationaux offrent des emplois dans le cadre de l'aide aux pays en voie de développement.

DOCTORAT

10 3.343.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de doctorat a pour objectif de permettre à l'étudiant de se former en tant que chercheur par la poursuite de recherches originales et autonomes dans les champs et domaines de recherche relatifs aux sols tant d'un point de vue fondamental qu'appliqué.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Pédologie, physique, conservation et amélioration des sols

Genèse, minéralogie et micromorphologie des sols, classification, cartographie et évaluation des sols. Physique des sols et dégradation des sols et du milieu. Utilisation de résidus organiques.

Pédologie:

M. Caillier, C. De Kimpe (Agriculture Canada), J.C. Dubé (Service de recherche en sols du MAPAQ).

Physique, conservation et amélioration des Sols.

A. Bentz, D. Côté (Service de recherche en sols du MAPAQ), R. Lagacé, M.R. Laverdière, A. Pesant (Agriculture Canada).

Fertilité, chimie biochimie et microbiologie des sols

Diagnostic de fertilité et régie de fertilisation. Evaluation des sources d'engrais minéraux et organiques. Chaulage et autres amendements. Fixation biologique de l'azote atmosphérique. Rôle de l'humus. Décomposition des matières organiques (fumier, résidus industrielles). Pollution chimique et biologique des sols et du milieu.

Fertilité et chimie des sols:

M.P. Cescas, R. Granger (Agriculture Canada), A. Ndayegamiye (Service de recherche en sols du MAPAQ), L.E. Parent, M. Tabi (Service de recherche en sols du MAPAQ).

Biochimie et microbiologie des sols:

H. Antoun, S.A. Visser.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Sols

Directeur: Marc R. Laverdière

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Sols

Responsable: Marc R. Laverdière

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trois trimestres, automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat choisit son directeur et son domaine de recherche au cours du premier trimestre de fréquentation du programme.

Le projet de recherche doit être précisé et approuvé par le Comité d'Admission et de Supervision avant la fin du deuxième trimestre d'inscription.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits, répartis comme suit:

Cours propres au programme	9 crédits
Projet de recherche	81 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de sept trimestres et il admet des étudiants à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Cours des profils

Les cours énumérés dans un profil ne sont pas exclusifs à ce profil de recherche.

NMC	Cr	Titre	
Pédologie, physique, conservation et amélioration des sols			
SLS -60841	3	GENESE, MORPHOLOGIE, CLASSIFICATION DES SOLS	(M.J. Caillier)

SLS -60842	3	MICROMORPHOLOGIE DES SOLS	(M.J. Caillier)
SLS -60844	3	CHIMIE DES COLLOIDES ET MINERALOGIE *	(M.R. Laverdière, C.R. De Kimpe)
SLS -60849	2	PHYSIQUE ET HYDRODYNAMIQUE DES SOLS	(A. Bentz)
SLS -62711	3	PEDOGEOMORPHOLOGIE	(J.-C. Dubé)
SLS -63061	2	EVALUATION DES TERRES	(M.R. Laverdière)
SLS -63057	2	PEDOLOGIE APPLIQUEE *	(M.J. Caillier avec la collaboration de l'I.R.P.Q.)

Fertilité, chimie, biochimie et microbiologie des sols

SLS -60683	2	RADIOAGRONOMIE	(M. Tabi)
SLS -60843	3	CHIMIE DES SOLS	(M.P. Cescas)
SLS -61210	3	CHIMIE DU PHOSPHORE DANS LES SOLS	(M.P. Cescas)
SLS -62815	2	LA MODELISATION EN FERTILITE	(M.P. Cescas)
SLS -63067	3	BIOCHIMIE DE L'HUMUS	(S.A. Visser)
SLS -63060	3	GENESE ET MORPHOLOGIE DES FORMES D'HUMUS	(L.-E. Parent)
MCB -63413	3	SYMBIOSE RHIZOBIUM - LEGUMINEUSES	(H. Antoun)
SLS -63059	2	FERTILISATION DES CULTURES DES REGIONS CHAUDES	(Groupe de professeurs)

Séminaires

SLS -60848	2	SEMINAIRE	
SLS -63429	1	SEMINAIRE DE THESE DE MAITRISE (SOLS)	(S.A. Visser)

Cours spéciaux

SLS -60847	3	PROBLEMES SPECIAUX EN SOLS	(Groupe de professeurs)
SLS -62187	1	SUJETS SPECIAUX (SOLS)	
SLS -62188	2	SUJETS SPECIAUX (SOLS)	
SLS -62189	3	SUJETS SPECIAUX (SOLS)	
SLS -62190	4	SUJETS SPECIAUX (SOLS)	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris aux trimestres d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit terminer les cours propres au programme dans les 5 trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. Au plus tard après la période ci-dessus mentionnée, l'étudiant est soumis à un examen écrit ou oral portant sur les cours reliés au profil afin de vérifier le niveau de connaissance acquis et pour faire le point sur l'état d'avancement de ses travaux de recherche pratiques. Le directeur de recherche ainsi que trois professeurs du département ou chercheurs d'organismes extérieurs, choisis par le Comité d'Admission et Supervision constituent le comité d'examen.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par un jury composé d'au moins quatre examinateurs dont le directeur de recherche. Au moins un membre du jury doit venir de l'extérieur de l'Université Laval. La soutenance est publique et requiert la présence d'au moins trois examinateurs.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe des possibilités de travail à temps partiel comme assistant d'enseignement et de recherche en cours d'études. Il existe également des possibilités d'emploi d'été. L'étudiant inscrit à temps complet à ce programme peut également bénéficier du Fonds de soutien au revenu de l'Université.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme tendent de plus en plus à être collectives. Compte tenu du domaine de recherche choisi, les chercheurs des organismes suivants offrent des possibilités d'encadrement de recherche aux étudiants admis à ce programme.

Stations de recherche d'Agriculture Canada.

Genèse, morphologie et classification des sols, physique et conservation des sols, biochimie et microbiologie des sols, micromorphologie et minéralogie des sols.

Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (Service de recherche en sols).

Genèse et classification des sols, fertilité et microbiologie des sols, conservation et pratiques culturales, physique des sols.

Agriculture Canada.

(Equipe pédologique fédérale)

Cartographie, classification, genèse et utilisation des sols, technique d'échantillonnage, interprétation statistique.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

La recherche et l'enseignement au niveau des gouvernements et des universités, ainsi que des postes de conseillers scientifiques dans l'industrie et pour les différents gouvernements, sont les principaux débouchés de ce programme.

TECHNOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

MAÎTRISE

Type A: 11 2.567.01
Type B: 12 2.567.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à l'acquisition d'habiletés de recherche et de capacités professionnelles dans le champ de la technologie de l'enseignement. Selon le cheminement choisi, ce programme privilégie les objectifs suivants:

Type A:

Permettre à l'étudiant d'acquies une formation professionnelle plus poussée par l'étude approfondie de l'une ou l'autre dimension de la technologie de l'enseignement et le perfectionnement des habiletés méthodologiques pertinentes.

Type B:

Permettre à l'étudiant de se familiariser avec la recherche dans le domaine de la technologie de l'enseignement afin d'y poursuivre des recherches originales ou d'exercer un leadership dans les milieux de l'enseignement.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

DEVELOPPEMENT DE SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT

Planification d'enseignement. Stratégies d'apprentissage.
Robert Brien

Enseignement individualisé:
Bernard Lachance, Gilles Larin

Théorie générale des systèmes. Identification des besoins.
Jacques Lapointe

Evaluation formative du matériel d'enseignement.
Gilles Larin

Systèmes d'enseignement et d'apprentissage intégrant la télévision, le cinéma et autres médias.
Philippe Marton

Analyse de l'enseignement. Jeux et simulation.
Guy Provost

STRUCTURATION DE MESSAGES PEDAGOGIQUES ICONIQUES OU SONORES:

Traitement de l'information visuelle: perception - attention - densité d'information. Structuration de messages visuels: formes d'organisation - sémiotique. Utilisation des moyens audiovisuels dans l'enseignement.
Maurice Fleury

Visualisation pédagogique. Processus et stratégies de mise en forme de messages pédagogiques.
Philippe Marton

Sémiotique sonore et visuelle
Philippe Marton, Jacques Rhéaume

MANAGEMENT DES RESSOURCES DE LA TECHNOLOGIE EDUCATIVE:

Planification et gestion de systèmes de moyens d'enseignement ou de formation.
Jean-Pierre Fournier, Pierre Pelletier

APPLICATIONS PEDAGOGIQUES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Applications pédagogiques de l'ordinateur.
Robert Brien, Maurice Fleury, Jacques Imbeau, Philippe Marton, Guy Provost, Jacques Rhéaume, Jacques Ste-Marie

Développement de système auteur.
Jacques Ste-Marie

Apprentissage interactif avec le vidéodisque couplé au micro-ordinateur.
Philippe Marton, Jacques Rhéaume, Jacques Ste-Marie

Enseignement et apprentissage par vidéotexte
Maurice Fleury, Philippe Marton

Analyse de besoins et micro-ordinateur, simulation, traitement de données.
Jacques Lapointe

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.).

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Technologie de l'enseignement

Directeur: Jacques Lapointe

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Technologie de l'enseignement

Responsable: Jacques Lapointe

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Un baccalauréat d'enseignement comportant une préparation pertinente au domaine d'études choisi ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. De plus, les candidats doivent avoir conservé dans leur précédent cycle d'études, une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.5.

Dès la demande d'admission, les candidats doivent préciser le domaine d'études et de recherche qui les intéresse.

Les titulaires d'un diplôme de premier cycle dans un champ autre que celui de l'éducation sont également admissibles à ce programme s'ils peuvent justifier d'une connaissance équivalente à trente crédits de cours dans le domaine de l'éducation. Dans les autres cas, ils se verront imposer une scolarité complémentaire qui peut aller jusqu'à trente crédits.

Selon le champ ou le domaine d'études choisi, les étudiants peuvent se voir imposer une récupération des cours de premier cycle dans ce domaine qui les préparent à profiter des enseignements du deuxième cycle. Cette récupération peut aller jusqu'à quinze crédits.

Le comité se réserve le droit d'interviewer le candidat et de consulter ses travaux antérieurs.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Dans sa demande d'admission, l'étudiant doit annexer un document indiquant le domaine d'études choisi et un avant-projet d'essai ou de thèse. L'étudiant peut proposer un professeur pour superviser ses études et sa recherche ou bien le Comité lui en désigne un à titre provisoire. Aucun étudiant ne peut être admis sans avoir déterminé son champ d'études et sans avoir un conseiller qui accepte de le superviser.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Types A et B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Type A:	Cours propres au programme	33 crédits
	Essai	12 crédits
Type B:	Cours propres au programme	21 crédits
	Thèse	24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

A l'exception de la récupération exigée, ce programme a une durée normale de trois trimestres pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les quatre années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant à temps partiel ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

L'organisation des cours du programme se présente sous la forme suivante:

TYPE A: 33 crédits de cours

Minimum 18 crédits en technologie de l'enseignement incluant les cours obligatoires.

Les autres crédits peuvent être choisis dans d'autres domaines connexes à la recherche du candidat.

TYPE B: 21 crédits de cours

Minimum 15 crédits en technologie de l'enseignement incluant les cours obligatoires.

Les autres crédits peuvent être choisis dans d'autres domaines connexes à la recherche du candidat.

Cours obligatoires

NMC	Cr	Titre	
TEN -61515	3	APPROCHE SYSTEMIQUE ET SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT *	(J. Lapointe)
TEN -62630	3	PLANIFICATION DE SYSTEMES D'ENSEIGNEMENT	(R. Brien)
TEN -60252	3	RECHERCHE EN TECHNOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT	(G. Larin)

Cours à option

TEN -60251	3	LE FILM D'ENSEIGNEMENT *	(M. Fleury)
TEN -61084	3	RECHERCHE DE STRATEGIES PEDAGOGIQUES EN TELEVISION EDUCATIVE	(Ph. Marton)
TEN -61504	3	COMMUNICATION FILMIQUE	(M. Fleury)
TEN -61506	3	MANAGEMENT DE SYSTEMES ENSEIGNANTS MEDIATISES *	(P. Pelletier)

TEN -61507	3	LA PROG. TELE. COMME SYSTEME D'APPRENTISSAGE INTERACTIF ET INDIVIDUALISE *	(Ph. Marton)
TEN -61509	3	ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISE: APPROCHE SYSTEMATIQUE *	(B. Lachance)
TEN -61510	3	ORDINATEUR ET ENSEIGNEMENT I *	(J. Ste-Marie)
TEN -61511	3	ORDINATEUR ET ENSEIGNEMENT II *	(J. Ste-Marie)
TEN -61512	3	IMPLANTATION ET EVALUATION DE SYSTEMES ENSEIGNANTS MEDIATISES *	(J.-P. Fournier)
TEN -61517	3	CHOIX DE METHODES ET DE MEDIAS *	(R. Brien)
TEN -62970	3	ANALYSE DE SYSTEMES ENSEIGNANTS *	(G. Provost)
TEN -63488	3	ORDINATEUR ET PLANIFICATION D'ENSEIGNEMENT	(R. Brien)
TEN -63489	3	LANGAGES D'AUTEURS ET DIDACTIQUES	(J. Rhéaume)
TEN -63491	3	STAGE EN TECHNOLOGIE EDUCATIVE	(P. Pelletier)
IFT -63515	3	PROGRAMMATION STRUCTUREE DANS LES A.P.O.	(J. Imbeau)

Divers

TEN -60253	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE MAITRISE *	(Equipe de professeurs)
TEN -61935	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE DOCTORAT I	
TEN -61936	3	SEMINAIRE DE RECHERCHE DE DOCTORAT II	
TEN -61937	1	COURS DE LECTURE	
TEN -61938	2	COURS DE LECTURE	
TEN -61939	3	COURS DE LECTURE	
TEN -62348	1	SUJETS SPECIAUX	
TEN -62349	3	SUJETS SPECIAUX	
TEN -62350	3	SUJETS SPECIAUX	

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet ou de résidence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris au trimestre d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant à qui le Comité d'admission et de supervision impose des cours de premier cycle doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à B.

Tout étudiant qui, à la fin d'un trimestre obtiendra, après entente avec le professeur concerné, la note Z pour un cours auquel il s'était inscrit au début du trimestre, ne pourra avoir plus de six mois pour compléter les exigences du cours et remplacer la note Z par une note régulière A, B, C, D, E. L'étudiant qui ne remplit pas cette exigence dans les délais prévus se voit attribuer la note F.

15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le projet de recherche pour l'essai ou le mémoire doit être recommandé par le conseiller et approuvé par le Comité d'admission et de supervision.

L'essai est évalué par deux correcteurs et le mémoire par au moins trois examinateurs. Ces personnes sont recommandées par le Comité d'admission et de supervision et normées par l'Ecole des gradués. La note finale est établie par le Comité d'admission et de supervision à partir des notes attribuées par ces jurys.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Actuellement, les activités de recherche suivantes se poursuivent dans le cadre du Département de technologie de l'enseignement:

Robert Brien

Description et validation de stratégies d'apprentissage.

Maurice Fleury

Modalités d'extraction d'information de l'image fixe et animée.

Traitement perceptuel et quantitatif de l'information visuelle véhiculée dans un film didactique ou une émission scolaire.

Dépistage d'indices visuels indicateurs d'intérêt relié aux formes d'organisation de pages d'information vidéotex.

Problèmes de visibilité - lisibilité liés à la téléparticipation dans les nouveaux services d'information visuelle à domicile.

Jean-Pierre Fournier

Conception et validation d'un modèle pour la planification et la gestion d'un système (organisation) de médias d'enseignement.

Jacques Imbeau

Applications pédagogiques de l'ordinateur.

Bernard Lachance

Etude de la variation des événements d'enseignement sur le rendement, l'attitude, la satisfaction, la rétention et le transfert dans une formule d'enseignement individualisé.

Jacques Lapointe

Etude des possibilités qu'offre la «systémique» en technologie de l'éducation et au niveau du développement de systèmes d'enseignement.

Développement et application de systèmes d'identification de besoins en éducation.

Gilles Larin

Evaluation formative de guides d'utilisation du matériel d'enseignement dans le secteur professionnel en vue d'harmoniser une démarche pédagogique.

Etude de l'application spécifique de principes directeurs dans l'élaboration de matériel d'enseignement individualisé en français au primaire en fonction du style cognitif des étudiants et des concepteurs dans le cadre d'une démarche d'évaluation formative.

Pierre Pelletier

Management des ressources éducatives.

Planification de l'enseignement.

Production de matériels éducatifs.

Philippe Marton

Expérimentation et évaluation du système d'enseignement et d'apprentissage individualisé en programmation télévisuelle.

Inventaire et analyse des procédés, modèles et stratégies de mise en forme des messages pédagogiques utilisés en télévision éducative.

Développement, analyse et évaluation d'un système d'apprentissage interactif intégrant le vidéodisque couplé au micro-ordinateur.

Guy Provost

Contribution du jeu et de la simulation au processus d'apprentissage.

Inventaire et analyse des procédés, modèles et stratégies de mise en forme utilisés en télévision éducative.

Description et expérimentation de stratégies d'apprentissage.

Jacques Rhéaume

Applications pédagogiques de l'ordinateur.

Structuration de messages sonores.

Jacques Ste-Marie

Etude des utilisations possibles du système SCOPE (Simulation de Conversation sur Ordinateur entre un Précepteur et son Elève) dans l'enseignement.

Développement de systèmes sur micro-ordinateur pour l'enseignement et apprentissage.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Outre l'enseignement, le développement de systèmes d'enseignement, l'animation et la gestion de centres de ressources éducatives constituent les principaux débouchés de ce programme.

DOCTORAT

10 3.567.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont de:

former des chercheurs aptes à contribuer de façon originale au savoir dans un des domaines de la technologie de l'enseignement;

former des professeurs pour l'enseignement supérieur;

former des cadres pédagogiques supérieurs.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 2.

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Technologie de l'enseignement

Directeur: Jacques Lapointe

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Technologie de l'enseignement

Responsable: Jacques Lapointe

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise en technologie de l'enseignement ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme.

Les titulaires d'un diplôme de maîtrise (ou l'équivalent) dans un champ autre que celui de l'éducation sont admissibles à ce programme s'ils peuvent justifier d'une connaissance équivalente à trente crédits de cours dans le domaine de l'éducation. Dans les autres cas, ils se verront imposer une scolarité complémentaire pouvant aller jusqu'à trente crédits. Pour les étudiants possédant un diplôme de deuxième cycle dans un autre champ que celui de la technologie de l'enseignement, ils peuvent se voir imposer une récupération de cours dans ce domaine pouvant aller jusqu'à quinze crédits.

Pour l'acceptation finale des étudiants, le comité considère:

- le profil du relevé officiel des notes obtenues par le candidat au cours des études antérieures;
- l'expérience du candidat et la qualité des travaux déjà complétés;
- l'aptitude à la recherche;
- les lettres de recommandation;
- l'évaluation du projet de recherche faite par les professeurs qui acceptent de diriger le candidat.

En plus de l'évaluation du dossier, le Comité se réserve le droit d'exiger du candidat une entrevue.

L'acceptation du projet d'études incluant le sujet de recherche et celle des directeurs ou conseillers relèvent du Comité d'admission et de supervision.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres d'automne et d'hiver.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Pour être admis, le candidat doit avoir fait approuver un projet de recherche par deux professeurs qui acceptent conjointement de le diriger dans sa réalisation. Cette approbation du projet de recherche par les professeurs se fait à partir des critères suivants:

- pertinence des problèmes soulevés dans le domaine choisi;
- définition du problème sélectionné;
- cohérence du projet présenté;
- référence(s) bibliographique(s);
- portée pratique;
- originalité.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Recherche et thèse

21 crédits
69 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

A l'exception de la récupération exigée, ce programme a une durée normale de six trimestres dont trois trimestres consécutifs pour l'étudiant à temps complet. Pour l'étudiant à temps partiel, le programme doit être terminé dans les sept années qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier. L'étudiant à temps partiel ne peut s'inscrire à plus de six crédits par trimestre.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres consécutifs.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Les étudiants doivent avoir une bonne compréhension de l'anglais écrit.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

La scolarité de l'étudiant à temps complet devrait se terminer au troisième trimestre. Pour l'étudiant à temps partiel, cette scolarité devrait se terminer au quatrième trimestre.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

En cours de programme, le candidat doit présenter deux séminaires de thèse l'un portant sur la problématique de sa recherche et l'autre sur la méthodologie.

La poursuite du programme dépend de la réussite des séminaires de thèse. Ces séminaires de thèse sont organisés par le directeur de programme avec la collaboration du directeur de recherche.

Le mode de présentation des résultats du projet est la thèse.

La thèse est évaluée par quatre examinateurs. La soutenance est semi-publique et ne peut avoir lieu si moins de trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

La possibilité qu'a le candidat de travailler à temps partiel comme assistant de recherche ou d'enseignement en cours d'études est bonne. Par contre, le candidat n'a que de faibles possibilités de trouver un emploi d'été dans le champ de ses études.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise ci-dessus, no 19.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les principaux débouchés ouverts aux étudiants de ce programme sont la recherche, l'enseignement et l'administration pédagogique.

TERMINOLOGIE ET TRADUCTION

MAÎTRISE

Type A: 11 2.171.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise en traduction et terminologie a pour but de permettre à l'étudiant de se perfectionner en traduction, d'apprendre à faire de la recherche systématique en terminologie bilingue et à travailler sur les aspects théoriques du problème. Il peut aussi, par l'étude approfondie de traductions existantes, développer son potentiel de réviseur. Le programme vise également à former des traducteurs spécialisés, c'est-à-dire des personnes aptes à réfléchir sur des problèmes spécialisés de la traduction dans un domaine particulier. Ceci explique l'importance très marquée accordée à la terminologie bilingue dans ce programme. L'essai ou les essais requis pour l'obtention du diplôme peuvent porter sur le domaine de spécialité du candidat.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Traduction

D. Juhel, A. Manning, D. Nakos, P. St-Pierre, S. Vouvé

Terminologie

J.-C. Boulanger, D. Nakos, G. Rondeau

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Terminologie et traduction

Directrice: Solange Vouvé

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Terminologie et traduction

Responsable: Denise Deshaies

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Seront admissibles au programme de maîtrise en traduction:

les détenteurs d'un baccalauréat spécialisé en traduction décerné par l'une des écoles de traduction agréées par le gouvernement fédéral ou son équivalent.

les détenteurs d'un B.A. en linguistique et les détenteurs d'un autre diplôme de premier cycle, reconnu par l'Université Laval, qui veulent se spécialiser en traduction générale ou dans le domaine dans lequel ils ont obtenu ce diplôme de premier cycle. En plus de leur connaissance approfondie des deux langues, ces étudiants devront justifier d'une formation suffisante en traduction et en linguistique.

Les possibilités d'accueil du programme étant limitées, les candidats seront soumis à un examen d'admission.

Ce programme n'accepte pour l'instant de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

L'étudiant choisira un conseiller en fonction de son domaine de recherche. Ce choix devra se faire à la fin du premier trimestre d'inscription.

Le choix du sujet d'essai (ou des essais) se fera en accord avec le conseiller et sera soumis pour approbation au Comité d'admission et de supervision.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type A

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 48 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	30 crédits
Essais	18 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de quatre trimestres à temps complet, ou son équivalent.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
TRD -62782	3	SEMINAIRE DE TRADUCTION I	(S. Vouvé)
TRD -62783	3	SEMINAIRE DE TRADUCTION II	(A. Manning)

LNG -61038	3	LINGUISTIQUE DIFFERENTIELLE I	
LNG -61039	3	LINGUISTIQUE DIFFERENTIELLE II	
TRD -62807	6	STAGE	
TRD -62851	3	LECTURES DIRIGÉES EN TRADUCTION *	(P. St-Pierre)
TRD -62852	3	SEMINAIRE DE TRADUCTION III	(D. Juhel)
TRD -62853	3	SEMINAIRE DE NEOLOGIE TERMINOLOGIQUE (NEONYMIE) *	(J.-C. Boulanger)
TRD -63332	3	TERMINOLOGIE GENERALE	(J.-C. Boulanger, G. Rondeau)
TRD -63333	3	TERMINOLOGIE TRADUCTIONNELLE	(G. Rondeau)
TRD -63347	3	REDACTION TECHNIQUE	
TRD -62370	3	SUJETS SPECIAUX (TRADUCTION)	

A ces cours peuvent s'ajouter des cours du programme de maîtrise et de doctorat en linguistique.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants francophones. Les candidats doivent aussi faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le programme de maîtrise en traduction comporte dix-huit crédits d'essais. Le candidat pourra satisfaire à cette exigence soit en faisant un seul essai de dix-huit crédits soit en faisant deux essais de neuf crédits chacun. Il pourra s'agir d'un travail de terminologie, d'une traduction spécialisée assortie d'un commentaire, de l'étude d'une traduction existante ou d'une étude linguistique appliquée à la traduction. Dans chaque cas, le travail sera évalué par deux examinateurs et la note établie par concertation entre les membres du jury.

16. AUTRES PARTICULARITÉS DU PROGRAMME

Tout étudiant du programme doit faire un stage qui a une valeur de six crédits et dont la durée est fixée à l'équivalent de huit semaines à temps complet.

Ce stage fait partie du travail préparatoire qu'exige tout essai (ou mémoire) de terminologie ou de traduction spécialisée et sera organisé en collaboration avec le conseiller. Au besoin, la personne responsable du stagiaire pourra participer à la direction de l'essai. À la fin de son stage, l'étudiant devra soumettre un rapport à son conseiller.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Il existe, pour les étudiants inscrits à ce programme, des possibilités d'obtenir un emploi en cours d'étude comme assistant de recherche, assistant d'enseignement ou correcteur.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Le Centre International de Recherches sur le Bilinguisme (CIRB).

Les différents projets de recherche des professeurs du programme.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Emplois dans des services de traduction et de terminologie publics et privés.

THÉOLOGIE

CERTIFICAT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Type: 60 2.582.04

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer l'approfondissement de la formation théologique de base ou la remise à jour de celle-ci après un certain nombre d'années passées dans le service pastoral.

Assurer une formation en vue d'une tâche pastorale renouvelée.

Développer un jugement critique explicite sur des problèmes théoriques et pratiques qui se posent à la théologie aujourd'hui.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

L'écriture sainte, l'histoire religieuse, le dogme, la morale, la pastorale, la catéchèse et les sciences humaines de la religion sont les principaux champs d'études de ce programme.

3. GRADE

Certificat d'études supérieures en théologie

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Théologie

Directeur: Hermann Giguère

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Théologie

Responsable: Hermann Giguère

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Pour être admis à ce programme, l'étudiant devra déjà posséder un diplôme universitaire de premier cycle, dont au moins une majeure en théologie ou son équivalent.

Par ailleurs, le détenteur d'un certificat d'études supérieures en théologie qui désirerait passer à la maîtrise ès arts verrait son dossier évalué par le comité d'admission, en fonction des objectifs du programme auquel il veut s'inscrire.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver, été.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 30 crédits de cours

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de deux trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre	
THL -63006	3	PASTORALE DES DIVORCES REMARIÉS	(H. Beaumont et équipe)
THL -61836	3	CHRISTOLOGIE CONTEMPORAINE *	(G. Langevin)
THL -60876	3	LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE	(L. Côté)
THL -62712	3	QUESTIONS DE MORALE FONDAMENTALE *	(P. Gaudette, G. Chénard, H. Beaumont)
THL -60892	3	HISTOIRE CONTEMPORAINE ET ENSEIGNEMENT SOCIAL *	(J. Racine)
THL -63300	3	LECTURE DE MAÎTRES SPIRITUELS	(H. Giguère)
THL -61809	3	THÉOLOGIE DE L'ÉVANGÉLISATION	
THL -63005	3	SOCIOLOGIE ET PASTORALE	(J.-P. Rouleau)
THL -63301	3	STAGE EN PASTORALE I	(H. Giguère et équipe)
THL -63302	3	STAGE EN PASTORALE II	(H. Giguère et équipe)

MAÎTRISE

Type A: 11 2.582.03

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Spécialisation: pastorale

Rendre l'étudiant capable d'exercer son activité pastorale dans un milieu de façon méthodique et systématique.

Rendre l'étudiant capable de mener une réflexion théorique, en théologie et en sciences humaines, à partir de sa pratique dans un milieu.

Rendre l'étudiant capable d'assurer un leadership de type participatif dans un milieu.

Spécialisation: théologie

Au terme de ce cheminement, l'étudiant devrait:

être capable d'un jugement critique explicite sur des problèmes théoriques et pratiques qui se posent à la théologie aujourd'hui;

avoir acquis une certaine maîtrise des concepts et des instruments de travail propres à la théologie, qui le rende autonome au plan de la pensée et de l'action;

être capable d'approfondir une question spéciale dans une (ou des) discipline (s) théologique (s);

être capable de faire la synthèse de l'apport des diverses disciplines théologiques au traitement d'une question;

être capable de mener une recherche d'envergure moyenne sur un ou des problèmes théologiques;

avoir manifesté, au besoin, une aptitude à renouveler et à remettre en cause des connaissances acquises antérieurement.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise en théologie, type B, No 2

3. GRADE

Maître ès arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Théologie

Directeur: Lucien Robitaille

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Théologie

Responsable: Hermann Giguère

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat récent en théologie ou un diplôme jugé équivalent est la condition minimale d'admission à ce programme.

Le titulaire de l'actuel baccalauréat en catéchèse de l'Université Laval est également admissible à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Le cheminement est uniquement de type A.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Essais

39 crédits
6 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Pour la spécialisation en pastorale, l'étudiant doit tenir compte que le stage et séminaire méthodologique (15 crédits en tout) comportent des activités réparties sur un an.

Même si la scolarité du programme est fixée à 45 crédits, il sera difficile de compléter l'ensemble du programme en moins de quatre trimestres (deux ans).

11. COURS DU PROGRAMME

NMC	Cr	Titre
		ÉCRITURE SAINTES

THL -60851	3	ARCHEOLOGIE ET GEOGRAPHIE D'ISRAEL	(J.-C. Filteau)	THL -61586	6	STAGE D'INTEGR. PROF. (PASTORALE CLINIQUE II)	(M. Viau et équipe)
THL -61736	3	CIVILISATION URBAINE ET ANC. TEST.	(J.-C. Filteau)	THL -63661	3	STAGE D'INTEGRATION EN PASTORALE I	(M. Viau, L. Robitaille, B. Lemay)
THL -62863	3	LES LIVRES HISTORIQUES DE L'ANCIEN TESTAMENT: L'HISTOIRE DEUTERONOMIQUE	(J.-C. Filteau)	THL -63660	3	SEMINAIRE METHODOLOGIQUE EN PASTORALE I	(M. Viau, L. Robitaille)
THL -60859	3	LE MILIEU LITTERAIRE DU N.T.	(M. Roberge)	THL -63662	3	SEMINAIRE METHODOLOGIQUE EN PASTORALE II	(M. Viau, L. Robitaille)
THL -62533	3	LES ORIGINES (GENESE, cc. I a II) *	(M. Roberge)	THL -63663	6	STAGE D'INTEGRATION EN PASTORALE II	(M. Viau, L. Robitaille, B. Lemay)
THL -61734	3	LES EVANGILES DE L'ENFANCE *	(P.-R. Côté)				
HISTOIRE							
THL -63004	3	PROBLEMES D'HISTOIRE DE L'EGLISE AU QUEBEC	(R. Lemieux)	SCIENCES HUMAINES DE LA RELIGION			
THL -63008	3	INITIATION A LA LANGUE SYRIAQUE I	(P.-H. Poirier)	THL -60934	3	PSYCHANALYSE ET RELIGION	(P.-E. Couture)
THL -63009	3	INITIATION A LA LANGUE SYRIAQUE II	(P.-H. Poirier)	THL -60943	3	SENS ET CULTURE I *	(P.-E. Couture, R. Lemieux, R. Richard)
THL -63010	3	INITIATION A LA LANGUE COPTE I	(P.-H. Poirier)	THL -63001	3	SENS ET CULTURE II	(R. Richard, R. Lemieux, P.-E. Couture)
THL -63011	3	INITIATION A LA LANGUE COPTE II	(P.-H. Poirier)	THL -60944	3	L'ETUDE SOCIOLOGIQUE ET PSYCHOSOCIOLOGIQUE DES GROUPES RELIGIEUX *	(J.-P. Rouleau)
THL -63012	3	INITIATION A LA LANGUE ETHIOPIENNE I	(P.-H. Poirier)	THL -63005	3	SOCIOLOGIE ET PASTORALE	(J.-P. Rouleau)
THL -63013	3	INITIATION A LA LANGUE ETHIOPIENNE II	(P.-H. Poirier)	THL -62577	3	ETUDE DE TEXTES RELIGIEUX DE L'INDE	(A. Couture)
THL -61408	3	HISTOIRE DE LA SPIRITUALITE	(H. Giguère)	SUJETS SPECIAUX			
THL -60939	3	PROBLEMES D'HISTOIRE DES RELIGIONS *	(P.-H. Poirier)	THL -62239	1	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
DOGME							
THL -61707	3	THEOLOGIE DU MINISTERE SACERDOTAL	(G. Baril, J.-G. Pagé)	THL -62240	2	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -60885	3	L'EGLISE DES ORIGINES	(J.-G. Pagé)	THL -62241	2	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -62532	3	SYMBOLIQUE ET SACRAMENTALITE CHRETIENNES	(J.-G. Pagé)	THL -62242	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -60882	3	MOUVEMENT OECUM. MODERNE: HIST. DOCTRINALE	(G. Langevin)	THL -62247	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -61836	3	CHRISTOLOGIE CONTEMPORAINE *	(G. Langevin)	THL -62248	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -60878	3	INITIATION CHRETIENNE: QUEST. ACTUELLES	(R.-M. Roberge)	THL -62329	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -62948	3	QUESTIONS DE THEOLOGIE FONDAMENTALE	(R.-M. Roberge)	THL -62367	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -60886	3	LA THEOLOGIE DE PAUL TILlich I *	(J. Richard)	THL -62368	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -61371	3	CRITIQUE DU LANGAGE THEOLOGIQUE	(J. Richard)	THL -62369	3	SUJETS SPECIAUX (THEOLOGIE)	
THL -60876	3	LA PRIERE EUCHARISTIQUE	(L. Côté)	12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RESIDENCE			
THL -63197	3	REINHOLD NIEBUHR	(J. Richard)	L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par des trimestres d'été.			
THL -63292	3	LA PLACE DE LA FEMINITE EN ECCLESIOLOGIE CATHOLIQUE	(G. Baril, J.-G. Pagé)	13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE			
THL -63377	3	LA THEOLOGIE DE P. TILlich II	(J. Richard)	Dans certains cas, si le sujet de recherche l'exige, l'étudiant peut être tenu de se familiariser avec l'une ou l'autre langue ancienne ou moderne.			
THL -63465	3	OUVRAGES DE L'ACTUALITE THEOLOGIQUE	(J. Richard)	14. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LES COURS			
THL -62575	3	SALUT ET LIBERATION I	(P.-R. Côté, R.-M. Roberge)	Pour la spécialisation en pastorale, l'étudiant doit obligatoirement suivre les stages d'intégration en pastorale THL-63661 (3 crédits); THL-63663 (6 crédits) et les séminaires méthodologiques en pastorale THL-63660 (3 crédits); THL-63662 (3 crédits).			
THL -62685	3	SALUT ET LIBERATION II	(G. Chénard, J. Richard)	De plus, l'étudiant doit s'engager dans le stage d'intégration en pastorale, dès la première année de son inscription comme étudiant régulier. Il doit aussi obligatoirement prendre quinze crédits dans les cours de la section de pastorale et neuf crédits en dehors des cours de cette section.			
MORALE							
THL -60895	3	ETHIQUE DE LA VIE ET DE LA SANTE	(H. Beaumont)	15. EXIGENCES SPECIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE			
THL -60890	3	LA LOI NATURELLE	(F. Rousseau)	Pour satisfaire à l'exigence de six crédits d'essai, l'étudiant doit présenter un travail de recherche d'au moins six crédits portant sur un même sujet approuvé par le Comité d'admission et de supervision. De plus, pour la spécialisation en pastorale l'étudiant doit avoir complété les stages d'intégration en pastorale I (THL-63661) et le séminaire méthodologique I (THL-63660) avant de commencer l'essai. Les essais sont déposés en deux copies auprès du responsable du CAS.			
THL -60889	3	MORALE HUMAINE, MORALE CHRETIENNE	(F. Rousseau)	19. UNITÉS DE RECHERCHE			
THL -60896	3	MORALE DES SACREMENTS	(H. Beaumont)	Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant individuelles que collectives. Selon le sujet de son projet, l'étudiant pourra s'insérer dans une équipe ou un groupe existant.			
THL -63300	3	LECTURE DE MAITRES SPIRITUELS	(H. Giguère)	20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME			
THL -61374	3	SPIRITUALITE SACERDOTALE *	(H. Giguère)	Les principaux débouchés du programme sont:			
THL -62712	3	QUESTIONS DE MORALE FONDAMENTALE *	(P. Gaudette, G. Chénard, H. Beaumont)	l'enseignement religieux au secondaire et au collégial;			
THL -60892	3	HISTOIRE CONTEMPORAINE ET ENSEIGNEMENT SOCIAL *	(J. Racine)	l'animation religieuse comme responsable d'un service de pastorale;			
THL -60893	3	DOCTRINE SOCIALE AU QUEBEC: HISTOIRE	(J. Racine)	la recherche et l'animation au niveau des organismes et offices diocésains;			
THL -63376	3	EVANGILE ET POLITIQUE	(L. O'Neill)	le ministère sacerdotal;			
THL -63536	3	DESARMEMENT ET PAIX MONDIALE	(L. O'Neill)	l'information religieuse.			
THL -63006	3	PASTORALE DES DIVORCES REMARIES	(H. Beaumont et équipe)				
PASTORALE							
THL -61809	3	THEOLOGIE DE L'EVANGELISATION					
THL -60903	3	PASTORALE LITURGIQUE I *	(L. Robitaille et R. Guimond)				
THL -62750	3	PASTORALE LITURGIQUE II	(L. Robitaille, R. Guimond)				
THL -60901	3	LABORATOIRE HOMILETIQUE	(L. Robitaille)				
THL -60928	3	PSYCHOPATHOLOGIE GENERALE					
THL -61374	3	SPIRITUALITE SACERDOTALE *	(H. Giguère)				
THL -61707	3	THEOLOGIE DU MINISTERE SACERDOTAL	(G. Baril, J.-G. Pagé)				
THL -60944	3	L'ETUDE SOCIOLOGIQUE ET PSYCHOSOCIOLOGIQUE DES GROUPES RELIGIEUX *	(J.-P. Rouleau)				
THL -60915	3	PASTORALE OUVRIERE	(J. Racine)				
CAT -60912	3	CATECHISE AUX ADULTES I	(J.-L. Poulin)				
CAT -60913	3	CATECHISE AUX ADULTES II	(J.-L. Poulin)				
THL -60905	3	PSYCHOLOGIE RELATIONNELLE EN PASTORALE *	(P.-E. Couture)				
THL -60906	3	SUPERVISION DE LA CONSULTATION PASTORALE	(P.-E. Couture)				
THL -60907	3	ANIMATION EN PASTORALE	(P.-E. Couture)				
THL -60930	3	APPRENTISSAGE DE CROISSANCE FACE A LA MORT *					
THL -60895	3	ETHIQUE DE LA VIE ET DE LA SANTE	(H. Beaumont)				
CAT -63463	3	ECOLE PRIMAIRE ET INIT. CHRETIENNE	(M. Aubert)				
CAT -63464	3	HISTOIRE DES CATECHISMES QUEBECOIS	(R. Brodeur)				
THL -63301	3	STAGE EN PASTORALE I	(H. Giguère et équipe)				
THL -63302	3	STAGE EN PASTORALE II	(H. Giguère et équipe)				
THL -63303	3	STAGE EN PASTORALE III	(L. Robitaille et équipe)				
THL -63304	3	STAGE EN PASTORALE IV	(J. Racine et équipe)				
THL -61145	6	STAGE D'INTEGR. PROF. (PASTORALE CLINIQUE I)	(M. Viau et équipe)				

MAÎTRISE

Type B: 12 2.582.03

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de maîtrise avec accent sur la recherche vise à rendre l'étudiant:

capable d'utiliser les connaissances acquises pour faire de la recherche;

capable d'approfondir une question spéciale dans une discipline donnée;

capable de faire la synthèse de l'apport des diverses disciplines théologiques au traitement d'une question;

capable de bien poser un problème théologique et de faire un bon état de question;

capable de maîtriser une méthode de travail pouvant servir au traitement de divers problèmes théologiques;

capable de mener une recherche et d'en faire un exposé écrit de niveau comparable à celui d'un article de revue scientifique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Histoire du christianisme

Recherches qui abordent une période ou l'autre de l'histoire du christianisme: le gnosticisme dans les textes de Nag Hammadi (P.-H. Poirier); banque d'information bibliographique en patristique (R.-M. Roberge); l'Eglise de Québec et la révolution tranquille (R. Lemieux); histoire de l'Eglise du deuxième millénaire (R. Lemieux); histoire du christianisme ancien et patrologie (P.-H. Poirier); histoire de la spiritualité (H. Giguère).

Écriture sainte, dogme et morale

Recherches qui se situent à l'intérieur du cadre de l'exégèse, du dogme, de la morale: Salut et libération (J. Richard, P.-H. Plamondon, P.-R. Côté, G. Chénard, M. Gervais, P.-H. Poirier); christologie (P.-E. Langevin, G. Langevin); Paul Tillich (J. Richard); l'Eglise et son ministère (J.-G. Pagé); spiritualité sacerdotale (H. Giguère); Esprit Saint et expérience charismatique (H. Giguère); la loi naturelle (F. Rousseau); théologie du magistère (R.-M. Roberge); les Epîtres du Nouveau Testament (P.-E. Langevin); atlas biblique (J.-C. Filteau); bibliographie biblique (P.-E. Langevin); Jean VI (M. Roberge); évolution de l'enseignement moral de l'Eglise du Québec (L. O'Neill); la femme et l'Eglise (J.-G. Pagé); le récit de l'institution dans la prière eucharistique (L. Côté); les absolus en morale (P. Gaudette).

Pastorale et catéchèse

La catéchétique en Amérique du Nord 1534-1984 (R. Brodeur); fondements théologiques de la pastorale des divorcés-remariés (H. Beaumont, P. Gaudette); agir pastoral et empathie (B. Lemay); ministères nouveaux, charismes et ecclésiologie (J. Racine, L. Robitaille); les programmes d'enseignement religieux au secondaire et la maturation de la foi des adolescents (M. Aubert); pastorale scolaire, pastorale catéchétique et enseignement religieux (M. Aubert); le vécu religieux des adolescents (R. Richard); épistémologie et pastorale (M. Viau).

3. GRADE

Maître ès Arts (M.A.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Théologie

Directeur: Gilles Langevin

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Théologie

Responsable: Hermann Giguère

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat récent en théologie ou un diplôme jugé équivalent est la condition minimale d'admission à ce programme.

Le titulaire de l'actuel baccalauréat en catéchèse de l'Université Laval est également admissible à ce programme.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

De plus, l'étudiant devra avoir conservé une moyenne cumulative de 3,7.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat admis à ce programme devra être fixé sur son directeur de recherche au moment de sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

Le projet de recherche doit être précisé et approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B seulement

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme
Projet de recherche

21 crédits
24 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de trois trimestres. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, ce programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise en théologie (type A), no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins un trimestre. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par des trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Dans certains cas, si le sujet de recherche l'exige, l'étudiant peut être tenu de sa familiariser avec l'une ou l'autre langue ancienne ou moderne.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Le séminaire méthodologique fait normalement partie du programme d'études de l'étudiant. L'étudiant doit s'inscrire à six (6 crédits) de séminaire méthodologique, à moins que, son projet de recherche ne puisse se rattacher à l'un des séminaires offerts pendant la poursuite de son programme. Dans ce cas, sur recommandation du directeur de recherche, le responsable du Comité d'admission et de supervision le dispense de l'obligation de s'inscrire à des séminaires méthodologiques.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant qui s'inscrit à ce programme peut obtenir un poste à temps partiel comme assistant de recherche si un tel poste est disponible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont tant individuelles que collectives. Selon le sujet de son projet, l'étudiant pourra s'insérer dans une équipe ou un groupe existant.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

L'enseignement religieux sous ses diverses formes est le principal débouché. La recherche, l'animation dans des organismes d'Eglise de même que le ministère sacerdotal offre aussi d'autres débouchés.

DOCTORAT**10 3.582.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Les objectifs généraux du doctorat en théologie sont d'assurer l'approfondissement de la formation théologique et de permettre surtout une spécialisation la plus poussée possible dans un secteur particulier de la discipline théologique, de sorte que le candidat puisse fournir un apport nouveau à la science théologique.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise en théologie ci-dessus, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Théologie

Directeur: Hermann Giguère

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Théologie

Responsable: Hermann Giguère

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès arts (théologie) ou un diplôme jugé équivalent est exigé pour l'admission à ce programme. Le candidat doit faire la preuve de son aptitude à la recherche à la satisfaction du Comité. Normalement, cette preuve est fournie par un mémoire ou par un essai d'une qualité scientifique remarquable.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Au moment de son admission, le candidat doit donner une bonne idée de l'orientation de sa recherche dans un texte d'une cinquantaine de lignes et indiquer le nom du directeur qui le supervisera.

L'étudiant à ce programme doit avoir fait approuver par le Comité d'admission et de supervision le choix de son directeur de recherche et de son projet de recherche avant la fin du premier trimestre comme étudiant régulier.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 90 crédits répartis comme suit:

Cours propres au programme	6 crédits
Projet de recherche	84 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de six trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet ou de résidence qu'il comporte, il peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise en théologie ci-dessus, no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme durant au moins trois trimestres. Cette exigence peut être satisfaite à tout moment en cours d'études, y compris par trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Si le sujet l'exige, l'étudiant peut être tenu de se familiariser avec une des langues anciennes ou modernes. La thèse est présentée en français, à moins que le Comité d'admission et de supervision n'autorise l'usage d'une autre langue.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant qui se voit imposer des cours de premier ou deuxième cycle au titre de la scolarité complémentaire doit, pour ces cours, obtenir une note égale ou supérieure à C sous peine d'exclusion du programme.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par au moins quatre examinateurs.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant qui s'inscrit à ce programme peut obtenir un poste à temps partiel comme assistant de recherche si un tel poste est disponible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Voir Maîtrise en théologie ci-dessus, no 19

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise ci-dessus, no 20

En plus des débouchés mentionnés pour la maîtrise en théologie, ci-dessus, No 20, le doctorat prépare à l'enseignement au niveau universitaire.

ZOOTECHE

MAÎTRISE

Type B: 12 2.345.01

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectifs de faire acquérir des connaissances approfondies en zootechnie en particulier dans les domaines suivants: la génétique, la nutrition, la physiologie et la régulation et une méthodologie de recherche.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Nutrition animale

Ce domaine a pour but l'étude des facteurs qui régissent l'utilisation des aliments par l'animal. Les principaux objectifs sont de déterminer les exigences nutritives des animaux, d'évaluer l'efficacité d'utilisation des nutriments par l'animal, d'étudier la valeur nutritive d'aliments conventionnels ou de sources nouvelles, d'apprécier l'influence de la ration sur la composition corporelle et les produits animaux. R. Belzile, G. Brisson, G. St-Laurent, R. Seoane, P. Flipot (1), D. Petitclerc (1)

Physiologie animale

Ce domaine étudie le contrôle du comportement alimentaire, la physiologie du système digestif, les désordres métaboliques d'origine nutritionnelle ainsi que les facteurs endocriniens et neurologiques qui affectent le métabolisme et la reproduction.

J. Dufour, J.P. Lemay, R. Seoane, R. Tremblay (3), R. Lambert (3), L. Guilbault (1), D. Petitclerc (1)

Génétique animale

Ce domaine vise à approfondir les principes et les méthodes d'amélioration génétique chez les animaux domestiques. Le champ des recherches recouvre les études théoriques, expérimentales et appliquées des méthodes de sélection et de croisement avec un accent sur la productivité et la qualité du produit final.

F. Minvielle, J.P. Paré, M. Desmarais (2), G. Roy (1)

Régulation des productions animales

Ce domaine traite de l'organisation et de la régulation des différents systèmes de productions animales en tenant compte de plusieurs paramètres qui affectent l'efficacité de ces systèmes. L'objectif poursuivi est plutôt d'ordre global et de nature pluridisciplinaire. Ce domaine est généralement axé sur au moins une des trois disciplines de base de la zootechnie, c'est-à-dire la nutrition, la physiologie et la génétique. Les professeurs du département.

(1) Station de recherches, Agriculture Canada, Lennoxville, C.P. 90, Québec, J1M 1Z3.

(2) Station de recherches, Agriculture Québec, Deschambault, Québec, G0A 1S0. (3) Centre Hospitalier de l'Université Laval, Ste-Foy, Québec.

3. GRADE

Maître ès sciences (M.Sc.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Zootechnie

Directeur: Francis Minvielle

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Zootechnie

Responsable: Francis Minvielle

6. EXIGENCES D'ADMISSION

Le baccalauréat ès sciences (bio-agronomie) ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les titulaires d'un diplôme dans une discipline connexe à la zootechnie sont admissibles au programme, mais, selon leur préparation antérieure, ils pourront se voir imposer une scolarité complémentaire composée de cours du premier cycle. Le candidat dans tous les cas doit avoir maintenu une moyenne égale ou supérieure à 3.5 pour l'ensemble de ses études de premier cycle.

Ce programme accepte de nouveaux étudiants aux trimestres suivants: automne, hiver et été.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission, ce qui suppose qu'il a déjà pris contact avec un professeur qui a accepté de diriger son projet de recherche.

Le projet de recherche doit être déterminé, soumis à l'approbation et approuvé par le Comité compétent avant la fin du premier trimestre d'inscription.

8. CHEMINEMENT DU PROGRAMME

Type B

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme comporte 60 crédits répartis comme suit:

Cours	15 crédits
Projet de recherche	45 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de cinq trimestres complets. Compte tenu des exigences de temps complet qu'il comporte, le programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Les cours sont choisis parmi les cours offerts par le Département de zootechnie ou par d'autres départements de la faculté ou de l'Université. Certains des cours suivants ne se donnent que par cycles de deux ou trois ans, d'autres seulement lorsque la demande le justifie.

Voici la liste des cours offerts par le Département de zootechnie:

NMC	Cr	Titre	
ZTC -60959	3	NUTRITION AVICOLE	(J.-J. Martin)
ZTC -60962	2	ETHOLOGIE DES ANIMAUX DE LA FERME *	(J.-P. Lemay)
ZTC -60964	3	EVALUATION NUTRITIONNELLE DES PROTEINES	(R. Belzile, J. Amiot)
ZTC -61794	3	ELEMENTS MINERAUX ET NUTRITION	(G. St-Laurent)
ZTC -62523	3	PHYSIOLOGIE ET NUTRITION DES RUMINANTS	(J.R. Seoane)
ZTC -63122	3	GENETIQUE ANIMALE ET QUANTITATIVE *	(F. Minvielle)
ZTC -60966	1	SEMINAIRE	(Groupe de professeurs)
ZTC -62195	1	SUJETS SPECIAUX (ZOOTECHE)	
ZTC -62196	2	SUJETS SPECIAUX (ZOOTECHE)	
ZTC -62197	3	SUJETS SPECIAUX (ZOOTECHE)	
ZTC -62198	4	SUJETS SPECIAUX (ZOOTECHE)	
ZTC -63563	3	PRINCIPES ET TECHNIQUES I	(G. Brisson, groupe de professeurs)
ZTC -63564	3	PRINCIPES ET TECHNIQUES II (REDACTION SCIENTIFIQUE) *	(G. Brisson, groupe de professeurs)
ZTC -63587	2	THEMES D'ACTUALITE EN RECHERCHE	(J.R. Seoane)
ZTC -63665	3	REPRODUCTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES	(J. Dufour)

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme (résidence) pendant au moins un trimestre à compter de la première inscription. Cette exigence de temps complet peut être satisfaite pendant le trimestre d'été.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit avoir complété les cours propres de son programme dans les quatre trimestres qui suivent sa première inscription comme étudiant régulier (catégorie I).

L'étudiant qui voit figurer à son programme, au titre de scolarité complémentaire, des cours de 1er cycle, doit obtenir une note égale ou supérieure à C pour chacun d'eux.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est le mémoire. Le mémoire, après une lecture préalable est soumis à l'évaluation de trois examinateurs. Outre les exemplaires exigés par l'École des gradués, le candidat doit déposer un exemplaire de son mémoire au département. Il n'y a pas de soutenance.

17. PROGRAMMES SPÉCIAUX DE BOURSES

Les candidats peuvent obtenir des bourses des organismes suivants: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le fonds FCAR, le Conseil des recherches et des services agricoles du Québec. Des bourses spéciales décernées par des associations de producteurs du Québec ou dans le cadre d'ententes intergouvernementales peuvent également être obtenues.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

L'étudiant qui s'inscrit à ce programme peut obtenir un poste à temps partiel comme assistant de recherche, ou d'enseignement si un tel poste est disponible.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme se déroulent généralement à l'Université Laval, mais l'étudiant a certaines possibilités de poursuivre ses travaux à l'extérieur, comme à Agriculture Canada (Lennoxville, Ottawa, Frédéricton), à Agriculture Québec (Deschambault) ou au CHUL.

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les gradués de ce programme peuvent oeuvrer en enseignement, en recherche, ou comme conseillers scientifiques dans différents milieux.

DOCTORAT**10 3.345.01****1. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Le programme de doctorat en zootechnie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée dans un des domaines d'études et de recherches suivants: la nutrition, la physiologie, la génétique et la régie des troupeaux. De plus, il vise à rendre l'étudiant capable de poursuivre, de façon autonome, des recherches originales de nature fondamentale et appliquée.

2. CHAMPS ET DOMAINES D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE

Voir Maîtrise, no 2

3. GRADE

Philosophiae doctor (Ph.D.)

4. COMITÉ DE PROGRAMME

Zootechnie

Directeur: Francis Minvielle

5. COMITÉ D'ADMISSION ET DE SUPERVISION

Zootechnie

Responsable: Francis Minvielle

6. EXIGENCES D'ADMISSION

La maîtrise ès sciences type B (zootechnie) de l'Université Laval ou un diplôme jugé équivalent est une condition minimale d'admission à ce programme. Les nouveaux étudiants sont acceptés aux trimestres suivants: automne, hiver et été. A titre exceptionnel, l'étudiant qui a suivi avec succès les cours gradués de son programme de maîtrise et qui a fait la preuve de son aptitude à la recherche peut être admis au doctorat sans être tenu de franchir toutes les étapes de la maîtrise.

7. CHOIX DU PROJET DE RECHERCHE

Le candidat doit être fixé sur le choix de son directeur de recherche au moment de faire sa demande d'admission, ce qui suppose qu'il a déjà pris contact avec un professeur qui a accepté de diriger son projet de recherche.

Le projet de recherche doit être déterminé, soumis à l'approbation et approuvé par le Comité d'admission et de supervision avant la fin du premier trimestre d'inscription.

9. NOMBRE ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME

Ce programme de doctorat comporte 120 crédits répartis comme suit:

Cours	20 crédits
Projet de recherche	100 crédits

10. DURÉE DU PROGRAMME

Ce programme a une durée normale de dix trimestres complets. Compte tenu des exigences de résidence qu'il comporte, le programme peut être poursuivi à temps partiel.

11. COURS DU PROGRAMME

Voir Maîtrise: no 11

12. EXIGENCES DE TEMPS COMPLET OU DE RÉSIDENCE

L'étudiant doit s'inscrire à temps complet à ce programme pendant au moins quatre trimestres à compter de la première inscription. Cette exigence peut être satisfaite en partie pendant les trimestres d'été.

13. EXIGENCES D'ORDRE LINGUISTIQUE

Une langue étrangère pourra être requise par le directeur de thèse pour certains domaines de recherche.

14. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LES COURS

L'étudiant doit avoir complété les cours propres du programme avant la fin des six premiers trimestres d'inscription.

Les cours imposés au candidat au titre de scolarité complémentaire doivent être suivis avant que le candidat puisse entreprendre les cours propres du programme. De plus, si la scolarité comporte des cours du premier cycle, l'étudiant doit obtenir la note minimale B pour chacun.

15. EXIGENCES SPÉCIALES CONCERNANT LE TRAVAIL DE RECHERCHE

La forme de présentation des résultats du travail de recherche est la thèse. Le candidat peut y intégrer les publications et articles scientifiques reliés à son sujet de recherche. La thèse, après lecture préala-

ble, est soumise à l'évaluation d'au moins quatre examinateurs, dont un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique et a lieu si au moins trois examinateurs sont présents.

18. ASSISTANAT ET TRAVAIL D'ÉTÉ

Le candidat au doctorat a la possibilité de travailler à temps partiel en cours d'études, comme assistant de recherche ou d'enseignement.

19. UNITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche qui appuient le programme sont surtout individuelles. Toutefois, l'étudiant pourra dans certains cas poursuivre ses travaux de recherche dans des stations ou centres de recherche en zootechnie. Des ententes, qui sont de nature à favoriser l'encadrement des étudiants, existent entre la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et les Stations de recherche de Lennoxville (Agriculture-Canada) et de Deschambault (Agriculture-Québec).

20. DÉBOUCHÉS DU PROGRAMME

Les spécialistes formés dans ce programme peuvent travailler dans l'enseignement, la recherche et la vulgarisation. Les organismes gouvernementaux, dont les Stations de recherches du ministère de l'Agriculture du Canada et du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les universités et les industries agricoles sont les principaux employeurs.